


ERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

[redacted]

J. B. Angell

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN EUROPE.



SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN, SUCC[r] DE M. DROUARD.

[redacted]

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN EUROPE

DEPUIS LES ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

BLANQUI, Jérôme Adolphe

MEMBRE DE L'INSTITUT

Quatrième Édition revue et annotée

TOME PREMIER

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,

du Dictionnaire de l'Économie politique,

du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1860

James B. Angell
at
3-12-1923

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DEPUIS LES ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

A. BLANQUI, DE L'INSTITUT.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET ANNOTÉE.

TOME PREMIER.

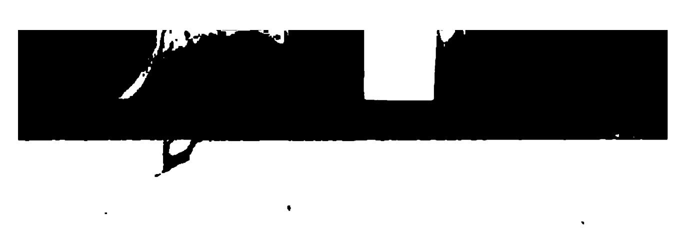
PARIS

GUILLAUMIN ET CIE, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE RICHELIEU, 14

1860



[redacted]

INTRODUCTION.

Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître ici le motif qui m'a conduit à entreprendre cet ouvrage. Appelé, il y a environ douze années[1], à la chaire d'histoire et d'économie politique de l'Ecole spéciale du Commerce, que je dirige aujourd'hui, je ne tardai point à m'apercevoir qu'il existait entre ces deux sciences des rapports tellement intimes, qu'on ne pouvait les étudier l'une sans l'autre, ni les approfondir séparément. Elles se prêtent un appui de tous les instants ; la première fournit les faits ; la seconde en explique les causes et en déduit les conséquences. A mesure que j'avançais dans l'exposition des doctrines, les exemples me faisaient faute ; et l'étude des événements demeurait à son tour incomplète, tant que l'économie politique n'était pas venue l'éclairer. Peu à peu, en rapprochant et en fortifiant l'un par l'autre les travaux de mes deux cours, je fus amené à la rencontre d'une foule de préjugés qui passaient pour des vérités reconnues, même aux yeux

[1] La première édition de cet ouvrage a été publiée en 1837.

des hommes les plus instruits et les plus avancés. C'est ainsi que les auteurs de tous les traités d'Économie politique, sans exception, ne faisaient pas remonter la science au delà des premiers essais de Quesnay et de Turgot, comme si jamais, avant les ouvrages de ces hommes célèbres, aucun écrit systématique n'avait appelé l'attention des savants et des hommes d'État sur les phénomènes de la production des richesses.

Je m'attachai, dès lors, à rechercher avec sollicitude dans les historiens de tous les âges les faits les plus intéressants pour l'étude des questions économiques et sociales. J'eus bientôt trouvé des pauvres à Rome et à Athènes, comme il y en a à Paris et à Londres ; et il me faut avouer que les priviléges, les impôts, les vexations fiscales n'étaient pas plus rares chez les anciens que de nos jours. Alors, comme aujourd'hui, le moindre éclair de paix et de liberté était suivi d'une pluie de richesses et de prospérités ; les mêmes causes, enfin, produisaient les mêmes effets, malgré la différence des mœurs et des institutions. La détresse des peuples se reconnaît toujours à l'inégalité des charges, à la distribution vicieuse des profits du travail, et à la prédominance de quelques castes ingénieuses à placer les abus sous la protection de la loi.

Mais le monde n'est pas toujours demeuré indifférent, en présence de ces calamités sociales, et plus d'une fois de magnanimes protestations ont éclaté, dans le cours des siècles, en faveur des droits de l'humanité méconnus. Quelques nobles souverains se sont associés à ces efforts, tantôt suivis avec persévérance, tantôt interrompus par le malheur des temps. Il y a donc eu une économie politique chez les anciens comme chez les modernes, non pas une économie politique systématique et formulée, mais res-

sortant des actes et pratiquée avant d'être écrite. Telle a été, d'ailleurs, la marche de toutes les sciences depuis l'origine des sociétés. Les premiers venus conçoivent, agissent, exécutent ; les derniers arrivés raisonnent, complètent et améliorent l'œuvre de leurs devanciers. Pour bien apprécier les travaux des économistes modernes, il convenait donc de connaître les principales phases du mouvement social qui se continue depuis les anciens au travers des révolutions, et qui présente dans sa marche tant de glorieux élans et de péripéties dramatiques.

C'est ce mouvement que j'ai essayé de retracer dans l'ouvrage que j'offre au public. Les grands États de l'antiquité et ceux du moyen âge ne sont pas tombés sans motifs ; tant de richesses n'ont été ni créées, ni détruites sans que leur création et leur anéantissement se rattachent à des causes susceptibles d'analyse et dignes de méditation. Il est même impossible de ne pas reconnaître le doigt de la Providence dans ces transformations successives du principe social, qui se réfugie tantôt dans une institution, tantôt dans une autre, sans distinction de temps ni de lieu, comme pour se tenir sans cesse à la disposition et au service de l'humanité. Ici, c'est un grand homme qui conserve le feu sacré ; ailleurs, c'est un esclave qui essaye de le rallumer : Socrates à Athènes, Spartacus à Rome. Du sein même de la barbarie jaillissent les premières lueurs du travail et de l'ordre : Charlemagne dompta le flot qui l'avait apporté ; les villes anséatiques s'élevèrent du fond des marais qui servaient de retraite à la piraterie.

Le système féodal, si funeste aux travailleurs asservis à la glèbe, est tout plein d'enseignements précieux pour l'économie politique. C'était la division extrême de la souveraineté, comme nous assistons à la division plus

extrême de la propriété. L'empire romain, un moment reconstitué par Charlemagne, avait vu la centralisation poussée au dernier degré ; la féodalité nous fera voir cette grande puissance politique réduite en atomes. Ici nous assisterons à des synthèses gigantesques ; ailleurs à des analyses presque microscopiques. Quelle différence ne devait-il pas y avoir entre l'économie politique du chef de quarante millions de sujets et celle d'un hobereau planant sur la campagne du haut de son donjon ! Mais, en haine de ce donjon, les bourgeois commencent à se blottir dans les villes, à s'organiser en confréries, et à se faire respecter par le nombre. On ne leur prend plus leur argent, on le leur emprunte ; et, de ce fait en apparence insignifiant, ressort pour l'économiste l'explication de tout un nouvel ordre social.

J'ai suivi pas à pas ces grands événements, et il m'a semblé que l'économie politique des anciens n'avait pas d'autres prétentions que celle des modernes. Dans toutes les révolutions, il n'y a jamais eu que deux partis en présence : celui des gens qui veulent vivre de leur travail et celui des gens qui veulent vivre du travail d'autrui. On ne se dispute le pouvoir et les honneurs que pour se reposer dans cette région de béatitude, où le parti vaincu ne laisse jamais dormir tranquillement les vainqueurs. *Patriciens et plébéiens, esclaves et affranchis, guelfes et gibelins, roses rouges et roses blanches, cavaliers et têtes rondes, libéraux et serviles,* ne sont que des variétés de la même espèce. C'est toujours la question du bien-être qui les divise, chacun voulant, si j'ose me servir d'une expression vulgaire, tirer la couverture à soi au risque de découvrir son voisin. Ainsi, dans un pays, c'est par l'impôt qu'on arrache au travailleur, sous prétexte du bien de l'État, le fruit de ses sueurs ; dans un autre,

[redacted]

c'est par les priviléges, en déclarant le travail objet de concession royale, et en faisant payer cher le droit de s'y livrer. Le même abus se reproduit sous des formes plus indirectes, mais non moins oppressives, lorsque, par le moyen des douanes, l'État partage avec les industries privilégiées les bénéfices des taxes imposées à toutes celles qui ne le sont pas.

Voyez les Romains dans les pays conquis et les Espagnols dans leurs colonies d'Amérique : à plus de mille ans de distance, vous retrouvez le même mépris de la vie humaine, les mêmes paradoxes abominables sur la nécessité pour les uns d'être exploités par les autres. C'est quelque chose de plus affligeant que ce qui se passe parmi les animaux, dont les espèces dévorantes vivent des espèces dévorées, sans ériger du moins leur voracité en système, et parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement. Toutes ces horribles iniquités sociales se sont propagées au travers des âges, sous des formes diverses, quelquefois adoucies par le progrès de la raison humaine, mais toujours vivaces au fond et partout soutenues, tantôt avec audace, tantôt avec hypocrisie. Ici, c'est le clergé qui s'empare de tous les biens, et qui daigne faire l'aumône au genre humain dépossédé, menaçant d'anathème quiconque oserait troubler le repos de la maison de Dieu. Plus loin, la dîme appartient aux seigneurs, parce qu'ils sont des seigneurs et qu'il n'y a pas de seigneurs sans dîmes. Les paysans se vendent encore en Russie comme ustensiles d'agriculture [1], et l'a-

[1] Parmi les iniquités énumérées par l'auteur, en voilà une, du moins, qui cessera bientôt d'affliger l'Europe. La grande œuvre de l'émancipation des serfs a été entreprise d'une main vigoureuse par l'empereur de Russie actuel, et tout porte à croire qu'elle ne se réduira pas cette fois-ci, comme sous Alexandre Ier, à des intentions stériles. Malgré les lenteurs que doit entraîner

ristocratie anglaise marchande aux pauvres Irlandais quelques brins de paille, et quelques pommes de terre qu'ils partagent avec le bétail.

Il n'y a donc pas si loin qu'on le pense de l'économie politique grecque et romaine, cruelle, insatiable, inexorable, à l'économie politique de plus d'un pays en Europe. Dans notre belle France, si riche de pampres et de moissons, plusieurs millions d'hommes ne mangent pas de pain, et ne boivent que de l'eau. Le sel abonde sous leurs pieds, mais l'impôt pèse sur leurs têtes, et le *gabelleur*, l'odieux gabelleur du moyen âge n'a fait que changer de nom et d'habit. Si l'on découvre une plante nouvelle, le tabac par exemple, la loi en défendra la culture. C'est le cas de s'écrier avec Rousseau : Tout est bien en sortant des mains du Créateur; tout dégénère entre les mains de l'homme. Ces pauvres filles de Lyon, dont les doigts de fée tissent le satin et la popeline n'ont pas de chemises ; les *canuts* qui décorent de leurs tentures magnifiques nos palais et nos temples, manquent souvent de sabots.

Non, ce n'est point là le dernier mot de la Providence, car de ceux qui jadis auraient été attachés haletants à la glèbe, plusieurs vivent aujourd'hui au sein de l'opulence, et ce nombre augmente tous les jours. Il n'y a pas un événement important de l'histoire qui ne concoure à ce grand résultat. Après les croisades, la terre commence à se diviser ; le commerce maritime ouvre de nouvelles sources de profits ; l'industrie émancipe des

nécessairement une réforme aussi radicale et la résistance que lui oppose une partie de la noblesse, on peut espérer que, d'ici à un petit nombre d'années, les paysans russes, non-seulement auront acquis le droit de disposer librement de leur personne, mais qu'ils jouiront aussi de la propriété foncière et de la liberté du travail. (*Note de l'Éditeur.*)

[redacted]

milliers de vassaux. Écoutez les doléances des peuples : que demandent-ils, quand ils élèvent la voix? Des réductions de taxes. Que voulaient ces paysans effarés de la *Jacquerie*, las de se voir décimés par la famine, par la lèpre et par le désespoir? Une distribution plus équitable des profits du travail. Ils étaient plus modeste encore, ils demandaient à des gens qui ne travaillaient pas, de les laisser vivre au moins de la plus humble part du fruit de leurs sueurs. Les premiers qui eurent cette audace périrent dans les tortures, comme la chose se fût passée à Rome si quelque esclave avait osé demander le moindre droit à son maître.

Ainsi apparaissent à l'économiste toutes les luttes, dont les détails sanglants remplissent les pages de l'histoire. Ce serait une grande erreur de supposer que la pensée vraiment religieuse du bien-être général ait passé inaperçue au travers de ces deux mille ans de guerres et d'efforts soutenus pour la faire triompher. On verra dans le cours de cet ouvrage, que, plus d'une fois, le nuage qui la dérobait aux regards des peuples s'était dissipé pour les gouvernements d'élite, chargés des destinées de la civilisation. La plupart ont dû agir d'une manière empirique, et sans proclamer leurs projets, de peur de les faire échouer ; d'autres ont obéi, sans s'en douter, à la loi du progrès qui les entraînait malgré eux : mais jamais il n'y a eu disette complète d'hommes de cœur pour accélérer ce grand œuvre, et j'ai été surpris plus d'une fois, en parcourant l'histoire, de la hardiesse et de la netteté de leurs vues.

Les Capitulaires de Charlemagne, les institutions de saint Louis, les maximes du gouvernement commercial des républiques italiennes sont tout pleins de dispositions claires et précises, ayant pour but le développe-

ment de la richesse publique, selon les lumières et les préjugés du temps, sans doute, mais dans les intentions les plus généreuses et les plus élevées. Au sein des assemblées privées et publiques qui consacraient leurs discussions aux affaires, des avis remarquables furent souvent énoncés; j'ai eu occasion de citer des fragments très-curieux de ces opinions scientifiques. Si ces productions ne sont pas plus connues, c'est que jusqu'à nos jours les lecteurs ont préféré la narration des faits à l'analyse sévère des causes qui les ont amenés. D'ailleurs ces écrits, examinés isolément, ne semblent pas présenter une grande importance ; c'est seulement quand on les compare entre eux et qu'on les étudie dans un ordre méthodique, qu'ils représentent réellement l'enchaînement des doctrines économiques adoptées à chaque époque mémorable comme règle de conduite par les gouvernements.

Parfois, lorsque après de longues discordes, les deux principes de l'exploitation et de la liberté semblent près de succomber l'un devant l'autre, et se font pour ainsi dire une dernière sommation, le problème social apparaît dans toute sa simplicité, tel que nos pères le posèrent dans la fameuse nuit du 4 août 1789 ; tel que l'avaient déjà soumis à Charles-Quint les communes d'Espagne insurgées par Padilla[1]; tel enfin qu'il tend à se formuler devant les communes d'Angleterre depuis la réforme de 1832. Toutes les théories de l'économie politique se réduisent alors à de courtes maximes qui la résument clairement aux yeux des peuples : liberté de travailler, liberté d'user de son travail. La réformation protestante, l'insurrection des Pays-Bas contre Phi-

[1] Voir le chapitre XXI de cette *Histoire*.

[redacted]

lippe II, l'émancipation des colonies américaines du Nord et du Sud, les guerres civiles et les guerres étrangères ne sont que des symptômes de ce mouvement irrésistible qui entraîne l'humanité. J'ai pensé qu'il valait mieux en signaler avec exactitude les principales phases économiques, que de négliger l'histoire européenne tout entière, et de faire commencer presque avec notre siècle une science aussi ancienne que les sociétés.

Cette marche m'eût été prescrite par un simple sentiment d'équité, quand la nature de mon sujet ne m'en eût pas fait un devoir. C'est une erreur de croire que, même en ne tenant aucun compte des systèmes essayés par les gouvernements, l'économie politique date seulement de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Plus de deux cents ans auparavant, l'Italie avait vu paraître des traités fort remarquables sur une foule de sujets spéciaux qui en dépendent. Les républiques de Venise, de Gênes, de Florence savaient trop bien comment on multiplie les richesses pour n'avoir pas laissé de bons exemples à suivre et de bons livres à consulter. Plusieurs comptes rendus de leurs doges et de leurs podestats pourraient aller de pair avec les messages les plus complets des présidents américains. J'ai cité[1] un discours du doge Moncenigo empreint des maximes économiques les plus judicieuses et un budget de Florence, plus clair et plus circonstancié dans sa brièveté que ne le sont les nôtres dans leurs indéchiffrables colonnes. Et le système de Law, que nos auteurs affectent de rejeter dans les temps héroïques de l'économie politique, qu'était-ce donc, sinon l'aurore encore incertaine et douteuse du crédit public et privé, tel qu'il se développe de nos

[1] Chapitre XX.

jours ? Quoi ! les belles réformes financières de Sully, les essais hardis de Colbert, le fameux acte de navigation des Anglais, passeraient inaperçus avec la révolution causée par les croisades, avec les vastes opérations des Juifs, avec le bouleversement monétaire qui suivit la découverte du Nouveau-Monde !

Si l'étude des causes qui ont ralenti ou développé le progrès de la richesse publique n'était autre chose qu'une simple affaire d'arithmétique, il ne serait peut-être pas indispensable de remonter si haut ; je n'aurais compté pour rien l'avénement du christianisme, et je me serais borné à un simple exposé des belles dissertations des économistes sur *la valeur* et sur *l'utilité*. Mais c'est parce que j'ai cru voir dans l'économie politique une science vraiment sociale, plutôt qu'une théorie de finances, que j'ai voulu montrer, aussi loin que la vue de l'homme peut s'étendre, le fil providentiel qui dirige les peuples dans l'accomplissement de leur destinée. Je crois fermement qu'un jour il n'y aura plus de Parias au banquet de la vie, et je puise cette espérance dans l'étude de l'histoire qui nous montre les générations marchant de conquête en conquête dans la carrière de la civilisation. Par le chemin qu'on a fait, je juge celui qu'on doit faire encore, et quand je vois le travail échappé des bagnes romains se réfugier dans le servage féodal, puis s'organiser dans les corporations et s'élancer au travers des mers sur les ailes du commerce, pour se reposer enfin à l'ombre des libertés politiques, je sens qu'il y a dans la science économique autre chose que des questions de mots, et j'espère qu'on me pardonnera d'avoir esquissé à grands traits l'histoire de sa marche au travers des nations et des âges.

Le premier volume contient cet exposé depuis les an-

[redacted]

ciens jusqu'au ministère de Colbert. Plus d'une fois, en le traçant, j'ai éprouvé le regret d'avoir circonscrit mon sujet dans les limites que je m'étais imposées. Les matériaux que j'avais sous la main étaient immenses, la plupart inédits, quoique extraits d'ouvrages fort connus. Leur seule mise en ordre formerait une monographie économique extrêmement curieuse et plus d'un lecteur instruit serait fort étonné de trouver, dans ces documents trop longtemps négligés, une mine inépuisable d'études et de méditations. Ce n'est pas là ce qu'on cherche habituellement chez les historiens, et la plupart d'entre eux ont si bien connu, à toutes les époques, l'indifférence du public pour les faits de ce genre, qu'ils en ont été très-sobres et qu'il faut les leur dérober presque par induction, tant ils ont craint d'en charger leurs annales. Les armées et les cours occupent le premier plan ; l'espèce humaine, celle qui ne tue ni ne pille, figure à peine au second, mais dans un lointain si obscur, qu'on a peine à savoir ce qu'elle est devenue pendant trente siècles.

Il faut excuser les écrivains d'économie politique d'avoir partagé à cet égard l'indifférence, ou, si l'on aime mieux, l'ingratitude générale. Ils datent presque tous du dix-huitième siècle, parce que c'est celui où, pour la première fois, l'humanité a réellement demandé ses comptes et rédigé en termes nets le programme de l'avenir. Mais, en vérité, cette science n'est pas sortie tout armée du cerveau des *Économistes* pendant ce siècle-là. Je n'en voudrais pour preuve que leurs tâtonnements, leurs disputes et leurs essais malencontreux. Il était réservé à leurs successeurs de l'école anglaise de jeter les véritables bases de l'édifice économique et de préparer les voies à la réforme qui doit s'accomplir de nos jours. C'est l'histoire de cette période, si riche en

productions à jamais célèbres dans les annales de la science, qui forme la seconde partie de mon livre. On sent quels efforts j'ai dû faire pour me restreindre et pour ne pas dépasser les proportions nécessaires à l'unité de mon récit. J'emploie ce mot avec intention, afin de me justifier par avance d'un reproche que je crains d'avoir encouru de la part de quelques esprits exigeants. J'avais deux routes à prendre : je pouvais suivre l'ornière accoutumée, développer les discours préliminaires de J.-B. Say, de M. de Sismondi, de M. Mac Culloch sur la marche de l'économie politique depuis Quesnay, en y ajoutant quelques mots de politesse pour les siècles qui précèdent ; ou bien je devais prendre les choses de plus haut, et lier l'économie politique à l'histoire générale, en signalant leur influence réciproque depuis les anciens jusqu'à nos jours.

Le lecteur jugera si ce dernier parti, que j'ai pris, a été le meilleur. En me plaçant à ce point de vue, j'étais dispensé de me jeter dans les discussions des doctrines, dans la controverse, et par conséquent dans des longueurs interminables. Je parcourais l'histoire tout d'une haleine, en m'arrêtant seulement aux époques de grande influence sur le progrès des richesses et de la civilisation. Je montrais le travail trouvant toujours un refuge, soit dans un pays, soit dans un autre, et préparant partout la richesses pour auxiliaire à la liberté. J'essayais enfin de rattacher le présent au passé, au lieu de traiter la science comme une hybride éclose au souffle du dix-huitième siècle, *prolem sine matre creatam*. J'ai voulu des aïeux à cette belle science qui s'occupe du bonheur du genre humain, et qui tient en dépôt les moyens de lui en procurer la dose compatible avec les infirmités de notre nature et les exigences de notre état social. En

[redacted]

voyant avec quelle lenteur arrivent les réformes, et en appréciant à leur juste valeur les obstacles qu'elles ont rencontrés, les plus ardents réformateurs de notre époque apprendront à modérer leur impatience et à ne demander au temps où nous vivons que sa part de concours au mouvement qui nous emporte. J'ai dit à ce sujet tout ce que nos conquêtes passées nous permettent d'espérer dans l'avenir le plus prochain. Je n'ai créé aucun système; j'avoue ingénument que je n'ai pas en portefeuille un plan de régénération et de prospérité universelles. J'ai raconté ce qu'ont fait nos ancêtres et ce qu'ont proposé nos devanciers pour réaliser la partie réalisable de cette généreuse utopie. Un jour, sans doute, j'agrandirai mon livre, si j'obtiens pour ce premier essai le seul succès que j'ambitionne, celui de populariser la science économique, en montrant qu'on en trouve les éléments dans l'histoire des peuples aussi bien que dans les écrits des économistes.

J'ai terminé mon travail par une bibliographie critique des ouvrages d'économie politique les plus importants qui aient été publiés dans toutes les langues européennes. Ce catalogue, assurément, est loin d'être complet; mais il est le plus étendu qui ait paru jusqu'à ce jour, et il peut servir de base à une bibliothèque spéciale assez importante[1]. J'ai lu et annoté la plupart des écrits dont j'ai donné les titres et analysé la substance, de manière que les amis de la science sauront désormais quel est l'esprit d'un auteur, avant de se compromettre avec lui. On croira facilement que cette partie de ma tâche n'a pas été la moins rude; mais

[1] La bibliographie a été complétée dans la présente édition jusqu'en 1859 inclusivement. (*Note de l'Éditeur.*)

j'espère avoir ainsi réhabilité plus d'un économiste ignoré et fait connaître à nos concitoyens une source féconde de recherches et d'informations. Ce simple catalogue suffirait à lui seul pour prouver que la science est plus ancienne qu'on ne pense et qu'elle était déjà majeure tandis qu'on la croyait encore au berceau. J'ai hésité un moment si je comprendrais dans ma nomenclature les écrivains vivants, et surtout si je pourrais me permettre de caractériser impartialement leurs ouvrages; mais leur absence aurait eu plus d'inconvénients que mon jugement ne me fait courir de hasards, et je me suis déterminé à parler de ces contemporains comme s'ils étaient morts, tout en faisant des vœux pour qu'ils vivent longtemps.

Une raison importante a surtout motivé ma détermination. La plupart des économistes vivants, sauf quelques exceptions, forment une école nouvelle, aussi éloignée des utopies de Quesnay que de la rigueur de Malthus, et je vois avec une satisfaction philosophique et patriotique que cette école a pris naissance en France et qu'elle se compose presque entièrement de Français. C'est elle qui tracera la marche de l'économie politique pendant le dix-neuvième siècle. Elle ne veut plus considérer la production comme une abstraction indépendante du sort des travailleurs; il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit équitablement distribuée. A ses yeux, les hommes sont *réellement* égaux devant la loi comme devant l'Éternel. Les pauvres ne sont pas un texte à déclamations, mais une portion de la grande famille digne de la plus haute sollicitude. Elle prend le monde tel qu'il est, et elle sait s'arrêter aux limites du possible; mais sa mission est d'agrandir chaque jour le cercle des conviés aux jouissances légitimes de la vie.

[redacted]

Je dis que cette école est éminemment française, et je m'en glorifie pour mon pays.

Qu'il me soit permis, en finissant, de lui rendre un hommage qui ne sera contesté par personne, puisqu'il ressort du simple exposé de ses titres. Voyez les livres que nous lui devons depuis une vingtaine d'années : les *Nouveaux principes* d'économie politique, de M. Sismondi ; le *Traité* de M. Destutt de Tracy, cet homme de cœur, sublime à force de bon sens et de probité ; le livre excellent de M. Duchâtel sur *la Charité ;* le *Nouveau Traité d'économie sociale* de M. Dunoyer, si profondément empreint de raison et de philanthropie ; le *Traité de législation* de M. Ch. Comte, qui a porté le dernier coup à l'esclavage colonial ; l'*Économie politique chrétienne* de M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, qui a signalé d'une manière si neuve et si remarquable la plaie du *paupérisme* en Europe ; l'*Économie politique* de M. Droz, qui a fait de la science un auxiliaire de la morale, et l'*Essai sur l'esprit d'association* par M. Delaborde, auquel nous sommes heureux de recourir aujourd'hui, au milieu du désarroi général de la concurrence illimitée. Ces ouvrages ont déjà puissamment modifié les théories austères de Malthus et les formules algébriques de Ricardo. Indépendants par la forme et souvent par le choix du sujet, ils se lient néanmoins par une pensée commune, qui est le bien-être général des hommes, sans distinction de nationalité.

Je n'ai pas méconnu non plus les services rendus à la science et à l'humanité par l'école saint-simonienne, à l'époque où le bon esprit de ses fondateurs avait su la préserver de l'invasion du mysticisme et des utopies. Cette école a semé en Europe les germes d'une réforme qui éclate de toutes parts ; elle a retrouvé les droits de

la classe ouvrière, et les a défendus avec un talent et une conviction qui ont dû faire impression même sur ses plus chauds adversaires. Les saints-simoniens ont pu se tromper souvent, comme les *économistes* du dix-huitième siècle, avec lesquels ils ont plus d'un point de ressemblance ; mais quoi qu'on ait dit de leurs intentions et de leur moralité, c'étaient avant tout des hommes de cœur et de probité. L'Angleterre elle-même qui les avait raillés les imite, et les nouveaux ouvrages d'économie politique publiés dans ce pays sont tout imprégnés de leurs idées réformatrices. C'est l'école saint-simonienne qui a signalé avec le plus d'énergie les souffrances des classes laborieuses, et si le grand problème du soulagement de ces nombreuses populations n'est pas encore résolu, il est resté du moins à l'ordre du jour de tous les peuples civilisés.

C'est désormais sur ce terrain que doivent se décider toutes les questions d'économie politique. Le véritable but de la science est d'appeler désormais le plus grand nombre d'hommes au partage des bienfaits de la civilisation. Les mots *division du travail, capitaux, banques, association, liberté commerciale* n'ont pas d'autres signification. Telle est, du moins, la tendance de l'école moderne à laquelle je me fais gloire d'appartenir et sous les inspirations de laquelle paraît l'ouvrage que j'offre aujourd'hui au public. Si quelques esprits consciencieux s'étonnaient que j'aie pu renfermer en deux volumes l'histoire d'une science aussi importante et aussi vaste que l'économie politique, je leur répondrais avec un de ses plus illustres fondateurs [1] : « L'histoire d'une science

[1] J.-B. Say, *Cours complet d'Économie politique,* tome II, page 540, nouvelle édition.

ne ressemble point à une narration d'événements. Elle ne peut être que l'exposé des tentatives plus ou moins heureuses qu'on a faites à diverses reprises et dans plusieurs endroits différents, pour recueillir et solidement établir les vérités dont elle se compose. Elle devient de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne. ».



[redacted]

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHAPITRE I.

L'économie politique est plus ancienne qu'on ne pense. Les Grecs et les Romains ont eu la leur. — Ressemblance qu'elle présente avec celle de notre temps. — Différences qui les séparent. — Modifications successives que cette science a éprouvées dans sa marche. — Vue générale du sujet.

C'est un beau spectacle et bien digne de méditation, que celui des efforts tentés, aux différents âges du monde, pour améliorer la condition physique et morale de l'homme. Chaque siècle apporte son tribut de fanatisme à cette grande croyance, qui compte parmi ses martyrs des nations et des rois. Jamais l'humanité ne se repose; une expérience succède incessamment à une autre, et nous marchons au travers des révolutions, vers des destinées inconnues. Quand on étudie avec soin l'histoire du passé, on s'aperçoit que ce mouvement vient de loin, qu'il a poussé nos pères et qu'il nous entraîne avec nos enfants. Quelquefois les peuples paraissent y obéir en aveugles, comme quand l'Europe est envahie par les barbares; plus souvent ils y cèdent avec un sentiment

confus des lois éternelles qui le régissent. Ainsi s'expliquent les innombrables essais du gouvernement, qu'on voit néanmoins graviter sans cesse autour d'un petit nombre de principes immuables, tels que la sûreté des personnes et le respect de la propriété.

L'histoire de l'économie politique ne pouvait donc être que le résumé des expériences qui ont été faites chez les peuples civilisés pour améliorer le sort de l'espèce humaine. Les anciens ne sont pas dans cette carrière autant inférieurs aux modernes que beaucoup d'auteurs le supposent, et c'est bien à tort qu'on assigne communément à la science économique une origine aussi récente que la seconde moitié du dix-huitième siècle. Qui ne connaît les institutions de Sparte et d'Athènes, et les magnifiques travaux de l'administration romaine? Il nous semble difficile de passer sous silence l'économie politique de ces temps-là, surtout quand on y trouve l'origine de presque toutes les institutions qui nous gouvernent et des systèmes qui nous divisent. Certes, il y avait dans les lois de Lycurgue plus de saint-simonisme qu'on ne pense, et les querelles de patriciens et de plébéiens n'ont pas été plus vives à Paris à l'époque de la terreur, qu'elles ne le furent à Rome pendant les proscriptions de Sylla. Il y a des ressemblances bien plus frappantes encore entre l'insurrection des ouvriers de Lyon et la retraite du peuple romain au mont Sacré [1].

[1] L'auteur fait allusion à l'insurrection qui éclata à Lyon au mois de novembre 1831 et qui, tout étrangère à la politique, n'avait été motivée que par une question de salaires. Les ouvriers, qui avaient écrit sur leurs drapeaux : *Vivre en travaillant, mourir en combattant*, furent pendant deux jours maîtres de la ville; mais leur prise d'armes différa de la retraite du peuple romain sur le mont Sacré, en ce qu'elle ne changea rien à leur condition et qu'en effet elle ne pouvait rien y changer. (*Note de l'Éditeur.*)

[redacted]

Combien de fois, depuis Ménénius Agrippa, n'a-t-on pas eu l'occasion de débiter à des populations mutinées l'apologue fameux des membres et de l'estomac?

En écartant de l'histoire de l'économie politique tout ce qui avait rapport aux anciens, les économistes modernes se sont donc volontairement privés d'une source féconde d'observations et de rapprochements. Ils ont dédaigné deux mille ans d'expériences exécutées avec la plus grande hardiesse sur une vaste échelle par les peuples les plus ingénieux et les plus civilisés de l'antiquité ; ils ont méconnu l'histoire qui a recueilli soigneusement les moindres traces de ces expériences que nous refaisons aujourd'hui, trop souvent avec moins d'habileté et de nécessité que les Grecs et les Romains. Ce préjugé des économistes est dû à ce que les anciens n'ont laissé aucun ouvrage spécial qui résumât leurs vues sur la science économique ; mais si ces vues n'ont pas été exposées dans un livre, elles se retrouvent dans leurs institutions, dans leurs monuments, dans leur jurisprudence. Les relais de chevaux, établis depuis Rome jusqu'à York, les soins particuliers donnés par les Romains à l'entretien des routes et des aqueducs, attestent à un très-haut degré leur intelligence des principales nécessités de la civilisation. La législation des colonies grecques valait mieux que celle des colonies espagnoles dans l'Amérique du Sud.

Sparte, Athènes, Rome, ont eu leur économie politique comme la France et l'Angleterre ont la leur. L'usure, les impôts exagérés, les tarifs, les fermages exorbitants, l'insuffisance des salaires, le paupérisme, ont affligé les vieilles sociétés comme les nouvelles, et nos ancêtres n'ont pas fait moins d'efforts que nous pour se débarrasser de ces fléaux On se tromperait étrangement

[redacted]

si l'on croyait qu'ils n'ont jamais réfléchi aux difficultés des réformes dont ils sentaient le besoin ; chaque page de leur histoire nous en offre la preuve ; et nous ne doutons pas que la grande insurrection des esclaves sous Spartacus n'ait fait passer de bien mauvaises nuits aux économistes du temps. Que si les historiens ne nous ont pas fait part de leurs angoisses, c'est qu'à Rome on n'osait pas parler de cette plaie secrète qui minait la république et qui faisait monter la rougeur au visage de ses plus grands citoyens. Quand plus tard les empereurs s'avisèrent de distribuer des vivres aux habitants de la ville éternelle, ne faisaient-ils pas de l'économie politique comme les moines en font en Espagne à la porte de leurs couvents? Y a-t-il beaucoup de différence entre les maximes des Athéniens qui prohibaient les figues à la sortie, et celles des Français qui prohibaient naguère la soie et les chiffons? Tout ce qu'on peut dire, c'est que les Grecs n'ont pas trouvé, comme nous, des auteurs pour appuyer ces absurdités par des sophismes; mais cela ne nous donne pas le droit de les mépriser.

Quand on étudie avec attention la législation financière des Grecs et des Romains, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les plus graves questions d'économie politique ont de tout temps attiré l'attention de ces peuples. Il suffit de voir avec quelle sollicitude ils veillaient sur leurs relations internationales, sur l'état civil des étrangers, sur la nature et les effets des impôts, sur les encouragements à donner à l'agriculture, et sur le régime de la navigation. J'aurai occasion de citer dans le cours de cet ouvrage des preuves irrécusables de leur parfaite intelligence de ces matières. Il n'est pas jusqu'aux phénomènes les plus compliqués de la division du travail qui aient pu échapper à leurs recherches, et l'on

[redacted]

en trouve dans le second livre de la *République de Platon* une analyse qui ferait honneur au plus savant disciple d'Adam Smith. Les *Économiques* de Xénophon, jusqu'à ce jour mal étudiées, renferment des aperçus d'une grande netteté, et nous ne connaissons pas de meilleure définition de la monnaie que celle que nous en a donnée Aristote dans le premier livre de sa *Politique* [1].

On se tromperait néanmoins si l'on considérait les essais tentés par les gouvernements, ou préconisés par les écrivains de la Grèce et de Rome, comme le résultat d'un système économique conçu d'après des données vraiment scientifiques, ou inspiré par une haute philosophie. Les Grecs et les Romains méprisaient le travail et flétrissaient l'industrie comme une occupation indigne de l'homme libre. L'esclavage apparaît à chaque page de leur histoire pour donner un démenti aux écrits de leurs philosophes et aux théories de leurs économistes. Mais ne rencontre-t-on pas dans notre histoire des contradictions aussi choquantes? C'est en les étudiant chez les anciens, où nous pouvons les juger avec plus d'impartialité, qu'il est facile de reconnaître parmi nous le danger ou l'inutilité d'une foule de tentatives qui, pour paraître nouvelles, n'en sont pas moins renouvelées des Grecs et des Romains.

Les anciens ont essayé de tout, et nous leur ressemblons sous trop de rapports pour négliger leur économie politique. Sparte avait ses ilotes, comme le moyen âge a eu ses serfs, et nos colonies leurs esclaves. Quelques États modernes ont même encore leurs castes disgraciées, telle que celle des Juifs en Suisse, en Prusse et en Pologne : mais ce qui distingue principalement l'écono-

[1] *Politique d'Aristote*, liv. I, chap. VI et VII.

mie politique des anciens de celle des modernes, c'est la liberté du travail et l'emploi du crédit. Tout a changé autour de nous depuis l'invention de l'imprimerie, de la boussole et de la poudre. Nous connaissons et nous exploitons, dans des proportions colossales, des matières premières qui étaient inconnues à nos aïeux. Le coton, le fer, les vins, la houille, la vapeur sont devenus pour nous des sources inépuisables. Trois ou quatre plantes, la pomme de terre, la betterave, la canne à sucre, le thé, fournissent des aliments à des millions d'hommes, et des cargaisons à des milliers de vaisseaux. Les anciens vivaient de la conquête, c'est-à-dire du travail d'autrui; nous vivons, nous, de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire de notre propre travail.

Le caractère distinctif de l'économie politique grecque et romaine, c'est l'esclavage; la tendance irrésistible de la nôtre, c'est la liberté. Nous verrons comment l'influence du christianisme a contribué à lui donner cette direction, interrompue tantôt par l'invasion barbare, tantôt par le fanatisme religieux; mais aucun obstacle sérieux n'a pu l'arrêter dans sa marche. La glèbe féodale a eu pour contre-poids les corporations qui étaient déjà un progrès, puisqu'elles développèrent l'esprit d'association; les corporations à leur tour ont disparu devant l'émancipation de l'industrie. Chaque pas a affranchi l'homme d'une servitude et l'a gratifié d'un produit utile, de sorte qu'on peut dire que la liberté n'est jamais venue sans apporter avec elle quelque bienfait. Les Grecs et les Romains, qui opprimèrent l'humanité sous des apparences trompeuses, manquaient de linge et n'avaient pas de vitres à leurs maisons; nous-mêmes, nous n'avons commencé à jouir de quelque aisance dans la vie matérielle que depuis la conquête de la liberté.

Pour apprécier à leur juste valeur ces différences radicales et aussi les ressemblances de l'économie politique des anciens avec la nôtre, il faut étudier à la fois leurs institutions et leurs écrits, c'est-à-dire les faits et les doctrines de leur époque. J'ai choisi de préférence pour cette étude, en Grèce, le moment de la plus haute prospérité d'Athènes, et à Rome, les premiers siècles de l'empire. C'est en effet Athènes qui représente le mieux la civilisation grecque, et Rome impériale la civilisation romaine. Les institutions et les écrits de ces époques mémorables ont exercé sur le monde contemporain une influence immense qui s'est étendue jusqu'à la postérité dont nous sommes les représentants. Les lois romaines décident encore à beaucoup d'égards les plus graves questions de notre état civil, président à nos mariages, règlent nos successions et gouvernent nos propriétés. Les douanes existaient à Rome avant le règne de Néron, et les Athéniens ont connu les emprunts publics. Ils savaient très-bien les richesses qu'on peut tirer du commerce ; ils prêtaient à la grosse aventure, et de tout temps ils donnèrent beaucoup d'attention à l'exploitation de leurs mines. Souvent en lisant leur histoire on croit lire la nôtre, tant les faits se ressemblent, et tant il est vrai que l'humanité s'agite dans une sphère de passions et de besoins semblables !

A la chute du monde romain, il s'opère une révolution profonde dans la marche de l'économie politique. L'esclavage prend une forme nouvelle, incessamment modifiée par l'influence du christianisme ; les idées d'égalité commencent à se répandre. Au mépris affecté des richesses succèdent les premiers élements de l'art d'en acquérir. Quelques grands souverains donnent l'exemple de l'ordre et de l'économie : Charlemagne fait vendre

au marché les œufs de ses poules et les légumes de ses jardins. Les conquérants deviennent conservateurs, et il est facile de trouver dans les *Capitulaires* [1] le germe des idées nouvelles qui vont remplacer la vieille politique romaine. Les croisades ont exercé plus tard leur part d'influence, en faisant la fortune des villes maritimes de l'Italie, qui devinrent le refuge de la civilisation contre la barbarie du moyen âge. La propriété des terres, jusque-là concentrée dans les mains des seigneurs, se divise aux mains des bourgeois qui les achètent aux guerroyeurs en Terre-Sainte. Le contact de l'Orient inspire des goûts nouveaux, fait naître des besoins de luxe que l'industrie des républiques italiennes s'empresse de satisfaire. Il n'est pas jusqu'aux erreurs du temps qui ne concourent à l'œuvre continuelle du progrès, et les Juifs persécutés créent la science du crédit et du change. Saint Louis paraît et organise l'industrie. Les métiers se divisent en confréries et se mettent sous la protection des saints, contre la tyrannie des barons. La commune se forme, et la bourgeoisie, où se recrute le clergé, commence contre l'aristocratie cette longue lutte qui finit à peine aux grands jours de 1789.

Trois grands événements, presque contemporains, la découverte de la poudre, celle de l'imprimerie et du nouveau monde changeront à leur tour la face de l'Europe et les conditions de la richesse publique. Les métaux précieux, jusque-là si rares, vont devenir abondants; des produits inconnus circulent plus rapides avec les idées: la force physique brutale est détrônée par la poudre. Je ne saurais comprendre comment, en présence de ces merveilleux éléments de régénération sociale, on

[1] Voyez le Capitulaire *de Villis*, art. 39, édit. de Baluze.

pourrait persister à ne faire dater l'économie politique que des dernières années du dix-huitième siècle. C'est pourtant alors que le paupérisme recommençait avec la concentration des fortunes ; c'est alors encore que le grand schisme du protestantisme, en renversant les couvents, frappa d'une mort lente, mais certaine, le principe des dîmes et l'exploitation religieuse de l'homme, qui avait elle-même remplacé l'exploitation militaire. Qui oserait affirmer que ces grandes révolutions n'ont modifié en aucune manière les institutions économiques des nations européennes ?

Il a fallu sans doute beaucoup d'événements semblables pour déterminer les hommes d'État et les savants à remonter à leurs causes premières, dont l'étnde constitue aujourd'hui la science économique. Nos pères ont fait longtemps de l'économie politique sans en connaître les principes, comme vivent la plupart des hommes sans être initiés aux phénomènes physiologiques de la vie. Colbert seul, parmi tous les ministres auxquels il fut donné de rendre des édits sur ces graves matières, Colbert seul paraît avoir eu un système, comme plus tard Law devait avoir le sien, comme les *économistes* du dix-huitième siècle ont proclamé le leur. Mais ces hautes intelligences ne peuvent pas être considérées comme le foyer primitif d'où la science est sortie toute faite. Quand nous exposerons les idées de Platon, d'Aristote, de Xénophon, sur les questions si admirablement posées par Adam Smith, et si vivement controversées de nos jours, il sera difficile de ne pas reconnaître qne ces génies antiques en ont entrevu l'importance et préparé la solution.

L'erreur générale vient surtout des écrivains du dix-huitième siècle, qui crurent avoir trouvé le secret de la

[redacted]

science sociale, parce qu'ils avaient analysé avec une sagacité jusqu'alors inconnue quelques phénomènes essentiels de la production. Ils avaient ouvert la voie aux recherches d'une manière neuve et hardie, et ils passèrent pour avoir créé la science, parce qu'ils l'avaient entrevue au prisme de beaucoup d'illusions. Les services de l'agriculture avaient été trop méconnus ; l'école de Quesnay lui a rendu la place qu'elle devait occuper dans les agents de la production. Après lui, Adam Smith a réhabilité le travail et dévoilé les véritables causes de la richesse des nations. Malthus a jeté un cri d'alarme aux populations devenues, selon lui, trop nombreuses; J.-B. Say a préconisé la liberté du commerce et les avantages de la concurrence illimitée, dont M. de Sismondi signalait bientôt, dans un manifeste éloquent et paradoxal, les funestes conséquences. Ricardo a posé avec hardiesse les premières bases de l'édifice monétaire moderne, qui ne s'est élevé, selon ses vues, un moment, qu'en Amérique.

Telles sont les principales causes de l'indifférence générale que les savants ont toujours montrée pour l'étude des faits économiques de l'antiquité et des temps postérieurs éloignés de nous. J'ai pensé qu'il serait utile de combler cette lacune, et d'exposer succinctement et avec netteté les efforts de nos prédécesseurs dans la carrière que nous poursuivons. Je me bornerai aux faits et aux doctrines les plus caractéristiques des différentes époques qui passeront successivement sous nos yeux. Athènes, Rome, les Barbares, le christianisme, les croisades, la renaissance, la réforme, nous offriront des époques pleines de tentatives hardies et d'enseignements mémorables. Tout se tient, tout s'enchaîne dans l'histoire générale de l'homme : en présence de l'insurrec-

[redacted]

tion des esprits, qui se manifeste aux États-Unis contre l'émancipation graduelle des noirs, il est impossible de ne pas se rappeler les maximes odieuses des anciens sur l'esclavage, et de méconnaître, sous des noms différents, les mêmes préjugés.

[redacted]

CHAPITRE II.

De l'économie politique chez les Grecs. — Leurs idées sur l'esclavage. — Administration de leurs finances. — Ils vivent du travail des esclaves et des tributs des alliés. — Ce que c'était que le *théorique*. — Des *clérouquies* ou pays conquis. — Chaque citoyen se considérait comme rentier de l'Etat. — Ce qu'il fallait à une famille pour vivre. — Des propriétés publiques. — Des mines. — De la monnaie. — Le temple de Delphes est une véritable banque de depôt. — Quel était en Grèce l'intérêt de l'argent. — Importance attachée aux finances. — Habitudes des Athéniens.

On lit dans le premier livre de la *Politique* d'Aristote[1] ces paroles remarquables : « La science du maître se » réduit à savoir user de son esclave. Il est le maître, » non parce qu'il est propriétaire de l'homme, mais » parce qu'il se sert de sa chose... L'esclave fait partie » de la richesse de la famille. » Xénophon[2] propose, comme moyen de revenu pour la république, d'accaparer les esclaves et de les louer au plus offrant, après les avoir marqués au front de peur qu'ils ne s'échappent. Toute la philanthropie des anciens est là, et aussi une bonne partie de leur économie politique. Il est évident que quand leurs philosophes parlent du peuple, ils entendent seulement une bourgeoisie domiciliée pour qui travail-

[1] Chap. IV.
[2] *Des Moyens d'augmenter les revenus de l'Attique*, chap. XI.

[redacted]

lent les masses asservies au joug le plus intolérable. Leur susceptibilité est extrême toutes les fois qu'il s'agit d'accorder à un homme le titre de citoyen, c'est-à-dire de le faire passer de l'état d'exploitation à celui d'indépendance. Il n'y avait pas jusqu'au particulier le plus modeste qui ne possédât un esclave pour l'entretien de sa maison. Les chefs de famille d'une fortune médiocre en employaient plusieurs à moudre le blé, à cuire le pain, à faire la cuisine et les habits. On en occupait plusieurs milliers dans des ateliers pour lesquels Athènes était renommée; mais généralement ils étaient astreints aux travaux les plus durs. On les envoyait boire à la rivière avec les chevaux.

C'est donc pour un petit nombre de privilégiés que les institutions de la Grèce étaient faites. Les Athéniens ne montraient pas plus de sympathie pour les souffrances de leurs esclaves que nos manufacturiers n'en éprouvent pour les rouages de leurs machines. Mais quand on se place au point de vue exclusif de ce cruel état social, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans plusieurs de ses combinaisons beaucoup d'habileté et de profondeur. L'administration des finances était dirigée avec un ordre et une exactitude remarquables. Tous les impôts réguliers étaient affermés à des entrepreneurs qui en versaient le montant au trésor public, sous la surveillance des contrôleurs. On avait établi une distinction salutaire entre le domaine public proprement dit et les biens particuliers des communes. Le produit des amendes prononcées par les tribunaux, les revenus des temples, celui des douanes, étaient versés dans les mains de percepteurs responsables, qui prenaient note des sommes reçues et poursuivaient les retardataires. Un intendant des revenus publics, véritable ministre des finances, avait la di-

rection de toutes les caisses payantes, ordonnançait les dépenses et balançait ces dépenses avec les recettes. Des administrations particulières étaient préposées à la confection des routes, à la construction des vaisseaux, des édifices. Toutes ces administrations avaient leurs écritures et par conséquent leurs greffiers, le plus souvent choisis parmi les esclaves, parce qu'on pouvait leur donner la torture pour en obtenir des aveux. La défiance populaire était même poussée si loin, que nul comptable ne pouvait s'éloigner, ni faire son testament, jusqu'à ce qu'il eût rendu ses comptes aux officiers publics établis pour les recevoir.

Tout ce qui concernait les finances était soumis au contrôle de la publicité. On gravait sur la pierre les comptes rendus, afin que chacun en prît connaissance et fût en état de les critiquer. Le temps nous a conservé presque intactes plusieurs inscriptions semblables et même quelques pierres sur lesquelles on trouve le cahier des charges de certaines adjudications, telles que le fermage des salines, de la pêche et des bois. Le dévastateur d'Athènes, lord Elgin, a rapporté une de ces pierres qui est déposée au Muséum britannique. Le peuple se montrait, d'ailleurs, impitoyable envers les prévaricateurs et les comptables en retard. Rien n'était plus dangereux que de devenir débiteur public. Dix jours après cette déclaration prononcée par jugement, la contrainte par corps était ordonnée ; le condamné était exclu à jamais des affaires publiques : ses enfants et ses petits-enfants devenaient responsables de ses malheurs ou de ses torts. Nul ne pouvait demander de remise, à moins que la faveur de parler à ce sujet ne lui fût accordée par décret rendu à l'unanimité de six mille voix. Cette extrême susceptibilité en matière de finances

[redacted]

n'étonnera point ceux qui connaissent l'organisation sociale des républiques grecques.

A Athènes surtout, le trésor public était une espèce de bourse commune, non-seulement pour les besoins collectifs de la population, mais encore pour les dépenses de chaque particulier. Tout citoyen était rentier de l'État depuis l'institution du *théorique* sous Périclès, véritable jeton de présence accordé à la fainéantise patriotique et bavarde, et qui dégénéra bientôt en une taxe des pauvres. Dès lors le peuple athénien voulut être nourri et amusé aux frais du trésor public. Il y eut des festins périodiques, des fêtes ruineuses, dont les ordonnateurs recherchaient la popularité aux dépens de la prospérité réelle du pays. De là cette rage de confiscations et d'amendes qui se manifestait presque toujours dans les assemblées populaires, et dont Socrate, Miltiade, Thémistocle. Aristide, Thrasybule, Cimon et le grand Périclès lui-même ont été frappés ou menacés tour à tour. Ces amendes et ces confiscations étaient infligées aux plus grands crimes comme aux plus simples contraventions.

Le peuple était tracassier, parce qu'il était avide ; il bannissait sous le moindre prétexte des citoyens honorables qui devenaient conspirateurs pour rentrer dans leur patrie, et qui la désolèrent plus d'une fois parce qu'elle n'avait pas su être juste.

Les alliés n'étaient autres que des tributaires auxquels on imposait des contributions en échange d'un contingent de soldats tout à fait arbitraire[1]. La Carie, la

[1] Des travaux récents ont justifié la démocratie athénienne d'une grande partie des reproches dont elle a été l'objet de la part des historiens. M. Grote, notamment, a péremptoirement réfuté, dans son bel ouvrage sur l'*Histoire de la Grèce*, les accusations calomnieuses dont les écrivains des partis aristocratiques de l'antiquité

Thrace, les bords de l'Hellespont, Éphèse, l'île de Rhodes devinrent ainsi de véritables fiefs grecs. Aristophane comptait plus de mille villes asservies au joug hellénique, et il proposait plaisamment de mettre dans chacune d'elles vingt citoyens athéniens en pension. Quelquefois le despotisme métropolitain allait plus loin, et les Athéniens s'emparaient sous les moindres prétextes d'une portion du territoire de leurs alliés. Les

ont été si prodigues envers les libres institutions d'Athènes. La confédération des villes maritimes qui se forma sous les auspices d'Athènes deux ans après le combat de Mycale naquit tout spontanément des circonstances, et il n'est pas possible aujourd'hui de contester l'utilité dont elle fut pour la Grèce entière et les villes alliées elles-mêmes. La contribution à laquelle s'étaient engagées les cités confédérées consistait pour chacune en une somme d'argent et un certain nombre de navires de guerre; et, de l'aveu des intéressés, elle avait été réglée d'une manière parfaitement équitable par Aristide, au moment de l'établissement de la confédération. Si, une trentaine d'années plus tard, Athènes présidente devint, pour nous servir de l'expression de Grote, Athènes impériale, ce fut en grande partie par la faute des alliés eux-mêmes, qui préférèrent convertir leurs prestations en hommes et en vaisseaux en prestations pécuniaires, et qui proposèrent eux-mêmes de transférer à Athènes le trésor de la confédération déposé jusque-là à Délos. La contribution totale avait été fixée par Aristide, en 476 av. J.-C., à 460 talents (environ 2,600,000 fr.); au commencement de la guerre du Péloponèse, elle n'était encore que de 600 talents (environ 3,700,000 fr.), et cet accroissement ne provenait certainement pas de l'augmentation de la part proportionnelle imposée à chaque confédéré, mais de l'admission d'un grand nombre de nouveaux alliés et de la conversion des prestations en nature en contributions pécuniaires (Grote, *Hist. of Greece*, t. V). — A l'époque où commença la guerre du Péloponèse, le revenu total d'Athènes s'élevait à 1,000 talents environ (5,750,000 fr.), dont 400 provenaient des recettes propres à la cité elle-même et le reste de la contribution des alliés. Or, en temps de paix, les fonds produits par cette contribution n'étaient pas dépensés, mais étaient versés au trésor formé par Périclès, et qui s'éleva pendant un moment jusqu'à 9,700 talents. « Ce système d'épargne publique, dit Grote, qui consistait à mettre en réserve tous les ans des sommes considérables, et qui ne se trouve qu'à Athènes, car jamais les

terres ainsi conquises portaient le nom de *Clérouquies*. Les conquérants en firent de véritables colonies dont les Athéniens domiciliés composaient l'aristocratie, toujours dépendante du gouvernement central. Le père de Platon était clérouque. Les citoyens que l'État envoyait dans ces colonies recevaient habituellement des armes et de l'argent, et y devenaient bientôt odieux aux populations indigènes, qui se soulevèrent plus d'une fois pour re-

Etats du Péloponèse n'ont eu aucun fonds de réserve public, suffit à lui seul pour absoudre Périclès d'avoir dissipé les revenus de l'Etat en distributions pernicieuses destinées à le rendre populaire, et il disculpe en même temps le peuple athénien du désir insatiable de vivre aux dépens de la bourse commune qu'on a l'habitude de lui reprocher (Même ouvrage, t. VI, p. 10). »

Il serait injuste, d'ailleurs, de considérer comme dépenses improductives les édifices magnifiques que Périclès fit construire à Athènes, les œuvres d'art dont il orna les temples, les sommes considérables qu'il consacra aux fêtes et aux spectacles. Qu'on nous permette d'invoquer encore l'autorité de Grote sur ce point. « Les vues de Périclès étaient évidemment pan-helléniques. En fortifiant et en ornant Athènes, en développant toute l'activité de ses citoyens, en lui donnant des temples, des sacrifices religieux, des œuvres d'art, des fêtes solennelles, toutes choses d'un puissant attrait, il avait l'intention d'en faire quelque chose de plus grand qu'une cité impériale réunissant de nombreux alliés sous sa dépendance. Il désirait en faire le centre du sentiment grec, l'aiguillon de l'intelligence grecque et le type d'un fervent patriotisme démocratique, combiné avec la pleine liberté de l'aspiration et du goût individuel. Il ne désirait pas seulement retenir les Etats sujets dans l'union avec Athènes, mais attirer l'admiration et la déférence spontanée de voisins independants, de manière à assurer à sa patrie un ascendant moral bien plus étendu que son pouvoir direct. Et il y arriva en élevant la cité à une grandeur visible qui la faisait paraître plus forte encore qu'elle ne l'était en réalité, et qui avait en outre le résultat d'adoucir aux yeux des sujets la pensée humiliante de l'obéissance, en formant en même temps pour les étrangers de tous pays une sorte d'école normale d'action énergique sous l'empire même de la liberté la plus entière de la critique, de belles entreprises menées à fin économiquement, et de l'amour de la science sans affaiblissement du caractère (t. VI, p. 24). » (*Note de l'Éditeur.*)

conquérir leur indépendance. Tout était donc conséquent dans le système social des Athéniens : on rançonnait au dedans, on rançonnait au dehors, ici par les confiscations et les amendes, ailleurs par les contributions de guerre ou par les monopoles. Personne ne songeait aux ressources qu'on peut trouver dans le travail. La rage du *théorique* faisait inventer chaque jour des expédients nouveaux pour suffire aux consommations de ces discoureurs exigeants, qui délibéraient éternellement sans jamais rien produire.

Cependant, si le sentiment exagéré de leur supériorité civique n'eût pas détourné les Athéniens des voies régulières de la production, ils auraient peut-être résolu le grand problème de la répartition la plus générale des profits du travail. Toute leurs institutions avaient pour but de faire participer les citoyens aux bienfaits de l'association ; mais ils en excluaient les esclaves, qui formaient près des trois quarts de la population. L'état entretenait des médecins publics (Hippocrate l'a été à Athènes), des professeurs, des artistes chargés de l'embellissement des monuments dont chaque citoyen se considérait comme copropriétaire; les fonctions de notaire, celles de procureur, qui sont devenues, parmi nous, des sources d'exactions si onéreuses pour les familles, étaient salariées par l'État. L'enseignement était libre. Les enfants des soldats morts recevaient leur éducation aux frais du trésor public, et les orphelins trouvaient dans la sollicitude des magistrats une protection toute paternelle. Démosthènes commença sa réputation d'orateur en prenant à partie ses tuteurs, et il gagna contre eux son premier procès. Les Athéniens avaient en général pour principe qu'aucun citoyen ne devait être dans le besoin, et ils accordaient des secours

à ceux que leurs infirmités corporelles rendaient incapables de pourvoir à leur subsistance. Mais cette libéralité dont ils usaient envers eux-mêmes, entraîna bientôt ses conséquences naturelles, en multipliant outre mesure le nombre des oisifs ou des imprévoyants, et quand les malheurs de la guerre du Péloponèse eurent tari les sources de l'impôt, la misère se montra dans toute son horreur. Il fallut établir une véritable taxe des pauvres dont le professeur Boeckh a discuté les chiffres incertains avec sa lucidité accoutumée, dans son excellent ouvrage sur l'*Économie politique des Athéniens* [1]. En même temps l'esprit d'association les aidait à lutter contre la détresse du trésor. Plusieurs particuliers se réunirent en une société appelée *Éranos*, à la condition de verser une cotisation qui était répartie selon les besoins de chacun. Cette société portait le nom de communauté des *Éranistes*, et le chef était appelé *Éranarque*.

C'est à ces habitudes antiéconomiques de vivre presque toujours aux frais du trésor public que les Grecs ont dû la perte de leur liberté et le peu de développement de leur puissance industrielle. Les distributions publiques ayant pris un caractère périodique, tous les ambitieux jaloux de popularité achetèrent la bienveillance de la multitude par des largesses qui épuisaient l'État sans enrichir les donataires. Platon remarque avec justesse que ce fatal système avait rendu les Athéniens paresseux, avides, intrigants et mobiles. Périclès, qui en fut l'auteur, ne se faisait point illusion sur ses inconvénients, mais il en avait besoin pour maintenir sa puissance, et il y persista. De là naquirent les menées

[1] Tome I, chap. XVII.

perpétuelles des orateurs qui avaient intérêt à flatter ce souverain aux vingt mille têtes qu'on appelait le peuple, et dont l'avidité ne pouvait être assouvie que par des impôts énormes sur les riches ou par des confiscations. Les démagogues en étaient venus au point de déclarer publiquement dans leurs harangues que si l'on ne condamnait pas tel ou tel citoyen, il serait impossible de suffire au salaire du peuple. Les riches menacés s'exécutaient quelquefois pour conjurer l'orage; il se faisait alors une distribution extraordinaire où tous les mécontents étaient appelés à la curée. Ainsi naquit le *théorique*, et Démade osa dire tout haut que les distributions d'argent étaient le ciment de la démocratie. Ne trouve-t-on pas, à plus de deux mille ans de distance, le même système renouvelé des Grecs dans le salaire de 40 sous par jour accordé en 1793 aux sectionnaires de Paris.

Tout était calculé chez les Grecs pour assurer des salaires à chaque classe de citoyens. Les orateurs se faisaient payer pour parler, et le peuple pour entendre; les juges, véritables jurés, ne s'étaient pas non plus oubliés. Soit par politique, soit plutôt pour assurer des positions aux notabilités populaires, on accréditait auprès de chaque puissance deux, trois et jusqu'à dix ambassadeurs à la fois. Certains crieurs publics, certains copistes des décrets du peuple se faisaient nourrir au Prytanée, dans lequel sans doute aussi l'État leur fournissait des logements. Il y avait des musiciens et des poëtes entretenus; enfin la foule des salariés était si grande, qu'il fallut établir des règles sévères contre le cumul, cette lèpre de nos finances modernes. Il est facile de se faire une idée de l'énormité des impôts qu'exigeait le payement de tous ces salaires, quand on sait que la plus pauvre famille de quatre personnes ne pouvait pas

[redacted]

vivre à moins d'un revenu équivalent de 400 fr. de notre monnaie, si elle ne se contentait pas uniquement de pain et d'eau. Il fallait donc des ressources beaucoup plus considérables pour vivre décemment; en outre, la piété des Grecs envers les morts leur faisait souvent faire de grands frais pour les funérailles et pour les tombeaux; ils employaient une quantité notable de richesse en meubles, vêtements et bijoux. La plupart des bonnes maisons ne renfermaient pas seulement les objets nécessaires pour les usages ordinaires de la vie, mais généralement les instruments indispensables à l'exercice de plusieurs métiers, tels que le tissage, la boulangerie, pratiqués à domicile par les esclaves. La vanité avait conduit au luxe des vases précieux d'or et d'argent, et ils se multiplièrent tellement, que pour en fournir à ceux qui ne pouvaient y mettre le prix, on fut obligé d'en fabriquer dont l'épaisseur ne dépassait pas celle de l'épiderme. Maintenant si l'on considère qu'il y avait environ dix mille maisons à Athènes, indépendamment des constructions des ports, des petites villes et des villages, et environ 360,000 esclaves, on pourra se faire une idée de la richesse accumulée dans cette république, et, par analogie, de la puissance relative des autres républiques grecques.

On se demande toutefois avec surprise comment les Athéniens étaient parvenus à payer ces émoluments universels distribués aux différentes classes de citoyens. Dans le principe, les temples et les prêtres étaient entretenus au moyen des terrains sacrés, des dîmes foncières et des sacrifices [1]. Les magistrats de l'ordre judiciaire

[1] On immolait quelquefois à Athènes, dans certaines fêtes religieuses, jusqu'à trois cents bœufs, dont on distribuait au peuple la chair et les peaux.

recevaient des épices. Plus tard, lorsque Solon eût partagé le peuple en quatre classes selon leur degré de fortune, chaque classe fut taxée d'après le capital imposable dont elle était censée jouir, de manière pourtant que la plus riche payait dans une proportion de son revenu plus considérable que la plus pauvre : ce mode de taxation paraissait avoir tous les caractères de l'impôt de quotité. Pour l'établir sur une base équitable, il existait un cadastre des propriétés qui était revisé tous les quatre ans. Ce cadastre ne remplissait pas toutefois l'objet de nos registres d'hypothèques ; le prêteur qui voulait prendre des sûretés se contentait de poser une borne, sur laquelle il inscrivait son nom, devant le champ de son débiteur. Outre l'impôt de quotité qui produisait seul des sommes considérables, et les tributs des alliés, espèce de contribution de guerre rigoureusement payée en temps de paix, les Athéniens avaient les revenus des mines, les amendes et les produits des confiscations dont nous avons déjà parlé, et les droits de douanes. L'État et les communes possédaient des propriétés dont le fermage produisait des sommes importantes. Ces propriétés consistaient ordinairement en pâturages, forêts, maisons et salines. On les donnait à bail à perpétuité ou à temps à un fermier général qui s'engageait à verser les revenus d'une manière régulière dans les caisses du trésor.

Les Grecs, et principalement les Athéniens, manifestèrent de bonne heure leur aversion pour tout ce qui ressemblait à un impôt personnel et surtout à l'impôt foncier. Il n'y avait pas chez eux de contribution des portes et fenêtres. Leurs revenus habituels provenaient des domaines publics et des biens des communes. Ils aimaient surtout à frapper des taxes sur les étrangers, et ils recouraient volontiers, même dans les circonstances ordi-

naires, à la ressource des impôts indirects, établis d'ailleurs avec une grande modération. Mais c'est surtout aux produits de leurs mines qu'ils attachèrent de tout temps une importance particulière. Celles de l'Attique et du Laurium paraissent avoir fourni dès l'origine des trésors considérables, puisque c'est au succès de leur exploitation que Thémistocle dut les moyens de porter à sa plus grande hauteur la puissance maritime de l'État. Toutefois ces mines ne tardèrent pas à s'épuiser, et du temps de Strabon on en retirait à peine de quoi couvrir les frais d'exploitation. Il est probable aussi que les connaissances imparfaites des anciens dans les sciences chimiques ne leur permirent pas d'en tirer le parti convenable. Ce travail était exécuté par des bandes d'esclaves naturellement peu instruits, assez mal disciplinés, et qu'on pourrait comparer avec exactitude à ces malheureux Indiens dont les Espagnols avaient peuplé leurs mines du Mexique et du Pérou, au commencement de la conquête. Aussi, rien n'égala le désespoir des Athéniens, quand ces ressources leur manquèrent tout à coup, et qu'ils se virent, comme les Espagnols de nos jours, réduits à chercher dans le travail dont ils avaient perdu l'habitude, un refuge contre la misère et la ruine. Cette révolution dut leur être d'autant plus pénible, que les mines étaient réparties entre un plus grand nombre de propriétaires ou de fermiers, jusque-là fort riches et placés sur la même ligne que les agriculteurs et les marchands les plus opulents.

Tout nous porte à croire que les anciens partageaient les préjugés modernes au sujet des métaux précieux. Nous verrons dans l'exposé des *Économiques* de Xénophon qu'ils considéraient l'or et l'argent comme la richesse par excellence, et que leur politique eut toujours

pour but de faire affluer ces métaux sur le territoire national par tous les moyens possibles. C'est ainsi qu'ils avaient établi sur les marchandises étrangères l'impôt du *cinquantième*, qui était une taxe de douane. Cet impôt devait être acquitté au moment du déchargement des marchandises, en argent et non en denrées, opération facile si l'on considère que presque tout le commerce de la Grèce se faisait par mer. Il devait même exister à la porte de certaines villes un véritable octroi, source de fraude comme le nôtre, puisque les auteurs rapportent plusieurs cas extrêmement curieux de contrebande, entre autres celui d'un paysan qui introduisait des barils de miel dans des sacs d'orge, et qui fut découvert par des préposés accourus au secours de son âne abattu.

La monnaie d'or et d'argent était assez rare chez les Grecs avant leurs expéditions en Orient. La conquête d'une partie de l'Asie par Cyrus fit affluer vers l'Occident une masse immense de numéraire, et sans doute les fabuleux récits des richesses de Crésus et du Pactole aux sables d'or doivent leur origine à des faits vraisemblables que l'imagination des Grecs aura exagérés. La grande variété des monnaies importées donna naissance à l'industrie des changeurs qui spéculaient, comme ceux de nos jours, sur la conversion des espèces. Les Athéniens exerçaient d'ailleurs une surveillance sévère sur la fabrication de la monnaie, et la leur était de si bon aloi, qu'on la recherchait avec faveur sur tous les marchés. Quoique Pline le naturaliste [1], Strabon [2] et Diodore de Sicile [3] nous aient laissé de précieux documents sur les richesses métalliques des anciens, on n'en doit

[1] Liv. XXXII.
[2] Liv. III, IV et V.
[3] Liv. XXVII et XXXVI.

[redacted]

pas moins regretter la perte du livre spécial que Théophraste paraît avoir écrit sur l'art métallurgique 300 ans avant notre ère, et dont il nous est resté quelques fragments épars dans les ouvrages des écrivains ses successeurs. C'est là que tous ont puisé les documents relatifs à la question du numéraire dans l'antiquité. Philippe de Macédoine soutint la guerre contre les Grecs autant avec de l'or qu'avec du fer. Alexandre, son fils, rapporta des millions de son expédition de l'Inde, et il fit à ses soldats des libéralités extraordinaires. Les Ptolémées, ses successeurs, passent pour avoir réuni près d'un milliard de francs de notre monnaie en espèces. L'argent était d'ailleurs plus rare qu'aujourd'hui relativement à l'or. Au dix-neuvième siècle le prix de l'or est quinze fois plus élevé que celui de l'argent, tandis que du temps des Grecs il ne l'était que dix fois davantage. Une monnaie de billon, mêlée de fer et de cuivre, servait aux relations usuelles du petit commerce, et n'avait pas cours en dehors des frontières.

L'extrême importance attribuée à l'or et à l'argent donna naissance chez les Grecs à des institutions financières qui ne manquent pas d'analogie avec les nôtres. Le temple de Delphes recevait annuellement, sous la protection d'Apollon, des dépôts de sommes considérables appartenant à des particuliers et même à des villes. Les prêtres intéressés à voir l'or s'amasser au pied de leurs autels, encouragèrent ces dispositions, et le temple de Delphes devint une banque de dépôt respectée dans toute la Grèce. Cependant comme on ne retirait aucun intérêt des sommes qui y étaient déposées, plusieurs concurrences s'établirent, et la profession de banquier ne tarda pas à devenir très-lucrative. Le moindre taux de l'intérêt paraît avoir été de 10 pour

100, et le plus haut de 36. L'usure prit une extension démesurée, en raison des profits qu'on pouvait retirer des capitaux à l'aide des esclaves, et surtout à cause du peu de sécurité des prêteurs. Le même phénomène se reproduit encore de nos jours dans les pays à esclaves, ainsi qu'on le voit dans nos colonies, où d'ailleurs les formalités de l'expropriation sont si lentes, qu'un débiteur de mauvaise foi peut faire mourir son créancier à la peine. Aussi les prêteurs étaient dans l'habitude de prélever par avance la somme entière des intérêts, qu'ils prêtaient de nouveau à des conditions rigoureuses, bravant le mépris public mêlé de déférence et de flatterie qui s'attachait aux hommes d'argent dans ce temps-là comme de nos jours. L'usure reparaîtra, non moins hideuse, à Rome et dans toute l'Europe au moyen âge : symptôme fatal de l'ignorance des véritables lois de la production et du mépris des plus simples exigences de la morale. On peut juger par ces faits de ce que devaient être les loyers et les fermages, dont le taux se règle toujours plus ou moins d'après celui de l'intérêt de l'argent. Le professeur Boeckh évalue à huit et demi pour cent du capital le montant des loyers ; celui des fermages était un peu moins élevé. On bâtissait par spéculation des espèces d'hôtels dont les appartements étaient loués aux divers étrangers que la politique ou le commerce attirait à Athènes et qui n'y avaient pas droit de bourgeoisie.

Il est facile de concevoir, d'après ces données, sur quelles bases onéreuses devaient être effectués les emprunts publics. Le manque de sécurité et la tendance perpétuelle de ces peuples aux spoliations juridiques permettent de douter qu'un seul emprunt de ce genre ait été consenti librement. On aimait mieux recourir à

[redacted]

des augmentations ou à des créations d'impôts, même sur la propriété foncière, quand les besoins de l'État devenaient trop pressants. Le temple de Delphes, celui de Délos prêtèrent plus d'une fois une partie des sommes qui leur avaient été confiées. On décrétait de temps en temps des anticipations d'impôt qui devaient être supportées par les riches, véritables emprunts forcés assez semblables à ceux que nous avons vus de nos jours. Enfin on alla jusqu'à créer une monnaie fictive de fer qui fut considérée comme réelle, et au moyen de laquelle on remplaça les espèces d'or et d'argent exportées par le commerce extérieur, jusqu'au moment où la monnaie de fer fut rachetée et annulée, à l'instar de nos assignats. Puis vinrent des altérations de monnaies plus honteuses et plus déplorables, des alliages d'argent et de plomb, d'argent et de cuivre, expédients ordinaires des gouvernements aux abois; mais ces écarts furent toujours de peu de durée, et si l'on excepte Sparte, où la monnaie consista longtemps en barres de fer lourdes et grossières par des motifs inhérents à la constitution de cette république utopique, la Grèce n'a cessé de se montrer fidèle à la réputation de son système monétaire.

Les hommes d'État de ce pays ont toujours attaché une grande importance aux affaires de finances. C'était une science difficile dans un temps où les dettes publiques ne permettaient pas de grever l'avenir des charges du présent. Les dépenses extraordinaires pesant de tout leur poids sur le contribuable, il fallait s'ingénier de mille manières pour ne pas atteindre le capital, et par conséquent la production dans sa source. Malheureusement l'intervention populaire, souvent peu éclairée, donna lieu à de graves dilapidations; les monuments

des arts s'élevèrent avec profusion pour satisfaire la vanité nationale ; l'habitude de vivre aux dépens des alliés détourna les citoyens des voies régulières du travail. L'existence de l'État dépendait donc ainsi de l'extérieur, et devenait par conséquent très-incertaine. C'est ce qui avait frappé Xénophon lui-même, lorsqu'il écrivit son traité des *revenus de l'Attique*, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Un semblable système devait nécessairement exercer une grande influence sur les mœurs des habitants de la Grèce. Les Athéniens étaient enclins au jeu et à l'oisiveté ; on les voyait souvent assis devant les portiques de leurs monuments, raisonner d'affaires politiques, discuter les nouvelles du jour, puis visiter les boutiques, les marchés et les bains publics, une canne à la main. Quelquefois ils se faisaient suivre par un esclave portant un pliant qu'ils déployaient pour s'y asseoir quand ils étaient fatigués. Leurs repas étaient généralement somptueux, et le pain qu'on vendait, même aux plus simples ouvriers, était d'un goût exquis et d'une blancheur éblouissante. Leurs marchés étaient fournis de gibier, de poisson, de légumes et de fruits de toute espèce. A Sparte, c'était tout le contraire, et cependant les conséquences du système lacédémonien diffèrent peu de celles des habitudes d'Athènes. Les Spartiates ne se sont jamais élevés à la hauteur d'une nation civilisée, parce qu'ils ont cherché à étouffer tous les besoins ; et les Athéniens en sont promptement descendus, pour avoir voulu les satisfaire à tout prix, et s'en créer chaque jour de nouveaux.

« Si l'on jette les yeux sur l'ensemble de l'économie politique des Athéniens, à laquelle ressemblaient plus ou moins les systèmes financiers des autres Grecs qui jouis-

[redacted]

saient de la liberté, à l'exception de Sparte, on reconnaît que beaucoup de ses parties étaient *calculées* avec sagesse. Les Grecs n'étaient ni pauvres ni indifférents pour les richesses ; mais la masse des métaux précieux en circulation n'était pas aussi considérable que dans les États de l'Europe moderne, et l'on faisait en conséquence beaucoup de choses avec peu d'argent ; comme les biens donnaient d'assez forts revenus, les particuliers pouvaient supporter des charges élevées. Athènes fit de nobles dépenses pour le culte des dieux, pour perpétuer les pensées généreuses et les grandes actions par des monuments qui manifestaient un sentiment exquis des beaux-arts. Mais les distributions et les salaires engendrèrent l'oisiveté ; le peuple se persuada que l'État devait le nourrir, et que son unique occupation devait être de diriger l'administration générale. C'était comme un problème pour les hommes publics de rechercher comment ils pourraient enrichir le peuple, non par le travail et l'industrie, mais en lui sacrifiant les revenus de l'État ; car on regardait la chose publique comme une propriété commune, qui devait être partagée entre les particuliers [1]. »

[1] Boeckh, *Économie politique des Athéniens*, liv. IV, ch. 21.

CHAPITRE III.

:s systèmes économiques essayés ou proposés en
lois de Lycurgue. — *République* de Platon. — *É*
Xénophon. — *Politique* d'Aristote.

Nous ne pensons pas qu'on ait hasardé en
u monde un système d'économie politiqu
'aordinaire que les lois de Lycurgue à Spart
ı plus austère d'une communauté, les réforn
ıdicales décrétées par la Convention nationa
ies harmoniques des *Owenistes*, et, dans c
:mps, les prédications aventureuses du saint-
'ont rien qui puisse être comparé à ces lois
ardiesse et d'originalité. Elles semblent le
ontemplateur plutôt que le fruit des médita
omme d'État, et cependant

[redacted]

tellement singulier, que l'existence même de leur auteur est mise en doute par beaucoup de savants, persuadés qu'il y a eu plus d'un Lycurgue, comme on a longtemps pensé qu'il avait existé plus d'un Homère.

Toutefois, quelle que soit l'origine des lois de Lycurgue, il est bien avéré qu'elles ont présidé pendant plusieurs siècles, plus ou moins intactes, aux destinées des Spartiates. Elles passent pour avoir réalisé l'utopie d'un partage général des propriétés, et d'une éducation commune à tous les citoyens. Elles renfermaient à la fois un système complet d'économie politique, un catéchisme pour les croyances, un manuel universel pour les industries. Elles réglaient l'ordre de succession au trône, et celui des mets dans les repas. Quoi de plus étrange que la division du territoire de Sparte en neuf mille portions, et le reste du pays en trente mille autres parts, assignées à autant de pères de famille, à condition d'en distribuer les produits à leurs femmes et à leurs enfants? Combien devait durer cette égalité passagère des fortunes? J'avoue que j'ai peine à comprendre une société dans laquelle il est défendu d'acheter ou de vendre une portion de terrain, ni de la léguer par testament. Comment concilier cette défense avec le droit d'aînesse qui existait à Sparte, à moins de supposer que l'aîné de chaque famille fût obligé d'entretenir ses frères, et alors que devenait l'égalité, ce but imaginaire des lois de Lycurgue?

Il n'était pas permis de constituer une dot aux filles, mais on les épousait probablement sans inquiétude de l'avenir, puisque l'État se chargeait d'élever et de nourrir les enfants à qui elles donnaient le jour. Heureux pays où chaque citoyen n'avait qu'à se mettre à table, certain d'y trouver un repas, pourvu qu'il apportât son

contingent en orge ou en légumes! Pour comble de prodige, il n'y avait pas d'impôts ni de trésor public; et cependant, si nous en croyons Aristote, ce peuple philosophe trouvait quelquefois le moyen de prêter de l'argent. Les députés de Samos ayant recouru à sa bourse, Aristote nous assure que l'assemblée générale ordonna un jeûne universel de vingt-quatre heures, *hommes et animaux compris*, pour obtenir une petite économie, et en gratifier les alliés. Mais puisqu'il était défendu d'acheter et de vendre, à quoi servait l'argent à Sparte? Malgré tout notre respect pour l'antiquité, je crains bien que ces histoires d'emprunts et beaucoup d'autres encore ne soient de véritables mystifications. Ce qu'il y a de certain, néanmoins, c'est qu'il a existé une époque où le sentiment de la propriété parut s'éteindre à Sparte, pour faire place à une insouciance patriotique fondée sur l'absence presque entière de besoins personnels; car la législation de Lycurgue était parfaitement conséquente. En détruisant les bases de la propriété, elle devait faire une guerre infatigable au désir d'acquérir, et par suite à tous les goûts qui l'enflamment.

C'est, en effet, ce que le législateur avait prévu. Tous les enfants, soustraits dès l'âge le plus tendre à l'influence maternelle, cessaient d'appartenir à leurs familles pour devenir la propriété de l'État. On les élevait en commun, quelle que fût leur origine, d'après des principes invariables, sous la surveillance des magistrats et presque sur la place publique. Le fouet est décrété l'institution par excellence; les enfants sont dépouillés de leurs cheveux dans l'intérêt de la propreté; ils marchent sans chaussure dans toutes les saisons; ils couchent sur une litière de feuilles de roseaux. On leur apprend à voler des fruits pour leurs repas, et on les fustige quand ils

se sont laissé découvrir. Parvenus à l'adolescence, un nouvel apprentissage commence pour eux, celui de la guerre, et ils en font l'exercice avec une telle audace, que le sang coule dans ces arènes dégoûtantes, où ils se déchirent demi-nus, sous les yeux de leurs mères. « Tu me mors comme une femme, dit l'un; non, mais comme un lion, répond l'autre, » et les spectateurs d'applaudir à ces furieux qui se servaient avec grâce de leurs ongles et de leurs dents. Quel détestable peuple ! et quel nom donnerions-nous à de telles vertus !

L'éducation des femmes ne présentait pas des anomalies moins choquantes, et notre raison se refuse à admettre la prétendue efficacité morale du système adopté à leur égard. Un critique spirituel a pu dire avec justesse qu'on les considérait à Sparte comme les femelles plutôt que comme les compagnes de l'homme. On ne les estimait qu'en raison de l'énergie de leurs formes et de la vigueur de leur tempérament. Elles étaient exercées de bonne heure à manier le javelot, à courir presque nues dans l'arène, en présence de tous les citoyens et même des jeunes hommes de leur âge. Parlerai-je de l'usage infâme de remplacer les maris par des amants, dans une foule de circonstances légalement prévues? Faut-il rappeler les unions incestueuses et les combinaisons de haras qui conduisirent ce peuple grossier à la promiscuité des sexes, sous prétexte d'embellir la race et de fortifier les générations? Je ne suis pas surpris que le temps ait détruit les monuments de Sparte, si toutefois Sparte a eu des monuments. Nous lisons dans Plutarque que les maisons des Lacédémoniens étaient très-petites et construites sans art. On ne travaillait les portes qu'avec la scie et les planchers qu'avec la cognée; des troncs d'arbres à peine dépouillés de leur écorce servaient de

poutres, habitations bien dignes d'un tel peuple, et qui semblent plutôt appartenir à des tribus nomades qu'à une nation civilisée. N'avaient-ils pas horreur du beau langage, des sciences qu'ils appelaient des vices, et de tout ce qui fait la gloire ou le charme de la vie? Sur leur théâtres mêmes, ils préféraient les boxeurs aux poëtes ; c'est tout dire.

Il n'est pas surprenant que les arts industriels tiennent peu de place dans leur histoire. Quelle industrie était nécessaire à des gens qui vivaient de brouet noir, qui s'asseyaient sur des madriers mal équarris, qui marchaient le plus souvent sans chaussure et nu-tête! Le peu d'artisans qu'on voyait à Sparte exerçait, comme en Égypte, la profession de leur père, et la plupart des habitants n'en exerçaient aucune. Ces hommes, si différents des Athéniens pour tout le reste, leur ressemblaient complétement par l'horreur du travail manuel. Le travail était pour eux le symbole de l'esclavage, déplorable erreur qui a perdu la civilisation antique, et qui retient aujourd'hui dans un état voisin de la décrépitude nos jeunes républiques de l'Amérique du Sud. Malheur aux peuples qui se reposent sur des esclaves du soin de pourvoir à leurs besoins et qui remettent en de telles mains la production nationale! Entre les ilotes de Sparte et les nègres des colonies européennes, où est la différence? et quelle différence y a-t-il aussi entre les Spartiates chassant aux ilotes et les Espagnols chassant aux Indiens! La fin de cette double domination a été la même, car la force brutale peut bien conquérir, mais il n'appartient qu'à la vraie liberté de conserver et de civiliser.

Cependant les institutions de Sparte ont excité au plus degré l'admiration des anciens et celle des modernes.

Aristote, Platon, Xénophon nous en ont laissé des peintures vives et animées. Mais ces peintures ne doivent-elles pas être considérées comme des ouvrages d'imagination, plutôt que comme des traits scientifiques sérieux? Ne faut-il pas y voir une thèse de philosophie, au lieu d'une doctrine économique? Je ne saurais me ranger entièrement à cet avis. Les institutions de la Grèce ne sont pas nées du hasard; la plupart d'entre elles ont été le fruit des méditations de plusieurs hommes célèbres, qui en ont poursuivi le développement avec une inflexibilité de logique tout à fait systématique. On eût dit qu'ils voulaient voir la fin de leurs expériences, comme chez nous le pouvoir exécutif tient à l'application des lois que son initiative a fait rendre. Quand Platon écrivait les dialogues qui composent son *Traité de la République,* il prouvait assez clairement que l'économie politique, telle que nous la comprenons de nos jours, n'était pas étrangère à ses contemporains les plus éclairés. Il a signalé les avantages de la division du travail avec une lucidité parfaite et qui nous semble avoir ravi à Adam Smith le mérite de cette découverte, sinon la priorité de la démonstration. C'est ici le moment de citer les passages les plus curieux de ce dialogue si naturel, si vrai et si admirable de justesse et de simplicité [1].

« Ce qui donne naissance à la société, c'est l'impuissance où nous sommes de nous suffire à nous-mêmes, et le besoin que nous avons d'une foule de choses. Ainsi, le besoin ayant engagé l'homme à se joindre à un autre homme, la société s'est établie dans un but d'assistance mutuelle.— Oui; mais on ne communique à un autre

[1] *République de Platon,* liv. II.

ce qu'on a, pour en recevoir ce qu'on n'a pas, que parce qu'on croit y trouver son avantage.— Assurément.— Bâtissons donc une ville par la pensée. Nos besoins la formeront. Le premier et le plus grand de tous, n'est-ce pas la nourriture?— Oui.— Le second besoin est celui du logement; le troisième est celui du vêtement.— Sans doute.— Comment notre ville pourra-t-elle fournir à ces besoins? Ne faudra-t-il pas, pour cela, que l'un soit laboureur, un autre architecte, un autre tisserand? Ajouterons-nous un cordonnier ou quelque artisan semblable?— Je veux bien.— Toute ville est donc composée de plusieurs personnes; mais faut-il que chacun des habitants travaille pour tous les autres; que le laboureur, par exemple, prépare à manger pour quatre et qu'il y mette quatre fois plus de temps et de peines, ou ne serait-il pas mieux que, sans s'occuper des autres, il employât la quatrième partie du temps à préparer sa nourriture et les trois autres parties à se bâtir une maison, à se faire des habits et des souliers?— Il me semble que la première manière serait plus commode pour lui. En effet, nous ne naissons pas tous avec les mêmes talents, et chacun manifeste des dispositions particulières. Les choses iraient donc mieux, si chaque homme se bornait à un métier, car la tâche est mieux faite et plus aisément quand elle est appropriée aux goûts de l'individu et qu'il est dégagé de tout autre soin.»

Certes, jamais les avantages de la division du travail n'ont été plus clairement définis que dans ce passage remarquable. Nous allons bientôt voir avec quel art ingénieux l'auteur sera conduit à la définition de la monnaie. « Voilà donc, reprend l'un des interlocuteurs de Platon, les charpentiers, les forgerons et les autres

ouvriers, qui vont entrer dans notre petite ville et l'agrandir. Il sera presque impossible, dès lors, de trouver un lieu d'où elle puisse tirer tout ce qui est nécessaire à sa subsistance.— La ville aura besoin de personnes qui aillent chercher dans le voisinage ce qui pourra lui manquer.— Mais ces personnes reviendront sans avoir rien reçu, si elles ne portent aux voisins de quoi satisfaire aussi à leurs demandes.— Assurément, et il faudra des gens qui se chargent de l'importation et de l'exportation des marchandises. Ce sont ceux qu'on appelle commerçants.— C'est ce que je pense, et même, si le commerce se fait par mer, voilà encore une foule de gens nécessaires pour la navigation.— Mais, dans la ville, comment nos citoyens se feront-ils part les uns aux autres de leur travail?— Il est évident que ce sera par vente et part achat.—Il nous faut donc encore un marché et une monnaie, symbole du contrat. »

Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes si simples et si précises, parcourir l'un de nos meilleurs traités d'économie politique? Il est difficile, en effet, d'exposer avec plus de clarté la marche naturelle du développement industriel dans une ville qui commence. A mesure que cette ville imaginaire s'enrichit, sa situation se complique; la distribution des richesses s'y fait d'une manière inégale et soulève bien des questions qui ne sont pas faciles à résoudre. « Qu'est-ce qui perd les artisans? dit Adimante[1]. — Et Socrate répond : l'Opulence et la Pauvreté. — Comment cela? — Le voici : le potier devenu riche s'embarrassera-t-il beaucoup de son métier? — Non. — Il deviendra de jour en jour plus fai-

[1] *De la République*, liv. II.

[redacted]

néant et plus négligent? — Sans doute. — Et par conséquent plus mauvais potier? — Oui. — D'un autre côté, si la pauvreté lui ôte les moyens de se fournir d'outils, et de tout ce qui est nécessaire à son art, son travail en souffrira; ses enfants et les ouvriers qu'il forme en seront moins habiles. — Cela est vrai. — Ainsi les richesses et la pauvreté nuisent également aux arts et à ceux qui les exercent. — Il y a apparence. — Voilà donc deux choses auxquelles nos magistrats prendront bien garde de donner entrée dans notre ville, l'opulence et la pauvreté : l'opulence, parce qu'elle engendre la mollesse et la fainéantise; la pauvreté, parce qu'elle produit la bassesse et l'envie : l'une et l'autre parce qu'elles conduisent l'État vers une révolution. » Il faut encore reconnaître ici la compétence parfaite des anciens à examiner les plus graves questions de l'économie politique. Après plus de deux mille ans, nous n'avons pas encore obtenu la réalisation de l'utopie de Platon, de ce juste milieu économique assurant à chacun une égale répartition des profits du travail. Nous avons toujours de ces potiers enrichis qui négligent leur art et des ouvriers pauvres auxquels il faut fournir des outils qu'ils sont hors d'état de se procurer. Il y a donc bien longtemps qu'on y pense, à ces terribles problèmes de l'état social, que les révolutions abordent toujours sans les résoudre jamais! Dictature, esclavage, liberté, pillage, association, aristocratie, démocratie, on y a tout usé : l'énigme demeure encore indéchiffrable; heureuse notre génération, si la science lui en donne le mot quelque jour!

Après avoir si ingénieusement défini la cité et analysé la division du travail. Platon s'arrête tout à coup et conseille la communauté des femmes et des enfants.

[redacted]

« Je propose, dit-il que les femmes de nos guerriers soient communes *toutes à tous;* qu'aucune d'elles n'habite en particulier avec aucun d'eux ; que les enfants soient communs et que ceux-ci ne connaissent pas leurs parents, ni les parents leurs enfants [1] ». Je cite littéralement ce passage étonnant, pour donner une idée du degré de hardiesse où l'esprit de système a pu conduire un des plus beaux génies de l'antiquité. La communauté des biens, autre chimère, est aussi considérée par Platon comme un remède souverain aux plaies les plus invétérées de la société. Il n'y aurait plus ni troubles, ni désordres, ni insolence, ni servilité. L'usure disparaîtrait avec l'avarice et les vices qu'un amour immodéré des richesses multiplie chez les hommes. Plus de procès, partant plus de chicane ; nous vivrons tous comme des frères. « N'espérons pas toutefois, ajoute Platon, réaliser le plan de cette parfaite république. Comme les peintres habiles dessinent à grands traits des modèles d'une beauté idéale, impossible à trouver dans les individus, de même nous ne voulons que donner un type accompli ; plus les législateurs se rapprocheront de ce modèle, plus leur constitution sera propre à conduire les hommes au bonheur. » Telle est l'opinion que Platon lui-même avait de ses doctrines, mélange remarquable d'aperçus plein de justesse et d'utopies indignes d'attention. On ne sait comment concilier, en effet, les rêves d'égalité qui agitent ce philosophe, avec son profond mépris pour les classes laborieuses. « La nature, selon lui, n'a fait ni cordonniers, ni forgerons ; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils mercenaires, misérables sans nom qui sont exclus, par

[1] *De la République*, liv. v.

leur état même, des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les souffrira dans la cité que comme un mal nécessaire. Le citoyen qui se sera avili par le commerce de boutique *sera poursuivi pour ce délit.* S'il est convaincu, il sera condamné à un an de prison. La punition sera doublée à chaque récidive. Ce genre de trafic ne sera permis qu'aux étrangers qu'on trouvera être les moins corrompus. Le magistrat tiendra un registre exact de leurs factures et de leurs ventes. On ne leur permettra de faire qu'un très-petit bénéfice[1]. Xénophon n'est pas moins explicite. Il pense que « les arts manuels sont infâmes et indignes d'un citoyen. La plupart déforment le corps. Ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu. Ils ne laissent de temps ni pour la république ni pour les amis. »

C'est cette doctrine des *hommes de loisir*, ressuscitée parmi nous, qui résume toute l'économie politique des anciens. M. de Sismondi[2] fait remarquer avec beaucoup de sens que du moins ils avaient toujours reconnu que la richesse n'a de prix qu'autant quelle contribue au bonheur général, et que c'est pour ne l'avoir pas considérée abstraitement qu'ils avaient souvent eu en cette matière des idées plus justes que les nôtres. L'économie politique des Grecs était éminemment gouvernementale et réglementaire. Leurs écrivains veulent que la loi se mêle de tout et ne laisse presque rien à la liberté individuelle des citoyens. La cité n'est pour eux qu'une vaste association où chaque habitant joue un rôle convenu, ou bien une grande machine dont il représente

[1] Platon, *Traité des lois,* liv. XI.
[2] *Nouveaux principes d'économie politique,* liv. I, ch. 2.

un des rouages. Ils s'occupent exclusivement des masses et négligent l'individu, dangereux excès auprès duquel il n'y a rien de plus dangereux que l'excès contraire, où paraissent tomber de nos jours les grandes nations civilisées par l'industrie. Et encore quand on parle des masses à Athènes, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit seulement de ce petit nombre d'hommes libres qui se faisaient nourrir par des armées d'esclaves. C'est en ce sens que M. Dunoyer a eu raison de dire [1] « que l'esclavage des professions utiles avait été le régime économique de toute société nouvellement fixée. » Rousseau prétend que ce régime était indispensable, « parce qu'il est des positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave [2]. » Cette singulière doctrine prouve jusqu'à quel point les plus beaux génies ont pu s'égarer dans leur aveugle admiration pour les institutions de l'antiquité ; mais il n'est plus permis aujourd'hui de s'égarer avec eux. Une étude plus philosophique de l'histoire ancienne nous montre les Grecs en proie aux dissensions civiles, à la guerre étrangère, aux intrigues de la place publique, par suite du désœuvrement où leur permettait de vivre le travail des esclaves. Ils excellaient à conduire un char dans la carrière, à ergoter sur des finesses grammaticales, à faire de la mauvaise musique, et, devenus rhéteurs après avoir été pillards, ils ont succombé faute de courage pour se défendre et faute d'argent pour se faire défendre par des mercenaires.

[1] *Nouveau Traité d'économie sociale*, t. I, p. 234.
[2] *Contrat social*, liv. III.

L'économie politique de Xénophon ne repose pas sur d'autres bases que celle de Platon. Toutes les fois qu'il s'agit d'analyser les opérations du travail, de remonter à la source du revenu, de déterminer l'utilité des choses, la lucidité de cet écrivain est admirable ; mais dès qu'il est question de la répartition des profits, les préjugés grecs reprennent leur empire et l'auteur retombe dans la politique de Platon et d'Aristote, fidèles interprètes de l'oligarchie contemporaine. Quel malheur que ces hommes, si habiles à exposer les phénomènes essentiels de la production, n'en aient pas tiré plus judicieusement les conséquences ! Écoutez Xénophon dans ses définitions : « Il ne faut entendre par *bien* que ce qui peut nous être utile. — Les terres que nous cultivons ne sont plus des biens, lorsque nous perdons à leur culture.—L'argent même n'est pas un bien, si l'on n'en fait pas usage. » J.-B. Say n'a pas donné une meilleure définition des capitaux productifs et improductifs. L'auteur grec dit ailleurs ces paroles remarquables : *On a les bras bien longs, quand on a ceux de tout un peuple.* Il propose d'accorder des gratifications à ceux du tribunal des négociants qui termineraient les contestations avec le plus de justice et de célérité ; mais il nous semble moins heureux lorsqu'il soutient que la grande abondance de l'argent ne le ferait pas baisser de prix. Au surplus, les écrits de Xénophon, bien que remplis de conseils ingénieux aux agriculteurs et de considérations très-importantes pour les philosophes, ne peuvent pas nous donner une idée complète des véritables vues économiques des anciens. L'auteur s'est borné à recommander la tempérance, l'activité, la bonne distribution du travail. Il a soigneusement tracé les attributions de l'homme et de la femme sous l'influence du mariage,

[redacted]

les avantages de l'ordre, de l'émulation et des récompenses. Enfin, il a manifesté avec énergie le profond mépris que lui inspiraient les travaux manuels : « Les gens qui s'y livrent, dit-il, ne sont jamais élevés aux charges, et on a bien raison. La plupart condamnés à être assis tout le jour, quelques-uns même à éprouver un feu continuel, ne peuvent manquer d'avoir le corps altéré, et il est bien difficile que l'esprit ne s'en ressente. Outre cela, le travail emporte tout le temps ; on ne peut rien faire pour ses amis, ni pour l'État. »

Telle est la conclusion obligée de toutes les théories économiques des anciens. On ne conçoit pas, en lisant ces philippiques véhémentes contre la classe ouvrière, que leurs plus grands auteurs aient daigné descendre jusqu'à écrire de si belles choses en faveur de ces travailleurs, qu'ils accablent en toute occasion de leurs sarcasmes et de leur mépris. L'agriculture seule passait aux yeux des anciens pour une industrie respectable ; c'est pour elle seule qu'ils ont réservé leur sollicitude et leur admiration. Xénophon lui consacre la partie la plus importante de ses *Économiques*. Il y traite des moyens de former de bons fermiers, de connaître les propriétés d'un terrain, des temps favorables au labour, des semailles, des plantations, des défrichements, du commerce des grains ; mais si succinctement, et d'une manière tellement sentimentale, que son livre, malgré les données excellentes qu'il renferme, ressemble plutôt à un catéchisme de morale qu'à un traité scientifique. Cependant on y retrouve avec intérêt les préjugés habituels des anciens sur certaines questions importantes de la science, notamment en faveur des métaux précieux. « L'argent, dit Xénophon, ne ressemble point aux autres productions de la terre. Que le fer ou

le cuivre deviennent communs, au point que les ouvrages faits de ces matières se vendent à trop bon marché, voilà les ouvriers ruinés complétement. Je dis la même chose des cultivateurs, dans les années où le blé, le vin ou les fruits sont très-abondants. Pour l'argent, c'est tout le contraire. Plus on en trouve de mines et plus on les exploite, plus on voit de citoyens s'efforcer d'en devenir possesseurs... En cas de guerre, l'argent est nécessaire aussi pour nourrir les troupes et payer les alliés. On m'objectera peut-être que l'or est pour le moins aussi utile que l'argent : je me garderai bien de soutenir le contraire. Je remarquerai seulement que l'or devenu plus commun que l'argent ferait hausser celui-ci et baisserait lui-même [1]. »

Ainsi, dans ces gouvernements de la Grèce, si souvent cités comme des modèles de patriotisme, on ne faisait la guerre qu'avec de l'argent, on ne trouvait des défenseurs et des alliés qu'à ce prix. Et comment aurait-il pu en être autrement? La classe riche était seule investie du privilége de la cité ; elle était sans cesse occupée d'intrigues politiques et se voyait obligée de confier à des mercenaires l'honneur de protéger l'indépendance nationale. Un jour vint où les lois de Lycurgue et celles de Solon eurent une destinée commune. Les parts que ces législateurs avaient cru assurer à chaque citoyen dans la propriété du territoire, furent enfin absorbées par quelques ambitieux ; et, quand les dangers extérieurs éclatèrent, personne ne voulut défendre une patrie qui était devenue la propriété de quelques familles.

Cette crise fatale paraît encore plus inévitable quand on lit les traités économiques d'Aristote. A vrai dire,

[1] *Des moyens d'augmenter les revenus de l'Attique*, ch. IX.

[redacted]

ces écrits appartiennent beaucoup plus à la politique qu'à l'économie politique; mais ils exposent avec une clarté et un ordre si parfait les doctrines économiques des Grecs, qu'on doit les considérer comme le monument le plus précieux de leur histoire. La *Politique* d'Aristote est divisée en huit livres; il y examine successivement les éléments de la formation des sociétés, les qualités qui distinguent le bon citoyen, les différentes formes de gouvernement, les causes des révolutions, et les bases sur lesquelles doit reposer toute bonne législation. Rien n'est plus singulier que les raisonnements au moyen desquels ce publiciste ingénieux a cherché à justifier l'esclavage comme une institution de droit naturel. « C'est la nature elle-même, dit-il [1], qui a créé l'esclavage. Les animaux se divisent en mâles et femelles. Le mâle est plus parfait, il commande. La femelle est moins accomplie, elle obéit. Or, il y a dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps l'est à l'âme ou que la bête l'est à l'homme; ce sont ces êtres propres aux seuls travaux du corps et qui sont incapables de faire rien de plus parfait. Ces individus sont destinés par la nature à l'esclavage, parce qu'il n'y a rien de meilleur pour eux que d'obéir... Existe-t-il donc, après tout, une si grande différence entre l'esclave et la bête? leurs services se ressemblent; c'est par le corps seul qu'ils nous sont utiles. Concluons donc de ces *principes* que la nature crée des hommes pour la liberté et d'autres pour l'esclavage; qu'il est utile et qu'il est juste que l'esclave obéisse. »

Après avoir proclamé les étranges principes sur les-

[1] *Politique*, liv. III, ch. I.

quels repose tout l'édifice de sa politique, Aristote examine sous le nom de *spéculation* la théorie des richesses dont il voudrait faire une science à part, et qu'il propose d'appeler la *chrématistique*. M. de Sismondi a paru attacher beaucoup d'importance à l'adoption de cette dénomination exclusive, qui ne tendrait à rien moins qu'à borner l'économie politique aux simples éléments de la production des richesses. Mais les efforts du savant professeur de Genève n'ont pu parvenir à imposer aux économistes modernes cette subtilité du philosophe de Stagyre. Il y a autre chose pour nous que l'étude de la production matérielle dans la science dont j'entreprends d'écrire l'histoire : tout le monde s'accorde à y trouver les moyens d'améliorer le sort de l'espèce humaine, et le livre d'Aristote lui-même en offre la preuve incontestable. Pourquoi aurait-il lié à ses essais hardis d'organisation sociale tout ce qui concerne la science des richesses, s'il n'eût pas considéré ces grandes questions comme inséparables? Et plût à Dieu qu'il eût été aussi heureux dans les premières qu'il s'est montré éclairé dans les secondes !

A peine a-t-il exposé en quoi consistent les biens qu'il appelle naturels, il se livre à l'étude de ceux qu'il nomme artificiels. « Tout objet de propriété, dit-il [1], a deux usages, tous deux inhérents à l'objet, avec une destination particulière. L'un est l'usage naturel, l'autre est l'usage artificiel. Ainsi l'usage naturel d'une chaussure est de servir à marcher, son usage industriel est d'être un objet d'échange. » Ne croirait-on pas lire la définition de la valeur en usage et de la valeur en échange, popularisée par Adam Smith, et devenue de nos

[1] *Politique*, liv. I, ch. VI.

[redacted]

jours la base de tous les traités d'Économie politique? Aristote n'a pas exposé avec moins de vérité et de clarté les avantages de la monnaie. Après avoir jeté un coup d'œil sur les différents genres de commerce, il explique très-bien comment le besoin fit inventer la monnaie. « On convint, ajoute-t-il, de donner et de recevoir dans les transactions une matière utile et d'une circulation aisée. On adopta pour cet usage le fer, l'argent et d'autres métaux. Ce premier signe d'échange ne valut d'abord qu'à raison du volume et du poids : ensuite on le frappa d'un signe qui en marquait la valeur, afin d'être dispensé de toute autre vérification. Après l'adoption nécessaire de la monnaie pour les échanges, il se fit une révolution dans la manière de spéculer : le trafic parut. Peut-être fut-il peu compliqué dans l'origine; bientôt il se fit des combinaisons plus habiles, afin de tirer des échanges le plus grand bénéfice possible. Il est arrivé de là qu'on s'est accoutumé à restreindre l'art de la spéculation à la seule monnaie ; on a pensé que l'unique fonction du spéculateur était d'amasser des métaux précieux, parce que le résultat définitif de ses opérations est de procurer de l'or et des richesses. Cependant la monnaie ne serait-elle pas un bien imaginaire? Sa valeur est toute dans la loi. Où est celle qu'elle a de la nature? Si l'opinion qui l'admet dans la circulation vient à changer, où est son prix réel? Quel besoin de la vie pourrait-elle soulager? A côté d'un monceau d'or, on manquerait des plus indispensables aliments. Quelle folie d'appeler richesse une abondance au sein de laquelle on meurt de faim! »

Il est impossible de caractériser d'une manière plus juste les véritables propriétés de la monnaie. Ailleurs Aristote a apprécié avec la même exactitude les consé-

quences de l'usure et celles de l'esprit d'accaparement. « Un Sicilien, dit-il, avait une somme d'argent en dépôt. Il en acheta tout le fer qui se trouvait dans les forges, Bientôt les marchands arrivèrent de différentes contrées et ne trouvèrent du fer que chez lui. Il n'en avait pas trop élevé le prix ; cependant il doubla sa mise de fonds, qui était de cinquante talents. »

On a reproché avec quelque raison à plusieurs Économistes modernes de n'avoir compris dans leurs appréciations de la richesse publique que les producteurs matériels, comme si le magistrat, qui dispense la justice ou qui dirige l'administration, ne rendait pas à la société autant de services que les instituteurs ou les agriculteurs. Platon lui-même était tombé dans cette erreur, qui est réfutée avec vivacité par Aristote : « Eh quoi ! la cité ne serait constituée que pour les besoins physiques ! des cordonniers et des laboureurs suffiraient à tout ! — Quelle est la partie de l'homme qui le constitue essentiellement ? C'est l'âme plutôt que le corps. Pourquoi donc les seules professions qui pourvoient aux premiers besoins composeraient-elles une cité, plutôt que la profession d'arbitre impartial des droits ou celle de sénateur délibérant pour le bien de l'État? Ces professions ne sont-elles pas l'âme agissante de la cité [1] ? » Ainsi, Aristote avait réhabilité bien avant J.-B. Say ces créateurs de produits immatériels dont le classement passait pour une découverte de notre époque. Il avait aussi indiqué avec une précision admirable les causes de la vieille lutte qui existe depuis les premiers âges du monde entre la richesse et la pauvreté. « Toute société politique, disait-il, se divise en trois classes, les riches, les

[1] *Politique*, liv. IV, ch. IV.

pauvres et les citoyens aisés qui forment la classe intermédiaire. Les premiers sont insolents et sans foi dans les grandes affaires ; les seconds deviennent fourbes et fripons dans les petites choses : de là mille injustices, résultat nécessaire de la tromperie et de l'insolence qui les rendent également déplacés dans un conseil, dans une tribu, et très-dangereux dans une cité. Les riches sucent l'indépendance avec le lait : élevés au sein de toutes les jouissances, ils commencent dès l'école à mépriser la voix de l'autorité. Les pauvres, au contraire, obsédés par la détresse, perdent tout sentiment de dignité : incapables de commander, ils obéissent en esclaves, tandis que les riches, qui ne savent pas obéir, commandent en despotes. La cité n'est alors qu'une agrégation de maîtres et d'esclaves; il n'y a point d'hommes libres. Jalousie d'un côté, mépris de l'autre ; où trouver l'amitié et cette bienveillance mutuelle qui est l'âme de la société ? *Quel voyage avec un compagnon qu'on regarde comme un ennemi !* »

« Aussi, continue Aristote, la classe moyenne est-elle la base la plus sûre d'une bonne organisation sociale, et la cité aura nécessairement un bon gouvernement, si cette classe a la prépondérance sur les deux autres réunies ou du moins sur chacune d'elles en particulier. C'est elle qui, se rangeant d'un côté, fera pencher l'équilibre et empêchera l'un ou l'autre extrême de dominer. Si le gouvernement est entre les mains de ceux qui ont trop ou trop peu, il sera ou une fougueuse démagogie ou bien une oligarchie despotique. Or, quel que soit le parti dominant, l'emportement de la démocratie et la morgue oligarchique conduisent droit à la tyrannie. La classe moyenne est bien moins exposée à tous ces excès. Elle seule ne s'insurge jamais ; partout où elle est en majo-

rité, on ne connaît ni ces inquiétudes, ni ces réactions violentes qui ébranlent les gouvernements. Les grands États sont moins exposés aux mouvements populaires. Pourquoi? parce que la classe moyenne y est nombreuse. Mais les petites cités sont souvent divisées en deux camps. Pourquoi encore? parce qu'on n'y trouve que des pauvres et des riches, c'est-à-dire des *extrêmes* et pas de *moyens*. »

Il semble que ces lignes soient écrites d'hier et jetées aux lecteurs par une des mille voix de notre temps. Je les ai citées avec quelque extension, parce qu'elles donnent une idée exacte des vues économiques des plus grands écrivains de l'antiquité. En plaidant avec tant de chaleur la cause des classes moyennes, ils ne se laissaient pas égarer à la poursuite d'une vaine utopie ; ils savaient ce qui se passe dans les luttes civiles où s'agitent des questions sociales entre le riche et le pauvre. « Le parti qui l'emporte ne reste pas le maître sans résistance. Il se garde bien d'établir une constitution suivant le juste équilibre de l'égalité. Le vainqueur regarde le gouvernement comme le prix de la victoire : il lui donne la livrée de son parti [1]. » Plus on relit Aristote, plus on reconnaît que ce grand écrivain a résumé en toutes choses les idées les plus avancées de la civilisation de son temps. Car il y a eu en Grèce, à Rome, comme dans le reste de l'Europe depuis l'ère chrétienne, des époques et des hommes qui ont mérité le privilége de représenter mieux que les autres le caractère et la pensée de plusieurs générations. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer la puissante influence des grands hommes et des grands écrivains de la Grèce, malgré la diversité d'intérêts de

[1] *Politique*, liv. IV, ch. XI.

[redacted]

toutes les républiques qui ont occupé ce petit territoire. En dépit des nombreux changements que les institutions de ces républiques ont éproûvés aux divers âges de la Grèce, elles reposaient sur des principes à peu près invariables, mais dont l'esclavage formait toujours la base. Tout ce qui n'était pas grec était considéré comme barbare; les prêtres, les philosophes législateurs, les guerriers et les orateurs, ont passé tour à tour par le pouvoir sans ébranler les vieux fondements de la civilisation grecque, l'horreur du travail industriel, le mépris du commerce, l'indifférence pour tout ce qui était étranger ou esclave. En vain, les grandes expéditions d'Alexandre et les développements de leur puissance maritime auraient facilité aux divers nations grecques l'établissement d'un grand empire oriental : leurs divisions intestines et l'abus du servage leur ont fait perdre cette chance glorieuse, et le fédéralisme grec a disparu devant l'unité romaine, dès qu'il a plu à celle-ci de se montrer.

CHAPITRE IV.

Des colonies grecques et de leurs relations avec la métropole. — Elles ont contribué à répandre dans une grande partie de l'Europe les idées dont le foyer était à Athènes et à Sparte. — Elles ont été fondées, comme les nôtres, par des émigrations, mais elles ont joui d'une plus grande indépendance.

L'histoire de la Grèce ancienne présente, comme celle de l'Europe moderne, le phénomène remarquable d'une fédération de petits peuples qui tiennent en respect des contrées immenses, par le seul ascendant de leur supériorité morale. La carte des colonies grecques ressemble à un monde, quand on la compare à celle du Péloponèse et des autres dépendances métropolitaines de terre ferme. Les Grecs avaient en effet des colonies dans l'Asie-Mineure, sur les bords de la mer Noire, à Chypre, en Crète, en Sicile, en Gaule, en Espagne et en Afrique. Ils y comptaient les villes par centaines, et l'on ne saurait douter que la plupart de ces villes aient joui de la plus grande opulence, même dans le sensque nous attachons aujourd'hui à ce mot. Dans le principe, elles furent le produit de la conquête ; on s'emparait des habitants comme esclaves, et de leurs terres comme d'un domaine public. Plus tard, les nations conquises furent reçues à capitulation ; les Grecs y envoyèrent

xcédant de leur population famélique et turbulente, et se forma une association véritable entre les indigènes les émigrants. Tant que la métropole pouvait les intenir dans l'obéissance au moyen de ses flottes, la endance était réelle ; mais il suffisait d'une interrup- i dans les communications pour remettre sa supré- tie en question. C'est ainsi que la défaite d'OEgos- amos fit perdre à Athènes toutes ses *clérouquies*.

In ne saurait douter, néanmoins, que le régime colo- ! des anciens n'ait été, en général, plus indépendant le nôtre de l'influence des métropoles. Les Grecs raient point à leur disposition les flottes immenses peuples modernes, ni la puissance de l'artillerie qui de loin, sans nécessiter des débarquements. Toutes fois qu'une de leurs colonies s'insurgeait, ils étaient gés d'y transporter des troupes à grands frais, et ces ipes devaient être très-nombreuses pour résister au c de l'ennemi. Aussi la plupart des établissements s ont-ils fini par devenir entièrement libres de toute ience extérieure. Le travail y était honoré, le com- ce florissant et l'aisance beaucoup plus généralement ndue que dans les grandes cités métropolitaines. èse, Smyrne, Phocée et Milet, se sont élevées à un ré de prospérité inouï. Milet seule avait quatre ports ne flotte de plus de cent vaisseaux. On sait les mer- les de Rhodes, la richesse de Smyrne, la hardiesse navigateurs Phocéens, fondateurs de Marseille. Les s asiatiques ont perfectionné de bonne heure la ture des laines, l'exploitation des mines, la fonte des iux. Leurs savants ont tous contribué aux progrès sciences ; la philosophie, l'astronomie leur doivent brillantes découvertes ; les beaux-arts des monu- ts magnifiques. Ils eurent aussi leurs constitutions

particulières et devinrent assez puissants pour faire des conquêtes. L'île de Crète a longtemps maintenu son indépendance par le commerce et n'a succombé que devant la domination Romaine.

Une grande partie de l'Europe actuelle, la Gaule, l'Espagne, l'Italie méridionale ont longtemps existé à l'état de colonies grecques. La Sicile seule était un véritable empire, et les établissements situés dans la portion actuelle du royaume de Naples qui se termine aux deux Calabres, parvinrent à un tel degré de splendeur qu'ils effacèrent l'éclat de la mère-patrie et méritèrent le nom de *Grande Grèce*. Tous ces États commerçaient librement entre eux, et avec leurs métropoles. Mais les richesses mêmes qu'ils retirèrent du commerce contribuèrent à leur décadence, en affaiblissant leur tendance guerrière et en créant au sein de leurs cités une démocratie effrénée et amollie par les plaisirs, également impropre à supporter un gouvernement et à le remplacer. Voyez Corinthe : quelle magnifique situation pour le commerce! Elle était assise sur deux mers; elle ouvrait et fermait le Péloponèse. Elle avait un port pour recevoir les marchandises de l'Asie; elle en avait un autre pour recevoir celles de l'Italie, et l'Italie c'était l'Europe de ce temps. Que de magasins! que de vaisseaux! que de monuments? mais bientôt elle se mit à bâtir des temples à Vénus et à y entretenir des milliers de courtisanes; déplorable abus de la civilisation et de la richesse qui a fait fuir de ces beaux lieux la richesse et la civilisation! ainsi ont péri toutes les colonies grecques, devenues des nations. Elles ont consacré au luxe et aux plaisirs des trésors qu'elles auraient pu employer à consolider leur indépendance, et nous ne trouvons plus aujourd'hui que sous l'herbe les traces de leur ancienne splendeur. Elles n'ont rien fait pour le malheur

[redacted]

et pour la pauvreté, point d'asiles, point de secours pour les classes disgraciées; point d'économies, créatrices de capitaux. Elles ont vécu au jour le jour, consommant leurs fonds avec leurs revenus, jusqu'au moment où, entraînées dans l'orbite du monde romain, elles y ont englouti leur indépendance et leur fortune.

CHAPITRE V.

De l'Économie politique chez les Romains, aux différents âges. — Ils sont essentiellement guerriers et pillards sous la République. — Ingénieurs et administrateurs sous l'empire. — Leur mépris pour le travail. — Immenses dévastations qu'ils commettent. — Ruine de Carthage. — Premiers essais d'organisation sous les empereurs.

On distingue trois grandes époques, parfaitement caractérisées, dans l'histoire des onze siècles qui séparent la fondation de Rome de l'avénement de Constantin. La première, presque sauvage, finit au commencement de la guerre punique; la seconde, toute guerrière, se termine à la bataille d'Actium; la troisième comprend le règne des empereurs : c'est celle du despotisme et de l'administration. La véritable économie politique des Romains ne date que du siècle d'Auguste; jusqu'alors ils n'ont été qu'agriculteurs ou conquérants: sous l'empire, ils commencent enfin à se civiliser. C'est alors seulement que le gouvernement exerce une influence universelle et qu'ils deviennent réellement les maîtres du monde. Cependant, malgré ces modifications successives dans leur constitution et dans leur politique intérieure, les Romains conservent, depuis les premiers jours de leur histoire jusqu'à la chute de l'empire, une

physionomie toujours égale et des tendances presque uniformes. Placés, à leur début, au milieu d'États indépendants, tels que les Èques, les Volsques, les Sabins, les Samnites, ils se font conquérants pour n'être pas conquis. Vainqueurs, ils conservent leurs habitudes militaires, dont le principal caractère est le mépris du travail. Le travail, à leurs yeux et dès les premiers temps, est une affaire de prisonniers et d'esclaves. Aussi un de leurs historiens peut-il dire avec justesse qu'à cette époque leur unique métier est de broyer le grain et les hommes. Leur religion est à la hauteur de leurs mœurs, et ils élèvent des temples à Jupiter pillard, *Jovi prædatori*. Les beaux-arts, l'industrie, le commerce, leur sont encore inconnus. A l'époque de la première guerre punique, ils ne savent que faire des belles peintures qu'ils trouvent dans la ville de Tarente. A Corinthe leurs soldats jouent aux dés sur les plus magnifiques tableaux des plus grands maîtres, et l'un de leurs généraux ose dire sérieusement au patron d'un navire chargé de transporter à Rome les chefs-d'œuvre de la Grèce : « Si tu en perds, tu les remplaceras. »

A cette époque leur langue même n'existait pas; elle était ce qu'est à la nôtre la langue exécrable des notaires, des avoués et des huissiers. Le changement des années se marquait par un clou planté solennellement tous les ans sur les murs du temple de Jupiter, au commencement du mois de septembre. Il n'y avait que trois divisions du jour; une monnaie de cuivre grossière suffisait à tous les besoins, et toute l'industrie, comme dans les républiques grecques, était concentrée aux mains des esclaves. Leurs premiers poëtes ont appartenu à cette caste flétrie : Ennius, Plaute, Térence et beaucoup d'autres grands écrivains en étaient. Les

Romains de ce temps avaient surtout en horreur la na
gation, et leur ignorance dans cet art leur a causé
sinistres mécomptes. Aussi faisaient-ils de la destruct
des vaisseaux la première condition de leurs traités a
les vaincus ; ils en brûlèrent plus de 500 à Carthage. Ce
aversion pour la marine dégénéra chez eux en une vr
monomanie, et quand ils devinrent maîtres de la m
ce ne fut pas par leurs vaisseaux, mais par l'absence
vaisseaux ennemis. Sans les pirates, qui les bravaient i
punément dans la Méditerranée, jusqu'au point de b
quer leurs ports et d'enlever leurs fonctionnaires publi
ils eussent volontiers renoncé à la navigation, qui ne
soutint d'ailleurs chez eux qu'avec des équipages étr
gers, grecs, égyptiens ou siciliens. Auguste lui-mêr
qui gagna la bataille navale d'Actium, avait une p
horrible de l'eau.

C'est au moment de leurs premières luttes avec C
thage qu'on voit aussi apparaître les édits proscripte
du commerce. « Les peuples commerçants doivent t
vailler pour nous, disent-ils : notre métier est de
vaincre et de les rançonner. Continuons donc la gue
qui nous a rendus leurs maîtres, plutôt que de n
adonner au commerce qui les a faits nos esclaves. »
céron lui-même, malgré la haute supériorité de s
esprit, partageait encore, à une époque plus avancée
la république, les préjugés antisociaux de ses con
toyens. « Que peut-il sortir d'honorable d'une boutiq
s'écriait-il avec naïveté ; le commerce est chose sordi
quand il est de peu d'importance, car les petits m
chands ne peuvent pas gagner sans mentir ; c'est
métier tout au plus tolérable quand on l'exerce
grand et pour approvisionner le pays. [1] » Avec de tel

[1] Cicéron, *Traité des devoirs*, liv. 1, sect. 42. Il faut citer

doctrines sur le commerce, il n'est pas étonnant que les Romains aient cherché, dans la conquête et dans le pillage, des ressources qu'ils trouvaient indigne d'eux de demander au travail. Leurs premières richesses ont commencé par du butin, et leur histoire ressemble pendant plusieurs siècles à celle d'un peuple de flibustiers. On ne lit dans leurs écrivains que des récits de vols et de dévastations : tantôt, c'est le pillage de Syracuse, puis celui de Tarente, de la Syrie, des villes de Numidie, puis enfin le triomphe de Paul Émile dont le char est suivi de 250 chariots remplis d'or et d'argent. Manlius dévalise l'Asie-Mineure; Sempronius, la Lusitanie; Flaccus, l'Espagne. 70 villes d'Épire sont saccagées et détruites; 150 mille habitants sont réduits en esclavage; la seule ruine de Carthage produit 500 millions de nos francs. Ce fut un beau jour pour Rome que celui où elle dépouilla cette rivale, dont les temples étaient doublés de feuilles d'or, produit des mines d'Espagne et du commerce immense de la Méditerranée!

On s'est demandé bien des fois ce qui serait advenu de la civilisation, si Carthage eût triomphé de Rome et si l'esprit commercial de la grande cité africaine l'eût emporté sur la politique guerrière de son implacable ennemie. Il suffit de dire que Carthage était tout à la fois une ville industrieuse et commerciale, et qu'elle approvisionnait tous les ports de la Méditerranée de ses marchandises et de ses matières premières. La navigation y était portée à un très-haut degré de perfection

passage curieux : « *Ne quidquam ingenuum potest habere officina... Mercatura, si tenuis est, sordida putanda est; sin autem magna et copiosa, multa undique apportans, non est admodùm vituperanda... Nihil enim proficiunt mercatores, nisi admodùm mentiantur.*

pour le temps, si nous en jugeons par le *périple d'Hannon*, qui est un des plus beaux monuments de cette science dans l'antiquité. On doit donc regretter à jamais qu'une puissance qui portait dans son sein tous les germes de civilisation pacifique ait succombé sous les coups d'un peuple exclusivement guerrier. Le capital immense détruit dans cette catastrophe aurait alimenté des travaux d'un grand intérêt pour l'humanité, et il alla se perdre à Rome dans les caisses des patriciens pour y donner naissance aux plus infâmes débordements d'usure qui aient souillé l'histoire d'une nation. Il semble dès lors que Rome soit en proie à une fièvre de spéculation et d'agiotage ; on n'entend plus parler que de citoyens poursuivis pour dettes, de châteaux qui s'élèvent, de malheureux qu'on exproprie. Brutus et Cassius, Antoine, Sylla, le grand Pompée lui-même, se font prêteurs à la petite semaine, et ne rougissent pas de prélever des intérêts de 48 et même de 70 pour cent. Un Verrès parvient à épuiser la Sicile ; Salluste construit des jardins fabuleux avec le produit de ses rapines en Numidie. Cicéron, gouverneur de Cilicie, se croit le bienfaiteur de la province, pour avoir abaissé l'intérêt à 12 pour cent et une commission, en cas de retard ou de renouvellement. Juvénal enfin peut s'écrier plus tard : *nous dévorons les peuples jusqu'aux os*, après que Salluste aura dit que *ses contemporains tourmentaient l'argent de toutes les manières* [1]. Voilà les hommes que nous admirons et la civilisation qu'on nous donne pour modèle, dès notre plus tendre enfance ! Voilà l'économie politique du peuple romain jusqu'aux premières années de l'empire [2] !

[1] *Pecuniam omnibus modis vexant.*

[2] L'histoire économique de l'Italie ancienne offre un fait des

CHAPITRE VI.

De l'économie politique des Romains depuis le commencement de l'empire. — Abus des conquêtes. — Mépris du commerce. — Condition des classes laborieuses. — Aristocratie insolente. — Populace famélique. — On se réfugie dans le célibat. — Égoïsme public et privé. — Absence de manufactures. — L'utilité sacrifiée à la grandeur.

Au milieu du chaos de guerres et de conquêtes dans lequel Rome s'agite jusqu'aux premiers temps de l'empire, on voit apparaître quelques essais de rénovation sociale, et la production s'établir sur des bases régulières. Le génie pacificateur d'Auguste entreprendra cette

plus remarquables, qui n'a été pleinement mis en relief que par des écrivains récents, notamment par Dureau de la Malle, dans son *Économie politique des Romains*. C'est la dépopulation de l'Italie causée par la disparition de la petite propriété et la concentration des terres aux mains d'un petit nombre de familles, qui finirent par posséder tout le sol de la péninsule. Avant les guerres Puniques, l'Italie était couverte d'une population serrée de paysans laborieux qui cultivaient eux-mêmes leurs petits fonds de terre, et parmi lesquels se recrutaient ces armées romaines qui ont conquis l'Occident. Déjà, au temps des Gracques, cette population vigoureuse avait sensiblement diminué, et le but auquel tendaient avant tout les réformateurs du parti démocratique était de la reconstituer par le partage des terres de l'État. Mais ce but ne fut pas atteint. Sur les débris de la petite propriété se formèrent d'immenses domaines (*latifundia*); la petite culture fut remplacée par l'exploitation en grand au moyen d'esclaves ; les champs de blé se convertirent en pâturages ; la même terre qui avait nourri cent à

grande tâche, qui n'a jamais été complétement abandonnée par ses successeurs. Un recensement général de la population et des ressources de l'empire, un véritable *domesday book*, qui malheureusement n'est pas parvenu jusqu'à nous, lui fournira les éléments essentiels des ré-

cent cinquante familles de paysans libres fut cultivée par une cinquantaine d'esclaves, pour lesquels il n'existait pas de mariage ni par conséquent de postérité. Dans ces circonstances la dépopulation devait être rapide, et il était facile d'en saisir les causes. Déjà Pline a dit : *Latifundia perdidère Italiam*. Mais ce qui était plus difficile à comprendre, c'était la raison économique de cette absorption de la petite propriété par la grande, de cet appauvrissement du cultivateur au sein des richesses croissantes du pays. M. Th. Mommsen nous semble avoir parfaitement expliqué ce fait dans son *Histoire romaine*, et nous croyons que le lecteur nous saura gré de lui faire connaître quelques passages de cet ouvrage intéressant. L'auteur, après avoir traité de l'économie rurale de l'Italie au sixième siècle de Rome, poursuit en ces termes :

« Pour apprécier les résultats du système de culture usité en Italie, il est nécessaire de considérer le taux des valeurs et notamment les prix des grains à cette époque. En moyenne ces prix étaient d'une modicité effrayante, due en grande partie à la faute du gouvernement romain, qui dans cette question importante s'est laissé entraîner aux mesures les plus funestes, non pas autant par un défaut d'intelligence que par la manière impardonnable dont il a favorisé le prolétariat de la capitale aux dépens du paysan italien. Il s'agit avant tout ici de la concurrence des grains d'outre-mer avec le blé produit en Italie: Les blés livrés par les provinciaux, soit gratuitement, soit contre une faible bonification du gouvernement romain, étaient en partie affectés sur place à l'entretien du personnel des employés romains ou de l'armée romaine, en partie cédés aux fermiers des dîmes, soit contre de l'argent, soit à la condition qu'ils en livrassent des quantités déterminées à Rome ou partout où on en avait besoin. Depuis la deuxième guerre de Macédoine, les armées romaines furent en général nourries avec du blé d'outre-mer; et bien que cette mesure fût avantageuse pour le trésor public, il n'en résulta pas moins pour le cultivateur italien la suppression d'un débouché important. Mais ce n'était là qu'un mal accessoire. Comme de raison, le gouvernement avait depuis longtemps l'œil ouvert sur le prix des céréales, et, à plusieurs reprises, il avait cherché à prévenir des disettes en achetant des blés à l'étranger. Une fois que les livraisons des pays sujets four-

formes qu'il médite. La statistique vient en aide à l'administration. On sait le nombre des propriétaires fonciers, celui des soldats, des esclaves, des affranchis.

Les impôts sont levés avec plus d'ordre, de discernement et d'impartialité. Le droit de succession est fixé

nirent annuellement de grandes masses de grains, plus grandes sans doute qu'il n'était nécessaire en temps de paix, et qu'en outre il fut devenu facile d'avoir des blés étrangers à des prix très-modérés, on fut porté naturellement à faire abonder le blé sur les marchés de la capitale et à le vendre à des prix qui en eux-mêmes, ou du moins en comparaison des prix italiens, étaient dérisoires. Déjà, dans les années 551 à 554, et, à ce qu'il paraît, à l'instigation de Scipion, la ville céda aux citoyens à 24 et même à 12 as (1 fr. 20 et 60 cent.) 6 modius (scheffel prussien = 54.96 litres) de froment espagnol et africain; quelques annés après (558), plus de 160,000 scheffels de blé sicilien furent distribués à ce prix minime de 12 as. Caton réclama vainement contre cette politique à courte vue; la démagogie, qui commençait, s'en mêla, et ces distributions extraordinaires, mais probablement assez fréquentes, de grains à vil prix, sont devenues le germe des lois frumentaires postérieures. Mais, même lorsque les grains d'outre-mer n'arrivaient pas aux consommateurs par ces voies extraordinaires, ils pesaient sur l'agriculture italienne. Non-seulement les masses de grains cédées par l'Etat aux fermiers des dîmes étaient en règle acquises à si bon compte par ceux-ci, qu'à la revente ils pouvaient les donner au-dessous du prix de revient; mais il est probable que dans les provinces, et notamment en Sicile, le prix de revient était généralement moins élevé qu'en Italie, soit par suite de la supériorité du sol, soit à cause de l'exploitation en grand par les esclaves, suivant le système carthaginois; quant au transport du blé sicilien ou sarde dans le Latium, il ne coûtait certainement pas plus cher, s'il ne revenait pas à meilleur marché, que le transport, dans la même contrée, du blé de l'Etrurie, de la Campanie et même du nord de l'Italie. Le cours naturel des choses suffisait donc à lui seul pour faire affluer dans la péninsule le blé d'outre-mer et déprimer le prix de celui qui était produit en Italie. Dans cette situation, où l'ordre naturel des échanges était perverti par la concurrence du travail des esclaves, un droit protecteur accordé au blé italien contre le grain d'outre-mer eût peut-être pu se justifier; mais on paraît au contraire avoir pris la voie opposée et appliqué dans les provinces un système prohibitif en faveur de l'importation du blé d'outre-mer en Italie, car s'il fut permis par une

au vingtième; une taxe générale de consommation de un pour cent atteint toutes les denrées. Les douanes, ce poison si doux et si fatal en même temps à l'industrie moderne, sont organisées sur le pied le plus rigoureux, non pas à titre de protection, mais comme moyen de

faveur spéciale aux Rhodiens d'exporter une certaine quantité de grains de Sicile, il faut bien qu'en règle l'exportation des provinces n'ait pu se faire que pour l'Italie, et que par conséquent le blé d'outre-mer fût monopolisé par la mère-patrie.

» Les résultats de ce système économique s'aperçoivent clairement... Déjà, au temps de Caton, la Sicile est appelée le grenier à blé de Rome. Dans des années fertiles on cédait dans les ports italiens le blé de Sicile et de Sardaigne au prix du fret. Dans les contrées de la péninsule les plus riches en blé, dans la Romagne et la Lombardie d'aujourd'hui, on payait, du temps de Polybe, pour la nourriture et le logement à l'auberge, un demi-as (2 centimes et demi) par jour; le scheffel prussien de blé valait là un demi-denier (40 centimes). Ce dernier prix moyen, qui formait à peu près le douzième du prix normal ordinaire, prouve de la manière la plus irrécusable que la production italienne manquait complétement de débouchés et que la valeur du blé, comme de la terre qui le produisait, était complétement dépréciée.

» Dans un pays de grande industrie, où l'agriculture ne peut nourrir sa population, un résultat pareil aurait pu être considéré comme utile, ou du moins comme n'étant pas absolument nuisible; un pays comme l'Italie, où l'industrie était peu importante et où l'agriculture était la chose tout à fait principale, fut ruiné systématiquement par cette voie, et le bien général fut sacrifié de la manière la plus funeste aux intérêts de la population essentiellement improductive de la capitale, qui à la vérité ne pouvait pas avoir le pain à trop bon marché... A partir du moment où la petite propriété ne fournit plus de produit net réel, la classe des paysans fut perdue sans remède, d'autant plus que dans son sein aussi, plus lentement, il est vrai, que dans les autres classes, les mœurs sévères et les habitudes économiques de l'époque républicaine antérieure disparurent peu à peu. La rapidité avec laquelle les fonds italiens de paysans allaient être rachetés et absorbés dans la grande propriété, n'était plus qu'une question de temps... Les circonstances auraient suffi à elles seules pour que la petite culture fût remplacée partout par la grande exploitation ; et il était difficile de les combattre par la voie de la législation. Mais on fit une bien grande faute en défendant par la loi Claudia (peu avant

[redacted]

revenu ; les matières premières y sont sujettes ainsi que les marchandises. On remboursait les droits en cas de réexportation, faute de vente ; mais les douaniers, il faut l'avouer, n'étaient pas plus tolérants que les nôtres. Ils étaient autorisés à ouvrir les ballots et même à décacheter les lettres, comme Térence l'affirme expressément. L'omission de la déclaration en temps utile entraînait la confiscation[1] ou, si elle était reconnue involontaire, le payement du double droit. Néron voulut un jour supprimer cet impôt pour se rendre populaire ; mais le sénat lui représenta que si celui-là succombait, on attaquerait bientôt tous les autres, et l'empereur se rendit à ces tristes raisons. L'histoire nous a conservé un de ces tarifs, et la connaissance que j'en ai prise ne me permet pas de douter qu'en fait d'absurdité nos douanes ne l'emportent de beaucoup sur celles des anciens[2].

Plus tard, quand l'empire fut partagé, sous Dioclétien, en quatre grandes préfectures qui contenaient plusieurs royaumes, il s'établit une remarquable unité dans toutes les branches de l'administration romaine. Les lois étaient les mêmes du Tibre au Danube, de l'Espagne à la mer Noire. Trente légions, formant un effectif d'environ 400,000 hommes, maintenaient dans le devoir une foule de peuples différents de langage,

536) aux maisons sénatoriales de se livrer aux spéculations commerciales et on les obligea ainsi à placer de préférence en terres leurs immenses capitaux, c'est-à-dire à substituer aux anciens domaines des paysans des fermes et des pâturages (Th Mommsen, *Rœmische Geschichte*, 2e édit. Berlin, 1856, t. I, p. 814 et suiv.)

(*Note de l'éditeur*).

[1] *Quod quid professus non est, perdat.*

[2] On voit figurer dans ce document *le poivre, la cannelle, la myrrhe, le gingembre,* quelques *parfums,* des *peaux de bêtes, l'ivoire, les diamants* et autres *objets de luxe;* mais nos tarifs n'ont rien épargné, pas même les allumettes!

d'habitudes et d'intérêts. Des routes magnifiques liaient entre eux ces vastes campements assis au bord des fleuves, à l'entrée des montagnes ou sur la lisière des contrées encore insoumises. Des relais de poste entretenus avec un soin extrême portaient sur tous les points de l'empire les ordres du gouvernement central. D'immenses aqueducs approvisionnaient d'eau les villes opulentes, dont le nombre nous semble aujourd'hui fabuleux. Malgré les prodiges dont notre siècle a été le témoin, cette grandeur romaine nous étonne encore et nous subjugue ; les plus vastes monarchies de l'Europe moderne pâlissent devant les cent millions de sujets de l'empereur Claude. Mais on s'est contenté jusqu'à ce jour d'admirer la hauteur imposante du colosse impérial, sans la mesurer, sans remonter aux causes premières de son élévation et sans chercher l'explication de cette étonnante existence. Par quels moyens pouvait-on suffire à la consommation de ces myriades d'hommes? Dans quel budget puisait-on les ressources nécessaires pour nourrir et pour vêtir ce monde si différent du nôtre? Y avait-il des pauvres? Travaillait-on par grandes entreprises, en atelier, ou, comme pendant la république, autour du foyer domestique? Quel était le sort du cultivateur et de l'ouvrier? Comment faisait-on le commerce? L'économie politique attend la solution de ces graves questions, dont les écrivains romains ne semblent pas avoir soupçonné l'importance.

L'esclave apparaît toujours comme élément social dans la constitution de l'Etat. Ce n'est plus l'esclavage grec, ni même celui de l'époque moyenne de la république, qui avait le caractère d'une simple domesticité : l'empire est devenu si grand qu'on ne peut plus demander aux esclaves seuls la masse énorme de travail indispen-

[redacted]

sable à l'entretien d'une population aussi considérable. Il faut que le peuple lui-même mette la main à l'œuvre et, en effet, Rome était pleine de manufactures[1] où des ouvriers salariés partageaient avec les esclaves dévoués aux plus rudes tâches les fatigues, sinon les profits, de la fabrication. Les sénateurs les plus opulents exploitaient ces usines au moyen de leurs capitaux et des esclaves qu'ils possédaient par milliers. On naturalisait chaque jour des productions nouvelles, des fruits inconnus, des plantes utiles, telles que le lin et la luzerne. Mais que de terres abandonnées ou tombées en friche! Que de magnifiques domaines transformés en parcs stériles, tandis que les cultivateurs mouraient de faim! Pline l'ancien déplorait cet abus que nous retrouvons signalé avec la même énergie dans les écrits de Columelle. On désertait peu à peu les occupations industrielles pour se livrer aux professions qui devenaient à la mode, et il fut un temps où les histrions, les gladiateurs, les astrologues, les cuisiniers étaient les hommes les plus recherchés. Le peuple eut bientôt adopté les habitudes des grands; il lui fallut des parfums comme aux patriciens; et l'empereur Adrien en fit faire des distributions publiques à tous les citoyens, un jour de grande représentation. L'ivoire, l'ambre, l'encens devinrent des objets de première nécessité, et il fallut les importer au prix d'une masse énorme de numéraire, car le peuple romain n'avait pas de produits à donner en échange.

Ici commence à se manifester la principale cause de

[1] Il ne faut pas entendre ce mot selon l'acception ordinaire qu'on lui donne aujourd'hui. Les Romains n'avaient pas, en effet, de manufactures comme celles de nos jours, mais de vastes établissements où ils faisaient travailler leurs esclaves sous la direction de contre-maitres libres.

la décadence de l'empire et l'une des plaies les plus profondes de son économie politique. Les Romains voulaient, avant tout, consommer sans produire, et cette erreur amena l'exportation permanente de la majeure partie du numéraire qu'ils avaient enlevé aux peuples vaincus. Les constructions monumentales dont ils couvraient l'Europe en absorbaient aussi des quantités notables, et ces immenses capitaux passaient dans leurs mains sans y laisser de traces ni de profits. Ils se croyaient les pensionnaires de l'univers, et ils ne supposaient pas que ce revenu si aisé à consommer finirait par ne plus se reproduire. Ils faisaient la *sieste* après leur repas, dans des galeries ornées de fleurs, où leurs clients venaient les saluer le matin de bonne heure (*officia antelucana*), après s'être fait annoncer par des esclaves *nomenclateurs*, huissiers de ces demeures presque royales. Les familles patriciennes s'organisaient peu à peu en une puissante aristocratie dont les membres se faisaient appeler *votre sincérité, votre gravité, votre excellence, votre altesse*, devenue chez nous, depuis lors, *sérénissime*. Leurs chars, parsemés d'ornements d'argent ciselé, traversent les rues au galop des chevaux, suivis d'une horde d'esclaves qui brûlent des parfums. Le peuple, à son tour, veut sa part des réjouissances perpétuelles auxquelles se livrent les seigneurs de l'époque ; on lui distribue des bons de pain, de viande, d'huile et même de bains. Les spectacles sont envahis dès la pointe du jour ; les plus pressés y passent quelquefois la nuit.

Dans ce désordre général des mœurs et des coutumes qui remontaient aux derniers temps de la république, on vit s'élever à Rome et dans toute l'étendue de l'empire une véritable conspiration contre le mariage. Tout le monde se réfugiait dans le célibat comme dans un

[redacted]

asile inaccessible aux soucis et aux charges de la famille, et plus d'un empereur, depuis Auguste, se vit obligé de poursuivre par des édits cette manie qui renait pour d'autres causes, au temps où nous vivons. Un censeur invitait sérieusement les citoyens au mariage comme à une corvée patriotique, et l'État s'emparait des successions dévolues aux célibataires récalcitrants. Tous les Romains étaient saisis d'une invincible répugnance pour l'esprit d'ordre et d'entreprise, pour tout ce qui exigeait de la prévoyance ou de l'économie. Les ouvriers prolétaires rencontraient dans les esclaves-ouvriers une concurrence d'autant plus redoutable que ces esclaves étaient nourris aux frais de leurs maîtres, et, par conséquent, en état de nuire aux travailleurs salariés. Aussi le nombre des indigents était-il considérable ; ils vivaient entassés dans des demeures étroites et fétides, en proie aux excès les plus hideux, aux privations les plus cruelles. Leurs vêtements, généralement confectionnés en tissus de laine et rarement renouvelés, auraient bientôt propagé parmi eux des épidémies meurtrières, si l'usage des bains [1], universel à Rome, n'en eût prévenu l'invasion. La bienfaisance publique, inconnue dans ces temps de despotisme et d'esclavage, n'avait pas encore organisé des asiles pour la misère et pour la maladie, et Voltaire a pu dire avec raison : « Quand un pauvre diable tombait malade à Rome sans avoir les moyens de se faire soigner, que devenait-il ? il mourait. »

Ainsi, au milieu des magnificences de la puissance romaine, on n'aperçoit qu'une masse confuse de prolé-

[1] On prenait un bain pour 2 liards ; *quadrante lavari*, a dit un poëte.

taires esclaves, affranchis, domestiques et artisans, travaillent pour suffire aux consommations improd tives des grands propriétaires de capitaux ou de terı Les arts libéraux, si glorieux et si nobles, y sont ab donnés à des mains serviles ; la médecine elle-même n exercée que par des esclaves. Le commerce deme toujours dans l'enfance, à moins qu'on n'appelle cc merce l'opération banale d'échanger l'or des pays c quis contre les marchandises qu'on en apportait. On cite aucune ville romaine célèbre par quelque fabri tion spéciale, comme nos grandes cités industriel Birmingham, Lyon ou Manchester. Aucun port de l'« pire ne peut être comparé à ceux de Marseille, de Li pool ou de New-York [1]. Et cependant les grandes vi sont nombreuses sur toute la surface du monde main, et leur incroyable opulence a toujours quel chose qui nous accable; mais cette opulence ne ı semble en rien à celle de nos États contemporains, les plus modestes particuliers disposent de plus de joı sances que les privilégiés de l'empire. Toute la gr deur romaine était extérieure et théâtrale; on mu pliait les monuments par ostentation, rarement dans but d'utilité. A côté de ces monuments fastueux, peuple habitait des demeures indignes de la splend nationale, et dont les appartements mal éclairés n étaient pas moins exposés à l'intempérie des saiso Nous jugerions très-mal du régime alimentaire des m ses, si nous ne considérions que l'élégance des ust siles dont elles se servaient communément pour usages domestiques. Leurs formes gracieuses excit

[1] Cicéron disait : *Nolo eumdem populum imperatorem esse rarum et portitorem.*

notre admiration, et semblent n'avoir pu convenir qu'à un peuple riche ou artiste; mais ces objets étaient bien loin de répondre à tous les besoins et de remplir la destination des ustensiles semblables dans les temps modernes. Les Romains ne connaissaient ni le papier ni les plumes; ils écrivaient en lettres majuscules sur des feuilles de papyrus ou sur du parchemin, avec des poinçons de fer ou de bois. Leurs siéges étaient élégants, mais fort durs, et leurs chars, assis sur l'essieu, sans ressorts ni soupentes, n'étaient guère plus commodes que nos chariots de roulage. On ne peut admirer sans réserve parmi les productions de leur génie industriel que les aqueducs et les grands chemins, et encore y a-t-il lieu de s'étonner que des constructions aussi gigantesques n'aient été établies que dans un intérêt purement militaire et pour l'embellissement de quelques cités.

CHAPITRE VII.

De l'importance des moyens de communication chez les Romains. — Services que leurs grands chemins auraient pu rendre à la civilisation et au commerce. — Esquisse des principales lois romaines en matière d'économie politique. — Vue générale de leur commerce.

Les grands chemins de l'empire romain ont dépassé en grandeur et en solidité tout ce qui a été exécuté de plus magnifique en ce genre, de temps immémorial; leurs ruines, que nous admirons encore sous l'herbe qui les couvre, ne permettent pas de douter de toute l'importance qui s'attachait au perfectionnement de ces prodigieux éléments de puissance et de civilisation. Et cependant, ces grands chemins ne semblent pas avoir rendu à la civilisation tous les services qu'elle en retire aujourd'hui; ils ne sont pas devenus pour Rome la source d'une grande prospérité commerciale; ils ont rarement prévenu la disette et les malheurs qu'elle entraîne à sa suite. Les Romains n'y ont vu que le moyen de transporter rapidement leurs armées du centre à la frontière, en un mot, qu'un instrument de conquête et non pas d'industrie. Jamais, en aucun pays du monde, des trésors plus nombreux ne furent consacrés à cette

[redacted]

uvre importante, et jamais aucun peuple ne recueillit
a moindre profit d'aussi grands sacrifices [1].

La raison de ce fait est fort simple. Les Romains ne occupaient que de l'agriculture, dont les produits aient généralement consommés sur place, ou dans un ayon fort peu éloigné des centres de production. Les rands approvisionnements de la capitale se faisaient abituellement par mer, la seule voie par laquelle arriaient les blés de la Sicile et de l'Égypte, ces deux greiers de l'empire. On ne peut donc s'expliquer la magnicence des voies romaines que comme une conséquence écessaire du système militaire de ce peuple antiindusiel et anticommercial. Ils y faisaient contribuer avec ne égale ardeur leurs soldats, leurs administrateurs et urs sujets. La surveillance des routes était une magisature imposante dont les plus grands citoyens se monaient honorés. Aucun impôt ne paraissait trop élevé uand il s'agissait de les entretenir, et la sévérité du ouvernement était si grande à cet égard, que l'on vit lus d'une fois des légions se révolter, par suite des ravaux excessifs auxquels elles étaient condamnées pour uffire à ce soin. Quelles qu'aient été les vicissitudes de empire, jamais l'entretien des routes ne fut abanonné ; les plus méchants princes y ont veillé avec la ême sollicitude que les plus justes : Néron et Caligula n ont construit presque autant que Trajan et Adrien [2]. n y travaillait par corvées et par contributions, chacun uivant l'importance de ses propriétés riveraines, estiées par arbitres et taxées en conséquence. Les commuications étaient partagées en deux grandes classes, les

[1] *Opera magna potiùs quàm necessaria,* disait Suétone.

[2] Voyez Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain,* liv. I, chap. 16

particuliers qui se dévouaient à cett
leur prodiguait les couronnes, les
de triomphe. Aussi l'histoire est-el
efforts extraordinaires qui ont été fa
hautes preuves de reconnaissance
Dès le règne de Tibère, on pouvai
tout entière, la Gaule et une partie
une rapidité inouïe, et Pline raconte
dans un voyage vers la Hollande, prè
vingt-quatre heures. La nature de
interdit de rappeler ici des détails, d'a
nus, sur le mode de construction de
riaux; mais il faut avouer que sous
sommes bien inférieurs aux anciens,
routes n'aient pas eu une grande influ
tinées du commerce, on ne peut s'em
qu'elles aient duré plus de mille ans, c
plus nécessaires, durent à peine qu
tactes. Rien n'y était oublié; les piét
trottoirs, et les cavaliers leurs born
monter à ...

[redacted]

ble chef-d'œuvre qui soit sorti des mains de ie.

mble donc que les Romains auraient dû retirer ofits immenses du beau système de routes dont ient couvert l'empire comme d'un vaste réseau. s routes voyaient rouler plus souvent les chars erriers que les paisibles voitures du commerce et dustrie ; elles ne contribuaient en aucune ma- la hausse ou à la baisse des profits et des salaires, que le travail libre n'existait pas encore, et que tait constitué pour la grandeur, comme nous dit, plutôt que pour l'utilité. Les grands che- e l'empire n'avaient pour but que de faciliter le rt des soldats et du produit des contributions [1]. ıvement d'espèces qui s'opérait continuellement les points de la Gaule vers la ville de Lyon pour pte du trésor public était immense, mais il n'y ucune circulation commerciale dans le sens que ttachons à ce mot. Chose étrange ! il a suffi parmi le l'invention de. la lettre de change pour rem- la principale utilité des grandes routes des Ro- et le service spécial pour lequel elles semblent té créées est précisément celui dont on se passe ıx aujourd'hui. Ainsi, les magnifiques travaux de ıistration romaine en matière de chemins publics xercé aucune influence sur la production géné- ıarce qu'ils participaient du caractère exclusive- nilitaire de la nation et de l'esprit général de ses ions.

e la législation romaine depuis les beaux jours de

[1] *omnia tributa velociter et tutò transmitterentur,* dit Pro-

la république jusqu'à la chute de l'empire, n'est que la reproduction fidèle des préjugés incurables de ce peuple contre le travail et l'industrie. Un coup d'œil rapide suffira pour en donner une idée. Dans le commencement de leur puissance, ils rendent une foule de lois agraires [1], toutes inspirées par un vain désir de partage des terres et d'équilibre entre les fortunes. La loi *Terentia* portait qu'il serait distribué à chaque citoyen indigent cinq boisseaux de blé par mois ; la loi *Sempronia* créait un *maximum* pour le prix des grains que l'État devait leur vendre ; la loi *Claudia* en ordonnait la fourniture gratuite. Une autre loi fixait la dépense des repas ; la loi *Caninia* défendait d'affranchir des esclaves au delà d'un certain nombre. En même temps qu'on encourageait ainsi par des largesses inconsidérées l'accroissement du nombre des indigents, des primes véritables étaient accordées à la fécondité ; tout homme, père de trois enfants, jouissait d'une foule de priviléges, dont le principal consistait en une triple distribution gratuite de blé. Dans d'autres circonstances, la loi autorisait les débiteurs à se libérer, en payant seulement le quart de leurs dettes.

Tandis que l'esprit d'indépendance et d'entreprise était paralysé par cette législation protectrice de l'oisiveté, on maintenait dans la plus stricte subordination toutes les classes de citoyens, à partir du foyer domestique, où régnait en maître absolu le père de famille, armé du droit de vie et de mort sur ses enfants. La femme tombée en tutelle n'était que la servante de son mari. Au dehors, chaque affranchi reconnaissait un patron, cha-

[1] *Leges Cassia, Licinia, Flaminia, Sempronia, Cornelia, Servilia, Flavia, Julia*, etc.

oldat un supérieur. L'organisation militaire planait oute la cité, comme un joug de fer auquel per- n'osait se soustraire. Nul citoyen ne pouvait sortir caste, même pour déchoir, et les travaux indus- étaient interdits comme chose vile et sordide à qui n'y avaient pas été condamnés par leur nais- . Auguste prononça la peine de mort contre le eur Ovinius pour avoir dérogé jusqu'à conduire manufacture, et cet arrêt, si extraordinaire à nos parut aux Romains une chose naturelle. Qui ne lique, dès lors, comment toute industrie fut impos- à Rome, puisqu'on en excluait les intelligences n'y tolérer que les machines ? Et quelles machines es malheureux esclaves, abrutis par les coups, par bauche de leurs maîtres, et surtout par l'absence de espèce de salaire ! Dans les campagnes, ces consé- es furent les mêmes : point de fermiers, point de ateurs instruits. L'agriculture ressemblait à celle s colonies à esclaves, avec cette différence que le tropique supplée par sa fécondité à l'insuffisance ravail de l'homme, tandis que les campagnes ro- es n'offraient aucune compensation. La concurrence ntérêt personnel, ces grands mobiles, n'agissaient ır les esprits, préoccupés des idées de guerre et de rs. On voyait sans cesse accourir à Rome des my- s d'aventuriers, d'intrigants, de vagabonds attirés les distributions de vivres et par les spectacles de genre que les empereurs prodiguaient à la popu- pour en obtenir quelques applaudissements[1]. Les urgs de Rome devenaient des villes, et le gouver- nt n'avait pas peu de difficultés à vaincre pour

[1] agotti, *Del commercio de' Romani.*

, ... coup de vent empêchait qu
arrivée et mettait en péril la sécurité impé
gouverner ne fut bientôt plus que celui de
besoins quotidiens d'un peuple fainéant et
moindre circonstance donnait naissance à
nombre que leur fréquente répétition fai
force de loi. La mort d'une maîtresse du pr
sance d'un successeur, une guerre sanglan
phe innocent nécessitaient également de c
tributions. Les empereurs romains conse
prix leur couronne, et ne maintenaient l
qu'en payant exactement la taxe des pau
sujets affamés. « Ces chiens, disait un de
cessent d'aboyer que lorsqu'ils ont le ventre
compte par le nombre des famines celui de
tions opérées dans les affaires du commerce
vigation. Une première famine sous Augus
de l'établissement d'une flotte et de maga
pour la vente des blés ; une seconde famine
donne lieu au système des primes à l'imp
grains. Une troisième sous Cl...

[redacted]

enfin, durant l'administration de Commode, des catastrophes du même genre deviennent fatales aux marchands de blé, poursuivis et châtiés comme accapareurs. Voilà tout ce qu'on savait faire à Rome pour le commerce, j'ai presque dit pour le seul commerce en honneur, celui des subsistances. Nulle part on ne trouve une seule trace de mesures régulières; on vit au jour le jour, sans songer aux ressources qu'il était facile de développer au sein de l'empire, et à peine donne-t-on quelque attention aux autres branches de la production.

Ainsi la laine, matière première presque unique de tous les tissus employés à Rome, depuis le vêtement des sénateurs jusqu'à celui des derniers soldats, la laine dont on faisait des draps de lit, des rideaux, des tapis, des meubles de toute espèce, n'a jamais été de la part des empereurs l'objet d'aucun système d'encouragement. Jamais un homme d'État romain n'est descendu à des détails industriels qui puissent faire supposer qu'il comprit l'importance de ces hautes questions. Chaque pays fournissait son tribut : l'Arabie ses parfums : l'Afrique ses céréales : l'Espagne la cire et le miel; la Gaule ses vins, ses huiles et ses métaux; la Grèce les objets d'art et de goût; les bords de la mer Noire des cuirs et des peaux : Rome consommait et payait avec l'or des impôts. Quand ceux-ci ne répondaient pas aux prévisions du budget impérial, on établissait une contribution nouvelle sur l'industrie; c'est ce que fit plusieurs fois Alexandre Sévère. A mesure que les empereurs s'entouraient de légistes et de jurisconsultes, leurs dispositions devenaient chaque jour plus menaçantes pour les professions laborieuses. Des compilateurs de lois leur suggéraient des expédients honteux qu'ils justifiaient par

des sophismes ; ce fut un procureur qui leur apprit à falsifier les monnaies. Constantin, leur plus digne élève, assimilait aux filles de joies les marchandes en boutique et poursuivait de ses anathèmes redoutables les hommes qui avaient l'honneur de gagner leur vie à la sueur de leur front.

La manière dont les impôts étaient levés ne témoigne pas moins de la rigueur des Romains en matière de finances. Des nuées de *publicains* étaient postés à l'entrée des ports, à l'embouchure des rivières, au débouché des vallées, et y taxaient impitoyablement les marchandises. Ils joignaient même souvent à leurs remises de percepteurs les profits du monopole de certains articles de consommation. Il n'y avait aucune limite légale au chiffre des impôts, devenus tellement élastiques entre les mains de ces fonctionnaires, que le cultivateur ne pouvait jamais savoir exactement sur quelle part de ses produits il avait le droit de compter. Néron lui-même eut plus d'une velléité de réprimer ces abus qui faisaient la fortune de ses favoris ; mais il rencontra des difficultés devant lesquelles sa puissance absolue fut obligée de reculer. On sait jusqu'où pouvaient aller, déjà du temps de Cicéron, les exactions des proconsuls, et les procédés financiers de Verrès n'ont rien à envier aux expédients des pachas turcs.

Une seule branche de commerce paraît avoir résisté pendant longtemps aux entraves de tout genre que la cupidité du gouvernement et de ses agents opposait aux relations avec l'étranger, c'est le commerce des parfums et des épiceries de l'Inde, dont la consommation à Rome dépassait tout ce que nous pouvons imaginer. Des sommes extravagantes étaient prodiguées par de simples particuliers à l'achat de ces denrées ruineuses et inutiles,

qui occupaient presque autant de navires que l'approvisionnement de la capitale. Outre les dangers réels qu'on bravait pour en aller chercher vers les côtes les plus éloignées, on faisait valoir des périls imaginaires, des dragons ailés, des bêtes féroces qu'il avait fallu vaincre pour arriver au pays du poivre et de la cannelle. Partout on respirait dans les appartements des Romains l'odeur des parfums les plus exquis : leurs cheveux et leurs vêtements en étaient imprégnés. Les salles de bains, les lieux de réunion publique n'offraient pas moins de luxe, sous ce rapport, que la demeure des citoyens les plus opulents. Un beau jour l'empereur Adrien inonda le vestibule des théâtres d'un flot d'essences les plus suaves. Les soldats s'en frottaient le corps, et ce genre de ration n'était pas de ceux dont les empereurs pussent impunément négliger la distribution. Les diamants et les pierres précieuses, autres inutilités, partageaient avec les parfums la frénésie du peuple romain ; dès le siècle d'Auguste, on en comptait des collections immenses, et Mécène rédigeait le catalogue de la sienne, qui nous a été conservé en substance dans les écrits de Pline le naturaliste. L'usage des anneaux devint si général, que les Romains en portaient à toutes les articulations de la main et en changeaient tous les jours de la semaine. Voilà où s'abîmaient des capitaux immenses, dont un meilleur emploi aurait suffi pour préserver l'empire des malheurs qu'il eut depuis à essuyer. Tibère lui-même en était effrayé, car dans une lettre qu'il écrivait au sénat [1], il déplorait la sortie du numéraire, occasionnée par ces débordements du luxe et de la vanité. Un de ses édits prohibait l'emploi de l'or dans la fabrication de la vais-

[1] Tacite, *Annales*, liv. III, chap. LIII.

selle de table, l'usage de la soie dans la confection des vêtements. Malgré toutes ces prohibitions, les Romains s'accoutumaient de jour en jour davantage aux objets de fabrication étrangère les plus brillants et les plus chers. Les tapis de Perse, les mousselines de l'Inde, les dents d'éléphant, le bois d'ébène, l'écaille de tortue, les plumes d'oiseaux rares, avaient fini par devenir pour eux des articles de première nécessité. Que de richesses ils durent stérilement consommer à l'achat de ces produits fastueux, en échange desquels ils n'avaient à donner que de l'or[1] !

On s'expliquerait difficilement, en présence de ce système de profusion, de luxe et de fainéantise, comment les Romains ont pu couvrir le monde des monuments de leur architecture et des magnifiques travaux de leurs ingénieurs; mais il faut considérer que ces travaux étonnants leur ont coûté fort peu de chose. L'invention seule leur en appartient tout entière; l'exécution est l'œuvre des peuples vaincus. La majeure partie de ces édifices a été construite au moyen de corvées ou de contributions spéciales, qui se cumulaient avec les impôts ordinaires. Des captifs ou des esclaves formaient la classe ouvrière de leur temps, et marchaient à l'œuvre comme des troupeaux sans murmurer ni se plaindre. Nous retrouverons ce système dans la corvée des temps féodaux, quand l'Europe chrétienne s'est couverte à son tour de monuments inspirés par d'autres croyances, mais exécutés par les mêmes moyens.

Au surplus, les Romains n'ont jamais manqué de res-

[1] *Minimâ computatione millies centena millia sestertiûm annis omnibus India et Seres, peninsulaque illa, Arabia, imperio nostro adimunt; tanti nobis deliciæ et feminæ constant!*

Pline, *Hist. nat.*, liv. XII, chap. XVIII.

[redacted]

s toutes les fois qu'il a fallu suppléer par des im-
ır eux-mêmes à l'insuffisance des trésors fournis
conquête et le pillage [1]. Ils avaient trois sortes
es, le *portorium* ou les droits de douanes (un qua-
me de la valeur), qui se payaient sur les importa-
et les exportations, et dont les collecteurs pre-
le nom de *portitores* ou de douaniers ; les dîmes,
æ, comprenant la dixième partie du blé et la cin-
e des autres fruits, c'était l'impôt foncier ; enfin,
ə connue sous le nom de *scriptura*, espèce d'oc-
r les propriétés communales, telles que pâturages
publics. Il y eut pendant longtemps un impôt
sel, mais il fut supprimé à une époque que les
s ont négligé de déterminer. Toutes ces taxes
affermées avec publicité et concurrence par les
rs à des soumissionnaires qui donnaient caution
partageaient avec leurs répondants les chances de
ɒu de gain. Une foule d'autres taxes passagères
établies sous les empereurs ; ainsi, Auguste dé-
l'impôt du vingtième sur les successions, qui
encore parmi nous ; Caligula mit sur les comes-
ıne taxe, dont la perception excita les plaintes les
nères [2] ; Vespasien inventa la taxe des urines. Le
de cinq pour cent sur toutes les marchandises
tait aussi des sommes considérables. On ne le
que pour les effets exposés en vente sur la place

1 586 de Rome, on fit au peuple la remise des tributs an-
le trésor ayant été rempli des sommes immmenses qu'y
Paul-Emile, après la défaite de Persée.

tigalia nova atque inaudita, primùm per publicanos,
quia lucrum exuberabat, per centuriones, tribunosque præ-
exercuit, nullo rerum aut hominum genere misso, cui non
aliquid imponeret.

SUÉTONE, *in Calig.* cap. 40.

publique, les foires et les marchés, ou vendus par adjudication; mais nous ne pouvons évaluer l'importance de ces revenus que d'une manière approximative, à cause de la perte du fameux *rationarium imperii*, cette précieuse statistique de l'empire, rédigée sous Auguste et détruite sous ses successeurs. M. Guizot estime néanmoins le montant des impôts à la somme de 960 millions de francs par année [1].

[1] Notes de sa traduction de Gibbon, t. I, p. 377.

[redacted]

CHAPITRE VIII.

Décadence rapide de l'empire. — Ses principales causes. — Première apparition du christianisme. — Influence des mœurs asiatiques à Constantinople. — Modification dans les idées civiles, religieuses, industrielles, commerciales.

Au sein de cette prospérité apparente, le monde romain renfermait des germes actifs de décadence et de dissolution. La grande quantité de peuples étrangers que la conquête avait succesivement réunis à l'empire, en modifiant insensiblement ses mœurs, affaiblissait sa puissance. Ces peuples ne s'étaient pas tous fondus sans résistance dans cette grande unité, et plusieurs gardaient fidèlement le souvenir de leur ancienne indépendance. Les nombreux priviléges dont jouissaient les habitants de Rome étaient ambitionnés par tous les hommes importants des provinces conquises, de sorte que personne ne voulait plus être de l'empire, mais seulement de la cité. Une transformation profonde s'opérait ainsi peu à peu, favorisée par l'avénement au trône de cette longue série de candidats italiens, espagnols, gaulois ou bataves, poussés au pouvoir par le meurtre, l'intrigue ou les séditions militaires. Puis vient le tour

des Barbares ; depuis les Antonins, on ne voit plus que des Thraces, des Pannoniens, des Dalmates, des Illyriens, se disputer l'empire : il en périt de mort violente soixante en un siècle et demi. Le premier qui ouvre cette série néfaste, Maximin, choisi pour sa taille et sa force colossales, grossier, parlant à peine la langue des peuples qu'il gouverne, excelle à traîner un chariot, à fendre les arbres, à réduire les pierres en poudre, à dompter les chevaux sauvages ; il remplit plusieurs coupes de sa sueur. Ainsi le règne de l'intelligence finit pour faire place à la force brutale.

L'économie politique ne se charge pas d'expliquer les longues saturnales de l'empire pendant cette période d'infamie et de décrépitude. Qui pourrait se faire une idée exacte d'un tel mouvement de décomposition, compliqué par l'esclavage, par l'invasion, par le mélange des races, des langues, des coutumes, des vices, sorte de chaos social où la science s'arrête et l'imagination s'égare ? Quelle organisation politique aurait pu résister aux extravagances de monstres tels que Commode, Caracalla, Héliogabale ? Quand de semblables êtres paraissent sur la terre, ils n'y peuvent figurer que comme éléments de dissolution, et quelque lumière nouvelle ne saurait tarder à sortir de la nuit qu'ils ont faite. Cette lumière, qui luit aux derniers horizons de l'empire, c'est le christianisme : essayons de l'étudier à sa naissance et d'expliquer sa grande influence, destinée à changer la face du monde. Quand il commença à paraître, on ne prévoyait guère la brillante carrière qu'il devait parcourir, et cependant déjà tout concourait à préparer son triomphe. La philosophie attaquait les dieux païens ; le scepticisme grec arrivé du pays de Platon, faisait déjà la guerre aux vieilles croyances ro-

[redacted]

maines, et désormais les augures ne pouvaient plus se regarder sans rire. En vain chaque métier avait pris un dieu pour protecteur : les matelots Neptune, les forgerons Vulcain, les laboureurs Cérès, les vignerons Bacchus, et les marchands Mercure ; déjà les dieux avaient peine à se protéger eux-mêmes et s'apprêtaient à faire place à d'autres patrons plus puissants.

Des légions campées aux frontières et composées de soldats levés dans les pays conquis, se retournaient vers le centre et d'auxiliaires devenaient ennemies. Pendant ce temps, les rhéteurs déclamaient dans les villes ; les esclaves exercés par leurs maîtres aux voluptés et aux subtilités, se fatiguaient du joug ; Lucien, le Voltaire du temps, se moquait des supériorités sociales ; les stoïciens, les épicuriens, les académiciens prêchaient des doctrines hardies : tout le vieil édifice des Romains s'écroulait. Une réaction violente les avait déjà avertis sous Mithridate de se défier de la fortune, le jour où il en fit égorger soixante mille ; et à une autre époque, Spartacus, ce grand chef d'esclaves, avait battu quatre de leurs généraux. Qui donc voudrait désormais verser son sang pour la vieille cause nationale ? il n'y avait plus de nation proprement dite, mais un assemblage confus de nations. L'empire se composait de villes séparées par des déserts, des forêts ou des marais impénétrables; les habitants des villages, *rustica proles*, s'étaient peu à peu infiltrés dans les villes, où les spectacles, les distributions, les jouissances de tout genre les appelaient sans cesse et les énervaient.

C'est au moment de cette décadence universelle que le christianisme commença à se montrer sur quelques points de l'empire. La première information officielle qu'on en reçut se trouve dans une lettre de Pline le

jeune, gouverneur de Bythinie [1], et tout aussitôt la doctrine nouvelle se répandit comme un éclair, timidement d'abord, mais sans qu'on ait eu le temps de s'en apercevoir. A peine on achevait de lire ce qu'en disaient les gouverneurs de provinces que déjà Tertullien s'écriait hardiment : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons vos cités, vos colonies, l'armée, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples. » En vain quelques persécutions sanglantes essayent d'étouffer dans sa source la religion nouvelle ; Constantin lui donne des temples et ses destinées s'accomplissent. Les historiens de cette grande époque ont suffisamment retracé toutes les circonstances qui l'ont préparée ; notre rôle est d'en étudier les résultats humanitaires et de rechercher par quelle heureuse transition l'esclavage grec et romain a dû faire place au respect du travail, au régime de la liberté et de l'égalité.

La division de l'empire en deux vastes lambeaux a singulièrement favorisé cette révolution inouïe. Constantinople était plus propre que Rome à recevoir le Dieu des chrétiens ; ville toute neuve, elle convenait merveilleusement à un culte nouveau. C'est par ingratitude que ce culte adopta, depuis, Rome pour berceau ; le véritable berceau du christianisme est à Constantinople. C'est là que la religion chrétienne, devenue religion de l'Etat,

[1] Voici un passage de cette lettre : « La chose m'a paru digne de consultation, principalement à cause du nombre des accusés ; car on met en péril plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Cette superstition a infecté non-seulement les villes, mais les bourgades et la campagne... Ils ont accoutumé de s'assembler un jour avant le lever du soleil et de dire ensemble, à deux chœurs, un cantique en l'honneur du Christ comme d'un Dieu. »

a commencé à s'organiser sur des bases régulières ; c'est là qu'elle s'est établie, radieuse, au sortir des catacombes de Rome et des asiles obscurs de la persécution. Peu à peu toutes les hautes intelligences, lasses du polythéisme romain, s'y sont ralliées, et les prêtres ont pris partout la place des *curiales* qui étaient les municipaux de l'époque. Les lois ont commencé à leur donner des attributions que la confiance des peuples a ratifiées, et que partout ils s'efforçaient de justifier par leur savoir et leur habileté. Rien n'est plus curieux à étudier que la transition au moyen de laquelle cette révolution s'est opérée. Constantin publiait dans la même année deux édits, dont l'un recommandait l'observation du dimanche et l'autre prescrivait de consulter les augures. En même temps s'établissaient les premières distinctions entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. D'un autre côté, les légistes envahissaient l'empire avec des textes, substituant ainsi l'influence des lois à celle de l'épée, et devenant, sans s'en douter peut-être, les plus puissants auxiliaires de la religion. Rome mourante s'éteignait dans un linceul de monuments ; Constantinople naissante s'élevait sur des monceaux de livres. Les avocats et les prêtres succédaient aux architectes et aux hommes de guerre. Les *Pandectes*, les *Institutes*, l'*Évangile* se partageaient désormais le respect des peuples et l'influence universelle. Un immense bourdonnement de plaidoiries succédait au cri des batailles, et le seul préfet du prétoire employait sept cent cinquante avocats. Le patriciat n'était plus qu'une dignité viagère ; on lui avait ôté l'hérédité. L'empire, divisé en plusieurs *diocèses*, grands comme des royaumes et gouvernés par des *vicaires*, voyait s'achever l'œuvre de la décentralisation qui devait favoriser tout

à la fois les attaques des Barbares et les abus de justice et de procédure. Le monde allait être en proie aux gens de loi, qui le menacent bien plus sérieusement au moment où j'écris. Leurs fortunes étaient si rapides, et leurs exactions si scandaleuses, que le code théodosien dut les menacer de la peine de mort [1]. On trouve à ce sujet dans Ammien Marcellin [2] des détails qui pourraient donner lieu à de singuliers rapprochements avec les abus de nos jours.

La division du siége de l'empire apporta aussi de notables changements au système des impositions. Constantin et ses successeurs préférèrent une taxe simple et directe au régime plus compliqué des contributions d'origine romaine. Le recouvrement de cet impôt était opéré par les villes et formait une des charges les plus lourdes des membres de leur sénat municipal, les *décurions*. Ces administrateurs étaient responsables sur leurs biens personnels de la rentrée de l'impôt, et on les força même de prendre à leur propre compte les terres abandonnées par les possesseurs qui ne pouvaient suffire aux organes du fisc. A eux seuls étaient dévolues les fonctions pénibles de répartiteurs, qui les exposaient au mécontentement et souvent aux violences des populations. Toutes les terres de l'État, sans excepter le patrimoine de l'empereur, étaient assujetties à la taxe, et chaque nouveau propriétaire devait payer les dettes de l'ancien. Un cadastre exact, revisé tous les quinze ans, permettait de fixer les cotes avec assez d'impartialité, puisque l'on avait soin de désigner sur les registres la nature particu-

[1] « *Cessent rapaces jàm nunc officialium manus; cessent, inquam; si moniti non cessaverint, gladiis præcidentur.* » Liv. I, tit. 7, loi 1.

[2] Liv. XXX, chap.

[redacted]

lière de chaque propriété, dont la valeur était estimée d'après la moyenne d'un revenu de cinq ans. L'impôt se payait généralement en monnaie d'or ; mais il y en avait une forte partie exigée en denrées de toute espèce, blé, vins, huiles, bois et fourrages, qui devaient être transportés aux frais des contribuables dans les magasins de l'empereur, et qui donnaient lieu à d'effroyables concussions. Les plaintes étant devenues générales, les empereurs eurent recours à d'autres expédients, parmi lesquels on peut ranger l'invention des patentes imposées à tous les genres d'industrie et de commerce. On fut même obligé de payer les fonctionnaires publics en nature, et Lampride [1] nous apprend qu'indépendamment d'un traitement d'environ 4,000 fr. de notre monnaie en espèces, les gouverneurs de province recevaient six cruches de vin, deux mulets et deux chevaux, deux habits de parade, un habit simple, une baignoire, un cuisinier, un muletier, et enfin, quand ils n'étaient pas mariés, une concubine ; *quod sine his esse non possent*, dit l'auteur. Quand ils sortaient de charge ils étaient toujours obligés de rendre les mulets, les chevaux, le muletier et le cuisinier. Si l'empereur était content de leur administration, ils gardaient le reste, sinon ils étaient obligés de le rendre au quadruple. On voit dans d'autres écrits que les gouverneurs de deux grandes provinces ont reçu de l'huile pour entretenir quatre lampes. Il s'introduisait chaque jour quelque chose des mœurs asiatiques dans le gouvernement financier et dans les habitudes de l'empire. Les eunuques, les espions, les fonctionnaires de la domesticité se multipliaient outre mesure, et avec eux les bassesses, la délation et le favoritisme. Ce fut

[1] Chap. 42.

alors que les Barbares répandus sur les bords de la mer Noire, aux bouches du Danube et sur plusieurs autres frontières, commencèrent à reconnaître les parties vulnérables de l'empire et à préparer la grande invasion qui devait changer la face du monde, après que le christianisme les aurait changés eux-mêmes. Examinons donc quelle a été l'influence du christianisme sur le développement social européen, et quelles modifications son établissement définitif a fait éprouver à l'économie politique des anciens.

[redacted]

CHAPITRE IX.

Changements survenus dans l'économie sociale de l'Europe par l'influence du christianisme. — Son organisation vigoureuse et savante. — Les monastères créent la vie de communauté. — Le principe religieux donne naissance aux hôpitaux, aux asiles.— Le prêtre est aujourd'hui au-dessous de sa tâche. — Opinion à ce sujet.

La sensation fut grande en Europe quand le christianisme, jusque-là proscrit et humilié, s'éleva tout à coup au rang de religion dominante et poursuivit à son tour ses persécuteurs. Quelle péripétie! tout change presque à la fois, tout se réorganise comme par enchantement sur des bases nouvelles. Le pouvoir politique, jusque-là uniquement appuyé sur la force, cherche des auxiliaires dans la raison, dans les croyances; il s'entoure et se fortifie du prestige de l'autorité religieuse, qui a déjà poussé de profondes racines dans les cœurs. C'est chose merveilleuse à voir que la promptitude avec laquelle le monde, encore païen pour le culte, se hâte de tirer les conséquences de la parole évangélique, et l'admirable instinct avec lequel chaque opprimé devine que l'heure de la liberté va sonner pour lui. Quoique l'Église chrétienne apparût tout organisée avec sa hiérarchie noble et sévère, tout le monde eut bientôt compris le principe

de l'égalité qu'elle portait dans son sein. Elle plaisait aux grands par ses dogmes de subordination et d'obéissance, et aux petits par ses doctrines d'indépendance et de nivellement devant Dieu. Elle élevait l'esclave sans rabaisser le maître et présentait à l'espèce humaine courbée sous le joug un refuge contre la tyrannie de ce monde dans les espérances de l'autre. Le paganisme s'était rarement mêlé à la politique, mais les premiers prêtres chrétiens prirent part aux affaires, et ils gouvernaient déjà, que personne ne se doutait de leur puissance. Les hérésies mêmes qui désolent le christianisme à sa naissance, ne furent pas inutiles à la cause du progrès social : elles ont ouvert en Europe le droit de discussion.

On a beau n'être pas un chrétien bien austère, la majesté de ce bel édifice étonne et commande le respect. On ne peut voir sans une vive admiration cette organisation vigoureuse et luxuriante se former tout d'une pièce, avec ses magnifiques dépendances, et se répandre sur le monde, partout semblable à elle-même, comme le flot paisible sur la surface de la grève. Les premiers évêques, si impérieux à la fois et si doux, si intolérants pour le doute et si indulgents pour les faiblesses, si fiers avec les grands et si humbles avec les pauvres, semblent des tribuns populaires qui viennent protester au nom des droits imprescriptibles de l'humanité. Tout en eux rappelle les vieilles maximes de la république romaine, l'élection publique, la prédication renouvelée du *forum*, les assemblées générales, l'admission aux plus hautes dignités sans distinction de fortune ou de naissance. Rien ne restait de ces antiques prérogatives du citoyen qu'un souvenir stérile et confus ; la religion chrétienne a tout régénéré, tout remis en honneur. Peu d'années s'écoulent après le règne de Constantin, et déjà l'affranchisse-

[redacted]

ment des esclaves est permis sur la simple attestation d'un évêque ; le concubinage est proscrit ; les biens des mineurs et des femmes sont exempts de la confiscation, les prisons sont visitées, les pauvres secourus, *la bienfaisance est découverte.* Nous la raisonnerons plus tard ; en attendant, on l'exerce.

L'économie politique a bien d'autres obligations encore à l'influence du christianisme qui a fait disparaître ce sentiment étroit et égoïste de nationalité, source des longues querelles d'Athènes et de Sparte, de Carthage et de Rome, déplorables arènes où s'épuisèrent tant de ressources sociales qu'un autre principe eût fécondées ! La seule création des conciles est une des plus heureuses conceptions du génie civilisateur chrétien, à ne les considérer que comme des congrès où toutes les lumières étaient convoquées à la discussion d'une idée. Que de temps n'a-t-il pas fallu pour que ces nobles inspirations triomphassent du préjugé guerrier et barbare ! Il y a à peine quelques années que J.-B. Say achevait de démontrer dans sa belle théorie des débouchés la doctrine de la solidarité commerciale des nations, et ce n'est pas sans peine que de nos jours la solution des différends entre peuples a été remise à la diplomatie plutôt qu'à l'épée. Qui a préparé ces résultats, si ce n'est le christianisme ? Et qu'est-ce donc aujourd'hui que la liberté civile, religieuse et commerciale, si ce n'est le développement de la pensée fondamentale chrétienne ? Sans le principe nouveau de l'égalité devant Dieu, l'esclavage grec et romain infesterait encore le monde, la faiblesse serait toujours à la merci de la force, et la richesse serait encore produite par les uns pour être consommée par les autres, sans dédommagement.

Sous le point de vue de la distribution du pouvoir,

il n'y a aucune institution humaine qui puisse être comparée à la manière vraiment admirable dont l'Église est organisée depuis l'apparition officielle du christianisme. Un pape siége à Rome et tient sous sa puissance les hauts dignitaires du clergé, qui nomment eux-mêmes aux emplois les membres de la milice inférieure. Toute cette milice est soumise aux mêmes règles et au même costume, de Paris au Japon et de la Chine à Rome. Le même office se célèbre dans la même langue aux deux extrémités du monde ; les noms des saints du christianisme figurent en tête de tous nos actes de naissance, et nous ne distinguons les jours de l'année que par la nomenclature de ses apôtres et de ses martyrs. Le dimanche des chrétiens est devenu le jour du repos universel ; partout, quand l'Église ouvre ses temples, le travail ferme ses ateliers. Il n'y a pas une seule circonstance importante de la vie qui échappe à l'influence religieuse ou qui se passe de son intervention. Le prêtre chrétien attend aux fonts baptismaux l'enfant qui vient de naître et lui impose un nom ; plus tard il le précède pour bénir son mariage ; enfin, quand le terme de sa vie est arrivé, il l'accompagne, en priant, au tombeau. Que de puissants moyens d'action le christianisme a inventés, depuis, pour s'emparer de l'existence tout entière de l'homme ! Partout on voit le prêtre se faire instituteur et diriger l'enfance par ses conseils. Le catéchisme lui assure cette conquête sans effort ; un premier sacrement, la communion, crée un lien de plus, resserré par les communications mystérieuses et redoutables du confessionnal. Puis, comme si ce n'était assez de ces premiers succès, l'évêque paraît dans toute la majesté de la puissance ecclésiastique et administre la confirmation, accorde des dispenses, prononce des censures, lie et délie comme arbitre

[redacted]

suprême et vicaire de Dieu. Ainsi, ni l'enfance, ni l'âge mûr, ni la vieillesse, ni la mort ne peuvent soustraire à l'influence du prêtre, la plus complète et la plus inévitable qui ait jamais existé dans le monde.

Ce n'est pas tout, et nous ne faisons à peine qu'indiquer les attributions illimitées du pouvoir religieux. Quel est aujourd'hui le magistrat qui dispose dans le moindre village d'un vaste local pour réunir la population, d'un moyen prompt et sûr de la convoquer, d'une tribune aux harangues pour l'émouvoir ou la convaincre? C'est le prêtre. Lui seul est le maître du temple, de la chaire et des cloches; il réunit ses ouailles quand bon lui semble et sans la permission de l'autorité civile; il ordonne et on obéit. Aux yeux même des plus incrédules, Pâques Noël, la Pentecôte, la Toussaint, toutes les fêtes chrétiennes sont encore des fêtes; les jours de jeûne sont des jours de privation. Nos rues et nos cités portent des noms de saints; les arts et les métiers prennent des saints pour patrons. Les marins éperdus votent des oraisons à Notre-Dame de la Garde. On fauche à la Saint-Jean; on vendange à la Saint-Michel. De temps à autre, le prêtre irrité donne des avertissements sévères; tantôt il couvre nos fronts de cendre pour nous apprendre la vanité des choses humaines; tantôt il refuse son assistance aux prières des héritiers d'un homme mort dans l'impénitence finale. Il monte sur l'échafaud pour y conduire les criminels repentants dans le sein de la miséricorde de Dieu, et il effraye la jeune fille timide sur les conséquences d'un simple aveu. Il décrit l'enfer et on tremble; il entr'ouvre le paradis et on espère. Quand parfois un hardi scélérat lui vole ses vases sacrés, tout s'émeut et s'indigne; le coupable s'appelle un impie, et le crime un sacrilége auquel on doit une expiation: Il

fallait voir jadis les fidèles consternés baiser avec ferveur le pavé des temples et solliciter à force de pleurs, de prières et de jeûnes, le pardon de ces grands attentats.

Cette puissance si singulière et si subite de la religion, et les révolutions profondes qu'elle a causées dans l'ordre social, se manifestent principalement dans l'établissement des monastères qui ont soulevé et résolu tant de questions parmi les hommes. En Orient, ces monastères ont eu pour but la solitude et la contemplation, le besoin de s'isoler, d'échapper aux plaisirs, aux relations humaines; en Occident, au contraire, ils ont commencé par la vie commune et par le besoin de se réunir, de s'entr'aider. Tandis que la société, en proie à une démoralisation générale, n'offrait plus aucun centre d'activité nationale, provinciale ou municipale aux esprits élevés, les monastères ouvraient des asiles à ceux qui voulaient vivre, penser et discuter en commun, et ils devinrent bientôt le foyer le plus ardent du mouvement intellectuel. C'est de là que partaient ces hardiesses théologiques et philosophiques, soutenues avec des ressources si ingénieuses, et ces essais de mortifications austères qui retrempaient les âmes affadies au régime de la civilisation païenne. Une correspondance active et souvent des luttes vives s'établirent entre ces diverses solitudes, déjà peuplées comme des villes, par l'affluence de tous les hommes qu'y attiraient la liberté de la pensée et la régularité de la vie matérielle. Ce fut bientôt la route des ambitieux pour parvenir aux honneurs et le sanctuaire des lettres exilées d'un monde exclusivement occupé de plaisirs et de sensualités. Les habitants de ces oasis fortunées ne tardèrent pas à perfectionner de toutes les manières les professions nécessaires au maintien de leur indépendance et de leur con-

[redacted]

servation. L'industrie, qui était une profession domestique exercée par des esclaves au profit de leur maître, sous la république et dans les premiers temps de l'empire, devint pour les communautés religieuses une étude savante; elles ne vécurent pas longtemps de fruits secs ou de légumes ; il leur fallut des métiers, et ces métiers furent exercés avec la même supériorité qui distinguait dans tout le reste les nouveaux sociétaires. Je ne doute pas que ce ne soit là la véritable source des corporations industrielles, dont l'organisation a été attribuée à saint Louis. Saint Louis a discipliné les communautés d'arts, mais il ne les a point créées. Leur origine se confond avec celle des couvents. C'est de là que l'industrie est sortie libre pour s'établir ensuite au sein des villes du moyen âge sous la protection du principe d'association.

Une autre création du christianisme achève de le distinguer de tout le régime social qui s'écroule, c'est le précepte de la bienveillance mutuelle mis en pratique et converti en obligation sacrée pour tous les citoyens. Si quelque chose a lieu de surprendre dans le polythéisme romain, c'est cette indifférence profonde pour les souffrances du pauvre et pour les doléances de l'opprimé. Il y avait dans la vieille société romaine une ligne de démarcation infranchissable entre le riche et le pauvre, entre le patricien et le plébéien; on eût dit que le second devait être *fatalement* la proie du premier, comme dans le règne animal certaines espèces sont prédestinées à la nourriture des autres. Le christianisme a rapproché les distances, en prescrivant la charité publique et privée dont l'empereur Julien lui-même, ce philosophe traité d'apostat, éprouvait le besoin impérieux. « Ne devons-nous pas rougir, disait-il [1] que les Galiléens, ces

[1] *Nàm turpe profectò est, cùm impii Galilæi non suos modo,*

impies, après avoir nourri leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres, laissés dans un dénûment absolu ! » Voilà la création des hôpitaux, des asiles, des aumônes indiquée d'une manière bien précise par le plus formidable ennemi du christianisme. Quel pas venait de faire l'économie politique! et si, depuis, cette grande mission du christianisme ne s'est pas accomplie plus complétement, s'il a été donné à d'autres causes d'arrêter dans sa marche le développement de la pensée sublime qui conviait l'humanité entière au banquet de la vie, sans distinction de fortune et de caste, nous avons la confiance qu'elle y prendra sa place quelque jour, et que *la volonté de Dieu sera faite.*

Ainsi s'est transformée, sous les auspices de la religion chrétienne, la civilisation antique, toute fondée sur l'esclavage, en une civilisation nouvelle appuyée sur la liberté. Une partie de cet honneur appartient néanmoins aux grands génies de l'antiquité, à Socrate, à Cicéron, à ces nobles philosophes dont les écrits ont survécu à la chute de la Grèce et de Rome, et qui avaient entrevu ces destinées meilleures vers lesquelles nous marchons. Tout était encore païen dans Rome et dans l'empire, que la révolution chrétienne était flagrante ; Lucien tournait les dieux en ridicule au moment où le Christ renversait leurs autels. Quelques esclaves habiles émancipaient l'industrie à force de talent, quand la religion vint leur tendre la main ; ils obligeaient déjà leurs maîtres à des ménagements, avant que les doctrine de la bienfaisance et de l'égalité devant Dieu leur en eussent fait un devoir. Aussi la transition de l'ancien régime au

sed nostros quoque alunt, et nostri auxilio, quod à nobis ferri ipsis debeat, destituti videantur. JULIANI *Epist.* 49.

nouveau est-elle difficile à saisir ; les plus célèbres écrivains s'y perdent en conjectures, et l'un des plus beaux ouvrages qui aient été consacrés à la recherche, dans les lois, des causes de cette transfiguration[1] laisse beaucoup à désirer.

Quand on remet dans son esprit les souvenirs glorieux des premiers temps du christianisme et les détails majestueux de cette organisation si simple et si savante, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de mélancolie, en voyant aujourd'hui cette religion menacée d'une sérieuse décadence. Sans doute l'édifice, quoique miné de toutes parts, se tient encore debout et projette toujours sur le présent la grande ombre du passé ; les offices se célèbrent, les temples sont ouverts, la hiérarchie est la même : mais quelle altération dans la ferveur des croyances ! et combien les rôles sont changés ! Le prêtre ne donne plus l'impulsion, il ne sait plus même la recevoir; il use, dans les luttes stériles contre le progrès social, des forces affaiblies par l'intolérance et par le choc des révolutions. Il occupe les chaires, mais les chaires sont muettes ; leur voix ne vibre plus, comme jadis, au cœur des peuples quand elle les entraînait en masse à la conquête des lieux saints. La religion existe toujours, mais elle n'a plus de ministres à la hauteur de ses besoins et des nôtres. Et cependant, malgré nos essais nombreux de régénération politique, aucune constitution humaine n'est encore pareille à la sienne, aucun pouvoir central n'est en mesure de se faire obéir comme elle ; le malheur est qu'on ne sache pas dignement commander en son nom. Il y a des questions d'économie politique

[1] *L'Histoire du droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny.

qui demeureront insolubles tant qu'elle n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, la répartition équitable des profits du travail, la réforme des prisons, les progrès de l'agriculture et bien d'autres problèmes encore, ne recevront de solution complète que par son intervention, et c'est justice ; elle seule peut, en effet, bien résoudre les questions qu'elle a bien posées.

Nous sera-t-il donné d'assister à ce dénoûment si vivement désiré ? Nous ne le pensons pas, quoique la réaction religieuse qui se manifeste de toutes parts paraisse le faire espérer. C'est en effet un bel hommage rendu par l'Europe à la sublime influence qui nous donna jadis le principe de toutes les libertés ; mais cet hommage, les prêtres l'ont pris pour un simple retour aux vieilles idées, pour un désaveu du progrès plutôt que pour le progrès lui-même ! Fatale erreur qui arrête le monde dans sa course ! Étrange aveuglement d'une caste obstinée à vivre en dehors de l'humanité, et qui se traîne à sa suite au lieu de marcher à sa tête ! Ah ! si le prêtre savait aujourd'hui de quelle admirable métamorphose il pourrait être l'instrument et quelle prodigieuse influence il dépendrait de lui d'exercer sur les destinées humaines ! Hôpitaux, prisons, écoles, ateliers, relations publiques et privées des peuples et des individus, agriculture, communications, entrepreneurs et ouvriers, tout serait de son ressort, tous prendraient volontiers pour arbitre et pour guide le prêtre civilisateur à la façon du dix-neuvième siècle, le prêtre tolérant, éclairé, parlant un peu moins des terreurs de l'autre monde que des besoins de celui-ci, et ne refusant plus à l'insuffisance de la politique le concours de son zèle et de son dévouement. On se souviendrait bientôt que les prêtres ont été longtemps les premiers missionnaires de la civilisation,

et nous entendrions dans les temples autre chose que des déclamations contre la corruption du siècle, le luxe et les richesses. La lutte singulière à laquelle nous assistons, la tendance pacifique du monde sous une attitude guerrière, aurait déjà fait place à l'harmonie universelle vers laquelle on s'avance, si la belle organisation du christianisme était représentée par des hommes en état de la comprendre et de la conserver. Mais je ne crains pas de dire que la religion chrétienne est aussi éloignée aujourd'hui de cette influence, que le polythéisme romain l'était de son antique pouvoir au moment où elle lui porta le dernier coup. Qu'a-t-elle fait de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique du Sud, ses plus magnifiques domaines? Qu'est devenue, entre ses mains, la malheureuse Irlande?

CHAPITRE X.

Des conséquences économiques de l'invasion des Barbares et du démembrement de l'empire romain. — Nouveaux éléments introduits dans l'organisation sociale.

A mesure que les dernières lueurs de la puissance romaine s'éteignaient dans ce flot de corruptions, de lâchetés et de faiblesses qui finit par engloutir l'empire, les Barbares paraissaient à l'horizon pour s'en partager les débris. A vrai dire, ils s'étaient depuis longtemps ménagé des intelligences dans le cœur de cette place immense, dont les gouverneurs avaient fait la folie de leur confier la garde. Il y avait plus de Barbares que de Romains dans les légions qui veillaient aux frontières, et quand ils se mirent en marche pour conquérir l'empire, une étape suffit pour les conduire sur son territoire, ouvert de toutes parts. Toutefois, avant de parvenir au terme de leur conquête, ils eurent à faire un long voyage : ce voyage a duré plus de cent ans. Les pères étaient partis; les fils seuls arrivèrent. Quels étaient ces hommes? d'où venaient-ils? à quelle influence obéissaient-ils, quand ils s'avançaient infatigables sur les ruines du monde romain, en une telle cohue que nous ne pouvons distinguer nettement leurs véritables noms et leur mystérieuse patrie?

[redacted]

Ce qui paraît certain, c'est qu'ils venaient d'une région où l'esclavage était inconnu [1] et la liberté indomptable; car ils faisaient passer leurs chefs par de rudes épreuves, et ne ressemblaient pas mal à ces Arabes de l'Atlas, avec lesquels nous avons fait récemment connaissance en Afrique.

Quand ils se présentèrent aux frontières, presque tous à cheval, suivis de leurs bestiaux et de leurs tentes, il n'y avait parmi eux qu'une loi, la force; qu'une seule passion, le besoin d'en user. Ils trouvèrent l'empire occupé de discussions philosophiques, théologiques et politiques, et ils n'eurent pas beaucoup de peine à faire fuir devant leurs framées ces légions de docteurs raisonnant au lieu de combattre. Leur singularité même, leur costume étrange, l'horrible bizarrerie de leurs armes, tout contribua à répandre la terreur sur leurs pas; et les Romains de la décadence ne furent pas moins épouvantés à leur approche que ne devaient l'être mille ans plus tard les habitants du Mexique à la vue des soldats de Fernand Cortez. C'était une race nouvelle dans toute la force du terme, robuste, intrépide, altière, et qui rendait avec usure aux Romains le mépris dont ceux-ci n'avaient cessé de la poursuivre. Il faut lire dans les historiens contemporains les descriptions qu'ils nous ont laissées de la physionomie de ces peuples; à l'air

[1] L'illustre auteur des *Études historiques sur la chute de l'empire romain*, Chateaubriand (tome III, page 146), pense que les Barbares *connaissaient l'esclavage*. Si c'est en vertu du droit de la guerre qu'ils l'imposaient momentanément aux vaincus, personne n'en doute; mais ils n'avaient pas, comme les Romains, des marchés d'hommes, semblables à ceux de nos colonies. Leur esclavage ne ressemblait en rien à celui-là; disons mieux, ce n'était pas de l'esclavage, dans l'acception véritable du mot, sans quoi la liberté n'aurait pas pu en sortir.

effaré dont ils en parlent, il est facile de voir quelle profonde impression de stupeur leur apparition venait de produire. Déjà Tacite lui-même semblait avoir été saisi d'un pressentiment prophétique, lorsqu'il raconta le massacre des légions de Varus.

Il était écrit, pourtant, que la civilisation devait passer par ces mains de sauvages, pour se débarrasser du vernis impur dont elle avait été couverte pendant la décrépitude de l'empire. A partir du moment où la Barbarie s'avança à la rencontre de l'ancien monde, on voit la métamorphose qui commence : l'esclavage s'affaiblit, parce qu'il ne vient plus personne du pays des esclaves. Ils sont plus chers ; on les ménage comme une rareté, ou bien on les emploie comme une défense. A mesure qu'ils ne pouvaient plus être renouvelés par la conquête, mais seulement par leur propre fécondité, ils devenaient membres de la famille romaine ; ils vivaient dans une condition assez rapprochée de celle de nos domestiques, et leurs maîtres perdaient insensiblement les habitudes de despotisme qui s'attachaient à l'idée de la propriété. C'est ainsi que s'est opérée la transition de l'esclavage au servage, deux régimes bien différents, puisque le premier inféodait l'homme à l'homme, et le second l'attachait seulement à la terre. Tout semblait au contraire favorable à la liberté dans les codes barbares : le partage des biens se faisait par égales parties entre les enfants d'un même père, et si quelque préférence était permise, c'était en faveur du plus jeune, c'est-à-dire du plus faible. Ils mettaient surtout la personne de l'homme à l'abri de toute atteinte, car leurs lois pénales semblent plutôt protéger celle-ci que la propriété. Le cheval seul, le compagnon et l'instrument de leur indépendance, participait quelque peu de la protection accordée à

l'homme; il y avait de fortes amendes seulement pour le monter sans permission. La chasse était soumise à des lois et les forêts placées sous la sauvegarde de tous, comme l'asile commun et le boulevard de la liberté.

Il y avait des tarifs pour les blessures faites par violence ou par inadvertance : tant pour quatre dents cassées, tant pour un œil crevé, tant pour l'ongle du pouce ou pour la membrane du nez. La peine de mort était rare, et ces hommes si durs en étaient plus sobres que nous. Rien n'est plus surprenant chez eux que l'uniformité des règles ou, si on l'ose dire, des *principes*, malgré l'extrême diversité de leur origine; car les uns venaient du nord, les autres du sud et de l'est : on eût dit qu'en se donnant un rendez-vous commun, ils avaient fait échange d'habitudes et qu'ils s'étaient préparé un *mot d'ordre*. « J'ai eu la passion d'effacer le nom romain de la terre, » disait Ataulphe, successeur d'Alaric, au moment où la vanité des Romains traitait leurs conquérants de *généraux aux services de l'empire*. Rome disparaissait devant cette civilisation venue des bois, et elle croyait régner encore, alors qu'elle avait cessé d'être. Le peu d'égards que ses vainqueurs conservaient pour elle, étaient accordés à une puissance qui conspirait sa ruine avec eux et qui les aida à l'achever. Cette puissance, c'était l'Eglise chrétienne. L'Eglise chrétienne rencontra les Barbares en route pour la conquête du monde païen et elle s'offrit à eux pour auxiliaire : elle fut acceptée. Elle avait une organisation toute faite, une hiérarchie constituée, des sympathies déjà vieilles dans le cœur des peuples, et elle apparut comme un arbitre intelligent au milieu de ces cohortes confuses qui ne savaient procéder que par le fer et le feu. Le désordre avait bien pu se concilier avec l'invasion; il n'aurait

jamais pu subsister avec un établissement régulier. L'Eglise s'était déjà emparée des municipalités; la commune romaine avait été transformée en paroisse dont les marguilliers pouvaient être considérés comme les administrateurs. Tels furent les premiers points de ralliement du système nouveau, et l'on en eut la preuve lorsque Alaric, après s'être emparé de Rome, fit mettre en sûreté les vases sacrés des chrétiens, escortés par une double haie de Romians et de Goths, le sabre à la main et chantant des hymnes à la louange du Christ [1].

C'est qu'en effet il y avait de nombreux points de contact, malgré leurs dissemblances, entre les doctrines de l'Église chrétienne et les habitudes du régime barbare. Tout était électif chez les premiers chrétiens comme chez les Germains; les assemblées de fidèles, soit dans le temple, soit en conciles, délibéraient sur les affaires de la religion, comme les Barbares délibéraient dans ces réunions tout à la fois parlementaires et militaires, qui se transformèrent plus tard en champs de mai périodiques. Peu après les prêtres prirent de l'empire sur ces hommes d'imagination qui avaient besoin tout à la fois d'être dirigés et d'être émus. Ce fut la main seule de la religion qui arrêta leurs bras tellement infatigables à frapper, qu'un grand tiers de l'Europe avait succombé sous leurs coups. La peste, la famine, l'incendie leur servaient de cortége; les villes tombaient par milliers, comme renversées par des tremblements de terre. » Quand l'Océan aurait inondé les Gaules, disait un poëte, il n'y aurait pas fait de plus terribles dégâts que cette invasion. « En Orient, les alentours de Constantinople n'eurent pas moins à souffrir de cet effroyable cataclysme;

[1] Orose, *Hist.*, liv. VII, chap. 39.

[redacted]

le sol disparut bientôt sous les ronces, et les animaux mêmes semblèrent avoir quitté les bois. Sur quelque point de la vieille domination romaine que l'on porte les yeux, le même spectacle se présente aux regards; la Sicile, l'Espagne, l'Afrique, la Grande-Bretagne sont envahies. Des torrents de Barbares roulent sur ces belles contrées leurs flots dévastateurs et font disparaître, avec leurs monuments, toutes les ressources de l'industrie, toutes les traditions des arts anciens.

C'est de ce chaos que devait sortir la civilisation nouvelle. Il fallait que tout l'univers romain passât par cette épreuve avant de subir une rénovation complète, comme ces vieilles villes qui se relèvent plus belles après un incendie. Aux premiers moments du réveil, le changement était déjà visible. Il n'y avait déjà plus de temples païens et partout s'élevaient des églises chrétiennes, flanquées de monastères où de pieux cénobites recueillaient en silence les débris des sciences et des arts. Les solitudes se peuplaient de malheureux qui fuyaient le spectacle de la désolation publique, et qui s'imposaient des privations pires que celles du monde qu'ils venaient de quitter. Ils croissaient ainsi dans l'estime publique, et ils virent accourir auprès d'eux une foule d'admirateurs qui propageaient avec ardeur la doctrine de la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. L'Église fondait ainsi l'indépendance de la pensée en présence du glaive; heureuse si, après avoir fondé cette indépendance contre la Barbarie, elle n'avait voulu l'étouffer un jour dans l'intérêt du despotisme! Les Barbares avaient en effet de merveilleuses dispositions pour l'exercer. Nous n'avons rien à comparer dans les temps modernes, si ce n'est peut-être le caractère des peuplades de l'Amérique du Nord, aux habitudes de ces hommes

nouveaux, pour qui le grand air, la vie errante, l'absence de frein, même au prix de mille dangers, semblaient une félicité inexprimable ; et cependant nous avons hérité d'eux beaucoup de vertus et beaucoup de vices qui ont pénétré peu à peu notre société, sans qu'elle puisse remonter nettement à leur source.

Rendons grâces, néanmoins, à cette influence barbare en vertu de laquelle la dignité personnelle, j'ai presque dit la généreuse susceptibilité de l'homme, a retrouvé son domaine, au sortir de la longue oppression où elle avait langui sous le joug oriental des empereurs romains. Si la hiérarchie et la subordination sont de beaux éléments dans l'ordre social, la liberté individuelle n'en est pas un élément moins respectable, et quoiqu'elle nous soit arrivée en croupe des Barbares, il n'en faut pas moins reconnaître le service immense qu'ils nous ont rendu en nous l'apportant. C'est ainsi qu'ils ont préparé l'émancipation des travailleurs et la chute de l'exploitation, en favorisant le mélange des castes auparavant irréconciliables, et en les courbant momentanément sous une commune oppression. Nous ne comprenons pas comment des esprits éclairés ont pu voir, dans ces faits si simples et si évidents, la justification d'une théorie condamnée à l'avance par l'observation et par l'expérience. Que penser, par exemple, de ceux qui ont divisé les nations européennes en deux castes, dont l'une serait la postérité des vainqueurs et l'autre celle des vaincus? Et qui pourrait soutenir sérieusement aujourd'hui que l'Eglise dût être en tout temps maîtresse du monde, parce qu'elle le fut un moment de ses maîtres? Douze siècles ont passé sur la poussière mêlée de ces générations d'origines si différentes; et, si la réconciliation n'est pas encore complète entre les enfants de tant de

morts, elle s'opère chaque jour davantage sur l'autel de l'égalité civile et au foyer de l'association des travaux.

Le contraste était frappant entre les habitudes sociales des Barbares et la civilisation romaine à laquelle ils venaient se mêler. Ils étaient presque tous campés dans des villages, vivant de la vie pastorale et agricole, lorsqu'ils partirent pour la conquête du monde romain, et ils le trouvèrent presque tout entier établi dans les villes. Quelque profonde que fût la décadence du pouvoir impérial, son organisation subsistait encore et les rouages de l'administration fonctionnaient toujours, malgré l'affaiblissement général de la politique. Il y avait dans toutes les villes une hiérarchie locale encore respectée, quand le premier flot des Barbares vint atteindre leurs murs. Qui pourrait dire quelles furent les sensations de ces hordes irrégulières, à l'aspect de l'ordre régulier et méthodique des grandes cités romaines, épouvantées à leur aspect? Les Cosaques, entrant à Paris en 1814 sur leurs chevaux couverts de peaux de bêtes, ne durent pas être plus étonnés du spectacle de notre civilisation. Peu à peu, à mesure que l'invasion s'étendait, ces conquérants se firent propriétaires ; ils s'emparèrent d'une foule de domaines ruraux, et soit par sympathie pour leurs vieilles habitudes agrestes, soit par dédain pour le séjour des villes, ils s'établirent de préférence dans les campagnes, qui ne tardèrent pas à se couvrir de villages. Ils maintenaient de là les villes en respect et ils fondaient ainsi la suprématie de la propriété foncière. Les paysans gaulois, bataves, italiens, espagnols qu'ils rencontrèrent épars, tombèrent sous leur joug immédiat, cultivèrent pour eux et furent leurs colons avant d'être leurs serfs ; puis, le besoin de se défendre les uns contre les autres, peut-être aussi contre la sédition des villes,

transforma la chaumière en donjon et le village en place de guerre, préparatifs avant-coureurs du système féodal.

Ainsi, ces chefs purement militaires, après s'être fait leur part de butin en vastes lots de terre, sources de grands revenus, s'accoutumèrent à la richesse et forcèrent leur subordonnés au travail et à la redevance. Leur contact avec les habitudes romaines contribua chaque jour à modifier les préjugés qu'ils avaient apportés avec eux du fond de leur forêts ; ils oubliaient leurs propres mœurs, ou ils les modifiaient sous l'influence du peuple des villes. Ils n'étaient déjà plus des Barbares purs, puisqu'ils avaient fait halte au milieu d'un monde qui allait se les assimiler de toutes parts. Si la fusion s'était opérée subitement et sans autre secousse que l'arrivée des conquérants, le changement n'aurait pas coûté à l'humanité tant de sang et de larmes ; mais le ciel voulut que, n'ayant plus d'ennemis à vaincre et de peuples à soumettre, ils se déchirassent entre eux. Ce n'est pas la première invasion qui a été la plus funeste ; c'est la seconde, c'est la troisième, c'est la quatrième ; c'est cette série de peuplades nouvelles qui se poussaient les unes sur les autres et qui se disputaient les débris du monde romain éperdu et silencieux. Les Francs, les Visigoths, les Bourguignons qui ont occupé plusieurs vastes portions de notre territoire, n'y ont pas pénétré tous ensemble et s'y sont établis sur des bases très-différentes. On pensait d'une manière souvent opposée à la cour de Toulouse, à celle de Lyon et à celle de Soissons, s'il est permis de donner le nom de *cours* à ces quartiers généraux de la conquête : mais il y dominait une idée générale, c'est que l'oisiveté était de droit souverain et que le travail était le partage exclusif des

[redacted]

vaincus et des hommes sans propriété. Il faut avouer que les Romains avaient singulièrement préparé les voies à cette transition, par la manière dont ils ne cessèrent de traiter les peuples soumis; quand les Barbares vinrent, ils n'eurent qu'à prendre la place : elle était toute prête, et on la leur céda sans résistance.

Que devenaient pendant ce temps l'industrie, et les arts et les institutions romaines, le système des impôts, les habitudes commerciales du monde et ses grands débouchés, l'Afrique, l'Espagne, l'Asie-Mineure, la Sicile et toute l'Italie? Une révolution profonde s'y manifestait tout à coup et détruisait d'abord les grands foyers de l'intelligence et du progrès rationnel. Tout ce que le christianisme avait détourné à son profit de la philosophie grecque et romaine; toutes ces écoles qu'il avait refondues et animées de son esprit, disparurent devant les exigences de la conquête, jusqu'à ce que la religion nouvelle eût conquis à son tour tous les conquérants et les eût fait servir au triomphe de ses destinées. Dans l'ordre matériel, il s'effectua aussi un grand revirement; les beaux-arts furent sinon proscrits, du moins abandonnés comme des superfluités. On vit cesser presque soudainement les constructions gigantesques, les entreprises hardies qui enflammaient l'enthousiasme des Romains, même au temps de leur plus triste décadence. A quoi bon désormais ces formes gracieuses de meubles et d'ustensiles domestiques, ces statues, ces tissus élégants pour des consommateurs à demi sauvages qui n'en auraient pas su apprécier l'usage, ni voulu récompenser la façon? L'abandon devint tel, que la plupart des secrets industriels se perdirent et que plusieurs n'ont pu être retrouvés. Quelques artisans conservèrent dans le fond de leurs ateliers la tradition des métiers les plus

indispensables; mais entre l'art romain et l'art chrétien il n'y a rien. Aucune transition sensible ne lie les temples du paganisme aux basiliques du nouveau culte, et l'on ne saurait reconnaître un caractère intermédiaire à ces rudiments lourds et informes de la période purement barbare, qui n'ont de nom dans aucune langue. Pour retrouver quelque chose de grand, de vraiment noble et majestueux, il faut attendre que le peuple chrétien ait succédé au peuple romain, en se dépouillant de l'écorce vandale.

On ne saurait nier, pourtant, que l'invasion barbare n'ait apporté des changements notables dans la constitution sociale de l'Europe. Elle a simplifié la législation romaine, encombrée de textes et devenue inextricable à force de subtilités. Elle permettait même aux peuples conquis d'adopter ou de repousser le régime nouveau, à condition de profiter des priviléges qu'il leur offrait, ou d'en être privés selon le parti qu'ils auraient adopté. Ainsi la loi salique établissait que la vie d'un Romain était moins précieuse que celle d'un Barbare, cruelle insulte du vainqueur, dont on ne trouve le correctif, que dans la loi ripuaire [1] qui plaçait les membres du clergé au-dessus des dominateurs eux-mêmes. Insensiblement, cette influence de l'Église se manifeste avec une telle efficacité, que les Barbares consentent à abandonner leurs titres pour y substituer les noms latins de ducs, de comtes et de préfets. Aux preuves régulières et minutieuses exigées par la jurisprudence romaine, ils substituent les épreuves religieuses par le feu et par l'eau et, bientôt après, les combats singuliers dont nous avons conservé la mauvaise habitude. Quel témoignage plus

[1] Tit. 7, 11, 36.

[redacted]

puissant de leur victoire et de leur souveraineté! « Puisque Dieu dirige l'événement des guerres nationales et donne la palme au parti le plus juste, pourquoi ne le consulterait-on pas par les armes dans les affaires particulières? » Voilà ce qu'ils disaient, convaincus que, dans leurs querelles privées, les Romains ne tenteraient pas comme individus une lutte qui leur avait si mal réussi comme nation. Et c'est ainsi que cette funeste innovation a introduit dans les disputes humaines un élément déplorable dont les générations futures devaient longtemps subir les conséquences. La portion des terres conquises, que les Barbares s'étaient adjugée, donna naissance à des vexations de toute espèce et continua, sous des formes nouvelles, le système d'usurpation que les Romains avaient suivi, partout où leurs armes s'étaient avancées. Les artisans ne furent plus libres de travailler pour eux-mêmes; ils se virent adjugés par le droit de la guerre aux chefs de leurs vainqueurs, et ceux-ci entourés de forgerons, de charpentiers, de cordonniers, de tailleurs, de teinturiers, d'orfèvres, joignaient aux revenus de leurs terres les profits du travail de ces ouvriers. C'était encore la servitude romaine, avec cette différence que naguère les Romains l'exploitaient pour leur compte et que maintenant ils la subissaient pour le compte d'autrui. La civilisation n'aurait pas manqué de perdre à ce changement, si plus tard une main puissante n'avait organisé les éléments épars de l'ordre social nouveau, en associant l'intelligence romaine à la force vandale et en pliant l'indépendance un peu sauvage de cette force au régime de la contrainte et au respect de la loi. Ce grand réformateur fut Charlemagne.

Le fait essentiel et caractéristique de l'invasion des

peuples désignés sous le nom de Barbares, ce fut leur passage de l'état conquérant et vagabond à la condition de propriétaires. La manière dont ils se distribuèrent une portion du territoire conquis, chacun selon ses habitudes natives, amena des modifications profondes dans le système de la propriété, sans amélioration notable au sort des cultivateurs. On trouve, dans les lois des Visigoths et des Bourguignons, que ces deux peuples eurent les deux tiers des terres[1]; les Francs ne suivirent pas le même plan et prirent ce qu'ils voulurent. Ils ne prirent cependant pas tout, et les Bourguignons n'avaient pas même exercé leur droit de conquête sur la totalité des terres disponibles, puisqu'il est stipulé dans un supplément de leur loi[2] qu'on n'en donnerait plus que la moitié à ceux qui viendraient ensuite dans le pays. Pendant longtemps, chaque Barbare s'établit en pension chez chaque Romain, comme avaient fait les Athéniens chez les peuples conquis, comme les Romains eux-mêmes avaient fait, à leur tour, chez les nations dont ils s'étaient rendus maîtres. Ainsi la propriété changeait de main, mais le système grec et romain, de vivre aux dépens d'autrui, subsistait toujours, et sous ce rapport, il n'y avait rien de changé, si ce n'est que la barbarie prenait sa revanche aux dépens des anciens oppresseurs, désormais opprimés. Sous quelque point de vue qu'on envisage cette rude transition, on n'y aperçoit pas encore le germe d'une révolution économique décisive. L'aristocratie territoriale nouvelle ne se distingue des anciens propriétaires de *latifundia* que par des habitudes moins

[1] Montesquieu, *Esprit des Lois,* liv. xxx, chap. 8.

[2] *Ut non ampliùs à Burgundionibus qui infrà venerunt requiratur quàm in præsens necessitas (fuerit,) medietas terræ (art.* 11).

[redacted]

élégantes et moins polies; mais la cruauté au fond est égale dans les deux castes; la nouvelle bat elle-même ses serviteurs; l'ancienne, mieux élevée, les faisait battre : voilà la différence.

Le monde romain était si fortement imprégné de ces idées de servitude et de hiérarchie despotique, que les Barbares n'eurent pour ainsi dire qu'à substituer leurs dénominations à celles de l'administration impériale. Les employés étaient presque tous les mêmes; le pouvoir coulait dans les mêmes canaux. La bourgeoisie romaine avait fait place à l'état-major des Barbares; et, sauf les conséquences qui découlèrent de cette substitution, la révolution qui s'opérait aurait pu passer pour un simple changement de fonctionnaires publics. Mais bientôt les chefs conquérants accordèrent des exemptions de charges, des domaines, des *bénéfices* viagers que les empiétements successifs de leurs subordonnés finirent par rendre héréditaires. Les distinctions pénétrèrent jusqu'aux entrailles de la société civile; il y eut des terres libres d'impôts, *saliques* et *allodiales*, dont les propriétaires s'arrogèrent peu à peu des droits sur les habitants voisins, et devinrent, sous le titre de *seniores* ou seigneurs, de véritables tyrans. La chasse, qu'ils aimaient avec passion fut considérée par eux comme un droit interdit aux paysans. Il y avait plus de danger à tuer un cerf ou un sanglier qu'à se défaire d'un homme. Cependant toutes ces vexations n'étaient pas établies par les lois et jamais il n'y eut, à proprement parler, un édit de confiscation générale. Quand cet abus de la domination fut inscrit dans les codes, il y avait longtemps qu'il figurait parmi les faits accomplis. Le clergé en adoucissait chaque jour les rigueurs par son influence sur les dépositaires de la force; entièrement composé de natifs, gens habiles et

déliés, il ne négligeait aucune occasion de faire plier sous le joug religieux la tête altière des dominateurs ; il leur apprenait le latin, en le corrompant sans doute, mais enfin il leur facilitait aussi le moyen d'entrer en communication plus intime avec des lois et des coutumes qui devaient à la longue influer sur eux.

Une circonstance, signalée avec raison comme très-importante par les historiens, contribua beaucoup aussi à empêcher l'invasion germaine de remplacer de toutes pièces le régime précédent. Les Barbares avaient l'habitude de se rassembler dans leurs bois et dans leurs marais autour de la personne de leurs chefs, qui prenaient conseil de l'assemblée générale et délibéraient avec elle avant d'agir. Quand ils se furent éparpillés et fixés sur les territoires conquis, ils se présentèrent avec moins d'exactitude aux réunions, et l'autorité des chefs ne s'étendit guère au delà d'un certain rayon. Plus d'un Barbare entra dans les ordres sacrés et y apporta ses habitudes d'intempérance ; les questions de doctrine se décidèrent souvent par la force. En Espagne, les Visigoths firent rédiger, sous l'influence des conciles, plusieurs codes de lois mêlées de principes romains et de préjugés religieux. En Angleterre, la descente des Saxons trouva les habitants abandonnés à eux-mêmes, et leur établissement n'y devint définitif qu'après une lutte de plus de cent ans. Pendant longtemps cette île fameuse sembla effacée de la carte et fut regardée comme une terre mystérieuse dont on racontait toutes sortes de prodiges. Quand on la découvrit pour la seconde fois, tout y était changé ; sept royaumes indépendants s'y étaient formés, et quoique sans cesse agités par la discorde, ils avaient fait presque entièrement disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la suprématie romaine. Un nouvel

[redacted]

ordre politique venait de naître. La Gaule et l'Espagne étaient partagées entre les deux puissantes monarchies des Francs et des Visigoths ; l'Afrique était en proie aux Vandales proprement dits et aux Maures. L'Italie obéissait à des étrangers ; on ne voyait plus de traces de la majesté romaine, si ce n'est dans l'empire d'Orient, qui s'étendait encore des rives du Danube jusqu'aux bords du Nil et du Tigre. Hors de là une foule de nationalités nouvelles s'étaient formées ; nous assisterons bientôt au développement de leur état social !

CHAPITRE XI.

Dernières lueurs de civilisation à Constantinople sous Justinien. — Cet empereur résume toute la législation des Romains. — Ce que c'était que son *Code*. — Les *Pandectes*. — Les *Institutes*. — Les lois de Justinien sont les archives du passé ; les *Capitulaires* de Charlemagne, le programme de l'avenir.

Entre le nouvel ordre de choses émané de l'invasion barbare et la civilisation romaine mourante, il y a une époque intermédiaire digne d'intérêt pour l'économiste, quoiqu'elle ne soit pas caractérisée par un de ces changements profonds qui bouleversent le système social de tout un peuple. Cette époque, c'est le règne de l'empereur Justinien d'Orient ; règne mémorable, en vérité, qui n'a pas eu d'aurore et qui n'aura point de crépuscule : véritable communication jetée entre deux mondes, dont l'un finit et l'autre commence. Il semble, en l'étudiant, que le génie de la civilisation antique ait voulu faire son testament et se soit enveloppé, comme la chrysalide, d'un tombeau d'or et de soie, avant de subir une dernière transformation. Tout se résume et se recueille, les lois, les arts, les industries, les procédés agricoles. Pour la première fois, une matière première, la soie, devient l'objet de la sollicitude impériale et pèse dans la balance politique, comme le coton, le sucre, le thé, au

[redacted]

temps où nous vivons. Les monopoles s'établissent au profit du trésor public; les monnaies sont altérées, les offices sont vendus. Ce n'est pas là ce que nous admirons, mais nous le signalons comme le premier indice d'une économie politique systématique. Dans les sciences mêmes, des expériences hardies témoignent du mouvement qui s'opère; des miroirs ardents, des poudres fulminantes, des pompes à irrigation sont essayés. La médecine abandonne ses vieux errements et l'architecture hasarde sa première coupole dans les airs [1]. Des palais et des temples s'élèvent de toutes parts, des aqueducs, des ponts, des *hôpitaux* sont construits dans presque toutes les villes; on semble se hâter de multiplier les monuments des arts, de peur que la barbarie n'arrive trop tôt pour en interrompre l'achèvement, et dans l'espoir qu'ils lui survivront. De Belgrade à l'Euxin et du confluent de la Save à l'embouchure du Danube, une chaîne de plus de quatre-vingts places fortes s'élève pour protéger les rives de ce grand fleuve; on dirait que l'empire romain pose ses dernières limites et s'établit enfin, las de conquêtes, dans un camp retranché. Mais, tandis que Rome se crénelait ainsi à l'orient, où se réfugieront bientôt les lettres et les arts, le reste de l'Europe subit la loi du vainqueur, et les institutions *latines* sont partout remplacées par les coutumes barbares. La greffe germaine appliquée sur le vieux tronc romain commence à porter ses fruits, auxquels il reste encore quelque chose de la saveur du premier arbre. A cette cohue de chefs dévastateurs, que le christianisme épouvanté redoute et baptise, succède enfin un grand homme, le véritable représentant du nouvel ordre social, qui met

[1] L'église de Sainte-Sophie, à Constantinople.

autant de sollicitude à restaurer la civilisation que ses grossiers prédécesseurs en ont montré pour la détruire. Je veux parler de Charlemagne, le premier prince de la race des conquérants vandales, dont le règne résume la pensée de ces quatre ou cinq siècles d'invasions.

Le contraste de cette pensée avec celle des empereurs romains n'apparaît nulle part d'une manière plus frappante que dans la double entreprise de Justinien et de Charlemagne. En effet, ces deux princes ont laissé, l'un et l'autre, un monument plus durable que le souvenir de leurs victoires, les Pandectes et les Capitulaires. Je ne connais pas de sujet d'étude plus fécond et plus vaste que ces deux grands codes de deux grands souverains, dont l'un représente si bien le soleil qui se couche et l'autre le soleil qui se lève. C'est là que l'économie politique doit chercher quelle fut la condition des peuples aux deux extrémités de l'Europe, quand la civilisation romaine se retira à Constantinople pour faire place à la monarchie presque universelle de celui qui mit sur sa tête la couronne d'Allemagne, de France et d'Italie. Ainsi le code de Napoléon a survécu à ses victoires et fera plus d'honneur un jour à sa mémoire que les monuments les plus magnifiques de son règne. Là se retrouveront les faits sociaux les plus importants de son époque, comme nous retrouvons dans les lois de Justinien les traces les plus nettes de la sagesse collective des Romains.

L'ensemble de ces lois fut réuni pour la première fois sous le règne de ce prince en trois livres distincts, le *Code*, les *Pandectes*, et les *Institutes*. Lorsqu'il monta sur le trône, la jurisprudence était encombrée d'une foule confuse de textes, dont la simple nomenclature eût été une œuvre au-dessus des forces humaines. Le sort lui

donna pour auxiliaire le fameux Tribonien, qui porta l'ordre et la lumière dans ce chaos et qui acheva en moins de quinze mois la révision des ordonnances de ses prédécesseurs. Ce premier travail fut appelé le *Code Justinien* et promulgué dans tout l'empire avec une pompe inusitée. Dix-sept jurisconsultes, sous la direction du même savant, rédigèrent ensuite en trois ans les *Pandectes*, résumé colossal de deux ou trois millions de sentences, et qui avait été précédé de la publication des *Institutes*. Ainsi les éléments du droit romain étaient suivis de l'explication de la jurisprudence, et la justice pouvait enfin consulter les *éternels oracles*[1], sans craindre de se perdre dans un labyrinthe de lois. Malheureusement les oracles furent menteurs, comme ils le sont presque tous; car en recueillant les lois on prit soin de les adapter aux mœurs contemporaines. Tribonien se rendit complice des altérations qui devaient mettre le code d'une république en harmonie avec le despotisme d'une monarchie absolue. En même temps, et pour empêcher qu'à l'avenir on ne fît subir au code, ainsi amendé au profit du despotisme, une réforme qui pourrait profiter quelque jour à la liberté, l'empereur défendit, sous peine du châtiment des faussaires, le moindre commentaire sur le texte nouveau. Peu d'années après, il en faisait faire une autre édition augmentée des *Novelles*, qui complètent l'édifice imposant de sa jurisprudence.

On trouve dans les recueils de Justinien des détails très-précieux sur l'état des personnes à Constantinople, vers le milieu du sixième siècle. Quoique les citoyens fussent, fictivement du moins, égaux devant la loi, il n'y

[1] C'est le nom que Justinien donnait à ses Codes.

avait plus de droits attachés à ce titre jadis si be
si vivement recherché. Des esclaves affranchis l'
naient sans transition, et cette facilité n'a pas peu
tribué à l'abolition de la servitude domestique. L'
rité des maîtres sur les esclaves était aussi considé
ment restreinte. Le droit de vie et de mort accord
pères sur leurs fils était aboli, et ceux-ci pouvaien
quérir quelques propriétés qui cessaient dès lors
partenir aux auteurs de leurs jours. L'abandon de
fants, longtemps toléré comme un usage excusabl
puni comme un crime, quand la mort des victime
était suivie; quelques restrictions furent mises à
berté du divorce qui avait dégradé le mariage jus
plus vil concubinage [1], et l'influence de l'Eglise se
nifesta de la manière la plus visible dans la liste
causes qui, de la part de l'homme ou de celle
femme, pouvaient donner lieu à la séparation. L
ligion avait déjà pénétré dans la jurisprudence. O
marque principalement son intervention dans la sc
tude avec laquelle les droits des orphelins et des
neurs sont préservés de toute atteinte.

Voilà pour les personnes; mais la propriété ne fut
oubliée. Les *Institutes* renferment à cet égard une
de dispositions remarquables. Elles admettent le
cipe de l'hérédité des biens, dans son extension la
libérale. Point de prérogative de primogéniture;
de distinction, pour les droits de succession, entr
garçons et les filles; à l'extinction de la ligne dir

[1] Saint Jérôme vit à Rome un mari qui enterrait sa vi
unième femme, laquelle avait enterré vingt-deux de ses pré
seurs, moins robustes que lui. Sénèque disait des femmes d
temps : *Non consulum numero, sed maritorum annos suos
putant*. De Beneficiis, III, 16.

la fortune passait aux branches collatérales. Des prescriptions sagement combinées conciliaient tous les intérêts et laissaient peu de place aux procès. Cet immense détail occupe douze livres des *Pandectes*. Les livres 17, 18, 19, et 20 du même recueil renferment aussi des dispositions très-remarquables sur les prêts, sur le contrat de louage, sur la nature et les conditions des baux dont la durée était de cinq ans. Le taux de l'intérêt était fixé à quatre pour cent pour les personnes d'un rang illustre et à six pour cent pour toutes les autres ; c'était le taux ordinaire et légal. Néanmoins, on permit l'intérêt de huit pour cent aux manufacturiers et aux commerçants et celui de douze pour les assurances maritimes. Le clergé, plus sévère ou moins éclairé, a toujours condamné le prêt à intérêt, que saint Jean Chrysostome et les Pères de l'Église poursuivaient de leurs faibles arguments et que Shakespeare appelait plus tard, dans son langage pittoresque, *la postérité d'un métal stérile*.

Cependant malgré ces améliorations dans la rédaction des lois, comparées à ce qu'elles étaient auparavant, le peuple en retira beaucoup moins d'avantages qu'on ne pourrait le penser. Quoiqu'on les eût réduites à des formes plus simples et à des termes plus précis, il y restait encore assez de vague et de contradictions pour alimenter des nuées d'avocats et de légistes. La résidence des plaideurs dans des provinces éloignées entraînait des longueurs, des incertitudes, des dépenses considérables, toutes les fois qu'il y avait appel à la juridiction suprême. Le droit romain redevint encore une fois une science mystérieuse que l'industrie des praticiens, dignes maîtres de ceux de nos jours, exploitait avec une audace inouïe. Le riche écrasait impitoyablement le

pauvre, et les frais des procès en absorbaient habituellement la valeur. Néanmoins ces formes et ces délais, quoique très-coûteux, protégaient la personne et la propriété contre les caprices de la tyrannie et l'arbitraire du juge, et c'était encore un progrès. Que de réformes contenait cette seule revue des lois romaines accommodées au temps présent et qui en portaient si profondément l'empreinte ! Qui eût dit qu'après plus de douze cents ans elles présideraient encore, dans le plus grand nombre de leurs dispositions, au gouvernement d'une société se différente? Mais, dans ce long trajet au travers des siècles, elles devaient se pénétrer de l'esprit de beaucoup d'institutions nouvelles et fournir à un grand homme les éléments d'une législation qui eut aussi sa gloire, si elle n'eut pas son originalité.

CHAPITRE XII.

Économie politique de Charlemagne. — Analyse de la partie économique de ses *Capitulaires*. — Détails singuliers contenus dans le capitulaire *de Villis*. — Conséquences sociales du règne de ce grand homme.

Le règne de Charlemagne forme la transition entre la barbarie et la féodalité. Il rétablit l'unité du pouvoir et celle du territoire également rompues par cette foule de petits souverains et de petits États qui remplissent toute la période écoulée depuis la première invasion. Les royaumes de Metz, d'Orléans, de Soissons, de Paris, d'Aquitaine, de Bourgogne, viennent se confondre dans la grande monarchie impériale; et tous ces misérables despotismes, inhabiles à concevoir quelques grandes idées, s'abîment en un seul capable de les exécuter. Pour la première fois depuis César, vainqueur et organisateur, un homme apparaît digne de laisser son nom à son siècle. Ce qui caractérise surtout cet homme remarquable, c'est qu'il était un véritable Franc de France, le moins mêlé de sang romain qui fût encore monté sur le trône. Presque tous ses prédécesseurs, Barbares ou non, avaient reçu l'impulsion romaine et chrétienne; lui se sentit assez fort pour la donner. Les autres avaient régné : Charlemagne voulut gouverner.

Il eût peut-être empêché l'avénement du régime féodal, en comprimant fortement la tendance aristocratique de son temps, si ses débiles successeurs n'avaient laissé périr son œuvre et remis au hasard les destinées de l'humanité.

Ses cinquante-trois expéditions ont été dirigées par une pensée politique qui semblait perdue depuis les Romains. Ce qu'il voulut d'abord et avant toute chose, ce fut de reconstituer en Europe un grand pouvoir, assez fort pour contenir toutes les ambitions et pour les soumettre à une domination commune. Il fit la guerre aux indépendances menaçantes et aux croyances hostiles, et ne s'arrêta que lorsqu'il eut atteint son but principal, qui était de faire un empire. Au nord et au midi, il rencontra deux grandes résistances, les Saxons et les Arabes : il les vainquit toutes deux. Malheureusement ses victoires lui laissèrent à peine assez de loisir pour organiser, et il rencontra moins de difficultés dans la guerre que dans la paix ; mais, quoique ses grands travaux ne lui aient pas survécu, l'impulsion qu'il avait donnée à l'Europe avait été trop vive pour que le mouvement pût s'arrêter. Elle ne redevint point après sa mort telle qu'elle était avant son règne ; il lui avait donné une pensée qui se révélera dans les actes de ses successeurs, dans la politique des États formés du démembrement de sa monarchie, dans les guerres mêmes qu'ils se feront entre eux ou qu'ils soutiendront contre leurs ennemis.

Il suffit de rappeler le soin avec lequel il essaya de rétablir une hiérarchie administrative sévère, surveillée par des inspecteurs ambulants, *missi dominici*, envoyés du maître, chargés de lui rendre compte de l'état des provinces, de la réforme des abus et de l'exécution de ses ordres. Il était ainsi présent partout,

et il pouvait étendre la main jusqu'aux extrémités de son empire avec une rapidité décisive dans ces temps de lenteur et sur cette surface immense, presque entièrement dépourvue de routes. Les trente-cinq assemblées générales tenues sous son règne, quoiqu'elle, ne ressemblent guère à nos sessions parlementaires modernes, n'ont pas moins contribué d'une manière efficace aux améliorations qu'il fit exécuter. Il paraît que les députés y avaient seulement voix consultative : l'empereur prenait ses résolutions en dépit de leur contrôle; mais il y recevait de précieuses communications sur l'état du pays, sur ses besoins, sur ses souffrances. L'archevêque Hincmar nous a laissé des révélations curieuses sur la manière dont se tenaient ces assemblées générales, et sur l'origine des *Capitulaires* qui en résument les travaux. « C'était, dit-il, un usage de ce temps de tenir chaque année deux assemblées dans lesquelles on soumettait aux grands, en vertu des ordres du roi, les articles de la loi nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspiration de Dieu. »

Il y avait donc examen préalable, discussion en conseil d'État, car on ne saurait reconnaître un autre caractère à ces réunions pacifiques dont les débats étaient dirigés par le souverain, *en vertu de la sagesse qu'il avait reçue de Dieu*, selon l'expression de son historien. Charlemagne n'en aurait à nos yeux que plus de mérite, puisque la pensée dominante de toutes les améliorations de son règne lui appartiendrait tout entière. Et certes, jamais activité ne fut plus extraordinaire que la sienne; quoique ses nombreuses guerres l'aient forcé de se transporter, à plusieurs reprises, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, il ne cessa de publier des édits de réforme sur une multitude de sujets, quelquefois tellement minutieux,

que nous avons peine à comprendre comment la majesté de son pouvoir est descendue jusque-là. C'est donc dans ses *Capitulaires* qu'il faut chercher quelle fut son économie politique, et s'il est vrai que cette science lui doive quelques dispositions essentielles. Avant tout, nous devons faire observer qu'on attribue à tort à Charlemagne seul la collection d'aphorismes, de consultations, de prescriptions et de lois qui portent son nom. Près de la moitié appartiennent à ses prédécesseurs, et un grand nombre à ses successeurs : le titre seul de l'ouvrage (*Capitula regum francorum*) suffit pour indiquer sa véritable signification et la nature exacte de son contenu. La meilleure édition que nous possédions [1] n'est qu'un recueil indigeste, sans ordre, sans critique, et dont le texte, écrit en mauvais latin de la décadence, décourage les hommes studieux les plus intrépides ; mais c'est une mine inépuisable de documents précieux, et il serait à désirer qu'il en existât de semblables pour toutes les époques de notre histoire.

Parmi les soixante-cinq capitulaires de Charlemagne, celui qui intéresse le plus l'histoire de la science économique, malgré l'incohérence de ses détails, est le fameux capitulaire *de Villis*, dans lequel ce grand homme a essayer de résumer ses vues sur les finances et sur l'administration de ses domaines. Il se compose de 70 paragraphes sans relation entre eux, et qui ressemblent assez aux instructions d'un riche propriétaire à son intendant. Le prince demande, avant tout, qu'on le serve avec probité et que ses gens soient traités avec sollicitude, de manière à être à l'abri de la pauvreté [2]. Il ne veut pas

[1] Celle de Baluze, en deux volumes in-folio. Paris, 1677.

[2] *Ut familia nostra benè conservata sit, et à nemine in paupertatem missa.*

[redacted]

qu'on leur impose de corvée, ni de travaux fatigants[1]; s'ils travaillent la nuit, on leur en tiendra compte. Ceux-ci, à leur tour, doivent avoir bien soin du vin de la récolte et le mettre en bouteilles, de peur qu'il ne lui arrive malheur[2]. S'ils s'écartent des devoirs qui leur sont imposés, ils pourront être punis par la fustigation, ou selon le bon plaisir du roi et de la reine[3]. On soignera les abeilles et les oies; on veillera sur l'entretien et l'augmentation des viviers. Les vaches, les juments poulinières, les brebis seront multipliées. Nous voulons, ajoute le maître, que nos forêts soient aménagées avec intelligence[4], qu'on ne les défriche point, qu'on y entretienne des éperviers et des faucons. On aura toujours à notre disposition des oies grasses et des poulets à l'avenant; on vendra au marché les œufs qui n'auront pas servi à la consommation de nos fermes. Chacun de nos domaines sera pourvu de bons lits de plume, matelas, couvertures, vases de cuivre, de plomb, de fer, de bois, de chaînes, de crémaillères, de haches, de tarières, de manière qu'on n'ait rien à emprunter à personne. Charlemagne voulait aussi avoir le compte de ses légumes, de son beurre, de ses fromages, de son miel, de son huile et de son vinaigre, voire même de ses navets *et autres minuties*, comme le porte le texte des Capitulaires. On se demande seulement dans quel moment il aurait pu vérifier de tels comptes, s'ils lui eussent été fournis.

[1] *Non corvadas, nec aliud opus sibi facere cogant.*

[2] *Vinum in bona mittant vascula et diligenter providere faciant quod nullo modo naufragium sit.*

[3] *Recipiant sententiam aut in dorso, aut quomodo nobis vel reginæ placuerit.*

[4] *Ut sylvæ vel forestes nostræ benè sint custoditæ, et campos de silvâ increscere non permittant. Accipitres et spervarios ad nostrum profectum provideant.*

On trouve aussi dans le même capitulaire une curieuse énumération des diverses professions qu'il jugeait nécessaire de réunir dans chacun de ses grands domaines. Il y fallait des forgerons, des *orfèvres*, des tailleurs, des tourneurs, des charpentiers, des *oiseleurs*, des *tisseurs de filets*, et des hommes en état de soigner la fabrication du cidre et du poiré. Tout esclave qui voulait parler au souverain sur le compte de ses maîtres devait avoir accès auprès de sa personne; on ne pouvait lui en refuser la faveur sous aucun prétexte[1]. Charlemagne avait fixé l'époque de Noël pour la reddition générale de ses comptes, et le bonhomme Harpagon n'était pas plus exigeant que ce grand homme sur cette matière délicate. Le soixante-deuxième article du capitulaire *de Villis* en offre la preuve la plus évidente : « Il est important, y est-il dit, que nous sachions ce que toutes ces choses-là nous rapportent[2]; » et il énumère les bœufs, les moulins, les bois, les navires, les vignobles, les légumes, la laine, le lin, le chanvre, les fruits, les abeilles, le poisson, les peaux, la cire et le miel, les vins vieux et nouveaux et le reste. Tout ce qui n'a pas été consommé pour le service du prince doit être immédiatement vendu. L'auguste économe ajoute naïvement : « Nous espérons que tout » ceci ne vous paraîtra pas trop dur, parce que vous » pouvez l'exiger à votre tour, chacun étant maître dans » sa ferme. » Sa royale sollicitude allait encore plus loin quand il s'agissait du transport des vins et des fa-

[1] *Si aliquis ex servis nostris super magistrum suum nobis de causâ nostrâ aliquid vellet dicere, vias ei ad nos veniendi non contradicat.*

[2] *Omnia deposita, distincta et ordinata ad nativitatem Domini notum faciant, ut scire valeamus quid vel quantùm de singulis rebus habeamus.*

rines destinées à son usage personnel. « Vous aurez soin de faire voyager le vin dans des futailles dûment cerclées en fer, et jamais dans des outres[1]; quant aux farines, j'entends qu'elles soient placées dans des charrettes doublées et recouvertes en cuir, de manière à pouvoir traverser les rivières, au besoin, sans courir risque d'avaries. Je veux aussi qu'on me rende bon compte des cornes de mes boucs et de mes chèvres, ainsi que des peaux des loups qui auront été pris dans le courant de chaque année. Au mois de mai, on ne manquera pas, non plus, de faire une guerre terrible aux louveteaux. » Enfin, le dernier paragraphe de cet étrange document renferme peut-être la plus rare nomenclature qui existe des plantes de tout genre et des arbres fruitiers connus dans le neuvième siècle[2], et dont le grand ordonnateur des domaines royaux voulait qu'on ne négligeât la culture dans aucun de ses jardins.

Telle est, en substance, ce célèbre capitulaire *de Villis* qui résume beaucoup mieux l'économie domestique

[1] *Volumus ut bonos baridos ferro ligatos judices singuli præparatos semper habeant et utres ex coriis non faciant... ut carra nostra et opercula benè sint cum coriis cooperta, et ità sicut consuta ut si necessitas evenerit ad aquas adnatandum, transire flumina possint, ut nequaquàm aqua intùs intrare valeat.*

[2] Je crois devoir en citer les principaux pour la satisfaction de mes amis les horticulteurs : le lis, la rose, le fenugrec, la sauge, la rue, les concombres, les citrouilles, les poivrons, le cumin, le romarin, les pois chiches, l'anis, la coloquinte, les laitues, le cresson, la bardane, la moutarde, la menthe, le pavot, la guimauve, la mauve, les choux, les oignons, les poireaux, les radis, les cardons, les fèves, les pois, le cerfeuil et *la barbe de capucin*. En fait d'arbres, Charlemagne voulait que l'on cultivât dans ses domaines les pommiers, les pruniers, les sorbiers, les poiriers, les châtaigniers, les pêchers, les noisetiers, les amandiers, les noyers, les mûriers, les figuiers, les pins et les cerisiers. Il désigne même plusieurs variétés de pommiers.

que l'économie politique de Charlemagne. On rencontre dans les autres capitulaires du nouveau César des dispositions précises sur des questions économiques, notamment le passage suivant, dans lequel se trouve, comme l'a dit avec raison M. Guizot, un véritable essai de *maximum* : « Le très-pieux seigneur notre roi a décidé que nul homme, ecclésiastique ou laïque, ne pourrait, *soit en temps d'abondance, soit en temps de cherté*, vendre les vivres plus cher que le prix récemment fixé par boisseau, savoir, etc. » Ailleurs se trouve la création d'une taxe des pauvres, dans le but d'arriver à la suppression de la mendicité. « Quant aux mendiants qui courent le pays, nous voulons que chacun de nos fidèles nourrisse ses pauvres, soit sur son bénéfice, soit dans l'intérieur de sa maison, et ne leur permette pas d'aller mendier ailleurs. Et si on trouve de tels mendiants, et qu'ils ne travaillent pas de leurs mains, que personne ne s'avise de leur rien donner. « Quelquefois les injonctions du législateur sont formulées sous l'apparence d'une simple interrogation : « Demandez aux évêques et aux abbés de nous déclarer avec vérité ce que veulent dire ces mots dont ils se servent souvent : *renoncer au siècle*, et à quels signes on peut distinguer ceux qui renoncent au siècle de ceux qui n'y renoncent pas ? Est-ce à cela seul qu'ils ne portent point d'armes et qu'ils ne sont pas mariés publiquement? Demandez encore si celui-là a renoncé au siècle qui travaille chaque jour, *n'importe par quels moyens*, à accroître ses possessions, tantôt promettant la béatitude du royaume des cieux, tantôt menaçant des supplices éternels de l'enfer; ou bien, sous le nom de Dieu ou de quelque saint, dépouille quelque homme riche ou pauvre, simple d'esprit et peu avisé ? »

Le langage de Charlemagne n'était pas moins signifi-

[redacted]

catif, comme on voit dans ses insinuations que dans ses prescriptions. Il fallait que la corruption et la domination des prêtres eussent déjà acquis sous son règne un caractère bien grave, pour qu'il se fût déterminé à leur adresser d'aussi sévères mercuriales. Ailleurs [1], il leur recommande de ne pas jurer, de ne pas s'enivrer, de ne pas fréquenter les mauvais lieux, de ne pas entretenir des femmes, et de ne pas vendre trop cher les sacrements. L'usure était alors un abus aussi habituel au clergé qu'au reste des habitants ; les Capitulaires y reviennent en plus de vingt circonstances, et ne cessent de la flétrir de toutes les manières. Ces pieuses dispositions n'empêchent pas, néanmoins, l'empereur de fixer lui-même le taux auquel on devra recevoir sa monnaie [2], bonne ou mauvaise, et de condamner à de fortes amendes les hommes assez hardis pour en contester l'excellence. Mais ces prescriptions tyranniques sont compensées par des mesures souvent favorables aux esclaves, aux paysans, aux pauvres, qu'il est ordonné de secourir, de recueillir dans des asiles et de soigner quand ils sont malades. Les règlements ecclésiastiques occupent dans les Capitulaires une place considérable. On ne saurait douter, à leur étendue, de toute l'importance qui s'attachait au clergé et aux moines, à peu près maîtres de l'administration par la supériorité de leur lumières, et consultés par Charlemagne dans les moindres détails. Ils étaient exempts du service militaire, charge pénible alors imposée à tous, *sans solde*, et pendant un temps presque illimité. Toute atteinte à leur considération ou à leur per-

[1] *Capitula episcoporum.*

[2] *De denariis autem certissimè sciatis nostrum edictum, quod in omni loco, in omni civitate et in omni emptuario similiter vadant isti novi denarii et ab omnibus accipiantur.*

sonne était punie avec un redoublement de sévérité.

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne peu de traces d'aucun système d'impôts. Il paraît que le revenu de l'État consistait principalement dans la perception des amendes, qui étaient nombreuses et élevées, et dans les fermages des domaines de l'empereur. Le soin minutieux avec lequel Charlemagne avait réglé tout ce qui concernait ce sujet, ne permet pas de douter que la rente de ses terres ne fût le chapitre le plus essentiel de son budget. Quelques péages établis sur les grands chemins, à l'abord de certains ponts, fournissaient un supplément de ressources, qui étaient exploitées en commun avec les grands propriétaires et qui devinrent, sous la féodalité, l'origine des plus effroyables exactions. C'est encore au règne de Charlemagne qu'il faut attribuer la réhabilitation des lois romaines qui prohibaient la sortie des grains dans les temps de disette, sous peine de confiscation, et nous avons vu qu'il n'avait pas reculé devant des essais de *maximum*, qui eurent pour résultat d'aggraver des maux auxquels ils devaient remédier. Cependant Charlemagne peut être considéré, dans ces temps demi-barbares, comme le prince qui ait le mieux compris les véritables intérêts du commerce. Ses Capitulaires renferment une foule de dispositions plus libérales que toute celles des empereurs romains. Il avait établi aux frontières des officiers chargés de protéger les relations avec les étrangers, et ce fut lui qui plaça à l'embouchure des fleuves les premiers *stationnaires*, soit pour l'intimidation des pirates, soit dans l'intérêt de la navigation. Il avait entrepris de creuser un canal navigable pour joindre le Rhin au Danube. Il ordonna l'établissement d'un système régulier de poids et mesures[1] par

[1] *Volumus ut æquales mensuras et rectas, pondera justa et æqua-*

[redacted]

tout l'empire ; poursuivit par des peines sévères la fabrication de la fausse monnaie, et défendit les accaparements [1]. Ses édits ne furent pas moins opposés à l'achat des récoltes sur pied, comme à un système de spéculation honteuse qui avait pour but d'exploiter la misère des cultivateurs et de faire renchérir les denrées [2]. En même temps, il frappait d'immobilité perpétuelle les biens des églises, en s'opposant à ce qu'ils reçussent jamais une autre destination [3], et il prenait soin de les augmenter en prescrivant des donations en terres et des dîmes qui étaient payées par ses propres domaines [4]. Nous sommes forcé de convenir que les esclaves de son temps étaient traités avec plus de philanthropie et de pudeur que les malheureux nègres de nos colonies. On ne pouvait séparer le mari de la femme, et l'article du capitulaire qui contenait cette disposition, s'appuie des paroles de l'Évangile : *Quos Deus conjunxit, homo non separet.* Il était défendu d'acheter ou de vendre un esclave autrement qu'en présence des délégués de l'em-

lia omnes habeant, in civitatibus, sive in monasteriis, sive ad dandum in illis, sicut ad accipiendum.

[1] *Turpe lucrum exercent qui per varias circumvagationes lucrandi causâ inhonestè res quaslibet congregare decertant.*

[2] *Quicumque enim tempore messis vel vindemiæ, non necessitate sed propter cupiditatem, comparat annonam aut vinum, verbi gratiâ de duobus denariis comparat modium unum et servat usque dùm iterùm venundari possit contra denarios quatuor aut sex, hoc turpe lucrum dicimus.*

[3] *Ut loca quæ semel Deo dedicata sunt ut monasteria, sint, maneant perpetuo monasteria, nec possint ultrà fieri seculariò habitanda.*

[4] *De minoribus capitulis consenserunt omnes, ad unamquamque ecclesiam curtem et duos mansos terræ pagensis ad ecclesiam recurrentes condonent, et hoc Christo propitio placuit ut undiquè census aliquid ad fiscum pervenerit, sive in frido, sive in quali cumque banno, et in omni redibutione ad regem pertinens, decima pars ecclesiis et sacerdotibus reddatur.*

pereur. Toute vente secrète était annulée et punie.

On s'explique aisément cette sollicitude pour les esclaves dans un temps et sous un règne où l'esclavage prenait chaque jour une extension nouvelle. Les donations de terres que l'empereur faisait sans cesse aux grands et aux églises diminuaient chaque jour le nombre des cultivateurs en état de vivre du produit de leurs revenus, et leur condition devenait si malheureuse qu'ils lui préféraient l'esclavage, ou plutôt le servage. Peu à peu on vit disparaître presque tous les hommes libres, et leurs petits héritages s'ajouter à ces immenses domaines concédés par la munificence impériale à l'aristocratie de guerre et d'église. Ainsi se confondaient les idées de souveraineté politique et de propriété foncière qui deviendront la base de l'anarchie féodale, aussitôt que la main d'un chef suprême aura cessé de tenir en respect des vassaux ambitieux et puissants. Lui-même préparera ce grand événement en divisant l'empire entre ses enfants et en affaiblissant son propre ouvrage ; car c'est par là surtout que sa réputation est vulnérable, et c'est d'après le caractère éphémère de ses œuvres, que beaucoup d'historiens se sont crus autoriser à le juger sévèrement. Il est pourtant juste de reconnaître que Charlemagne n'a rien de commun avec la plupart de ses prédécesseurs ni ne ses successeurs. Tout ce que nous savons de son amour éclairé pour les sciences et des efforts généreux qu'il fit pour les répandre, ces tentatives hardies de centralisation à une époque de démembrement universel, cette création merveilleuse d'un grand empire en moins de quarante ans, ne peuvent être l'œuvre que d'un génie supérieur, et nous font très-bien comprendre comment Charlemagne fut honoré du nom de Grand pendant sa vie et canonisé après sa mort.

[redacted]

Il avait sans doute plusieurs des vices de son temps, et ses mœurs personnelles semblent trop souvent en contradiction avec la rigidité de ses Capitulaires ; mais sa pensée ne sera point stérile, et c'est un grand spectacle que celui de ses travaux, surtout quand on les compare aux lamentables *gestes* des rois fainéants. Ce prince rêvait le rétablissement de la grandeur romaine avec des éléments germains. Barbare, et descendant de Barbare, il parvint à dompter le flot qui l'apportait, et il aurait réussi complétement, s'il n'avait voulu réunir des éléments trop dissemblables, c'est-à-dire, des peuples déjà classés par la variété de leur langage, par l'opposition de leurs intérêts et par leur situation géographique. « Charlemagne, dit M. Raynouard [1], crut n'avoir pour sujets que des guerriers et des ecclésiastiques. Il fut grand, mais par lui seul et pour lui seul. Aucune renommée illustre ne s'élève ni à côté ni même au-dessous de la sienne ; il absorba toute la gloire de son règne. Dominé par les exigences du moment, par des nécessités accidentelles, il publia souvent des lois pour favoriser l'action de son gouvernement, en réprimant des abus naissants ; mais sa législation n'eut point d'ensemble et marqua rarement quelque sollicitude pour l'avenir. » Il n'est resté de lui que l'hérédité des *bénéfices*, d'où la féodalité devait sortir avec ses misères et ses germes de rénovation. C'était un principe affreux ; mais à défaut de l'unité monarchique, ce principe valait mieux que l'anarchie ; nous allons en étudier les conséquences.

[1] *Histoire du droit municipal en France*, t. II, page 385.

CHAPITRE XIII.

De l'établissement du régime féodal et de ses conséquences économiques. — La monarchie de Charlemagne est démembrée par l'influence de l'hérédité des fiefs. — Invasion générale du servage.

Les Capitulaires de Charlemagne consacrent principalement le pouvoir de l'Eglise. Elle seule interviendra désormais en qualité de médiateur entre l'humanité et ses oppresseurs, et son intervention vaut la peine d'être remarquée, puisque les Capitulaires ont fait loi en France jusqu'au règne de Philippe le Bel. Elle seule balancera la puissance des barons, et lui portera le coup fatal en se rangeant du côté du peuple, comme elle acheva l'empire romain en s'alliant au parti des Barbares. En effet, moins d'un demi-siècle après la mort de Charlemagne, son empire était déjà partagé en sept royaumes, et les comtes, les ducs, les bénéficiers de la façon de ce grand homme, mettant le temps à profit, avaient cherché à se créer des positions indépendantes. Les fiefs tendaient à devenir de plus en plus héréditaires, et les souverains y consentaient volontiers. On lit dans un capitulaire de Charles le Chauve, en 877, les dispositions suivantes, qui sont décisives à cet égard : « Si, après notre mort,

[redacted]

quelqu'un de nos fidèles, saisi d'amour pour Dieu et pour notre personne, veut renoncer au siècle, et s'il a un fils ou tel autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de lui transmettre ses bénéfices comme il lui plaira [1]. » Un autre article confirmait celui-là, et achevait la réduction de l'empire en atomes, puisque avant la fin du neuvième siècle, on comptait vingt-neuf grands fiefs plus ou moins indépendants, et plus de cinquante, à la fin du dixième, en France seulement [2].

Ce nouvel aspect du démembrement social a été décrit d'une manière pittoresque par les historiens : « Le royaume naguère si bien uni, dit l'un [3], est divisé maintenant : il n'y a plus personne qu'on puisse considérer comme empereur; au lieu de roi, on voit des roitelets, et au lieu de royaume, des morceaux de royaumes. » En réalité, toute la grande organisation de Charlemagne avait disparu pour faire place à des associations turbulentes et faibles qui n'auraient pas manqué de succomber, si quelque puissant agresseur fût venu à leur rencontre. A partir de cette époque, l'histoire de France n'est plus qu'une compilation d'annales provinciales, surchargées de détails purement locaux, dans lesquels on a beaucoup de peine à suivre la marche de la civilisation. Les écrivains les plus habiles et les plus consciencieux ont dû recourir aux hypothèses pour expliquer cette décomposition sans exemple qui s'est opérée presque instantanément, et sans préliminaires. M. Augustin Thierry l'attribue à la différence des races, et M. Guizot

[1] *Capitulaires*, édit. de Baluze, tome II, page 266.
[2] Guizot, *Cours d'histoire moderne*, tome II, page 435.
[3] *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome II, page 302.

à la perte des traditions administratives et des grandes pensées de politique générale. Nous croyons que ces deux causes ont agi dans des proportions différentes. A mesure que les idées de cohésion s'affaiblissaient, l'esprit de race ou plutôt de localité s'est développé, probablement selon des circonstances dont l'appréciation nous est impossible; et l'Europe d'alors a dû ressembler à certaines portions de l'Asie actuelle où quelques hardis pachas, quelques chefs indépendants rançonnent les populations qui leur sont soumises, sans avoir même entre eux de relations fédératives.

Il n'y a pas lieu, dès lors, d'être surpris que de nouvelles hordes d'envahisseurs aient fait irruption sur nos territoires, et que la descente des Sarrasins au sud et celle des Normands au nord aient fait pleuvoir sur nos malheureux ancêtres un déluge de maux. Plus de lien nulle part, et plus d'obéissance; les guerres civiles, les dévastations produisirent bientôt l'abandon des cultures, et la famine ajouta ses rigueurs à tous ces fléaux. Une poignée de pirates s'empara de Marseille en 848, et les Normands brûlèrent Bordeaux quelque temps après. Leurs barques remontaient la Seine et pillaient Paris, en 856. Les habitants couraient dans les temples au lieu de combattre, et les rois consentaient d'ignominieux traités, en vertu desquels ces mêmes Normands, n'ayant plus rien à piller dans un pays désolé, se le firent adjuger à charge de le défendre. C'est ainsi que la Normandie a reçu son nom de l'invasion même, et que la capitale de Charlemagne, la ville d'Aix-la-Chapelle, fut souillée par une bande d'étrangers que ce grand souverain avait toujours fait traiter comme des pirates. Combien les temps étaient changés! A peine l'édit de Piste [1]

[1] Voir cet édit dans la *Collection des Capitulaires*, page 174.

jette-t-il une lueur de bon ordre dans cette nuit d'anarchie et de troubles; les fortifications des barons féodaux n'étaient pas encore tout à fait abattues, qu'elles se relevaient pour ne plus disparaître que devant Louis XI, Richelieu et Louis XIV. Un nouveau contrat se formait entre l'usurpateur du sol et le cultivateur. Les grands abbés terriens, les ducs, les comtes et les seigneurs recherchèrent l'hommage et l'appui de leurs vassaux presque autant que leurs richesses. Ils estimèrent la valeur de la terre beaucoup plus par la population que par le revenu qu'elle pouvait fournir. Le donjon, menaçant pour les voisins et pour les étrangers, devint protecteur pour le vassal. Les cadets de famille, les hommes libres, les bourgeois furent admis, moyennant promesse de subordination, à prendre leur part des profits de la terre, et purent se marier sans blesser les intérêts de leurs maîtres. Ceux-ci, combattant à cheval en vertu de leur privilége, leur permirent de porter le armes et de combattre à pied; il s'établit ainsi sous la tente des relations bienveillantes qui rapprochaient les rangs et préparaient, quoique de fort loin, le règne de l'égalité. Chaque village forma bientôt une communauté liée d'intérêts, de passions et presque de parenté. Qui pourrait dire jusqu'à quel point ce système politique tout municipal, d'où devait sortir un jour l'émancipation des communes avec les corporations de l'industrie, a contribué aux progrès

tome II, de l'édition de Baluze. Il se compose de trente-sept articles et de trois paragraphes supplémentaires. Il a eu pour but, entre autres choses, la refonte générale des monnaies dont la fabrication était accordée seulement à dix villes; il fixait le rapport de l'or et de l'argent à raison de douze livres d'argent pour une livre d'or; il comprenait en outre divers règlements concernant la boulangerie, la police des marchés et la vérification des poids et mesures.

de la civilisation et de l'économie politique! On ne sait; mais la transition fut longue et cruelle, et le donjon ne tarda point à se retourner contre les villages. La discorde se mit entre les myriades de seigneurs qui lavaient leurs offenses dans le sang de leurs sujets; et pendant plus de trois siècles l'Europe offrit l'aspect d'une vaste arène où le plus fort exploitait le plus faible sans pitié. Il n'y avait plus de capitale pour donner l'impulsion, ni de grandes villes pour la recevoir, mais seulement des couvents et des châteaux séparés par des rivières sans ponts, des marais sans chaussées et des forêts sans routes. La justice était assise au fond des manoirs obscurs, plus souvent la victime que la compagne de la force; c'est là qu'on venait plaider aux pieds des seigneurs tout-puissants. Le commerce, réduit au simple colportage, évitait les regards qu'il recherche aujourd'hui; et d'ailleurs, qu'aurait-il pu offrir de séduisant à des hommes bardés de fer et satisfaits par des ouvriers nombreux jusque dans leurs moindres caprices? Le nombre de ces ouvriers diminuait néanmoins tous les jours à cause de la ruine des villes dévastées, tantôt par l'ennemi extérieur, tantôt par la guerre civile, et il n'y eut bientôt plus d'autres industries que celles qui étaient consacrées à la production des objets les plus indispensables. L'esprit de liberté s'éteignit donc avec les grandes cités; plus de franchises, plus de ces rivalités énergiques et bruyantes qui enflammaient les imaginations et que nous retrouverons au sein des républiques italiennes du moyen âge; mais un isolement général de toutes les intelligences et de toutes les localités; une poussière confuse de peuples et de rois. Les témoins de cette époque de dissolution en furent tellement effrayés qu'ils crurent la fin du monde imminente et qu'ils s'y préparaient comme à un événement inévi-

table. Il nous est parvenu une foule de testaments ou de chartes de donation qui étaient motivées sur l'explosion prochaine de cette fatale catastrophe. La plupart commencent par ces mots : *adventante mundi vespero*, la fin du monde étant près d'arriver; mais heureusement elle n'arriva point et ne causa d'autres ravages que les conséquences de la peur qu'elle avait inspirée. Sur beaucoup de points le travail avait cessé; des esclaves avaient été rendus à la liberté, de vieilles haines s'étaient apaisées, des méchants s'étaient convertis. Quel triomphe pour l'Eglise! quelle recrudescence de ferveur pour la foi! Mais en même temps quelle stupidité chez les peuples et quelle espérance concevoir pour eux quand on les voit réduits à un pareil degré d'abrutissement!

Aussi ce fut un temps merveilleusement propre à tous les essais de l'audace et à tous les empiétements de la tyrannie. On n'entendit plus parler de guerres politiques, mais d'expéditions de brigands et d'incursions de pirates. Les seigneurs autorisés à battre monnaie, à rendre la justice, à prononcer souverainement sur les terres de leur domination, rompirent les derniers liens de toute unité nationale, et effrayèrent l'Europe du spectacle sanglant de leurs discordes. Les châteaux construits de toutes parts semblaient alimenter cette fièvre de batailles, en offrant des repaires assurés à tous les perturbateurs du repos public. L'histoire, si tant est qu'on en retrouve le fil dans cette longue série d'atrocités, n'est plus qu'un amas confus d'événements sans liaison, sans portée, beaucoup plus dignes de hordes sauvages que des habitants d'un pays civilisé.

Cependant on y découvre une trace assez nette des principaux éléments de la condition sociale des travailleurs. Retirés presque tous dans les campagnes, ils y

étaient partagés en trois classes, les serfs, les vilains et les hommes libres. Les premiers, attachés à la glèbe, *adscripti glebæ*, étaient considérés comme *la chose* de leurs maîtres, comme de véritables immeubles par destination; malgré les prescriptions des Capitulaires tombées en désuétude, leurs maîtres avaient repris sur eux le droit de vie et de mort; ils leur rasaient les cheveux, leur infligeaient la torture, leur interdisaient le mariage et leur refusaient le droit de témoigner en justice contre des hommes libres. Ils étaient distingués de ceux-ci par un vêtement particulier, et ne pouvaient pas même disposer par testament des haillons qui couvraient mal leur nudité. Nulle autorité n'avait le droit d'intervenir entre le maître et le serf, dont l'état doit avoir été inférieur, pendant cette période sacrilége, à celui de la bête de somme. Les vilains (*villani*, habitants des maisons de campagne) différaient des serfs en ce sens qu'ils étaient admis à payer à leurs maîtres une redevance au moyen de laquelle le surplus des produits de la culture leur appartenait. Il y avait pourtant de nombreuses exceptions à cette règle, et généralement les vilains étaient *taillables* et *corvéables à merci et à miséricorde*. Quelques hommes libres, en bien petit nombre, conservaient encore une ombre d'indépendance, sous les noms de *conditionales*, *tributarii*, *arimanni*, qui prouvent en même temps que cette indépendance ne leur appartenait pas sans condition. C'étaient probablement de petits propriétaires qui payaient aussi leur part de redevances aux seigneurs, soit en argent, soit en services, et dont la condition était si précaire et si misérable qu'ils renonçaient à leur liberté, souvent plus onéreuse pour eux que la servitude. Cette démission des fonctions d'homme libre s'appelait *obnoxiatio*, et des

millions de malheureux s'y résignaient pour jouir de la protection que certains seigneurs et certains couvents assuraient à leurs vasseaux inféodés. L'explosion de leur désespoir retentissait dans toute l'Europe, et les auteurs la signalent en même temps en France, en Angleterre, en Allemagne. N'y a-t-il pas encore plusieurs milliers de serfs aujourd'hui en Russie et n'y vend-on pas des terres avec les paysans qui les habitent [1]?

L'économie politique ne saurait jeter beaucoup de lumières sur la situation des propriétés à cette époque déplorable. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elles étaient possédées, les unes à titre perpétuel, les autres à titre de bénéfice. Insensiblement la plupart des *francs-tenanciers* se transformèrent en *feudataires* pour s'assurer des protecteurs, comme dans les rangs inférieurs beaucoup d'hommes libres s'étaient réduits, pour le même motif, à la condition de serfs. La propriété territoriale devint ainsi le symbole de la puissance, et il s'y rattacha, par une suite d'usurpations successives, une immense quantité de priviléges dont la plupart durent encore, et ne forment pas la moindre partie des complications économiques de notre temps. Qui ne reconnaît facilement la vieille prédominance de la propriété féodale dans les lenteurs de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour cause judiciaire, dans le régime vicieux des hypothèques, dans l'assiette des impôts toute favorable à la richesse foncière, et dans le privilége électoral qui garantit tous les autres? Voyez les institutions de l'Angleterre et de l'Allemagne ; parcourez l'Espagne et l'Italie : la féodalité y est encore vivante et on la re-

[1] On consultera aujourd'hui avec fruit, sur la condition des paysans au moyen âge, l'*Histoire des classes agricoles en France* par M. Dareste de la Chavanne. 1858, in-8°. (*Note de l'éditeur.*)

trouve même en France, malgré les lois révolutionnaires qui ont réduit la propriété en atomes. « L'industriel et le commerçant sont encore, aux yeux de bien des gens, les fils de l'affranchi et de l'esclave ; au contraire, la présomption est toujours en faveur du propriétaire. Celui-ci est protégé, non comme agriculteur et travailleur, mais bien en raison de sa qualité abstraite de propriétaire, de détenteur du sol, de légataire des patriciens ou du baron féodal [1]. » C'est ce qui explique comment il est sorti quelque lueur de civilisation de cette nuit féodale qui semble avoir enveloppé le monde durant plusieurs siècles. Si de grandes idées politiques y ont disparu, de grandes individualités ont commencé à y briller et se sont pénétrées de leur propre importance, de manière à mériter un regard de l'histoire. L'armure chevaleresque et le privilége de combattre à cheval fortifièrent chez les seigneurs le sentiment de leur indépendance et de leurs droits, et conservèrent à la dignité humaine un asile libre de servitude. Les barons féodaux, vrais gentilshommes républicains, moins éclairés que ceux de Rome et d'Athènes, se créèrent un droit des gens, fondé sur la loyauté des promesses et sur le respect de la foi jurée. Ils cherchèrent dans la religion du serment une garantie contre la violence de leurs passions, qu'un gouvernement puissant et central ne pouvait plus contenir. Ils placèrent les femmes, pour la première fois, sous la protection de la galanterie française et préparèrent, sans y songer peut-être, les changements plus graves survenus dans les siècles suivants. Nous allons les voir, unis au clergé, souffler le feu sacré

[1] *Lettres sur l'Amérique du Nord*, par M. Michel Chevalier, tome II, page 268.

[redacted]

des croisades qui civilisèrent le monde par le commerce, en attendant que leurs discordes le régénèrent par la liberté [1].

Une Abbaye au douzième siècle.

Après avoir exposé les formations des seigneuries, celles des villages et des paroisses, il pourra être intéressant de présenter ici le tableau d'une seigneurie ecclésiastique au douzième siècle, de son administration et des obligations qu'elle imposait à ses sujets de différentes classes, depuis les nobles devant le service de fiefs, jusqu'aux simples serfs faisant un service domestique. Nous avons sur l'abbaye de Marmoutiers, près de Saverne en Alsace, *Majus monasterium, Maurusmunster,* deux documents très-circonstanciés et presque contemporains, recueillis tous deux dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin. L'un appelé *Urbarium* est de l'an 1120 et contient le relevé des terres qui appartenaient à l'abbaye. L'autre de l'année 1144 est un règlement pour la gestion de ces biens. Nous pouvons, à l'aide de ce document et du commentaire qu'en ont donné Anton et Langethal, faire un tableau assez exact de ce qu'était un canton au moyen âge.

L'abbaye possédait un territoire qu'on appelait le Moresmark et qui comprenait quatorze villages de différentes grandeurs, Barenberg, Dompeter ou Dompierre (*Domus Petri*), Sigrist (*Signum Christi*), Rautenburg, Weiler, Humbertingen, Marmoutiers, Schwabweiler, Otterweiler, Schweinheim, Westhofen, Totzenheim, Onolsheim et Zell. Outre ce territoire elle avait quelques biens disséminés principalement dans le Saargau et les dîmes de plusieurs villages.

Les biens-fonds étaient de deux sortes. Les uns, exploités directement, formaient la réserve, ce qu'on nommait *Terra dominica*. Les autres étaient inféodés ou acensés. L'abbaye touchait tous les revenus des premiers ; elle ne tirait des seconds que des services ou des redevances de nature diverse.

Parmi les revenus, les uns étaient affectés aux moines et les au-

[1] Nous empruntons à l'histoire de M. Dareste, que nous venons de citer, le chapitre intitulé : *Une Abbaye au douzième siècle*, qui expose d'une manière saisissante l'état économique de la société à cette époque.

tres à l'abbé. Il y avait aussi deux budgets : 1° le budget du monastère, qui devait subvenir à ses dépenses propres, à l'entretien des hôtes et à celui des pauvres, aux besoins du service religieux et des prêtres dans les paroisses ; 2° le budget de l'abbé. En effet, l'abbé était chef d'une seigneurie et, comme tel, tenu de pourvoir aux services administratifs. Entre autres obligations il avait celle de conduire ses hommes d'armes à l'évêque de Metz, son supérieur hiérarchique. Il devait le gîte et la pourvoirie à l'évêque de Metz et à l'empereur d'Allemagne. Comme de telles charges étaient très-onéreuses, son budget était le plus considérable des deux : même, à vrai dire, celui du monastère n'en formait qu'un chapitre particulier.

Les principaux agents de l'abbaye étaient l'avoué, l'intendant ou le juge (*causidicus*), le maréchal, le camérier (*camerarius*), les maires (*villici*) et les forestiers.

L'avoué (*advocatus, voigt*) tenait trois fois par an les assises seigneuriales ; tous les sujets de l'abbé, quel que fût leur rang, même les barons, devaient y comparaître. Il était payé par la jouissance du tiers des amendes et des profits de la justice et par des redevances particulières pour chaque session d'assises. Aux sessions de Noël et de Pâques, il recevait deux porcs, un sanglier, deux pains, six mesures de fourrage, une d'avoine et quatre muids de vin ; à celle de la Pentecôte, six moutons d'un an, quatre pains, l'avoine et le vin.

L'intendant (*causidicus*) avait des attributions très-complexes. Comme juge, il réglait les contestations entre l'abbé et ses subordonnés et tenait dans les villages des assises particulières, auxquelles assistaient les censitaires libres. En même temps il était à la tête de toute l'administration, et les autres agents, à l'exception de l'avoué, dépendaient de lui : il ordonnait tous les travaux ; il faisait les baux à la Saint-Jean de chaque année, publiait les bans de fauchaison, de vendange, etc. Il tenait les registres des ventes, fixait le prix des vins et l'époque où les sujets de l'abbaye pouvaient vendre ceux qui leur appartenaient. Enfin il avait la gestion financière ; il recevait les cens et les redevances par l'entremise des maires et centralisait entre ses mains toutes les recettes et les dépenses. Il avait deux assistants, appelés *ministri* ou *comites*. Il touchait le tiers des amendes et jouissait de redevances nombreuses qui lui étaient payées en argent ou en nature.

Le maréchal était chargé du soin des haras, les chevaux de l'ab-

[redacted]

baye ayant, à une certaine époque de l'année, droit de pâture sur tous les prés du territoire. Il était nourri, avait un manse particulier et trois logements (*tres curias*), probablement parce qu'il devait, dans la belle saison, se transporter en différents lieux.

Le camérier était l'intendant particulier de la maison abbatiale. Il était défrayé de sa dépense personnelle et jouissait de redevances à lui spécialement affectées.

Les maires (*villici, majores*), étaient à la tête des villages qu'ils administraient sous la surveillance du causidicus. Ils avaient chacun un manse particulier, franc de toute espèce de charges, outre quelques remises sur les cens qu'ils percevaient. Deux d'entre eux administraient chacun deux villages et avaient, par conséquent, la jouissance de deux manses. En retour, ils étaient tenus à certains services, lorsque l'intendant ou l'abbé en personne venaient tenir les assises du village. Ils devaient même payer ce jour-là des redevances estimées pour chacun d'eux à un porc, huit pains et quatre setiers de vin.

Dans un des villages, celui de Barenberg, l'intendant venait chaque année refaire les baux des censitaires, qui étaient au nombre de vingt et un ou vingt-deux. Langethal pense que c'était le même bail que l'on renouvelait tous les ans.

Les forestiers étaient au nombre de six. Ils étaient chargés de la conservation et de l'administration des bois. Chacun d'eux avait la jouissance de deux manses, mais devait annuellement à l'abbé un porc, quatre setiers de vin, huit pains, une mesure d'avoine et une cognée ; à l'intendant six quartauts de fourrage, six setiers de vin, six poules et douze pains. Ils avaient aussi quelques profits sur les bois.

Les bois étaient réservés, placés en dehors du territoire des villages, et par conséquent de la juridiction des maires. Mais les habitants de chaque village jouissaient en commun de certains droits dans les forêts ; l'*Urbarium* les désigne à cause de cela sous le nom de *socii*, *consocii*, par où l'on voit qu'il y avait encore chez eux des restes d'ancienne communauté.

Tels étaient les principaux agents de l'abbaye, au-dessous desquels se trouvaient des agents inférieurs, comme les cellériers, les gardes, le préposé des monnaies (l'abbé avait le droit de battre monnaie), le préposé des salines, le messager, etc.... Voilà pour l'administration.

Maintenant les sujets de l'abbaye étaient divisés en quatre classes.

La première était celle des barons, c'est-à-dire des hommes libres, qui ne devaient que le service militaire à cheval. Ils étaient directement justiciables de l'abbé ou plutôt de son avoué, et formaient la cour de baronnie. Le nombre des manses devant ce service militaire, ou, si l'on aime mieux, des *fiefs de chevalier*, était de trente dans toute l'étendue de la seigneurie.

Les censitaires libres composaient la seconde classe ; ils payaient un cens territorial annuel qui variait pour chaque manse, mais qui était peu considérable ; car le plus élevé ne dépassait pas cinq schillings. Ils formaient le conseil de chaque village, et devaient prendre part aux assises que présidait l'intendant. Le nombre des manses ainsi tenus en censive était, en 1144, de quatre-vingts pour tout le territoire.

Au troisième rang étaient les serfs, ou détenteurs de manses serviles (*mensa servilia*). Ceux-là, outre le cens, contributions et menues redevances d'œufs et de poules, devaient à l'abbé trois jours de travail dans la semaine. La nature des travaux à leur charge était soigneusement déterminée [1].

Ils ne pouvaient vendre leurs biens qu'à des hommes du pays et de la seigneurie. Les contributions qu'ils payaient étaient assez variées; la principale était celle qui portait sur la vente de chaque pièce de vin.

Enfin la dernière classe était celle des hommes qui n'avaient aucune espèce de manses et qui servaient comme domestiques. Ils faisaient le service extérieur de l'abbaye et les travaux des champs auxquels n'étaient pas tenus les serfs de la classe précédente. Ils étaient défrayés et nourris, mais ne recevaient point d'argent. Quelques-uns, au lieu d'être nourris, avaient la jouissance d'une pièce de terre, ce qui était un équivalent.

[1] Le principe n'était pas absolu ; le nombre des jours de travail, réglé partout par d'anciens usages, variait avec les saisons. Dans l'abbaye de Prüm (Prusse rhénane), les serfs devaient, suivant le temps, deux, trois ou quatre journées. — Dans un village dépendant de Marmoutiers, le travail dû au seigneur durait en avril et mai trois jours par semaine pendant quatre semaines, du mois de mai à la Saint-Jean une après-dinée par semaine; de la Saint-Jean à la fauchaison (qui avait lieu en juillet) chaque manse devait deux journées d'homme par semaine; du jour où la moisson commençait, trois après-dinées. — Et depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, temps des corvées, transports de bois et autres travaux, trois jours entiers par semaine. Langethal, liv. II, p. 359.

Il peut être intéressant de marquer d'une manière plus particulière, d'après l'*Urbarium*, les travaux qui étaient imposés aux serfs détenteurs de manses serviles, et ceux qui étaient imposés aux simples domestiques.

« Les serfs (de la troisième classe) coupent les blés du seigneur, les mènent à la grange et les déchargent, mais n'ont rien autre à faire avec la moisson ; ils ne doivent ni dresser les meules ni lier les gerbes. De même pour la vendange ; ils coupent le raisin et le portent au pressoir, mais laissent le reste aux domestiques. De même pour les foins ; ils n'ont qu'à les couper, à les conduire au fenil et à les décharger. Ils conduisent aussi le bois à la cuisine et au four, et n'ont plus à s'en occuper. Enfin ils travaillent à enlever les fumiers, mais après qu'ils ont été tirés des écuries. Ils viennent au soleil levant, partent au soleil couchant et ne reçoivent rien. »

« Chaque manse, dans toute l'étendue du territoire [1], doit fournir un homme pour couper les foins, et tous les hommes d'une force suffisante doivent prendre part à la fauchaison. Personne n'en est dispensé, à moins qu'il n'en ait reçu la dispense du maire de son village. Chaque faucheur reçoit de l'abbé un pain de poids, et une année, de la viande avec de la bière, l'autre année, du fromage avec du vin. Tout serf possesseur d'un manse doit labourer quatre journaux de la terre de l'abbé, avec autant de soin que si c'était pour lui-même ; il en labourera trois à l'automne et un au printemps. Mais chaque laboureur recevra pour ce travail trois pains et à l'automne de la bière, au printemps du vin. Tout manse doit fournir un moissonneur, soit pour les grains d'hiver, soit pour les grains d'été ; ce moissonneur reçoit à boire et à manger deux fois par jour et a droit à un pain d'extraordinaire. »

Ces détails étaient nécessaires pour faire bien apprécier la condition des serfs à corvée (*servi triduani*). Quant aux domestiques qu'on appelait hommes de Saint-Martin, ils étaient pleinement aux ordres de l'intendant et de ses agents : *Ad omnia in omnibus, ac si proprii servi, obtemperabunt.* Le texte porte en ce qui les concerne : « Ils lient les épis, élèvent les meules, sassent le blé dans la grange et battent au fléau. Ils mettent la vendange au

[1] Le texte ne dit pas si ce sont tous les manses de censitaires ou seulement les manses serviles. Il semblerait pourtant qu'il ne s'agit que des derniers.

pressoir et font le vin. Ils fendent le bois, chauffent le four et l poêle, aident à faire le pain et la bière, veillent à la maison d l'abbé et préparent ses voyages, entretiennent la propreté de l prison seigneuriale, nettoient les égouts et font tout ce que doi vent faire des serfs de corps et des domestiques. »

La comparaison du document de 1120 et de celui de 1144 fourni à Langethal la matière de quelques observations curieuse Ainsi dans le registre de 1144, les services ont été simplifiés, le redevances égalisées ; la capitation ou impôt financier que payaien les tenanciers serfs, supprimée ; le rachat facultatif a été établ pour un grand nombre de corvées ; l'hérédité des mairies, qu d'ailleurs existait de fait dès le premier registre, a été positive ment reconnue. On sait que le douzième siècle a été l'époqu d'une révision à peu près générale des chartes de seigneurie, e que cette révision a toujours été favorable aux cultivateurs qu ont amélioré leur condition et accru leur liberté.

(Dareste de la Chavanne, *Histoire des classes agricoles e France,* 2e édit. 1858, page 175 et suiv.)

(*Note de l'éditeur*).

CHAPITRE XIV.

Des Croisades et de leur influence sur la marche de l'économie politique en Europe. — Dime saladine. — Révolution dans les habitudes. — Progrès de la navigation, de l'industrie et du commerce.

Au milieu de l'anarchie féodale de l'Europe, ce fut une heureuse idée que l'entreprise moitié chevaleresque, moitié religieuse des croisades. La première pensée en vint au clergé ; l'exécution appartient tout entière à la noblesse, à qui cette fièvre généreuse devait coûter si cher; mais les peuples en ont recueilli des avantages durables dont le premier fut d'être débarrassé d'une nuée d'oppresseurs. Que d'événements décisifs portaient, en effet, dans leur sein ces fameuses croisades ! L'émancipation des communes, la modification du servage, l'apparition de la bourgeoisie, la résurrection de l'industrie, la création du commerce et de la navigation, et la fortune de cette pléiade si brillante et si poétique des républiques italiennes. Ce ne fut pas l'œuvre d'un jour ; mais l'œuvre, une fois commencée, n'a cessé de marcher d'un pas régulier vers son entier achèvement. Il ne s'est pas écoulé un moment sans que quelque génération y ait apporté son tribut d'intelligence et d'enthousiasme : tant le

monde, fatigué du chaos féodal, avait hâte de se reposer dans une pensée de gloire et d'avenir !

Il est extrêmement intéressant de suivre le progrès de cette révolution dans l'histoire si confuse du onzième siècle, et tout y concourt comme par enchantement, depuis l'usurpation de Hugues Capet jusqu'aux pèlerinages des troubadours. On eût dit que l'Europe entière allait continuer en Orient l'invasion à peine fixée en Occident, tant il se présenta de voyageurs pour ces expéditions aventureuses. Elles ne se composaient pas uniquement de guerriers; il y avait à la suite des soldats une multitude immense d'ouvriers, de marchands, de curieux, de pauvres, de riches, de moines, de femmes, et jusqu'à des enfants au berceau [1]. C'est cette tourbe qui a compromis tant de fois le salut de l'armée par ses désordres et par la misère qu'elle semait sous ses pas. La famine y a fait plus de ravages que le fer ennemi, et nous ne pouvons concevoir aujourd'hui un excès de détresse pareil à celui dont les historiens nous ont transmis les détails lamentables. Un chroniqueur qui en avait été témoin s'écriait : « Plût au ciel que le pape n'eût pas permis aux faibles de prendre la croix ; qu'il eût donné aux forts un glaive au lieu d'une panetière, un arc au lieu d'un bâton ! » Une funeste habitude dont on nous pardonnera de dire un mot, puisqu'elle a pénétré malheureusement, depuis, dans les mœurs européennes, prit naissance à cette époque parmi les croisés, ce fut la rage du jeu. Cette soif de s'enrichir avec rapidité fit de tels progrès que tout le monde jouait, depuis les chefs jusqu'aux derniers soldats. Après la conquête de Constantinople, les chevaliers jouaient aux dés les cités et

[1] Michaud, *Histoire des Croisades*, tome VI, page 43.

les provinces de l'empire grec. Les compagnons de saint Louis, pendant leur séjour à Damiette, jouaient jusqu'à leurs chevaux, jusqu'à leurs armes.

On se demande quel motif humain avait pu engager une aussi grande foule d'hommes à abandonner leur patrie pour courir de semblables hasards. L'enthousiasme religieux y fut pour beaucoup ; mais la pauvreté, le servage, l'espoir d'un meilleur avenir, y contribuèrent davantage encore. Une loi des croisades accordait une terre, une maison, une ville même à celui qui le premier y arborait un drapeau. Les premiers croisés étaient exempts de la taille et furent dispensés de payer leurs dettes [1]. Leurs possessions furent mises sous la protection de l'Église, et par une faveur tout à fait contraire aux habitudes du régime féodal, ils purent engager leurs fiefs et les vendre, soit aux laïques, soit aux ecclésiastiques, sans la permission de leurs seigneurs. Les croisés ne furent plus justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. Ce fut une telle fièvre, que les artisans, les marchands, les laboureurs, abandonnaient leurs travaux et leur profession ; les barons et les seigneurs se

[1] Voici quelques dispositions relatives à ce privilége : « Les guerriers qui auront pris la croix, auront pour payer leurs dettes, tant envers les Juifs qu'envers les chrétiens, l'espace de deux ans, à compter de la première fête de tous les saints. L'intérêt ne courra pour personne à compter du jour de la prise de la croix. Si quelque guerrier ou clerc engage pour un nombre d'années déterminé son bien ou ses revenus, à quelque bourgeois croisé, ou à un guerrier ou clerc non croisé, l'engagiste percevra cette année les fruits de la terre ou des revenus, et le créancier, au terme des années pendant lesquelles il devait tenir l'engagement ou la ferme, les retiendra un an de plus, pour dédommagement de l'année qu'il a perdue. Aucun croisé ne pourra être assigné pour l'exécution de ses promesses, depuis le jour de son départ jusqu'à celui de son retour, à moins que l'instance n'ait eu lieu avant qu'il ait pris la croix.

débarrassaient en toute hâte de leurs domaines. Les terres, les châteaux furent donnés pour des sommes modiques, et cette circonstance, en amenant des modifications profondes dans le système de la propriété, n'a pas peu contribué à l'affranchissement graduel et définitif des communes. La bourgeoisie sédentaire s'enrichit peu à peu des domaines vendus par la noblesse vagabonde, et le pouvoir passa ainsi avec les terres aux mains des nouveaux possesseurs. Il y eut un moment où les propriétés ne trouvaient plus d'acheteurs. Les croisés dédaignaient tout ce qu'ils ne pouvaient emporter avec eux; les produits de la terre se vendaient à vil prix, et l'abondance reparut tout à coup au milieu de la disette.

Lorsqu'on étudie avec attention les détails de ce grand mouvement, il est impossible de n'être pas frappé de la ressemblance qu'il présente avec l'invasion des Barbares. C'étaient les mêmes rêves de jouissances et de richesses; et, de même que l'Europe avait paru à ceux-ci un séjour préférable à celui de leurs forêts et de leurs marécages, de même, l'Orient semblait aux croisés un Eldorado sans égal dans le monde, *un véritable vestibule du Paradis*, comme le disait l'un d'eux dans son langage naïf [1]. L'amour du vague et de la liberté, la certitude d'échapper à l'esclavage de la glèbe avec leurs femmes et leurs enfants, y conviaient des milliers d'hommes. Les moines, las de la discipline de leurs couvents, pouvaient s'y soustraire par le voyage en

[1] D'autres étaient plus nettement positifs. Dans sa lettre au comte de Flandre, Alexis citait, parmi ses motifs, *amor auri et argenti et pulcherrimarum fœminarum voluptas;* l'amour de l'or et de l'argent et l'espoir de posséder les plus belles femmes du monde.

[redacted]

terre sainte; les malfaiteurs eux-mêmes, absous de leurs crimes par des indulgences, couraient en foule sous les drapeaux de la croix, et prenaient le chemin de Jérusalem. Ceux qui eurent le bon sens de résister à l'entraînement général réalisèrent des bénéfices considérables sur les acquisitions de terres et d'objets de toute espèce, et sur la vente des chevaux et des armes dont la demande s'accrut dans des proportions inouïes. On sait les échecs effroyables qui décimèrent cette foule stupide et grossière dans sa première campagne vers l'Orient, où peu de voyageurs arrivèrent sains et saufs. A l'époque de la seconde croisade, on dut mettre un peu d'ordre dans les enrôlements et on imposa quelques conditions à ceux dont on autorisait le départ. La troisième vit naître la *Dîme Saladine* [1], espèce de contribution forcée dont le produit était destiné à subvenir aux besoins des croisés, et dont on n'exempta que ceux qui payaient de leur personne. Le régime féodal avait tellement pénétré dans les mœurs et dans les lois, que le principal grief contre les contribuables récalcitrants venait de ce qu'ils refusaient à Jésus-Christ, comme suzerain, l'hommage que tout bon vassal était censé devoir à son seigneur. Quand, malgré ces nombreux expédients, l'argent manqua aux entrepreneurs de croisades, on se mit à piller

[1] La teneur de cette pièce curieuse a été conservée par Rigord, *chronographe* de Philippe-Auguste, qui rédigeait en mauvais latin un journal du règne de ce prince. En voici le début : « Tous ceux qui ne sont pas croisés donneront cette année au moins la dîme de tous les biens meubles et de tous les revenus. Le guerrier non croisé donnera au seigneur croisé dont il sera l'homme-lige la dîme de son propre mobilier et du fief qu'il tiendra de lui. Tous les laïques donneront leurs dîmes sous la foi du serment et la peine de l'anathème, et les clercs sous celle de l'excommunication. » Aujourd'hui nous n'avons plus que des porteurs de contrainte.

les juifs, les Grecs et même les chrétiens. La disette fut parfois si cruelle et les besoins si pressants, qu'on alla jusqu'à imposer les biens des églises et des communautés, qui s'en plaignirent vivement. C'est ce que les moines du temps appelaient *livrer aux fureurs des Turcs la vigne du Seigneur*, abominable action digne des peines de l'enfer.

La révolution causée par les croisades a exercé trop d'influence sur le développement des institutions européennes pour qu'on n'ait pas recherché avec soin comment ces expéditions lointaines avaient pu être alimentées. Dans le principe, comme nous l'avons vu, l'enthousiasme suffit; les volontaires s'entretenaient eux-mêmes du produit de leurs terres vendues ou des fonds qu'ils avaient empruntés ; plus tard il fallut les nourrir et les solder; car de toutes parts les habitants fuyaient à leur approche et ne leur laissaient que des déserts à parcourir. Il existe une singulière lettre du pape Innocent III aux chefs de la cinquième croisade : « Vous êtes dévoués, leur disait-il, au service du crucifié à qui toute la terre appartient. Si on vous refusait les provisions nécessaires, il ne paraîtrait pas injuste que vous en prissiez partout ou vous pourrez en trouver, *toujours avec la crainte de Dieu et dans l'intention de restituer*. « Le savant historien des croisades qui rapporte cette lettre, ajoute avec beaucoup de sens : « Nous n'avons pas besoin de dire que les croisés étaient naturellement portés à suivre les conseils du pape, et qu'ils ne les attendaient pas pour se procurer les vivres qui leur étaient nécessaires. » Leurs habitudes de pillage ne les préservèrent pas toujours de la famine, et l'histoire des croisades est toute pleine des récits de leurs souffrances. Il n'y eut quelque régularité

dans les approvisionnements, qu'à l'époque où les expéditions se firent par mer, avec l'intervention des puissances qui bordaient le littoral de la Méditerranée.

Les résultats des croisades ont été envisagés de diverses manières, suivant le point de vue où les divers historiens se sont placés. Considérées sous le rapport des libertés publiques, on ne saurait nier qu'elles n'aient contribué à l'adoucissement de l'eslavage, en faisant passer une foule de serfs de la noblesse dans la dépenpendance plus tolérable du clergé. En affaiblissant la fortune et le nombre des seigneurs, elles préparèrent l'avénement à la bourgoisie. La grande consommation de soldats qu'elles ne cessèrent de faire, rendit les hommes rares et valut à ceux qui étaient restés en Occident quelques bons traitements. En même temps, ceux-ci, investis du gouvernement des localités en l'absence de leurs maîtres, administrèrent avec modération et laissèrent prendre aux populatious des habitudes que les barons n'osèrent pas contrarier à leur retour. La paix régnait dans les campagnes pendant tout le temps que les tyrans des châteaux guerroyaient en terre sainte. La *trêve de Dieu*, œuvre du clergé, que les expéditions en Palestine rendaient encore plus sacrée, plaçait sous la sauvegarde de l'Église le laboureur et sa charrue, j'ai presque dit son indépendance. On ne sait jusqu'où cette alliance aurait pu s'étendre, si les serfs qui partaient pour Jérusalem avaient eu la pensée d'exploiter au profit de leur émancipation l'enthousiasme qui les poussait à la conquête d'un tombeau.

Insensiblement le clergé prenait la place de la noblesse dans l'administration de la justice, protégeait les veuves et les orphelins, les étrangers, les pauvres, les *lépreux*. Il était devenu le tuteur de tous les mineurs

abandonnés par les chefs de famille ; et, bornant à des châtiments spirituels la sanction pénale de ses arrêts, il substituait au glaive des seigneurs une arme moins meurtrière et pourtant aussi respectée. Sa suprématie, tous les jours croissante, avait fini par exciter la jalousie des barons, qui formèrent dans le treizième siècle une ligue contre le clergé, demandant qu'il *rendît à César ce qui appartenait à César*. Il fallut l'intervention des papes pour apaiser ce grave différend que nous verrons se reproduire, et dont la liberté profitera. C'est de là que sortirent les parlements, cette justice bourgeoise, fille du clergé, qui a rendu à l'humanité tant de services, en faisant vivre et respecter la vieille maxime romaine : *Cedant arma togæ*. Il faut reconnaître aussi que la nécessité de prévoir l'avenir, le grand nombre de testaments et de contrats que les pèlerins durent souscrire, firent sentir l'importance du droit et de la justice, et par conséquent secondèrent les progrès de la législation et de la jurisprudence. Mais les progrès se manifestèrent d'une manière plus éclatante dans l'industrie, la navigation et le commerce. Il sembla un moment que les navigateurs de tous les pays s'étaient donné rendez-vous dans les mers d'Orient. Brême et Lubeck firent connaissance avec Gênes et Venise. La mer Baltique, retraite mystérieuse de pirates normands, fut découverte et explorée. Les villes anséatiques, en mettant la liberté sous la protection du commerce, préparèrent dans le nord une confédération rivale des républiques italiennes, et qui apporta comme elles son tribut d'intelligence et de richesses au foyer de la civilisation. L'architecture navale agrandit la forme des vaisseaux pour la facilité du transport des pèlerins. Quinze ans après la troisième croisade, on vit sortir des ports de

Venise et de Gênes des flottes redoutables, telles que la Méditerranée n'en avait jamais porté. Des navigateurs de Barcelone publièrent le premier recueil des lois maritimes qui ait fait autorité en Europe. Les *Assises de Jérusalem* renferment quelques dispositions de ce genre, et l'histoire nous a conservé plusieurs règlements rédigés par Richard Cœur de Lion pour le maintien de l'ordre à bord de ses flottes. La piraterie fut réprimée. La police des mers, exercée avec rigueur par deux ou trois puissances intéressées à la faire respecter, contribua beaucoup aux progrès du commerce en lui donnant un commencement de sécurité. Des convois de navires suivaient les côtes des pays où combattaient les croisés et s'enrichissaient en leur vendant des munitions de guerre et des vivres.

L'industrie n'a pas moins profité que le commerce de l'impulsion donnée aux idées par les nombreuses expéditions en terre sainte. On sait que les croisés enrôlaient de préférence les hommes qui avaient un métier ou qui exerçaient une profession mécanique ; ces industrieux pèlerins ne faisaient pas toujours un voyage inutile pour leur pays ; et, tandis que leurs compagnons marchaient à la conquête des lieux saints, l'industrie avait aussi sa croisade et dérobait aux Sarrasins et aux Grecs des secrets et des procédés plus précieux que des victoires[1]. Les croisés apprenaient dans Damas à travailler avec succès les métaux et les tissus ; ils trouvaient en Orient des manufactures de camelot dont les échantillons excitèrent l'admiration de la reine Marguerite. Beaucoup de villes grecques entretenaient des métiers de soie, qui donnèrent naissance à la culture du mûrier en Italie et

[1] Michaud, *Histoire des croisades*, tome VI, page 346.

par suite une extension immense à ses gracieux pro duits. Les verreries de Tyr aidèrent au perfectionn ment des belles fabriques de Venise, si justement re nommées au moyen âge. Il n'est pas jusqu'aux moulin à vent dont l'introduction en Europe ne soit due au voyages des croisés. La canne à sucre, qu'ils virent pou la première fois à Tripoli, fut transportée par eux e Sicile dès le douzième siècle ; une foule d'autres plante non moins utiles, entre autres, le maïs, surnommé de puis blé de Turquie, leur doivent aussi d'avoir été na turalisées en Occident. Que de temps et de peines il fallu néanmoins pour que ces conquêtes pussent porte leurs fruits, surtout quand on pense que les homme les plus éminents de l'époque, le sire de Joinville, pa exemple, supposaient naïvement que le poivre et l cannelle *venaient du paradis terrestre* et qu'on pêchai les épiceries dans les eaux du Nil où elles étaient portée par les vents [1] !

En somme, les croisades ont relevé la puissance de princes et apporté de graves modifications au régim féodal. Les nobles devenus sujets, les bourgeois deve nus commerçants, les villes devenues riches, ont assur aux revenus publics de nouvelles sources fécondes e régulières, qui ont consolidé le pouvoir des souverains Dès ce moment le tiers état put être opposé à la no blesse, et devint peu à peu, sous les auspices de l royauté, une classe puissante et respectée. Ces résultat ne se sont pas développés au même point et de la mêm manière dans toutes les contrées de l'Europe ; mais il n'ont pas eu de cause plus influente que les croisades Nous examinerons plus tard les véritables éléments d

[1] *Mémoires de Joinville*, 2ᵉ partie, p. 36, édition de Ducange.

[redacted]

l'affranchissement des communes; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles n'ont commencé à jouir de quelque lueur d'indépendance qu'après les grandes expéditions des croisés. Le commerce lui-même, dont les Barbares avaient quelquefois respecté les franchises, aurait succombé sous le poids des exactions dont l'accablait l'anarchie féodale, si les besoins de la guerre sainte ne lui avaient fait rendre sa vieille indépendance. Ainsi, tandis qu'à Byzance tout était réduit en monopole, le pain, le vin, les huiles, les comestibles de tout genre [1], les denrées circulaient librement dans la Méditerranée et dans les villes maritimes sous les auspices de la croisade religieuse. Les Vénitiens firent adopter les principes de la liberté commerciale partout où s'étendit leur influence politique. C'est à eux que l'on doit l'établissement des premières factoreries, ou comptoirs qui servirent de modèles à tous ceux que les diverses nations entretiennent aujourd'hui les unes chez les autres. Les rois de Jérusalem, qui avaient besoin de ces hardis commerçants, leur accordèrent de nombreux privilèges et même des possessions territoriales. Ainsi naquit l'esprit colonial en Europe, et avec lui les rivalités sanglantes, les entreprises industrielles et les combinaisons financières, dans lesquelles les Juifs, ces économistes rusés du moyen âge, ont joué un rôle qui mérite de fixer un moment nos regards.

[1] Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*.

CHAPITRE XV.

Considérations sur la situation et l'influence des Juifs au moyen âge.—Nature des services qu'ils ont rendus à l'économie politique. — Sont-ils les premiers fondateurs du crédit? — Origine de la *lettre de change* et des *monts-de-piété*.

Tandis que le système féodal couvrait l'Europe de barrières, de péages et d'entraves de toute espèce[1], le commerce se réfugiait au sein d'une caste proscrite et préludait sous son influence aux magnifiques destinées que devaient lui assurer les croisades. C'est en effet un spectacle digne d'intérêt que le développement rapide de la richesse au milieu des troubles perpétuels de la féodalité, et aux mains des hommes les plus impitoyablement rançonnés de cette époque de pillage et de spolia-

[1] Pour donner une idée de la singularité et de la diversité de ces péages, il suffira d'en citer quelques-uns. On payait pour passer sous les ponts le droit de *pontaticum*, et celui de *portaticum* pour entrer dans les ports. Les seigneurs faisaient payer sur le bord des fleuves la taxe dite *ripaticum* aux bateaux marchands qui naviguaient le long des terres de leur domination; ils en exigeaient une autre appelée *tranaticum* pour accorder la permission de conduire les marchandises en traîneau. Le *mansionaticum* se payait pour éviter le logement des gens de guerre, et le *pulveraticum*, pour la poussière soulevée sur les chemins par les voitures du commerce. On payait encore le *teloneum*, le *paraverdum*, le *cespitaticum*, le *cœnaticum* et beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas moins barbares ni l'objet moins odieux.

ions. Il n'est pas sans importance pour l'histoire de économie politique d'exposer rapidement comment ce it remarquable a pris naissance et s'est élevé au rang es événements les plus décisifs, sous l'empire des rconstances les moins propres à favoriser son appari- on.

Je ne rappellerai point à ce sujet l'histoire du peuple if et de ses longues tribulations. Proscrits par les iens, proscrits par les chrétiens et par les musulmans, s Juifs semblent avoir vécu de persécutions et d'ava- es, se dédommageant en silence par le culte de l'or s affronts prodigués à leur culte, et reparaissant tou- urs plus puissants à mesure qu'ils étaient plus haïs. jà, du temps de Charlemagne, on les voit recherchés la cour, quoiqu'ils n'aient point d'état civil et qu'ils ne ient pas considérés comme des citoyens. Sous Louis le bonnaire, on leur refuse la *faveur* du jugement de eu et des épreuves par l'eau et le feu; mais en com- nsation ils obtiennent des juges particuliers et il existe, 1 828, un magistrat spécial, personnage illustre, re- tu de la charge de *maître des Juifs*, qui leur rend la stice et qui les protége. Aussi en vint-il beaucoup en ance sous les rois de la seconde race, principalement ns les villes du midi, où les besoins du commerce, la cilité de trouver un asile en passant les frontières, et s moyens qu'ils avaient de correspondre avec leurs co- ligionnaires d'Asie en attirèrent un très-grand nombre. ı moment on put croire qu'ils allaient devenir de véri- bles mandarins; leur *maître* résida à la cour et fut le nseiller intime du souverain; les princes et les grands cherchaient leur protection par de riches présents, ils ır accordaient même des priviléges enviés par des mmes libres.

Sous le régime féodal, aucun rang ne fut assigné aux Juifs; ils durent subir la loi commune du servage et obéir aux seigneurs des terres sur lesquelles ils se trouvaient. Leur qualité d'hérétiques les empêchait d'être protégés autant que les autres sujets féodaux, et ils en vinrent au point d'être échangés, vendus et prêtés comme du bétail. Toutefois leur existence était encore supportable, lorsque les premières persécutions systématiques furent dirigées contre eux sous le règne de Philippe Ier, qui les chassa de ses Etats en 1096. Ils y rentrèrent, moyennant finance, quelques années après, et ils y auraient été oubliés peut-être sans les croisades qui donnèrent lieu à un redoublement de ferveur religieuse et par conséquent de rigueurs envers eux. On les fit contribuer aux frais de plus d'une campagne en terre sainte au moyen d'une foule d'accusations vagues et odieuses, et qui les obligeaient de racheter leur vie jour par jour de la fureur du peuple par des contributions exorbitantes. Un moment favorisés par Philippe-Auguste, ils finirent par traîner sous son règne une vie misérable, exposés à tous les genres d'avanies, et plus tard forcés de porter un costume distinctif qui les signalait trop souvent aux meurtres et aux pillages. Saint Louis les accabla des lois les plus intolérables, libéra leurs débiteurs, défendit toutes poursuites au profit des Juifs et poussa la rigueur jusqu'à leur interdire de contracter [1]. Une ordonnance de 1254 portait expressément « que les Juifs eussent à cesser usures, blasphèmes et sortiléges, et à vivre désormais du labeur de leurs mains et autres besognes, sans prêter de l'argent. » Ces ordonnances étaient exécutées avec une sévérité d'autant plus grande,

[1] *Ordonnances des rois de France,* tome I, pages 53 et 54.

que le roi déclarait les avoir rendues pour soulager sa conscience et pourvoir à son salut. On était allé plus loin en 1239, et l'on trouve dans l'assise de Bretagne[1] une disposition atroce en vertu de laquelle il était défendu d'informer contre quiconque tuerait un Juif. Plus tard, en 1288, le parlement de Paris les condamnait à payer une forte amende pour avoir chanté trop haut dans leurs synagogues. Philippe le Bel les proscrivit et les rappela tour à tour, selon le besoin qu'il avait de leurs finances. Son successeur traita de leur existence comme d'une matière purement commerciale, et leur permit de faire rentrer leurs créances, à condition de lui en payer les deux tiers. « Si, par aventure, dit l'ordonnance, ils ne peuvent recouvrer leurs synagogues et leurs cimetières, nous leur ferons délivrer habitations et hébergements *pour prix convenables.* » Après douze années écoulées, le roi ne pouvait les chasser qu'en leur donnant un an pour emporter leurs effets. Enfin, il leur garantissait une certaine liberté de leurs personnes et de leurs propriétés, ce qui ne les empêcha point d'être pillés et traqués en 1321, avant l'expiration des douze années, sous prétexte de connivence avec les lépreux et même avec les infidèles. On les accusa aussi, suivant l'usage, d'avoir empoisonné les fontaines, et on en brûla un grand nombre en conséquence. Plusieurs conciles leur défendirent l'exercice de la médecine, et menacèrent de l'excommunication les chrétiens qui oseraient recourir à leurs soins. Nous ne saurions aujourd'hui comment caractériser de telles absurdités, et cependant nous les imitons dans nos colonies envers les hommes de couleur aux-

[1] D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. IV, chap. XXIII, page 207.

quels certaines professions sont encore interdites ; tant il est vrai que les temps changent, mais que les préjugés sont lents à disparaître!

L'histoire des Juifs ne présente ainsi qu'une suite monotone de vicissitudes sans cesse renaissantes. En 1340, on fait défense à leurs débiteurs de les payer ; en 1346, ils sont forcés de se convertir ou de sortir du royaume. En Italie, en Espagne, en Allemagne, mêmes avanies, mêmes persécutions, quelquefois suspendues quand les gouvernements ont besoin de leur argent, et reprises aussitôt que ces besoins sont satisfaits. A la charge de *maître des Juifs* succède celle de *gardien général* en 1359, comme si ces hommes eussent formé une nation au milieu de la nation; vient la captivité du roi Jean dont ils aident à payer la rançon, et cette assistance est suivie d'une pluie de faveurs. On rend aux Juifs leurs cimetières ; on les autorise à acquérir des maisons ; ils sont exempts d'aides et de gabelles ; on défend aux juges du roi de se mêler de leurs affaires, et pour ce qui leur est dû, on est autorisé à les croire sur leurs affirmations. C'étaient les états-généraux qui leur avaient valu tous ces avantages. Heureuse et singulière conséquence, pour ce temps-là, de l'intervention de la nation dans ses affaires ! Mais ces beaux jours ne furent pas de longue durée, et nous voyons encore les Juifs forcés de racheter au poids de l'or, et pour ainsi dire une à une, les libertés qu'ils ont déjà payées tant de fois. Charles VI les chasse de France en 1393 et les force de se retirer en Allemagne, où de nouvelles vexations les attendent pour durer plus longtemps qu'en tout autre pays. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à aucune époque ils ne furent populaires. Les services qu'ils rendirent aux différents gouvernements comme bailleurs de fonds, étaient chère-

ment payés par les peuples et tendent à expliquer comment on a pu les voir, presque au même instant, si vivement protégés par les uns et si cruellement traités par les autres. L'isolement dans lequel ils furent forcés de vivre, et la défense longtemps maintenue d'acquérir des immeubles, dirigèrent leurs spéculations vers le commerce et l'industrie, où ils obtinrent bientôt une supériorité incontestable. Malheureusement, ils s'y livrèrent avec une défiance et des sentiments craintifs qui les habituaient peu à peu à chercher dans la ruse un asile contre les abus de la force, et c'est ainsi qu'ils furent amenés à ces transactions honteuses dont leur histoire n'offre que trop d'exemples.

Rien n'est plus curieux à étudier que l'état commercial de cette nation qui n'a eu ni territoire propre, ni ports, ni armées, et qui, louvoyant sans cesse sur une mer agitée, avec des vents contraires, a fini par arriver au port avec de riches cargaisons et d'immenses richesses. Les Juifs firent le commerce, parce qu'il leur fut rarement permis de faire autre chose et d'exercer leur industrie avec sécurité. Tandis que la multiplicité des péages et la tyrannie des seigneurs féodaux rendaient toute spéculation impossible, hormis celle des petits marchands des bourgs et des villes, les Juifs, plus hardis, plus mobiles, songeaient à des opérations plus vastes et travaillaient en silence à lier des continents, à rapprocher des royaumes. Ils esquivaient les barrières et les donjons, cachant soigneusement sous des apparences misérables leur opulence réelle et le secret de leurs transactions. Ils allaient chercher à de grandes distances, et mettaient à portée des consommateurs aisés les produits peu connus des pays les plus reculés. A force d'errer et de courir de contrée en contrée, ils

avaient acquis une connaissance exacte des besoins de toutes les places ; ils savaient où l'on devait acheter et où l'on pouvait vendre : quelques échantillons et un carnet leur suffisaient pour leurs opérations les plus importantes. Ils correspondaient entre eux sous la foi des engagements que leur intérêt les obligeait de respecter, en présence des ennemis de toute espèce dont ils étaient entourés. Le commerce a perdu la trace des inventions ingénieuses qui furent le résultat de leurs efforts ; mais c'est à leur influence qu'il doit les progrès rapides dont l'histoire nous a signalé le phénomène brillant au milieu des horreurs de la nuit féodale. Insensiblement, les Juifs accaparaient tout le numéraire, puisque c'était la seule propriété qu'ils pouvaient acquérir et mettre en sûreté, et l'usure s'offrit bientôt à eux comme le moyen le plus sûr de s'enrichir. Libres d'armer des navires et d'entreprendre des spéculations avouées, ils auraient peut-être renouvelé les merveilles de Tyr et de Carthage ; esclaves et rançonnés, ils s'habituèrent à reprendre par l'usure ce qu'on leur enlevait par la spoliation. En vain publiait-on des lois sévères contre le prêt à intérêt ; ces lois ne servaient qu'à rendre les emprunts plus difficiles et par conséquent l'intérêt plus onéreux. Les prêteurs savaient éluder alors aussi bien qu'aujourd'hui les prescriptions qui gênaient leurs projets, et leurs escomptes étaient d'autant plus usuraires que leurs risques étaient plus sérieux. Peu à peu ils se rendirent maîtres de toutes les fortunes, à l'aide de quelques capitaux, et plus d'une fois le désespoir de leurs débiteurs les massacra comme créanciers, plutôt que comme hérétiques [1].

[1] Arthur Beugnot, *les Juifs d'Occident*, 2e partie, page 35.

Cet état de choses a duré jusqu'à la découverte du cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique, époque à laquelle les nations européennes se livrèrent à des entreprises bien plus importantes que le colportage des Juifs et leurs spéculations de prêteurs à la petite semaine. Mais, pendant près de cinq cents ans, c'est dans l'histoire de cette nation qu'il faut étudier la marche du commerce et les essais plus ou moins hardis par lesquels il s'est élevé au rang de puissance politique. Les Juifs commencèrent par vendre des esclaves sous la première race; ils devinrent aussi percepteurs des péages (*telonarii*), et ils abusèrent tellement de cette charge qu'on fut obligé de la leur retirer. Plus tard, on les voit établis à Vienne en Dauphiné, en relation avec Marseille pour le commerce du Levant; ils obtiennent, par suite de ces relations, plusieurs missions diplomatiques et ils les remplissent avec habileté. Le moine de Saint-Gall cite un certain marchand juif qui était devenu le favori de Charlemagne et qui allait chercher dans les pays d'outre-mer les objets les plus précieux. Les prêtres et les évêques étaient devenus leurs tributaires, et plus d'une fois les vases sacrés furent mis en gage entre les mains de ces hérétiques, pour subvenir aux dépenses ruineuses du clergé. Les Juifs étaient les dépositaires des plus belles étoffes connues, et ils en faisaient le commerce avec d'immenses bénéfices; ils en répandaient en même temps l'usage et le besoin dans les châteaux et dans les abbayes. Ils s'emparaient aussi de l'orfévrerie et du négoce des matières d'or et d'argent. La féodalité troubla moins qu'on ne pense ces occupations lucratives; les seigneurs y mirent des conditions sévères, mais ils eurent le bon esprit de les respecter. Aussi, au milieu de la terreur générale qui ne ces-

sait de planer sur toutes les routes et sur tous les voyageurs, les Juifs, armés de sauf-conduits, parcouraient sans inquiétude l'Europe entière et disposaient en souverains de tout le commerce de la France, aux dixième et onzième siècles. A cette époque, ils avaient déjà beaucoup simplifié les procédés commerciaux, et leur correspondance aurait fait honneur aux plus habiles négociants de nos grandes cités.

L'apparition des marchands de la Lombardie, de la Toscane et des autres parties de l'Italie acheva de perfectionner l'œuvre des Juifs et de donner au commerce du moyen âge une impulsion énergique. Ceux-ci firent dès lors ressource de tout et mirent en circulation les objets meubles et immeubles, tels que des chevaux, des terres et des maisons; l'historien Rigord va jusqu'à dire que les Juifs étaient, à cette époque, propriétaires réels de la moitié du royaume. En vain, des ordonnances royales fixaient le taux de l'intérêt, réglaient les hypothèques, le mode des poursuites contre les débiteurs et une foule d'autres questions d'une importance économique non moins grande : les Juifs continuaient de prêter et de vendre à ceux qui avaient besoin d'emprunter et d'acheter, et qui se gardaient bien de trop discuter les conditions. On prétend même que ce fut alors qu'apparurent les premières lettres de change, dont les uns font remonter l'invention vers le septième siècle et les autres seulement au milieu du douzième. C'est un point qui n'a pas encore été éclairci et qui ne mérite pas autant de l'être que quelques écrivains l'ont pensé. La date d'une telle découverte, en supposant qu'on pût la fixer d'une manière authentique, n'aurait qu'un simple attrait de curiosité; mais il paraît qu'elle est destinée] à demeurer toujours dans le doute. On

pense avec raison que l'invention est due bien plutôt aux marchands italiens qu'aux brocanteurs juifs de ce temps, ceux-ci n'ayant pas eu occasion de se livrer d'aussi bonne heure que les autres au commerce de de place en place, qui a probablement suggéré cette idée. Le nom même de la lettre de change, qui était primitivement italien, semble en indiquer les véritables auteurs; et la première ville où l'on en fit usage, Lyon, alors l'entrepôt de l'Italie, est un indice de plus. Il est probable que les Lombards et les Juifs y ont pris une part égale et en ont deviné dès l'origine les importantes conséquences [1].

[1] M. Courcelle-Seneuil, dans un savant article qu'il a publié dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* de Guillaumin (1853, 2 vol. gr. in-8°), fait remonter l'emploi de ce procédé de commerce jusqu'à l'antiquité. Nous croyons devoir reproduire ici la partie historique de ce travail intéressant :

« On ne peut affirmer que les Phéniciens connussent la lettre de change..... On sait peu de chose de ce peuple qui apporta l'écriture aux Occidentaux et écrivit peu lui-même, qui laissa régner à dessein un impénétrable mystère sur ses procédés industriels et commerciaux, et sur les découvertes de ses navigateurs. Toutefois il est difficile de croire que les nombreux comptoirs phéniciens répandus sur l'Océan indien, sur la mer Rouge, sur la Méditerranée et jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, n'eussent entre eux ni échange de créances, ni virements suivis d'ordres de payer à Asiongaber ou à Carthage, partout enfin où se trouvaient des marchands phéniciens ayant la même écriture, le même langage et à peu près les mêmes lois.

Les Athéniens, qui connaissaient le billet à ordre, le compte d'intérêt, le dépôt de banque et la négociation des titres, connaissaient aussi ce qu'on peut appeler la forme élémentaire de la lettre de change. Dans son plaidoyer contre le banquier Pasion, Isocrate, parlant au nom d'un jeune homme venu du Pont à Athènes pour voir le monde et apprendre le commerce, s'exprime en ces termes : « Comme je voulais faire venir des fonds du Pont, je priai Stratoclès, qui partait pour ce pays, de me laisser son or, que lui rembourserait mon père. Je croyais avoir un grand avantage à ne pas faire naviguer mes fonds sur une mer infestée par

Ces ingénieux inventeurs entrèrent plus tard en lutte, et l'histoire des républiques italiennes du moyen âge est toute pleine des débats qui s'élevèrent entre eux au sujet des priviléges que les uns voulaient exploiter à l'exclusion des autres. On voit les Juifs se faire intendants,

les pirates de Lacédémone... Stratoclès s'étant inquiété de savoir qui lui rendrait son or, si mon père ne satisfaisait pas à mes lettres et si j'avais quitté Athènes à son retour, je le conduisis à Pasion, qui promit de lui rembourser, le cas échéant, le capital et les intérêts. »

» Voici bien une lettre de change en forme achetée par Stratoclès, et il est très-probable que le commerce d'Athènes, qui avait pénétré jusque dans l'Inde, jusqu'en Sérique. près de la Chine, et d'un autre côté jusqu'à la Vistule, où il avait rencontré les Phéniciens, avait senti, bien avant le client d'Isocrate, l'avantage des échanges de créances au moyen desquels on fait voyager en quelque sorte des fonds, sans les exposer aux naufrages ou aux pirates de terre et de mer.

» Les Romains, eux aussi, connurent sous cette forme la lettre de change. « Faites-moi savoir, écrit Cicéron à Atticus, si l'argent dont mon fils a besoin à Athènes peut lui être envoyé par voie de change ou s'il faut qu'on le lui apporte (*permutarine possit, an ipsi ferendum sit*). » Ce passage, où la lettre de change est désignée presque par son nom, ne permet pas de douter de son existence dans l'antiquité.

» Il est vrai que ni les lois romaines, du moins celles que nous possédons, ni l'histoire ne contiennent de renseignements précis sur la lettre de change. Mais comme nous l'avons déjà dit, l'histoire qui, de nos jours, néglige volontiers le commerce, s'en occupait bien moins encore dans ces temps reculés. D'ailleurs, chaque profession, chaque corps d'état et les banquiers au moins autant que les autres, eurent leurs colléges ou confréries et leurs secrets, dans toute l'antiquité et pendant le moyen âge. Les opérations de change, comme les autres opérations de banque, étaient régies par un règlement intérieur, par des coutumes et des usages non écrits dont les initiés avaient seuls le secret et que les législateurs et les gens du monde ignoraient entièrement.

» Que les Juifs aient mieux conservé que les autres le secret de la lettre de change, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; car dès les premiers Césars, ils s'étaient répandus dans tout l'empire, comme l'attestent les *Actes des Apôtres*, et ils faisaient presque exclusivement le commerce des métaux précieux et des monnaies. Les

économes, procureurs, hommes de finance et même entremetteurs de mariages, selon qu'ils sont plus ou moins vivement pourchassés de toutes les positions commerciales régulières par les bulles des papes ou par la jalousie de leurs concurrents. Tout contribue ainsi à les

Juifs ont dû porter avec eux la lettre de change, aussi bien avant qu'après leur expulsion de 1181, simple incident de la longue persécution dont ils ont été l'objet pendant quinze siècles.

» Au moyen âge, comme auparavant, on trouve la lettre de change partout où le commerce est en vigueur, à Amalfi, à Sienne, à Florence et dans les hanses du Rhin et de l'Elbe. En 1255, dit Mathieu Paris, le roi d'Angleterre, Henri III, ayant besoin d'argent pour son second fils, Edmond, chargé par le pape de conquérir les Etats de la maison de Souabe en Italie, négocia un emprunt auprès des marchands de Sienne et de Florence. L'échéance venue et le roi ne sachant comment payer, l'évêque de Hereford, Egeblanke, lui offrit un moyen commode : il lui conseilla de s'acquitter en faisant tirer des lettres de change sur les évêques d'Angleterre par les marchands italiens jusqu'à concurrence du montant de l'emprunt, et ce conseil fut suivi. Les évêques eurent beau protester et dire qu'ils n'avaient fait aucun acte de commerce, ils furent condamnés à payer par les tribunaux du pape qui avait approuvé l'expédient. Tel est l'usage curieux, bien que peu commercial, qu'on fit des lettres de change au treizième siècle.

» Mais ni dans le moyen âge, ni dans l'antiquité nous n'avons rencontré aucune trace de l'endossement et de ses conséquences. « Les Juifs, dit Savary, trouvèrent le moyen de retirer leurs effets, qu'ils avaient confiés entre les mains de leurs amis, par des lettres secrètes et conçues en termes courts et précis, et cela par l'entremise des voyageurs et des marchands étrangers. » Ainsi ces lettres de change n'étaient même pas tirées au profit du porteur, comme celle de Stratoclès : ce n'étaient, à proprement parler, que des avis de virement de comptes, et nous doutons que la police de change, introduite à Amsterdam par les exilés lombards, fût autre chose.

» La formule de lettre de change, du 1er février 1381, que M. Nouguier rapporte dans son traité, ne contient ni nom de preneur, ni ordre, ni mention quelconque de protêt ou de garantie. C'est un simple avis de virement de compte.

» Du reste, il suffit de réfléchir un seul instant à la situation du commerce dans les sociétés de cette époque et dans l'antiquité pour comprendre que la lettre de change moderne, avec l'endos-

enfermer dans un cercle vicieux, d'où ils ne peuvent sortir que par l'usure et les négociations d'argent. Quand l'envie les a forcés d'abandonner une ville, l'intérêt des habitants les y rappelle; leurs capitaux sont devenus tellement nécessaires à ces cités industrieuses, que l'on désobéit aux ordres des autorités pour empêcher que les Juifs ne les portent ailleurs. Aussi vit-on bientôt des maisons de prêt s'établir jusque dans les villages, et les Juifs de la Toscane diriger d'un point central une foule de succursales de leurs maisons de Florence ou de Pise. Leur opulence et leur faste dépassaient toute imagination et leur suscitaient des adversaires fanatiques. On connaît l'histoire de ce fameux Bernardin de Feltre, qui poussa l'enthousiasme jusqu'à prêcher une croisade

sement et ses garanties et le protêt, ne pouvait guère y trouver place. La propriété, mobilière surtout, y était si peu respectée, que le recours aux tribunaux était à peu près impraticable. La lettre de change, si elle eût existé, n'aurait pu avoir cours qu'entre un très-petit nombre de banquiers tous bien connus les uns des autres et d'une bonne foi assez éprouvée pour n'avoir jamais besoin de l'intervention des tribunaux.

» C'est ainsi, du reste, que la lettre de change est entrée dans la société moderne. Lorsque Louis XI rendit l'ordonnance de 1462, il ne fit point une loi sur la lettre de change : il autorisa seulement les négociants de la foire de Lyon à en faire usage, comme si cela leur eût été interdit auparavant. Les ordonnances qui établirent ou plutôt reconnurent en 1549 la juridiction consulaire de Toulouse, et en 1563 celle de Paris, attribuèrent à ces juridictions la connaissance de toutes les contestations relatives aux lettres de change, et c'est dans les archives de ces tribunaux qu'il faudrait chercher la loi commerciale du temps, qui était la coutume.

» La lettre de change moderne, avec l'endossement et les obligations qui en découlent, ne doit pas avoir son origine au delà du grand mouvement commercial qui signala la fin du quinzième siècle, et elle ne prit place dans le droit français que par l'ordonnance de 1673, au moment même où le commerce grandissait en France dans la société civile et s'emparait de l'opinion. *Diction. de l'Écon. pol.*, article *Lettre de change*. (*Note de l'éditeur.*)

[redacted]

contre eux, et qui dans toute occasion se montra leur ennemi le plus implacable. Il les poursuivait partout comme des usuriers altérés du sang des peuples ; et, pour ruiner leurs établissements, il imagina de leur opposer ces maisons de prêt sur gages, qui furent nommés *monts-de-piété*. Dès le principe, tout y était gratuit, et les sommes prêtées l'étaient sans intérêt, tandis que les Juifs prélevaient quelquefois de 30 à 40 pour cent. Aussi, le succès en fut-il prodigieux, et la plupart des villes de l'Italie eurent leurs monts-de-piété, qui devaient surpasser un jour en exactions usuraires les plus audacieuses opérations des Juifs.

Toutefois, ces monts-de-piété ne purent remplacer les établissements des Juifs, et cette circonstance prouve avec quelle sagacité ceux-ci avaient deviné les véritables besoins de la circulation. Quoique les monts-de-piété prêtassent de l'argent presque sans intérêt, les formalités qu'il fallait remplir pour avoir droit à leur secours, les lenteurs inévitables de leur administration, la nécessité de prouver la légitime possession des articles engagés, et par-dessus tout l'obligation pour les déposants de livrer leurs noms à la publicité, ne tardèrent pas à en éloigner les emprunteurs qui trouvaient des fonds à toute heure, en secret et sans formalités, chez les banquiers juifs. Riches et pauvres, seigneurs et vilains, accouraient auprès d'eux, et leur crédit était si grand à Livourne, au temps des Médicis, qu'on disait proverbialement : *Il vaut mieux battre le grand-duc qu'un Juif.* Le pape Sixte-Quint leur avait rouvert toutes les sources de richesses que ses prédécesseurs avaient taries ; leurs marchandises même étaient exemptes de tout péage, et le *sacro monte della pietà* cessa de leur faire concurrence, lorsque les chrétiens chargés de le diriger eurent

dépassé les abus de leurs rivaux. Après moins de dix ans d'existence, les monts-de-piété étaient devenus ce qu'ils sont aujourd'hui, des abîmes ouverts sous les pas du malheur plutôt que des asiles pour y échapper.

Tout semble donc nous autoriser à reconnaître que les Juifs ont exercé une influence notable sur la marche de l'économie politique en Europe, en conservant, au milieu de l'anarchie féodale, le dépôt des traditions commerciales qui viendront se perfectionner et s'épurer au foyer du quinzième siècle. C'est aux persécutions dont ils furent victimes que nous sommes redevables des premiers essais du crédit et du système de la circulation. Eux seuls peut-être, en concentrant sur le commerce de l'or et de l'argent une attention que les préjugés de leurs contemporains les empêchaient d'occuper ailleurs, eux seuls ont préparé la grande révolution monétaire que la découverte des mines d'Amérique et l'établissement des banques européennes devaient accomplir dans le monde. Ainsi brille et se conserve, au sein même des événements les plus sombres, la trace lumineuse de l'avenir, et nous allons la suivre encore plus prononcée dans l'histoire des villes anséatiques.

[redacted]

CHAPITRE XVI.

Des villes anséatiques. — Motif de leur association. — Singulière organisation de leurs comptoirs. — Importance de l'entrepôt de Bruges. — Origine du commerce de commission.

Tandis que les Juifs créaient et répandaient la science commerciale en Europe, malgré l'anarchie féodale et les persécutions sans cesse renaissantes dont ils étaient accablés, une association puissante se formait en Allemagne et complétait l'œuvre des croisades après l'avoir devancée. Le nord et le midi marchent ainsi de concert à la conquête des grands éléments de la richesse publique, et le génie de la production trouve toujours un asile contre les abus de la force et les exactions de la tyrannie. Ce progrès n'est pas facile à suivre au travers des vicissitudes qui ne cessent d'agiter la société européenne depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de Charles-Quint; mais il est impossible de méconnaître les efforts qui sont tentés chaque jour, soit dans un pays, soit dans un autre, pour restituer au travailleur son rang et au travail ses prérogatives. Même en le pressurant on lui rend hommage, et l'histoire des Juifs sans cesse proscrits et rappelés n'est qu'une suite de tâtonnements dont les gouvernements subissent la nécessité

avant d'arriver à l'emploi du crédit, c'est-à-dire au respect inviolable de la foi promise et de la propriété. L'établissement de la ligue anséatique est un de ces essais laborieux, et il doit occuper sa place dans l'histoire de l'économie politique.

Il n'existe aucun monument authentique des premiers temps de cette association célèbre, d'après lequel on puisse préciser l'époque exacte de sa fondation. La plupart des actes d'accession à l'union anséatique ont même disparu des archives des principales villes qui en faisaient partie. Aucun registre de délibérations, aucun procès-verbal de conférences, ne nous est parvenu du premier âge de ces opulentes cités, plus occupées d'agir que de parler et d'écrire. Ce qui est certain, c'est que dès le treizième siècle on voit déjà plusieurs villes maritimes de la basse Allemagne unies entre elles pour leur défense commune et surtout pour la protection de leur commerce. « Leurs commencements furent faibles, dit le savant historien de ces villes[1], leurs progrès rapides, leurs succès étonnants, et sans doute elles étaient loin de prévoir qu'un jour leur opulence régnerait en souveraine sur les deux mers du Nord, et pèserait d'un grand poids dans la balance politique de l'Europe. » Les premiers traités qu'elles firent entre elles eurent pour but la répression de la piraterie et l'abolition de ce brigandage connu sous le nom de *droit de naufrage*, alors impitoyablement exercé contre tous les navigateurs. A mesure que leurs profits s'étendaient, il fallait les mettre à l'abri des déprédations maritimes qui correspondaient d'une manière si cruelle aux exactions des barons terriens. On achetait les priviléges qu'on ne pouvait obtenir

[1] Sartorius, *Histoire des villes anséatiques*, tome I.

du bon droit ou par la force. En se réunissant, on acquérait plus d'influence, et peu à peu on eut assis sur des bases solides une foule de franchises qui devinrent la source de toutes sortes de prospérités.

Les croisades offrirent bientôt un aliment actif à l'esprit d'entreprise des villes anséatiques. Leurs navires prirent part aux expéditions en terre sainte et visitèrent souvent la Méditerranée; ils débarquèrent en plus d'une rencontre de hardis passagers et qui eurent facilement reconnu la supériorité du commerce de long cours sur le cabotage pauvre et restreint de la mer Baltique. A l'occident et dans la mer d'Allemagne, Cologne, Brême, Lubeck, Hambourg, se faisaient octroyer des priviléges importants. On leur avait accordé la faveur de s'organiser en corporation à Londres, d'y avoir une maison et des magasins, et elles en usèrent avec une telle habileté, qu'en moins de quinze années tout le commerce anglais était tombé entre leurs mains. En Suède, en Danemark, en Norwége, en Livonie, leur prééminence ne connaissait plus de bornes, et jusque dans Novogorod la Grande les magistrats de Lubeck exerçaient sur les comptoirs anséatiques une influence respectée. A la fin du treizième siècle on voit déjà sept villes maritimes de la Baltique s'unir pour défendre des priviléges que le roi de Norwége voulait leur disputer dans ses ports; elles arment une flotte pour se les faire rendre et triomphent de la résistance du prince. Dans le siècle suivant, leur prépondérance est si grande que la plupart des villes de l'intérieur de l'Allemagne décident de s'y rattacher, avec des provinces entières. Tout le monde veut être de cette association où il y a tant de profits à faire et si peu de risques à courir. Les petites villes y sont admises à titre de clientes, à condition de supporter leur part des

charges générales, comme rançon de leur indépendance nouvelle. On croit que ce fut à cette occasion qu'on dressa le premier acte de confédération générale dans une assemblée tenue à Cologne en 1364, où la ligue prit le nom d'anséatique ou de *hanse*, qui signifiait, dans le vieux langage du pays, *corporation*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de cette époque, on n'entend plus parler ni des *marchands de l'Empire*, ni des *navigateurs de l'Allemagne*, mais des comptoirs et des factoreries des villes anséatiques.

Malheureusement, cette ligue portait dans son sein des germes de désorganisation qui devaient tôt ou tard amener sa décadence et sa ruine. Elle manquait d'une puissance exécutive pourvue de moyens suffisants pour forcer tous les associés à se soumettre aux résolutions adoptées par la majorité; elle n'avait pas de chef institué pour diriger toutes les forces vers le bien général. « C'était un corps à cent bras, sans tête[1]. » En vain avait-on stipulé que les villes réfractaires seraient retranchées de la confédération, et que leurs différends seraient jugés par un conseil suprême; ces clauses essentielles ne furent jamais ponctuellement exécutées, et nulle idée de persévérance et d'ensemble ne présida jamais aux entreprises de la ligue. L'esprit d'anarchie qui dominait alors en Europe avait aussi soufflé sur elle, et nous ne comprenons pas comment chacune des villes dont elle était composée pouvait avoir conservé le droit de contracter des alliances avec des princes ou des États étrangers à la confédération. Aussi, arriva-t-il plus d'une fois que l'intérêt d'un ou de plusieurs membres de la

[1] Schoell, *Cours d'histoire des États européens*, tome XV, page 291.

ligue se trouva en opposition avec celui de tous les autres, et entraîna des guerres funestes à l'association tout entière. Les rois de Danemark, de Suède et de Norwége, toutes ces puissances féodales habituées aux tributs et aux pillages, finirent par voir de mauvais œil l'indépendance de quelques cités commerciales et l'insolence bourgeoise qui en était la conséquence. Celles-ci, devenant de plus en plus puissantes à mesure qu'elles devenaient plus riches, pouvaient prendre à leur solde les sujets mêmes de leurs ennemis, et elles opposaient une aristocratie de commerce et d'argent à l'aristocratie purement féodale qui leur faisait la guerre. Elles étaient militairement fortifiées et pouvaient résister en ces temps où l'artillerie, encore inconnue, ne permettait pas de battre en brèche leurs murailles[1].

Leur puissance ne tarda point à se manifester dans les premières luttes qu'il leur fallut soutenir, nommément contre Valdemar, roi de Danemark. Elles forcèrent ce prince à fuir de ses États, et répandirent une telle terreur dans la Baltique, que toutes les rivalités s'humilièrent devant leurs triomphes. Ainsi disparurent les flottes de ces redoutables Normands, qui avaient tenu

[1] On n'a jamais connu avec certitude le nom de toutes les villes anséatiques. Les plus renommées et celles qui étaient désignées habituellement dans les actes officiels de la Confédération, ne s'élevaient pas au delà de quarante ou de quarante-cinq. C'étaient *Lubeck, Wismar, Rostock, Stralsund, Greifswalde, Colberg, Anclam, Demmin, Stettin, Kiel, Brême, Hambourg, Mustargard, Culm, Thorn, Elbing, Dantzig, Kœnigsberg, Riga, Dorpt, Revel, Pernow, Cologne, Soest, Munster, Osnabruck, Brunswick, Magdebourg, Hildesheim, Hanovre, Lunebourg, Utrecht, Zwoll, Deventer, Zutphen, Zirikzée, Briel, Middelbourg, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, Campen, Groningue, Harderwick, Staveren*. Les autres étaient désignées par la qualification générale de villes anséatiques. On peut les évaluer ensemble à quatre-vingts.

l'Europe entière en échec et fondé des royaumes à plus de cinq cents lieues de leurs rivages. Les escadres de la ligue anséatique, commandées par des sénateurs de Lubeck, purgèrent les mers du Nord de pirates, et le traité de Stralsund, en 1370, leur livra pour quinze ans les places fortes de la Scanie, avec les districts qui en relevaient. Dès ce moment, on peut dire que le droit des gens maritime commença à naître, et que le commerce fit la loi à la barbarie. Partout où flotta l'étendard des villes anséatiques, on vit succéder le respect des traités à l'abus de la force. Des agents commerciaux, des entrepôts, des comptoirs, des magasins s'établissaient sur tous les points où les échanges pouvaient avoir quelque importance. La Russie a été réellement découverte par ces navigateurs hardis, qui se frayèrent les premiers une route jusqu'à Novogorod. Les produits naturels de ces vastes contrées fertiles, quoique mal cultivées, devinrent et sont restés, depuis lors, le principal objet du commerce de la mer Baltique. C'étaient des peaux, des cuirs, des pelleteries, des grains, du chanvre, du goudron, des bois de construction dont l'Europe manquait, et que les villes anséatiques lui fournirent presque aussitôt en abondance. La plus parfaite liberté régnait entre ces villes dans les transactions qu'entravent aujourd'hui les exigences de la politique, les tarifs de douanes et toutes les lenteurs de la fiscalité.

Il faut se transporter par la pensée dans nos comptoirs modernes en Orient ou à la Chine, pour retrouver la trace des usages commerciaux que les villes anséatiques avaient fait prévaloir dans toute l'Europe aux treizième et quatorzième sièlces. En Angleterre et en Russie, leurs marchands jouissaient de priviléges considérables. Ils avaient à Novogorod un magistrat chargé de mainte-

nir l'ordre parmi eux, et de juger leurs procès d'après les lois de l'*Union*. Ce magistrat, assisté de quelques prud'hommes, avait le droit de prononcer dans certains cas de fortes amendes, et même la peine de mort, avec appel soit à Lubeck, soit à la diète anséatique. L'Église et la factorerie de l'Union étaient entourées d'une enceinte fermée pendant la nuit et sévèrement gardée. Les marchands de *la Hanse* avaient eu soin de s'assurer le monopole des affaires; les Russes ne pouvaient vendre qu'à eux, et un statut de la confédération avait défendu de solder les marchés en espèces : toutes les transactions devaient se consommer par forme d'échange. De là naquirent la contrebande et l'interlope, soit par la Suède, soit par la Finlande, jusqu'au moment où les Anglais, ayant trouvé le chemin d'Arkangel par la mer Blanche, annulèrent de fait le monopole de la confédération. Aussi, peu à peu le lien tendait-il à se dissoudre, et depuis ce moment on voit chaque jour quelque ville se détacher de l'Union, à la tête de laquelle Lubeck a longtemps brillé du plus vif éclat.

Pour bien comprendre l'influence exercée sur le développement de la science des richesses par les villes anséatiques, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la manière dont ces cités avaient organisé les comptoirs qu'elles entretenaient à Novogorod, à Bergen, à Bruges, à Londres et dans d'autres places. Tous ces établissements étaient soumis aux mêmes règlements, sauf un petit nombre de modifications locales. Les comptoirs se composaient d'une série de bâtiments isolés et généralement construits sur le bord de la mer ou des fleuves, afin que les navires en pussent approcher aisément pour y prendre ou y déposer leurs cargaisons. Chaque corps de bâtiment avait un nom et une destination particulière.

Les employés, les surveillants logeaient à portée d
marchandises, qui étaient réparties, suivant leur natu
dans des greniers, des magasins ou des caves, com
dans les *docks* actuels de la ville de Londres ; de vas
jardins servaient au besoin de dépôt supplémentaire
fournissaient les légumes nécessaires à la consommati
des habitants. Pendant l'hiver, une salle commune ré
nissait autour du même foyer cette nombreuse fami
industrielle ; de vastes dortoirs la recevaient ensu
pendant la nuit. Aucun habitant du comptoir ne pouv
se marier, et l'infraction de cette loi était punie par
perte du droit anséatique et du droit de cité. Imagi
la règle d'une communauté religieuse appliquée à u
association commerciale, et vous aurez une idée de
constitution de ces factoreries, dont celles des Anglai
Canton reproduisent de nos jours, à quelques différen
près, les principales dispositions.

Comme aujourd'hui à Canton, il était défendu a
employés de visiter, *sous peine de mort*, la partie de
ville qui appartenait aux naturels. Les abords des con
toirs étaient entourés de sentinelles pendant la nuit,
gardés par des dogues énormes qui se jetaient av
fureur sur tout inconnu qui s'approchait d'eux. Il para
en outre, que les règlements de la confédération ne p
mettaient pas aux employés de faire le commerce po
leur propre compte ; ils n'étaient considérés que com
des commis agissant au nom de leurs patrons, et au b
de dix ans ils retournaient en Allemagne, riches de le
expérience et des connaissances qu'ils avaient acquis
Pour subvenir aux frais du comptoir, chaque march
dise payait un droit léger à l'entrée ou à la sortie.
employait au même usage le produit des amendes po
violation de statuts ou de formalités, et chaque cité c

[redacted]

fédérée était soumise à une taxe pour l'entretien des comptoirs.

Les comptoirs étendirent un moment leurs ramifications dans toute l'Europe et donnèrent partout une impulsion extraordinaire au commerce et à l'industrie. La factorerie de Bruges devint l'entrepôt de toutes les productions de l'Europe, et la ville compta jusqu'à 35 mille maisons. Durant les plus beaux jours de leur prospérité, les cités anséatiques étaient maîtresses des pêcheries, des mines, de l'agriculture et de l'industrie de toute l'Allemagne. Les grains, la cire et le miel de la Pologne, les métaux de la Bohême et de la Hongrie, les vins du Rhin et de France, les laines et l'étain de l'Angleterre, les toiles de Hollande, les draps de la Belgique s'échangeaient par masses énormes sur leurs marchés. Les marchands du midi envoyaient à l'entrepôt de Bruges les produits de l'Orient et de l'Italie, les épices de l'Inde, les soieries, et les drogues dont la consommation était très-considérable. Mais bientôt la prospérité de cette ville excita la jalousie des autres cités qui contribuaient aux frais élevés de ses employés, et Cologne rompit avec éclat le lien qui l'attachait à elle. Les administrateurs de la grande factorerie avaient commis la faute d'établir deux catégories de marchandises, dont les unes devaient être nécessairement négociées dans le dépôt de la confédération, tandis que les autres étaient affranchies de cette condition. Peu à peu on s'efforça d'augmenter le nombre des articles affranchis, c'est-à-dire de faire prévaloir ce que nous appelons aujourd'hui l'*entrepôt fictif* sur l'*entrepôt réel*. La lutte qui s'établit à cette occasion détermina plusieurs négociants à consigner leurs marchandises à des maisons flamandes, pour échapper aux exigences des entrepôts, et c'est ainsi que le *commerce de*

commission, dont les destinées devaient être si brillantes, naquit d'une protestation contre l'arbitraire des tarifs.

Les Anglais se lassèrent à leur tour des priviléges qu'ils avaient accordés aux villes anséatiques, et, en effet, ces priviléges étaient vraiment exorbitants. Il avait été stipulé que les procès entre Anglais et Allemands seraient souverainement jugés par deux magistrats que le roi nommerait ; les Allemands étaient soustraits à la juridiction du tribunal de l'amirauté. On leur avait abandonné, en toute propriété, un quartier de Londres, un autre à Boston et à Lynn, et ils étaient exempts d'une série de taxes de douane et d'autres redevances, auxquelles tout le monde était soumis. La querelle commença à s'envenimer, lorsque les Anglais s'aperçurent que ceux des villes anséatiques profitaient de leurs priviléges pour inonder le pays des draps fabriqués en Allemagne, et pour accaparer toutes les opérations commerciales. Il fut démontré que les Allemands avaient importé en une seule année quarante-quatre mille pièces de drap, tandis que les fabriques anglaises n'avaient pu en placer que onze cents. Plus tard, la reine Élisabeth favorisa de tout son pouvoir le progrès des établissements que les *aventuriers* [1] avaient fondés pour rivaliser avec les villes anséatiques, et mit le sceau de son autorité à ces représailles de douanes qu'on peut considérer comme le prélude des luttes industrielles auxquelles nous assistons. Dès ce moment, le commerce s'élève au rang de puissance politique ; on combat à coups de tarifs autant qu'à coups de canon ; et l'économie politique fait son entrée

[1] On sait que ce fut sous ce nom que s'établit une compagnie de marchands anglais, dans le but de se soustraire à la domination commerciale des Allemands.

[redacted]

dans les conseils des rois et dans le droit européen.

Les villes anséatiques ont merveilleusement servi ce mouvement si favorable à la liberté et à la civilisation, en rapprochant les peuples par le lien puissant des intérêts et des industries. L'établissement de l'entrepôt de Bruges, qui unissait le Nord et le Midi, était devenu le rendez-vous de tous les négociants de l'Europe et une place du premier ordre pour la circulation des espèces et les combinaisons du crédit. On y comptait soixante-huit corps de métiers, et dès le commencement du quatorzième siècle [1], il y existait une chambre d'*assurances* et des courtiers instruits des principales règles du change [2]. De là partaient comme d'un centre commun les ordres du commerce qui auraient réveillé l'industrie du sommeil où elle était plongée, si le régime des corporations, en vigueur alors dans toute l'Europe, n'eût contribué à l'y maintenir. Et cependant, les villes anséatiques ont créé le système des pêcheries modernes, du hareng et de la baleine, la marine marchande, les entrepôts, la commission et les franchises du genre de celles dont jouissent les Européens dans l'Orient et à la Chine, faute de mieux. Elles ont accoutumé la barbarie féodale au respect du travail dont elle a fini par devenir tributaire, et substitué l'influence de l'intelligence industrieuse et économe à celle de la cuirasse et du glaive. Elles ont préparé l'émancipation des communes de France et d'Angleterre, en faisant voir de quel côté

[1] En 1310.

[2] Comme les habitants des villes anséatiques étaient vulgairement désignés en Angleterre sous le nom d'*Esterlings*, et que, dans les ventes, on stipulait les payements en monnaie des Esterlings, il est probable que la dénomination de *livre sterling* remonte à cette époque.

12.

serait la force, le jour où les communes voudraient s'entendre et s'associer. Nous leur devons enfin l'abolition des premières barrières commerciales et les premiers essais du crédit public dont elles donnèrent l'exemple, toutes les fois que les besoins de la confédération les mirent dans le cas d'y recourir. Le régime représentatif et électif qu'elles propagèrent, l'espèce de hiérarchie qu'elles établirent entre les villes alliées, protégées ou assujetties, exerça chacune d'elles à la défense de ses droits et les conduisit à la conquête de droits nouveaux. Ainsi se retrouve toujours la trace du progrès économique, au milieu des vicissitudes des peuples qui semblent l'avoir perdue, et les forces productives de l'homme l'emportent sans cesse sur ses penchants destructeurs.

CHAPITRE XVII.

De l'affranchissement des communes et de son influence sur la marche du progrès économique et social.

Tandis que les villes anséatiques s'organisaient en confédération dans le nord, le grand-œuvre de l'affranchissement des communes s'accomplissait dans le midi. Les traditions romaines s'y étaient conservées plus vivaces que dans le reste de l'Europe, et sous la domination même des Barbares, les grandes cités de la Provence et du Languedoc n'avaient jamais cessé de jouir des bienfaits du régime municipal. Insensiblement, à mesure que les villes du nord acquéraient de l'importance par leurs richesses, elles firent des tentatives pour conquérir leur indépendance ; elles voulaient disposer librement de leur fortune et y rattacher quelques priviléges, à une époque où c'était une preuve de servitude de ne pas en avoir. Les bourgeois parvinrent à se faire juger par leurs pairs et à se soustraire à la justice des seigneurs, oppressive, partiale et vénale. Ils réclamèrent le droit d'être imposés d'une manière fixe et limitée, de régler eux-mêmes leurs intérêts et de maintenir l'ordre dans les villes et bourgs. « Voici, disait l'abbé Guibert, chroniqueur du douzième siècle, voici ce qu'on

entend aujourd'hui par ce mot *nouveau et détestable de commune :* les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an la rente à leurs seigneurs; s'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée, et quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont exempts [1] »

C'est bien sous un semblable aspect, en effet, que la liberté naissante devait apparaître à un homme d'Église. L'Église avait raison de s'alarmer de la conspiration universelle qui éclatait contre tous les privilèges, et qui allait bientôt attaquer les siens. Car, peu à peu, elle s'était substituée aux seigneurs, en obtenant des exemptions de taxes et des prérogatives fiscales de la plus haute importance. Chaque jour voyait augmenter ses biens par des donations, et ses prétentions s'élevaient avec sa fortune jusqu'au point d'inquiéter les rois sur leurs trônes. Louis IX lui-même, qui était un saint, fut obligé d'y mettre ordre, et ses successeurs, souvent excommuniés, ont eu à soutenir de longues luttes avec la papauté, protectrice naturelle des exigences ecclésiastiques de tous les temps. Ainsi se continuait cette protestation permanente, immortelle, de l'espèce humaine en faveur d'une répartition plus équitable des profits du travail. L'Église s'y était associée aux jours de ses malheurs, et elle avait fourni de puissantes armes aux défenseurs de l'égalité civile, à l'époque où tout le monde pliait sous le joug féodal. Mais, à mesure que la féodalité s'affaiblit, l'Église voulut devenir son héritière, et reprendre sa vieille domination sur les rois, qui se jetèrent dans les bras des peuples et créèrent le tiers état au sein des communes affranchies.

[1] *Mémoires de Guibert*. liv. III, chap. 7.

[redacted]

Cette grande révolution n'a pas été l'œuvre d'un jour; nous en voyons les résultats, mais nous n'en savons pas la date certaine. Ce qui est probable, c'est que le mouvement a commencé par quelques villes opulentes, et s'est propagé insensiblement, selon les circonstances, à toutes les villes, dont les unes ont demandé la confirmation des priviléges qu'elles possédaient depuis longtemps et les autres ont argué de services rendus et d'actes accomplis, pour faire légitimer par l'octroi ce qu'elles avaient gagné par la conquête. Cependant on attribue communément à Louis le Gros les premières chartes d'émancipation, parce qu'il est le premier roi qui ait recouru à l'appui des bourgeois pour résister aux usurpations de la noblesse. Mais ce serait une erreur de croire qu'à l'époque où les diverses cités se constituèrent en communes, elles ne possédaient aucune institution populaire et locale, chargée de surveiller les intérêts des habitants. Elles avaient des maires, des échevins, des pairs, des jurés, des consuls. On sait la lutte énergique et célèbre que les habitants de Vézelai soutinrent contre leur abbé et ses moines, qui prétendaient les maintenir irrévocablement sous le joug féodal. Rien n'est plus curieux que de voir dans l'histoire cette longue querelle élevée entre des moines qui parlaient au nom des libertés de leur église, et quelques bourgeois qui réclamaient les priviléges de leur commune; dispute sérieuse qui dura plusieurs années et dans laquelle intervinrent des évêques, des seigneurs, la cour de Rome, le roi de France, pour la ruine et l'asservissement d'une chétive bourgade. Les villes de Tournay, de Noyon, de Meaux, de Dijon jouissaient de priviléges fort étendus, au premier rang desquels figurent toujours quelques libertés commer-

ciales, quelques prérogatives particulières en matière de routes, de monnaies, de corvées et d'impôts. L'abbé Suger, qui était ministre et qui a été biographe de Louis le Gros, dit expressément [1] que *les hommes des paroisses du pays* assistèrent ce prince au siége de Thoury. Plus tard la reine Blanche, pendant l'absence de saint Louis, confia la garde de villes à des milices bourgeoises. Plus on étudie ce sujet, plus on est convaincu que c'est la richesse accumulée dans les villes qui a fait naître les idées de liberté et préparé l'affranchissement des communes.

Si ces communes ne formèrent point, comme en Allemagne, une confédération générale, c'est qu'elles trouvèrent un appui dans les souverains aussi intéressés qu'elles-mêmes à l'abaissement du pouvoir des barons. La royauté ne pouvait rien toute seule contre cette nuée de seigneurs retranchés dans leurs donjons et qui exploitaient pour leur compte personnel les ressources de la France. Les communes ne pouvaient pas davantage sans l'appui des rois; il y eut entre elles et eux une véritable alliance offensive et défensive qui n'a pas peu contribué à fonder l'indépendance et l'unité nationales. Les Chroniques de Saint-Denis ont célébré le dévouement des villes de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais et de Compiégne qui envoyèrent leurs contingents à la bataille de Bovines. La royauté eut le bon esprit de déclarer libres les cités qui ne relevaient que de son autorité, et cette résolution intelligente lui assura une foule de dévouements qui ne furent pas toujours payés d'ingratitude. Je n'oserais affirmer que les rois et les

[1] Suger, *de Vitâ Ludovici Grossi;* dans Duchesne, *Hist. franc. script.*, tome IV, page 301.

[redacted]

villes aient cru, en agissant ainsi, obéir à un système, et jeter d'un commun accord les bases d'un nouvel ordre social; mais le mouvement fut si rapide que l'histoire a peine à suivre ses progrès et qu'elle s'exerce encore de nos jours à en rechercher les causes.

On ne saurait nier, pourtant, que cette révolution soit due à l'influence de la richesse et du travail qui, plus tard, s'en aidèrent pour marcher à de nouvelles conquêtes. Il s'opère en Europe, vers cette époque, une véritable rénovation dont l'aurore remonte aux premières croisades. On dirait que partout les idées s'agrandissent et prennent leur essor; l'intelligence humaine s'émancipe sous la protection du grand principe d'association. On s'associe au sud pour la conquête de la terre sainte, et au nord pour la sûreté du commerce. Des corporations d'arts et métiers, naguère inconnues, se multiplient avec une telle abondance qu'il faudra bientôt les régulariser, de peur qu'elles ne se fassent la guerre et qu'elles ne deviennent une puissance dangereuse au sein de l'Etat. Partout le travail est remis en honneur; les magistratures municipales sont de véritables syndicats; les échevins, les prévôts des marchands marchent les égaux des seigneurs, et disposent de l'opinion et de la puissance des villes. Lisez les ordonnances des cinq ou six premiers rois de la troisième race; vous en trouverez un grand nombre qui sont consacrées à des matières d'économie politique, aux foires, aux marchés, aux monnaies, aux changes, aux ventes et aux achats, aux poids et mesures, à la liberté du commerce, et surtout aux priviléges des communes. La royauté gouverne sérieusement; elle met la main à toutes les affaires, et la science de l'administration se manifeste principalement par la manière neuve et hardie

dont elle aborde les questions économiques. Nous verrons bientôt avec quelle fermeté saint Louis a su les poser, s'il n'a pas eu le temps ou le bonheur de les résoudre ; et l'on sera surpris de l'immense travail qui a été fait sous son règne, au milieu des préoccupations extérieures des croisades et des luttes intérieures de l'esprit féodal contre la royauté. *On sait que les rois ont les mains longues*, disait déjà l'abbé Suger dans sa Vie de Louis le Gros, et saint Louis les avait encore plus longues que ses prédécesseurs.

On éprouve un vif intérêt à voir surgir ainsi des ténèbres du moyen âge les premières lueurs de ce feu brillant des arts et de l'industrie, qui fut tout à la fois l'effet et la cause de nos libertés municipales. Les communes prirent le nom de *conjuration*, d'*amitié*, de *confédération*, de *confrairies* qui indiquaient clairement le but de leur existence et de leur organisation. Elle s'emparèrent chacune d'une tour qui était armée d'un beffroi, signal de réunion ou de combat ; elles se donnèrent une garde et des magistrats ; elles eurent une caisse municipale, un sceau communal, des marques distinctives de leur pouvoir, de leur individualité. Elles interdirent l'érection de toute forteresse à portée de leurs murailles et capable d'exciter leur inquiétude, et elles firent, en toute circonstance, acte de souveraineté locale. L'exemple des républiques italiennes, celui des villes anséatiques, qui étaient aussi des puissances communales, leur apprirent à faire respecter cette souveraineté. Pour bien comprendre l'importance *économique* de l'affranchissement communal, il faut considérer à quelles dures nécessités les habitants des villes et des bourgs étaient soumis. Les seigneurs avaient la prétention de se faire maintenir chez tous les bourgeois un crédit illimité.

[redacted]

souvent même ils prenaient tout ce qui était à leur convenance, sans payer jamais, et l'on sait que de ses vieilles habitudes c'est celle-là que l'aristocratie a eu le plus de peine à perdre. Aussi voit-on les bourgeois (ceux de Soissons entre autres) stipuler dans leur charte que les habitants de la ville ne feront pas plus de trois mois de crédit à l'évêque, et que, s'il ne paye au terme convenu, tout crédit ultérieur lui sera refusé. Les associations de métiers qui ont paru présenter depuis lors un caractère purement industriel, étaient des corps essentiellement dévoués au maintien des libertés de la commune; ils avaient pour but d'échapper aux vexations de la noblesse et de se défendre contre les emprunts forcés qui auraient renouvelé pour eux, sous une apparence de liberté, toutes les misères du servage.

Le privilége de commune différait des franchises municipales, en ce sens que la sanction royale lui était nécessaire et lui conférait une grande force. Quelquefois on l'acquérait par transaction avec le seigneur féodal qui le cédait à prix d'argent; mais comme ce privilége entrainait de graves modifications dans la situation financière des villes, soit en réduisant, soit en supprimant les redevances qu'elles payaient aux barons, ceux-ci opposèrent souvent beaucoup de résistance aux tentatives des bourgeois, qui eurent de temps en temps besoin de se compter pour les vaincre. On lit, dans le préambule d'une charte communale, accordée aux habitants de Dourlens, « que cette charte est concédée à cause des injustices et des vexations exercées par les puissants contre les bourgeois de ladite ville. » Philippe-Auguste disait en octroyant une charte à la ville de Saint-Jean d'Angely, qu'il y adhérait de grand cœur afin que les habitants pussent mieux défendre et garder *tant ses droits que les*

leurs[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que la liberté marche du même pas que le travail, et que nulle époque n'est plus féconde tout à la fois en développements industriels et en conquêtes sociales, que celle où nous entrons. M. Guizot a fait remarquer[2], comme une preuve frappante du mouvement général des esprits vers les réformes, que, dans les douzième et treizième siècles, on trouvait deux cent trente-six actes de gouvernement relatifs aux communes, savoir : neuf sous Louis le Gros, vingt-trois sous Louis VII, soixante-dix-huit sous Philippe-Auguste, dix sous Louis VIII, vingt sous saint Louis, quinze sous Philippe le Hardi, quarante-six sous Philippe le Bel, six sous Louis X, douze sous Philippe le Long, et dix-sept sous Charles le Bel. Maintenant, si l'on considère que les rois n'étaient pas les seuls qui donnassent des chartes et qui intervinssent dans les affaires des communes, il sera facile de concevoir l'importance du changement qui s'était opéré dans la condition des peuples.

Cette révolution; car c'en est une, fut le résultat immédiat et direct de l'immense création de richesses due aux cités industrieuses du moyen âge. Les barons, possesseurs du sol, dédaignaient toute occupation laborieuse et laissaient aux bourgeois le soin de pourvoir à leurs besoins et à leurs plaisirs. Peu à peu le numéraire obtenu par ces seigneurs, au moyen des taxes ou des pillages, allait s'entasser dans les coffres des citadins en échange des lainages, des soieries, des gants, des casques et des objets de luxe dont l'aristocratie était avide. Les seigneurs étaient prodigues, les bourgeois, au

[1] *Ut tàm nostra quàm sua propria jura meliùs possint defendere, et magis integrè custodire.*

[2] *Cours d'Histoire moderne*, t. V, page 132.

ontraire, passaient pour très-avares[1], » et il n'est pas urprenant qu'ils aient ainsi créé par l'épargne une masse onsidérable de capitaux qui acquirent une grande vaeur, grâce à la sécurité consolidée par l'affranchissenent des communes. On en trouve la preuve dans Joinille : « Il y avait tant de malfaiteurs et larrons autour le Paris, que tout le pays en était plein. Le roi qui metait grande diligence comment le menu peuple fût gardé, ut toute la vérité; il ordonna enquête par tout le royaume afin que l'on *fît bonne justice et roide*, et qui n'épargnât pas plus le riche que le pauvre. La terre alors commença à s'amender, et le peuple y vint pour le bon droit qu'on y faisait, et tant se multiplia et amenda, que *les ventes, les saisines, les achats et les autres choses valaient à double que quand le roi y prenait devant.* »

Ainsi, nous voyons s'établir presque simultanément les communes dans toute l'Europe, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en France, en Angleterre. Il y en a partout, parce que partout l'industrie et le commerce reprennent leur essor. Gênes, Florence, Venise, Barcelone, Brême, Lubeck, Hambourg, Bruges, Paris, Lyon, Marseille, Londres, Bristol, semblent un moment régies par les mêmes lois. La richesse mobilière s'y établit fièrement à côté de la propriété foncière et revendique ses droits. La terre, incapable désormais de suffire seule aux besoins de la société nouvelle, commence à perdre de son prestige, et voit passer aux mains des artisans une part du pouvoir des propriétaires. La démocratie apparaît, forte de l'esprit d'association et de toutes les ressources du travail organisé et discipliné. Le tiers-état se constitue; la classe moyenne, rêvée jadis par Platon et par

[1] Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, t. IV, page 243.

Aristote, devient un corps délibérant, accorde ou refuse des subsides, se juge, se garde, se régit elle-même. La population s'accroît avec les moyens de subsistance. Les industries se perfectionnent, le commerce donne le signal du rapprochement général des nations, et les châteaux forts deviennent tributaires des manufactures. Il y en a un témoignage bien remarquable dans la législation royale contemporaine. Le premier volume du recueil de ces ordonnances, pour la troisième race, en comprend plus de cent, toutes consacrées à des questions de travail et d'industrie, de monuments, de commerce et d'échanges. Sans doute ces ordonnances laissent beaucoup à désirer, car elles sont généralement rédigées dans des vues fiscales et oppressives; mais leur nombre et leur variété même démontrent l'importance qui s'attachait déjà aux matières qu'elles ont voulu définir. Nous allons en exposer l'esprit et les faits principaux avec quelques détails, parce que leur ensemble forme le premier point de départ officiel de la science économique en Europe.

[redacted]

CHAPITRE XVIII.

De la législation économique des premiers rois de France de la troisième race.—Ordonnances sur les Juifs.—Sur les monnaies. — Contre l'exportation du numéraire. — Sur le commerce des grains. — Règlements somptuaires. — Origine officielle de nos préjugés commerciaux.

Il existe, avons-nous dit, une preuve authentique du mouvement prodigieux imprimé à la production des richesses, soit par l'influence des croisades, soit par le commerce des villes anséatiques, du douzième au quatorzième siècle; c'est la collection des ordonnances des premiers rois de France de la troisième race. On trouve parmi ces ordonnances plus de cent dispositions toutes relatives à des matières industrielles et commerciales, principalement sur l'usure et sur les Juifs, sur les monnaies, sur les ouvriers, sur les poids et mesures, et même quelques essais de *maximum* et de règlements somptuaires. L'économie politique du temps se révèle tout entière dans ces documents remarquables, dont l'étude nous a paru mériter une attention particulière, parce qu'elle résume parfaitement les idées de nos ancêtres sur plusieurs questions qui nous divisent encore aujourd'hui. Assurément si le commerce et l'industrie

n'avaient pas acquis, dès lors, une extension considérable, nous ne verrions pas l'administration contemporaine aussi sérieusement occupée de leurs affaires, à ce point que sous le seul règne de Philippe le Bel cinquante-six ordonnances ont été rendues seulement sur les monnaies royales et seigneuriales, et plus de dix sur les Juifs et les marchands italiens.

L'examen attentif de ces monuments de la législation économique du moyen âge nous permet d'apprécier avec quelque exactitude la nature de l'influence exercée par le gouvernement sur les questions de finance et d'industrie à cette intéressante époque. Une telle étude est d'autant plus curieuse, que la plupart de nos préjugés commerciaux actuels n'ont pas d'autre origine que la législation exclusive et intolérante du treizième siècle. Ainsi nos lois sur l'usure, si profondément en désaccord avec l'expérience, avec le bon sens, avec l'intérêt général des prêteurs et des emprunteurs, ne sont qu'une réminiscence des ordonnances rendues contre le prêt à intérêt, et surtout contre les Juifs sous Louis IX et sous ses successeurs. Nos mauvaises lois de douane, si exclusives, si hostiles à l'étranger, sont le fruit des habitudes étroites de nationalité et d'égoïsme répandues à l'époque où l'unité nationale en avait peut-être besoin pour se consolider, mais non pour s'enrichir. L'intervention du gouvernement dans l'achat et la vente des marchandises, et les tentatives de *maximum* renouvelées sous la terreur de 1793, datent du jour où Philippe le Bel [1] crut devoir fixer le prix du blé et obliger les marchands à en fournir le marché, quelle qu'en fût la

[1] Ordonnance de mars 1304, dans le *Recueil du Louvre*, tome I, page 426.

rareté. Toute notre législation des grains remonte aux ordonnances qui en défendaient l'exportation, et les premières erreurs du système de *la balance* se trouvent dans l'ordonnance du 28 juillet 1303, qui prohibait l'or et l'argent à la sortie. Qui peut dire jusqu'à quel point ces prescriptions, sans cesse répétées, ont contribué à fortifier dans l'esprit des peuples des préjugés déplorables !

Nous examinerons donc rapidement et selon l'ordre chronologique les ordonnances rendues depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à l'époque de Charles le Bel, c'est-à-dire pendant une période d'environ deux siècles. De tous les rois qui ont occupé le trône durant ces deux cents années, il n'y en a aucun qui n'ait cru devoir signaler sa puissance ou son orthodoxie par des mesures sévères contre les Juifs : à chaque instant on voit reparaître des ordonnances contre ces parias du moyen âge, considérés comme la matière imposable par excellence. Philippe-Auguste en a rendu quatre célèbres, dont la première les menace, la seconde les dépouille, la troisième les chasse, et la quatrième libère leurs débiteurs. Louis VIII publia aussi la sienne. Il supprima toute espèce d'intérêt, et fit payer au profit des seigneurs les sommes dues aux Juifs. Nous avons déjà vu que saint Louis ne se montra pas moins sévère à leur égard ; Philippe le Bel, Louis le Hutin continuèrent le système de leurs prédécesseurs. Après les Juifs viennent les monnaies, et nul règne ne s'accomplit sans que l'autorité royale ait rendu plus d'une ordonnance sur cette matière. Saint Louis voulut que la monnaie de son gouvernement se substituât partout à celle des seigneurs, et cette prescription déjà tentée par ses prédécesseurs aurait eu des résultats favorables, si, plus tard,

les rois n'en eussent abusé pour multiplier artificiellement leurs ressources par des altérations frauduleuses. Ces altérations se renouvelaient avec une persévérance inouïe, malgré les échecs qui les suivirent presque toutes. Tantôt on défendait à ceux qui possédaient moins de six mille francs de rente, d'avoir de la vaisselle d'or et d'argent ; tantôt on enjoignait aux personnes qui en avaient, d'en porter le tiers à la monnaie, où les manipulateurs de la couronne l'achetaient au prix ancien, pour la revendre avec profit sous forme d'écus de mauvais aloi [1]. Le roi lui-même était obligé d'en demander pardon à ses propres sujets, et il promettait de les dédommager à l'avenir [2].

Les règlements sur les céréales occupent une place notable dans la collection des ordonnances. Une guerre, une disette, une mauvaise récolte suffisaient pour faire défendre l'exportation des comestibles, sous des peines très-graves ; mais ces prohibitions ressemblent presque toujours à des représailles, et elles sont généralement accompagnées d'un correctif. « Considérant, est-il dit, que nos ennemis pourraient profiter de nos vivres et qu'il importe aussi de leur laisser leurs marchandises, nous avons ordonné que les premiers ne pourraient pas

[1] Ordonnance de Philippe le Bel, dans la *Collection du Louvre*, tome I, page 324.

[2] Voici un extrait de cette curieuse pièce : « *Nostrum facimus quod pro ingruentibus nostris negotiis, temporibus istis monetam fabricari disponentes, in quâ forsan aliquantulum deerit de pondere, alleio, seu lege... ne propter hoc monetam recipientes eamdem in posterum damnificari contingat aut lædi, præsentium tenore promittimus, quod omnibus qui monetam hujusmodi in solutum, vel alias recipient in futurum, in quod de ipsius valore, ratione minoris ponderis, alleii, sive legis deerit, in integrum de nostro supplebimus, ipsosque indemnes servabimus.* » ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE, tome I, page 325.

sortir, ni les dernières entrer. » Ainsi c'était une pensée de guerre qui faisait repousser les marchandises étrangères en 1304, par Philippe le Bel, et en 1793 par la Convention nationale ; et aujourd'hui en pleine paix, en pleine civilisation, le même système prévaut encore, appuyé des mêmes arguments ! Quelquefois pourtant les ordonnances étaient empreintes d'une sollicitude sage et raisonnée, comme quand elles prescrivaient la statistique des approvisionnements de grains, par ville et par province, dans l'intention de rassurer les citoyens et d'éclairer les magistrats. L'édit de février 1304, dû à Philippe IV, offre même, sous d'autres rapports, une justesse de vue et une sagacité remarquables. « On enverra par toutes les villes et par les villages de la vicomté de Paris, et l'on saura partout combien il y aura de grain, froment, méteil, seigle, orge et avoine et toute autre manière de grain et combien en chacune ville et ès territoire, et combien il en faudra pour leur vivre jusques aux nouveaux, et pour semer, et ce qui sera par-dessus l'on fera porter aux marchés dedans cette vicomté, *non pas tout ensemble, mais petit à petit*, si que le grain se puisse continuer jusqu'au renouveau ; et ne sera pas souffert qu'il en soit trait hors ladite vicomté, sans congé spécial. A qui le grain ou le blé voudra acheter, si paie tantôt l'argent, et que nul n'achète grain pour le mettre en grenier, sous peine de le perdre. »

Cependant, malgré ces précautions qui avaient pour but de prévenir tout à la fois les terreurs populaires et les accaparements, le même prince était obligé le mois suivant[1] de promulguer une ordonnance de *maximum*,

[1] En mars 1304.

en vertu de laquelle nul ne pouvait vendre, *sous peine de confiscation de biens*, le setier du meilleur froment, mesure de Paris, plus de quarante sols parisis, et le setier de blé de qualité inférieure, en proportion. Le setier des meilleures fèves et du meilleur orge, mesûre de Paris, devait être vendu trente sols ; la meilleure avoine vingt sols ; le setier du meilleur son, dix sols. Quiconque avait plus de blé que ne le comportaient les besoins de sa provision et de ses semailles, devait l'envoyer au marché ; et si, après la proclamation faite, il s'en trouvait chez quelques personnes au delà de la quantité nécessaire, tout était confisqué au profit du roi[1]. Qui aurait

[1] Il nous a semblé utile de mettre en regard les *considérants* de cette ordonnance avec ceux du décret de la Convention nationale, qui proclama le *maximum*. Voici l'ordonnance de Philippe le Bel :

Philippus Dei gratiâ, Francorum rex, Ballivo Viromandensi salutem. Sicut in subjectorum nobis populorum tranquillitate et prosperitate venturâ gloriamur uberiùs, sic et in ipsorum afflictione et adversitate noxiâ, et oppressis compatimur, et condolemus afflictis vias exquirentes et modos, juxtà datam nobis à Deo potentiam, quibus et eorum succuratur indigentiis, dispendiis obvietur.

Cùm itaque victualium omnium et præcipuè bladorum, pisorum, fabarum, hordei, avenæ, cœterorumque granorum, quibus sustentari consuevit populi multitudo, adeo in regni nostri partibus Domino permittente caristia invaluerit his diebus, quod humilis plebis copia innumerabilis, nisi eis indilato succuratur remedio, *diutiùs, absque gravi totius vulgi dispendio, non poterit sustentari.*

Generali condolentes excidio, præsertim cum necessitatis tempore omnia ferè communia jura publicè proterantur, *consultè duximus ordinandum, quod baillivias, vice comitatus, prepositurras, et alia loca regni nostri, de quibus expedire viderimus, faciemus publicè proclamari, ac etiam inhiberi, sub omni amissione bonorum, ne quis subditorum nostrorum sextarium frumenti melioris, ad mensuram parisiensem, ultra summam quadraginta solidorum parisiensium, vendere, vel emere, seu vendi, aut emi facere, quoquomodo præsumat, et sextarium frumenti, seu bladi*

cru pourtant alors, qu'après cette ordonnance menaçante, la disette augmenterait et que les marchés seraient déserts? C'est ce qui arriva en effet, parce qu'alors comme aujourd'hui toute loi semblable devait porter ses fruits. En vain Philippe IV avait-il pris soin d'ajouter

minoris, pro minori pretio, vendi, aut emi descendendo, præcipimus, habitâ consideratione ad valorem et pretium melioris sextarii, aut pisorum meliorum, ad mensuram prædictam similiter, pro quadraginta solidis parisiensibus, et minora pro minori pretio descendendo, vendi præcipimus, ut est dictum.

Fabas quoque, et hordeum, pro triginta solidis, avenamque prò viginti solidis, et furfur pro decem solidis parisiensibus, sextarium, ad mensuram parisiensem, de melioribus et de aliis pro minori pretio descendendo, ac cætera grana, habito respectu ad meliora, juxta eorum qualitatem, vendi volumus, modo quo superiùs est expressum.

Vobis itaque præcipimus, et mandamus quatenùs in civitatibus, oppidis, bonis villis et aliis locis bailliæ vestræ, de quibus expedire videritis, ordinationem, et statutum prædictum publicè et solemniter proclamari, et in quâlibet suî parte faciatis firmiter observari. Si quem vel quos ipsius transgressores inveneritis, animadversione in eosdem expressâ punientes, nemini in hac parte parcendo, nisi de nostrâ speciali licentiâ, seu mandato.

Voici maintenant l'exposé des motifs de la loi du *maximum* présenté à la Convention par Coupé, de l'Oise, au nom du comité des subsistances.

« Je me hâte de venir présenter à la Convention nationale le résultat des discussions de votre commission sur le *maximum* à fixer pour les différentes marchandises de première nécessité, excepté le bois et le charbon que vous avez taxés hier par un décret particulier.

» Cette loi est attendue avec la plus grande impatience; et la malveillance, la cupidité, combinant leurs opérations détestables avec celles de nos ennemis du dehors ne nous permettent pas de la différer.

» Nous en avons senti toutes les difficultés et l'étendue; elle a paru effrayer même certains de nos collègues : nous ne sommes restés qu'en petit nombre, soutenus moins par la confiance de nos forces que par notre bonne volonté.

» Dans les temps ordinaires, le prix des choses se compose et se forme naturellement de l'intérêt réciproque des vendeurs et des acheteurs : cette balance est infaillible. Il est inutile, même

que *l'on pourrait amener sûrement toute manière de pain* au marché, avec un sauf-conduit royal, et sans que nul pût *arrêter ni prendre chevaux et charrettes* : son infraction aux lois éternelles du négoce ne tarda point à aggraver le mal qu'elle avait pour but de préve-

au meilleur gouvernement de s'en mêler. Quelque éclairé, quelque bien intentionné qu'il soit, il ne rencontre jamais aussi juste, et il court toujours risque de l'altérer en y portant la main.

» Mais, lorsqu'une conspiration générale de malveillance, de perfidie, de fureurs dont il n'y a point d'exemple, se réunit pour rompre cet équilibre naturel, pour nous affamer, nous dépouiller, *le salut du peuple devient la règle suprême*.

» La société a le droit de résister à cette guerre du commerce et des tyrans, de rétablir et d'assurer d'une main ferme la balance qui doit exister au milieu de nos productions et nos besoins.

» Alors cependant il faut un calcul intelligent ; il faut, par un *maximum*, se contenter d'établir des bornes salutaires et justes, qu'il ne sera pas permis d'outre-passer. Il convient de laisser encore son action au commerce légitime et de ménager les rapports des intérêts ; et ils sont innombrables par toutes les localités qu'embrasse la France, et bien plus encore par toutes les circonstances de cent guerres différentes, et de la conjuration inouïe de toutes les parties de l'Europe contre nous.

» Votre commission a envisagé que ce serait un travail sans fin, un dédale inextricable, que de descendre dans tous les détails des denrées particulières, des rapports des localités, et surtout que la loi deviendrait infinie et impraticable.

» Elle a tâché de saisir un principe général et simple, qui pût s'appliquer partout et en même temps, et selon les variétés des besoins de vendre et d'acheter.

» Pour cela elle a choisi une base qui les représente dans leur état naturel et spontané ; elle a choisi la valeur respective des denrées telle qu'elle existait en 1790.

» Alors chaque chose était à son taux, selon le rapport des pays productifs avec les pays de consommation, et la répartition des différences nécessaires à l'activité du commerce se trouve toute faite : il ne restait plus qu'à y ajouter une quantité d'augmentation proportionnée aux circonstances plus ou moins aggravantes où nous nous trouvons. » — Suivait le décret dont voici l'article premier :

Les objets que la Convention nationale a jugés de première né-

nir, et il se vit obligé de révoquer l'ordonnance de *maximum*, presque aussitôt après l'avoir rendue. Les termes dont il se servit à cette occasion sont assez remarquables pour que nous les reproduisions textuellement; ils appartiennent d'ailleurs à l'histoire de la science, qui trouve rarement dans le langage des rois une franchise aussi explicite.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, au bailli de Senlis, salut. Comme *pour réfréner la commune tempête* et nécessité de ce jourd'hui, pour la cherté du blé, pois, fèves, orge et autres grains dont la communauté du peuple est soutenue, avons naguère ordonné et établi et fait crier et défendre dans notre royaume que nul de nos subgiets, sous peine de perdre tous ses biens, n'osât vendre froment le meilleur plus de 40 sols,

cessité, et dont elle a cru devoir fixer le *maximum* ou le plus haut prix, sont :

La viande fraîche,
La viande salée et le lard,
Le beurre,
L'huile douce,
Le bétail,
Le poisson salé,
Le vin,
L'eau-de-vie,
Le vinaigre,
Le cidre,
La bière,
Le bois à brûler,
Le charbon de bois,
Le charbon de terre,
La chandelle,
L'huile à brûler,
Le sel,
La soude,
Le savon,
La potasse,
Le sucre,
Le miel,
Le papier blanc,
Les cuirs,
Les fers,
La fonte,
Le plomb,
L'acier,
Le cuivre,
Le chanvre,
Le lin,
Les laines,
Les étoffes,
Les toiles,
Les matières premières qui servent aux fabriques,
Les sabots,
Les souliers,
Les colza et navette,
Le tabac.

fèves et orge plus de 30 sols, avoine plus de 20 sols, et son plus de 10 ; duquel statut et de laquelle ordonnance *nous espérions que plus grand allégement et plus grande pourveance dût venir à notre peuple, ce que encore n'est fait.* Toutefois que pour ce que les nouvelles causes survenant, il convient muer (changer) les conseils et les ordonnances : Nous, pour que plus hâtivement il puisse être secouru à la nécessité de notre peuple, *avons rappelé* (révoqué) et *rappelons* les prix que nous avions mis ès dits grains, et avons ordonné et établi que quiconque de notre royaume aura du grain susdit, il puisse le vendre au marché *et le donner pour tel prix comme il en pourra avoir.* Et voulons et commandons que sûrement et paisiblement on puisse venir au marché, sans craindre pour chevaux ni charrettes. »

Ainsi, une expérience de quelques semaines avait suffi pour démontrer l'inutilité des moyens violents en matière d'approvisionnement. Les ordonnances de Philippe le Bel sont très-instructives en ce sens qu'elles forment comme un petit drame économique où l'action s'engage, se complique et se dénoue, précisément selon les règles de la science, c'est-à-dire au profit de la liberté. On a même quelque peine à comprendre comment, après des expériences aussi décisives, nous voyons recommencer la lutte sous plusieurs règnes et même à la fin du dix-huitième siècle, entre l'abbé Galiani et Turgot ; entre les administrateurs et les *économistes*. Il y a plus ; désabusé par ces essais malencontreux de *maximum*, Philippe le Bel alla plus loin qu'il ne nous a été donné de parvenir, à Paris même, au moment où j'écris. Un an après la révocation de ses ordonnances et la réhabilitation du libre commerce des grains, il affranchit les consommateurs du monopole des boulangers et permit à

chaque citoyen de se fournir de pain, comme bon lui semblerait. « Nous ordonnons et voulons que chacun de Paris ou à Paris demeurant puisse pain faire et fournir en sa maison et vendre à ses voisins, en faisant pains suffisants et raisonnables, et en payant les droits accoutumés. Nous ordonnons et voulons que tous les jours de la semaine quiconque voudra, puisse apporter à Paris pain et blé et toutes autres victuailles et les vendre sûrement et paisiblement. Voulons également que de toutes denrées venant à Paris, dès quelles seront *afforées* (mises sur le marché), tout le commun en puisse avoir pour tel prix, comme les *grossiers* (marchands en gros) les achèteront. » Chose remarquable! près de 500 ans plus tard, Saint-Just était obligé de reconnaître au sein de la Convention nationale, presque dans les mêmes termes que Philippe le Bel, l'inefficacité du *maximum* pour conjurer la disette. « Les différentes lois que vous portiez naguère sur les subsistances auraient été bonnes, disait-il[1], si les hommes n'avaient été mauvais. Lorsque vous rendîtes la loi du *maximum*, les ennemis du peuple, plus riches que lui, achetèrent au-dessus du *maximum*. Les marchés cessèrent d'être fournis par l'avarice de ceux qui vendaient : *Le prix de la denrée avait baissé*; *mais la denrée fut rare*. Les commissionnaires d'un grand nombre de communes achetèrent en concurrence, et comme l'inquiétude se nourrit et se propage d'elle-même, chacun voulut avoir des magasins et prépara la famine pour s'en préserver. » Qui ne serait frappé de la ressemblance de ces aveux, malgré les cinq siècles qui les séparent? Mais à aucune époque on n'a pu violer impunément les lois essentielles qui président à la production des riches-

[1] *Moniteur* du 14 octobre 1793, page 92, troisième colonne.

ses, sans ressentir presque immédiatement les funestes effets de cette violation, et l'histoire est toute pleine de pareilles leçons, qui n'empêchent pas les mêmes erreurs de se renouveler.

On en trouve une preuve frappante dans la persistance infatigable des souverains à bouleverser, au gré de leurs caprices, la législation des monnaies. Nous avons peine à comprendre la patience des peuples à supporter ces changements perpétuels dans la valeur officielle des pièces d'or et d'argent, véritables sophistications dont le commerce était victime, et qui ne peuvent être considérées que comme des banqueroutes. Tantôt il plaisait au roi de déclarer que les *petits royaux* auraient cours pour *onze sols parisis ;* tantôt qu'on reviendrait à la bonne monnaie du temps de *Monsieur saint Louis*, et que nul ne se hasardât à payer autrement; puis on interdisait l'emploi des monnaies étrangères, puis enfin celle de billon. Après avoir ainsi jeté la perturbation dans les prix, il fallait intervenir dans les contrats, dans les baux, dans les fermages, et l'on finit par ordonner que les payements seraient faits chaque année, chaque semestre, *en la monnaie courante* [1]. Personne, dès lors, ne peut plus compter sur des revenus réguliers, et le roi lui-même est obligé, pour pouvoir vendre ses bois dont personne ne veut, de faire amende honorable et de déclarer que ceux qui ont acheté *du temps de la bonne monnaie* payeront en la

[1] Si les marchés sont faits sous une somme, sous une quantité à payer, *à diverses années*, pour *cinq mille livres*, par exemple, ou pour plus ou pour moins, *à payer en dix ans*, chaque an tant de mille livres, on les payera *en telle monnaie comme il courra selon notre ordonnance, au temps que le payement de chacune charra*. (Ordonnances, tome I, page 444.

bonne monnaie, et ceux qui achèteront des mêmes bois du temps *de la faible monnaie* payeront *en la faible*. Chaque ordonnance d'altération était suivie d'une catastrophe à laquelle on croyait remédier par des règlements tyranniques. Cette lutte est intéressante à étudier, parce qu'elle démontre le danger et l'inutilité de l'intervention souveraine dans les transactions, auxquelles le gouvernement doit seulement la liberté et la sécurité. En s'écartant de ces doctrines fondamentales, les rois de France ont ouvert la voie aux crises commerciales et commencé la longue et douloureuse série d'expériences qui remplissent la première époque de notre histoire économique. Que de tentatives pour empêcher la sortie de l'or et pour faire arriver de toutes parts à l'Hôtel des Monnaies les métaux précieux que les ouvriers de la couronne transforment jour et nuit en écus de mauvais aloi ! Les pèlerins eux-mêmes sont à peine exceptés de la règle sévère qui défend l'exportation du numéraire. Il semble qu'en le retenant on retienne la richesse ; on ne comprend pas encore les plus simples lois de la circulation, et l'on pose les fondements de ce culte de l'or dont *le système exclusif* deviendra plus tard la dernière expression. Les uns sont obligés de vendre leur vaisselle d'argent, les autres de faire fondre leurs colliers et leurs anneaux. On croit multiplier la richesse, en faisant d'un bon écu deux mauvais, et quand les prix s'élèvent en présence de ces assignats de fraude royale, on ne trouve d'autre correctif à cette conséquence inévitable que de proclamer des lois somptuaires et d'imposer des limites à la consommation.

« Nous voulons, dit une ordonnance de 1294, que toute manière de gens qui n'ont six mille livres de rente tournois n'usent et ne puissent user de vaisselle-

ment d'or et d'argent, ni pour boire, ni pour manger, ni pour autre usage, et que nul, sous peine de corps et de biens, n'y fasse fraude ; et de l'argent susdit nous voulons faire nos monnaies pour *le commun profit de notre royaume.* »

Une autre ordonnance de la même année disposait ce qui suit :

« Nulle bourgeoise n'aura char.

» Nul bourgeois ni bourgeoise ne portera vert, ni gris, ni hermines, et se délivreront de ceux qu'ils ont, de Pâques prochaines en un an. Ils ne porteront, ni pourront porter or, ni pierres précieuses, ni couronnes d'or, ni d'argent.

» Les ducs, les comtes, les barons de six mille livres de terres, ou plus, pourront faire quatre robes par an et non plus, et les femmes autant.

» Chevalier qui aura trois mille livres de terre pourra avoir trois paires de robes par an, et non plus ; et sera l'une de ces trois robes pour l'été.

» Nul ne donnera au grand manger que deux mets et un potage au lard, sans fraude ; et s'il est *jeûne*, il pourra donner deux potages aux harengs et deux mets.

» Il est ordonné que nul prélat ou baron ne puisse avoir robe pour son corps de plus de 25 sous tournois l'aune de Paris. »

Qui croirait que toutes ces injonctions, dignes des plus mauvaises utopies de Sparte, et que *ces potages aux harengs*, non moins ridicules que le brouet noir des Lacédémoniens, appartiennent à une époque où l'industrie faisait effort de toutes parts pour renaître, où les villes anséatiques et les républiques italiennes s'étaient déjà élevées à un très-haut degré de richesse et de splendeur ! Mais l'aspect même de cette richesse

suffit pour expliquer la persévérance aveugle des rois à prohiber la sortie de l'or. La France avait, à cette époque, peu de chose à offrir en échange des produits dont elle avait besoin; et c'est en vain que d'anciennes ordonnances défendaient de trafiquer autrement que par des échanges de marchandises, puisque d'un côté il n'y avait que des écus et de l'autre des produits. Il fallait absolument que le numéraire sortît, et il allait s'engouffrer dans les coffres des gouvernements italiens, que nous verrons bientôt entretenir des armées de mercenaires avec l'or des nations tributaires de leur commerce et de leur industrie. En vain, de temps en temps, la colère royale atteindra, sous le nom de Lombards, d'usuriers et de *Caorsins*, ces marchands intrépides; l'intérêt général les a rendus nécessaires, et ils reparaissent toujours, âpres à la curée, semant au cœur des peuples les premières défiances, encore ineffaçables, contre l'exportation de l'or [1]. Tel est le véritable point de départ de nos préjugés en économie politique, œuvre du ressentiment politique, quand on interdit tout commerce avec les Flamands [2]; ou du fanatisme religieux, lorsqu'on persécute les Juifs. Ces préjugés se sont perpétués d'âge en âge dans les administrations et dans l'esprit des peuples, et ils y règnent encore, investis de la sanction suprême des gouvernements. C'est ce qui explique pourquoi l'on éprouve aujourd'hui tant de

[1] « Et comme nous avons appris que plusieurs Italiens étaient dans notre royaume, lesquels excerciteut (exercent) marchandises et contrats *qui ne sont pas honnêtes*, notre intention n'est pas de donner à tels Italiens lesdites franchises et libertés. » *Ordonnance de Louis le Hutin*, du 9 juillet 1315.

[2] Voir une autre ordonnance de Louis le Hutin, du 28 février 1315, et les soixante ou quatre-vingts ordonnances rendues contre les Juifs en moins de quatre règnes.

peine à les détruire, malgré les réfutations et les démentis solennels de l'expérience et de l'histoire. Telle est la force de tout ce qui a été vigoureusement organisé, et rien ne l'a été avec plus de talent et d'habileté que les industries naissantes, dont nous allons étudier les commencements sous saint Louis.

CHAPITRE XIX.

Organisation des corporations sous le règne de saint Louis. — Du *Livre des Métiers*, par Etienne Boyleau.—Vue générale du système des corporations.— Ses avantages anciens et ses inconvénients modernes.

On a pu juger, par les ordonnances que nous avons citées, de l'état d'anarchie où se trouvait la société européenne à la fin du douzième et au treizième siècle. Il n'y a de repos et de stabilité que pour la propriété foncière; elle seule résume toutes les jouissances, tous les priviléges, toutes les libertés. Mais déjà s'élève à côté d'elle la richesse mobilière créée par le travail de la démocratie, et c'est en vain qu'on lui refuse dans l'Etat le rang qu'elle ambitionne et qu'elle va bientôt occuper. Peu à peu elle s'émancipe dans les villes soit qu'elle achète, soit qu'elle s'adjuge la bourgeoisie; chaque jour voit éclore un nouvel édit en sa faveur, et sa puissance se consolide par les efforts mêmes qu'on fait pour la ruiner. Les communes étaient déjà émancipées quand elles obtinrent la concession de leurs franchises, et les persécutions contre les Juifs, sans cesse proscrits et toujours rappelés, prouvaient déjà l'importance des

possesseurs de capitaux. La législation s'humanise à mesure que les vilains acquièrent des richesses. On les protége dans les foires, sur les marchés ; on leur accorde des tribunaux composés de leurs pairs, et ils sont exemptés d'une foule d'avanies dont on les accablait auparavant. Mais il se passe au moment de leur émancipation un fait très-remarquable, qui caractérise d'une manière frappante l'esprit féodal de l'époque : c'est l'organisation hiérarchique des travailleurs sous le régime des corporations. Il ne vient à l'esprit de personne d'affranchir l'homme comme homme ; le principe de l'égalité n'existe pas encore. Il y aura des maîtres et des apprentis comme il y avait des seigneurs et des vassaux, et une glèbe pour l'agriculture. Nul ne conçoit le travail libre ; il faut absolument que l'ouvrier travaille pour un maître, comme le paysan pour un seigneur. La liberté est à ce prix ; le roi la vend comme une denrée, mais elle ne manque pas d'acheteurs. Et comment en eût-elle manqué au sein de cette armée industrielle que nous voyons surgir tout à coup des ténèbres de la féodalité !

Ce sera toujours un grand honneur pour Louis IX d'avoir eu le premier la pensée de soumettre une telle armée au joug de la discipline[1]. Elle y a gagné en puis-

[1] Il est prouvé aujourd'hui que l'organisation des métiers était antérieure à saint Louis. Voici ce que dit à ce sujet M. Levasseur dans son excellente *Histoire des classes ouvrières* (1859, 2 volumes in-8°, Guillaumin) : « Certaines corporations remontaient sans doute aux colléges romains, bien qu'il soit impossible de suivre leurs traces dans l'histoire du ve au XIe siècle. Il ne faut pas s'étonner du silence des chroniqueurs et des archives sur de pareils sujets, à une époque de grossièreté et d'ignorance où l'industrie était si peu de chose, où les événements les plus importants eux-mêmes ont laissé si peu de souvenirs. Mais dès que l'usage de l'écriture devient plus fréquent, les preuves de l'antique existence

sance et en vitalité ce qu'elle paraissait perdre en indépendance, et c'est depuis cette époque que l'industrie a pris un essor qui ne s'arrêtera plus. Il est impossible de n'être pas frappé d'admiration en voyant avec quelle ingénieuse sagacité tout a été classé dans ce monument de législation si curieux, qu'on appelle *Établissements*

de quelques corporations commencent à paraître. Les marchands d'eau, à Paris, sont probablement les descendants directs des nautes parisiens. Il avait fallu de tout temps qu'une compagnie de mariniers transportât les denrées et les marchandises nécessaires à l'approvisionnement de Paris. L'histoire, après la chute de l'empire romain, avait perdu leur trace; elle la retrouve sous Louis VII, qui, à la date de 1121, leur accorde des priviléges comme à une compagnie déjà ancienne. Au commencement du XIIe siècle, on ne savait déjà plus à quelle date remontait l'origine de la corporation des bouchers de Paris; une charte de 1134 parle de « leurs antiques étaux ; » une autre de 1162 rappelle « l'ancienneté des coutumes dont ont joui depuis longtemps les bouchers » et ordonne leur rétablissement.

« Si nous avions sur l'organisation industrielle des chartes antérieures au XIe et au XIIe siècle, il est probable que nous y verrions figurer encore les marchands d'eau et les bouchers, qui, de tout temps nécessaires à la ville de Paris, n'ont pas été exposés à périr comme tant d'autres dans le naufrage de la civilisation. Les corps de métier qui se reconstituèrent durent le faire d'autant plus promptement que la ville habitée par les artisans était plus industrieuse et plus peuplée. Le corps de métier devança la commune, mais on ne saurait dire de combien d'années, et il dut y avoir dans cette réorganisation pacifique et secrète du travail plus de diversité encore que dans la réorganisation bruyante des communes. Le XIe et le XIIe siècle paraissent cependant être l'époque où les artisans commencent à sentir le besoin de s'unir et forment leurs premières associations. Il paraît que les statuts des chandeliers de Paris datent de 1061. Dans le *Registre des métiers*, rédigé par ordre d'Etienne Boileau, les artisans invoquent souvent les priviléges que leur avait donnés ou même confirmés Philippe-Auguste et qui, par conséquent, ne peuvent pas être postérieurs à l'année 1223. En 1160, Louis le Jeune concède à Theci, femme d'Yves, et à ses héritiers, la grand'maîtrise des cinq métiers de savetiers, de baudroiers, de sueurs, de mégissiers et de boursiers. Il fallait que chacun de ces métiers fût antérieurement organisé. A Rouen, les cordonniers et savetiers formaient une corporation

des métiers de Paris, et qui nous est parvenu tout entier[1], du règne de saint Louis[2]. Ce fut à Etienne Boyleau que Louis IX confia le soin de mettre à exécution la grande pensée qu'il avait conçue de donner à l'industrie et au commerce des règlements protecteurs et une discipline capable d'en assurer la prospérité. Les *Établissements* ont exercé une trop grande influence sur le développement de la richesse publique et sur les destinées de l'industrie pour ne pas occuper une place dans l'histoire de l'économie politique, et nous allons leur consacrer un examen particulier. La simple citation du préambule en donnera une première idée.

« Étienne Boyleau, garde de la prévôté de Paris, à tous les bourgeois et à tous les résidans de Paris, etc., salut. Pour ce que nous avons vu à Paris en notre temps mout de plais et deffrénées convoitises qui gaste soi-même, et par le non sens des jeunes et des peu sachants, entre les étrangers gens et ceux de la ville, qui aucun métier usent et hantent, pour la raison de ce qu'ils avaient vendu aux étrangers aucunes choses de leur métier qui

à laquelle le roi Henri Ier, mort en 1135, avait concédé certains droits.

« Les corps de métiers existent donc avant le treizième et même avant le douzième siècle; mais c'est seulement vers l'an 1260, lorsque le mouvement communal, auquel ils avaient donné naissance, leur eut à son tour communiqué une nouvelle activité, qu'on les voit constitués d'une manière complète et régulière. » (Tome I, p. 193 et suiv.) (*Note de l'éditeur.*)

[1] Il en existe trois ou quatre manuscrits. Le plus ancien appartient à la Bibliothèque impériale. Les archives de la préfecture de police en possèdent une bonne copie, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Labat, conservateur de ces archives.

[2] Depuis la première édition de cet ouvrage, le *Registre des métiers* d'Étienne Boyleau a été publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, par M. Depping. 1837, in-4°. (*Note de l'éditeur*).

[redacted]

n'étaient pas si bonnes, ni si loyaux que elles dussent..... notre intencion est à enclaver en la première partie de cette œuvre, au mieux que nous pourrons, tous les métiers de Paris, leurs ordenances, la manière des entrepresures de chascun métier et leurs amendes. En la seconde partie, entendons nous à traiter des chaussées, des tonlieus, des conduits, des rivages, des hallages, des poids, des batages, des rouages et de toutes les autres choses qui a costume appartiennent. En la tierce partie et en la dernière, des justices et des juridictions, à tous ceux qui justice et juridiction ont dans la ville et dedans les faubourgs de Paris. Ce avons-nous fait pour le profit de tous, et mêmement pour les povres, pour les étrangers qui à Paris viennent acheter aucunes marchandises, que la marchandise soit si loyaux qu'ils n'en soient deçus, par le vice de li; et pour châtier ceux qui percevront de vilain gain ou par non sens les demandent et prennent contre Dieu, contre droit et contre raison. Quand ce fut fait, recueilli, assemblé et ordonné, nous le fîmes lire devant grande assemblée des plus sages, des plus léaux et des plus anciens hommes de Paris et de ceux qui plus devaient savoir de ces choses, lesquels tous ensemble louèrent beaucoup cet œuvre, et nous commandâmes à tous les métiers de Paris, à tous les péagiers et à tous les coutumiers qu'ils ne fissent et ne allassent encontre. »

Ainsi le roi avait surtout en vue de mettre un terme aux fraudes nombreuses qui se commettaient au détriment des acheteurs, et de rédiger pour chaque métier des règlements particuliers. Quelques industries demeurèrent libres; plusieurs furent astreintes à payer certains droits, et il y en eut un petit nombre qui ne purent être exercées qu'avec privilége du souverain. Telles étaient

(qui le croirait?) la profession de savetier et celle de marchand d'oignons et d'échalotes[1]. Les prescriptions les plus minutieuses obligeaient les ouvriers de se conformer, sous peine d'amende, à une foule de pratiques tracées à l'avance dans les *Établissements*. Il était défendu aux *filandiers* de mêler le fil de chanvre à du fil de lin. Le boulanger, privilégié du roi, pouvait vendre du poisson de mer, de la chair cuite, des dattes, des raisins, du poivre commun, de la cannelle et du réglisse, et le coutelier n'avait pas le droit de faire les manches de ses couteaux. Les écuelliers et faiseurs d'auges n'auraient pas pu se permettre de tourner une cuiller de bois. La seule profession de chapelier comptait cinq métiers différents. En établissant ainsi la division du travail, saint Louis a beaucoup contribué au perfectionnement de l'industrie, et, en garantissant aux acheteurs des marchandises *loyales*, il a favorisé le commerce plus que n'ont fait ses successeurs en dix règnes.

Le *Livre des métiers* contient des règlements pour plus de cent cinquante professions diverses, dont le nombre et la variété suffiraient pour démontrer l'importance que l'industrie avait acquise dans les villes[2]. La plupart

[1] Nul ne peut être savetier s'il n'achète le métier du roi.
Nul ne peut être regrattier (revendeur) de fruit ou d'aigrun : c'est à savoir, d'aux, d'oingnons ou d'eschallongues, s'il n'achète le métier du roi. (Extrait du *Livre des métiers*.)

[2] Voici les noms des principales industries organisées par Etienne Boyleau, telles qu'elles sont désignées dans son *Livre* :

Lampiers,	Tisserands de draps,
Barilliers,	Harengers,
Potiers d'étain,	Fèvres-maréchaux,
Foulans,	Serruriers,
Teinturiers,	Talmeliers,
Chaussiers,	Meuniers de Grandpont,
Potiers de terre,	Blatiers,
Chaudronniers,	Mesureurs de bled,

de ces règlements, qui seraient insupportables de nos jours, ont produit une véritable révolution dans les arts qu'ils avaient pour but de surveiller ou de perfectionner. On vit bientôt disparaître les nombreuses fraudes qui déshonoraient les ateliers et qui paralysaient les spéculations commerciales. Quand même l'organisation des corporations n'aurait rendu que ce service au travail, le bien qui en résultait devait être immense; mais les travailleurs se fortifièrent en se disciplinant. L'esprit de corps, en d'autres temps si funeste, prit naissance parmi eux et donna à leur association un caractère grave et

Crieurs,
Jaugeurs de vin,
Taverniers,
Cervoisiers,
Regrattiers de sel et de poisson de mer.
Regrattiers de fruits et d'aigrun,
Orfèvres,
Cordiers,
Bimbelottiers,
Fèvres-couteliers,
Couteliers faiseurs de manches,
Serruriers de laton,
Batteurs d'archal,
Boucliers de fer,
Boucliers d'archal,
Tréfiliers de fer,
Tailleurs de robes,
Liniers de Paris,
Liniers dehors Paris,
Marchands de chanvre et de fil de chanvre.
Chanevaciers,
Epingliers,
Imagers tailleurs de crucifix et de manches de couteaux,
Peintres et tailleurs d'images,
Huiliers,
Chandeliers de suif,
Gaîniers,
Gaîniers de gaînes d'épées,
Ecriniers,
Peigniers-lanterniers,
Faiseurs de tables à écrire,
Oyers et cuisiniers,
Poulaillers,
Deiciers, faiseurs de dez à jouer.
Deiciers, faiseurs de dez à coudre,
Boutonniers,
Barbiers,
Etuveurs,
Merciers,
Fripières-lingères qui vendent dans les halles neuves,
Tréfiliers d'archal,
Attacheurs,
Haubergers,
Patenôtriers de patenôtres d'os et de cor.
Patenôtriers de corail,
Patenôtriers d'ambre,
Emailleurs d'orfèvrerie,
Cristalliers,
Batteurs d'or à filer,

une existence solide. Ces *Confréries*, ces *universités* d'ouvriers ne se laissèrent pas facilement ravir, dans la suite, des priviléges qu'on leur avait vendus si cher. Elles se mirent sous la protection des saints, adoptèrent des bannières sacrées, véritables étendards de leur indépendance, et elles vengèrent avec persévérance la moindre offense faite à l'un de leurs membres. Elles eurent leurs syndics, leurs chambres de discipline, leurs conseils, leurs défenseurs. L'honneur des diverses corporations, ainsi placé sous la sauvegarde de tous ceux qui en faisaient partie, éleva les classes laborieuses au rang des puissances sociales, telles que le clergé, la noblesse et la

Batteurs d'étain,
Batteurs d'or en feuille,
Lasseurs de fil et soye,
Fileresses de soye à grands fuseaux,
Crepiniers de fil et de soye,
Ouvriers de tissus de soye,
Braceliers de fil,
Ouvriers de drap de soye,
Fondeurs,
Fermaillers de laton,
Patenôtriers, faiseurs de bouclettes à souliers et noyeaux de robes,
Tixerandes de couvrechef de soye,
Charpentiers,
Maçons
Escuelliers,
Tixerands de lange.
Tapissiers de tapis sarrazinois,
Fripiers,
Faiseurs de bourses et brayers (de peau),
Selliers et peintres de selles,
Chapuiseurs.
Blazonniers,
Bourreliers,
Conréeurs de Cordoües,
Couratiers de Cordoües,
Baudroyeurs,
Cordouenniers,
Bazenniers ou chaveteniers de bazenne,
Tapissiers de tapis nouez,
Savetiers,
Megissiers,
Courroyers, faiseurs de courroies,
Foiniers,
Chapeliers de fleurs,
Chapeliers de coton,
Chapeliers de feutre,
Chapeliers de paon,
Fourreurs et garnisseurs de chapeaux,
Chirurgiens,
Fourbéeurs,
Archers, faiseurs d'arcs artilliers,
Pescheurs (à verge),
Poissonniers d'eau douce,
Poissonniers de mer.

'ature. La hiérarchie n'y fut pas moins sévère que s. rangs élevés, et les seigneurs des donjons n'é- ›as plus respectés de leurs vassaux que les maîtres s apprentis. Les habitudes de domination pas- bien vite des châteaux aux ateliers ; il y eut un sme de boutique à côté de la tyrannie des ma-

t Louis était loin de prévoir toutes les consé- s de son organisation des métiers, œuvre de po- tant que d'économie politique. Il n'a vraiment : ce grand édifice des corporations que la pre- pierre, et l'on pourrait résumer son système en gnes : « Chacun fera son métier et rien que son afin de le bien faire et de ne tromper per- » Mais, comme le prévôt Étienne Boyleau avait ısement prévu tous les cas de fraude et indiqué illeurs procédés de travail, il se trouva que le *'es métiers* devint un traité de fabrication, et le : d'après lequel chacun devait diriger ses efforts. *nd chambrier* du roi obtint la surveillance des ınautés, et assura la sanction royale à toutes les 's qui pouvaient leur être utiles. Dès ce moment, blit entre les artisans une vive émulation ; réunis 's mêmes quartiers [1], placés sous les yeux les uns :res, et comme en regard des consommateurs li- e choisir parmi eux les plus honnêtes et les plus ı, ils acquirent bientôt des qualités qui seraient rées fort rares sous le régime anarchique pré-

ait réservé aux successeurs de Louis IX de com- son œuvre et de compliquer, en voulant les ré-

ıville, page 152.

soudre, les questions difficiles qui en devaient sortir tôt ou tard. Saint Louis avait, en effet, réglé trop minutieusement la tâche de chaque artisan, pour qu'il ne s'élevât pas de nombreux conflits entre les industries. Comment aurait-on pu éviter des discordes entre les chapeliers, dont les uns n'avaient le droit de fabriquer que des chapeaux de coton, et les autres des chapeaux de feutre? Qui pouvait répondre que l'harmonie régnerait toujours entre le couteliers fabricants de manches de couteaux et les couteliers fabricants de lames? Qui ne voit la difficulté de reconnaître, dans la fabrication des chandelles, le mélange défendu de la graisse de bœuf avec le suif de mouton, et dans celle des bougies le mélange de la vieille cire avec la nouvelle? Les filateurs ne devaient pas non plus filer ensemble le chanvre et le lin; les savetiers n'avaient pas le droit de raccommoder des souliers et de les remettre à neuf de plus des deux tiers, sous peine d'empiéter sur la prérogative des cordonniers. Les maîtres selliers sans ouvrage pouvaient bien faire des souliers, mais les cordonniers ne pouvaient pas faire des selles. Les menuisiers avaient des attributions soigneusement distinctes de celles des charpentiers. Aussi, à peine ces confréries étaient-elles établies, que les industriels cessèrent de vivre en frères. Puissantes contre les attaques du dehors, les corporations eurent à soutenir dans leur propre sein une guerre civile de tous les moments, et leurs discordes ne tardèrent pas à les livrer, pieds et poings liés, à l'arbitraire de la couronne. Depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, il n'y a pas un souverain qui ne leur impose des entraves, des taxes et des règlements nouveaux : la justice les accable d'arrêts et d'amendes sans ralentir leur ardeur ni calmer leurs haines. Le fondateur des corporations de métiers

avait voulu y créer l'ordre : ses successeurs n'y ont vu qu'un moyen de faire de l'argent.

Une ordonnance de Charles VI, en 1407, commence à modifier les prescriptions de Louis IX relativement à la vente des marchandises. L'édit de Henri III, en 1581, établit sur les corporations une taxe élevée, sous forme de droit royal, et multiplie les règlements à propos de l'apprentissage, de la réception des maîtres et de l'élection des jurés. Un autre édit de Henri IV, rendu en 1597, confirme le précédent et y ajoute quelques dispositions nouvelles plus oppressives. Enfin Louis XIV, par son édit de mars 1673, établit les corporations dans toutes les villes et bourgs du royaume et créa plus de quarante offices parasites. Ainsi mutilées par la main de dix rois, les corporations ne ressemblent plus guère à ce qu'elles étaient sous Louis IX, et il ne reste presque rien de la haute pensée qui les avait constituées. Elles ne présentent plus qu'une vaste arène où se livrent d'ignobles combats mercantiles, au profit de la féodalité nouvelle, qui exploite, sous le nom de compagnons et d'apprentis, les malheureux échappés à la glèbe du servage. Le monopole envahit la société industrielle. On limite sévèrement le nombre des métiers pour assurer à quelques privilégiés les avantages de la maîtrise. Des obstacles artificiels sont opposés au génie qui devance l'âge, et des lenteurs interminables prolongent, sous le nom d'apprentissage, l'enfance de l'homme. Cet apprentissage lui-même n'est qu'un esclavage déguisé ; mais c'est encore de l'esclavage. Pendant toute sa durée, le malheureux apprenti est la propriété de son maître, investi du droit de le faire travailler même à coups de bâton. Il y a des vices rédhibitoires pour lui comme pour les animaux. Tantôt ce temps de rudes épreuves

dure huit années, tantôt il se termine au bout de sept, et l'*apprenti* s'élève à la dignité de *compagnon*. C'est l'affranchi de ce temps-là, le mulâtre de ces colonies intérieures. Tel qui avait fait à Rouen cinq ans d'apprentissage et autant de compagnonnage, ne pouvait entrer dans une communauté de Paris ou de Bordeaux sans redevenir apprenti; exigence aussi absurde que le serait celle qui obligerait un officier à redevenir soldat en changeant de régiment.

On a trop oublié les longues souffrances de la classe ouvrière sous ce régime de monopole et d'exploitation. Ce qui les rendait plus horribles, c'est que les tyrans sortaient du sein des ateliers, et se montraient impitoyables en raison même de l'origine qui leur était commune avec les apprentis. Quand venait pour un compagnon l'heure de passer maître, il rencontrait pour juges ceux qui étaient intéressés à l'écarter comme rival. Ils lui demandaient un *chef-d'œuvre* pour prouver son talent, mais un chef-d'œuvre exécuté selon certaines règles, afin que son génie fût contraint de s'arrêter à la hauteur de leur médiocrité. Nul ne pouvait s'écarter des procédés reçus, sous peine d'amende; aussi était-ce le bon temps des amendes. Il y en avait pour les moindres oublis comme pour les plus graves écarts. Un tonnelier devait signer ses tonneaux et payer une amende pour un cercle mal posé. Le serrurier répondait par corps de ses serrures, les drapiers de leur drap, les tanneurs de leurs cuirs. On voyait sans cesse passer dans les rues le sergent armé d'une gaule aux rubans de parchemin, barbouillés d'arrêts contre les boulangers, contre les maçons, contre les orfèvres et autres artisans. Les percepteurs n'avaient pas d'autre occupation et la couronne pas de meilleur revenu. On est

effrayé des abus qui se commettaient chaque jour au détriment des classes laborieuses, quand on lit avec quelque attention l'immense quantité d'arrêts rendus sur les débats soulevés par la jalousie des communautés, ou par leurs discussions avec la couronne. À Paris les frais de ces procès s'élevaient, vers le milieu du dix-septième siècle, à plus de 500,000 francs par année. Des communautés modestes en avaient pour 25,000 fr. Les statuts de toutes les corporations existent encore de nos jours, soit à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, soit aux archives de la police, et on a peine à les découvrir sous le fatras d'édits, d'arrêts et de décisions souveraines provoqués journellement par le moindre incident. L'esprit de corps se joignait aux exigences de l'intérêt privé pour en éterniser la durée, et il y a des exemples de rivalités acharnées qu'on n'avait pu parvenir à mettre d'accord après une lutte de plus de cent ans.

Ainsi, Louis IX avait cru fonder l'ordre, et ses successeurs préparèrent l'anarchie industrielle, malgré l'oppression absolue sous laquelle gémissaient tous les travailleurs subalternes. Qui croirait que les femmes avaient été exclues de la corporation des brodeurs? Les *compagnons* ne pouvaient se marier avant d'avoir obtenu la maîtrise, et comme nous l'avons dit, cette maîtrise était pour eux la terre de Chanaan, qu'il leur était permis de voir, mais rarement d'aborder. Outre l'exécution du chef-d'œuvre accoutumé et les doubles lenteurs de l'apprentissage et du compagnonnage, des frais énormes attendaient l'audacieux qui voulait dépasser la frontière : enregistrement, droit royal, droit de réception, droit de police, droit d'ouverture de boutique, honoraires du doyen et des jurés, salaires de

l'huissier et du clerc de la communauté, gratifications aux maîtres appelés à la cérémonie; rien n'y manquait, et souvent le malheureux compagnon ne pouvait passer maître, faute du capital nécessaire pour jeter une proie à ses juges. Que de sombres désespoirs ont dû agiter l'âme des travailleurs, pendant cette longue période d'oppression! Tout leur était interdit, jusqu'à la faculté de disposer d'eux-mêmes; comme si la liberté de travailler n'était pas la plus sacrée de toutes les propriétés! Mais le dernier mot du système des corporations n'a été proclamé qu'en Angleterre, où la loi punissait de mort, naguère encore, l'ouvrier déserteur, même quand son pays n'avait pas de travail à lui donner. Étienne Boyleau, tout prévôt qu'il était, n'y avait pas pensé.

Cependant, au travers de leurs nombreuses vicissitudes, les corporations organisées par saint Louis dans une pensée d'ordre, de discipline et de probité, ont produit des résultats très-dignes de l'attention des économistes et des hommes d'État. Elles ont accoutumé les travailleurs à la patience, à l'exactitude et à la persévérance; elles ont fait renaître la sécurité dans le commerce et donné une impulsion immense à cet élément important de la richesse publique. Dès que les consommateurs ont été certains de n'être plus trompés sur la qualité et sur la quantité des produits, ils en ont fait des demandes plus considérables et procuré par là des moyens de subsistance plus étendus aux classes laborieuses. Il y avait bien aussi quelques avantages dans cette hiérarchie sévère qui faisait du *maître* en industrie comme le chef de famille de ses ouvriers, avec des pouvoirs presque aussi étendus que ceux du père sur ses enfants. La limite fixée au nombre des métiers maintenait la concurrence

dans des bornes sans doute un peu étroites et par conséquent entachées de monopole, mais elle s'opposait à ces entreprises inconsidérées qui trop souvent donnent aux luttes industrielles de notre temps le caractère d'une guerre à mort, où le vaincu fait faillite, sans que le vainqueur fasse fortune. En retardant le mariage des ouvriers sans capital et sans état, la règle des corporations pouvait passer pour un bienfait, à une époque où la paternité ne semblait que le don de créer des malheureux. Mais qui absoudra cette féodalité de l'atelier de tous les fléaux qu'elle traînait à sa suite? Si elle a rendu quelques services dans des temps déjà bien éloignés de nous, combien n'a-t-elle pas causé de ravages dans les siècles suivants? Combien d'hommes de génie n'a-t-elle pas étouffés au berceau? Quelles funestes habitudes de servitude n'a-t-elle pas entretenues? Tout ce qu'on peut dire de plus significatif à cet égard, c'est que les corporations ont été modifiées ou ébranlées à toutes les époques où la civilisation a fait un pas et qu'elles ont été redemandées toutes les fois que le mouvement humanitaire a paru stationnaire ou rétrograde. Turgot les supprima [1] et sa chute les rappelle; la révolution et l'empire les détruisent sans retour, et en 1814 une pétition fameuse en sollicite le rétablissement [2].

Nous ne sommes néanmoins pas conséquents lorsque nous refusons aux fondateurs de ce système le tribut d'hommages qui leur est dû. L'établissement des corporations, si on en excepte les abus de la fiscalité, était en harmonie avec la constitution politique du temps où il

[1] Voir l'édit de Turgot de 1776 et le rapport de Dallarde à l'Assemblée constituante, séance du 15 février 1791.

[2] Cette pétition, extrêmement curieuse, et rédigée par M. Levacher Duplessis, a été imprimée in-4°.

prit naissance. On avait peu de métiers, mais on avait les douanes de province à province ; peu de productions et peu de débouchés. Les douanes intérieures assuraient à la fabrication locale la vente de ses articles, et les couvents offraient du pain et un asile aux compagnons inoccupés. La population était contenue, par le célibat des religieux et des ouvriers, dans des limites proportionnées aux moyens de subsistance contemporains. L'apprenti ne gagnait rien; mais, après un petit nombre d'années, son entretien tombait à la charge du maître. La concurrence ne faisait pas baisser le prix des salaires, et l'on n'éprouvait pas dans le commerce ces variations de prix brusques et fréquentes qui déconcertent quelquefois parmi nous les plus habiles spéculateurs. Nous avons émancipé le travail, chose étrange! et sa condition, à beaucoup d'égards, est devenue plus rude et plus précaire. C'est que nous avons bien imparfaitement exécuté ce grand œuvre de l'affranchissement des travailleurs : nous avons proclamé la liberté illimitée de produire, mais nous nous sommes refusé la liberté d'écouler nos produits. Notre système de libre concurrence est incomplet, et nous n'avons conquis, depuis la destruction de l'œuvre de saint Louis, que la faculté de nous encombrer : les guerres de douanes ont succédé aux luttes des corporations.

[redacted]

CHAPITRE XX.

Du mouvement imprimé à l'économie politique par les républiques italiennes du moyen âge.—Influence croissante du travail. — Accroissement de la richesse mobilière. — Changements qui en résultent dans l'état social européen. — Fondation du crédit. — Banque de Venise. — Origine du système prohibitif moderne.

Quand on étudie avec attention l'histoire des derniers temps de la féodalité, il est impossible de n'être pas frappé des efforts tentés sur les différents points de l'Europe pour assurer à tous les producteurs une plus juste part dans la distribution des profits du travail. L'affranchissement des communes en France, l'établissement de la Ligue anséatique en Allemagne, la création des républiques italiennes au moyen âge, ne sont que des épisodes de ce grand œuvre d'émancipation qui se poursuit de siècle en siècle avec une persévérance inébranlable. L'organisation des corporations sous le règne de saint Louis y contribue puissamment à son tour. Partout où les artisans et les marchands se réunissent, ils essayent de se créer une existence indépendante du caprice des seigneurs et des gouvernements. La facilité qu'ils éprouvent à dissimuler leurs richesses ou à les

déplacer quand l'orage gronde, leur agglomération, le besoin qu'on a de leurs services, leur assurent des franchises qui ne furent nulle part plus étendues qu'en Italie, puisqu'elles allèrent jusqu'à leur donner le monopole de la souveraineté.

Dès l'année 1282, l'industrie était si puissante à Florence, que les citoyens de cette république se donnèrent une magistrature exclusivement composée de marchands, sous le nom de *Prieurs des arts*. Ces délégués du peuple, réunis en un collége suprême de six membres, furent investis du pouvoir exécutif et logés dans le palais de la nation. Leurs fonctions ne duraient que deux mois, mais ils pouvaient être réélus au bout de deux ans. Les prieurs étaient choisis par leurs prédécesseurs réunis aux chefs des *arts majeurs* et à un certain nombre de notables. A Sienne on fit de même, et les quinze seigneurs qui gouvernaient cette petite république furent remplacés par neuf bourgeois, exclusivement désignés parmi les marchands. A Gênes et à Venise, les fortunes commerciales se substituèrent à l'aristocratie foncière et créèrent un pouvoir plus absolu que celui des barons féodaux. Il fallut, dans la plupart de ces républiques, exercer un art ou un métier pour rester citoyen et pour pouvoir aspirer au gouvernement de l'État. Les marchands voulurent être anoblis par leur profession même : il y eut une *noblesse de soie* et une *noblesse de laine*, et celle-ci se crut bientôt en droit de mépriser celle-là[1]. Au commencement du quatorzième siècle, on remarquait dans toute l'Italie des nuances infinies parmi les diverses constitutions républicaines ; mais elles étaient toutes d'accord en ce sens que nulle part l'aristocratie n'avait prévalu sur

[1] Daru, *Histoire de Venise*, tome I, page 505.

les bourgeois de l'industrie et du commerce. Bientôt les armes à feu et l'imprimerie porteront un dernier coup à la puissance des châteaux, en nivelant les forces et les intelligences.

Quel homme du peuple n'eût senti son cœur battre d'espérance à l'aspect des progrès chaque jour croissants de la liberté italienne ! Jamais les républiques de Rome et d'Athènes n'avaient joui d'une liberté semblable à celle-là : à Rome et à Athènes on combattait pour la souveraineté de quelques-uns; dans l'Italie du moyen âge on défendait l'indépendance de tous. On prenait les magistrats dans les comptoirs, dans les échoppes; on tenait les nobles à distance et en respect. On travaillait pour soi, non pour des maîtres. Peu de vexations et peu d'impôts; liberté absolue du commerce et vigoureuse organisation de l'industrie. L'habitude des réunions publiques et privées fit bientôt naître des orateurs, des hommes d'État, et la pratique des affaires mercantiles donna l'élan aux premières idées financières qui se soient popularisées en Europe. Il ne faut pas croire que ces gouvernements de marchands fussent exclusivement occupés du commerce[1]; leur politique se montra souvent plus libérale que celle des seigneurs dont ils avaient pris la place. Ils accordèrent aux beaux-arts des encouragements de toute espèce, et multiplièrent, avec la plus louable sollicitude, les établissements de bienfaisance, d'instruction, d'utilité publique. Trente hôpitaux avec mille lits pour les malades et pour les pauvres ; plus de deux cents écoles où dix mille enfants apprenaient à lire; des récompenses splendides prodiguées au génie des

[1] Sismondi, *Hist. des Républ. italiennes du moyen âge*, tome IV, p. 166.

peintres, des architectes et des sculpteurs témoignent du zèle éclairé des administrateurs de Florence au quatorzième siècle.

La prospérité du commerce n'était pas moins digne de remarque. On comptait deux cents fabriques de laine, produisant chaque année environ quatre-vingt mille pièces de drap, dont la vente assurait des salaires à plus de trente mille ouvriers. Quatre-vingts comptoirs étaient destinés au commerce de banque, et leurs nombreuses succursales favorisaient partout l'escompte et le crédit, déjà familiers aux habitants de ce pays, avant que le reste de l'Europe en eût connaissance. Florence égalait alors en richesse et en force productive la république de Venise, qui l'emportait sur la plupart des autres États. Ses revenus publics s'élevaient à trois cent mille florins. Villani en a dressé à cette époque un tableau assez complet[1], qui est suivi du budget des dépenses, monument

[1] Cet important document a été cité par M. de Sismondi, dans son excellente *Histoire des républiques italiennes*. Je le reproduis tout entier comme le seul *budget complet* de ce temps qui ait été conservé à l'économie politique.

Revenus de la ville et république de Florence, de 1336 *à* 1338, *en florins d'or du poids de* 72 *grammes à* 24 *karats.*

Gabelle des portes ou droits d'entrée et de sortie sur les marchandises et les vivres, affermée par année à	fl. 90,200
Gabelle sur la vente du vin en détail, 1/3 de la valeur	59,300
Estimo, ou imposition foncière sur les campagnes.	30,100
Gabelle du sel vendu 40 sols le boisseau aux bourgeois, et 20 sols aux paysans.	14,450
Revenus des biens des rebelles, exilés et condamnés.	7,000
Gabelle sur les prêteurs et usuriers.	3,000
A reporter.	fl. 204,050

[redacted]

financier bien digne de méditation, lorsque l'on considère le peu de progrès qu'avaient fait à cette époque, dans l'art des finances, les nations les plus renommées. On y voit avec surprise que la république n'accordait aucun salaire à ses fonctionnaires publics, à moins qu'ils ne fussent étrangers. La milice tenait

Report.	fl. 204,050
Redevance des nobles possessionnés sur le territoire.	2,000
Gabelle des contrats (inscriptions en hypothèques).	11,000
Gabelle des boucheries pour la ville.	15,000
Gabelle des boucheries pour la campagne.	4.400
Gabelle des loyers	4.050
Gabelle de la farine et des moulins.	4,250
Impôts sur les citoyens nommés podestats en pays étranger.	3,500
Gabelle des accusations.	1,400
Profit sur le monnayage des espèces d'or	2,300
Profit sur le monnayage des espèces de cuivre . .	1,500
Rentes des biens-fonds de la communauté et péages.	1,600
Gabelle sur les marchands de bétail dans la ville. .	2,150
Gabelle à la vérification des poids et mesures. . .	600
Immondices et loyers des vases d'Orto San-Michele.	750
Gabelle sur les loyers dans la campagne.	550
Gabelle des marchands des campagnes.	2,000
Amendes et condamnations dont on obtient le payement.	20,000
Défauts de soldats (pour rachat du devoir des milices).	7,000
Gabelle des portes de maisons à Florence.	5,550
Gabelle sur les fruitières et revendeuses.	450
Permission du port d'armes à 20 sols par tête. . .	1,300
Gabelle des sergents	100
Gabelle des bois flottés sur l'Arno.	100
Gabelle des réviseurs des garanties données à la communauté	200
Part de l'Etat aux droits perçus par les consuls des arts.	300
Gabelle sur les citoyens dont l'habitation est à la campagne	1,000
	fl. 297,600

lieu d'armée pendant la paix, et les mercenaires à la solde de l'État ne figuraient qu'aux dépenses extraordinaires de la guerre. Les impôts indirects l'emportaient de beaucoup en nombre et en valeur sur les impôts directs, et particulièrement sur la contribution foncière, qui était deux fois moindre que le seul revenu des bois-

Gabelle sur les possessions à la campagne.		
Gabelle sur les batailles sans armes		
Gabelle de Firenzuola		
Gabelle des moulins et pêches		
Le total surpasse.	fl.	300,000

Dépenses de la république de Florence, de 1336 *à* 1338, *en livres florentines, le florin d'or à* 3 *livres* 2 *sols.*

Salaire du podestat et de sa famille (ses archers et sbires)	liv.	15,240
Salaire du capitaine du peuple et de sa famille. .		5,880
Salaire de l'exécuteur de l'ordonnance de justice.		4,900
Salaire du conservateur, avec cinquante chevaux et cent fantassins (office extraordinaire et bientôt aboli).		26,400
Juge des appellations sur les droits de la communauté.		1,100
Officier *chargé de réprimer le luxe des femmes.* .		1,000
Officier du marché d'Orto San-Michele.		1,300
Office de la solde des troupes.		1,000
Office des payes mortes aux soldats.		250
Trésoriers de la communauté, leurs officiers et notaires.		1,400
Offices des revenus fonciers de la communauté. .		200
Geôliers et gardes des prisons.		800
Table des prieurs et de leur famille au palais. .		3,600
Salaire des douzels de la communauté et des gardiens des tours du podestat et des prieurs		550
Soixante archers et leurs capitaines au service des prieurs		5,700
Notaire des réformations, avec son aide.		450
Lions, torches, lumière et feu au palais.		2,400
Notaire au palais des prieurs		100
Salaire des archers et huissiers.		1,500
A reporter.	fl.	73,770

sons. Le produit des amendes et condamnations joue un grand rôle dans le budget des recettes, triste preuve du peu de respect qu'on avait pour les lois, ou de la dureté qui présidait à leur exécution. Que pouvaient être les profits sur le monnayage des espèces d'or et de cuivre, sinon une concession du même genre que les altérations de monnaies dont notre histoire est toute pleine, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles le Bel? Néanmoins, le compte des dépenses et des revenus de Florence témoigne vivement de la simplicité du régime gouvernemental de la république; heureuse, si la rivalité des noblesses nouvelles, et trop souvent l'oppression du peuple par les patriciens sortis de son sein, n'eussent ouvert la voie aux discordes civiles et les frontières à l'étranger! Les républiques italiennes du moyen âge peuvent être considérées comme de grandes maisons de commerce, administrées avec habileté et économie. Les revenus créés par le travail y étaient rarement atteints par l'impôt, et donnaient naissance chaque jour à des capitaux nouveaux que la liberté des transactions permettait de

Report.	73,770
Trompettes de la communauté.	1,000
Aumônes aux religieux et aux hôpitaux.	2,000
Six cents gardes de nuit dans la ville	10,800
Les drapeaux pour fêtes et courses de chevaux.	310
Espions et messagers de la commune..	1,200
Ambassadeurs	15,500
Châtelains et gardes des forteresses	12,400
Approvisionnement annuel d'armes et de flèches.	4,650
Florins 39,119, à 3 liv. 2 s. pour 1 florin.	liv. 121,630

Les travaux aux murs, aux ponts et aux églises forment la dépense extraordinaire, avec la solde des gens de guerre. En temps de paix, la république tenait à sa solde de sept cents à mille gendarmes et autant de fantassins.

faire fructifier avec avantage. La ville de Hambourg et celle de Genève, si riches malgré l'exiguïté de leur territoire, rappellent avec assez d'exactitude aujourd'hui la prospérité de ces grandes cités municipales du moyen âge. Leurs environs, couverts de maisons de campagne et de *villas* délicieuses, où l'opulence se repose des fatigues du commerce, sont l'image fidèle des demeures somptueuses des marchands italiens alors presque tous logés dans les palais dont leurs successeurs actuels ne peuvent pas même entretenir le mobilier. Aussi étaient-ils devenus les bailleurs de fonds des principales puissances de l'Europe ; on les recherchait comme intendants et administrateurs de domaines et de finances. C'est toujours à eux que s'adressaient les souverains en détresse; c'étaient leurs florins d'or que les rois de France se plaisaient surtout à altérer, et dont ils portaient la valeur de dix sols à trente. Édouard III d'Angleterre avait choisi ses deux banquiers à Florence, et les emprunts qu'il faisait par eux supassaient tellement ses remboursements, que les Bardi se trouvèrent lui avoir avancé cent quatre-vingt mille marcs sterlings, et les Peruzzi cent trente-cinq mille, ensemble seize millions trois cent quatre-vingt mille de nos francs, dans un temps où l'argent était cinq ou six fois plus cher que de nos jours[1]. Les citoyens des républiques italiennes disposaient à cette époque de la meilleure partie du commerce européen. Leurs ouvriers étaient recherchés partout comme les plus habiles, et leurs produits comme les plus parfaits. Ils étaient devenus les arbitres du goût et les seuls marchands renommés pour les tissus, les modes, les armes, les ameublements. Leurs capitaux leur procu-

[1] Sismondi, *Hist. des Républ. italiennes*, tome V, page 261.

raient aussi des profits immenses, sans parler de leurs bénéfices comme armateurs de navires, comme banquiers, comme associés dans toutes les entreprises de quelque importance. Les lois qu'ils faisaient eux-mêmes, en qualité de législateurs investis du pouvoir suprême, favorisaient de la manière la plus libérale toutes les transactions commerciales; et ils ont prouvé les premiers, par la théorie et par la pratique, les avantages encore méconnus de la liberté la plus illimitée du commerce. Gênes, Venise n'ont pas eu d'autre élément de splendeur.

C'est ici le moment de signaler la part importante qui revient aux Italiens dans la fondation des premiers établissements de crédit. Leur immense commerce leur avait sentir de bonne heure la nécessité de simplifier les combinaisons de tout genre dont se compose cette branche de la production ; et, dès la fin du douzième siècle, Venise avait vu s'élever dans son sein une banque de dépôt qui ouvrait des crédits aux bailleurs de fonds, pour faciliter les payements et les revirements. La caisse ne retenait aucun droit de garde ni de commission, et ne payait aucun intérêt; mais ses certificats de dépôts faisaient les mêmes fonctions que le numéraire. Au moyen d'une caisse, dite du comptant, on payait à vue, en espèces, les effets qui étaient présentés, et l'on choisit pour ces payements la meilleure monnaie, qui devint celle de la banque. Il fut réglé que la banque ne payerait et ne compterait qu'en ducats effectifs, dont le titre était plus fin et l'altération moins commune que celle des autres espèces. Dès ce moment, le papier de la banque obtint sur tous les effets des marchands l'avantage de pouvoir être échangé contre une monnaie de bon aloi, et le crédit de cet établissement fut fondé sur

des bases solides. Peu à peu le gouvernement introduisit l'usage de faire ses payements en mandats sur la banque, au lieu de les effectuer en espèces, et il ajouta ainsi un nouvel élément de succès à tous ceux dont elle était en possession. Enfin l'ouverture d'un compte de débit et de crédit, qui permit aux propriétaires de fonds de transmettre leurs créances, acheva de compléter les moyens d'action de la banque, et bientôt elle donna naissance à plusieurs établissements semblables [1].

La position de Venise lui fit, dès son origine, une nécessité du perfectionnement industriel et commercial. Venise était une république sans territoire, et sa capitale une flotte de navires amarrés sur leurs ancres. C'est au commerce qu'elle fut obligée de demander non pas la fortune, mais la vie. Aussi, toute la politique du gouvernement a-t-elle eu sans cesse pour but l'accroissement de ses libertés commerciales et de ses franchises financières chez tous les peuples. A défaut de produits plus précieux, les Vénitiens commencent par vendre du sel; puis ils exportent les produits agricoles du nord de l'Italie et ils vont chercher dans la mer Noire ceux de la Turquie, de la Russie et de la Perse. A la foire de Pavie, déjà du temps de Charlemagne, ils avaient ébloui les acheteurs par de magnifiques exhibitions de tapis précieux, d'étoffes de soie, de tissus d'or, de perles et de pierreries. Des lois somptuaires les obligeaient à ménager leurs capitaux et à ne sacrifier à la consommation improductive qu'une portion de leurs

[1] M. Daru a publié, dans le 7e volume de son *Histoire de Venise*, aux pièces justificatives, sect. 2, paragraphe 5, un mémoire sur la banque de Venise, sous la date du 30 juin 1753, extrait de la correspondance de l'abbé de Bernis, alors ambassadeur de France.

revenus. Placés entre l'Orient et l'Occident, ils avaient imité l'industrie d'une partie de leurs voisins et la simplicité économique des autres. Leurs priviléges à Constantinople avaient quelque chose de l'insolence de la conquête, et leurs colonies de la Méditerranée formeraient presque aujourd'hui un royaume. Venise entretenait avec un luxe vraiment royal ses consuls et généralement tous ses employés commerciaux ; elle exigeait qu'ils eussent une suite nombreuse en état de représenter dignement la république et d'imposer aux étrangers. Le podestat de Constantinople fut pendant quelque temps sur le pied d'un souverain. Il jugeait en dernier ressort les différends des nationaux de Venise ; il portait des brodequins d'écarlate, marque de la dignité impériale, et ne paraissait en public qu'entouré de gardes. C'est en honorant de cette manière la profession du commerce et en favorisant par tous les moyens les citoyens qui s'y livraient, que les Vénitiens élevèrent si haut la prépondérance de leur pays et la considération des négociants qui en faisaient la fortune.

Aussi la république occupait-elle au quinzième siècle, dans le seul arsenal de Venise, seize mille ouvriers et trente-six mille marins. Le gouvernement envoyait tous les ans dans les ports principaux des escadres de quatre ou six grosses galères qui recevaient les marchandises destinées aux particuliers. Cet usage avait pour motif d'exercer la marine militaire, d'en tirer parti pendant la paix, de faire respecter le pavillon national et de fournir des moyens de transport à ceux qui n'étaient pas en état d'armer des vaisseaux pour leur compte [1]. La marine du commerce n'en entretenait pas moins trois

[1] Sandi, *Storia civile di Venezia*, lib. v.

mille navires employés à l'importation et à l'exportation des produits de tous les pays du monde. Ces navires exploraient tour à tour les ports de la mer Noire, ceux de la Syrie et de l'Égypte, et ils allaient d'escale en escale visiter toutes les places du Péloponèse, de l'Asie-Mineure, de Chypre, de Candie et de l'Archipel grec. Une flotte, la plus importante de toutes, partait chaque année pour les côtes de Flandre, longeant la Sicile, l'Afrique et l'Espagne, avec de gros navires qui ne pouvaient avoir moins de deux cents hommes d'équipage, et qui trafiquaient successivement sur tous les rivages des marchandises dont leurs habitants avaient besoin. Des traités de commerce assuraient dans chaque relâche les relations les plus avantageuses aux négociants vénitiens qui correspondaient à Bruges, à Anvers, à Londres, avec les marchands des villes anséatiques. Venise avait déjà donné à cette époque une grande impulsion à ses manufactures et les plus riches colis de ses expéditions se composaient de glaces, de cristaux, d'étoffes de laine fine et de tissus de soie magnifiques exécutés par des ouvriers vénitiens. Les gouvernements les plus éclairés de notre temps n'ont jamais montré autant de sollicitude que celui de cette république pour les intérêts du commerce et de l'industrie.

Quelques auteurs ont [1] cru voir dans ces voyages de long cours faits sur des vaisseaux de l'Etat, mais pour le compte du commerce, le modèle des compagnies que les Hollandais, les Anglais et les Français ont organisées dans des temps postérieurs pour le commerce des Indes : nous ne saurions partager cet avis. Sans doute,

[1] Entre autres, M. le comte Daru, *Histoire de Venise*, tome III, page 107.

[redacted]

les particuliers qui avaient loué les vaisseaux du gouvernement pour faire le commerce jouissaient de quelques priviléges; mais ces priviléges n'étaient pas permanents, et chaque galère était affermée séparément à un prix si modéré, qu'on ne peut attribuer raisonnablement à des vues fiscales le système suivi à cet égard. Le commerce a été fort longtemps libre à Venise, et la république n'a commencé à déchoir que lorsque son gouvernement eut fait tarir par le monopole la source de ses prospérités. Dans le principe, tous les jeunes patriciens étaient obligés de passer par les plus rudes épreuves de la carrière commerciale. On les envoyait souvent en qualité de novices à bord des vaisseaux de l'État, tenter la fortune avec une légère pacotille, tant il entrait dans les vues de l'administration de diriger tous les citoyens vers les professions laborieuses! Le seul reproche qu'on puisse adresser aux Vénitiens, c'est d'avoir cherché à exclure les étrangers de toute concurrence. Quoique la jalousie commerciale n'eût pas encore érigé les prohibitions en système, et que les ports de la république fussent ouverts à toutes les marchandises du monde, cependant les Vénitiens n'en permettaient la circulation que sur leurs propres navires; et ils régnaient en maîtres absolus dans toute la Méditerranée. La guerre leur avait fait raison des Pisans, des Siciliens et des Génois. L'Espagne, longtemps occupée par les Maures, leur causait peu d'ombrage. La France dédaignait le commerce; l'Angleterre n'y pensait pas encore; la république de Hollande n'existait pas. A la faveur du droit de souveraineté qu'elle s'était arrogé sur le Golfe, Venise se réservait le droit presque exclusif de naviguer. Des flottilles armées gardaient les embouchures de tous ses fleuves et ne laissaient pas

entrer ou sortir une barque sans l'avoir rigoureusement visitée. Mais de quoi lui servit cette sollicitude ombrageuse pour les intérêts de sa navigation? Un jour vint où les Portugais découvrirent la route du cap de Bonne-Espérance, et tout cet édifice de précautions et de défiance s'écroula sur-le-champ.

C'est ici que commencent les premières guerres de douanes, et que l'économie politique reçoit de l'histoire un haut enseignement. Les Vénitiens avaient aplani tous les obstacles, mais pour eux seuls et à l'exclusion des autres peuples. Leur législation était très-dure à l'égard des étrangers, en matière de commerce. Les lois défendaient même de recevoir sur les vaisseaux de l'État un négociant qui n'était pas sujet de la république. Les étrangers payaient des droits de douane deux fois plus élevés que les nationaux. Ils ne pouvaient ni faire construire ni acheter des navires dans les ports vénitiens. Les navires, les patrons, les propriétaires, tout devait être vénitien. Toute société entre les nationaux et les étrangers était interdite; il n'y avait de protection, de priviléges et de bénéfices que pour les Vénitiens; mais du moins ceux-ci y avaient tous les mêmes droits [1]. C'est dans Venise même et là seulement qu'il était permis de traiter avec les Allemands, les Bohémiens et les Hongrois. A mesure que les manufactures nationales acquirent de l'importance, le gouvernement se départit de la politique libérale qu'il avait suivie jusqu'alors, et les fabricants obtinrent la prohibition absolue des marchandises étrangères dont ils étaient devenus producteurs. En vain, dans le dix-septième siècle, le commerce en décadence sollicitait-il le rétablissement des an-

[1] Sandi, liv. VI, chap. 1.

ciennes libertés et la franchise du port ; on en fit un moment l'essai, mais l'esprit de restriction l'emporta, et le régime prohibitif prépara de bonne heure l'anéantissement de la république.

Les peuples de l'Italie pardonnaient, néanmoins, aux Vénitiens leur intolérance commerciale, en raison du prix modéré auquel ils livraient toutes les marchandises. Les Juifs, les Arméniens, les Grecs, les Allemands affluaient chez eux, et s'y livraient avec sécurité à des spéculations toujours avantageuses, à cause des sûretés qu'y offraient les institutions de crédit et la probité reconnue des négociants. Mais bientôt Venise vit s'élever en Europe de nombreuses fabriques rivales des siennes, et son commerce rencontra dans celui des Portugais, des Hollandais, des Espagnols et des Anglais la plus formidable concurrence. La découverte du cap de Bonne-Espérance lui enleva le monopole des épiceries de l'Inde. La prise de Constantinople, par Mahomet II, lui avait déjà fait perdre les magnifiques priviléges dont ses sujets jouissaient dans cette riche capitale de l'Orient. Mais la découverte de l'Amérique et les vigoureuses représailles de Charles-Quint, qui, dès le commencement de son règne, en 1517, doubla les droits de douane que les Vénitiens payaient dans ses États, achevèrent la ruine de cet heureux monopole qui avait mis à contribution l'Europe entière. Charles-Quint éleva à 20 pour cent les taxes à l'importation et à l'exportation sur toutes les marchandises vénitiennes ; et ce tarif, qui paraîtrait aujourd'hui modéré, suffit alors pour interdire aux Vénitiens l'entrée des ports espagnols. Telle fut l'origine du système exclusif, dont la république de Venise devait expier si cruellement la funeste invention. Tant qu'elle ne cher-

cha la fortune que dans la libre concurrence du talent et des capitaux de ses propres citoyens, elle grandit d'âge en âge et devint un moment l'arbitre de l'Europe ; mais dès qu'elle voulut dominer les marchés par la tyrannie du monopole, elle vit se former contre son commerce une ligue bien autrement redoutable que celle de Cambrai.

Nous ne voudrions pas d'autre argument en faveur de la liberté du commerce que le développement prodigieux de l'industrie vénitienne pendant le long règne de cette liberté. Il n'avait pas fallu recourir à la protection pour assurer à la république, dans ses plus beaux jours, des architectes habiles, des constructeurs de vaisseaux, des ingénieurs civils en état de suffire à tous les besoins de ses services. Ses orfèvres passaient pour les plus distingués de toute l'Europe. Elle avait des manufactures de soieries sans rivales en Italie même, où cette industrie fit bientôt de rapides progrès ; et ces manufactures lui rapportaient, dès le principe, plus de cinq cent mille ducats par année, près de trois millions de nos francs. Les ouvriers les plus ingénieux de l'étranger recevaient des encouragements de toute espèce pour s'établir à Venise, et l'inquisition d'État poursuivait de ses menaces homicides les ouvriers nationaux assez hardis pour s'expatrier. « Si quelque ouvrier ou artiste, est-il dit [1], transporte son art en pays étranger, au détriment de la république, il lui sera envoyé l'ordre de revenir. S'il n'obéit pas, on mettra en prison les personnes qui lui appartiennent de plus près, afin de le déterminer à l'obéissance par l'intérêt qu'il leur porte. S'il revient, le passé lui sera

[1] Art. 26 des *Statuts de l'inquisition d'État*.

pardonné et on lui procurera un établissement à Venise; si, malgré l'emprisonnement de ses parents, il s'obstine à vouloir demeurer chez l'étranger, *on chargera quelque émissaire de le tuer*, et après sa mort ses parents seront mis en liberté. » Le résultat inévitable de ces dispositions atroces devait être de ralentir le mouvement progressif de l'industrie, en empêchant les ouvriers d'aller étudier à l'étranger les secrets et les perfectionnements dont elle avait besoin. A force de faire un mystère de leurs inventions déjà vieilles, ils y habituèrent leurs artisans et les y enfermèrent, pour ainsi dire, comme dans un cercle vicieux. Tout marchait autour d'eux, tandis qu'ils demeuraient immobiles, et les produits de leurs fabriques ne conservèrent quelque débit dans l'intérieur de la république qu'à la faveur des lois prohibitives. La décadence commença avec la protection.

Venise avait pourtant débuté dans la carrière industrielle sous des auspices plus heureux. Un tribunal y avait été créé, dès l'année 1172, pour la police des arts et métiers. La qualité et la quantité des matières étaient sévèrement examinées. Il était défendu à tout ouvrier de s'occuper de plus d'une sorte d'ouvrage, afin de l'exécuter avec plus de soin. Aussi l'industrie était-elle parvenue à un très-haut degré de perfection, dès la fin du quatorzième siècle. La fabrication des tissus de coton était déjà connue à Venise vers cette époque. On y faisait les plus belles toiles de toute l'Italie, et on savait leur imprimer des couleurs renommées par leur éclat et leur solidité. Berthollet rapporte [1] que ce fut à Venise que parut, en 1429, le premier recueil

[1] *Éléments de l'art de la teinture.*

des procédés employés dans la teinture. La chimie y était alors plus avancée qu'en aucun autre pays, et les Vénitiens étaient en possession presque exclusive du commerce des drogues. Ils préparaient et doraient les cuirs avec une supériorité reconnue sur tous les autres peuples. Leurs dentelles, connues sous le nom de *point de Venise*, étaient recherchées avec empressement. Leur quincaillerie, leurs raffineries de sucre suffisaient à peine aux besoins de la consommation européenne ; et, quand l'imprimerie était encore dans l'enfance chez leurs rivaux, elle s'était élevée parmi eux au premier rang des industries. Ils avaient établi des manufactures nombreuses, qui ont été surpassées depuis en France et dans le reste de l'Europe; mais auxquelles appartient l'honneur d'avoir servi de modèle à toutes les autres. Ainsi, les Vénitiens ne brillèrent pas seulement par le commerce, mais par l'industrie; ils réunirent, pendant longtemps, aux bénéfices des transports, les profits de la fabrication. L'usage prudent et ingénieux qu'ils avaient su faire des combinaisons du crédit s'était répandu peu à peu dans toutes les républiques italiennes, et y avait développé sur une vaste échelle la richesse manufacturière et commerciale.

Il existe un discours remarquable, prononcé en 1421 au grand conseil par le doge Thomas Moncenigo, sur les ressources financières et sur l'étendue du commerce de la république de Venise[1]. Après un exposé exact et

[1] Ce discours est textuellement cité par M. Daru dans son *Histoire de Venise*, tome II, pages 293-314. L'extrait suivant me semble digne de figurer à côté du budget de la ville de Florence:

« J'ai fait faire, dit le doge Moncenigo, le relevé des produits de » notre commerce.

» Toutes les semaines il nous arrivé de Milan dix-sept ou dix-

[redacted]

détaillé des profits du travail national sur les marchés étrangers et de la part qui en revenait au trésor de l'État, le vieux doge s'appuyait principalement du danger qu'il y aurait à troubler cette magnifique prospérité,

» huit mille ducats, ce qui fait par an.	900,000 ducats,
» De Monza mille par semaine, et par an. . .	52,000
» De Côme deux mille par semaine, et par an.	104,000
» D'Alexandrie mille par semaine, et par an.	52,000
» De Tortone et de Novare deux mille par » semaine, et par an	104,000
» De Pavie deux mille par semaine et par » an..	104,000
» De Crémone deux mille par semaine, et » par an.	104,000
» De Bergame quinze cents par semaine, et » par an	78,000
» De Palerme deux mille par semaine, et par » an.	104,000
» De Plaisance mille par semaine, et par an	52,000
	1,654,000 ducats.

» Ce qui constate évidemment ce résultat, c'est l'aveu de tous » les banquiers, qui déclarent que tous les ans le Milanais a seize » cent mille ducats à nous solder. Trouvez-vous que ce soit là un » assez beau jardin dont Venise jouit sans qu'il lui occasionne au» cune dépense ?

» Tortone et Novare emploient par an six mille pièces de drap,

» qui, à quinze ducats la piece, font	90,000 ducats.
» Pavie trois mille pièces.	45,000
» Milan quatre mille pièces de drap fin à 30 » ducats la pièce.	120,000
» Côme douze mille pièces à 15 ducats. . . .	180,000
» Monza six mille pièces	90,000
» Brescia cinq mille pièces.	75,000
» Bergame dix mille pièces à 7 ducats. . . .	70,000
» Crémone quarante mille pièces de futaine à » quatre ducats et un quart la pièce.	170,000
» Parme quatre mille pièces de drap à 15 du» cats.	60,000
	900,000 ducats.

» En tout quatre-vingt-quatorze mille pièces; et les droits d'en-

pour repousser une guerre alors vivement réclamée
les impatients de l'époque. « Vous êtes les seuls, di
il, à qui la terre et les mers soient également ouver
Vous êtes le canal de toutes les richesses; vous appr

» trée et de sortie, à un ducat seulement par pièce, nous pr
» sent 200,000 ducats.

» Nous faisons avec la Lombardie un commerce dont on év
» la somme à 28,800,000 ducats. Trouvez-vous que Venise
» un assez beau jardin?

» Viennent ensuite les chanvres pour la » somme de.	100,000 du
» Les Lombards achètent de vous tous les » ans cinq milliers de coton pour.	250,000
» Vingt mille quintaux de fil (ou peut-être de » coton filé), à 15 et 20 ducats le cent	30,000
» Quatre mille milliers de laine de Catalogne, » à 60 ducats par mille..	120,000
» Autant de France.	120,000
» Étoffes de soie et d'or pour.	250,000
» Trois mille charges de poivre à 100 ducats » la charge.	300,000
» Quatre cents fardes de cannelle à 160 du- » cats la farde.	64,000
» Deux cent milliers de gingembre à 40 du- » cats le millier	8,000
» Des sucres taxés depuis 2 et 3 jusqu'à 15 » ducats le cent, pour.	95,000
» Autres marchandises pour coudre et bro- » der.	30,000
» Quatre mille milliers de bois de teinture » à 30 ducats le millier.	120,000
» Graines et plantes tinctoriales	50,000
» Savons	250,000
» *Esclaves*.	30,000
	1,817,000

» Je ne compte pas le produit de la vente du sel *. Conv
» qu'un tel commerce est une belle terre. Considérez combie
» vaisseaux le mouvement de toutes ces marchandises entre

* Le comte Filiasi, dans ses *Recherches sur le commerce de V*
p. 270 évalue le produit du sel à un million de ducats.

sionnez le monde entier. Tout l'univers s'intéresse à votre fortune. Tout l'or du monde arrive chez vous. Heureux, tant que vous conserverez des idées pacifiques, pendant que l'Europe entière est en feu ! Pour moi, tant qu'il me restera un souffle de vie, je persisterai dans ce système, qu'il faut aimer la paix. Je me suis toujours efforcé de prendre des mesures pour que l'intérêt des emprunts et toutes les charges publiques fussent acquittés régulièrement de six mois en six mois, et j'ai eu le bonheur d'y réussir. Il ne tient qu'à vous de maintenir, l'heureux état de nos affaires, en priant le Tout-Puissant de vous faire persévérer dans le système salutaire suivi jusqu'à ce jour. Si vous y persistez, vous deviendrez redoutables et possesseurs de toutes les richesses du monde chrétien. Gardez-vous, comme du feu, de toucher au bien d'autrui et de faire la guerre injustement : Dieu vous en punirait. *Alors ceux qui avaient dix mille ducats, n'en auront plus que mille; qui avait dix maisons sera réduit à une, et ainsi du reste. Plus de biens, plus de crédit, plus de réputation. De maîtres que vous étiez, vous vous trouverez sujets, et de qui? Des gens de guerre, d'une soldatesque, de ces bandes que vous soudoyez.* Les étrangers ont souvent rendu hommage à votre sagesse, en prenant des arbitres parmi vous; persistez donc, pour

» en activité, soit pour les porter en Lombardie, soit pour aller » les chercher en Syrie, dans la Romanie, en Catalogne, en » Flandre, en Chypre, en Sicile, sur tous les points du monde. » Venise gagne deux et demi, trois pour cent sur le fret. Voyez » combien de gens vivent de ce mouvement : courtiers, ouvriers, » matelots, des milliers de familles, et enfin les marchands dont » le bénéfice ne s'élève pas à moins de six cent mille ducats.

» Voilà ce que vous produit votre jardin. Êtes-vous d'avis de le » détruire? Vraiment non; mais il faut le défendre contre qui » viendra l'attaquer. »

vous et pour le bonheur de vos fils, dans le système qui vous a procuré tant de prospérités. »

Il est difficile de n'être pas touché de la grandeur et de la sagesse de ce langage. Ainsi, même à cette époque fort éloignée de nous, on comprenait déjà que le commerce est essentiellement ami de la paix, et que les nations sont solidaires les unes des autres dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. « Que vendrez-vous aux Milanais, disait le doge, quand vous les aurez ruinés? que pourront-ils vous donner en échange de vos produits? Et vos produits, que deviendront-ils en présence des exigences de la guerre, qui entameront les capitaux dont vous avez besoin pour les créer? » Le simple bon sens indiquait alors aux hommes éminents ce que l'expérience a mis, depuis, hors de doute, et ce que la théorie enseigne aujourd'hui, appuyée de l'autorité des faits.

Dans les autres républiques italiennes, où l'esprit industriel et commercial avait prévalu, comme à Florence et à Venise, sur le despotisme féodal, la prospérité n'était pas moins brillante, et les progrès en tout genre moins étonnants. Chacun sait les richesses accumulées à Gênes par la hardiesse de ses navigateurs et par l'habileté de ses négociants. Gênes avait des comptoirs dans l'Archipel et dans la mer Noire, et ses marchands venaient partager dans les ports des villes anséatiques les profits de Venise. La banque de Saint-Georges, née en 1407 des emprunts contractés pour subvenir aux besoins publics[1], devint bientôt la rivale de celle de Venise, et rendit les mêmes services que sa rivale. Néanmoins, les Génois [2] ne persistèrent pas aussi longtemps que les

[1] Gilbart, *History and principles of banking*, page 10.

[2] Le comte Pecchio, *Histoire de l'Économie politique en Italie*, page 6.

Vénitiens dans les principes de la liberté commerciale, et leur gouvernement a fourni le premier exemple de priviléges exclusifs accordés à une compagnie, en payement de subsides. A Milan, dès l'année 1260, on s'occupait du recensement des terres, et dans cette capitale des républiques lombardes il fallait mettre plus de cent hôtels des monnaies en activité, pour suffire à la demande immense de numéraire nécessitée par le développement des affaires. De quelque côté que l'on tourne ses regards, on est frappé de l'activité dévorante qui règne dans toutes ces républiques, et de la sagacité avec laquelle chacune d'elles a su approprier ses institutions aux besoins de l'industrie et du commerce. Nous leur devons la création des premiers établissements de crédit public, soit qu'elles inventent les banques, soit qu'elles imaginent les emprunts. Elles avaient déjà mis de l'ordre dans l'industrie, avant que saint Louis y eût fondé les corporations. La puissance de leurs gouvernements ne semblait pas avoir d'autre mission que de protéger les intérêts du travail; et, tandis que partout ailleurs on rançonnait les manants et les vilains, à Venise, à Gênes, à Florence, à Pise, à Milan, ces mêmes vilains, enrichis par le commerce et par l'industrie, disposaient en maîtres de la souveraineté.

Les républiques italiennes n'ont donc pas seulement servi la cause de la liberté, en ravivant les nobles rivalités d'indépendance des vieilles républiques grecques; mais, en mettant partout le travail en honneur, elles ont changé la face de l'Europe et préparé l'avénement des doctrines libérales, dont nous verrons un jour le triomphe. C'est chez elles que se sont faites les grandes expériences économiques, d'où la science devait sortir tout armée. Ces républiques ont essayé, tour à tour, avant

les autres peuples, de la liberté du commerce et de la prohibition. Elles ont affronté les premiers écueils du crédit et posé les bases du système des emprunts modernes. Tandis que le reste de l'Europe se couvrait de donjons et de chaumières, l'Italie bâtissait des palais et des temples de marbre; elle armait des milliers de navires, chargés des produits de ses manufactures. Elle organisait le travail, et appelait tous les citoyens, sans distinction de caste, aux honneurs et à la fortune, quand ils en étaient dignes par leur savoir et leur capacité. Heureuse, si l'aristocratie ne se fût glissée dans son sein, à la faveur des richesses, comme la prohibition à la suite des manufactures et le monopole sur les pas du commerce! Que de leçons pour nous dans cette immense variété d'événements! L'expérience y précède la science. et nous montre le premier exemple d'une large application des théories du commerce à la pratique du gouvernement. L'administration s'y présente sous les formes simples et régulières d'une gestion industrielle, où toutes les ressources sont mises en œuvre avec ordre, intelligence et économie. On dirait de vastes entreprises, fortes d'un crédit assuré, qui expédient dans tous les ports de riches cargaisons, et qui s'occupent sans cesse de suffire. par une production infatigable, aux besoins d'une consommation immense. C'est, en effet, dans le sein des républiques italiennes qu'ont pris naissance les arts les plus ingénieux et les doctrines financières les plus avancées dont l'histoire fasse mention à cette époque; et l'on ne saurait dire à quel degré de splendeur ces États auraient pu s'élever encore, sans le funeste avénement de Charles-Quint, qui changea tout à la fois la face de l'Europe et celle de l'économie politique.

CHAPITRE XXI.

De la révolution causée par Charles-Quint dans la marche de l'économie politique. — L'esprit de conquête substitué à l'esprit de commerce. — Établissement officiel du système restrictif. — Traite des noirs. — Exécutions financières. — Couvents et paupérisme. — Résistance du protestantisme.

Charles-Quint, enfant de Flandre, empereur allemand et monarque espagnol, réunissait au plut haut degré toutes les antipathies italiennes. Il venait d'un pays où les manufactures de Venise, de Milan, de Florence et de Gênes avaient trouvé de redoutables concurrences; il était, en sa qualité d'empereur d'Allemagne, la personnification la plus haute du parti Gibelin, si abhorré en Italie ; et, comme roi d'Espagne, il allait devenir le plus funeste rival des banquiers italiens, incapables d'opposer une résistance sérieuse à l'heureux possesseur des mines du Mexique et du Pérou. A peine monté sur le trône, il mit dans la balance du commerce, outre le poids de son épée, celui du nouveau monde et d'une grande partie de l'ancien. En politique, en religion, en industrie, sa puissance ne voulut point souffrir de rivale; et, dès l'âge de vingt ans, il se prépara à soulever toutes les questions et à bouleverser tous les royaumes.

Ce n'est pas sans raison que les historiens s'accordent à considérer le règne de ce prince comme le point de départ d'un nouvel ordre social en Europe. A dater de son règne, en effet, il s'opère un changement rapide et profond dans la marche de la civilisation. Les idées sont aussi agitées que les empires, et pour la première fois, depuis bien des siècles, le monde semble convoqué à la lutte définitive du despotisme et de la liberté. La découverte de l'Amérique, l'expulsion des Maures d'Espagne, la réformation protestante, la traite des noirs, sont des événements contemporains de Charles-Quint, et chacun de ces événements porte dans ses flancs le germe de vingt révolutions futures. Au régime municipal qui s'était établi sous l'influence du travail dans toutes les villes libres de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne et des républiques italiennes, nous allons voir succéder la domination de quelques puissantes monarchies qui se partageront l'Europe, après l'avoir ruinée. Charles-Quint a été le principal instrument de cette révolution, dont le contre-coup devait être si fatal à l'économie politique, en mettant sous la protection de la force les plus funestes doctrines qui aient affligé l'humanité.

La nécessité de soutenir des guerres sans cesse renaissantes réduisit ce monarque, dès les premières années de son règne, à des expédients financiers qui enlevèrent la majeure partie des capitaux aux industries productives, pour les engloutir dans le gouffre de la consommation stérile. Son trésor était toujours vide; ses troupes étaient mal soldées, et elles prirent l'habitude de vivre au moyen de pillages, de concussions ou de taxes arbitraires. Des mesures violentes et oppressives remplacèrent partout le système régulier de contributions établi par les financiers italiens. Alors commencè-

rent les extorsions de toute espèce, les logements militaires, les impôts excessifs sur la consommation, qui faisaient renchérir le prix de la main-d'œuvre au détriment des manufactures. On augmenta les droits sur les matières premières à l'entrée et sur les produits fabriqués, à la sortie. Au libre exercice des arts on substitua le monopole des métiers et celui du commerce. Partout s'élevèrent, flanquées de priviléges, les manufactures impériales ou royales dont il fallut acheter des licences pour avoir le droit de travailler. Tout cet attirail restrictif s'établissait peu à peu dans les lois et dans les mœurs, puis vinrent les sophistes qui en firent des doctrines, et c'est ainsi que toutes les hérésies économiques dont l'Europe est encore infestée, sont devenues d'autant plus difficiles à détruire qu'elles se présentent avec la sanction du temps et le caractère de l'autorité. Charles-Quint les rendit plus funestes, en les organisant, en les faisant pénétrer dans l'administration dont elles devaient devenir la règle de conduite et le dogme inviolable.

Une conséquence plus déplorable du système impérial autrichien-espagnol fut de remettre en honneur l'aristocratie de parchemin et d'épée, qui commençait à disparaître devant les notabilités de l'industrie et du commerce. La noblesse des républiques italiennes, des villes anséatiques, des grandes cités marchandes belges, françaises et espagnoles, travaillait du moins et s'honorait d'une origine laborieuse; mais Charles-Quint se mit à vendre des titres pour avoir de l'argent, et le préjugé castillan, qui fait consister la noblesse dans l'oisiveté, se répandit comme un fléau sur toute l'Europe. Un seul règne suffit pour faire rétrograder les libertés publiques jusqu'aux plus mauvais temps de la féodalité. Chaque

jour, quelque grande existence industrielle se retirait de l'arène, où il ne lui était plus possible de se maintenir sans déroger. Les seigneurs avaient cessé de détrousser les passants sur les routes, comme faisaient leurs prédécesseurs du haut des vieux donjons ; mais ils se retranchèrent dans les priviléges qui leur assuraient la meilleure part des profits du travail de leurs concitoyens. Des nuées de traitants se firent adjuger le fermage des revenus publics; et l'un des gouverneurs, pour Charles-Quint, dans les pays conquis, osa répondre aux injonctions royales : « Le roi commande à Madrid, » et moi à Milan. » Plus de discussion publique, plus de recours possible à la justice, plus de juridiction consulaire, plus de crédit : toutes les formes tutélaires avaient été abolies pour faire place au régime absolu de pachas espagnols.

Mais ce n'était pas seulement en Italie et dans le États de Charles-Quint qu'on avait à déplorer ce chan gement soudain dans la marche et surtout dans le doctrines des gouvernements. Pour quiconque se sou vient de l'exactitude scrupuleuse des Vénitiens, des Flo rentins, des Génois et des villes anséatiques à s'acquitte de leurs engagements, les expédients hasardeux aux quels la politique de l'empereur d'Allemagne accou tuma et obliga les autres princes par son exemple e par ses guerres continuelles, paraîtront plus funeste que le dommage immédiat qui en résultait. Rien n' plus contribué à paralyser le développement social, qu l'incertitude et la crainte répandues dans toutes le relations qui avaient besoin de garanties et de sécurit Sur quelle base pourrait-on désormais asseoir la moi dre spéculation, quand les principales sources d revenus publics étaient aliénées à l'avance pour pl

sieurs années, et les monnaies altérées soit par des alliages audacieux, soit par des décrets spoliateurs? Aussi le numéraire, dont on ne trouvait plus un placement utile et certain, déserta bientôt l'industrie et fut immobilisé en achats de terres. L'agriculture, frappée au cœur par la décadence du commerce, ne tarda point à déchoir sous l'empire d'une législation qui prohibait l'exportation des grains. Pour comble de malheur, les changements nombreux opérés dans l'administration des États bouleversés par la guerre affligèrent l'Europe d'une plaie renouvelée du Bas-Empire : nous voulons parler des procès et des querelles de toute espèce avec leur cortége habituel de rapines et d'hommes de loi. L'éclat éblouissant des beaux-arts n'a jamais dédommagé l'Italie de la décadence qui suivit la perte de sa liberté; et la diminution continuelle de sa population a suffisamment démontré, depuis lors, que les véritables éléments de la prospérité des États consistaient dans les arts utiles plutôt que dans les arts glorieux.

Le règne de Charles-Quint a surtout été contraire aux progrès de l'économie politique, en ce sens qu'il a détourné violemment l'Europe des voies régulières de la production, pour la précipiter dans les hasards de la guerre et dans le vieux système d'exploitation engendré par la féodalité. Tout ce que nous avons aujourd'hui de fausses doctrines et de funestes préjugés à combattre, nous le devons à son gouvernement, continué et empiré par son exécrable successeur. La liberté du commerce allait s'établir dans le monde et rallier en une solidarité commune les intérêts du Midi et du Nord : Charles-Quint y substitua les restrictions et les prohibitions. Les banques de Venise et de Gênes venaient de fonder le crédit : Charles-Quint se mit à faire

de la fausse monnaie ; et, quoique déjà les trésors du nouveau monde lui fussent ouverts au point de lui rapporter près de cinquante millions de francs par année, il inonda l'Europe, vers 1540, d'une masse considérable de mauvais écus d'or de Castille. Ce détestable exemple ne trouva que trop d'imitateurs ; et il y eut un moment où, selon l'expression de M. Ganilh, « l'Italie se distingua autant par ses mauvaises monnaies que par ses excellents ouvrages sur la monnaie. » On ne cherchait plus la richesse dans le travail et dans l'emploi intelligent des capitaux, mais dans l'accumulation des espèces ; on en prohibait la sortie par des lois draconiennes, comme s'il eût été possible d'acheter les marchandises qu'on ne produisait plus soi-même et de garder l'argent qui servait à les payer. C'est alors qu'eurent lieu les premiers essais de ces théories étranges dont l'invention appartient tout entière aux Espagnols, et qu'un économiste de leur pays résumait si naïvement, deux cents ans plus tard, dans ce passage remarquable : « Il est nécessaire d'employer avec rigueur tous les moyens qui peuvent nous conduire à vendre aux étrangers plus de nos productions qu'ils ne nous vendront des leurs : *c'est là tout le secret et la seule utilité du commerce* [1]. »

[1] Ustariz, *Théorie et pratique du commerce*, chap. IV, p. 13, de l'édition française. Cet auteur ajoutait :

« Si nous pouvions au moins rester de pair pour l'échange, ce serait encore assez pour conserver en Espagne la majeure partie des richesses qui viennent des Indes occidentales à Cadix, au lieu qu'elles ne peuvent aujourd'hui nous être d'aucune utilité. Au contraire, ces trésors deviennent funestes à la monarchie, si, dès le port même où ils arrivent, ils passent dans les mains des peuples rivaux de cette couronne, qui les portent en grande quantité dans les pays de la domination des Turcs. Ainsi, outre le malheur d'être dépouillés de notre argent dès qu'il arrive à Cadix par les

Tel est le système qui a donné naissance aux guerres innombrables dont l'Europe a été le théâtre depuis l'avénement de Charles-Quint, et qui domine encore, à leur insu, la politique commerciale de presque tous les gouvernements modernes. Tous se sont efforcés, dès lors, de retenir le numéraire et de proscrire les marchandises étrangères ; tous ont cru voir dans les importations une cause de ruine, sans s'apercevoir que les importations devenaient d'autant plus nécessaires que la production intérieure diminuait exactement, chez chaque peuple, dans la proportion des restrictions imaginées pour en activer l'essor. C'était, d'ailleurs, poursuivre une chimère que de vouloir vendre sans acheter, et d'ambitionner le monopole des manufactures, en abandonnant pour le produit des mines les grands travaux de l'industrie. L'Espagne a cruellement expié, depuis, cette fatale erreur de Charles-Quint; elle a perdu ses fabriques, pour avoir attaché trop d'importance à l'or de ses colonies; et, plus tard, ses colonies lui ont échappé, parce qu'elle avait trop négligé ses fabriques.

Mais ce mauvais système n'est pas la seule erreur que Charles-Quint ait accréditée en Europe. L'humanité a de plus graves reproches à faire à sa mémoire, pour avoir rétabli sur une immense échelle l'esclavage qui venait de mourir, et l'exploitation humaine qui touchait

flottes ou les galions, et le désagrément de le voir enlever par des nations peu affectionnées qui s'en servent à accroître leur commerce et leur opulence, nous avons la douleur de savoir qu'une grande partie de ces millions *passent chez les Turcs et les autres infidèles pour augmenter leurs forces et nos pertes*. Ces funestes conséquences méritent la plus grande attention et les mesures les plus sûres pour les prévenir. »

Et cependant Ustariz écrivait ces lignes en 1740, et il avait été ministre !

à son terme. La traite des nègres fut organisée sous ce règne comme une institution légitime et régulière, et l'on renouvela, des Grecs et des Romains, la doctrine funeste en vertu de laquelle les profits du travail social appartenaient de droit à quelques privilégiés. Des millions d'hommes périrent en Amérique, victimes de ce préjugé détestable, et l'Afrique n'a pas encore cessé, après trois cents ans, de payer son tribut de sang et de larmes au système qui en a été le fruit. On ne saurait se faire une idée de toutes les absurdités qui furent imaginées à cette époque, pour assurer aux hommes de la métropole les bénéfices et les revenus de la nouvelle colonie : jamais l'audace du privilége ne s'était manifestée d'une manière aussi tyrannique. La métropole imposa tous ses produits à la colonie, et lui interdit de se les procurer, même sur son propre sol. Il fut défendu aux Américains de planter le lin, le chanvre et la vigne, d'établir des manufactures, de construire des navires, de faire élever leurs enfants ailleurs qu'en Espagne. En même temps, on leur prescrivait certaines consommations inutiles, et ils étaient assujettis à des avanies dont l'histoire semblerait fabuleuse aujourd'hui. Le fouet du commandeur représentait alors toute la civilisation espagnole.

Tandis que les maximes du gouvernement de Charles-Quint protégeaient en Amérique l'établissement de l'esclavage et des monopoles les plus odieux, elles encourageaient en Europe le despotisme et la paresse par toutes sortes de moyens. Les couvents se multipliaient et se dotaient aux dépens de l'agriculture et du travail. L'inquisition faisait feu de ses mille bûchers contre la liberté civile et religieuse ; des monuments fastueux et inutiles succédaient à ces constructions nombreuses

d'utilité publique, qui avaient distingué d'une manière si brillante l'administration des républiques italiennes. On eût dit qu'il n'y avait à loger, en Europe, que cinq ou six demi-dieux dans des temples : l'espèce humaine devait s'estimer heureuse de ramper sous le chaume. Ce fut l'époque de toutes les mauvaises pensées; de tous les mauvais systèmes, en industrie, en politique, en religion. Nous ne commettons pas aujourd'hui une faute, nous n'obéissons pas à un seul préjugé industriel qui ne nous ait été légué par ce pouvoir malfaisant, assez fort pour convertir en loi ses plus fatales aberrations. Non, jamais la science ne trouvera de termes assez énergiques, ni l'humanité assez de larmes, pour flétrir et déplorer les gestes néfastes d'un tel règne! Philippe II, de sinistre mémoire, n'en a tiré que les conséquences; c'est Charles-Quint qui en a posé les bases. Mais les attentats du fils ont cessé en même temps que sa vie, et les doctrines du père entravent encore, après trois siècles, la marche de la civilisation.

De nobles et sublimes résistances ont cependant protesté contre ces graves atteintes portées aux droits imprescriptibles de l'humanité. L'Espagne conserve encore religieusement le souvenir des tentatives héroïques de Padilla et des villes municipales de la Péninsule qui suivirent l'impulsion de son patriotisme. Ce fut un beau reflet de l'ancienne indépendance des communes, et l'on peut juger, par ce qu'elles demandaient, de ce que Charles-Quint leur a fait perdre. « Nous voulons, disaient les chefs de la ligue provinciale, dans leur célèbre remontrance à ce prince, que l'on ne donne plus aux troupes de logements gratuits; que toutes les taxes soient rétablies sur le pied où elles étaient à la mort

d'Isabelle; qu'aux états qui se tiendront par la suite, chaque ville ait à envoyer un représentant du clergé, un de la noblesse *et un du tiers état*, élus chacun par leur ordre; qu'aucun membre des états ne puisse recevoir ni office, ni pension du roi, soit pour lui, soit pour des personnes de sa famille, *sous peine de mort* et de confiscation de ses biens; que chaque ville ou communauté paye à son représentant le salaire convenable pour son entretien pendant le temps qu'ils assistera aux états, et *que les terres des nobles soient assujetties à toutes les taxes publiques, comme celles des communes* [1]. »

Telle était l'économie politique du parti libéral de cette époque; mais la mort de Padilla [2] et la ruine de l'insurrection espagnole permirent à Charles-Quint d'appesantir son joug de fer sur la plus grande partie de l'Europe, désormais livrée au pillage de ses troupes et à la contagion de ses doctrines. La France même se vit

[1] Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. III.

[2] Sandoval, *Hist.*, vol. I, page 478, nous a conservé la lettre admirable que Padilla écrivit à la ville de Tolède la veille de son exécution. Je crois devoir reproduire quelques-unes des dernières pensées de ce martyr des franchises communales. « A toi la couronne d'Espagne et la lumière du monde entier; à toi qui fus libre du temps des puissants Goths et qui, en versant le sang des étrangers et celui des tiens, as recouvré la liberté pour toi et pour les cités voisines : ton enfant légitime, Juan de Padilla, t'informe comment par le sang de ses veines tu dois renouveler tes anciennes victoires. Si le sort n'a pas voulu que mes actions soient placées au nombre des exploits fortunés et fameux de tes autres enfants, il faut l'imputer à ma mauvaise fortune et non pas à ma volonté. Je te prie, comme ma mère, d'accepter la vie que je vais perdre, puisque Dieu ne m'a rien donné de plus précieux que je puisse perdre pour toi... Je ne t'en écris pas davantage; car dans ce moment même je sens le couteau près de mon sein, plus touché du déplaisir que tu vas ressentir que de mes propres maux. »

obligée de descendre dans l'arène [1], où elle combattit longtemps avec gloire, sinon toujours avec succès, jusqu'au moment où la puissante diversion du protestantisme, en Allemagne, replaça toutes les libertés sous la protection d'un principe.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage l'histoire de Charles-Quint, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce monarque a mis obstacle au magnifique développement de richesse et de prospérité créées par le travail des bourgeoisies émancipées du moyen âge. En essayant de reconstruire la monarchie universelle de Charlemagne et d'enlever aux divers États européens leur physionomie avec leur indépendance, il les a condamnés au fléau des armées permanentes et des impôts anticipés. Il a rétabli en Amérique l'esclavage à peu près aboli en Europe. Il a concentré dans sa seule personne et dans celle de quelques princes, alliés ou rivaux, la puissance de la souveraineté, dont les classes moyennes commençaient à entrer en partage. Ce sont là sans doute de graves sujets d'accusation aux yeux de la postérité; mais il y en a de plus graves encore et dont les conséquences ne furent pas moins déplorables. Le gouvernement de Charles-Quint est un de ceux qui ont le plus contribué à répandre sur le monde la hideuse plaie du paupérisme. N'est-ce pas en détruisant la liberté de l'industrie et du commerce, par l'établissement des monopoles et des manufactures

[1] « Dans une de ces nombreuses guerres, en 1552, une armée française de 44,000 hommes, commandée par le connétable de Montmorency, envahit les trois évêchés, en se faisant précéder d'un manifeste français et allemand, dont le frontispice représentait un bonnet avec deux poignards, entourés du mot LIBERTÉ. » SCHOELL, *Histoire des États européens*, tome XV, p. 160.

royales, qu'il a fait refluer vers les couvents une foule d'existences condamnées à la vie contemplative ou à la mendicité ? N'est-ce point en créant le système colonial, qu'il a accoutumé une partie de ses sujets à vivre aux dépens de l'autre ? N'a-t-il pas favorisé l'établissement de la société des Jésuites, si féconde en inventions funestes au travail et à la liberté ? N'est-ce pas lui qui a fait de si lugubres funérailles aux républiques italiennes ?

Mais le mauvais génie d'un seul homme ne saurait prévaloir contre les destinées éternelles du genre humain. Tandis que la fortune semblait sourire à Charles-Quint et couronner toutes ses entreprises, il s'élevait dans la vieille et laborieuse Allemagne une puissance qui devait détruire le fruit de ses victoires et préparer de grandes humiliations à son successeur. La liberté d'examen renaissait à la voix d'un moine irrité. Les germes d'indépendance mal étouffés dans les villes anséatiques fermentaient de nouveau sous l'influence des prédications brûlantes du protestantisme. Les paysans opprimés couraient aux armes ; les écrivains les les plus courageux préludaient par des essais hardis aux manifestes éloquents du dix-huitième siècle [1]. La

[1] « Pauvres gens et misérables, disait La Boëtie [*], peuples insensés, nations opiniâtres en votre mal et aveugles en votre bien, vous vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de votre revenu, piller vos champs, voler vos maisons et les dépouiller des meubles anciens et paternels ; vous vivez de sorte que vous pouvez dire que rien n'est à vous..... et tout ce dégât, ce malheur, cette ruine vous vient, non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemi et de celui que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de présenter à la mort

[*] *Le Contr'un*, page 125.

ıtrebande et l'interlope amortissaient l'effet des mo-
›oles naissants. Les vexations des traitants, la véna-
des charges et le poids des impôts faisaient sentir
prix de l'ordre dans les finances et le besoin de
ısidération chez les magistrats, et fortifiaient l'éduca-
n des peuples par de rudes épreuves. L'esprit d'exa-
n émané de la réformation protestante venait de
ıétrer dans toutes les questions sociales : il est im-
rtant d'en étudier les conséquences économiques
ınt d'aborder celles qui suivirent la découverte de
mérique, car ces deux mots *réformation* et *nouveau*
nde sont tout pleins d'enseignements mémorables.

ı personnes. Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux
ı que deux mains, n'a qu'un corps et n'a autre chose que
qu'a le moindre homme du nombre infini de nos villes, sinon
'il a plus que vous tous l'avantage que vous lui faites pour vous
truire. »

CHAPITRE XXII.

De la réformation protestante et de son influence sur la marche de l'économie politique. — Sécularisation des moines. — Vente des biens de l'Eglise. — Leur importance en Angleterre à cette époque. — Lois sur les pauvres. — Augmentation des jours de travail.

Il y a quelque chose de vraiment providentiel dans la marche du travail et de la liberté. Poursuivis sur un point, ils se réfugient sur un autre ; arrêtés dans leur essor, ils s'élancent plus vivement vers l'avenir, aussitôt que cet essor leur est rendu. A l'esclavage grec et romain succède l'indépendance barbare ; celle-ci à son tour, à peine altérée par le servage féodal, reparaît plus brillante et plus forte dans les communes affranchies. La glèbe succède à la meule, et les corporations précèdent la liberté du travail. Quand une expérience a fait son temps, elle rentre dans la nuit du passé et soudain recommence l'expérience nouvelle, chargée de transmettre à la postérité le dépôt et le profit de toutes celles qui l'ont précédée ; la réformation protestante est une des ces grandes péripéties du développement majestueux de l'humanité. Ses commencements furent

très-humbles; mais ses résultats ont changé la face de l'Europe. Léon X n'y avait vu que la révolte d'un moine, et Charles-Quint qu'une infraction au dogme de l'obéissance passive; mais sous la révolte du moine se cachait une protestation contre l'exploitation de la chrétienté par l'évêque de Rome, et l'apparition de Luther à la diète de Worms ne fut que le prélude de la ligue de Smalkalde, c'est-à-dire de la première confédération de petits États contre le depotisme des grands. Aussi, dès les premiers éclairs de cette tempête, il devint évident que la foudre allait frapper des institutions que l'on croyait consolidées par le temps, mais que le temps avait minées. Comme la découverte du cap de Bonne-Espérance venait d'arracher aux Vénitiens le monopole du commerce, l'établissement du protestantisme enleva au pape et aux empereurs la domination de l'Europe. Les Guelfes et les Gibelins furent mis hors de cause et la question sociale apparut sous un jour tout nouveau.

On ne peut s'empêcher de reconnaître une sorte de corrélation consolante et merveilleuse entre ces grands événements contemporains, tels que la traite des noirs et la réforme protestante destinée à y mettre un terme; la monarchie universelle de Charles-Quint et la formation des États allemands, auxquels se joindront plus tard la Suède tout entière amenée au combat par le grand Gustave-Adolphe, et les Provinces-Unies de Hollande, ensanglantées par Philippe II. Mais nous n'avons à les considérer que sous le point de vue économique et quoique, pour cet examen, la plupart des historiens soient des guides peu sûrs, les résultats présentent un caractère tellement prononcé, qu'il suffira de les indiquer pour en faire sentir l'importance. Ce n'était d'a-

bord qu'un refus de payer les indulgences au moyen desquelles Rome battait monnaie jusque dans les moindres villages [1]; mais ce refus devint l'ère d'une première réforme dans le système des impôts, et il n'y a pas aussi loin qu'on le pense de cette réforme aux discussions financières des parlements constitutionnels modernes. En Allemagne, les petits princes eurent bientôt compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'enthousiasme religieux, pour entraîner leurs peuples à la résistance aux projets ambitieux de l'Autriche. D'ailleurs, l'appât des trésors du clergé que chaque souverain protestant réunissait à son fisc; celui de l'indépendance et l'union intime que la cause commune établissait entre tous les confédérés, décidèrent les plus timorés à courir les hasards de la ligue et à fonder la première coalition efficace d'États libres contre la prépondérance de leurs oppresseurs.

Le premier résultat de la lutte, et le plus important pour l'économie politique, ce fut la sécularisation des religieux, et la vente des biens de toutes les communautés, ou leur adjonction pure et simple au domaine public. Ces biens avaient déjà une grande valeur, et ils en acquirent une plus considérable encore en passant dans des mains laborieuses, au sortir du régime stérile de la main-morte, auquel ils avaient été si longtemps soumis. La noblesse en eut sa part ainsi que les princes souverains, et on en appliqua une partie avec plus ou

[1] J'ai eu entre les mains l'original d'un diplôme d'indulgence plénière accordé pour la somme d'environ 1 franc 50 centimes de notre monnaie; il y était dit textuellement: *Veniam damus Joanni N. pro omnibus peccatis prœteritis, prœsentibus et* FUTURIS, *quantumcunquè enormibus*... Le bénéficiaire avait ajouté en marge, peut-être imprudemment, le nom de sa femme, qui se trouvait ainsi comprise dans l'indulgence par-dessus le marché.

[redacted]

moins d'équité et de discernement à l'entretien du culte, les pauvres et des instituts d'éducation publique. Lorsque la réformation pénétra en Angleterre, le changement fut encore plus sensible, et il s'y effectua sur de telles bases, qu'on peut le considérer comme une véritable révolution. Le clergé y possédait les sept dixièmes de la propriété foncière [1] et les mille quarante-un établissements religieux répandus sur la surface du royaume, au temps de Henri VIII, jouissaient d'un revenu d'environ six millions de francs de notre monnaie, somme énorme pour cette époque, en raison de la rareté du numéraire et de l'exiguïté du revenu national.

La suppression d'un grand nombre de jours abusivement fériés rendit au travail des millions de bras habitués au désœuvrement et fournit de nouveaux éléments d'accroissement à la richesse publique. Mais, en même temps, cette masse énorme de travailleurs, volontaires ou forcés, jetés dans la circulation au sortir des couvents qui défrayaient leur oisiveté, occasionna des modifications imprévues dans l'organisation sociale et fit apparaître le paupérisme sous une face nouvelle. Il y eut deux sortes de pauvres : ceux qui étaient habitués sous le régime précédent à demander l'aumône, et les gens qui la leur faisaient. Le nombre en devint même tellement considérable, qu'il fallut recourir à la législation pour les contenir et régler les conditions rigoureuses que la réforme des couvents leur avait imposées. La plupart se refusèrent obstinément au travail, et ceux qui s'y résignaient n'en trouvèrent pas toujours. Que ferait-on de cette population aventureuse et nomade, de ces malheureux *roundsmen*, quêtant de porte en porte du pain

[1] J. Wade, *History of the middle and working classes*, p. 38.

et de l'ouvrage, sans trouver le plus souvent ni l'un ni l'autre! Le catholicisme avait créé cette plaie en multipliant les couvents; le protestantisme l'aggravait en les supprimant : qui l'aurait cru, lorsqu'on se mit à l'œuvre!

Aussi, cette époque a-t-elle été plus qu'aucune autre fertile en mesures législatives et administratives de toute espèce, pour contraindre les vagabonds au domicile et les fainéants au travail. Les annales de l'Angleterre en sont pleines, et l'on ne sait de quoi s'étonner le plus, en les parcourant, ou de leur impuissance ou de leur multiplicité. En 1531, Charles-Quint avait publié à ce sujet dans les Pays-Bas un long édit aussi stérile que toutes les ordonnances analogues des rois d'Angleterre. Il avait défendu à toute personne de mendier, excepté aux moines et aux pèlerins, sous peine de la prison et du fouet. Les indigents reconnus devaient être entretenus au moyen de quêtes régulières à la porte des églises, des hôpitaux et des maisons de refuge, et les magistrats étaient autorisés à faire des collectes dans les temples ou dans les maisons particulières, une ou deux fois par semaine, pour le même objet. Les fainéants récalcitrants pouvaient être contraints à travailler [1]. Mais tout cet appareil de sévérité en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, ne servit qu'à faire ressortir l'absurdité qu'il y avait à décréter par ordonnance la prospérité publique.

Cette prétention étrange fut poussée, en Angleterre et dans les pays protestants, jusqu'à ses plus extrêmes limites. La suppression des couvents y convertit d'un trait de plume plus de cinquante mille moines en misérables pensionnaires de l'État, et les jeta, sans l'habitude

[1] Anderson, *History of commerce*, vol. II, page 55.

[redacted]

du travail ni du monde, au milieu des besoins et des séductions d'une société industrieuse. Les corrections, les châtiments et les supplices ne pouvaient rien sur ces hommes aguerris à la paresse, et qui d'ailleurs n'avaient pas tous à leur disposition des moyens de travail. Comment distinguer parmi eux l'oisiveté forcée de l'oisiveté volontaire? Cette question n'est pas encore jugée en Europe, quoiqu'elle y ait été posée depuis plusieurs siècles, et elle se complique tous les jours, par les progrès de l'industrie et de la civilisation, d'une foule de difficultés qui la rendent de plus en plus insoluble. En vain le protestantisme a-t-il opposé à la charité aveugle des catholiques la sévérité des lois sur les pauvres : il n'en est résulté qu'une chose, c'est que les pauvres des pays protestants sont obligés de cacher leur misère, tandis que ceux des pays catholiques peuvent l'étaler sans crainte; mais la misère n'en est pas moins réelle dans les deux camps. Qui sait même si la taxe des pauvres n'a pas plus contribué à les multiplier en Angleterre qu'en Espagne, en leur assurant aux frais des paroisses un revenu régulier et forcé, au lieu des ressources précaires de l'aumône!

Ce n'est pas qu'on ait le droit de reprocher à l'influence protestante les conséquences du principe qu'elle a posé. La suppression des monastères et la vente de leurs biens ont été des moyens sages et dictés autant par la raison que par la nécessité. A une autre époque, aussi, quand l'esclavage personnel et même le servage de la glèbe furent supprimés, on aurait été tenté de calomnier la liberté en voyant l'embarras où se trouvaient pour vivre ces prolétaires sans propriété, soudainement émancipés et livrés à eux-mêmes. La liberté leur imposait la nécessité de gagner leur vie à la sueur de

leur front, et de justifier leur dignité d'hommes libres par le travail qui en est l'insigne distinctif et la condition essentielle. C'est une condition de ce genre que le protestantisme exigeait de tous les citoyens, comme les besoins nombreux et variés de notre civilisation actuelle demandent plus de travail, parce qu'ils procurent plus de jouissances. Il ne serait donc pas juste de rendre l'un ou l'autre responsable de l'existence d'un mal inhérent à la nature humaine et qui n'a pas cessé de se reproduire sous toutes les religions et sous tous les régimes. Il suffit de savoir quel était alors le genre de vie des populations laborieuses, pour se faire une idée des misères qui attendaient l'indigent sans ouvrage et quelquefois même le cultivateur sur sa terre. Érasme nous apprend que la plupart des maisons étaient encore dépourvues de cheminées, et qu'on y marchait sur la terre nue, faute de carreaux ou de briques; les lits consistaient en un monceau de paille rarement renouvelée, et un bloc de bois mal équarri y servait d'oreiller. Fortescue, qui avait parcouru la France vers cette époque, disait de nos paysans : « Ils boivent de l'eau, mangent des pommes, se font avec du seigle un pain de couleur noire et ne savent pas même ce que c'est que la viande. »

L'établissement définitif du protestantisme en Europe a beaucoup contribué à changer ce triste état de choses. Si la suppression des couvents ne résolvait pas la question de paupérisme que leur multiplicité avait compliquée, elle forçait du moins une partie des oisifs à chercher leur existence dans le travail. Un trop grand nombre de jours fériés étaient perdus pour la production : les protestants le réduisirent à des proportions convenables, et bientôt les contrées où leurs réformes

avaient triomphé présentèrent des différences profondes avec les pays catholiques. A mesure que leurs populations ne pouvaient plus vivre d'aumônes, elles contractaient des habitudes plus laborieuses et plus régulières, qui subsistent encore et qui les distinguent d'une manière très-remarquable en Europe. C'est depuis le schisme de Henri VIII et l'abolition des couvents que l'Angleterre a marché, au travers des plus cruelles vicissitudes, vers son développement actuel. L'Allemagne doit aussi au protestantisme des résultats semblables, et même encore aujourd'hui la partie catholique de ce beau pays est inférieure en civilisation, en richesses et en lumières, à la partie protestante. Voyez Genève et les cantons suisses réformés : quelle différence avec les cantons catholiques! La prospérité de la Hollande, après sa révolte contre les Espagnols monopoleurs et persécuteurs, ne reconnut pas d'autres causes. En France même, lorsque plus tard Louis XIV mal inspiré signa la fameuse révocation de l'édit de Nantes, les protestants bannis du territoire allèrent donner des leçons d'industrie à toute l'Europe. La Flandre, la Suisse, l'Angleterre, la Prusse [1] s'enrichirent du fruit de leurs travaux. Leur

[1] « A l'avénement de Frédéric-Guillaume à la régence, dit un écrivain allemand, un prince de la maison de Brandebourg, on ne faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine ; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures. Ils établirent des fabriques de drap, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de bonnets et de bas tissés sur des métiers, de chapeaux de castor, de poil de chèvre et de lapin, de teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent marchands et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfévres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs, et les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac et firent venir des fruits et des légumes excellents dans les contrées sablonneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. »

prosélytisme ardent et sévère entraîna beaucoup d'esprits généreux et leur fit accepter des sacrifices que la mollesse indolente et fastueuse du catholicisme aurait toujours repoussés. La simplicité de leur culte et de leur costume ménagea pour les besoins de l'industrie des capitaux immenses consacrés dans toute l'Europe catholique à entretenir la majesté des temples ou le luxe des prélats.

La révolution ne fut pas moins décisive en tout ce qui touche de plus près aux questions sociales débattues depuis le commencement des siècles. L'esprit d'association se manifesta dans les rangs catholiques pour attaquer et dans les sectes protestantes pour se défendre. L'imprimerie, qui venait d'être découverte comme une arme nouvelle, servit avec avantage les deux partis et prit rang parmi les puissances. La lutte tout intellectuelle qui s'établit d'abord, força les dissidents à l'étude et au raisonnement, et la lumière, née du sein de l'erreur et du trouble, finit par se répandre sur les objets même qui paraissaient le plus étrangers à ces disputes. Une réforme conduisit à une autre : la scolastique fut remplacée par la philosophie, et la morale des casuistes s'évanouit devant celle de l'Évangile. Tout le monde se mit à l'œuvre, et il se fit à côté des plus hautes modifications religieuses des changements industriels inattendus. Ainsi, la seule suppression des jours maigres prescrits par les commandements de l'Église catholique, amena une diminution considérable dans les armements consacrés à la pêche. La Hollande consomma plus de viande, à mesure qu'elle consommait moins de poisson. Ses mariniers se firent agriculteurs, et ils élevèrent des bœufs au lieu de pêcher du hareng. Le contre-coup de la réforme protestante produisit aussi d'autres effets d'un

ordre plus élevé, quoique plus indirects. Lorsque Philippe II s'empara du Portugal et ferma l'entrepôt de Lisbonne aux marchands hollandais accoutumés à y acheter les marchandises de l'Orient, ceux-ci allèrent les chercher directement aux Indes et y jetèrent les fondements de leur puissance coloniale. Une boutade religieuse de ce mauvais prince fit perdre aux Espagnols l'empire de la mer.

Mais il était donné au protestantisme de revêtir un caractère plus élevé et d'exercer une influence plus générale, lorsqu'il eut emprunté le secours de la langue française, qui acheva de le populariser en Europe. A partir de cette époque, la réforme devint un auxiliaire de la politique, et les guerres de religion qui ont désolé notre pays prouvèrent assez qu'on en avait pris au sérieux les doctrines et les conséquences. Les masses pauvres commençaient à comprendre l'importance d'un changement qui les débarrassait des dîmes ecclésiastiques, et les classes élevées ne voyaient pas sans intérêt le mouvement religieux qui leur rendait la liberté d'examen et l'indépendance de la pensée. Les propriétés de l'Église, naguère exemptes d'impôts, rentraient dans le domaine public et soulageaient les contribuables du poids des taxes innombrables dont ils étaient accablés. Une part en revint à l'aristocratie et l'attacha aux nouvelles idées, en augmentant tout à la fois sa considération et sa fortune. Les petits princes d'Allemagne les avaient accueillies comme un moyen de ralliement contre la domination de Charles-Quint ; les gentilshommes de France s'y rattachèrent pour augmenter leur influence locale et parce que le protestantisme s'accordait parfaitement avec leurs habitudes provinciales. Il y eut un moment ou l'Europe fut partagée entre le fédéralisme protestant et l'unité

catholique. Elle se serait couverte de grandes cités libres à l'instar des villes anséatiques ou de petits États indépendants comme les républiques italiennes, si le principe calviniste avait complétement triomphé; elle aurait été absorbée en deux ou trois grandes monarchies, peut-être en une seule, si ce principe avait entièrement disparu. Que serait devenue la civilisation, sous l'influence de l'un ou de l'autre événément? On ne saurait le dire; mais la prospérité des pays protestants ne permet pas de douter que la réforme eût beaucoup activé le développement de la richesse publique; nous n'aurions pas vu le revenu social européen dévoré par trois ou quatre puissances belligérantes, plus occupées des intérêts de leur agrandissement et de leur politique que du bien-être des peuples.

Il fallait bien que le protestantisme renfermât dans son sein des germes féconds d'avenir, puisque partout où il s'est établi, les populations ont contracté des habitudes plus régulières, des mœurs plus austères, une propension plus prononcée vers le travail. Comparez la Hollande et le Portugal, l'Angleterre et l'Espagne, l'Allemagne luthérienne et l'Allemagne catholique : quel contraste sous le rapport des lumières, de la richesse et de la moralité! Quelle différence entre la vie qui règne chez les uns et la langueur où végètent les autres! On en peut bien juger désormais en Amérique, où la civilisation semble avoir établi ses deux extrêmes : les États-Unis du nord sont parvenus au plus haut degré de prospérité sous l'influence du libre examen et avec des populations protestantes; les républiques du sud, malgré les avantages naturels de leur climat et la richesse de leur sol, n'ont pu encore établir un gouvernement régulier à cause de leurs préjugés catholiques. L'oisiveté et

la mendicité y régnent toujours comme dans leur ancienne métropole, tandis que le travail des Américains du Nord a mis les forêts en culture et peuplé les déserts de villes opulentes en moins de cinquante ans. Malheureusement, le protestantisme, si habile à multiplier la richesse, n'a pas encore trouvé le secret de la distribuer avec impartialité parmi toutes les classes qui la produisent. Il a brisé le lien qui unissait les nations chrétiennes, et substitué l'égoïsme national à l'harmonie universelle où tendait le catholicisme. Il n'y a plus aujourd'hui en Europe de pensée commune en état de rallier les esprits et les convictions. En industrie, en politique, en philosophie, en religion, les idées flottent au gré du souffle des révolutions. Chaque jour on défait l'ouvrage de la veille. Les peuples se disputent les débouchés et se font concurrence, au lieu de s'associer sous l'empire de leurs besoins et pour l'échange de leurs produits respectifs. Je désire avant tout être juste; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que, si le vieux catholicisme n'a pas su se mettre à la tête de la production des richesses, on n'a point à lui reprocher cette sécheresse de doctrines en vertu de laquelle la distribution s'en fait d'une manière si peu équitable dans les pays protestants. Il faut donc qu'aujourd'hui ce soit la science qui se charge des fonctions de ce grand sacerdoce, en prêchant la paix et la solidarité aux nations, et en leur démontrant que leurs intérêts sont communs, malgré l'apparente opposition qu'ils présentent. Cette vérité ressortira plus frappante d'un rapide examen du système colonial.

CHAPITRE XXIII.

Des conséquences de la découverte du Nouveau-Monde et du système colonial des Européens dans les deux Indes.

Les grands profits que les Vénitiens retiraient de leur commerce avec l'Inde, avaient excité depuis longtemps l'émulation et la jalousie des autres peuples. Pendant toute la durée du quinzième siècle, les Portugais n'avaient cessé de chercher une route qui les conduisît par mer aux pays d'où les Maures leur apportaient, à travers le désert, de l'ivoire et de la poudre d'or. Ce fut ainsi que d'escale en escale le long des côtes d'Afrique, Vasco de Gama s'avança jusqu'au cap de Bonne-Espérance et découvrit les rivages de l'Indostan, en 1497, après une navigation de onze mois. Cinq années auparavant, Christophe Colomb abordait en Amérique et dotait sa patrie et le monde d'un nouvel hémisphère. L'Europe se trouve donc tout à coup et sans préparation lancée dans la voie des conquêtes coloniales, qui devaient exercer une influence si profonde sur ses destinées.

On ne saurait comparer avec exactitude le système qu'elle suivit à leur égard, avec celui qui dirigea les Grecs et les Romains dans leurs établissements du même genre. Les colonies grecques s'étaient généralement

peuplées de citoyens forcés de s'expatrier par la violence des factions ou par l'impossibilité de trouver une existence suffisante dans leur pays. On a vu que ces colonies jouissaient d'une certaine indépendance, et que la plupart d'entre elles devinrent de véritables empires. Les colonies romaines s'étaient élevées sur des bases différentes : leur administration intérieure, moins indépendante que celle des possessions grecques, était modelée sur le régime de la métropole, qui les considérait tout à la fois comme des asiles pour les citoyens pauvres ou mécontents et comme des avant-postes militaires en pays étranger. Rien de pareil ne se retrouve dans la pensée qui inspira les expéditions espagnoles et portugaises, et qui a dirigé, depuis, tous les établissements des Européens dans les deux Indes. C'est à la recherche de l'or et des richesses que Vasco de Gama et Christophe Colomb, ces sublimes aventuriers, couraient avec une persévérance héroïque, quand ils arrivèrent sur ces rivages où leur apparition devait faire couler tant de sang et de larmes. On n'a qu'à lire le récit de leurs premiers exploits pour se convaincre que leur but n'était ni de civiliser, ni même, quoiqu'ils l'aient dit, de convertir les populations ; mais de les dépouiller, en les exterminant au besoin.

Lorsque Christophe Colomb revint en Europe et qu'il fut présenté en grande pompe à la cour de Castille, ce qui frappa le plus agréablement ses illustres hôtes, ce fut une collection de lames d'or, de bracelets d'or, de morceaux d'or, mêlés à quelques balles de coton, qu'il apportait avec lui des pays nouvellement découverts. Fernand Cortez et Pizarre ne cherchèrent pas autre chose dans leurs audacieuses expéditions au Mexique et au Pérou, et l'on sait quelles furent leur surprise et leur

joie à la vue des trésors qu'ils allaient conquérir. C'est l'amour de l'or qui a conduit ces courageux flibustiers aux extremités du monde, et qui leur a fait surmonter les plus formidables obstacles. Partout où ils mettaient le pied, ils demandaient des nouvelles de l'or; et ils se rembarquaient lorsqu'il n'y en avait pas à ravir. C'est à cette cause qu'on doit attribuer principalement l'extrême lenteur du progrès des colonies espagnoles. L'or et l'argent accumulés par les indigènes furent bientôt épuisés, et les flots d'émigrés qui suivirent la conquête employèrent toute leur activité aux travaux généralement improductifs des mines. Ce ne fut qu'après de longs et stériles essais dans cette carrière hasardeuse qu'on s'aperçut qu'il y avait dans le sol américain des ressources bien autrement riches et fécondes que ses mines d'or et d'argent.

Mais les préjugés engendrés par cette fièvre de métaux précieux ne disparurent pas avec les circonstances qui les avaient fait naître. On sait le rêve de sir Walter Raleigh sur la ville d'or et le pays d'Eldorado. Plus de cent ans après la mort de sir Walter, le jésuite Gumila était encore persuadé de l'existence de cette contrée merveilleuse, et il exprimait avec beaucoup de chaleur combien il serait heureux de pouvoir porter la lumière de l'Évangile chez un peuple en état de recompenser aussi généreusement les pieux travaux des missionnaires[1]. Chaque Espagnol croyait s'embarquer pour la terre promise en faisant voile pour l'Amérique. La cupidité de la multitude était sans cesse excitée par des rapports exagérés auxquels on peut lui pardonner d'avoir ajouté foi, en présence des trésors qu'elle voyait continuellement arri-

[1] Adam Smith, *Richesse des nations*, liv. IV, chap. 7.

ver de ces lieux poétiques. Peu à peu la nation espagnole tout entière s'accoutuma à l'idée de faire fortune sans travailler, et elle dédaigna non-seulement les occupations agricoles, qui auraient pu changer la face de l'Amérique, mais qui lui étaient nécessaires pour empêcher la décadence de son propre pays. Chaque citoyen espagnol se crut un gentilhomme investi de son fief dans le Nouveau-Monde, et la législation coloniale vint bientôt confirmer ce fâcheux préjugé. L'Amérique fut considérée comme une propriété nationale de la métropole, et celle-ci lui imposa des règlements dont la tyrannique absurdité est devenue également funeste aux deux pays. Nous en avons déjà signalé quelques-uns dans notre esquisse rapide de l'économie politique de Charles-Quint.

Telle a été l'origine des préjugés coloniaux qui ont entravé si longtemps la prospérité du monde et frappé de stérilité, aux mains de ses auteurs, la découverte du nouveau continent. L'esclavage noir, cette honte de la civilisation, n'en est qu'un épisode, et quoiqu'il existe encore, nous espérons que sa dernière heure n'est pas loin de sonner. Mais il est d'autres vices qui seront longtemps incurables, parce que leur origine remonte aux premiers jours de la conquête, et qu'ils ont profondément pénétré dans les mœurs coloniales. On s'est trop habitué à vivre aux dépens des travailleurs de tout ordre, et tandis qu'au Mexique et au Pérou les colons exploitaient sans pitié les malheureux indigènes, la métropole, non moins impitoyable, enlevait aux colons le fruit de leurs rapines, sous les noms de tarifs, de dîmes, d'*alcavala* et vingt autres semblables. Cette mauvaise économie politique a infesté l'Europe et préparé les rivalités industrielles et commerciales d'où sortiront presque toutes les guerres modernes.

En attendant que nous assistions à ces événements déplorables, il convient de signaler ici l'un des résultats les plus curieux que la découverte du Nouveau Monde ait fournis à la science. Quand les Espagnols furent las d'expérimenter sur les mines, ils se livrèrent à quelques essais agricoles, tels que la culture de la canne à sucre et celle du coton. On vit alors le phénomène d'une population maîtresse de plus de terres qu'elle n'en pouvait cultiver, obligée d'accorder des salaires très-élevés à des ouvriers en état de devenir eux-mêmes propriétaires et de salarier, à leur tour, d'autres ouvriers bientôt assez riches pour les quitter. La récompense libérale du travail encouragea les mariages, et contribua à l'augmentation de la population. C'est ainsi que les États-Unis ont vu, dans moins d'un demi-siècle, le nombre de leurs habitants s'élever de douze cent mille âmes à plus de quinze millions, tandis que les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, vouées à l'oisiveté, et rongées par des corporations civiles et religieuses également parasites, n'ont cessé de marcher vers leur décadence. Aujourd'hui même, rendues à leur indépendance, elles se débattent encore tristement dans les langes du passé, sous le poids des vices et de l'impéritie de leurs premiers fondateurs.

La grande erreur de ce système, inventé par les Espagnols, fut de chercher à isoler du reste de l'univers un monde qui avait plus de trois mille lieues de côtes accessibles. Les Espagnols oublièrent trop vite que c'était en haine du monopole vénitien que les Portugais avaient cherché fortune dans les découvertes maritimes, et qu'eux-mêmes croyaient bien avoir envoyé Christophe Colomb aux Indes orientales, lorsqu'il découvrit les Indes occidentales. Ce nom commun appliqué à des

es si différentes témoigne vivement de l'esprit
imait alors les voyageurs de la Péninsule ibé-
Pourquoi donc s'écartaient-ils si positivement du
pe qui leur avait fait entreprendre tant de si
es choses? Nous l'avons dit : l'esprit de mono-
n haine duquel les Espagnols découvrirent l'Amé-
et que leur gouvernement y établit sur des bases
euses, fut une nécessité de la politique guer-
e de Charles-Quint; réduit sans cesse aux expé-
, et pressé par le besoin d'argent, ce prince ne
ns l'Amérique qu'une mine d'or et l'exploita sans
parce qu'il était sans ressources. Toute sa lé-
on n'eut pour but que de dépouiller les naturels
yen des colons, et les colons au moyen des tarifs.
é la justice de son coup d'œil et sa haute expé-
des choses, Charles-Quint ne se douta jamais
rti qu'il aurait pu tirer de sa riche conquête, s'il
agement administrée, au lieu de la pressurer sans
gement. Ses successeurs ont tué la poule aux œufs
mais il lui avait déjà ouvert les entrailles.
mauvais exemple, donné par les Espagnols, fut
ureusement imité par toutes les nations euro-
es dans leurs rapports avec leurs colonies. Il n'y
t pas une seule qui ait songé aux bénéfices im-
s qu'elle aurait pu obtenir de la liberté du com-
, en la mettant sous la protection de son pavillon.
e métropole se considéra comme propriétaire de
onie, et l'on vit le moment où l'esclavage de na-
nation allait succéder à la servitude personnelle.
gais, Français, Anglais, Hollandais, Suédois et
s, tous obéirent au même préjugé, et l'ont cruel-
t expié depuis, par des mécomptes irréparables.
ésil s'est séparé du Portugal; la France a perdu

Saint-Domingue, l'Angleterre a été chassée des États-Unis, la Hollande est réduite à l'île de Java, et l'Espagne n'a plus que Cuba et les Philippines. Ce n'est pas que le système colonial de ces nations ait été absolument le même. Quelques-unes d'entre elles ont administré directement leurs colonies, comme l'Espagne et le Portugal; d'autres en ont livré le gouvernement à des compagnies privilégiées, comme ont fait l'Angleterre, la France, la Hollande et le Danemark. Mais, s'il y avait quelques différences dans les procédés de toutes ces administrations, il n'y en avait point dans la pensée qui les dirigeait. Partout on voulait exploiter la conquête à la manière grecque et romaine, et pour y parvenir, on multiplia les règlements, les restrictions, les prohibitions, et trop souvent les supplices. Les compagnies privilégiées exploitaient leurs monopoles avec la plus impitoyable rigueur. Les colons étaient obligés de leur vendre la totalité de leurs produits surabondants. Le monopole fixait les prix au taux le plus élevé quand il vendait, et au taux le plus bas quand il achetait. Souvent même l'intérêt des compagnies était d'avilir la valeur des produits coloniaux et d'en arrêter l'accroissement pour que le prix pût en être maintenu très-élevé en Europe. Cette rage a désolé une partie des deux mondes, et l'on a vu les Hollandais mettre le feu aux plantations d'arbres à épices dans les îles Moluques, pour empêcher que leurs rivaux n'en pussent profiter.

D'autres nations, sans accorder de privilèges à des compagnies exclusives, ont restreint le commerce colonial à un seul port de la métropole, duquel il n'était permis à aucun navire de mettre à la voile, excepté à une époque déterminée, soit seul, soit en convoi, à

moins d'une autorisation spéciale. Cette circonstance obligeait les armateurs de s'entendre et souvent de s'associer, pour ne pas se nuire par la concurrence; et l'effet demeurait le même à l'égard des colons, toujours obligés d'acheter cher et de vendre à bon marché. Les métropoles les plus libérales ont quelquefois modifié ces règlements dans la forme, mais elles n'ont jamais cessé de considérer les colonies comme des possessions soumises de droit à une justice exceptionnelle. Malgré les révolutions qui ont protesté à diverses époques contre cette oppression, toutes les nations européennes persistent encore dans le même système. Il y a une législation particulière pour les colonies en France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne. Ce qui est légitime en Europe, cesse de l'être en Asie, en Afrique, en Amérique. L'esclavage des nègres est venu compliquer dans le Nouveau Monde ce régime déjà entaché de plus d'un vice radical. Les colons se sont dédommagés, aux dépens de cette race infortunée, des avanies qu'ils essuyaient de la part des hauts et puissants seigneurs de la métropole; et c'est ainsi que le régime colonial est devenu l'école de toutes les immoralités dont la civilisation industrielle et commerciale est encore affligée.

Le funeste principe des monopoles a pénétré même dans les établissements où la mère-patrie n'avait pas de droit de souveraineté à exercer. Au Japon, à la Chine, sur quelques points du littoral de la Méditerranée, où, faute de colonies, on fut réduit à des *comptoirs* tolérés, ces comptoirs étaient affermés à des compagnies privilégiées, et ce n'est que depuis quelques années seulement que les Anglais ont aboli le monopole de la compagnie des Indes pour le commerce de la Chine, désormais ouvert à tous les régnicoles. On commence

à comprendre aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire d'être maître d'un pays pour y établir des relations avantageuses. Quand, après la guerre d'Amérique, le gouvernement anglais se vit forcé de signer la paix avec sa colonie émancipée, il y eut dans les ports de l'Angleterre une émotion générale. La ville de Bristol adressa une pétition au parlement, pour le supplier de refuser sa sanction à cette paix fatale qui devait entraîner la ruine du commerce britannique; et quelques années après la signature de la paix, la même ville demandait l'autorisation de creuser de nouveaux bassins pour ses navires, dont le nombre avait doublé par suite de ses rapports avec les États-Unis. En perdant ses possessions révoltées, la nation anglaise économisait les frais de garde et d'administration, et son commerce gagnait en étendue et en importance beaucoup plus que le despotisme colonial n'aurait pu lui donner. Si l'Espagne avait eu le bon esprit de faire la paix, en temps opportun, avec les républiques américaines du Sud et de mettre à profit les avantages résultant de la conformité du langage, des habitudes et des besoins des deux peuples, elle ne serait pas aujourd'hui privée de ressources, et son industrie aurait retrouvé quelques restes de sa vieille splendeur.

Qui ne comprend, désormais, les difficultés de gouverner un pays à deux mille lieues de distance, avec des idées opposées au caractère de ses habitants et avec les dépenses énormes que nécessitent toutes les occupations lointaines! Le pouvoir tombe donc aux mains des vice-rois, des proconsuls, des gouverneurs. Le gouvernement de la mère-patrie ne voit que par leurs yeux, n'agit que d'après leurs conseils, et il est trop souvent dupe des rapports qu'on lui fait. « Les colonies dépen-

dantes, dit J. B. Say [1], ont toujours été aussi mal habitées que mal gouvernées. On n'y va qu'avec l'esprit de retour ; c'est-à-dire pour revenir en Europe avec une fortune acquise bien ou mal. » Aussi, voyez quelle était, après trois cents ans de domination, la situation de la plupart des colonies aujourd'hui enfin émancipées! Elles porteront longtemps les cicatrices des plaies que leur a faites la tyrannie des métropoles, et la longue influence de leurs funestes principes y flétrira pendant un siècle encore tous les essais de régénération. Elles subissent la loi commune des individus, heureux par leur éducation, malheureux quand elle est négligée. L'Europe a amoncelé dans ces régions du privilége tous les abus et tous les vices de ses plus mauvais gouvernements. Elle y a réorganisé l'esclavage sur une immense échelle, au point que dans plusieurs colonies la population noire a débordé comme un torrent l'aristocratie blanche. Saint-Domingue a donné le signal de la réaction, qui déjà gronde à la Louisiane et au Brésil, et que l'abolition de l'esclavage aux Antilles anglaises précipitera d'une manière inévitable, si les colons récalcitrants n'ouvrent enfin les yeux. Quand on entend les révélations [2] que chaque jour amène sur le régime intérieur des colonies, on cesse d'être surpris de l'état de langueur où elles ont vécu et du désespoir qui les a poussées à la révolte. Jamais un démenti plus audacieux n'a été donné aux vues du Créateur. Jamais plus de fronts courbés vers la terre n'ont sollicité une réparation plus tardive et plus méritée.

[1] *Cours complet d'Economie politique*, tome I, page 629.

[2] Il suffit de citer l'ouvrage publié en 1826, à Londres, sous ce titre : *Noticias secretas de America, por don Jorge Juan y don Antonio de Ulloa*, in-4°.

Cependant le système colonial n'a été maintenu da
toute sa vigueur que comme un mal temporaire, et do
l'Europe devait recueillir, dans un avenir plus
moins prochain, les plus brillantes compensations. I
priviléges des compagnies ne furent jamais concédé
perpétuité, mais seulement renouvelés soit par actes
la législature en Angleterre, soit par des ordonnan
royales dans les autres pays. On n'aurait jamais
proclamer de prime abord la perpétuité d'un régi
aussi monstrueux, même quand la politique et la néc
sité semblaient en justifier l'établissement. Ce ne dev
être, comme tous les monopoles, qu'une mesure
circonstance, indispensable à l'affermissement des co
nies naissantes, et qui cesserait de droit dès qu'el
seraient consolidées. Peu à peu, néanmoins, le b
devenu emphytéotique finit par prendre le caract
d'une concession perpétuelle, et la durée n'en aur
jamais été interrompue sans l'intervention des révo
tions. C'en était déjà une immense que la découve
des produits spéciaux trouvés ou naturalisés dans
Nouveau Monde, la cochenille, le quinquina, le suc
le café, le coton, le cacao, l'indigo, les bois de teint
et les autres articles dont toutes les nations européen
voulurent avoir leur part, même au prix de la cont
bande, de l'interlope et de la guerre. De là naquit
nouveau droit commercial, éminemment exclusif, c
cun voulant garder pour soi le monopole des produ
en faveur, ou le ravir à des rivaux plus heureux. I
complications éclatèrent surtout quand la plupart
puissances européennes eurent fondé des établisseme
sous les mêmes latitudes, et lorsqu'on y eut natural
la culture des denrées de grande consommation.
sucre fut bientôt exporté de Saint-Domingue, de la

maïque, de Cuba et de toutes les Antilles appartenant à divers maîtres. On planta le café au Brésil et à la Martinique. Le coton enrichit les plaines de la Louisiane, de la Géorgie et de la Caroline. L'indigo vint à la fois de Calcutta, de Guatemala et de Caracas. Le sucre de l'Inde fit concurrence à celui d'Amérique, tous deux menacés aujourd'hui par celui de la betterave. L'or était épuisé ; mais il restait à l'Amérique des mines plus précieuses, et c'étaient les seules que ses aveugles métropoles n'avaient pas su exploiter.

La grande erreur de l'Europe est d'avoir cherché ses profits dans le haut prix résultant de la rareté ou du monopole des produits coloniaux, plutôt que dans leur abondance. Dans le principe, les premiers venus s'efforcèrent d'empêcher leurs rivaux d'arriver : ils essayèrent même de cacher la route des Indes comme des avares cachent leur trésor ; puis la route une fois connue, ils interdirent aux étrangers l'abord de leurs possessions, et quand, malgré la force et la menace, il fallut se résigner à souffrir des compétiteurs, les guerres de tarifs créèrent des distinctions de provenances entre les denrées d'un même sol. Le sucre et le café coûtèrent plus cher suivant qu'ils étaient importés par navires étrangers ou par bâtiments nationaux. Telle colonie américaine voisine de la Terre-Ferme fut obligée de faire venir son blé d'Europe, au risque de mourir de faim, en cas de retard des arrivages. Toute cette absurde législation est en vigueur aujourd'hui [1]. L'Angleterre l'a fortifiée dans son fameux acte de navigation ; la France par toutes ses dispositions de douanes ; l'Espagne par respect pour sa propre invention. Des terres séparées

[1] Voir la note de l'éditeur au chap. XXIX.

par un bras de mer de quelques heures sont aussi étrangères l'une à l'autre, sous le ciel des Antilles, que si l'océan Atlantique étendait entre elles ses quinze cents lieues de largeur. Nous-mêmes, nous sacrifions encore à deux ou trois îles moins peuplées qu'un seul de nos départements, les intérêts généraux du commerce national. Les conséquences du système adopté par les premiers colonisateurs ne nous ont valu en définitive que la traite des noirs, les guerres de douanes, les guerres maritimes, des dépenses navales énormes, même en temps de paix, et la nécessité de payer fort cher les denrées qu'aujourd'hui toute l'Europe devrait avoir à bon marché, si elle eût employé à fertiliser les colonies la dixième partie des trésors consommés à les ruiner. Un jour nos neveux auront peine à croire que ce système ait duré si longtemps, et que les peuples d'Europe aient supporté d'aussi grands sacrifices pour le maintien d'un état de choses si opposé à leurs intérêts bien entendus. On a dit, pour l'expliquer, que le commerce exclusif des colonies, en empêchant la concurrence, ne risquait pas d'être atteint par les perturbations qui menacent plus ou moins le commerce que l'on fait avec les nations indépendantes; mais, outre que la concurrence est un avantage réel, il faut considérer que le monopole ne peut s'exercer que sur des colonies d'une petite étendue et faciles à garder. Toute la marine britannique ne suffirait plus aujourd'hui à protéger contre la contrebande le littoral de l'Union américaine, si ce pays lui appartenait encore, et s'il y avait du profit à y porter des produits. Les règlements sévères du gouvernement espagnol, ses douaniers, ses gardes-côtes n'ont pas empêché l'Amérique du Sud d'être inondée de marchandises européennes. Il n'est pas vrai, non plus, que ce soit au

système prohibitif que les métropoles doivent la régularité de leurs approvisionnements en denrées coloniales. La Prusse, l'Autriche, la Saxe, la Suisse, la Bavière et tous les États qui n'ont point de colonies transatlantiques, n'ont jamais manqué de sucre, de café, ni de coton; au contraire, ces articles y ont toujours été à meilleur marché que dans les pays à possessions d'outre-mer. N'ayant point de monopole à exercer ni à prétendre, ces États choisissent les lieux où ils peuvent se procurer aux conditions les plus avantageuses les denrées dont ils ont besoin, et l'expérience a prouvé qu'ils en avaient toujours été fournis à meilleur compte que les nations maritimes.

En somme, le régime colonial n'a abouti qu'à créer entre les monopoles et leurs dépendances une réciprocité de préjudices et de dommages, et le commerce des colonies n'a été, des deux parts, qu'une source de vexations et d'appauvrissement. C'est du plus pur sang de leurs veines que les populations européennes ont payé l'honneur de fonder des établissements dans les deux Indes. Ces établissements ne sont aux yeux de l'observateur attentif que comme des enfants qui ont imposé de grandes privations à leurs familles jusqu'au moment où, parvenus à l'âge mûr, ils seront en état de se soutenir. Quelquefois alors la reconnaissance les attache plus vivement aux auteurs de leurs jours; plus souvent ceux-ci ont à se plaindre de leur indifférence ou de leur ingratitude : mais c'est folie de croire que l'indépendance n'arrive pas avec l'âge, et qu'après trois cents ans de tutelle, cet âge ne soit pas arrivé pour toutes les colonies. Prolonger leur enfance, c'est continuer à nourrir des gens qui peuvent se suffire, ou opprimer des citoyens dignes de vivre libres. Aujourd'hui que toutes les chi-

mères sur l'or et l'argent se sont évanouies, et qu'une ruine éclatante a frappé de discrédit les derniers essais d'exploitation de mines tentés en Amérique, c'est à des sources différentes qu'il faut aller chercher la richesse. Mais, avant de les indiquer en détail, nous devons porter nos regards en arrière et présenter un exposé rapide des révolutions monétaires qui ont précédé et suivi la découverte du Nouveau-Monde.

CHAPITRE XXIV.

Des divers systèmes monétaires qui ont régné en Europe depuis les anciens jusqu'à la découverte des mines du Nouveau-Monde. —Conséquences économiques de la découverte de ces mines. — Vue générale des ouvrages qui ont été publiés sur les monnaies.

Les anciens avaient apprécié aussi bien que les modernes les véritables fonctions de la monnaie. Aristote en avait dit : « C'est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Xénophon [1] n'est pas moins explicite : « Dans la plupart des autres villes, dit-il en parlant d'Athènes, un marchand est obligé de prendre des marchandises en retour de celles qu'il y apporte, parce que la monnaie dont on y fait usage n'a pas grand crédit au dehors; chez nous, au contraire, le commerçant étranger a l'avantage de trouver une multitude d'objets qui sont partout en demande, et, de plus, s'il ne veut pas encombrer son vaisseau de marchandises, il se fait solder en argent comptant, qui de tous les articles *commerçables* est le plus sûr et le plus commode, attendu qu'il est reçu en

[1] *Essai sur le revenu de l'Attique.*

tous pays, et qu'en outre, il rapporte toujours quelque profit à son maître, quand celui-ci juge à propos de s'en défaire. »

Les fonctions de la monnaie n'ont pas changé depuis Xénophon et Aristote ; l'argent est toujours une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre les autres marchandises. D'où vient donc que son histoire, qui semblerait devoir être très-simple, est précisément la plus compliquée et la plus difficile de toutes celles dont l'ensemble constitue les annales de l'économie politique ? d'où vient que tous les peuples ont eu leur monnaie particulière, au lieu de s'entendre pour le choix d'un étalon uniforme ? et surtout pourquoi chaque siècle nous offre-t-il le spectacle d'une révolution monétaire, c'est-à-dire d'un bouleversement dans la valeur, la forme, le poids et le titre du principal élément de la circulation, celui de tous qui aurait dû demeurer le plus inaltérable ? pourquoi, enfin, voit-on apparaître tour à tour, sur les marchés du monde, tantôt de bons écus, tantôt de mauvais ; les uns de métal presque pur, les autres presque absorbés par l'alliage ? Une réponse exacte et développée à toutes ces questions exigerait des volumes, et ces volumes existent ; aussi me bornerai-je à indiquer les plus importants, pour ne pas donner à l'examen du sujet qui y est approfondi plus d'étendue que n'en comportent les proportions de cette histoire.

La question des monnaies est une de celles que les modernes ont le plus compliquées ; il y règne la même confusion que dans les langues, et la simplicité ingénieuse des anciens a été remplacée par des combinaisons tellement inextricables, que nous avons perdu l'espoir d'y revenir, quand même l'Europe entière ferait un pacte dans ce but. Posons quelques principes pour nous guider

dans cette étude. La qualité essentielle d'une monnaie est qu'elle conserve sa valeur depuis l'instant où on la reçoit jusqu'à celui où on la donne ; autrement, on ne recevrait plus, en échangeant ce qu'on vend contre ce qu'on achète, une marchandise égale en valeur à celle qu'on aurait livrée. Une autre propriété de la monnaie, c'est que sa valeur se mesure comme celle de tout autre objet, sur la quantité de choses qu'une autre personne consent à donner en échange ; si, contre une once de monnaie d'or, on consent à donner quinze fois plus de blé ou de toute autre marchandise qu'on n'en donnerait contre une once de monnaie d'argent, il sera aisé de conclure que la monnaie d'or, à poids égal, vaut quinze fois plus que la monnaie d'argent. Ainsi, déjà nous pouvons expliquer la folie des tentatives qui ont été faites à diverses époques pour altérer les monnaies, c'est-à-dire pour leur donner, par la force, une valeur qu'elles n'avaient pas. A mesure que ces altérations ont été opérées, le prix des marchandises s'est élevé, parce que chacun se refusait à en donner une quantité égale pour une valeur métallique devenue moindre. Aussi a-t-il fallu proclamer le *maximum* toutes les fois qu'on a voulu obtenir quelques résultats de ces grandes spoliations. Quand les écus d'une once furent réduits à une demi-once, sous Louis XIV, ils n'achetèrent plus que trente livres de froment au lieu de soixante. A toutes les autres époques de notre histoire, bien avant et bien après Louis XIV, les mêmes causes ont produit les mêmes résultats.

Les manipulations plus ou moins frauduleuses qui ont été exercées sur les monnaies, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, viennent d'une erreur des gouvernements, aujourd'hui encore assez répandue, et qui a fait supposer

à la monnaie un caractère de fixité qu'elle n'a point. On s'est imaginé mal à propos que l'unité monétaire, en sa qualité de mesure des valeurs, avait elle-même une valeur invariable, et que lorsqu'on payait une marchandise tantôt plus, tantôt moins, c'était nécessairement la marchandise qui changeait de valeur, et non la monnaie. Cette erreur a servi de prétexte à la cupidité de plusieurs princes auxquels on persuadait imprudemment qu'il dépendait d'eux de doubler leurs ressources en déclarant que cent mille écus valaient six cent mille francs, comme s'ils ne devaient pas être punis le lendemain même de leur fraude, par l'augmentation du prix de toutes choses, et par la nécessité de doubler les contributions pour y faire face. Il faut donc renoncer aujourd'hui à comparer avec exactitude la valeur du revenu de chaque profession, dans les temps éloignés de nous, à celui des professions analogues dans le nôtre, parce qu'il est impossible de trouver pour cela une mesure commune, telle que le mètre pour les longueurs et le litre pour les capacités.

Quelles que soient les variations qu'ils lui aient fait subir, tous les peuples ont eu recours à la monnaie pour la commodité de leurs échanges. Les Lacédémoniens avaient des monnaies de fer, et les Romains des premiers temps de la république de la monnaie de cuivre. On a vu employer à cet usage, dans diverses contrées, des coquilles, des clous, des grains de cacao, des morceaux de cuir; mais, dès la plus haute antiquité, l'or et l'argent ont joui du privilége presque exclusif de servir de matière première aux monnaies. Le caractère inaltérable et homogène de ces métaux, leur divisibilité extrême, leur pureté native égale en tous lieux, leur résistance au frottement moyennant quelques particules d'alliage, peut-être aussi leur beauté naturelle, expliquent suffi-

samment le suffrage universel qu'ils ont obtenu dans tous les temps et dans tous les pays. Aussi, dès qu'on parle généralement de monnaie, il est convenu que c'est de la monnaie d'or et d'argent, et le premier fait historique auquel on s'intéresse est celui de savoir quelle a été, aux divers âges, la quantité de ces métaux en circulation. Qui ne comprend l'avantage qu'on a dû retirer d'un intermédiaire d'échanges aussi étendu sous un petit volume, recherché partout et partout accueilli, tandis qu'avec le simple troc des marchandises le commerce serait toujours demeuré dans l'enfance? Mais il se trouve que ce qu'on aurait tant d'intérêt à savoir, est précisément ce que nous avons le plus de peine à constater. Nous ne connaissons pas même d'une manière certaine le montant des monnaies actuellement en circulation dans notre pays, quoiqu'il y soit tenu un compte exact de toutes les pièces frappées depuis plusieurs années. On ignore le nombre et la valeur de celles qui sont fondues ou exportées ; on ne sait pas la quantité des monnaies de vieille fabrication qui existent encore. La petite monnaie de cuivre, qui a survécu à toutes les refontes et à toutes les réformes, forme aussi une portion difficile à apprécier de notre richesse monétaire et de celle des autres peuples. « J'ai trouvé dans nos provinces, dit J.-B. Say, de ces pièces de cuivre qui circulent depuis le temps où nous étions sous la domination des empereurs romains. Elles passent pour un liard, deux liards, un sou, deux sous, avec l'effigie de ces maîtres du monde. »

La multiplication rapide des lettres de change, des billets de banque, des papiers-monnaie ayant cours forcé, et en général celui de tous les effets de commerce, a beaucoup contribué à rendre plus difficile

l'appréciation des monnaies en circulation. Mais il n'est pas nécessaire de connaître ces faits avec une parfaite exactitude, pour en tirer des conséquences d'une utilité pratique. L'essentiel est de savoir par quels signes se manifeste l'abondance ou la rareté du numéraire, car ces signes sont quelquefois très-trompeurs. Ainsi, dans les pays où règne une grande activité commerciale, l'argent est presque perpétuellement en circulation; et il faut moins de numéraire qu'on ne pense pour suffire aux besoins des affaires [1]; tandis que dans d'autres contrées où l'argent abonde, mais où les transactions sont nulles, on croirait que la monnaie est fort rare, parce qu'elle ne circule point. A mesure que l'aisance publique augmente, il y a une partie des métaux précieux qui est employée en objets d'orfévrerie, et qui cesse de faire fonction de monnaie. Dans d'autres circonstances, l'argent baisse de valeur par suite de son abondance, et plusieurs mines cessent d'être exploitées qui l'étaient auparavant, jusqu'à ce qu'il y ait du profit à en reprendre l'exploitation. Il est nécessaire de tenir compte de toutes ces variations dans l'étude des questions monétaires, mais la connaissance exacte du numéraire possédé par chaque nation est inutile à leur solution.

Personne ne doute que dans les plus beaux jours de l'empire romain, alors que l'on évaluait à près d'un milliard le revenu annuel de l'Etat, il n'y eût une masse énorme de numéraire en circulation, et cependant l'in-

[1] Tout le monde sait qu'il existe à Londres un établissement connu sous le nom de *Clearing house*, où les commis des diverses maisons de banque viennent chaque jour régler les comptes de leurs patrons, par de simples échanges de créances, dont la balance seule est soldée en espèces, quand elle n'est pas considérable. Quelques milliers de francs suffisent ainsi pour terminer des transactions qui se montent à plusieurs millions.

dustrie n'existait pas. L'argent arrivait par le pillage [1] et s'en allait par les prodigalités. Le peu que les Romains tiraient des mines était dû au travail des esclaves, comme en Grèce, et il ne paraît pas qu'on y ait attaché une grande importance, même quand l'exploitation en fut affermée à des concessionnaires, et régularisée au profit des empereurs. Mais déjà l'accroissement du numéraire se faisait sentir dans les prix, et nous avons quelque peine à concevoir le taux énorme auquel s'étaient élevés à Rome, du temps même de Cicéron, une foule d'objets de consommation habituelle. Plus tard, l'avidité impériale, franchissant toutes les bornes, obligea les citoyens à travailler aux mines comme à des entreprises d'utilité publique, à l'instar des *corvées* du moyen âge [2], et ce régime était si dur, que sous l'empereur Valens des légions entières de mineurs se joignirent à l'invasion des Goths dans la Dacie. Cepen-

[1] Témoins les vers suivants de la *Pharsale* de Lucain, à propos de l'enlèvement, par Jules-César, du trésor déposé dans le temple de Saturne :

Tunc rupes Tarpeia sonat, magnoque reclusas
Testatur stridore fores : tunc conditus imo
Eruitur templo, multis non tactus ab annis,
Romani census populi, quem Punica bella,
Quem dederat Perses, quem victi præda Philippi ;
Quod tibi, Roma, fugâ populus trepidante reliquit ;
Quo te Fabricius regi non vendidit auro ;
Quidquid parcorum mores servâstis avorum ;
Quod dites Asiæ populi misêre tributum,
Victorique dedit Minoïa Creta Metello ;
Quod Cato longinqua vexit super æquora Cypro.
Tunc Orientis opes, captorumque ultima regum
Quæ pompeïanis prælata est gaza triumphis,
Egeritur : tristi spoliantur templa rapinâ ;
Pauperiorque fuit tunc primùm Cæsare Roma.

[2] Jacob, *On precious metals*, t. I, page 174.

dant l'accumulation des capitaux énormes dont jouissaient les chefs de l'aristocratie romaine n'a pas été sans influence sur le magnifique développement de la prospérité de l'empire, et nous ne saurions douter que la plupart des villes qui se sont élevées comme par enchantement sur tous les points du territoire, n'aient dû leur prospérité à cette cause. Tibère[1] était assez riche pour distribuer en secours à des incendiés une somme d'environ vingt millions de notre monnaie. Adrien dépensa près de quatre-vingts millions de nos francs en libéralités pour assurer la succession de son trône à Commode ; et l'empereur Sévère ne paya pas moins de trente-cinq millions de francs en frais de gratifications à son avénement.

Une seule circonstance nous semble néanmoins de nature à ébranler la foi qu'on a ajoutée jusqu'à ce jour aux merveilleux récits des historiens qui nous ont transmis le compte des millions entassés par les Romains : c'est qu'on n'a rien trouvé dans les ruines d'Herculanum et de Pompeï qui pût justifier ces exagérations. Presque tous les ustensiles recueillis étaient de fer ou de bronze, même ceux que nous faisons habituellement en argent, et cependant la richesse et la somptuosité des peintures, des ameublements, des statues, démontrait assez qu'on avait pénétré dans des demeures jadis habitées par des familles opulentes. Y aurait-il eu entre la monnaie et le métal employé des différences telles qu'on devait toujours convertir le dernier en espèces, ou bien faut-il réduire à de plus modestes proportions les richesses métalliques des Romains? Ce qui est certain, c'est que ces richesses ont été fort

[1] Suétone, *Vie de Tibère*, chap. xx.

considérables, car il a suffi de la translation du siége de l'empire à Constantinople, pour affaiblir d'une manière très-sérieuse la richesse de l'Occident. Les capitaux émigrèrent à la suite des grandes familles, avec leurs armées d'esclaves; et l'Italie, qui était le jardin de Rome, vit ses maisons de campagne désertées pour les ruines du Bosphore. M. Jacob [1] a publié, à ce sujet, un tableau de la décadence monétaire de Rome depuis Auguste jusque vers la fin du cinquième siècle, tableau duquel il résulterait que la diminution des espèces s'est opérée depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'année 482, dans la proportion de neuf milliards à deux milliards de francs. Le mouvement de translation des espèces d'Occident à en Orient, qui se continue de nos jours, venait de commencer et ne s'est jamais arrêté [2].

Depuis l'année 482 jusqu'à la fin du neuvième siècle, le numéraire tomba de deux milliards à moins d'un milliard de francs, et même à 825 millions, selon les calculs de M. Jacob. L'apparition des mahométans suffit pour suspendre tous les travaux des mines; en même temps l'horrible confusion qui a régné en Europe depuis l'invasion des Barbares, ne permet plus de suivre avec exactitude la trace des richesses métalliques. Les prix s'abaissent de plus en plus, soit par l'influence du servage qui oblige au travail non rétribué une foule

[1] On trouve dans l'*Histoire des métaux précieux* du même auteur un prix courant d'environ quatre cents articles de consommation, sous le règne de Dioclétien, en 301, recueilli par MM. Vescovali et William Banks. Ce document contient des détails du plus haut intérêt pour l'étude des monnaies et des prix.

[2] On consultera avec fruit aujourd'hui sur la dépréciation successive de la monnaie l'excellent ouvrage de M. Leber : *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge,* 2e édit., 1847, Guillaumin. (*Note de l'éditeur.*)

d'hommes aujourd'hui salariés, soit par la rareté croissante des espèces. On n'entend plus parler des mines si riches et si abondantes qui existaient en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Saxe et dans le Tyrol. Les souverains reçoivent en nature, de leurs vassaux les tributs qui sont aujourd'hui payés en argent. On a vu que Charlemagne surveillait avec la plus bourgeoise sollicitude l'administration de ses domaines, et que la majeure partie de son revenu se composait des produits matériels qu'il en retirait par ses fermiers. La masse du peuple avait des consommations plus bornées, et le nombre des objets qu'elle achetait consistait principalement en matières alimentaires. On conçoit qu'il ne fallait pas beaucoup d'or ni d'argent pour payer un morceau de pain qui coûtait un liard, ou une botte de légumes, dont le maximum s'élevait rarement à un sou. Ainsi s'explique l'immense quantité de petite monnaie qui servait à la circulation dans ces temps peu prospères; les pièces d'or et d'argent étaient très-rares, et leur valeur s'affaiblit de règne en règne jusqu'à l'épaisseur d'une feuille de papier. Aussi, les heureux possesseurs de ces métaux précieux étaient-ils l'objet de l'adulation et de l'envie, témoins les Juifs, dont nous avons esquissé l'histoire économique et raconté la persécution. Nobles et vilains sollicitaient également leur bienveillance ; les nobles surtout, plus avides de jouissances, et qui achetaient le moyen de s'en procurer par toutes sortes de complaisances, et même par des présents aux femmes de ces hérétiques maudits [1].

L'emploi des métaux précieux était principalement usité dans le service des églises où brillaient des vases

[1] Agobardus, *de Insolentiâ Judæorum*, page 144.

[redacted]

magnifiques, d'énormes candélabres, des lampes, des balustrades, des statues d'or et d'argent. Les ornements des prêtres en absorbaient aussi des quantités considérables, et il en restait réellement fort peu pour la fabrication et le renouvellement des monnaies. Ces monnaies étaient généralement très-mal frappées, et l'on eût dit, à voir les progrès de l'orfévrerie contemporains de cette décadence du monnayage, que l'or et l'argent n'avaient plus d'autre destination que de servir à fabriquer des bijoux ou des vases sacrés. Personne n'ignore que saint Éloi était un grand orfévre du temps du roi Dagobert, comme le fut Alan de Walsingham chez les Anglais au moyen âge, et le célèbre Benvenuto Cellini en Italie, dans un siècle plus rapproché de nous. Lorsque Richard fut prisonnier en Allemagne [1], saint Louis en Égypte et le roi Jean en Angleterre [2], leur rachat ne put être effectué qu'en mettant en réquisition la vaisselle et les joyaux des nobles et des églises. Les historiens de l'époque saxonne, en Angleterre, parlent souvent d'une monnaie vivante (*living money*), qui était autorisée par la loi, et qui consistait à payer en *esclaves* et en *bétail* (*cattle*), toute espèce des marchandises mises en circulation. Plus tard, à mesure que la monnaie

[1] Les historiens évaluent la rançon de Richard à cinq millions de nos francs. Presque toutes les richesses métalliques des barons et des églises y furent employées.

[2] La rançon du roi Jean fut fixée à plus de trente millions de francs de notre monnaie. On paya d'abord un premier cinquième, qui parut si énorme qu'il aurait été impossible d'y faire honneur, si on ne se fût adressé aux Juifs, en leur assurant des priviléges. Le successeur du roi Jean était si pauvre qu'il se vit dans la nécessité de payer les dépenses de sa maison en une monnaie de plomb légèrement argenté. Les termes du payement de la rançon de Jean furent successivement ajournés, et la France devait encore le dernier cinquième quarante ans après le traité, quand une nouvelle guerre avec l'Angleterre éclata.

reparut, on n'admit plus la monnaie vivante que pour solder les appoints; et dans ce cas les chevaux, les bœufs, les vaches, les moutons et les esclaves ne pouvaient être donnés en payement que d'après une estimation convenue. Les amendes imposées par l'État ou par l'Église furent seules exceptées et payables à volonté, soit en écus, soit en *êtres vivants*. Il faut rendre néanmoins cette justice à l'Église, que, pour décourager le commerce des esclaves, elle finit par refuser d'en accepter aucun en payement. Le docteur Henry nous a laissé une histoire d'Angleterre dans laquelle se trouvent plusieurs évaluations curieuses du prix correspondant de la monnaie vivante à la monnaie de nos jours. D'après ses calculs, le prix du tarif pour un esclave était, en 997, d'environ 70 francs; d'un cheval, 45 fr.; d'une vache 8 francs; d'un mouton 1 franc 50 centimes. On sait, par les comptes qui ont été conservés dans la cathédrale de Strasbourg, que les salaires des maçons employés à la construction de ce monument, étaient de 3 à 4 centimes de notre monnaie par jour (1 ou 2 *pfennings*).

Sous le règne de Charlemagne, la livre d'argent se composait de douze onces de métal ; elle était divisée en vingt sous, chacun de douze deniers, et le denier correspondait à 6 sous environ de notre monnaie actuelle. Le pain de quatre livres se vendait pour moins de 5 centimes, ce qui peut donner une assez juste idée de la petite quantité de numéraire alors en circulation. Peu à peu la livre de Charlemagne tomba de 80 francs à 10 francs, où elle était descendue par des altérations successives, sous le règne du roi Jean. Mais les croisades firent refluer vers l'Occident une partie des métaux précieux qui avaient pris la route de l'Orient. La prise de Constanti-

nople par les croisés donna lieu à un immense partage de butin, et Gibbon assure que l'empereur Alexis paya au marquis de Montserrat la somme énorme de seize cents livres pesant d'or. Néanmoins, il y a lieu de croire que, lors de la fondation du royaume de Jérusalem, les revenus du pays furent insuffisants à l'entretien du gouvernement, et que l'Europe dut verser des sommes considérables, chaque année, pour y pourvoir ; ce qui rend très-difficile l'appréciation exacte de la quantité du numéraire en circulation à cette époque. Tout ce qu'on sait, c'est qu'après l'impulsion qui résulta des grands mouvements de troupes et de vivres expédiés en terre sainte, les choses reprirent leur cours accoutumé, et que la diminution des espèces continua de se faire sentir dans tous les pays de l'Europe.

La découverte des mines du Nouveau-Monde arrêta brusquement cette diminution. Les masses métalliques que ces mines versèrent dans la circulation s'élevèrent en peu d'années à douze fois le montant de tout le numéraire préexistant, surtout après la découverte des mines du Potose, en 1545, les plus abondantes de toutes. Aussitôt on vit les prix s'accroître avec rapidité, et la production moyenne des mines put être évaluée à plus de 60 millions de francs par année, de 1546 à 1600. De 1600 à 1700, cette production s'éleva à 80 millions environ, annuellement ; et de 1750 à 1800, l'importation des espèces d'Amérique en Europe a dépassé constamment la somme de 180 millions par an. Mais c'est principalement de 1800 à 1810 que l'accroissement fut le plus considérable, puisqu'il a été estimé, d'après les meilleures autorités, à 250 millions de francs. On croirait, au premier abord, qu'un accroissement aussi rapide aurait dû produire une élévation correspondante dans

les prix, et changer brusquement les conditions et le salaire du travail ; mais il n'en fut point ainsi. Les progrès de l'industrie contempòrains de la découverte des mines nécessitèrent l'emploi d'une plus grande quantité de numéraire, et il en fallut d'autant plus, que la valeur de cette marchandise baissait par son abondance même. L'aisance, devenue plus générale, permit à beaucoup de personnes de convertir leurs épargnes en achats d'ustensiles d'or et d'argent. La découverte du cap de Bonne-Espérance, en ouvrant des communications directes avec le continent asiatique, accoutumé aux importations d'or et d'argent, empêcha la révolution monétaire nouvelle d'exercer sur les prix une réaction, qui aurait pu devenir dangereuse en Europe sans cette diversion.

Ainsi, à mesure que la masse du numéraire augmentait, le besoin s'en faisait plus vivement sentir ; des transactions qui avaient été jusque-là très-difficiles ou même impossibles, en employaient une quantité plus considérable et l'empêchaient de baisser de prix dans la même proportion que son abondance était accrue. Les économistes ne sont pas d'accord sur l'augmentation qui résulta de cette baisse du prix de l'argent dans le prix des marchandises. Adam Smith [1] ne l'évalue qu'au triple, tandis que le marquis de Garnier estime qu'elle fut deux fois plus considérable. Par une coïncidence vraiment remarquable, ce fut le moment que la plupart des souverains choisirent pour élever artificiellement la valeur des monnaies. Des édits royaux avaient porté, en France, à 16 et 18 livres la valeur numéraire du marc d'argent monnayé, au lieu de 8 à 10 livres pour lesquelles il était compté dans les premières années de ce siècle. L'effet

[1] *De la Richesse des nations*, liv. I, chap. V.

de ces deux causes, qui agissaient à la fois sur le prix nominal de toutes les denrées de consommation générale, produisit une hausse qui les fit paraître dix à douze fois plus chères qu'elles n'étaient auparavant. On ne savait comment expliquer ce phénomène commercial, qui devint le sujet d'un mémoire présenté à Catherine de Médicis, et imprimé à Bordeaux en 1586, sous ce titre : *Discours sur l'excessive cherté, présenté à la Reine, mère du Roi, par un sien fidèle serviteur*[1]. L'auteur de ce discours y passe en revue, dans les plus grands détails, le prix des grains, des viandes, fruits, légumes, fourrages et autres objets de consommation journalière ; le taux des salaires, gages, journées d'ouvriers en hiver et en été, tels que ces prix couraient soixante ou soixante-dix ans auparavant; et il établit qu'au moment où il écrit, la plupart de ces prix sont renchéris de dix à douze fois. Quant aux biens-fonds, dit-il, qu'on examine les maisons, fiefs, seigneuries, terres labourables, prés, vignes et autres biens auxquels on n'a rien augmenté depuis soixante ans, on verra qu'ils se vendent aujourd'hui six fois plus qu'ils ne se vendaient auparavant[2].

[1] *Notes de la traduction d'Adam Smith*; par Garnier, tome V, page 191.

[2] Les mêmes lamentations retentissaient alors en Angleterre. On remarque dans un sermon prononcé par l'évêque Latimer, sous le règne d'Édouard VI, ces paroles singulières que je transcris fidèlement dans le langage naïf de l'époque : The physician, if the poor man be diseased, he can have no help without too much ; and of the lawyer the poor man can get no counsell, expedition, nor help in this matter, except he give him too much. You landlords, you rentraisers, I may say you step-lords, you unnatural lords, you have for your possessions yearly too much. Poor men, which live of their labour, cannot, with the sweat of their face, have a living ; all kinds of victuals are so dear, pigs, geese, capons, chickens, eggs, etc. ! These things with others are so unreasonably enhansed and I think, verily, that if thus

Cette augmentation du prix des choses se manifeste dans tous les pays de l'Europe, à mesure que l'or et l'argent du Nouveau-Monde s'y répandait par l'entremise des Espagnols. On trouve dans le *Secret des finances* attribué à Froumenteau, que depuis la fin du règne de Louis XII jusqu'à l'année 1581, où ce livre fut imprimé, c'est-à-dire dans une période de soixante-quinze ans, les tributs publics avaient plus que quintuplé en France; le même accroissement s'étant fait sentir dans les autres contrées, il y eut une forte demande de travail pour y suffire, et c'est peut-être autant pour ce motif que par suite du développement de la civilisation que les prix momentanément exagérés, finirent par se maintenir dans une limite raisonnable, malgré l'accroissement artificiel du chiffre des monnaies par les altérations, et son accroissement réel par les importations. Toutes les habitudes changent; des entreprises hardies s'exécutent, des besoins nouveaux se manifestent avec la possibilité

continued, we shall at length be constrained to pay *for a pigge a pound.* »

On retrouve les mêmes doléances dans les écrivains espagnols. Voici comment s'exprimait à ce sujet le père D. Sancho de Moncada, auteur d'un ouvrage intitulé : *Restauracion politica de Espana,* qui résume assez bien l'économie politique de ce temps-là; je cite textuellement : « Es verdad, que antes del descubrimiento de las Indias solìa comprarse por un quarto lo que ahora por seis reales; valìa el cobre tres tanto mas que ahora la plata, pues pesaba un quarto lo que ahora un real de à dos; y ansi, mas rico estaba uno con cien reales en quartos que ahora con cinco mil. Y con la abondancia de plata y orô ha baxodo su valor, y conseiguientemente ha subido el de lo qua se compra con la moneda; y asi se introducen altos precios en todas las cosas, y faltando la plata y oro, quedan los hombles obligados à tan grandes gastos, imposibililados de alcanzar las grandes cantidades que son menester parà ellos; porque antes que hubiese tanta plata, un pobre hallaba un quarto en ocho blancas, mas facilmente que ahora dos reales en diez y siete quartos. »

de les satisfaire ; de plus grands moyens d'échange facilitent le commerce et les spéculations. Toutefois, si l'Amérique n'eût pas été découverte, les pièces d'or et d'argent auraient été moins nombreuses, mais elles auraient eu plus de valeur ; il y aurait eu entre les marchandises et la monnaie des rapports très-différents de ceux qui existent aujourd'hui ; on aurait obtenu plus de choses avec moins d'argent ; mais la production aurait été longtemps languissante faute de capitaux, et la civilisation serait demeurée stationnaire avec elle. Ce qui le prouve, c'est que l'impulsion donnée au travail par l'augmentation des métaux précieux, ne s'est point arrêtée à ce premier pas. Bientôt les espèces n'ont plus suffi ; les lettres de change, les billets des banques de dépôt et de circulation, et toutes les institutions de crédit public et privé sont venus accroître la masse des moyens d'échange, et par eux stimuler au plus haut degré le travail. Il ne faut pas s'attacher aux abstractions : l'abondance ou la rareté du numéraire ne peut jamais demeurer un fait isolé ; l'équilibre tend sans cesse à s'établir. Quand les espèces métalliques abondèrent en Espagne, elles y excitèrent un vif désir de consommer, en fournissant aux citoyens de ce pays les facilités nécessaires pour se procurer dans les pays voisins tout ce qui pouvait flatter leurs goûts ou répondre à leurs besoins. L'Europe se mit à produire pour eux, et pendant près d'un siècle, eux seuls commandèrent le travail, et furent les plus puissants promoteurs de l'industrie. Il se fit par leurs mains une immense distribution de salaires, et les ouvriers osèrent entrevoir l'espérance d'obtenir, au moyen de leur paye, quelque chose de plus que le triste morceau de pain noir dont ils avaient vécu jusqu'alors.

Mais une telle métamorphose ne pouvait pas s'opérer sans douleur. Les premiers moments furent rudes à tous ceux qui vivaient d'un revenu fixe ou d'un salaire limité, avant que la hausse du fermage ou du salaire se fût mise en harmonie avec l'élévation du prix des choses. L'accroissement du numéraire agit dans cette circonstance comme la découverte d'une machine, qui commence par mettre à la retraite un certain nombre d'ouvriers, jusqu'à ce que la demande des produits provoqués par l'abaissement des prix, leur ait rendu de l'emploi. C'est ce qui explique comment, au lieu de se réjouir d'une circonstance qui, selon les idées vulgaires, devait enrichir tout le monde, les contemporains furent seulement frappés du renchérissement qui leur rendait la vie plus dure. On a vu quel était à cet égard l'état de l'opinion en France, en Angleterre et en Espagne ; et l'on ferait un livre fort curieux de toutes les jérémiades inspirées par ce phénomène de l'élévation des prix dont on s'effrayait d'autant plus qu'on n'y comprenait rien [1]. Et en effet, il était difficile de s'expliquer comment les denrées et les marchandises avaient pu ainsi augmenter de prix, puisqu'elles n'étaient ni plus rares, ni plus demandées. La même quantité de blé s'échangeait toujours contre une vache ou un certain nombre de moutons ; mais, quand il fallait mesurer ces marchandises au moyen de l'argent, les proportions n'étaient plus les mêmes ; l'acheteur se plaignait d'être obligé de donner plus de

[1] Le plus remarquable de ces écrits est assurément celui qui parut en 1581, pendant le règne d'Elisabeth, sous ce titre : *A briefe conceipte touching the commonwealthe of this realme of England.* Il a la forme d'un dialogue où figurent un propriétaire de terres, un fermier, un marchand, un fabricant et un théologien.

numéraire, oubliant que lorsqu'il devenait vendeur il en recevait aussi davantage. Toutefois, celui qui produisait plus qu'il ne consommait, voyait ses profits s'accroître quand il les évaluait en argent, tandis que celui qui se trouvait dans une position contraire, le simple consommateur, s'apercevait avec amertume de sa décadence, en présence de son revenu immobile devant l'élévation des prix. Mais comme dans une société organisée tout le monde est producteur en même temps, et presque dans les mêmes proportions que consommateur, le malaise devint de jour en jour moins considérable, et l'équilibre amena la prospérité. La monnaie ne tarda point à baisser de valeur en augmentant de masse, et la prédiction de l'évêque Latimer, qu'*un cochon coûterait bientôt plus d'une guinée*, se vérifia exactement. Il arriva en Europe ce qui arrive dans tous pays, quand l'affluence des espèces fait entreprendre des choses auxquelles on n'aurait pas songé si cette affluence n'eût pas permis de les exécuter.

M. de Humboldt a évalué à la somme énorme de trente milliards, le produit des mines du Nouveau-Monde, depuis la découverte jusqu'à nos jours. Sans admettre de confiance un chiffre aussi élevé, nous croyons qu'il n'a fallu rien de moins que la fécondité de ces mines pour suffire aux besoins de la circulation, dès que le travail eut été stimulé en Europe par l'importation de leurs premiers produits. La prospérité de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, de la France et celle de la Russie elle-même doivent être attribuées à l'impulsion industrielle que ces différents pays ont reçue des envois de numéraire américain, en échange de leurs matières premières ou de leurs marchandises fabriquées. Quand la guerre de l'indépendance, en suspendant au

Pérou et au Mexique les travaux des mines, réduisit la production des métaux précieux au tiers de ce qu'elle était auparavant, l'Europe y suppléa par le perfectionnement du crédit et par la multiplication des effets de tout genre qui ont pour but de remplacer ou de compléter les services de la monnaie. Cette révolution en sens contraire de celle qui suivit les premiers temps de la découverte se continue aujourd'hui, par suite de la diminution croissante des métaux précieux. En effet, si on compare la masse des marchandises actuellement en circulation à celle qui l'était il y a vingt ans, on verra qu'il aurait fallu un accroissement d'espèces d'au moins dix pour cent pour y faire face. Loin de là, les espèces diminuent, et la population augmente avec le besoin d'argent. Une cause extraordinaire et subite a concouru aussi depuis 1815 à en accroître la demande. Les gouvernements qui avaient émis une masse considérable de papier-monnaie pendant les longues guerres de la révolution et de l'empire, ont voulu le rembourser après la paix. Les États Américains eux-mêmes, d'où l'Europe tirait ses espèces, n'ont guère vécu que d'emprunts depuis cette époque ; et les habitudes de luxe se sont tellement répandues parmi nous, qu'une somme assez importante d'or et d'argent est employée chaque année en objets d'art ou de ménage; 30 millions de francs y sont consacrés en France, et M. de Humboldt pense avec raison qu'on peut estimer au quadruple, c'est-à-dire à 120 millions, la consommation analogue qui s'en fait en Europe. M. Huskisson a fait connaître que, dans l'année 1828, le produit du droit d'essayage s'était élevé en Angleterre à 2,625,000 francs, ce qui suppose, dans ce pays seulement, une fabrication d'ustensiles d'or et d'argent de plus de 100 millions de francs.

Ainsi les flots de numéraire qui n'ont cessé de déborder sur l'Europe depuis la fin du quinzième siècle, commencent à se retirer [1]. La réaction s'opère avec

[1] Les choses ont bien changé depuis que l'auteur a écrit ces lignes. La révolution monétaire du XVIe siècle se reproduit sous nos yeux. La découverte des mines de la Californie en 1848, de celles de l'Australie en 1851, l'extension qu'a prise l'exploitation des gîtes aurifères de la Russie asiatique depuis la même époque, ont accru la production de l'or au point que l'équilibre de la circulation, qui s'était maintenu depuis le commencement de ce siècle, se trouve rompu de nouveau et que les métaux précieux sont en voie de subir une dépréciation, dont il est impossible jusqu'ici de fixer les limites. M. Levasseur, qui a recueilli récemment dans un excellent ouvrage (la *Question de l'or*, 1858, Paris, Guillaumin) tous les renseignements désirables sur l'accroissement de la production de l'or et l'influence qu'il a exercée déjà sur le prix des marchandises et la situation des diverses classes de la société, évalue comme il suit la masse des métaux précieux jetés dans la circulation pendant les huit années qui ont suivi la découverte des mines californiennes :

« La production totale du monde ou du moins des contrées qui sont en relation directe avec le grand marché des nations occidentales, durant la période de 1848 à 1856, a été de 1,821,820 kilogrammes ou 6,055,173,000 fr. en or, savoir :

Californie	752,400 kilog.	2,508,000,000 francs.
Australie	508,500	1,695,000,000
Russie	217,633	718,136,000
Anciennes mines d'or	343,287	1,133,937,000
Totaux	1,821,820 kilog.	6,055,173,000

« Et en argent, de 9,870,346 kilog. ou 2,170,596,120 francs.

« La valeur totale des deux métaux est de 8,226,769,120 francs.

« La moyenne annuelle est de 218,391 kilog. ou 672,297,000 francs pour l'or, de 1,096,705 kilog. ou 241,128,140 francs pour l'argent, et de 913,085,000 francs pour les deux métaux réunis.

« Le rapport de l'argent à l'or est environ de 5 à 1 en poids et de 1 à 2,95 ou presque 3 en valeur.

« La production des mines d'or s'arrêtera-t-elle, ou diminuera-t-elle après ce brillant début? Je ne crois pas qu'il faille de longtemps s'y attendre. Après le premier élan de la découverte, la production s'est, il est vrai, quelque peu ralentie. Les bénéfices fabuleux avaient attiré tout à coup aux mines une foule immense

lenteur, sans doute, mais avec persévérance, et déjà les pays les plus avancés dans la carrière de l'industrie et du commerce sont obligés de demander au crédit ce

de travailleurs ; les déceptions en ont découragé une partie. Pourtant nous avons vu que l'émigration a continué, que le produit en Australie et en Californie, loin de diminuer, avait quelque peu augmenté, et que, si les profits n'étaient plus les mêmes, l'industrie de l'extraction de l'or, d'un autre côté, commençait à devenir plus régulière, et s'appliquait à trouver des procédés économiques. Les travailleurs isolés avaient fait place aux associations, la battée au *long tom* et aux machines ; des canaux apportaient l'eau des montagnes jusqu'au milieu des exploitations ; le mercure était plus souvent employé ; enfin les mineurs commençaient à peine à attaquer les champs immenses ouverts à leur activité.

» En Californie, la chaîne de la Sierra, dans toute son étendue, se compose en grande partie de quartz aurifère, et, parmi les terrains d'alluvion de ses vallées, beaucoup renferment aussi de l'or. C'est, nous l'avons dit, une exploitation qui peut s'étendre sur une longueur de 1,200 kilomètres et sur une largeur de 115 kilomètres, c'est-à-dire sur une superficie de 138,500 kilomètres carrés, des bords du Sacramento et du San-Joaquim aux sommets de la Sierra. Là ne se borne pas encore l'exploitation probable de l'avenir. Au nord de la Californie, l'Orégon contient aussi des gîtes aurifères ; au midi, les plaines et les montagnes de Sonora en contiennent également et semblent rattacher les mines du Mexique à celles de la Californie par la grande arête américaine, la chaîne du monde la plus riche en métaux de toute sorte.

» En Australie, c'est la chaîne orientale du continent, connue sous le nom de montagnes Bleues ou Alpes australiennes, qui présente les mêmes richesses. On a découvert d'abord l'or près de Bathurst ; quelque temps après on le découvrit au sud, près de Melbourne, à 700 kilomètres de la première mine. Une troisième découverte a été faite au nord de Cokburn ; enfin on exploite aussi des mines au sud-ouest, dans le voisinage d'Adélaïde, à plus de 500 kilomètres de Melbourne. Ainsi la présence de l'or a été reconnue à divers endroits sur un développement d'environ 1,500 kilomètres, et, à mesure que les découvertes et l'exploitation avanceront, on la reconnaîtra sur bien des points intermédiaires ; on l'a même déjà signalée en dehors de cette première ligne d'exploitation. On a trouvé de l'or dans la Tasmanie, île située au sud du continent australien.

» En Russie et en Sibérie le champ est plus vaste encore. L'or se

que les mines ont cessé de fournir au gré de leurs besoins. L'or et l'argent tendent à jouer désormais dans les transactions le rôle dont les réserves sont chargées

trouve à la fois dans les vallées du Caucase, depuis la Mingrélie jusqu'à Tiflis, Elisavetopol et Mosdak; dans l'Oural, depuis Ekaterinenbourg jusqu'aux bords de la mer Glaciale ; dans la Kirghizie, depuis les rives de l'Irtisch jusqu'à l'Ala-Koul et même jusqu'au Turkestan, dans les eaux du Sihoun et du Djihoun ; dans l'Altaï, depuis le gouvernement de Tomsk, dans lequel se trouvent, sur la rive droite de l'Irtisch, des gîtes aussi riches que ceux de la Kirghizie sur la rive gauche, jusqu'à Nertschinsk, dans le district d'Irkoutsk, situé à plus de 6,000 kilomètres de la Mingrélie.

» L'exploitation s'étend déjà sur cette immense région dont bien peu de points, il est vrai, ont été jusqu'ici entamés.

» Il est peu de métaux qui soient répandus sur un plus vaste espace que l'or. Presque contemporain de l'homme, il n'apparaît que vers l'époque des dernières formations du globe, au milieu des roches de quartz d'où il a été entraîné par les eaux dans les dépôts qui forment aujourd'hui la croûte terrestre. C'est pourquoi on le rencontre à la surface de tant de terrains. On peut presque dire, sans exagération, qu'il est peu de chaînes qui n'en contiennent, peu de contrées dont quelque fleuve n'en charrie des paillettes. L'Adour, dans les Pyrénées, le Rhin, dans les Alpes, roulent de l'or dans leurs eaux. Rien donc de plus facile que de découvrir de l'or. Aussi l'élan donné par la découverte de la Californie a-t-il provoqué de toutes parts des exploitations. Il y en a eu au Canada, dans la Guyane, au Chili ; celles du Caucase et de la Kirghizie datent aussi de cette époque.

» On s'est fait sans doute de grandes illusions sur ce sujet. Il y a partout de l'or ; mais partout l'or ne vaut pas la peine d'être extrait. Les orpailleurs du Rhin ne gagnent pas plus de 1 fr. 50 c. par jour. Bien des exploitations commencées ou entrevues seront abandonnées. Les trois grandes chaînes de l'Australie, de la Californie et de la Sibérie ne seront pas fouillées dans toute leur étendue par les mineurs. Mais néanmoins les procédés nouveaux permettront de porter le travail plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, et donneront des bénéfices où auparavant il n'y avait que de la perte. Déjà en Russie on est parvenu à exploiter des gîtes aurifères dont la production est de 1 gramme d'or sur 1,536,000 grammes de terre ; l'avenir est avec les machines. En exploitant le quartz, toujours beaucoup plus riche que la terre d'alluvion,

dans les banques d'escompte. Un *clearing house* universel s'établira tôt ou tard pour régler tous les marchés par des compensations de créances, et l'on verra se

on est rémunéré de son travail quand on obtient 1 gramme d'or sur 2 kilogrammes de minerai ; les minerais ont donné beaucoup plus, et le perfectionnement des machines, qui sont toutes jusqu'à présent trop faibles, augmentera encore le profit. Nul ne peut dire quelle sera la limite de l'exploitation de l'or ; mais il est certain qu'on ne l'a pas encore atteinte.

» Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on le trouvèra, non dans l'épuisement des gîtes aurifères, mais dans l'élévation du coût de production et dans la baisse de valeur de l'or sur le marché général du monde.

» Si l'avenir promet pour de longues années encore une abondante production aux mines d'or, il promet aussi de grandes richesses aux mines d'argent. On parle beaucoup aujourd'hui de l'inondation de l'or ; il y a dix ans on ne parlait que de l'inondation de l'argent, et la possibilité d'un énorme accroissement dans la quantité de ce métal inspirait des craintes à l'économie politique.

» La longue chaîne qui parcourt les deux Amériques, depuis les montagnes de l'Orégon jusqu'au Chili, renferme dans toute sa longueur, sur une étendue de plus de 12,000 kilomètres, des filons d'argent, comme elle renferme des minerais d'or. Elle n'a encore été attaquée que sur quelques points isolés ; et ces quelques points, tels que le Potose au Pérou, la Veta-Madre au Mexique, ont déjà rendu d'immenses richesses ; c'est de ses flancs qu'est sorti presque tout l'argent qui est aujourd'hui dans le commerce, puisque sur 31 milliards d'argent, l'Amérique seule en avait fourni 27 en 1848.

» Au Mexique, dans la Nouvelle-Grenade, au Pérou, dans la Bolivie, au Chili, on exploite des mines. Dans l'Amérique septentrionale, presque tous les fleuves, tous les ruisseaux qui descendent des hautes vallées des Andes roulent des sables argentifères. M. de Humbold pensait que l'Amérique n'avait pas une richesse moins grande en argent qu'en or : « La richesse des chaînes de montagnes de l'Amérique en gisements d'or et d'argent est étonnante, dit-il. En passant en revue la quantité des gisements d'or qui y abondent visiblement, gisements dont on a à peine commencé l'exploitation maintenant, et même dans quelques localités seulement, on reste convaincu que si on parvenait à apaiser les troubles politiques qui mettent obstacle à toute espèce d'industrie, et

réaliser l'utopie de Ricardo, que la monnaie est dans sa condition véritable, lorsqu'elle est à l'état de papier. N'en trouvons-nous pas déjà la preuve dans les opéra-

si on introduisait dans ces mines les procédés dont on se sert en Europe pour l'exploitation, les seules mines du Mexique déjà connues pourraient fournir une immense quantité d'argent. » Ailleurs il ajoute : « L'Europe serait inondée de métaux précieux si l'on attaquait à la fois, avec tous les moyens qu'offre le perfectionnement de l'art du mineur, les gîtes de minerais de Bolanos, de Batopilas de Sombrerete, de Rosario, de Pachuca, de Moran, de Zultepec, de Chihuahua, et tant d'autres, qui ont joui d'une ancienne célébrité... En général, l'abondance de l'argent est telle dans la chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre des gîtes de minerais qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de cet inépuisable fonds de richesses que renferme le Nouveau Monde. »

« M. Boussingault, qui a plus récemment visité les mêmes contrées, partage entièrement sur ce point l'opinion de M. de Humboldt (page 81 et suivantes). »

Dans une autre partie de son livre (page 192 et suiv.), M. Levasseur constate ainsi les résultats de l'influence que l'accroissement de la production de l'or a exercée sur le prix des matières premières et des produits manufacturés.

« La hausse de 1856 sur 1847 est de 41 61 pour 100, c'est-à-dire que 141 fr. 61 c. ne pouvaient pas en moyenne acheter plus de marchandises en 1856 que n'en achetaient 100 fr. en 1847. L'argent en France avait donc perdu, en 1856, 29 pour 100 ou environ les 2/7 de sa valeur, dépréciation énorme dans un si court espace de temps, et à laquelle on aurait peine à croire, si elle n'était démontrée par des chiffres incontestables. Nous ne sommes pourtant qu'au début d'une révolution dont nous ne voyons pas encore le terme, et nous ne devons pas oublier, quelque inouï que nous paraissent de tels changements, qu'au XVIe siècle la hausse des marchandises a été, en cent vingt ans, de 1,200 pour 100, et que les métaux précieux ont perdu les 11/12 de leur valeur. Nous ne sommes pas dans une pareille situation, et il est certain que l'activité industrielle et l'extension du commerce arrêteront la baisse bien en deçà d'une pareille limite.

Il y a, toutefois, une remarque importante à faire sur ce chiffre de 29 pour 100. Il est évident que de quelque monnaie qu'on se serve, il fallait en 1856, en France, à peu près sept pièces de 1 fr.

tions des banques de France, d'Angleterre et des États-Unis? Qu'est-ce qu'un établissement qui opère pour sept ou huit cents millions d'escompte dans l'année, au

ou l'équivalent de sept pièces, là où cinq pièces suffisaient il y a dix ans. Mais il faut démêler dans ce renchérissement général la multiplicité des causes, voir ce qui est permanent et ce qui est passager, et ne pas attribuer uniquement à l'or ce changement dont il n'est pas seul coupable. S'il y a eu cherté, c'est que, depuis quelques années, la disette du blé a fait monter le prix de toutes les substances alimentaires au delà de la proportion naturelle. C'est que nous avons soutenu au loin une guerre coûteuse pour laquelle le gouvernement a dû faire d'immenses approvisionnements et produire la hausse par une demande considérable de produits. C'est enfin que l'industrie française, comme nous l'avons dit, a fait depuis quelques années, de rapides progrès, et qu'en appelant un nombre de consommateurs plus grand qu'autrefois à prendre une part des jouissances de la vie, elle a créé parmi les acheteurs une concurrence qui devait infailliblement produire la hausse : singulier effet des progrès de l'industrie, qui provoquent à la fois la baisse en créant plus de produits, et la hausse en créant plus de consommateurs. La disette, la guerre, le développement de l'industrie amenant une augmentation dans le nombre des consommateurs : trois causes qui ont contribué avec l'avilissement de l'or à la cherté. De ces trois causes, deux sont passagères : la guerre a cessé depuis le traité du 30 mars 1856, et la disette depuis la récolte de 1857. Mais la troisième est permanente et contribuera avec l'or à élever d'une manière définitive les prix de toutes choses. Quelle sera cette élévation, abstraction faites des causes passagères ? Nous avons pu fixer d'une manière certaine les chiffres de 67 19 pour les produits naturels, de 14 94 pour les produits manufacturés, et de 41 61 pour les marchandises en général, parce que pour arriver à ces résultats, nous n'avions qu'à constater les prix réels du marché. Au delà nous n'avançons plus qu'à travers des hypothèses. Cependant il est un fait certain, c'est que les causes passagères ont dû, par leur nature même, agir beaucoup plus fortement sur les produits naturels que sur les produits manufacturés et que 67 17 et 14 94 ne marquent pas le rapport véritable des deux ordres de produits dans les temps ordinaires.

On reste dans les limites les plus probables de la vérité en disant que la guerre et la disette ont augmenté le prix des produits naturels de 20 pour 100 en moyenne, et celui des produits manu-

[redacted]

moyen d'un fonds social de cent millions en espèces, dont le quart suffirait pour les remboursements demandés? L'argent, comme on le voit, ne joue plus désormais qu'un rôle secondaire, et quoique sa valeur semblât augmenter par la réduction du produit des mines et par l'accroissement des besoins commerciaux, la monnaie de papier tend à la déprécier et à prendre sa place sur tous les marchés de l'univers. La lettre de change circule partout, préférablement aux écus, parce qu'elle est plus commode et qu'elle court moins de risques dans la circulation.

Cette révolution monétaire, presque accomplie en Europe, ne permettra plus le retour des altérations et des fraudes dont l'histoire des peuples présente de si nombreux exemples. A force d'expériences et de malheurs, on a fini par comprendre la nécessité d'un res-

facturés de 2 pour 100; que la spéculation qui a porté si haut tous les prix a dépassé la baisse des métaux et l'a exagérée d'une manière factice d'environ 5 pour 100; que par conséquent il reste une hausse permanente

« De 42 19 pour 100 sur les produits naturels;

» De 7 94 pour 100 sur les produits manufacturés;

» D'environ 25 pour 100, en moyenne, sur toutes les marchandises en général.

» Sur cette augmentation de 21 pour 100, 5 pour 100 à peu près sont dus au développement de l'industrie et à l'augmentation du nombre des consommateurs : il reste donc 20 pour 100 qui sont un effet de l'abondance des métaux précieux.

» Quand les causes passagères auront cessé d'agir, il faudra encore 125 francs pour acheter ce qui coûtait 100 fr. il y a dix ans; autrement dit, il faudra une pièce de cinq francs pour se procurer la même quantité de marchandises qu'on avait auparavant pour quatre francs : l'argent aura perdu 20 pour 100, un 1/5 de sa valeur. Si on faisait abstraction de la cause permanente que nous désignons sous le nom de développement de l'industrie, on trouverait que l'abondance seule des métaux précieux a produit une baisse de 16 67 pour 100 sur leur valeur. (*Note de l'éditeur.*) »

pect invariable pour tous les éléments qui concourent à la sécurité des échanges. Peuples et rois sont aujourd'hui guéris de la funeste manie de chercher dans la fausse monnaie des ressources précaires, toujours aussi honteuses qu'elles sont stériles. Mais qui pourrait nombrer les méfaits de ce genre dont l'histoire est toute pleine depuis la découverte du Nouveau Monde? Ceux qui n'avaient pas de mines, s'imaginèrent qu'ils en trouveraient l'équivalent dans la réduction du titre ou du poids de leurs écus, et la fausse monnaie devint pour les gouvernements une arme à deux tranchants, dont ils se blessaient eux-mêmes en essayant de s'en servir contre leurs ennemis. Ainsi firent les Hollandais dans leur révolution contre l'Espagne, et les Français, au dix-septième siècle, dans leur guerre contre les Espagnols. Venise et Florence même, ces républiques opulentes, ne se refusèrent pas ce supplément ignoble de revenu; et l'on peut ranger parmi les principales causes de la décadence des Florentins l'habitude prise par leurs négociants de se livrer au trafic des espèces monnayées plutôt qu'à la culture des arts qui avaient fait la fortune de leurs ancêtres. Le mal ne tarda point à jeter de profondes racines, et il y eut non-seulement de mauvaises monnaies, mais d'innombrables livres sur la monnaie. C'est peut-être le sujet économique sur lequel on ait le plus écrit. Chacun voulait avoir trouvé la pierre philosophale. Davanzati écrivait en 1582 : « L'or et l'argent sont des instruments qui font circuler sur tout le globe les biens des mortels, et que l'on peut considérer comme les causes secondaires d'une vie heureuse. » Serra publia, en 1613, son ouvrage intitulé : *Petit traité des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les royaumes*, et il s'attachait à

prouver qu'à ses yeux les seules richesses étaient les matières d'or et d'argent. Montanari fit paraître, en 1680, son *Traité sur les monnaies*, dans lequel on retrouve, avec les préoccupations de ses prédécesseurs, en faveur des métaux précieux, des réflexions très-justes sur les phénomènes de la circulation. Un siècle auparavant, Gaspard Scaruffi, de Reggio, avait adressé au comte Tassoni un *Discours sur les monnaies*, plein de vues très-élevées, et digne encore d'intérêt aujourd'hui, après lesexcellents écrits qui ont paru sur la matière. C'est Scaruffi qui proposa le premier la marque de l'or et de l'argent, adoptée, depuis, dans toute l'Europe, pour servir de garantie au commerce de l'orfévrerie. Les autres écrivains italiens d'économie politique, Broggia [1], Neri [2], Carli [3], Beccaria [4], Vasco [5] ont répandu les plus vives lumières sur toutes les questions relatives aux monnaies, dont les économistes français ont résumé l'ensemble avec plus ou moins d'ordre et de netteté. Boutteroue, Leblanc, Abot de Bazinghen, Dupré de Saint-Maur, Boizard, Poulain, nous ont laissé des écrits plus complets que les Italiens, mais où l'on ne trouve pas la même hauteur de vues et la même originalité. En Hollande, en Angleterre, en Espagne, la question des monnaies a enfanté des milliers de livres, plus ou moins empreints des préjugés du temps, mais qui ne sauraient avoir désormais qu'une importance de curiosité, depuis que les économistes modernes ont éclairé cette étude par les travaux les plus brillants et les plus consciencieux.

[1] *Traité des monnaies*, 1751.
[2] *Observations sur le prix légal des monnaies*. 1751.
[3] *Traité des monnaies*. 1760.
[4] *Sur les désordres et les remèdes des monnaies*, 1762.
[5] *Essai politique sur les monnaies*, 1772.

C'en est fait pour jamais des folles tentatives qui ont été renouvelées pendant plusieurs siècles contre l'intégrité du système monétaire. De tous les procès pendants au tribunal de la science, il n'y en a point qu'elle ait jugé avec plus d'expérience et de maturité, et sur lequel son jugement soit plus inattaquable. Chacun sait aujourd'hui que les véritables avantages que l'Europe a retirés de la découverte des mines du Nouveau Monde, ne viennent pas exclusivement de l'abondance des métaux précieux, mais de la culture des denrées consommables qui font la base de nos échanges avec ce pays. L'or et l'argent ont disparu; le coton, le sucre et le café sont restés. La seule découverte de la pomme de terre a mieux valu que celle des mines du Pérou et du Mexique.

CHAPITRE XXV.

De quelques fâcheuses conséquences de la découverte des mines d'Amérique. — Des premières apparitions de pauvres en Angleterre. — Ministère de Sully. — Ses réformes financières. — Ses idées erronées sur l'industrie et le commerce. — Il est le plus ardent propagateur du *système mercantile*. — Son penchant pour les lois somptuaires. — Ses rudes attaques contre les abus de finances. — Résultats définitifs de son administration.

Si l'on se bornait à examiner la surface des choses, il y aurait peut-être lieu de déplorer la découverte des mines du Nouveau-Monde. La grande importation de numéraire qui en fut la conséquence ne semble, en effet, avoir servi qu'à bouleverser l'Europe et à jeter la perturbation dans les esprits et dans les intérêts. Charles-Quint et Philippe II s'en servent pour assouvir leur ambition, en suscitant partout des guerres sanglantes et ruineuses; les autres princes n'y voient qu'une occasion d'accaparer le numéraire de leurs sujets, afin de lutter à armes égales contre les possesseurs de la nouvelle terre promise. Partout l'esprit de fiscalité se réveille à l'aspect des monceaux d'or et d'argent qui nous viennent de l'Amérique, et le premier résultat de

cette inondation est de suspendre l'activité des peuples et des rois, uniquement pressés de courir après la richesse des mines, plutôt que d'encourager celle qui vient du travail. On a vu qu'elle fut la surprise des uns et les expédients imaginés par les autres, à l'apparition de ces phénomènes inconnus de hausse subite dans le prix des choses sans augmentation dans le taux des salaires. En vain on opposait aux incidents de chaque jour des palliatifs nouveaux; le mal renaissait sous mille formes imprévues, toujours plus menaçant et plus incurable. La fausse monnaie, les augmentations d'impôts, les exactions de tout genre n'y pouvaient porter remède, et la plus affreuse anarchie faillit désoler un moment toute l'Europe.

Qu'on se transporte, par la pensée, au temps de nos guerres civiles, sous Henri III, lorsque de toutes parts le vieux catholicisme, ébranlé jusqu'en ses fondements, essayait de ressaisir un pouvoir près de lui échapper. C'était l'époque la plus brillante des mines d'Amérique; chaque année les galions revenaient du Mexique chargés de piastres fortes, et cependant la pauvreté régnait partout, malgré ces éléments naissants d'opulence, et, d'une extrémité à l'autre, l'Europe était en proie à la discorde et à la misère. On n'entendait parler que d'extorsions et de pillages. « Le pays, s'écriait un écrivain français contemporain [1], est mangé non-seulement par la gendarmerie et par les gabelleurs; mais d'heure à autre sortent des citadelles les soldats qui vont à la picorée, avec des insolences et des excès tels et si grands, qu'il n'y a village ou maison qui, une, deux et trois fois la semaine, ne soit contrainte de distribuer à l'appétit de

[1] Froumenteau, *le Secret des finances*, édit. de 1581.

ces canailles ; quand le soldat sort, le sergent y entre, et d'ordinaire les maisons sont remplies de gens d'armes, soldats, collecteurs de tailles, sergents et gabelleurs, tellement que c'est bien à merveille quand l'heure du jour a passé sans être visité de telles gens. »

La même chose se passait en Angleterre, en Flandre, en Italie, en Allemagne. On eût dit que des armées entières de soudards s'étaient ruées sur la fortune publique, et que les peuples étaient condamnés à verser désormais leurs sueurs et leur sang jusqu'à la dernière goutte pour assouvir cette soif d'or et d'argent qui dévorait leurs oppresseurs. Au lieu de seconder les ressources naturelles de chaque pays, les métaux précieux ne servirent d'abord qu'à les épuiser, et il a fallu près de trois siècles d'expériences et de malheurs pour nous apprendre que leur véritable destination était d'alimenter l'industrie plutôt que la guerre. Les mines d'Amérique ont été découvertes cent ans trop tôt ; elles n'auraient dû verser leurs trésors en Europe qu'après les longues guerres de religion, d'où sortirent la liberté d'examen, l'ordre dans les finances et la sécurité pour le travail. Aux mains d'un roi tel que Philippe II, leur action fut plus meurtrière que celle de la poudre, et c'est par elles, ou à cause d'elles que la France, l'Espagne et l'Angleterre ont été si longtemps désolées. Les princes qui n'avaient point de mines, en cherchèrent l'équivalent dans la bourse de leurs sujets, sans songer qu'en attaquant ainsi les capitaux en même temps que les revenus, ils frappaient la production dans sa source et l'État dans sa vie. Aussi, lorsqu'on étudie l'histoire de ces temps déplorables, on n'entend plus parler que de provinces épuisées, de maisons détruites, de malheureux errants dans les campagnes. Quand les états de Blois s'assemblèrent, on

leur présenta l'énumération de ces scènes de désespoir et de ruine, et dans tous les diocèses, après chaque exposé des pertes en argent, on disait le nombre de prêtres égorgés, de moines, de soldats et bourgeois massacrés, de filles et de femmes violées, sans que jamais ce supplément au budget des misères contemporaines ait été oublié.

La plus horrible confusion régnait également en Angleterre, et le règne d'Élisabeth, dont les résultats devaient être si glorieux pour son pays, avait commencé sous des auspices très-lugubres. Henri VIII s'était emparé des biens des églises, sous prétexte de soulager ses sujets du poids des impôts qu'ils ne continuèrent pas moins à payer. Élisabeth poursuivit la mendicité d'une main inflexible, et au lieu de rendre quelques milliers d'ouvriers à la société, elle infesta l'Angleterre de voleurs. Déjà sous Henri VIII, selon le témoignage de Harrison, on en avait mis à mort plus de 72,000, et sous le règne d'Élisabeth, il ne se passait pas une année sans qu'on en envoyât trois ou quatre cents au gibet. Ces malheureux, errant par bandes de plusieurs centaines, pillaient les fermes, dévalisaient les voyageurs et bravaient au fond des bois les poursuites du gouvernement. Après avoir essayé contre eux toutes sortes de supplices, Élisabeth dut mettre leur subsistance à la charge des paroisses, et créer la fameuse taxe des pauvres, insuffisante pour les nourrir, mais non pour les empêcher de se multiplier. Ainsi, en Espagne, les mines du Nouveau-Monde avaient détourné l'administration et le peuple des véritables voies de la richesse, en leur assurant presque sans efforts un revenu indépendant du travail; en France, elles venaient de forcer le prince à multiplier les impôts et les avanies de tout genre, pour se main-

tenir contre la concurrence des Espagnols, et en Angleterre, elles donnaient naissance à la taxe des pauvres, l'une des plus funestes inventions des temps modernes.

Il n'est pas impossible, toutefois, de reconnaître au milieu de ce chaos l'aurore d'nne époque plus prospère et d'un ordre de choses plus régulier. En vain les souverains s'efforçaient de retenir l'or et l'argent, de l'extorquer à leurs sujets, d'en favoriser l'entrée et d'en interdire la sortie ; l'or s'échappait par tous les pores et se rendait partout où l'appelaient de grandes transactions, c'est-à-dire de grands profits[1]. Peu à peu même, les gouvernements s'aperçurent que la perception des impôts avait besoin, pour devenir productive, d'être soumise à des règles sévères, et ces règles se firent jour dans la législation. Le parlement en Angleterre et Sully en France furent les auteurs de cette réforme, d'où devait bientôt sortir la science financière et avec elle le remède aux mauvais systèmes nés de l'ignorance contemporaine et de l'impéritie des gouvernements. Ici commence une ère nouvelle pour l'économie politique, et nous voyons enfin un système surgir du sein de l'anarchie affreuse qui a désolé l'Europe pendant les longues guerres de religion.

L'histoire a reconnu avec raison dans Sully la personnification la plus parfaite de ce système, et nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en exposant rapidement les principaux actes de l'administration de ce ministre célèbre. Ils ne sont pas tous conformes aux vrais principes, car Sully n'avait pas moins de préjugés

[1] « Le numéraire, dit Mengotti, est essentiellement rebelle aux ordres de la loi : il vient sans qu'on l'appelle, s'en va quoiqu'on l'arrête, sourd aux avances, insensible aux menaces, attiré seulement par l'appât des profits. »

que ses contemporains; mais il fut le premier administrateur résolu à ne pas marcher au hasard, et ses actes sont tous remarquables par un esprit d'ordre et de suite qui a exercé la plus grande influence sur l'économie politique de l'Europe. A peine investi de la confiance de Henri IV, il commença par bien étudier les charges et les ressources de la France, et il dressa le premier budget qui ait servi de base à la comptabilité publique. Ses recherches firent connaître une dette d'environ 300 millions de francs vers la fin de l'année 1595, et il s'appliqua aussitôt sans relâche à la création des *voies et moyens* nécessaires pour l'éteindre. Sa maxime principale était d'appliquer à chaque partie de la dépense une partie de la recette, sans permettre qu'elle fût jamais détournée pour un autre emploi. Il mit un frein à la fureur des traitants qui exploitaient le pays avec une telle audace, que, sur 150 millions de francs demandés aux contribuables, à peine 30 millions entraient dans le trésor public. Défense fut faite aux receveurs de saisir, sous aucun prétexte, le bétail et les instruments de labourage des cultivateurs en retard avec le fisc, et les peines les plus sévères furent infligées aux soldats qui *vexeraient* le paysan, soit pendant leurs marches, soit arrivés dans leurs quartiers, ce qui était, comme on l'a vu, une des plus horribles plaies de ce temps. Il ne fallut pas moins de fermeté pour réprimer l'avidité des gouverneurs de province, qui avaient poussé la licence jusqu'à lever des contributions pour leur compte et de leur seule autorité. Le duc d'Épernon, qui se faisait, par de semblables violences, soixante mille écus de rentes, osa résister à Sully, *qui soutint en homme de guerre son opération de finance*[1].

[1] Forbonnais, *Recherches sur les finances*, tome I, page 38.

Le courageux ministre, après avoir mis à la raison tous ces pillards de haut et bas étage, eut bientôt compris, et il répétait souvent, que pour enrichir le prince, il fallait enrichir les sujets. Tous ses soins se portèrent donc vers l'amélioration de l'agriculture, qu'il considérait comme la première industrie du pays [1]. Il lui prodigua des encouragements de toute sorte, et avant peu d'années la plus grande partie des terrains qui étaient tombés en friche par suite des malheurs de la guerre, avaient été remis en culture. Il abolit les entraves les plus gênantes pour la circulation, et il supprima les petites faveurs de toute espèce que l'habileté des courtisans avait surprises au roi. C'est ainsi que le duc de Soissons s'était fait octroyer l'autorisation de lever un droit de quinze sous par balle de marchandise qui sortait du royaume. Henri IV croyait avoir accordé une gratification de quelques milliers d'écus; le courtisan en avait su tirer un revenu de trois cent mille francs. Sully fit rentrer au trésor ces revenus usurpés. Malheureusement ce grand ministre méconnut toute sa vie l'importance des manufactures. Il y avait chez lui tout à la fois une sorte de répulsion aristocratique pour le travail des métiers et une indifférence philosophique pour tous les objets de commodité et de luxe. Sully était un gentilhomme à l'âme stoïque, un véritable patricien romain des beaux jours de la république. On sait les longues querelles qu'il eut avec Henri IV au sujet des plantations de mûriers encouragées par ce prince, et qui faillirent le brouiller avec son ministre. Sully frémissait à l'idée de l'introduction des soieries en France : « Que

[1] *Labourage et pâturage,* disait-il, *sont les deux mamelles de l'État.*

fait-on, disait-il[1], en présentant au peuple la culture de la soie pour l'exercer? on lui fait quitter un genre de vie dur et laborieux, tel qu'est celui des champs, pour un autre qui ne fatigue par aucun mouvement violent. On a remarqué de tout temps que les meilleurs soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs et d'artisans nerveux : substituez-y ces hommes qui ne connaissent qu'un travail que des enfants peuvent faire, vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, que la situation de la France et son état politique lui font une nécessité indispensable de conserver et de maintenir. En même temps que vous énerverez les peuples des campagnes, qui, en toute manière, sont les vrais soutiens de l'État, vous introduirez par ceux de la ville le luxe avec toute sa suite, la volupté, la mollesse, l'oisiveté, qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont peu et qui savent se contenter de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France un assez grand nombre de ces inutiles citoyens, qui, sous un habit d'or et d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes! » Un censeur romain n'eût pas mieux dit; mais un ministre de l'agriculture et du commerce devait avoir d'autres idées.

C'est cette prévention philosophique contre le luxe[2] qui a inspiré à Sully la plupart des règlements fâcheux que son administration a imposés au commerce et à l'industrie. Toute consommation de produits étrangers lui semblait un larcin fait à la France et une atteinte portée

[1] *Mémoires de Sully*, tome II, page 289, édit. in-4°.

[2] Sully, d'ailleurs, prêchait d'exemple : « Il allait ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas sans découpure ni broderie. Il louait ceux qui se vêtaient de la sorte et se moquait des autres, qui portaient, disait-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos. »

PÉRÉFIXE, 3e partie.

à ses mœurs; toute sortie de numéraire une calamité qu'il fallait prévenir par des mesures énergiques. Il fut ainsi conduit à adopter les premières théories du *système mercantile* dont on doit le considérer comme le plus ardent propagateur. Jamais on n'avait déployé une rigueur plus grande contre les contrebandiers, surtout contre ceux qui exportaient de l'or ou de l'argent. A la confiscation des espèces saisies, il fit ajouter celle de tous les biens des contrevenants, et le roi déclara par serment qu'il n'accorderait jamais aucune grâce pour les délits de ce genre. La monnaie frappée au coin des différents princes de l'Europe avait eu cours jusque-là et s'employait indifféremment en France avec la monnaie marquée de l'empreinte du souverain; il fut défendu de s'en servir, excepté de celle d'Espagne, dont l'usage était trop général pour être supprimé brusquement. Mais cette défense porta un coup fatal au commerce, et resserra la circulation des capitaux, parce qu'on aimait mieux garder les espèces proscrites, que les porter à la monnaie où les attendaient d'énormes droits de seigneuriage. Sully crut appuyer par des lois somptuaires la mise en vigueur de ce système, qui avait pour but la réduction forcée de toutes les dépenses publiques et particulières, et qui devait, selon lui, amener la richesse et la prospérité *par la privation*. « Il est encore plus nécessaire de se passer des marchandises de nos voisins, disait-il [1], que de leur monnaie. La nécessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes plutôt que d'autres, n'est qu'un vice de notre fantaisie; mais le prix qu'on y met est un mal qu'on se fait à soi-même avec pleine connaissance de cause. » A cette occasion

[1] *Mémoires*, tome II, page 390.

les marchands de soie de Paris étant venus réclamer auprès de Sully, au nom du commerce de la ville, le ministre les reçut avec humeur et se permit, envers celui d'entre eux qui portait la parole, des outrages qui auraient bien mérité d'être vigoureusement réprimés [1].

Il ne voulut jamais supprimer non plus la douane de Vienne, plus connue, depuis, sous le nom de *douane de Valence*, et qui avait pour objet avoué de rendre presque impossible le commerce entre la France et l'Italie. Ce funeste péage établi sur le Rhône semblait en avoir fait un fleuve infranchissable, et força le commerce de prendre une autre route, au grand détriment de nos intérêts. Forbonnais rapporte le discours d'un député de Lyon aux états de Dauphiné, en 1600, dans lequel les tristes conséquences de l'opiniâtreté de Sully sont signalées avec énergie. « Cette douane, disait le député, fut établie pour la réduction de la ville de Vienne ; et quoique la ville de Lyon en eût, dès le principe, apprécié le danger, elle espéra qu'ayant été créée pour des besoins urgents et passagers, on en verrait plus tôt la fin que l'occasion de s'en plaindre. Mais, comme les choses qui paraissent au commencement douces et faciles se rendent avec le temps âpres et intolérables, ce subside est devenu un écueil qu'on ne rencontre point sans

[1] Le sire Henriot, chargé de la harangue, ayant mis genou à terre avant de la commencer, Sully le releva brusquement, et après l'avoir tourné de tous côtés pour contempler à l'aise son habit à l'antique, doublé de soiries de diverses couleurs, selon les habitudes de sa profession : « Eh! là, mon bonhomme, venez-vous ici avec votre compagnie pour vous plaindre? Mais vous êtes *plus beau* que moi! Comment donc? voici du taffetas, voici du damas, voici du brocart; » et il se moqua de la députation, sans l'entendre, d'une manière si cruelle, que les marchands confus disaient en s'en allant : « *Le valet est plus rude et plus glorieux que le maître.* »

y faire naufrage. Depuis que le passage du Rhône a été décrié et que les marchands ont mieux aimé tenter tout autre hasard que de s'exposer à toutes sortes d'injustices, la ville de Lyon a bien reconnu que, de célèbre et florissante qu'on l'a vue, elle deviendra un désert, si la liberté du commerce n'est rétablie. Déjà toutes les marchandises qui, du Levant venaient à Marseille et de là à Lyon, ont quitté l'ancien passage et cherché d'autres routes plus longues, plus pénibles, mais plus sûres [1]. Ne pensez pas, messieurs, que nous soyons si peu instruits dans la science d'obéir, *la meilleure et la plus heureuse possession des sujets*, que nous pensions à contredire les intentions du roi, ni a diminuer ses finances. Les charges que les peuples souffrent, quoiqu'elles soient grandes, sont toujours réputées saintes et justes ; mais elles sont dans l'État ce que sont les voiles dans un vaisseau pour le conduire, l'assurer, et non pour le charger et le submerger. » L'historien Mathieu, qui a conservé ce discours, convient que les plaintes étaient générales et qu'elles ne furent point entendues.

Sully, toujours préoccupé des mêmes illusions qui lui faisaient redouter le commerce étranger et l'industrie intérieure comme des causes d'appauvrissement et de ruine, imagina de renchérir sur les restrictions que les anciens rois de France avaient mises à la liberté du travail. On sait que Henri III avait ordonné, en 1581, que tous négociants, marchands, artisans, gens de métier, résidant dans les villes et bourgs du royaume, seraient établis en corps, maîtrise et jurande, sans qu'aucun pût

[1] C'est depuis ce temps-là que le commerce de l'Italie avec l'Angleterre et la Flandre, qui se faisait en transit par la France, prit la route de mer et ne l'a plus quittée.

s'en dispenser. Un second édit, de 1583, avait déclaré *la permission de travailler* un droit royal et domanial ; en conséquence, le temps des apprentissages, la forme et la qualité des chefs-d'œuvre, les formalités pour la réception des maîtres et toute la vieille législation de saint Louis avaient été tellement revus et corrigés, que le travail était devenu une sorte de privilége. Sully n'abusa point du droit royal et domanial, mais il se mit à vendre des lettres de maîtrise, qui dispensaient les titulaires d'apprentissage et d'épreuves ; et créant les priviléges au sein des priviléges mêmes, il fit ce que saint Louis n'aurait point osé faire, malgré la différence des temps et des circonstances. Il agissait ainsi du fond de sa conscience, persuadé que l'industrie était une branche parasite de la production, nuisible à l'agriculture, et dont il eût dit volontiers avec Xénophon : « Que faire de gens, la plupart assis tout le jour et cloués à des métiers dont les produits énervent les consommateurs et nous font dépenser de l'argent ? »

La pensée dominante de Sully, en prenant toutes ces mesures, était de fournir aux besoins de l'État et d'avoir toujours sous la main des masses de numéraire considérables. Aucune résistance ne lui semblait tolérable, dès qu'il craignait d'être entravé dans l'exécution de cette tâche difficile. Tantôt il répondait aux parlements récalcitrants : « Le roi ne saurait trouver injuste ce qui convient à ses affaires ; » tantôt il faisait construire à la Bastille de nombreux caveaux destinés à recevoir des amas d'argent, dont il privait ainsi la circulation, mais qu'il croyait aussi nécessaires à la sûreté de l'État que des magasins de poudre à sa défense. Henri IV appuyait de temps en temps ces mesures par des discours étudiés, comme celui où il exposa dans un conseil extraordi-

[redacted]

naire les motifs qu'il avait de faire une réserve de fonds pour satisfaire aux exigences d'une guerre imprévue ou parer aux besoins d'une minorité orageuse. Sully a été préoccupé toute sa vie de cette inquiétude financière à laquelle il a sacrifié plus d'une fois des principes qui lui étaient chers; mais ses erreurs ont été plutôt celles de son temps que de son jugement, et il a pu se rendre à lui-même cette justice, dans ses mémoires, que l'abondance commençait enfin à renaître, et que les paysans, *délivrés de tous leurs tyrans dans la finance, la noblesse et la milice*, ensemençaient leurs champs et récoltaient en sécurité [1]. C'est alors qu'il songea à l'exécution des grands travaux dont le canal de Briare devait être le point de départ, et qu'il eut tant de peine à faire comprendre à Henri IV, peu habitué à prévoir les profits de si loin, lui qui avait vécu d'expédients et d'anticipations.

Sully a résumé lui-même ses doctrines économiques dans un exposé qui lui fut demandé par ce prince, et qu'il a reproduit dans ses mémoires. « Pour voir si mes idées se rapportaient aux siennes, dit-il, le roi voulut

[1] Ce n'était pas sans peine que Sully y était parvenu. Il raconte lui-même comment il lui fallait chaque jour livrer quelque babataille pour défendre les intérêts du pays. « Le roi, dit-il, venait de se laisser arracher une vingtaine d'édits, et je partais dans le dessein de faire une tentative auprès de lui, *en faveur du peuple*, lorsque je rencontrai la marquise de Verneuil qui me demanda quel était le papier que je tenais. Que pensez-vous faire de tout cela? me dit-elle. — Je pense, madame, faire des remontrances au roi. — Et pour qui donc, monsieur, voudriez-vous que le roi fît quelque chose, si ce n'est pour ceux qui sont ses cousins, parents et *maîtresses?* Tout ce que vous dites, madame, lui répliquai-je, serait si bon si S. M. prenait l'argent dans sa bourse; mais lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a aucune apparence : *Ce sont eux qui nourrissent le roi et nous tous;* ils ont bien assez d'un maître, sans avoir tant de cousins, de parents, et de maîtresses à entretenir. »

[redacted]

que je lui donnasse une note de tout ce que je croyais capable de renverser ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je la présente ici comme un abrégé des principes qui m'ont servi de règle. Ces causes de la ruine ou de l'affaiblissement des monarchies sont les subsides outrés; les monopoles, principalement sur le blé; le *négligement* du commerce, du trafic, du labourage, des arts et métiers; le grand nombre de charges; les frais de ces offices; l'autorité excessive de ceux qui les exercent; les frais, les longueurs et l'iniquité de la justice; l'oisiveté, *le luxe et tout ce qui y a rapport;* la débauche et la corruption des mœurs; *la confusion des conditions;* les variations dans la monnaie; les guerres injustes et imprudentes; *le despotisme des souverains;* leur *attachement aveugle à certaines personnes;* leur prévention en faveur de certaines conditions ou de certaines professions; la cupidité des ministres et des gens en faveur; l'*avilissement des gens de qualité;* le mépris et l'oubli des gens de lettres; la tolérance des méchantes coutumes et l'infraction des bonnes lois; la multiplicité des édits embarrassants et des règlements inutiles. » Sully ne se montra pas toujours conséquent avec ses doctrines, pendant la durée de sa longue administration. Nous avons peine à concilier ce qu'il dit de l'importance des arts et métiers avec ses efforts pour empêcher l'établissement des manufactures de soie et surtout avec son système de *privations* qui fermait naturellement toute espèce de débouché aux produits des fabriques. Puisque le *négligement du commerce* et les variations dans la monnaie lui semblaient si préjudiciables au bien général de l'État, il n'aurait pas dû maintenir la douane de Vienne et troubler le régime des monnaies. Mais ses

éjugés expliquent ses contradictions. Il ne pouvait corder le développement de l'industrie avec son horir pour le luxe et le besoin de suffire aux exigences ancières de chaque jour. On peut dire que ces deux ntiments ont été les plus vifs et les plus énergiques toute sa vie. Les exactions des gens de loi et des ns de finances excitaient particulièrement son indiation, et son ministère a été un long combat livré à ir rapacité. On ne connait pas assez les campagnes aiment héroïques qu'il a dirigées contre les abus de ute espèce et la hardiesse des réformes que la mort Henri IV ne lui a pas permis d'exécuter. J'en donrai une idée en finissant ce chapitre, afin qu'on iisse juger du mouvement qui s'opérait déjà dans s esprits, à cette époque, en matière d'économie olitique.

Dans le gouvernement ecclésiastique, on devait dresr des listes de tous les bénéfices avec leurs dénominaons et revenus [1], pour se rendre compte ainsi de mportance de cette partie de la richesse nationale. ans la noblesse, on eût fait le recensement de toutes s terres et des produits qu'elles rapportaient aux genlshommes propriétaires ; dans la roture, on prenait s précautions nécessaires pour éviter aux laboureurs, rtisans et commerçants, la moindre avanie de la part es soldats et des nobles. Sully poursuivait en même mps de ses anathèmes toutes les dépenses somptuaires: On peut être assuré, disait-il, que si j'avais été cru, n'aurais toléré ni les carrosses, ni les autres invenons de luxe, qu'à des conditions qui auraient coûté

[1] Nul bénéficiaire n'aurait pu avoir plus de dix mille livres de nte.

cher à la vanité. Des règlements particuliers devaient prescrire aux procureurs généraux de poursuivre et de punir exemplairement ceux qui par le scandale d'une vie prodigue et dissolue portaient un notable préjudice au public, aux particuliers ou à eux-mêmes. Le moyen qu'on leur donnait pour pouvoir le faire (c'est toujours Sully qui parle) était de leur joindre, en chaque juridiction, trois personnes publiques appelées *censeurs* ou *réformateurs*, choisies de trois ans en trois ans dans une assemblée publique et autorisées par leur charge, à laquelle étaient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous pères, enfants de famille et telles autres personnes accusées de porter la dissolution au delà des bornes de l'honneur, et les dépenses superflues au delà de leurs facultés, mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie en cas de refus, à apporter le remède qui leur était prescrit contre les excès dans l'un et l'autre genre. Deux monitions devaient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisième on intentait une espèce d'action de curatelle par laquelle les mauvais ménages voyaient le maniement de leurs biens et effets passer en des mains qui ne leur en laissaient précisément que les deux tiers, et réservaient l'autre pour l'acquit de leurs dettes. Nulle condition n'en était exceptée, et aucun citoyen n'aurait vraisemblablement évité cette censure, parce qu'elle avait elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étaient aussi bien qu'elle fixés dans leur devoir par la menace d'une peine égale au déshonneur. Il aurait été établi en même temps qu'aucune personne de quelque qualité et condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable par rapport à ses facultés, ni au-

cune autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré dans les contrats ou obligations à quoi on prétendait employer cet emprunt. Il était encore défendu, dans la même vue, à tous pères de famille de donner à un de leurs enfants, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présents, au nombre de ces enfants *nés ou à naître*, excepté le cas seul qui permettait à l'autorité paternelle méprisée ou blessée de punir un enfant vicieux ou dénaturé. »

On croirait entendre, en lisant ces lignes, une prédication saint-simonienne de nos jours, et la ressemblance des doctrines est encore plus frappante dans les dispositions menaçantes de Sully, pour détruire, ainsi qu'il le disait, *l'art méprisable de la chicane*. Dans les procès entre parents, le demandeur était tenu, avant toute chose, de faire offre et même sommation de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parents ou amis des parties, deux par chacune; un sur-arbitre nommé par les arbitres devait les départager. « A l'égard des épices, salaires, vacations et autres frais, ainsi *que de tous les différents subterfuges de la chicane et de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, dont les plaintes se font entendre partout* [1] le roi croyait ne pouvoir mieux faire que de remettre tout ce détail à discuter et à régler à douze hommes choisis parmi les plus intelligents dans les affaires. » Sully eût donc fait rédiger deux cents ans plus tôt le code de procédure civile. Henri IV était tellement préoccupé du désir de ces réformes, que le jour où Sully lui en envoya le programme

[1] Rien n'est changé à cet égard depuis Sully.

rédigé de sa main, le roi le fit appeler sur-le-champ *pour en causer ensemble*, et aussitôt qu'il le vit : « Allez dire au capucins, s'écria-t-il, qu'on retarde ma messe, car il faut que je m'entretienne avec cet homme-là, qui n'est pas homme à messe. » La mort de Henri IV empêcha l'exécution de ces vues dont la plupart sans doute étaient impraticables, mais n'exprimaient pas moins la pensée économique de Sully, telle qu'on la trouve dans les actes accomplis de son administration. Le principal mérite de ce grand ministre fut d'avoir rétabli l'ordre dans les finances et d'avoir facilité par cela seul le retour ou plutôt la création des éléments essentiels de la prospérité publique. Son canal de Briare a ouvert en France la première voie hydraulique, à laquelle il ajouta bientôt sur les rivières l'établissement des coches publics, comme il avait organisé sur les routes les maisons de poste avec des chevaux pour les voyageurs. Il avait trouvé la France endettée de trois cents millions de francs, qui feraient près d'un milliard aujourd'hui : il la laissa presque entièrement libérée. Il réduisit les impôts, améliora les routes, les fortifications, le matériel de guerre, le domaine public, et fournit au trésor une réserve en espèces de quatorze millions déposés à la Bastille. Douze années avaient suffit pour amener ces résultats, qui préparèrent l'avénement des beaux jours du règne de Louis XIV, et qui installèrent définitivement l'économie politique dans les conseils de rois.

CHAPITRE XXVI.

Du ministère de Colbert et de ses conséquences économiques. — Edit et tarif de 1664. — Son véritable but. — Edit de 1667. — Encouragements au mariage. — Belles instructions données aux ambassadeurs. — Véritables doctrines de Colbert. — C'est à tort qu'on le considère comme le fondateur du système prohibitif.

Entre l'administration de Sully et celle de Colbert, il y a celle de deux prêtres, Richelieu et Mazarin, dissipateurs l'un et l'autre quoique pour des motifs différents, et dont les vues toutes personnelles n'ont rien de commun avec l'économie politique; mais il y a aussi le règne d'Élisabeth d'Angleterre et le développement de la puissance commerciale des Pays-Bas, magnifiques épisodes dans l'histoire de la science et du monde. Colbert domine ces deux événements de toute la hauteur de son génie, et l'éclat dont ils ont brillé en Europe pâlit devant le récit des grandes choses accomplies par le ministre de Louis XIV. Colbert est, en effet, le seul ministre qui ait eu un système arrêté, complet, et conséquent dans toutes ses parties, et c'est l'honneur éternel de son nom qu'il l'ait fait triompher en dépit des obstacles de tout genre amoncelés sous ses pas. Quoique ce système soit loin d'être irréprochable dans toutes ses

parties, il était un progrès immense au temps de son apparition, et nous n'avons rien eu, depuis lors, qui puisse lui être comparé en fait d'étendue et de profondeur. Son organisation semble avoir conservé quelque chose du respect qui s'attache aux fondations religieuses; elle a fait secte, et cette secte compte aujourd'hui peut-être autant de fidèles que la grande église qui a pris pour bannière le principe immortel de la liberté commerciale [1].

C'est encore le besoin de rétablir l'ordre dans les finances, qui a donné naissance aux essais d'amélioration exécutés par Colbert. Cet illustre ministre eut bientôt compris que le plus sûr moyen de relever la fortune publique était de favoriser la fortune particulière, et d'ouvrir à la production les voies les plus larges et les plus libérales. Son principal mérite est d'avoir mis en parfaite harmonie tous les éléments qui devaient en assurer le succès. L'un des premiers actes de son ministère, le rétablissement des taxes sur une base uniforme, est un hommage rendu aux vrais principes, et l'on ne saurait douter que tous les autres n'eussent été conformes à ce glorieux précédent, si la science des richesses eût été, à cette époque, aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui. Colbert aurait certainement exécuté en France ce que M. Huskisson avait commencé en Angleterre, au moment où la mort est venue le frapper. C'est lui qui a commencé la plupart des réformes dont

[1] Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, l'administration de Colbert a été l'objet d'un ouvrage justement estimé, qui a été couronné d'abord par l'Académie française, et qui a valu ensuite à son auteur l'entrée à l'Académie des sciences morales et politiques, l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément, 1846, in-8°. Paris, Guillaumin. (*Note de l'éditeur.*)

nous poursuivons l'accomplissement au travers des difficultés qu'il leur a créées ; car il a souvent donné d'une main pour retirer de l'autre, et il a été obligé de faire plus d'une concession aux préjugés de ses contemporains et aux exigences de sa position. Mais son œuvre n'en demeure pas moins digne de nos hommages, comme le plus beau monument élevé à la science par la main du pouvoir et aussi comme une preuve de ce que les théories économiques peuvent offrir de ressources à un homme d'État.

Déjà, même avant son entrée aux affaires, les besoins de l'industrie et du commerce avaient trouvé des organes éloquents, et il n'est pas inutile d'exposer rapidement leurs griefs pour mieux apprécier l'immensité de la tâche dévolue à Colbert, et le mérite qu'il eut à l'accomplir. On a vu que Sully, malgré sa haute raison et sa force de volonté, n'avait pu parvenir à détruire une foule de taxes intérieures qui gênaient le commerce de province à province et dont quelques-unes, telles que la *douane de Valence*, étaient devenues de véritables fléaux. Ses successeurs avaient augmenté la plupart de ces taxes et ils en avaient créé de nouvelles accompagnées des formalités les plus vexatoires et des moyens coercitifs les plus odieux. Jamais la perception n'avait été plus dure ; elle ressemblait beaucoup aux avanies des collecteurs orientaux, et beaucoup de négociants avaient renoncé au commerce pour s'y soustraire. D'autres avaient quitté la France ; et ceux qui avaient pu résister, épuisés par le fisc, voyaient diminuer chaque jour leurs ressources avec leurs capitaux entamés. L'agriculture elle-même, tant protégée par Sully, était tombée dans un profond découragement. Beaucoup de terres demeurèrent en friche, les bestiaux étaient abandonnés, et la

France commençait à se couvrir de vagabonds et de mendiants. On trouve une peinture fidèle de cet état de choses dans la requête présentée au roi, le 26 janvier 1654, par les six corps de marchands de la ville de Paris. « Sire, disaient les pétitionnaires, l'expérience apprend que les impôts excessifs n'ont jamais augmenté les revenus d'un État, parce qu'ils font perdre en gros ce qu'on gagne en détail. A vrai dire, il n'y a que le commerce et l'industrie qui attirent l'or et l'argent par lesquels les armées subsistent... Si nos ouvriers tirent profit de leur industrie, ce n'est pas sans l'aide des étrangers, qui nous fournissent toutes les laines fines, car nous n'en avons que de grossières; aussi bien que les drogues pour les teintures, les épiceries, les sucres, les savons et les cuirs, dont on ne peut se passer et qui ne se trouvent point dans le royaume. Les étrangers ne manqueront pas, pour nous rendre le change, de charger toutes ces marchandises de grosses impositions, d'où il arrivera que nous n'en tirerons plus ou qu'ils défendront l'entrée de nos manufactures; par ce moyen nos ouvriers demeureront sans emploi, et le nombre des inutiles et des mendiants augmentera. »

Colbert eut bientôt sondé la profondeur de cette plaie, et les mesures qu'il adopta prouvèrent qu'il avait à cœur de la guérir. L'édit de septembre 1664 réduisit les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises à des proportions convenables, et supprima les plus onéreux. « Notre intention, disait le roi, est de faire connaître à tous nos gouverneurs et intendants en quelle considération nous avons *à présent* tout ce qui peut regarder le commerce, et pourquoi nous voulons qu'ils emploient leur autorité à faire rendre justice aux marchands, afin qu'ils ne soient pas divertis de leur trafic par la chi-

cane... Nous avons convié tous les commerçants par des lettres circulaires de s'adresser directement à nous pour tous leurs besoins; nous les avons conviés de députer quelques-uns d'entre eux près de nous pour nous porter toutes leurs propositions; et, en cas de difficultés, nous avons établi une personne à notre suite pour recevoir toutes leurs plaintes et faire toutes leurs sollicitations; nous avons ordonné qu'il serait toujours marqué à notre suite une maison de commerce pour les y recevoir; nous avons résolu d'employer tous les ans un million de livres pour le rétablissement des manufactures et l'augmentation de la navigation; mais, comme le moyen le plus solide et le plus essentiel pour le rétablissement du commerce est la diminution et le règlement des droits qui se lèvent sur toutes les marchandises, nous avons ordonné de réduire tous ces droits en un seul d'entrée et un autre de sortie, et même de les diminuer considérablement, afin d'encourager la navigation, *de rétablir les anciennes manufactures* [1], de bannir la fainéantise, et de détourner par des occupations honnêtes l'inclination d'un grand nombre de nos sujets à une vie rampante, sous le titre de divers offices sans fonctions, lesquels dégénèrent en une dangereuse chicane qui infecte et ruine la plupart de nos provinces. »

En même temps Colbert défendait de saisir *pour fait de taille* les lits, habits, pain, chevaux et bœufs servant au labour, ni les outils dont les artisans et manœuvres

[1] C'est une erreur de croire que Colbert ait été le fondateur de l'industrie en France; il n'en a été que le restaurateur. Sous le règne de Henri IV et de Louis XIII, nos manufactures s'étaient déjà élevées à un très-haut degré de prospérité. On lit, dans les *Mémoires de Jean de Witt* (vol. VI, page 182) que dès l'année 1658 les objets de fabrique française exportés pour l'Angleterre et la Hollande seules s'élevaient à 80 millions de livres.

gagnent leur vie. Le cadastre fut réformé, afin que les biens ne pussent être imposés qu'en proportion de leur valeur et de l'étendue réelle du terrain. Les grands chemins du royaume et toutes les rivières étaient gardés par des armées de receveurs de péages, qui arrêtaient les marchandises au passage et en grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre. Un édit ordonna la recherche de ces servitudes dont la plupart furent abolies ou réduites à de justes limites. Mais en opérant ces utiles réformes dans le présent, Colbert en prépara d'autres pour l'avenir, par l'institution du conseil de commerce, dont les membres étaient chargés d'exposer officiellement les besoins de leur profession et ceux de l'industrie en général. L'examen des charges vendues fit découvrir qu'il y avait alors en France plus de quarante-cinq mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient suffi. Des masses énormes de valeurs étaient ainsi absorbées chaque année au détriment des professions laborieuses, et Colbert en poursuivit impitoyablement la réduction. Ce ministre professait le plus profond mépris pour la classe des rentiers et pour celle des hommes à offices qu'il considérait comme des parasites, vivant des sueurs de la communauté, et il s'occupa à en diminuer le nombre, soit en remboursant leurs charges, soit en limitant leurs bénéfices.

Le bail des droits de douane étant près d'expirer, Colbert saisit cette occasion pour en réviser le tarif, et quoique cette fatale mesure ait été considérée, depuis, comme le plus beau monument de son administration, nous croyons devoir l'exposer sous son véritable aspect, qui nous semble avoir été constamment méconnu. Colbert avait pour but, en révisant le tarif de douanes,

d'en faire un moyen de protection pour les manufactures nationales, au lieu d'une simple ressource financière qu'ils étaient anciennement. La plupart des objets de fabrication étrangère furent frappés de droits qui devaient assurer aux marchandises françaises analogues le marché intérieur. En même temps, Colbert n'épargnait ni sacrifices, ni encouragements pour activer dans notre pays l'esprit manufacturier. Il faisait venir du dehors les ouvriers les plus habiles en tout genre, et il assujettissait l'industrie à une discipline sévère, pour qu'elle ne s'endormît point sur la foi des tarifs. Des amendes élevées furent infligées aux fabricants d'un article reconnu inférieur à la qualité qu'il devait avoir. Les produits des délinquants étaient attachés au poteau, pour la première fois, avec un carcan et le nom du manufacturier; en cas de récidive, le manufacturier y était attaché lui-même. Ces rigueurs draconiennes auraient conduit à des résultats entièrement contraires à ceux que Colbert en attendait, si sa sollicitude éclairée n'avait tempéré par d'autres mesures ce que celle-ci avait de cruel. Ainsi, il nomma des inspecteurs de manufactures qui dirigèrent souvent les industriels dans la meilleure voie, et qui leur apportaient la connaissance des procédés les plus nouveaux, souvent achetés ou surpris à grands frais chez les fabricants étrangers. Colbert était loin d'attacher aux tarifs de douane l'idée de protection exclusive et aveugle qu'on n'a cessé de leur attribuer depuis son ministère. Il savait très-bien que ces tarifs engendreraient des représailles, et qu'ils apporteraient de sérieuses entraves au commerce, tout en encourageant les manufactures. Aussi tous ses efforts tendirent-ils à en atténuer les effets désastreux. Ses instructions aux consuls et aux ambassadeurs témoignent vivement

de ses préoccupations à cet égard. Il leur recommandait d'aplanir toutes les difficultés que nos négociants pourraient rencontrer à l'étranger et de faire respecter leurs privilèges avec la dernière énergie. On ne peut lire sans admiration les dépêches qu'il expédia à M. de Béziers, ambassadeur de France a Madrid : « En cas que les sujets du roi, disait-il, reçoivent quelques mauvais traitements des gouverneurs ou autres officiers du Roi Catholique, soit en leurs personnes, soit en leurs vaisseaux ou marchandises, vous ferez connaître au conseil d'Espagne que S. M. n'est pas résolue à souffrir que ses sujets soient molestés en aucune façon, et *qu'on pourra faire perdre l'habitude prise jusqu'à présent de ne leur rendre aucune justice.* » Nous sommes aujourd'hui bien loin de ces hardiesses. « Je vous prie, ajoutait-il, d'examiner s'il ne se pourrait rien faire qui fût agréable aux marchands pour faciliter leur commerce ou l'augmenter. Comme les affaires qu'ils ont en Espagne demeurent ordinairement longtemps indécises, faute d'être sollicitées, il est nécessaire d'y établir une personne qui ait de l'intelligence et qui puisse s'appliquer uniquement au soutien et au soulagement des marchands. »

Dans une autre occasion, il écrivait à M. de Pompone, ambassadeur en Hollande : « Le commerce par mer de tout le monde se fait avec vingt mille navires environ. Dans l'ordre naturel chaque nation en devrait avoir sa part à proportion de sa puissance, du nombre de ses peuples et de ses côtes de mer ; les Hollandais en ont de ce nombre quinze à seize mille, et les Français peut-être cinq ou six cents au plus. Le roi emploie toutes sortes de moyens qu'il croit être utiles pour s'approcher un peu plus du nombre naturel que ses sujets en devraient avoir. » Et pour y parvenir, Colbert accorda des primes

pour la navigation dans la Baltique et pour la pêche dans les mers éloignées; il supprima le droit d'aubaine à Marseille, afin d'y attirer les étrangers, et bientôt l'on vit des maisons opulentes du Levant s'établir dans cette ville où elles construisirent une grande quantité de navires. En même temps, l'édit du mois d'août 1669 déclarait le commerce de mer compatible avec la noblesse, et permettait à tout gentilhomme de s'y intéresser directement ou indirectement sans déroger. La création des entrepôts servait de compensation aux rigueurs de la douane; il y ajouta la faculté du transit par toute la France pour les marchandises étrangères. Son attention s'étendait jusqu'aux moindres détails de conservation et de propreté. « Prenez bien garde, mandait-il à M. de Sonzy, de ne rien faire qui puisse troubler ni diminuer le commerce. Vous avez bien fait de faire arrêter le commis du bureau de Mortagne, qui avait retardé le passage des bateaux de charbon; il est de très-grande conséquence que les marchands ne soient vexés pour quelque prétexte que ce soit. Ne décidez jamais rien sans les avoir entendus. *Soyez plutôt un peu dupe avec eux* que de gêner le commerce, parce que ce serait anéantir les produits. Objectez néanmoins toujours la rigueur des ordonnances. »

Voilà comment Colbert entendait l'administration des douanes. Nous serions bien heureux aujourd'hui qu'elle fût entendue de la même manière dans son but et dans ses moyens d'exécution. Comme instrument de protection, il ne la séparait pas d'une activité infatigable dans l'industrie, et il est facile de voir que cette protection n'était à ses yeux qu'une mesure temporaire, tant il faisait veiller à ce qu'elle ne dégénérât point en prime donnée à l'insouciance et en vexations préjudiciables au

commerce. On dirait qu'il en demande pardon à la France dans toutes les dépêches qu'il adresse à ses ambassadeurs. Il disait à son fils : « Il faut que vous sentiez aussi vivement tous les désordres qui arriveront dans le commerce et toutes les pertes que feront les marchands *comme si elles vous étaient personnelles.* » Non content d'avoir établi des entrepôts dans les ports, il les désigna pour *lieux d'étapes* aux navires du commerce étranger, en ordonnant que les droits qu'ils auraient payés leur seraient restitués, quand il leur conviendrait de réexporter leurs marchandises. A cette époque, la compagnie des Indes occidentales se trouvait hors d'état de soutenir son privilége exclusif. Les colonies manquaient des choses nécessaires, et le bas prix auquel on prenait leurs denrées désespérait les habitants. Colbert se décida à rendre le commerce libre, et il fit annoncer dans tous les ports que chacun aurait désormais le droit de s'y livrer. Plus on étudie les actes de l'administration de ce grand ministre, plus on est convaincu de sa haute équité et des tendances libérales de son système, jusqu'ici généralement préconisé comme hostile au principe de liberté. En vain les Italiens l'ont salué du nom de *Colbertisme*, pour désigner le régime exclusif, inventé par eux-mêmes et mis en honneur par les Espagnols : Colbert n'a jamais entendu sacrifier la majeure partie de ses concitoyens à quelques privilégiés, ni créer, au profit de certaines industries, des monopoles éternels [1]. On peut lui reprocher d'avoir été réglemen-

[1]. M. Henri Baudrillart, dans son ouvrage sur *Jean Bodin et son temps, tableau des théories politiques et économiques au* XVI*e siècle*, ouvrage qui jette beaucoup de jour sur les origines de l'économie politique en France, a marqué la véritable origine historique du système prohibitif dans notre pays. On y lit page 14 : « Le vrai

taire à l'excès, mais non d'avoir inféodé la France entière à quelques filateurs de laine et de coton. Il avait résumé lui-même en peu de mots son système dans le mémoire qu'il présenta au roi : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les manufactures du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques; repousser, par l'élévation des droits, les produits des manufactures étrangères [1]. «

parrain du système prohibitif en France, c'est le ministre de Charles IX. René de Biragues, garde des Sceaux en 1571, et Chancelier de France depuis la mort de Lhopital jusqu'en 1578. Il posa le premier en principe la double défense de faire sortir du pays les matières propres à la fabrication, et d'y faire entrer les produits des manufactures étrangères. Nous citerons les considérants de l'édit de janvier 1572 sur le commerce à l'étranger et sur la police du royaume : « Afin que nos dits sujets, lit-on dans le Recueil des anciennes lois françaises, t. XIV, se puissent mieux adonner à la manufacture et ouvrages de laines, lins et chanvres et fillaces qui croissent et abondent en nos dits royaumes et pays, et en faire et tirer le profit que fait l'étranger, lequel les y vient acheter communément à petit prix, les transporte et fait mettre en œuvre, et après apporte les draps et linges qu'il vend à prix excessif; avons ordonné et ordonnons qu'il ne sera doresnavant loisible à aucun de nos dits sujets et étrangers, sous quelque cause ou prétexte que ce soit, transporter hors nos dits royaume et pays aucunes laines, lins, chanvres et fillaces. Deffendons aussi très-expressément toute entrée en cettuy nostre dit royaume de tous draps, toilles, passements et cannetillles d'or ou d'argent, ensemble tous velours, satins, damas, taffetas, camelots, toilles et toutes sortes d'étoffes rayées ou y ayant or ou argent, et pareillement de tous harnois de chevaux, ceintures, espées et dagues, estrieux et éperons dorés, argentés ou gravés, sur peine de confiscation des dites marchandises... Davantage deffendons l'entrée en nostre dit royaume et pays de toutes sortes de tapisseries estrangères, de quelqu'étoffe et façon qu'elles soient, sur les mêmes peines que dessus. » On trouve à côté, inspiré par le même esprit, un édit sur la fabrication des draps (2 mars 1571), et un autre (juin 1572), sur le règlement du taux de l'intérêt mis à 6 p. 0/0.

(*Note de l'éditeur.*)

[1] Forbonnais, *Considérations sur les finances*, t. II, page 434.

Tel était l'esprit de son premier tarif, publié en septembre 1664. Il avait surtout eu pour but de faciliter les approvisionnements de la France en matières premières, et les relations de son commerce intérieur par l'abolition des barrières provinciales, et par l'établissement des lignes de douanes à l'extrême frontière. Les résistances qu'il rencontra dans plusieurs localités paralysèrent longtemps ses bonnes intentions ; mais à force de persévérance, il parvint à faire partager à toutes les parties de la France le bienfait de ses réformes. Le seul reproche qu'on soit en droit de lui adresser, c'est d'avoir abusé de l'instrument protecteur qn'il venait de créer, en exagérant dans le tarif de 1667 les mesures exclusives dirigées contre les manufactures étrangères par celui de 1664. Ce ne fut plus dès lors une question d'industrie, mais une question de guerre, nommément avec la Hollande, et cette guerre éclata en 1672, après de longues et inutiles négociations. Le nouveau tarif excluait une foule de marchandises hollandaises; sur son refus de les admettre, la France vit aussitôt frapper d'interdiction ses vins, ses eaux-de-vie et les produits de ses manufactures. L'agriculture, déjà condamnée à de rudes souffrances par la défense d'exportation des grains, l'une des erreurs de Colbert, éprouva un rude échec de la prohibition nouvelle qui atteignait ses produits les plus importants. C'est de la même époque que datent les premières guerres de représailles commerciales entre la France et l'Angleterre, hostilités qui devaient coûter tant de sang et de larmes aux deux peuples. On vit donc tout à la fois en France, sous l'influence de ce système, l'industrie prospérer et l'agriculture languir. Je ne sais si Colbert craignit aussi de voir la population diminuer ; mais il

[redacted]

fit rendre à cet égard, en novembre 1666, un édit qui n'est guère d'accord avec les théories de Malthus. En vertu de cet édit, tout chef de famille, père de dix enfants, était exempt de contributions pendant toute sa vie. S'il était gentilhomme, le roi lui accordait mille francs de pension, et deux mille francs, s'il avait douze enfants. La faveur de l'exemption des taxes était étendue aux jeunes gens qui se mariaient à vingt ans, pour en jouir pendant cinq années, et par compensation, l'impôt atteignait le célibataire de vingt ans, même sous le toit paternel. En même temps Colbert essayait de mettre un terme au développement des communautés religieuses; il avait fait défendre aux particuliers de leur léguer ni vendre à fonds perdu leurs héritages ou propriétés quelconques. Mais toutes ces combinaisons n'eurent aucun résultat efficace. Les mesures par lesquelles Colbert ouvrait de nouvelles sources de richesse au pays valaient mieux que ses primes d'encouragement à la fécondité des gentilshommes, car il fallut y renoncer en 1683[1], après qu'elles eurent engendré plus d'abus que de citoyens.

La paix de Nimègue força pareillement la France de renoncer au système d'exclusions organisé par Colbert contre les manufactures étrangères. Chaque jour, chaque événement apportait ainsi une modification à ce que les idées de ce ministre avaient de trop absolu; mais ses doctrines prohibitives avaient été déposées dans un terrain où elles devaient être religieusement conservées sous les auspices de l'intérêt personnel. Les manufacturiers français s'habituèrent à considérer, comme un droit, la protection qui leur avait été accordée comme une faveur; et ce qui, dans la pensée de Colbert, ne devait être que temporaire, devint à leurs

yeux définitif. Le développement industriel prodigieux qui suivit son système, les règlements promulgués pour le soutenir, la renommée même de son auteur, tout contribua à propager la funeste doctrine de l'hostilité naturelle des peuples manufacturiers. C'est de là que sont nées ces expressions aujourd'hui proverbiales, quoique vides de sens, du prétendu danger qu'il y a *à devenir tributaire de l'étranger*, *à laisser envahir notre marché par des marchandises étrangères*, à nous *laisser ravir notre or*, et mille autres semblables; comme si tous les acheteurs n'étaient pas tributaires des vendeurs, et ceux-ci à leur tour des acheteurs; comme si, enfin, un peuple ne devait pas recevoir en échange de ses marchandises les marchandises de ses voisins, à moins de leur donner de l'or. S'il en était autrement, il n'y aurait plus de commerce; car que serait un commerce dans lequel on ne voudrait ni laisser sortir de l'or, ni laisser entrer des marchandises? L'Europe aura longtemps à souffrir de ce préjugé qui a enfanté tant de guerres, et qui a jeté tous les peuples dans la voie dangereuse des industries privilégiées. Non, Colbert n'en fut pas coupable, et c'est en vain que les uns en font honneur et les autres reproche à sa mémoire; Colbert était un homme de haute probité, ennemi de tous les monopoles et le plus rude adversaire des priviléges de tout genre. Jamais ce ministre, qui déjà rêvait l'égale répartition des taxes, et qui savait dire à son maître d'austères vérités, n'aurait organisé de fond en comble le triste régime qu'on a voulu batipser de son nom.

Nous ne citons que pour mémoire les grands travaux qu'il fit exécuter pour agrandir la viabilité de la France, et le canal du Languedoc, cette belle imitation du

[redacted]

canal de Briare, qui a laissé si loin derrière lui son modèle. C'est la pensée de Colbert et non le détail de ses œuvres que nous avions à faire connaître; et le simple exposé de ses travaux économiques a dû suffire pour la révéler tout entière. Pendant la durée de son ministère, Colbert n'a commis d'autres erreurs que celles qui lui étaient imposées; ou qu'un sentiment exagéré d'amour pour son pays lui inspira dans quelques rares circonstances. Tels furent les droits élevés qu'il établit dans son tarif de 1667, dans l'intention d'assurer à la France la production des articles qu'elle tirait du dehors, et encore, faut-il le dire, ce tarif ne contenait aucune prohibition absolue. « Colbert avait jugé sagement que la défense d'importer est suffisamment représentée par des droits, surtout lorsqu'ils sont élevés à un certain taux. Alors, en effet, si l'industrie ne sait ou ne veut pas, avec la forte prime que lui accorde le tarif, satisfaire au goût des consommateurs, ceux-ci ont encore le choix des fabrications étrangères, en payant un tribut volontaire dont l'État profite, au refus des industriels. Cette liberté restreinte éveille entre les différents peuples une émulation d'industrie que le monopole national étouffe au contraire [1]. » Assurément Colbert était loin de penser qu'un jour, après que l'industrie française aurait pris rang en Europe, son tarif serait jugé insuffisant et flanqué de prohibitions que lui-même n'avait pas trouvées nécessaires pour la protéger, lorsqu'elle ne faisait que de naître. Il était réservé à notre époque, si justement glorieuse du progrès des manufactures, de réclamer tout à la fois des médailles pour les récompenser et des prohibitions pour les sou-

[1] M. Bailly, *Histoire financière de la France*, t. I, p. 464.

tenir. Nous serions heureux, sous ce rapport, de rétrograder jusqu'à Colbert et de revenir à ses tarifs ; plus heureux encore, si nos ambassadeurs recevaient quelquefois de ces fières instructions, comme celles qu'il expédiait à M. de Béziers et à M. de Pompone ! Qu'on cesse donc de mettre sous la protection de Colbert les nombreux monopoles dont la France est aujourd'hui obsédée. Ces monopoles sont l'œuvre des temps malheureux que la génération présente a traversés ; ils sont tous postérieurs au traité de 1786, et issus des grandes guerres de la révolution et de l'empire. Rétablis comme instruments de haine et d'extermination, ils n'auraient pas dû survivre à la guerre : nous espérons qu'ils ne survivront pas à la paix.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Pages.

gagnent leur vie. Le cadastre fut réformé, afin que les biens ne pussent être imposés qu'en proportion de leur valeur et de l'étendue réelle du terrain. Les grands chemins du royaume et toutes les rivières étaient gardés par des armées de receveurs de péages, qui arrêtaient les marchandises au passage et en grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre. Un édit ordonna la recherche de ces servitudes dont la plupart furent abolies ou réduites à de justes limites. Mais en opérant ces utiles réformes dans le présent, Colbert en prépara d'autres pour l'avenir, par l'institution du conseil de commerce, dont les membres étaient chargés d'exposer officiellement les besoins de leur profession et ceux de l'industrie en général. L'examen des charges vendues fit découvrir qu'il y avait alors en France plus de quarante-cinq mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient suffi. Des masses énormes de valeurs étaient ainsi absorbées chaque année au détriment des professions laborieuses, et Colbert en poursuivit impitoyablement la réduction. Ce ministre professait le plus profond mépris pour la classe des rentiers et pour celle des hommes à offices qu'il considérait comme des parasites, vivant des sueurs de la communauté, et il s'occupa à en diminuer le nombre, soit en remboursant leurs charges, soit en limitant leurs bénéfices.

Le bail des droits de douane étant près d'expirer, Colbert saisit cette occasion pour en réviser le tarif, et quoique cette fatale mesure ait été considérée, depuis, comme le plus beau monument de son administration, nous croyons devoir l'exposer sous son véritable aspect, qui nous semble avoir été constamment méconnu. Colbert avait pour but, en révisant le tarif de douanes,

d'en faire un moyen de protection pour les manufactures nationales, au lieu d'une simple ressource financière qu'ils étaient anciennement. La plupart des objets de fabrication étrangère furent frappés de droits qui devaient assurer aux marchandises françaises analogues le marché intérieur. En même temps, Colbert n'épargnait ni sacrifices, ni encouragements pour activer dans notre pays l'esprit manufacturier. Il faisait venir du dehors les ouvriers les plus habiles en tout genre, et il assujettissait l'industrie à une discipline sévère, pour qu'elle ne s'endormît point sur la foi des tarifs. Des amendes élevées furent infligées aux fabricants d'un article reconnu inférieur à la qualité qu'il devait avoir. Les produits des délinquants étaient attachés au poteau, pour la première fois, avec un carcan et le nom du manufacturier ; en cas de récidive, le manufacturier y était attaché lui-même. Ces rigueurs draconiennes auraient conduit à des résultats entièrement contraires à ceux que Colbert en attendait, si sa sollicitude éclairée n'avait tempéré par d'autres mesures ce que celle-ci avait de cruel. Ainsi, il nomma des inspecteurs de manufactures qui dirigèrent souvent les industriels dans la meilleure voie, et qui leur apportaient la connaissance des procédés les plus nouveaux, souvent achetés ou surpris à grands frais chez les fabricants étrangers. Colbert était loin d'attacher aux tarifs de douane l'idée de protection exclusive et aveugle qu'on n'a cessé de leur attribuer depuis son ministère. Il savait très-bien que ces tarifs engendreraient des représailles, et qu'ils apporteraient de sérieuses entraves au commerce, tout en encourageant les manufactures. Aussi tous ses efforts tendirent-ils à en atténuer les effets désastreux. Ses instructions aux consuls et aux ambassadeurs témoignent vivement

de ses préoccupations à cet égard. Il leur recommandait d'aplanir toutes les difficultés que nos négociants pourraient rencontrer à l'étranger et de faire respecter leurs priviléges avec la dernière énergie. On ne peut lire sans admiration les dépêches qu'il expédia à M. de Béziers, ambassadeur de France a Madrid : « En cas que les sujets du roi, disait-il, reçoivent quelques mauvais traitements des gouverneurs ou autres officiers du Roi Catholique, soit en leurs personnes, soit en leurs vaisseaux ou marchandises, vous ferez connaître au conseil d'Espagne que S. M. n'est pas résolue à souffrir que ses sujets soient molestés en aucune façon, et *qu'on pourra faire perdre l'habitude prise jusqu'à présent de ne leur rendre aucune justice.* » Nous sommes aujourd'hui bien loin de ces hardiesses. « Je vous prie, ajoutait-il, d'examiner s'il ne se pourrait rien faire qui fût agréable aux marchands pour faciliter leur commerce ou l'augmenter. Comme les affaires qu'ils ont en Espagne demeurent ordinairement longtemps indécises, faute d'être sollicitées, il est nécessaire d'y établir une personne qui ait de l'intelligence et qui puisse s'appliquer uniquement au soutien et au soulagement des marchands. »

Dans une autre occasion, il écrivait à M. de Pompone, ambassadeur en Hollande : « Le commerce par mer de tout le monde se fait avec vingt mille navires environ. Dans l'ordre naturel chaque nation en devrait avoir sa part à proportion de sa puissance, du nombre de ses peuples et de ses côtes de mer ; les Hollandais en ont de ce nombre quinze à seize mille, et les Français peut-être cinq ou six cents au plus. Le roi emploie toutes sortes de moyens qu'il croit être utiles pour s'approcher un peu plus du nombre naturel que ses sujets en devraient avoir. » Et pour y parvenir, Colbert accorda des primes

pour la navigation dans la Baltique et pour la pêche dans les mers éloignées; il supprima le droit d'aubaine à Marseille, afin d'y attirer les étrangers, et bientôt l'on vit des maisons opulentes du Levant s'établir dans cette ville où elles construisirent une grande quantité de navires. En même temps, l'édit du mois d'août 1669 déclarait le commerce de mer compatible avec la noblesse, et permettait à tout gentilhomme de s'y intéresser directement ou indirectement sans déroger. La création des entrepôts servait de compensation aux rigueurs de la douane; il y ajouta la faculté du transit par toute la France pour les marchandises étrangères. Son attention s'étendait jusqu'aux moindres détails de conservation et de propreté. « Prenez bien garde, mandait-il à M. de Sonzy, de ne rien faire qui puisse troubler ni diminuer le commerce. Vous avez bien fait de faire arrêter le commis du bureau de Mortagne, qui avait retardé le passage des bateaux de charbon; il est de très-grande conséquence que les marchands ne soient vexés pour quelque prétexte que ce soit. Ne décidez jamais rien sans les avoir entendus. *Soyez plutôt un peu dupe avec eux* que de gêner le commerce, parce que ce serait anéantir les produits. Objectez néanmoins toujours la rigueur des ordonnances. »

Voilà comment Colbert entendait l'administration des douanes. Nous serions bien heureux aujourd'hui qu'elle fût entendue de la même manière dans son but et dans ses moyens d'exécution. Comme instrument de protection, il ne la séparait pas d'une activité infatigable dans l'industrie, et il est facile de voir que cette protection n'était à ses yeux qu'une mesure temporaire, tant il faisait veiller à ce qu'elle ne dégénérât point en prime donnée à l'insouciance et en vexations préjudiciables au

commerce. On dirait qu'il en demande pardon à la France dans toutes les dépêches qu'il adresse à ses ambassadeurs. Il disait à son fils : « Il faut que vous sentiez aussi vivement tous les désordres qui arriveront dans le commerce et toutes les pertes que feront les marchands *comme si elles vous étaient personnelles.* » Non content d'avoir établi des entrepôts dans les ports, il les désigna pour *lieux d'étapes* aux navires du commerce étranger, en ordonnant que les droits qu'ils auraient payés leur seraient restitués, quand il leur conviendrait de réexporter leurs marchandises. A cette époque, la compagnie des Indes occidentales se trouvait hors d'état de soutenir son privilége exclusif. Les colonies manquaient des choses nécessaires, et le bas prix auquel on prenait leurs denrées désespérait les habitants. Colbert se décida à rendre le commerce libre, et il fit annoncer dans tous les ports que chacun aurait désormais le droit de s'y livrer. Plus on étudie les actes de l'administration de ce grand ministre, plus on est convaincu de sa haute équité et des tendances libérales de son système, jusqu'ici généralement préconisé comme hostile au principe de liberté. En vain les Italiens l'ont salué du nom de *Colbertisme*, pour désigner le régime exclusif, inventé par eux-mêmes et mis en honneur par les Espagnols : Colbert n'a jamais entendu sacrifier la majeure partie de ses concitoyens à quelques privilégiés, ni créer, au profit de certaines industries, des monopoles éternels [1]. On peut lui reprocher d'avoir été réglemen-

[1]. M. Henri Baudrillart, dans son ouvrage sur *Jean Bodin et son temps, tableau des théories politiques et économiques au* XVI*e* *siècle*, ouvrage qui jette beaucoup de jour sur les origines de l'économie politique en France, a marqué la véritable origine historique du système prohibitif dans notre pays. On y lit page 14 : « Le vrai

taire à l'excès, mais non d'avoir inféodé la France entière à quelques filateurs de laine et de coton. Il avait résumé lui-même en peu de mots son système dans le mémoire qu'il présenta au roi : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et sur les manufactures du royaume ; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques ; repousser, par l'élévation des droits, les produits des manufactures étrangères [1]. «

parrain du système prohibitif en France, c'est le ministre de Charles IX. René de Biragues, garde des Sceaux en 1571, et Chancelier de France depuis la mort de Lhopital jusqu'en 1578. Il posa le premier en principe la double défense de faire sortir du pays les matières propres à la fabrication, et d'y faire entrer les produits des manufactures étrangères. Nous citerons les considérants de l'édit de janvier 1572 sur le commerce à l'étranger et sur la police du royaume : « Afin que nos dits sujets, lit-on dans le Recueil des anciennes lois françaises, t. XIV, se puissent mieux adonner à la manufacture et ouvrages de laines, lins et chanvres et fillaces qui croissent et abondent en nos dits royaumes et pays, et en faire et tirer le profit que fait l'étranger, lequel les y vient acheter communément à petit prix, les transporte et fait mettre en œuvre, et après apporte les draps et linges qu'il vend à prix excessif; avons ordonné et ordonnons qu'il ne sera doresnavant loisible à aucun de nos dits sujets et étrangers, sous quelque cause ou prétexte que ce soit, transporter hors nos dits royaume et pays aucunes laines, lins, chanvres et fillaces. Deffendons aussi très-expressément toute entrée en cettuy nostre dit royaume de tous draps, toilles, passements et cannetillles d'or ou d'argent, ensemble tous velours, satins, damas, taffetas, camelots, toilles et toutes sortes d'étoffes rayées ou y ayant or ou argent, et pareillement de tous harnois de chevaux, ceintures, espées et dagues, estrieux et éperons dorés, argentés ou gravés, sur peine de confiscation des dites marchandises... Davantage deffendons l'entrée en nostre dit royaume et pays de toutes sortes de tapisseries estrangères, de quelqu'étoffe et façon qu'elles soient, sur les mêmes peines que dessus. » On trouve à côté, inspiré par le même esprit, un édit sur la fabrication des draps (2 mars 1571), et un autre (juin 1572), sur le règlement du taux de l'intérêt mis à 6 p. 0/0.

(*Note de l'éditeur.*)

[1] Forbonnais, *Considérations sur les finances*, t. II, page 414.

Tel était l'esprit de son premier tarif, publié en septembre 1664. Il avait surtout eu pour but de faciliter les approvisionnements de la France en matières premières, et les relations de son commerce intérieur par l'abolition des barrières provinciales, et par l'établissement des lignes de douanes à l'extrême frontière. Les résistances qu'il rencontra dans plusieurs localités paralysèrent longtemps ses bonnes intentions ; mais à force de persévérance, il parvint à faire partager à toutes les parties de la France le bienfait de ses réformes. Le seul reproche qu'on soit en droit de lui adresser, c'est d'avoir abusé de l'instrument protecteur qu'il venait de créer, en exagérant dans le tarif de 1667 les mesures exclusives dirigées contre les manufactures étrangères par celui de 1664. Ce ne fut plus dès lors une question d'industrie, mais une question de guerre, nommément avec la Hollande, et cette guerre éclata en 1672, après de longues et inutiles négociations. Le nouveau tarif excluait une foule de marchandises hollandaises ; sur son refus de les admettre, la France vit aussitôt frapper d'interdiction ses vins, ses eaux-de-vie et les produits de ses manufactures. L'agriculture, déjà condamnée à de rudes souffrances par la défense d'exportation des grains, l'une des erreurs de Colbert, éprouva un rude échec de la prohibition nouvelle qui atteignait ses produits les plus importants. C'est de la même époque que datent les premières guerres de représailles commerciales entre la France et l'Angleterre, hostilités qui devaient coûter tant de sang et de larmes aux deux peuples. On vit donc tout à la fois en France, sous l'influence de ce système, l'industrie prospérer et l'agriculture languir. Je ne sais si Colbert craignit aussi de voir la population diminuer ; mais il

fit rendre à cet égard, en novembre 1666, un édit qui n'est guère d'accord avec les théories de Malthus. En vertu de cet édit, tout chef de famille, père de dix enfants, était exempt de contributions pendant toute sa vie. S'il était gentilhomme, le roi lui accordait mille francs de pension, et deux mille francs, s'il avait douze enfants. La faveur de l'exemption des taxes était étendue aux jeunes gens qui se mariaient à vingt ans, pour en jouir pendant cinq années, et par compensation, l'impôt atteignait le célibataire de vingt ans, même sous le toit paternel. En même temps Colbert essayait de mettre un terme au développement des communautés religieuses; il avait fait défendre aux particuliers de leur léguer ni vendre à fonds perdu leurs héritages ou propriétés quelconques. Mais toutes ces combinaisons n'eurent aucun résultat efficace. Les mesures par lesquelles Colbert ouvrait de nouvelles sources de richesse au pays valaient mieux que ses primes d'encouragement à la fécondité des gentilshommes, car il fallut y renoncer en 1683[1], après qu'elles eurent engendré plus d'abus que de citoyens.

La paix de Nimègue força pareillement la France de renoncer au système d'exclusions organisé par Colbert contre les manufactures étrangères. Chaque jour, chaque événement apportait ainsi une modification à ce que les idées de ce ministre avaient de trop absolu; mais ses doctrines prohibitives avaient été déposées dans un terrain où elles devaient être religieusement conservées sous les auspices de l'intérêt personnel. Les manufacturiers français s'habituèrent à considérer, comme un droit, la protection qui leur avait été accordée comme une faveur; et ce qui, dans la pensée de Colbert, ne devait être que temporaire, devint à leurs

yeux définitif. Le développement industriel prodigieux qui suivit son système, les règlements promulgués pour le soutenir, la renommée même de son auteur, tout contribua à propager la funeste doctrine de l'hostilité naturelle des peuples manufacturiers. C'est de là que sont nées ces expressions aujourd'hui proverbiales, quoique vides de sens, du prétendu danger qu'il y a *à devenir tributaire de l'étranger*, *à laisser envahir notre marché par des marchandises étrangères*, à nous *laisser ravir notre or*, et mille autres semblables; comme si tous les acheteurs n'étaient pas tributaires des vendeurs, et ceux-ci à leur tour des acheteurs; comme si, enfin, un peuple ne devait pas recevoir en échange de ses marchandises les marchandises de ses voisins, à moins de leur donner de l'or. S'il en était autrement, il n'y aurait plus de commerce; car que serait un commerce dans lequel on ne voudrait ni laisser sortir de l'or, ni laisser entrer des marchandises? L'Europe aura longtemps à souffrir de ce préjugé qui a enfanté tant de guerres, et qui a jeté tous les peuples dans la voie dangereuse des industries privilégiées. Non, Colbert n'en fut pas coupable, et c'est en vain que les uns en font honneur et les autres reproche à sa mémoire; Colbert était un homme de haute probité, ennemi de tous les monopoles et le plus rude adversaire des priviléges de tout genre. Jamais ce ministre, qui déjà rêvait l'égale répartition des taxes, et qui savait dire à son maître d'austères vérités, n'aurait organisé de fond en comble le triste régime qu'on a voulu batipser de son nom.

Nous ne citons que pour mémoire les grands travaux qu'il fit exécuter pour agrandir la viabilité de la France, et le canal du Languedoc, cette belle imitation du

canal de Briare, qui a laissé si loin derrière lui son modèle. C'est la pensée de Colbert et non le détail de ses œuvres que nous avions à faire connaître; et le simple exposé de ses travaux économiques a dû suffire pour la révéler tout entière. Pendant la durée de son ministère, Colbert n'a commis d'autres erreurs que celles qui lui étaient imposées; ou qu'un sentiment exagéré d'amour pour son pays lui inspira dans quelques rares circonstances. Tels furent les droits élevés qu'il établit dans son tarif de 1667, dans l'intention d'assurer à la France la production des articles qu'elle tirait du dehors, et encore, faut-il le dire, ce tarif ne contenait aucune prohibition absolue. « Colbert avait jugé sagement que la défense d'importer est suffisamment représentée par des droits, surtout lorsqu'ils sont élevés à un certain taux. Alors, en effet, si l'industrie ne sait ou ne veut pas, avec la forte prime que lui accorde le tarif, satisfaire au goût des consommateurs, ceux-ci ont encore le choix des fabrications étrangères, en payant un tribut volontaire dont l'État profite, au refus des industriels. Cette liberté restreinte éveille entre les différents peuples une émulation d'industrie que le monopole national étouffe au contraire [1]. » Assurément Colbert était loin de penser qu'un jour, après que l'industrie française aurait pris rang en Europe, son tarif serait jugé insuffisant et flanqué de prohibitions que lui-même n'avait pas trouvées nécessaires pour la protéger, lorsqu'elle ne faisait que de naître. Il était réservé à notre époque, si justement glorieuse du progrès des manufactures, de réclamer tout à la fois des médailles pour les récompenser et des prohibitions pour les sou-

[1] M. Bailly: *Histoire financière de la France*, t. I, p. 454.



tenir. Nous serions heureux, sous ce rapport, de rétrograder jusqu'à Colbert et de revenir à ses tarifs ; plus heureux encore, si nos ambassadeurs recevaient quelquefois de ces fières instructions, comme celles qu'il expédiait à M. de Béziers et à M. de Pompone ! Qu'on cesse donc de mettre sous la protection de Colbert les nombreux monopoles dont la France est aujourd'hui obsédée. Ces monopoles sont l'œuvre des temps malheureux que la génération présente a traversés ; ils sont tous postérieurs au traité de 1786, et issus des grandes guerres de la révolution et de l'empire. Rétablis comme instruments de haine et d'extermination, ils n'auraient pas dû survivre à la guerre : nous espérons qu'ils ne survivront pas à la paix.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

Saint-Denis.— Typ. de A. Moulin et de M. Drouard.

IOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

HISTOIRE

DE

ÉCONOMIE POLITIQUE

DEPUIS LES ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

A. BLANQUI, DE L'INSTITUT.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET ANNOTÉE.

TOME SECOND.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

iteurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE RICHELIEU, 14

1860

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN EUROPE.



SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN, SUCC[r] DE M. DROUARD.

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN EUROPE

DEPUIS LES ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE

D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

BLANQUI, Jérôme Adolphe

MEMBRE DE L'INSTITUT

Quatrième Édition revue et annotée

TOME SECOND

PARIS

GUILLAUMIN ET CIE, LIBRAIRES

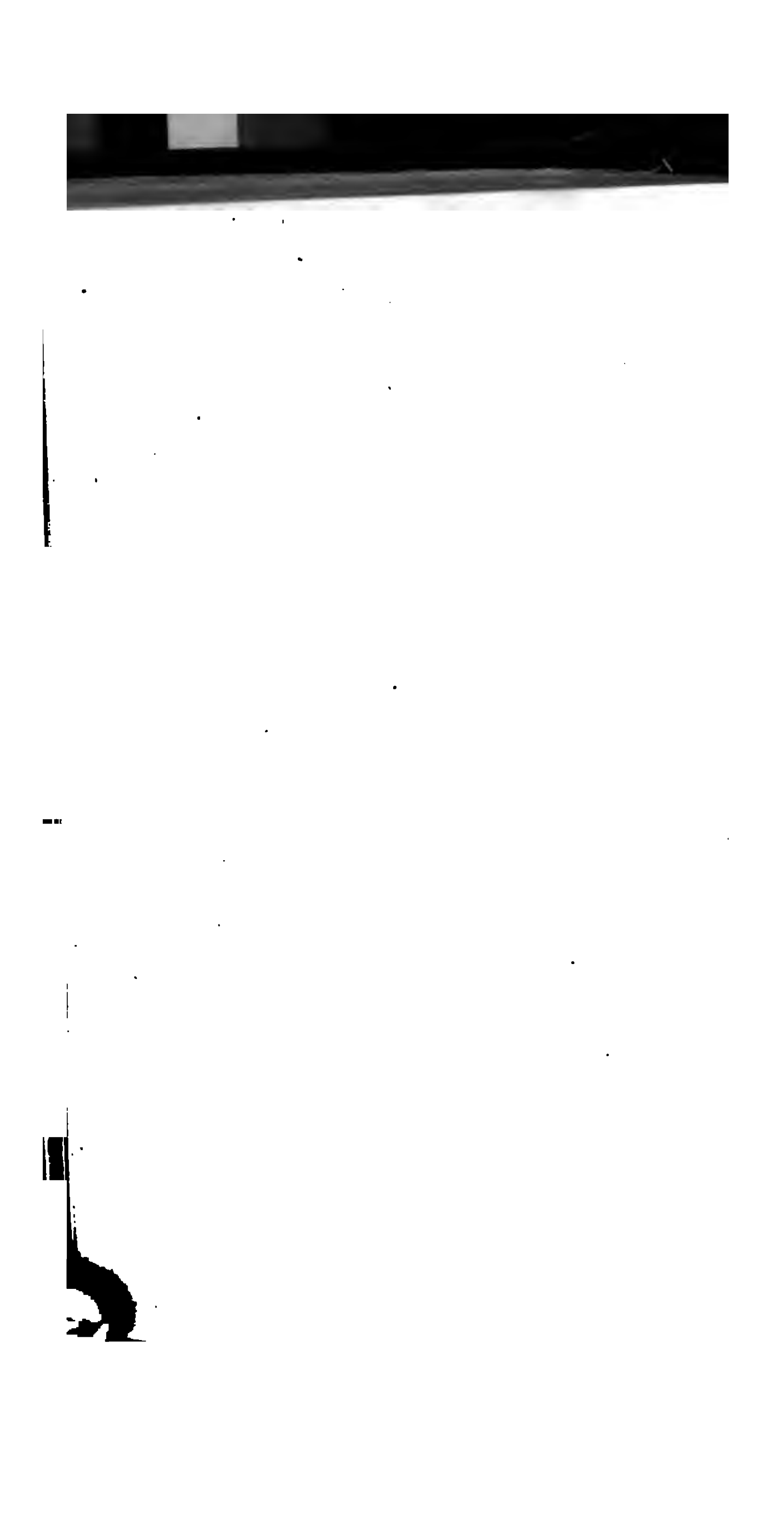
Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,

du Dictionnaire de l'Économie politique,

du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1860





HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

CHAPITRE XXVII.

De l'économie politique sous Louis XIV. — Ordonnances du commerce. — De la marine. — Des eaux et forêts. — Code noir. — Conseils de prud'hommes. — Lois sur les pauvres. — Fondation des hospices d'enfants trouvés. — Création de compagnies commerciales. — Opinion des Économistes contemporains : Vauban, Boisguilbert, l'abbé de Saint-Pierre.

Si, comme l'écrivait naguère un de nos hommes d'État[1], « les lois sont toujours le monument le plus important et le plus instructif pour l'histoire, » il n'est pas de législation plus intéressante pour l'économie politique que celle du règne de Louis XIV. Nous avons déjà fait connaître la pensée dominante du grand ministre auquel ce règne a dû tant d'éclat ; il est temps de signaler les actes qui en furent l'expression, et dont l'ensemble compose le plus bel édifice qui ait été élevé par aucun gouvernement à la science économique. Seul, en effet, au milieu des ruines du passé, cet édifice est de-

[1] M. Thiers, article Law, de l'*Encyclopédie progressive*.

meuré debout ; et il plane encore de toute sa hauteur sur nos institutions, qui n'ont pas perdu, malgré le choc des révolutions, l'empreinte de son imposante originalité. C'est à Colbert qu'appartient l'honneur d'en avoir doté la France, et d'avoir compris le premier, dans toute leur étendue, les ressources de la production. Sully avait voulu maintenir la France dans les limites étroites d'un système exclusivement agricole et patriarcal ; il s'était opposé de toutes ses forces au développement des manufactures, et il n'avait vu dans le commerce qu'une chance dangereuse d'exportation pour les espèces. L'austérité de son économie politique s'était perpétuée sous le règne même de Louis XIII, par des règlements somptuaires et des ordonnances d'un caractère hostile au progrès des richesses. Colbert ouvrit la carrière au travail national d'une manière régulière et savante, et nous ne saurions douter que sa législation n'ait devancé d'un siècle au moins les théories de l'économie politique moderne. Par lui, la France agrandit ses frontières et se mit en relation avec le monde ; elle cessa d'être exclusivement agricole, et elle s'enrichit tout à la fois de la valeur nouvelle donnée à son territoire et à ses habitants.

Cette époque demeurera éternellement célèbre dans les annales de la science, parce qu'elle a démontré l'union intime du progrès matériel et du progrès social. Que d'existences commerciales ont dû leur origine à ces belles ordonnances sur la marine, sur le négoce, sur les manufactures, dont Colbert était le dispensateur et l'organe ! Quand on les étudie avec attention, il est facile de reconnaître qu'elles ont suscité à l'aristocratie foncière une rivalité formidable, en donnant à tous les citoyens la facilité de s'élever à la fortune par la seule influence du travail. Les forces de la nation en ont été

doublées, et Louis XIV a pu, durant les longues années de son règne, élever notre pays au premier rang des puissances ; heureux s'il n'avait point abusé des ressources immenses accumulées par son ministre ! Notre temps, si fertile en essais hasardeux, n'a rien qui puisse être comparé à la hardiesse des créations de cette époque ; on les dirait toutes fondues d'un seul jet, tant elles sont sagement coordonnées entre elles et dirigées vers un but identique.

C'est premièrement la situation des pauvres qui attire les regards de l'autorité. Tandis qu'en Angleterre on les fustigeait, on les mutilait sous les auspices des lois draconniennes de Henri VIII, Colbert faisait rendre un édit pour établir à Paris une maison de refuge où les indigents devaient être reçus *comme membres vivants de Jésus-Christ, et non pas comme membres inutiles de l'État*[1]. Un autre édit de juin 1662 veut qu'il soit fondé un hôpital en chaque ville et bourg du royaume pour les pauvres malades, mendiants et orphelins, *qui y seront instruits aux métiers dont ils pourront se rendre capables*. Des primes d'encouragement sont accordées aux compagnons qui épouseront des orphelines de l'hospice de la Miséricorde : le roi veut, dans ce cas, qu'on leur accorde la maîtrise sans frais. Les ordonnances rendues sous son règne témoignent des efforts constants de ce prince pour extirper de ses États le fléau de la mendicité, grave question de tous les ages, et que le nôtre n'a su résoudre encore qu'en emprisonnements et en poursuites ! En même temps, la sollicitude du pouvoir établissait les premières maisons d'enfants-trouvés[2], devenues de-

[1] Édit d'avril 1656, dans la *Collection d'Isambert*, tome XVII, p. 326.
[2] Edit de juin 1670.

puis lors des asiles plus meurtriers pour l'enfance que ne le serait l'abandon même ; et notre progrès se borne encore à compter les victimes[1] !

J'ai dit ce qu'avait fait Colbert pour les manufactures. Il a poussé trop loin la manie réglementaire, et nous avons peine à comprendre aujourd'hui ce luxe de peines

[1] M. Mac Culloch rapporte que dans l'hospice des enfants-trouvés de Dublin, sur 12,786 enfants exposés, il y eut 12,561 morts, en moins de 6 années, de 1791 à 1797. (*Principles of political economy*, p. 232 édition de 1830.) (*Note de l'auteur.*)

La situation des enfants-trouvés s'est améliorée depuis la fin du dernier siècle, et la mortalité a diminué ; mais elle est encore bien supérieure à celle des autres enfants. Voici ce que dit à ce sujet l'auteur du rapport fait au préfet de la Seine sur le service des enfants assistés en 1857. (*Annuaire de l'Économie politique et de la statistique*, de Guillaumin, pour 1859, p. 276) :

« J'ai eu occasion de démontrer dans mon rapport de 1851, sur le même service, à la suite d'investigations sérieuses et de calculs positifs, que la moitié ou 50 pour 100 des enfants délaissés périssaient dans la première année de leur naissance, tandis que la mortalité n'était que de 35 pour 100 sur les enfants des femmes pauvres, mariées ou non mariées, qui étaient secourues au moment de l'accouchement. J'ai voulu pousser les mêmes recherches, les mêmes calculs certains jusqu'à la douzième année, et je viens de m'assurer que sur 3,507 enfants nés et admis en 1844, 2,659 étaient décédés avant leur douzième année, ce qui donne une proportion de 75. 81 pour 100. De même, sur 3,563 enfants nés et admis en 1845, on a constaté au bout de 12 ans 2,700 décès, ou 75. 77 pour 100. La mortalité moyenne dans la population générale de la France n'est, à 12 ans, que de 42 pour 100 suivant les tables de Duvillard ; mais on aurait évidemment une proportion plus forte, si on ne tenait compte que des enfants des familles pauvres, nés dans les grands centres de population.

« La moyenne des enfants délaissés à tout âge est dans la proportion de 13. 47 pour 100 à 12 ans, tandis que le chiffre de 75 pour 100 s'applique exclusivement aux enfants délaissés dans leur première année.

« De 12 à 21 ans, la mortalité est heureusement très-faible : aussi existe-t-il une différence peu sensible entre le nombre des élèves qui atteignent l'une ou l'autre de ces époques. »

(*Note de l'éditeur.*)

appliquées aux erreurs de la chimie ou de la mécanique, comme si elles étaient des attentats à la morale. Cependant une telle rigueur était peut-être nécessaire au succès de l'industrie, comme la sévérité de la règle aux communautés naissantes; et Colbert l'a rachetée par tant de bienfaits qu'on éprouve beaucoup d'embarras à la lui reprocher. Il lui sembla que la discipline des ateliers était le plus sûr moyen de les défendre contre les périls de la concurrence étrangère, et il sut l'y maintenir avec une sévérité inflexible. Ainsi se répandait par toute l'Europe la bonne renommée des produits français, et leur supériorité ne tarda point à être constatée sur les marchés du monde. L'industrie française commença par des chefs-d'œuvre la carrière brillante qu'elle n'a cessé de parcourir, et nous vivons encore des traditions glorieuses de son illustre fondateur. Une impulsion supérieure et unique présidait sur toute la surface du pays aux mouvements de la production, disciplinée comme une armée, et si quelquefois le génie individuel a rencontré des obstacles dans la sévère uniformité des règlements, la masse des travailleurs a beaucoup gagné à leur promulgation.

Tout se tenait d'ailleurs dans les vues générales de Colbert. Son génie protégeait d'une sollicitude commune les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. C'est là sa véritable gloire, et tandis que nous dissertons encore sur l'importance relative de ces trois principaux éléments de la prospérité publique, il en encourageait avec une égale ardeur toutes les branches. La déclaration du 25 janvier 1671 défendait de saisir les bestiaux du fermier[1], comme Sully avait interdit la

[1] « Il ne voulait pas, dit Necker, que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. »

saisie des instruments du labourage. L'ordonnance de juillet 1656 prescrivait le dessèchement des marais. Un arrêt du conseil, du 17 octobre 1665, portant rétablissement des haras, jetait les bases de cette institution tout agricole, dont nous aurions retiré depuis longtemps d'heureux fruits, si toutes les administrations avaient été pénétrées de l'esprit de son auteur. Enfin le magnifique édit sur les eaux et forêts, qui coûta huit années de travaux à Colbert, est devenu la base de notre Code forestier. Mais il ne suffisait pas d'aplanir les difficultés naturelles de la production agricole : de quoi lui eût servi cette fertilité nouvelle, dépourvue de débouchés pour la vente des produits?

Colbert avait songé à l'importance des routes, et il les fit réparer avec tout le luxe de ressources que lui permettait la fortune de la France. L'ouverture du canal des deux mers, le projet du canal de Bourgogne et toutes ces lignes hardies, si savamment tracées depuis sur la carte de notre pays, sont des témoignages frappants de sa sollicitude à cet égard. Ses prédécesseurs semblaient n'avoir songé qu'à isoler les provinces françaises entre elles, et la France du reste de l'Europe : Colbert eut pour système d'abaisser les barrières et de multiplier les transactions. Dans l'industrie, il crée les conseils de prud'hommes ; pour le commerce, il publie successivement sa déclaration[1] *sur le fait et négoce de la lettre de change*, et son immortelle ordonnance de mars 1673, notre premier Code de commerce ; mais c'est surtout la navigation qui lui doit les services les plus éminents. Avant l'*ordonnance de la marine*[2] qui en fixa pour la première fois, d'une

[1] Août 1669.

[2] 9 janvier 1681.

Je me borne à citer le préambule de cette ordonnance pour

manière précise, les règles essentielles, le commerce maritime était presque nul en France; Colbert seul lui donna l'impulsion et la vie. Les compagnies des deux Indes, dignes émules des villes anséatiques, s'établirent sous ses auspices. Une colonie, partie de La Rochelle, alla peupler Cayenne; une autre prit possession du Canada, et jeta les fondements de Québec; une troisième s'établit à Madagascar. Le commerce du Levant fut ranimé, celui du Nord ouvert, celui des colonies étendu. La compagnie du Sénégal, d'abord organisée en monopole, vit bientôt son commerce tomber dans le domaine public, et le Code noir [1] fut la première charte

donner une idée de la manière large et hardie dont Colbert envisageait toutes les questions :

« Louis, etc.

» Après les diverses ordonnances que nous avons faites pour régler par de bonnes lois l'administration de la justice et de nos finances, et après la paix glorieuse dont il a plu à Dieu de couronner nos dernières victoires, nous avons cru que pour achever le bonheur de nos sujets il ne restait plus qu'à leur procurer l'abondance, par la facilité et l'augmentation du commerce, qui est une des principales sources de la félicité des peuples : et comme celui qui se fait par mer est le plus considérable, nous avons pris soin d'enrichir les côtes qui environnent nos Etats, de nombre de havres et de vaisseaux pour la sûreté et la commodité des navigateurs qui abordent à présent dans tous les ports de notre royaume; mais parce qu'il n'est pas moins nécessaire d'affermir le commerce par de bonnes lois, que de le rendre libre et commode par la bonté des ports et par la force des armes, et que nos ordonnances, celles de nos prédécesseurs, ni le droit romain, ne contiennent que très-peu de dispositions pour la décision des différends qui naissent entre les négociants et les gens de mer, nous avons estimé que, pour ne rien laisser à désirer au bien de la navigation et du commerce, il était important de fixer la jurisprudence des contrats maritimes, jusqu'à présent incertaine, de régler la juridiction des officiers de l'amirauté, et les principaux devoirs des gens de mer, et d'établir une bonne police dans les ports, côtes et rades qui sont dans l'étendue de notre domination. A ces causes, etc.

[1] Mars 1685.

constitutionnelle de cette race infortunée que l'Europe éclairée devait affranchir un jour.

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'ensemble de cette vaste législation économique ou de la netteté des considérations sur lesquelles ses arrêts étaient motivés. Colbert prenait soin de s'entourer de tous les hommes versés dans les matières où sa main vigoureuse allait porter la réforme ; il les interrogeait, écoutait leurs objections, modifiait très-souvent sa pensée d'après la leur. Il faisait planter une pépinière dans le faubourg du Roule, et il établissait des coches d'eau sur la Seine. Il créait la petite poste[1], et il perfectionnait la grande ; il creusait la rivière de Marne, et il faisait de Dunkerque un port franc. Des règlements, des édits, des déclarations, des lettres patentes, des ordonnances eurent pourvu dans moins de vingt années à la solution de toutes les difficultés soulevées par le commerce des grains, du vin, du bois, du tabac, des métaux précieux. On eût dit que la France ne se connaissait point encore, et que le ministre de Louis XIV la révélait à elle-même, tant elle vit surgir de son sein d'usines importantes et de flottes nombreuses appareiller de ses ports. Quoique le grand Colbert n'ait jamais eu l'occasion de formuler ses idées en système [2] et de publier ce que, de notre temps, on

[1] Mai 1653.

[2] Voici ce que dit à ce sujet Forbonnais, son meilleur historien :

« Quoique la communication de ce qui reste des papiers de ce
» grand homme m'ait été accordée par sa famille, on serait surpris
» du peu de secours que j'en ai tiré. Quelques projets d'Etat des
» dernières années, des apostilles très-courtes et par observations,
» ne pouvaient contenter qu'une partie de ma curiosité. C'est son
» esprit que je voulais connaître, et le seul monument qui en reste
» est consacré en deux feuilles écrites à mi-page, en forme de
» notes. Les édits, ordonnances et arrêts rendus sur les matières

[redacted]

appelle un programme, il est facile de reconnaître en lui un des novateurs les plus résolus dont l'histoire fasse mention. Né dans la classe laborieuse et parvenu par son mérite seul au faîte des honneurs, il ne cessa jamais de travailler à l'amélioration du sort du plus grand nombre, et le témoignage des écrivains contemporains fait foi des résistances qu'il eut le courage d'opposer aux prodigalités de Louis XIV [1]. La France était devenue si belle, avant que ce prince eût dévoré toutes les ressources dont Colbert l'avait enrichie ! Jamais on n'avait plus clairement reconnu ce que peut le génie d'un grand peuple, quand il est gouverné par des hommes dignes de le comprendre et de le diriger.

Aussi, même après les revers qui suivirent la vieillesse du roi, même après la révocation de l'édit de Nantes, la France ne descendit point sans retour du rang élevé qu'elle s'était acquis. Ce fut sans doute un coup horrible pour elle que celui qui lui enleva cinq cent mille de ses enfants les plus industrieux, car cette perte cruelle n'a jamais été réparée ; mais les habitudes d'ordre et de tra-

» économiques ont été ma seule ressource. » (*Considérations sur les finances de France*, tome I, p. 271.)

[1] Colbert s'en exprimait en termes vifs au roi lui-même, dans un mémoire dont j'extrais ce passage :

» A l'égard de la dépense, *quoique cela ne me regarde en rien*,
» je supplie seulement votre Majesté de me permettre de lui dire
» qu'en guerre et en paix elle n'a jamais consulté ses finances
» pour résoudre ses dépenses, ce qui est si extraordinaire, qu'assurément il n'y en a pas d'exemple ; et si elle voulait bien se
» faire représenter et comparer les temps et les années passés,
» depuis vingt-cinq ans que j'ai l'honneur de la servir, elle trou-
» verait que quoique les recettes aient beaucoup augmenté, les
» dépenses ont de beaucoup excédé les recettes ; et peut-être que
» cela convaincrait Votre Majesté à modérer et retrancher les ex-
» cessives, et mettre par ce moyen un peu plus de proportion
» entre les recettes et les dépenses. »

vail dont ils étaient imbus se répandirent dans toute l'Europe, et c'est ainsi que la grande rénovation opérée par Colbert cessa d'avoir le caractère étroit de nationalité que peut-être elle eût conservé. Chaque peuple reçut sa part des bienfaits de cet homme d'État ; l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande recueillirent avec nos proscrits l'héritage de nos manufactures, et malheureusement celui des idées exclusives qui avaient présidé à leur établissement. Personne ne songea que Colbert n'avait entendu accorder à l'industrie qu'une protection provisoire, pour lui donner le temps de grandir et de se consolider. On chercha le progrès dans la prohibition, tandis qu'il le voulait par la concurrence, et la prohibition dure encore, sous des formes plus ou moins restrictives, parce qu'il est plus facile d'exclure des rivaux que de les surpasser. Voilà comment le système de Colbert est devenu européen ; mais il n'a été fatal à la France que parce qu'il l'a exposée aux représailles de ses voisins, au moment même où la révocation de l'édit de Nantes laissait notre industrie désarmée. Colbert, avait semé : l'étranger recueillit.

On ne saurait attacher trop d'importance à l'étude de ces faits, sans laquelle l'histoire de l'économie politique sous Louis XIV serait inexplicable. Colbert lui-même fut réduit plus d'une fois à défaire son propre ouvrage, par le malheur des temps et par la nécessité de suffire aux exigences des événements. Le numéraire, que ses tarifs avaient pour but de retenir en France, en sortit par millions pendant la longue persécution des protestants, et avec eux la plupart de nos arts dont ils emportaient le secret : nous perdions ainsi tout à la fois d'immenses capitaux [1] et les industries capables de nous dédomma-

[1] Macpherson (*Annales du commerce*, tome II, p. 617) évalue

ger de leur perte. C'est de ces temps calamiteux que date l'origine des plus brillantes manufactures étrangères et cette soif de monopoles qui caractérise le système mercantile. Il y eut un moment où l'on ne faisait plus d'autres livres que pour démontrer l'avantage d'accaparer le numéraire et le danger de le laisser sortir. Les Hollandais mêmes, devenus manufacturiers, proclamèrent avec ardeur le régime des prohibitions, et les écrivains contemporains de la Grande-Bretagne ne parlent que des inconvénients de l'échange toutes les fois qu'il se résout pour leur pays en exportations d'espèces. « Le moyen le plus sûr d'enrichir la nation, écrivait Thomas Mun[1], est de vendre chaque année aux étrangers plus de marchandises que nous ne consommons des leurs. » Lord Davenant, sir Josuah Child, sir James Steuart, ses compatriotes, Melon et Forbonnais en France, Genovesi et son école en Italie, Ustariz en Espagne ont tenu le même langage, et il n'est pas surprenant que l'Europe entière ait sanctionné des préjugés empreints d'une certaine couleur de patriotisme.

La puissance irrésistible des principes modifia néanmoins, même à son origine, cette tendance exclusive des gouvernements en matière d'industrie. Nous les voyons presque tous tempérer par des traités de commerce, c'est-à-dire par une véritable concession de priviléges, la rigueur des nouveaux tarifs. On dirait qu'ils éprouvent le besoin de se dédommager mutuellement du tort que le système prohibitif ne peut manquer de leur causer. Et déjà sous Louis XIV, ce n'était pas seulement sur de telles questions qu'on essayait la controverse ; l'économie

à près de cent millions de francs les richesses métalliques importées en Angleterre par les réfugiés.

[1] *England's treasure by foreign trade*, p. 11.

même était obligé de recourir à des ex
pour suffire aux exigences de son ma
fois, le désespoir dans l'âme, il avait a
contre lesquelles son cœur et sa raiso
lement. « Il faut épargner cinq sous a
cessaires, disait-il à Louis XIV, et jeter
il est question de l'intérêt ou de la
Un repas inutile de 3,000 *livres me*
croyable, et lorsqu'il est question de m
la Pologne, j'engagerais ma femme e
j'irais à pied toute ma vie pour y fo
l'homme dont un peuple aveuglé trou
et qu'il fallut ensevelir de nuit à Saint-
un ennemi public.

Mais ce noble héritage de franchises 1
sa mort et il se trouva des voix généreu
prendre la défense des principes et des
réchal de Vauban n'hésita point à fair
son *Projet d'une Dîme royale*, d'austèr
toutes les recherches que j'ai pu faire,
plusieurs années que je m'y applique,
marqué que dans ces derniers temps, p

parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles et je ne croirais pas mentir, quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise. »

Le maréchal de Vauban avait été frappé, comme Colbert, de l'inégale répartition des taxes, qui était le plus grand fléau de son temps et il déplorait l'abus des priviléges en vertu desquels les classes les plus riches étaient exemptes d'impôts. Il lui vint à l'idée que les revenus, obtenus à si grands frais, des peuples, pouvaient être avantageusement remplacés par une contribution foncière, unique, générale, proportionnellement égale, fixée au dixième des revenus en nature pour les fruits de la terre, en argent pour les autres biens, et qu'il nommait par cette raison la *dîme royale*.

On trouve de nombreux rapports entre ses vues économiques et celles que Turgot devait faire prévaloir un demi-siècle plus tard. Il demandait la suppression des douanes intérieures et l'abaissement des tarifs sur les produits étrangers ; une réduction de moitié sur l'impôt du sel et l'abolition des impôts indirects, y compris la dîme ecclésiastique. Il y avait dans son projet de réforme beaucoup d'améliorations impraticables ; mais les maximes fondamentales sur lesquelles il était appuyé honorent tout à la fois son jugement et son caractère.

« Aucun État, disait-il, ne peut se soutenir, si les sujets ne le soutiennent. Or, ce *soutien* comprend tous les besoins de l'État auxquels, par conséquent, tous les sujets sont obligés de contribuer. De cette nécessité il résulte : premièrement, une obligation naturelle aux sujets de toute condition de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, *sans qu'aucun d'eux* s'en puisse raisonnablement dispenser : deuxièmement, qu'il suffit pour autoriser ce droit, d'être sujet de cet État ; troisièmement, que tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution est injuste et abusif et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public. »

Mais ce n'est pas seulement dans ces généralités financières que brillent la raison supérieure de Vauban [1] et son amour ardent de l'humanité ; on retrouve dans les moindres détails l'administrateur habile et l'économiste éclairé. Il suffit de lire, dans sa *Dîme royale*, le chapitre qu'il a consacré à l'impôt du sel, où se trouvent mêlées des considérations de la plus grande profondeur, aux détails les plus familiers et les plus popnlaires. « Le sel, selon lui, *est une manne dont Dieu a gratifié le genre humain*, et sur laquelle, par conséquent, il semblerait qu'on n'aurait pas dû mettre d'impôt. » Puis il ajoute : « La cherté du sel le rend si rare, qu'elle cause une espèce de famine dans le royaume, très-sensible au menu peuple qui ne peut faire aucune salaison de viande pour son usage, faute de sel. Il n'y a point de ménage

[1] La plus belle analyse qu'on ait faite des idées de Vauban se trouve dans l'ouvrage de Steuart (*Recherche des principes de l'économie politique* liv. V, chap. 2). (*Note de l'auteur.*)

La Dîme royale a été réimprimée depuis dans le premier volume de la *Collection des principaux économistes*, de Guillaumin, avec une excellente *Notice historique sur la vie et les travaux du maréchal de Vauban*, de M. E. Daire. (*Note de l'éditeur.*)

qui ne puisse nourrir un cochon, ce qu'il ne fait pas, parce qu'il n'a pas de quoi avoir pour le saler; ils ne salent même leur pot qu'à demi et souvent point du tout. » Ne croirait-on pas, en lisant ces réflexions naïves, entendre un écrivain de l'antiquité? et cependant le livre de Vauban est peu connu, quoiqu'il renferme les principales bases de la science économique, dont nous glorifions chaque jour les modernes fondateurs.

Un autre économiste, également oublié, du siècle de Louis XIV, Pierre de Boisguilbert, a retracé sous les plus vives couleurs les souffrances et les besoins de ses contemporains, dans un écrit intitulé : *Détail de la France sous Louis XIV*. Il y signale sans ménagement les causes de la décadence dont les symptômes devenaient visibles à tous les yeux, et il insiste, comme Vauban, sur les iniquités d'une mauvaise répartition des taxes, contre laquelle le grand Colbert lui-même avait inutilement protesté. Les douanes n'y sont pas plus épargnées que dans le livre de Vauban : « Elles causent, dit-il, à peu près les mêmes effets que les *aides*, et plus de mal encore, en bannissant les étrangers de nos ports et en les obligeant d'aller chercher ailleurs ce qu'ils venaient quérir chez nous, ou d'apprendre nos manufactures en attirant nos ouvriers. » La même rectitude de jugement se faisait remarquer dans toutes les autres appréciations de l'état de la France à cette époque, état déplorable, qui arrachait des larmes à tous les hommes généreux, et qui avait pénétré d'une égale inquiétude les économistes et les poëtes, Boisguilbert et Vauban, Fénelon et Racine! Partout la population ne cessait de décroître : « Le menu peuple est beaucoup diminué dans ces derniers temps, disait Vauban, par la guerre, par les maladies et par la misère des dernières années, qui

en ont fait mourir de faim un grand nombre et réduit beaucoup d'autres à la mendicité. »

On ne saurait disconvenir pourtant que le règne de Louis XIV, tant décrié, n'ait ouvert la carrière à des réformes importantes dans l'histoire de l'économie politique. L'industrie, sévèrement organisée, fit naître des chefs-d'œuvre et doubla nos forces productives; le commerce s'éleva à une hauteur jusqu'alors inconnue sous l'empire des institutions fondamentales qui devaient en accroître la splendeur. Le tort du roi fut de dépenser plus d'argent que ne lui en fournissaient les impôts, et d'empêcher la formation des capitaux qui auraient complété l'œuvre de Colbert. Les profits étaient absorbés avant de naître, et déjà s'ouvrait, sous les auspices de Louvois, le gouffre des emprunts qui devaient changer la science des finances et perfectionner l'étude du crédit. La France était devenue un immense atelier, d'où nous voyons déjà poindre les questions de paupérisme, malgré le peu de développement des machines et les obstacles opposés à l'encombrement des industries, par le système des corporations. Le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, considéré comme une utopie, renferme une foule d'aperçus ingénieux sur ces difficultés sociales, et la grande école *Économiste* du dix-huitième siècle se révèle déjà tout entière dans ces paroles remarquables de Boisguilbert : « Bien que la magnificence et l'abondance soient extrêmes en France, comme ce n'est qu'en quelques particuliers et que la plus grande partie est dans la dernière indigence, cela ne peut compenser la perte que fait l'État pour le plus grand nombre [1]. »

[1] *Détail de la France sous Louis XIV*, chap. VII, Ire partie.



CHAPITRE XXVIII.

Propagation du système mercantile en Europe, sous le nom de *Colbertisme*. — Il est neutralisé par la contrebande. — Influence de la contrebande sur la solution des questions économiques.

C'est à tort qu'on regarde Colbert comme le fondateur du *système mercantile ;* nous avons vu que ce système, dont la prétention est de vendre toujours sans acheter jamais, venait des Espagnols et qu'il fut l'œuvre de Charles-Quint. On le connaissait déjà par toute l'Europe avant qu'il eût un nom, et Colbert n'en était pas partisan dans les premiers temps de son ministère, car toutes les ordonnances de cette époque étaient favorables à la liberté du commerce. C'est seulement quand il voulut donner une impulsion énergique à nos manufactures, qu'il réfléchit au parti qu'on pourrait tirer de la prohibition des produits étrangers. Tous les fabricants intéressés à l'élévation du prix des marchandises devinrent dès ce moment ses auxiliaires et prirent avec ardeur la défense d'un système qui leur assurait d'immenses bénéfices. En même temps, le fisc avait sa part des droits auxquels étaient assujettis les articles importés, et cette alliance contribua encore à fortifier le préjugé public.

Personne n'aurait osé désapprouver un expédient assez heureux pour enrichir tout à la fois les particuliers et l'État.

On ne reconnut point, en effet, sur-le-champ, la nature véritable du dommage causé au pays par l'adoption de ce système. On voyait de toutes parts s'élever des fabriques; le haut prix de leurs produits procurait aux chefs de l'industrie des profits considérables, et multipliait leurs capitaux par l'accumulation. Les manufactures françaises de soieries, de glaces, de draps, de tapis ne connaissaient plus de rivales, et l'Europe entière était devenue leur tributaire; mais il vint un moment où les étrangers se mirent à user de représailles et à repousser les denrées françaises. Au tarif de 1667 les Hollandais répondirent, en 1671, par la prohibition des vins et des eaux-de-vie de France; et cette querelle, toute commerciale, n'en fut pas moins une des principales causes de la guerre de 1672, puisqu'il fallut adoucir les tarifs à la paix de Nimègue. Toutefois, la contagion avait gagné tous les peuples, et les guerres de douanes n'ont cessé d'affliger le monde depuis cette époque.

Une autre conséquence fâcheuse du système mercantile ou restrictif, ce fut l'asservissement absolu des travailleurs aux capitalistes, et l'accroissement de la misère individuelle en présence de la richesse générale. Ce terrible contraste n'a cessé d'effrayer depuis lors les sociétés modernes. Une production artificielle et ardente a pris la place du travail régulier et paisible des temps antérieurs, et par une contradiction étrange, on a restreint les moyens de vendre en limitant la faculté d'acheter. Le système mercantile est né de l'idée fausse qu'un peuple s'enrichit en exportant et s'appauvrit en important; erreur fondamentale, dont les inconvénients

[redacted]

ont été mis désormais hors de doute par les économistes de tous les pays. Simple historien, je ne retracerai point les débats mémorables qui se sont élevés sur cette grave question ; il me suffira de rappeler que les complications dont elle est hérissée doivent leur origine aux priviléges prodigués par Colbert à l'industrie française, et que l'industrie des autres nations s'est fait concéder à son tour.

Il y a lieu de penser que, si les vraies lois de la production lui eussent été mieux connues, Colbert n'aurait entraîné ni son pays ni l'Europe dans la voie périlleuse où ils sont aujourd'hui engagés. A l'exemple des Espagnols, cet illustre ministre s'est trop préoccupé de l'influence du numéraire, et il n'a pas vu qu'en définitive chaque nation paye avec ses propres produits les produits qu'elle tire de l'étranger, soit que l'étranger envoie de l'or, soit qu'il livre des marchandises. Il a partagé le préjugé commun [1] à une époque où la découverte récente des mines d'Amérique avait procuré à

[1] Don Bernard de Ulloa a signalé avec une grande lucidité l'erreur générale de ses concitoyens au sujet des richesses métalliques :

« Quand nous nous vîmes maîtres, dit-il, du Nouveau-Monde et de ses mines, nous crûmes avec confiance que ce vain titre nous assurait à jamais la jouissance de ces trésors ; il nous sembla voir les nations dans une humble dépendance venir chercher chez nous le superflu de nos richesses. Abusés par cette flatteuse chimère et contents de la beauté et du bon marché des étoffes étrangères, nous abandonnâmes le soin de nos manufactures ; l'étranger profita d'une négligence si favorable pour élever les siennes, et nous enleva bientôt par ce moyen, non-seulement tout ce que les Indes nous avaient produit d'or et d'argent pendant plusieurs années, mais même les matières précieuses de notre cru, dont ses manufactures ne peuvent se passer. »

(*Du rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*, p. 3.)

tout genre dont cette résolution d
pagnée.

Jamais, il faut le dire, aucun par
cueilli avec plus d'enthousiasme que
reposait toute la théorie du systèm
France, en Angleterre, en Allemagne
pagne, tous les écrivains se montrè
vanter les merveilles de l'isolement
considérer que ce système se détruisait
sant, et que l'espoir de vendre sans acl
le jour où chaque peuple voudrait f
d'acheter sans vendre. Les plus savant
firent les propagateurs de cette doctrine,
si grand nombre, que la seule nomen
écrits occupera plusieurs pages de cet
ministration ne tarda point à s'associe
qui ont donné naissance à tous les obs
la grande réforme commerciale dont n
l'aurore. Si de grands intérêts privés on
l'empire de ce préjugé, ce n'est point
désespérer des améliorations impérieuse
par l'intérêt général. « Le licencieme

dogmatique. La richesse, c'est, disait-on, l'argent; avec l'argent, on dispose du travail, et l'on fournit la subsistance aux travailleurs. L'argent est le nerf de la guerre et la source de la puissance. Quiconque en possède commande à qui n'en a pas. Tous les efforts d'un bon gouvernement doivent donc avoir pour but d'en procurer le plus possible à la nation; et comme la quantité qui se trouve dans chaque Etat ne peut s'augmenter que par l'exploitation des mines ou les importations du dehors, il faut avoir des mines ou accaparer le numéraire étranger par le commerce d'exportation. Au point de vue de ce système, le commerce intérieur est presque sans importance, parce qu'il n'augmente pas la masse des espèces, et que le résultat des échanges ne donne aucune balance favorable en écus. Ce que l'un perd, l'autre le gagne, mais il n'y a pas accroissement de richesses. Le commerce étranger présente au contraire l'immense avantage de solder les transactions en argent, et c'est pourquoi il faut les régler de manière à exporter beaucoup et à importer fort peu. Le beau idéal serait de ne rien importer du tout, mais on s'est borné à exiger qu'une nation ne fît d'autres échanges que ceux qui procurent un solde en espèces, et l'on dit, dans ce cas, que la balance du commerce lui a été favorable.

Les conséquences de ce système sont aisées à déduire : pour que l'étranger n'emporte pas notre or, il ne faut rien lui acheter qui se paye en écus, et il faut lui vendre tout ce que nous pourrons pour avoir son argent. Mais s'il lui prenait envie de fabriquer à son tour et de se passer de nous? En ce cas, nous avons la ressource de prohiber la sortie de nos matières premières, afin de l'empêcher de travailler et de le forcer

invention est expiré, selon l'expression
toutes les nations ont prohibé à leur
matières premières et l'entrée des artic
Elles sont obligées désormais de se
mêmes et de chercher un asile dans l
rieur, après avoir épuisé toutes les re
subi toutes les représailles des tarifs. (
sur ce champ de bataille pour trophée
paupérisme, les guerres de douanes, le
ciales et la cherté de tous les produi
dence avait semés, pour ainsi dire, s
cependant, le système mercantile a sur
de malédictions dont il a été accablé pa
du dix-huitième siècle ; il règne enco
dans les conseils des gouvernements,
sous le masque d'un patriotisme intéres
nopoles dont l'Europe souffre et se plai

Toutefois, il est dans la nature des m
tions de n'être jamais respectées et de d
à des protestations qui finissent par en
forme : la *contrebande* a été pour le sys
plus constante et la plus expressive de c

veillées, au point que les compagnies d'assurance la protégent comptent moins de sinistres que toutes autres. La contrebande est en effet le seul moyen reste aux industries pour se procurer les produits ohibés dont l'usage leur est indispensable. Elle n'a sé de grandir en même temps que l'extension prise les affaires, et sur plusieurs points de l'Europe, elle st régularisée avec un ordre et une habileté qui nnent du prodige. C'est à la contrebande que le nmerce doit de n'avoir pas péri sous l'influence du gime prohibitif : tandis que ce régime condamnait les uples à s'approvisionner aux sources les plus éloiées, la contrebande rapprochait les distances, abaist les prix et neutralisait l'action funeste des monoles. Une concurrence invisible et sans cesse renaissante iait les privilégiés en haleine et dédommageait la nsommation de la rigueur des tarifs. Quoique son istence seule soit une offense à la loi [1], la contrebande pas moins contribué à la solution de presque toutes questions d'économie politique relatives aux échans. Tandis que les savants discutent et que le comrce supplie, la contrebande agit et décide sur les ntières ; elle se présente avec la puissance irrésistible s faits accomplis, et la liberté du commerce n'a jamais nporté une seule victoire qu'elle ne l'ait préparée.

Si l'on examine attentivement les époques où la conbande a prospéré, il sera facile de se convaincre que st toujours dans les pays et aux époques où le système

[1] Château, maison, cabane,
Nous sont ouverts partout;
Si la loi nous condamne,
Le peuple nous absout.
BÉRANGER, *chanson des Contrebandiers.*

..uuuc au moyen des licences, deve
gulière de tant de fortunes. La guer
à la Russie a eu pour motif princi
posée par les Russes aux exigences d
çaise, et il y eut un moment où
l'unique ressource du commerce eu
aperçu rapide des révolutions de la s
il nous était permis de citer des
récents, nous démontrerions aiséme
contrebande seule qu'on doit attribu
imposées au système exclusif. Nos f
seline n'ont obtenu l'entrée conditi
filés étrangers qu'après s'en être pour
la fraude; et nos tarifs sur les cheva
cis, qu'après l'aveu public [1] que le c
tait sur sa marchandise et galopait
marchandises aujourd'hui rares et ch
tarif abaissé, si la contrebande pouv
croupe et traverser la frontière avec
d'un perfectionnement notable dan
hor...

pays étrangers que pour en exclure les marchandises. En vain les lois prohibaient la sortie de l'or sous des peines sévères ; en vain, comme en Angleterre, les gouvernements ont essayé de faire pencher la balance en leur faveur et ils ont publié des tableaux d'exportations supérieurs à ceux de leurs importations : l'Angleterre n'en a pas conservé une guinée de plus, et c'est aujourd'hui le pays où l'on rencontre le moins d'espèces. L'Espagne, terre classique de la prohibition, n'a cessé de fournir de l'or à toute l'Europe. Le papier-monnaie a chassé le numéraire toutes les fois que sa présence en a fait baisser la valeur, et malgré la peine de mort infligée aux contrebandiers. C'est que la peur de payer les marchandises étrangères avec des métaux précieux est une peur frivole ; les métaux précieux ne vont jamais d'un pays dans l'autre pour acquitter de prétendus soldes, mais pour chercher le marché où ils se vendent le plus cher. Il nous convient toujours de consommer les produits que l'étranger fournit meilleurs ou à meilleur compte que nous, bien assurés que nous sommes que l'étranger se payera par les choses que nous produisons à meilleur compte que lui. « Je dis qu'il se payera ainsi, parce que la chose ne peut se passer d'aucune autre manière [1]. » L'histoire est toute pleine des démentis que les événements ont donnés à la politique, lorsque celle-ci a tenté d'intervenir dans des intérêts d'exclusion ou de ressentiment. Quand Philippe II, devenu maître du Portugal, voulut interdire à ses nouveaux sujets toute communication avec les Hollandais, ceux-ci, exclus des entrepôts de Lisbonne où ils avaient coutume de se fournir des marchandises de l'Inde, allèrent

[1] J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, tome I, p. 267.

chercher ces marchandises aux Indes mêmes, et ce qui avait été fait pour causer leur ruine fut l'origine de leur grandeur. Plus tard, la Convention nationale de France ayant prohibé à l'entrée les cuirs bruts d'Espagne, sous prétexte qu'ils nuisaient à ceux de notre pays, les Espagnols, obligés de consommer leurs cuirs bruts, se mirent à les tanner eux-mêmes, et cette industrie passa en Espagne avec une bonne partie des capitaux et des ouvriers français. La même chose est arrivée dans le royaume de Naples, où les droits élevés par nous sur les laines de ce pays ont forcé les producteurs à en tirer parti, c'est-à-dire à fermer à nos draps un débouché de la plus haute importance.

Les vices du système mercantile ont été signalés avec la dernière évidence par les écrivains de l'école *économiste*, et réfutés sans réplique par Adam Smith [1], par J.-B. Say [2] et par les auteurs les plus renommés. Ce système ne se soutient aujourd'hui que par les difficultés dont sa longue existence a été l'origine. Aucun homme éclairé ne croit plus en Europe aux merveilles de la balance du commerce ; mais les graves complications que ce système a enfantées ne sauraient se résoudre sans froisser les intérêts nombreux auxquels la prudence méticuleuse des gouvernements se refuse à porter atteinte. Intimement liée d'ailleurs aux recettes du fisc, la doctrine des tarifs élevés trouve des protecteurs dans les hommes d'État qui craignent de compromettre tout à la fois les revenus publics et les entreprises particulières. C'est par les progrès du crédit public que le système mercantile périra ; le jour où ses conséquences

[1] *Richesse des nations*, liv. IV.
[2] *Traité d'économie politique*, tome I, p. 218-280.

ront été portées à leurs dernières limites, en produiıt un encombrement général dans les industries, il ıdra bien revenir au système de la liberté qui seul ıt rétablir l'équilibre entre la production et la connmation.

CHAPITRE XX

De la premiere lutte du système merca
commerce, entre l'Angleterre et la Hol
de cette lutte. — Acte de navigation. –
de M. d'Hauterive contre le système re

Il y a eu un moment, en Europe,
cantile et celui de la liberté du comn
en présence, sous les drapeaux de
tions : l'Angleterre et la Hollande.
jeta le défi à la seconde, celle-ci s'é
haut degré de richesse et de splend
veloppement du travail de ses habita
d'aucune loi restrictive. Les Hollan
nivers un exemple frappant de ce

Par leur navigation, les Hollandais étaient devenus les intermédiaires obligés du commerce universel. Sir William Petty estimait, en 1690, le tonnage de leurs navires à plus de 900 mille tonneaux, c'est-à-dire à près de la moitié de tout le tonnage de l'Europe, et cependant ils n'avaient à exporter aucun produit qui leur fût propre. Leur pays était le magasin général de toutes les industries, et leurs navires, suivant l'expression de sir William Temple, *le roulage de l'Océan*. La division du travail était pratiquée chez eux avec une admirable intelligence; non-seulement des négociants, mais des villes tout entières s'occupaient exclusivement d'une seule branche de commerce. Middelbourg, par exemple, faisait le commerce du vin; Flessingue, celui des Indes occidentales; Saardam était peuplé de constructeurs de navires; Sluys, de pêcheurs de harengs. Dans chacune de ces branches, il existait une concurrence active et toutes étaient conduites avec une habileté et une économie dignes de servir de modèle. Lorsque après le traité d'Aix-la-Chapelle, le stathouder fit une espèce d'enquête dans le but de connaître les vues utiles qui pouvaient lui être proposées par ses concitoyens, les négociants expérimentés qu'il consulta, mirent au premier rang des causes de l'ancienne prospérité de la Hollande, les maximes de tolérance, c'est-à-dire de liberté politique et commerciale, dont la fédération s'était fait une loi. Si, plus tard, ce pays descendit du haut degré où cette politique libérale l'avait élevé, il ne faut l'attribuer qu'à l'introduction des monopoles, notamment à celui de la compagnie des Indes, devenu la source des plus honteux abus, j'ai presque dit une pépinière de crimes.

C'est alors surtout que la Grande-Bretagne crut devoir opposer à la prospérité des Hollandais son fameux

acte de navigation qui assurait à la marine anglaise le monopole des transports, par des prohibitions absolues en certains cas et par de fortes taxes, dans d'autres, sur la navigation étrangère. Il fut défendu à tous les bâtiments dont les propriétaires, les maîtres et les trois quarts de l'équipage ne seraient pas sujets anglais, de commercer dans les établissements et colonies de la Grande-Bretagne ou de faire le cabotage sur ses côtes, sous peine de confiscation du bâtiment et de la cargaison. D'autres mesures restrictives complétèrent ce système d'exclusion d'où sortit la guerre maritime la plus acharnée dont l'histoire fasse mention. La France y joua son rôle contre les Hollandais par la publication du tarif de 1664, et c'est depuis cette époque que les nations les plus éclairées de l'Europe n'ont cessé de rivaliser d'efforts pour se nuire, au lieu de trafiquer ensemble sur des bases loyales. Ces entraves réciproques ont à peu près anéanti tout commerce large et régulier entre elles et remis aux mains des contrebandiers la principale importation des marchandises anglaises en France et des marchandises françaises en Angleterre. Le commerce, longtemps livré au monopole des compagnies privilégiées, a dégénéré depuis lors en exactions et en rapines de toute espèce. Ainsi nos pères ont vu trois grandes compagnies se disputer aux Indes l'exploitation des épices, par les moyens les plus violents. Les Hollandais ont détruit avec une rigueur sacrilége les girofliers des Moluques, pour empêcher leurs rivaux de participer aux récoltes. La seule idée qui préoccupait ces compagnies, était d'exclure la concurrence, de s'emparer du monopole de certains articles et d'en limiter l'approvisionnement, de manière à en élever le prix à des taux énormes. Si l'on voulait avoir une preuve

frappante de l'influence ruineuse de ce système et de sa tendance à restreindre l'étendue naturelle du champ du commerce, on la trouverait dans ce fait que les négociants américains qui commercent librement aujourd'hui avec les possessions des Pays-Bas, dans l'archipel oriental, emploient plus de navires que n'en employaient les monopoleurs hollandais. L'abolition récente du privilége de la compagnie anglaise des Indes n'a pas moins contribué à augmenter les relations de l'Angleterre avec la presqu'île indostanique. Une simple station de pêcheurs, l'île de Singapore, est devenue, sous l'empire de la liberté commerciale, un établissement du premier ordre, en moins de vingt années.

Partout où le principe de la liberté s'est trouvé en lutte avec celui du monopole, les mêmes résultats se sont manifestés. C'est en vain qu'on prétend que l'acte de navigation a été la source du développement industriel de la Grande-Bretagne ; cet acte ne peut être considéré que comme un sacrifice imposé au commerce en faveur de la politique. Adam Smith ne l'a justifié que sous ce rapport [1], et encore est-il permis de douter aujourd'hui, en présence des résultats définitifs de son adoption, que cet acte ait été une œuvre de sage politique. Le principal résultat de sa mise en vigueur a été de réduire chaque jour davantage le commerce de l'Angleterre avec les autres nations européennes, et d'obliger cet empire à chercher dans ses colonies des débouchés que l'exclusion des étrangers lui faisait perdre chez eux. La fortune de la Grande-Bretagne a commencé dès ce

[1] « Comme la sûreté de l'Etat est d'une plus grande importance que sa richesse, l'acte de navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre. » (*Richesse des nations*, liv. IV, chap. 2.)

au régime des monopoles. Il y a
M. Huskisson signalait, au sein d
gereuses probabilités; et cependa
l'Europe ne sont encore guéries
cieuses de Charles-Quint[1]. Ces doc

[1] La grande révolution commerciale q
gleterre sous l'impulsion de la ligue libr
aussi l'acte de navigation, au moins dans
tielles. Nous empruntons à un article de
séré dans le *Dictionnaire du Commerce et*
laumin, 1859, gr. in-8°), l'historique des
qui aboutirent à l'abolition définitive de ce

« Pendant près de cent trente ans, l'act
sisté sans altération sensible. La déclarati
colonies de l'Amérique du Nord y porta la
parée désormais de la métropole, l'Améri
plus prétendre à naviguer avec les ports
de ses anciens priviléges coloniaux; et, d
cluait formellement, dans le commerce ave
villon étranger. Il était impossible, cepend
demeurât sous le coup d'une semblable exc
rait consenti à abandonner tous les transpor
il fallait donc que l'acte de navigation fléch
pourparlers entre les Etats-Unis et l'Anglet
mes furent proposés et débattus, il fut conv
nouvel Etat, quoique venant de l'Amérique
la teneur de

peuples à considérer comme des mesures utiles toutes celles qui présentaient un caractère d'hostilité contre leurs voisins ; elles ont fait passer dans tous les codes un nouveau droit des gens en vertu duquel le bien de chacun semble avoir pour élément principal le mal

prises au dépourvu ; il fallut donc admettre, dans leur intérêt, de nouvelles dérogations à l'acte de navigation. Il allait ainsi s'élargir et se tempérer par l'admission de traités de commerce fondés sur le principe de la réciprocité, jusqu'à son entière suppression en 1849.

« Nous n'avons pas à raconter avec détails l'histoire de ces dérogations successives à l'acte primitif de Cromwell, arrachées à la politique anglaise par la force des choses. Les guerres de tarif qui ne cessèrent pas entre l'Amérique du Nord et l'Angleterre depuis 1782, époque où les États-Unis, ne pouvant obtenir de l'ancienne métropole l'adoption du principe de réciprocité, firent adopter par le congrès un acte de navigation correspondant à certains égards à l'acte anglais, quoique plus élastique, en ce sens qu'il autorisait le gouvernement à en suspendre les effets toutes les fois que des arrangements conclus avec d'autres peuples l'exigeraient ; ces guerres de tarifs, disons-nous, aboutirent, en 1815, à la conclusion d'un traité de commerce et de navigation fondé cette fois sur le principe de la réciprocité et de l'égalité des droits. Un traité analogue fut conclu en 1823 avec la Prusse, non sans une vive répugnance de la part du gouvernement et du peuple anglais, qui n'y consentirent que sous l'empire de réclamations prenant une forme menaçante, et qui tendaient à devenir générales. Une première refonte de l'acte de navigation, en 1825, sous le ministère de M. Huskisson qui inaugurait la réforme du tarif, et une seconde refonte en 1845, sous le ministère de Robert Peel qui devait achever cette réforme, ajoutaient tant d'exceptions aux principales clauses de l'acte de navigation, qu'il y disparaissait presque entièrement, tout en ayant l'air, par le soin qu'on avait eu de respecter la rédaction primitive, de subsister comme en ses plus beaux jours. C'est à lord John Russell que revient l'honneur d'avoir triomphé des dernières résistances d'un attachement traditionnel et d'avoir provoqué l'abolition de l'acte lui-même. Quelques-unes des restrictions qu'il contenait subsistent encore, il est vrai, dans la loi exécutoire du 1er janvier 1850, qui en a pris la place ; mais le gouvernement anglais en les maintenant a eu pour objet d'ôter l'occasion de facilités nouvelles données à la contrebande, beaucoup plus qu'il ne s'est proposé une vue de protectionisme. Sont ainsi

d'autrui. Quelles qu'aient été, depuis, les révolutions qui ont agité le monde, ce préjugé fatal est demeuré le même, pendant la guerre des États-Unis d'Amérique, pendant la révolution française, après l'émancipation des colonies espagnoles, après celle de la Grèce et même

maintenues les restrictions en ce qui regarde le cabotage, celles qui concernent la navigation d'une colonie à l'autre, sauf les autorisations spéciales, et enfin celles qui ont rapport à la formation des équipages anglais. »

Avec les lois prohibitives et restrictives tomba aussi le système colonial. Dans la séance de la Chambre des communes du 8 février 1850, lord John Russell exprimait ainsi les nouveaux principes qui allaient diriger désormais la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard de ses colonies :

« En ce qui concerne notre politique commerciale, dit-il, le système entier du monopole n'est plus. La seule précaution que nous ayons désormais à prendre, c'est que nos colonies n'accordent aucun privilége à une nation au détriment d'une autre, et qu'elles n'imposent pas des droits assez élevés sur nos produits pour équivaloir à une prohibition. Je crois que nous sommes fondés à leur faire cette demande en retour de la sécurité que nous leur procurons... Nous sommes décidés, ajoute lord John Russell, à ne pas revenir sur cette résolution que désormais votre commerce avec les colonies est fondé sur ce principe : vous êtes libres de recevoir les produits de tous les pays qui peuvent vous les fournir à meilleur marché et de meilleure qualité que les colonies, et, d'un autre côté, les colonies sont libres de commercer avec toutes les parties du globe de la manière qu'elles jugeront la plus avantageuse à leurs intérêts. C'est là qu'est pour l'avenir le point cardinal de notre politique.

« En ce qui concerne nos relations politiques avec les colonies, vous agirez sur ce principe d'introduire et de maintenir, autant que possible, la liberté politique dans toutes vos colonies. Je crois que toutes les fois que vous affirmerez que la liberté politique ne peut pas être introduite, c'est à vous de donner des raisons pour l'exception, et il vous incombe de démontrer qu'il s'agit d'une race qui ne peut admettre encore les institutions libres ; que la colonie n'est pas composée de citoyens anglais ou qu'ils n'y sont qu'en trop faible proportion pour pouvoir soutenir de telles institutions avec quelque sécurité. A moins que vous ne fassiez cette preuve, et chaque fois qu'il s'agira d'une population britannique capable de se gouverner elle-même, si vous continuez à être leurs

après la conquête d'Alger. En vain les compagnies privilégiées ont succombé les unes après les autres; en vain dans l'Amérique du Sud, le monopole a-t-il abruti et décimé les populations, tandis que la liberté les décuplait et les enrichissait dans l'Amérique du Nord : le système mercantile poursuit ses ravages et ne reçoit des gouvernements les plus avancés que des attaques molles

représentants en ce qui concerne la politique extérieure, vous n'avez plus à intervenir dans leurs affaires domestiques au delà de ce qui est clairement et décidément indispensable pour prévenir un conflit dans la colonie elle-même.

« Je crois que ce sont là les deux principes sur lesquels vous devez agir. Je puis au moins déclarer que ce sont ceux que le gouvernement a adoptés. Non-seulement je crois que ces principes sont ceux qui doivent vous diriger, sans aucun danger pour le présent, mais je pense encore qu'ils serviront à résoudre dans l'avenir de graves questions sans nous exposer à une collision aussi malheureuse que celle qui marqua la fin du dernier siècle. En revenant sur l'origine de cette guerre fatale avec les contrées qui sont devenues les Etats-Unis de l'Amérique, je ne puis m'empêcher de croire qu'elle fut le résultat, non d'une simple erreur, d'une simple faute, mais d'une série répétée de fautes et d'erreurs, d'une politique malheureuse de concessions tardives et d'exigences inopportunes ; j'ai la confiance que nous n'aurons plus à déplorer de tels conflits. Sans doute je prévois, avec tous les bons esprits, que quelques-unes de nos colonies grandiront tellement en population et en richesse qu'elles viendront vous dire un jour : « Nous avons assez de force pour être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui nous attache à elle nous est devenu onéreux, et le moment est venu où, en toute amitié et en bonne alliance avec la mère-patrie, nous voulons maintenir notre indépendance. » Je ne crois pas que ce temps soit bien rapproché, mais faisons tout ce qui est en nous pour les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes. Donnons-leur, autant que possible, la faculté de diriger leurs propres affaires. Qu'elles croissent en nombre et en bien-être, et quelque chose qui arrive, nous, citoyens de ce grand empire, nous aurons la consolation de dire que nous avons contribué au bonheur du monde. » (*Journal des Économistes*, t. XXV, p. 8).

On peut consulter, sur cette grande révolution économique : Richelot, *Histoire de la réforme commerciale en Angleterre*, 1855, 2 vol. in-8°. (*Note de l'éditeur*).

la morale politique, infectent la morale
rent l'espèce humaine. Le système colo
les haines de l'avarice qu'on appelle h
les guerres de l'avarice qu'on appelle
merce, ont fait sortir de cette boîte de
dation des erreurs, des fausses maxim
excessives, corruptrices et mal réparties
de l'ignorance et des crimes qui ont fa
humaine, dans quelques époques de l'h
ples modernes, un tableau si odieux
arrêter, de peur d'avoir à prononcer co
pement de l'industrie et contre les prog
civilisation. ».

Cependant, malgré ce sombre table
prohibitif portait en lui-même les germes
tion qui en a beaucoup atténué les funeste
incontestable qu'il a imprimé à la produ
terre, en France et en Hollande, surtou
mencement, contribua beaucoup à élev
profits dans toutes les branches d'industri
fit affluer d'immenses capitaux, qui ne tar
venir insuffisants. C'est ainsi que



l'établissement des manufactures [1] et elle s'explique d'une manière naturelle par les avantages qui en résultaient pour les compagnies, mises en mesure de braver à l'abri du crédit la lenteur des retours des deux Indes. C'est aussi au crédit que Louis XIV expirant demandait la réparation des erreurs et des prodigalités de son règne, qui engendrèrent, comme chacun sait, le système de Law.

[1] L'acte constitutif de la Banque d'Angleterre (27 juillet 1694) est ainsi intitulé dans la charte primitive de concession : *An act for granting to their majesties several duties upon tonnage of ships and vessels, and upon beer, ale and other liquors, for securing certain recompences and advantages in the said act mentioned, to such persons as shall voluntarily advance the sum of fifteen hundred thousand pounds, towards carrying on the war with France.* »
(Gilbart, *Histoire des banques*, p. 27.)

CHAPITRE XXX.

Naissance du crédit en Europe. — Institution des banques. — Influence qu'elles ont exercée sur la marche de l'économie politique. — Des banques de dépôt et en particulier de celle d'Amsterdam. — Des banques de circulation. — De la banque d'Angleterre.

Peu de révolutions ont exercé sur la marche de la civilisation une influence pareille à celle de la fondation du crédit en Europe. Ce fut une conquête nouvelle du génie de l'homme, et une force immense ajoutée à toutes celles dont il pouvait disposer. D'où venait cette force? par quel concours de circonstances se manifestait-elle, au moment même où la découverte des mines de l'Amérique semblait devoir la rendre superflue? Comment après tant de bienfaits est-elle devenue tellement féconde en catastrophes, que des esprits éclairés ont été jusqu'à maudire son existence? Sa source véritable se perd dans la nuit des temps. On sait qu'il y avait des banquiers à Rome et à Athènes, qu'il y en a eu au moyen âge et que des banques publiques ont été fondées en 1157 à Venise, en 1349 à Barcelone, à Gênes en 1407, à Amsterdam en 1609, à Hambourg en 1619, et en 1694

en Angleterre. Voilà les faits et les dates : il nous reste à expliquer les uns et les autres.

Le premier effet de la découverte du Nouveau-Monde fut de donner une impulsion vraiment fébrile aux spéculations sur l'Amérique. Les capitaux, attirés par l'appât d'énormes bénéfices, affluèrent vers ce genre de commerce, au détriment de beaucoup d'autres industries plus utiles et surtout moins aventureuses. Des matières premières jusqu'alors inconnues, le sucre, le coton, le tabac, les épices entrèrent dans la consommation et devinrent l'objet d'un commerce immense ; des armements nombreux partirent de tous les ports d'Europe pour y revenir avec de riches cargaisons ; mais il fallait attendre leur retour afin d'en recueillir les bénéfices, et la longueur des voyages nécessitait des avances considérables. Aussi les premières banques s'établirent-elles toutes dans les villes maritimes. Plus tard, le système prohibitif, en appelant vers les manufactures une partie des capitaux qui s'étaient portés vers le commerce extérieur, fit sentir chaque jour davantage la nécessité du crédit, et les nouvelles banques naquirent encore des besoins du travail.

Rien de plus simple et de plus ingénieux que le principe fondamental de ces banques, dont l'établissement sépare en deux époques très-distinctes l'économie politique ancienne et moderne. Chez les anciens, la production n'avait de ressources que dans le travail des esclaves et dans les capitaux des usuriers ; chez les modernes elle eut pour appui la liberté de l'ouvrier et les facilités du crédit. Dès qu'on se fut aperçu que le numéraire que les marchands étaient obligés de garder en caisse pour faire face à leurs payements, devenait entre leurs mains un capital improductif, on réfléchit aux moyens d'en tirer un profit, en substituant la promesse aux écus et en

un grain de blé. Les opérations d'un
ouvrant en quelque manière un che
donnent au pays la facilité de conver
tie de ses grandes routes en gras pât
à blé, et d'augmenter par là le p
son territoire et de son travail. Il fa
moins, que si le commerce et l'in
peuvent s'élever de quelque chose à
monnaie, ainsi suspendus, pour ains
d'Icare, ils ne sont pas tout à fait
leur marche que quand ils portent su
de l'or et de l'argent. »

Ce passage de Smith caractérise d'u
et pittoresque les véritables propriét
les premières banques d'Europe ne se
à voler avec les ailes d'Icare, et le
furent bien éloignés des opérations has
ques de nos jours. Elles s'appelaient
banques de dépôt, et leurs coffres renf

[redacted]

incertitude aux porteurs d'effets de commerce et pour donner à la monnaie de banque une fixité qui la rendît supérieure à toutes les autres. En vain les États voisins altéraient leurs monnaies ou se laissaient envahir par des espèces dépréciées : la simple stipulation du payement en un ordre ou *transfert* sur la banque de dépôt protégée par l'État, assurait à ce titre une supériorité décisive, et bientôt tous les payements furent stipulés en monnaie de banque. Cependant les certificats de dépôt étaient limités par le montant des sommes versées, et la circulation n'avait, en se faisant au moyen du papier, que l'avantage d'être plus commode et plus prompte.

C'est la banque d'Amsterdam qui s'établit la première sur ces bases simples et régulières, car ce que nous savons de la banque de Venise et de celle de Gênes ne permet pas de douter que ces banques fussent autre chose que de grandes régies de perception à l'usage du gouvernement. L'esprit qui présida à la fondation de la banque d'Amsterdam était entièrement différent. Les négociants habiles qui en conçurent la pensée, avaient sagement réfléchi que toute épargne dans la dépense d'entretien du capital *fixe* d'un pays est une source d'amélioration pour son revenu. Or, tout ce qu'on n'engage point dans ce capital immobile, se reporte au capital *circulant* qui fournit les matières premières et les salaires du travail, et qui imprime l'activité à toutes les industries. La substitution du papier à la monnaie d'or et d'argent était une manière de remplacer un instrument de commerce extrêmement dispendieux par un autre plus simple et plus économique. Ce premier avantage devait frapper des négociants aussi éclairés que ceux d'Amsterdam ; mais ce n'était pas le seul que leur offrît l'organisation de la banque dont ils devaient tirer tant

naie neuve. Aussi celle-ci était-elle f
aussitôt qu'elle paraissait dans la circ
chands ne savaient où trouver des esp
leurs lettres de change, dont la va
jour en jour plus variable, au grand d
intérêts.

Ce fut le premier objet qui attira
fondateurs de l'établissement. La ba
monnaies étrangères bonnes ou mauva
du pays elle-même, que sur le pied de l
sèque, et elle décida qu'on ne les écha
bonne monnaie au titre légal, qu'en d
de monnayage et d'administration. L'a
obtint dès lors une faveur marquée su
rante, et cette circonstance augmenta
la demande des billets. La ville d'Amst
ponsable de leur payement, et les facili
de ces billets offrait au commerce en él
ment le prix au-dessus de leur valeur
cette supériorité n'était reconnue qu'en

ment que la valeur de ces billets reposant tout entière sur la présence des écus donnés en échange, il fallait que la banque surveillât sérieusement la garde des coffres et que le gouvernement sût résister à la tentation d'y puiser dans un moment de besoin. Aussi la direction de l'établissement était-elle confiée à quatre magistrats renouvelés chaque année, qui vérifiaient l'état du trésor en entrant en fonctions, le comparaient avec la situation des livres et sous la responsabilité du serment. Chacun sait que lorsqu'à l'approche des Français, en 1672, la banque voulut faire distribuer aux ayants-droit le montant des dépôts, les espèces retirées de ses caves portaient encore les traces d'un incendie qui avait éclaté plusieurs années auparavant. Ainsi le crédit public et privé commença à se fonder par la confiance, et il faut rendre honneur aux hommes qui ont donné ce noble exemple aux sociétés modernes. Dès ce jour, la science économique eut fait un pas immense. Il fut démontré qu'on n'avait pas besoin du numéraire métallique pour développer l'industrie et le commerce, puisqu'il suffisait de quelques millions de feuilles volantes pour en tenir lieu dans toutes les transactions. Le crédit devint ainsi un véritable capital aux mains des travailleurs et prépara leur émancipation en les investissant d'un genre de propriété sans limites, la plus respectable de toutes, car elle est fondée sur l'exercice du travail et le respect des engagements. Rien n'arrêtera plus désormais l'effet de l'intelligence humaine, comme aux temps malheureux de l'usure romaine et du servage féodal ; et l'histoire, loin de donner un démenti aux théories de l'économie politique, ne fera que les confirmer chaque jour.

La banque d'Amsterdam et les autres banques de dépôt établies sur des bases semblables n'étaient pourtant

par leur transformation en bille
demeurait avec les seules ressou
accrues de tout l'or et l'argen
mais insuffisantes pour répondre
que ce nouvel élément de rich
On avait fait un grand pas ; il f
grand encore, et les banques d
banques de circulation. Puisque
mières étaient acceptés comme m
confiance qu'on avait dans la gara
quoi n'aurait-on pas poussé cette
loin, en augmentant le nombre de
currence d'une somme plus fort
dépôts? Quel inconvénient pouvai
les porteurs de ces effets, certains
espèces, dès qu'ils en manifester
voyait-on pas, tous les jours, les
circuler avec tous les priviléges
point de porter intérêt comme la n

Il ne s'agissait plus que de déter

commerce étranger. C'est comme si on eût augmenté d'autant la richesse générale du pays et il n'en coûtait que l'impression ou la gravure des billets, au moyen desquels l'argent était remplacé. Ici commence à se manifester la parfaite justesse de la comparaison du crédit aux ailes d'Icare, si poétiquement imaginée par Adam Smith. Personne ne saurait affirmer dans quelle proportion la somme d'argent en circulation dans un pays est à la valeur totale du produit annuel qu'elle fait circuler. Les banques de circulation doivent-elles réserver le tiers, le quart, le cinquième ou la moitié de leur capital en espèces, pour être prêtes sans cesse à rembourser la portion de leurs billets émis, qui viendraient se convertir en écus? N'y a-t-il pas un danger perpétuel pour elles à se trouver en présence d'une chance permanente de remboursement? Car c'est principalement en escomptant des lettres de change, c'est-à-dire en avançant de l'argent sur ce gage, que les banques émettent leurs billets. Leur profit consiste à percevoir un intérêt sur ces billets jusqu'à l'échéance des lettres de change. Le payement seul fait rentrer à la banque les avances qu'elle a faites, avec le profit de l'intérêt qu'elle a prélevé. Qu'arriverait-il donc si, après avoir donné ses billets en échange des effets du commerce, ces effets n'étaient pas payés à leur échéance! Quelle ressource resterait-il aux porteurs des billets de la banque, si le gage de ses créanciers périssait dans ses mains?

C'est surtout sous ce point de vue que les banques de circulation sont loin de présenter les mêmes motifs de sécurité que les banques de dépôt. Elles rendent plus de services que celles-ci; mais elles offrent moins de garanties. Leurs administrateurs ne savent pas toujours se défendre de la tendance naturelle à escompter, c'est-

...escomptes, elles s'exposaient
serves. Adam Smith, James Steuart, J
et surtout M. de Sismondi ont exp
plus lucide et la plus admirable tou
qui peuvent résulter, soit pour le
banques, des erreurs de calcul ou
actionnaires. Ils ont démontré jusq
dence que toute émission exagérée de
établissements à des amas de nu
proportion d'autant plus grande qu
porteurs les faisait accourir en plus
nécessité de racheter des espèces imp
dans ce cas, des sacrifices supérieurs
avaient retiré des escomptes, et ell
contraintes de rappeler à grands fra
numéraire dont leurs émissions exce
voqué l'exportation. L'Europe a vu d
exemples mémorables de ces crises
suspension des payements de la banq
la ruine des banques de province d
parler de...

le crédit a opéré une profonde révolution dans les relations des peuples. Chaque instant nous révèle des matières nouvelles dont la production s'empare au moyen du crédit, et que le crédit seul permet d'expédier aux extrémités du monde. Les entreprises colossales dont notre siècle ouvre la marche, l'esprit d'association qui s'étend comme un réseau sur la surface de l'Europe, la lutte qui s'établit partout entre la civilisation et les débris de la barbarie, tout est l'œuvre du crédit; tout vient de cette idée si féconde et si simple, qui donna naissance aux banques de circulation et principalement à la banque d'Angleterre. Tout homme a pu, dès lors, porter sa tête haute avec la fierté que donne l'espoir d'une indépendance honorable. La propriété foncière a vu s'élever à côté de ses donjons les usines de l'industrie; les mers se sont couvertes de navires et les rives étrangères de colonies européennes. Tout a marché d'un pas rapide et le monde a fait plus de chemin depuis deux cents ans qu'il n'en avait fait dans les dix siècles antérieurs. L'histoire est là pour prouver que cette puissance du crédit est celle qui doit décider désormais en dernier ressort des grands débats de ce monde, témoin la Hollande qui finit par humilier Louis XIV, et l'Angleterre qui a envoyé Napoléon mourir à Sainte-Hélène.

Les commencements de cette puissance ont néanmoins été très-modestes, même en Angleterre, où la première banque de circulation sembla d'abord se modeler sur celles de Venise et de Gênes, et ne fut pendant longtemps qu'un bureau de la trésorerie. En 1694, on la vit tour à tour prêter son capital entier au gouvernement et exiger de lui des intérêts de 8 pour cent; puis doubler ce même capital en 1696 et le prêter encore, en 1708, après l'avoir doublé une seconde fois. En vain

ses actions perdent la moitié de leur valeur ; en vain ses billets souffrent une dépréciation de 20 pour cent, et cessent-ils un moment d'être payés : on ne se lasse point de souscrire de nouvelles actions, malgré la baisse énorme des premières, parce que c'est l'État qui est le principal débiteur de la banque et que déjà se fait sentir l'influence de la garantie nationale sur les emprunts publics. On a bientôt compris l'importance d'une telle solidarité, et la confiance publique s'attache à la fortune de l'État comme à la meilleure ancre de salut. La banque d'Angleterre a fait depuis cette époque des fautes capitales, et même un jour, en 1797, elle a osé suspendre totalement ses payements en espèces, sans rien perdre de son importance, malgré cette faillite déclarée. La nation ratifia la décision du parlement qui autorisait la banqueroute, et les billets de la banque devenus du papier-monnaie, de véritables assignats, continuèrent de circuler comme s'ils eussent toujours été remboursables en écus. Le gouvernement les reçut en payement des impôts, et l'emprisonnement pour dettes fut épargné à ceux qui se libéreraient par ce moyen. On aurait cru qu'à dater de ce jour ces billets se multiplieraient outre mesure; mais les actes du parlement et la prudence publique en continrent l'émission dans de sages limites, et l'Angleterre a pu se passer pendant vingt ans de la plus grande partie de son numéraire, sans cesser d'être la première nation commerçante du monde.

Enfin, le fameux acte de M. Peel amena la reprise des payements en espèces, vers la fin de l'année 1819, et cinq années après, en 1824, on comptait en Angleterre près de 700 compagnies [1] organisées, ou près de l'être, au

[1] *A complete view of the joint stock companies formed during the years 1824 and 1825, by Henry English.*

capital de dix milliards, dont le quart était constitué, en 1827, avec deux milliards cinq cents millions. Dans ce court espace de temps, la Grande-Bretagne avait prêté aux étrangers un milliard deux cent cinquante millions de francs. Tels sont les effets merveilleux du crédit[1] et son influence sur le développement de la production, que, malgré ces exportations considérables de numéraire et malgré l'énorme capital engagé dans les entreprises de mines, d'éclairage, de bateaux à vapeur, de filatures et de forges, l'Angleterre trouve encore, de nos jours, le moyen de consacrer cinq ou six cents millions à ses chemins de fer. Elle commandite les travaux de la

[1] J'ai dû me borner à indiquer ici sommairement la révolution opérée en Europe par l'établissement des banques de dépôt et de circulation, et les principales bases sur lesquelles ces banques reposent. Tous les détails de leur organisation ont été exposés de la manière la plus complète dans Adam Smith, *Richesse des nations*, liv. II, chap. 2, et liv. IV, chap. 3; dans le IVe livre de Steuart, *Recherches des principes de l'économie politique*, et dans M. de Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, t. II, ce dernier, adversaire déclaré des banques; ce sont les trois auteurs qu'il faut lire de préférence sur cet important sujet. M. Storch, J.-B. Say, Malthus, Ricardo lui-même, ont dû leur emprunter, surtout aux deux premiers, les belles analyses qu'ils ont données de la physiologie des Banques. Pour qui désire approfondir la matière, l'*Histoire des banques*, de M. Gilbart, le fameux pamphlet de Cobbett, intitulé : *Paper against gold*, vrai chef-d'œuvre de dialectique et de netteté financière, l'ouvrage de M. Thornton, *An inquiry on the paper credit*, et l'enquête publiée par le parlement d'Angleterre à l'occasion du renouvellement du privilége de la Banque, sont des documents indispensables à consulter. Toute la science du crédit est là. On peut consulter aussi, mais avec réserve, l'ouvrage de M. Joseph de Welz, intitulé : *La magia del credito svelata*, 2 vol. in-4. Naples, 1824.

(*Note de l'auteur.*)

On peut joindre aujourd'hui à ces ouvrages le *Traité théorique et pratique des opérations de banque de M. Courcelle Seneuil*, 3e édit., 1857, in-8°. et : *Du Crédit et des Banques*, par Ch. Coquelin, 2e édit., 1859, gr. in-18. (*Note de l'éditeur.*)

on pourrait croire à la vérité de ce
de Ricardo : « La monnaie est arr
la perfection, quand elle est à l'é
n'explique pas, je raconte ; avant
il faut voir ce qu'a essayé Law.

CHAPITRE XXXI.

Du système de Law. — Des circonstances qui lui ont donné naissance. — Des causes principales de sa ruine. — Influence qu'il a exercée sur la marche de l'économie politique.

Au commencement du dix-huitième siècle, il s'était opéré un changement profond dans l'économie politique de l'Europe. L'extension extraordinaire prise par le commerce extérieur et l'établissement du système restrictif avaient concentré les capitaux sur la navigation et sur les manufactures. On eût dit que la terre était abandonnée comme un élément stérile, et il ne fut plus question que de compagnies privilégiées, soit pour le commerce des Indes orientales, ou occidentales, soit pour la fabrication des draps, des tapis ou des glaces. Tous les fonds se portèrent bientôt vers ces entreprises, à cause de la faveur et des profits que leur assurait le monopole. Chaque peuple d'ailleurs, entrant dans la voie des tarifs, crut devoir protéger sa production contre les rivalités de ses voisins et chercher son élévation dans leur décadence : l'Espagne, au moyen des prohibitions; l'Angleterre, en excluant les navires étrangers; la France, en les frappant de droits différentiels. Toutes

les habitudes bienveillantes de réciprocité furent remplacées par des mesures répulsives, véritable image de la guerre au sein même de la paix.

Pour comble de malheur, des guerres trop réelles sortirent de ces doctrines pernicieuses, dont *l'acte de navigation* et le tarif de 1664 n'étaient que le prélude. Au dommage intérieur que se causaient les nations par l'abus du système protecteur, il fallut bientôt ajouter les maux affreux qui résultèrent d'une lutte ouverte et soutenue de part et d'autre avec un égal acharnement. On a vu ce qu'avait pu produire en ce genre la rivalité de l'Angleterre et de la Hollande ; et de quelles catastrophes furent troublées les dernières années du règne de Louis XIV. Les finances de tous les peuples étaient épuisées ; il n'y avait plus de capitaux pour pousser la guerre, ni pour relever l'industrie. Un peuple seul, au sein de ces désastres, avait conservé une attitude fière et indomptable, comme plus tard l'Angleterre en présence de Napoléon : c'étaient les Hollandais ; et ils n'avaient trouvé de ressources, après leurs patriotisme, que dans leur crédit. Nous avons dit quelles vues ingénieuses avaient présidé à sa fondation et les développements rapides que prit la banque d'Amsterdam, malgré la limite imposée à ses émissions de billets, par la nécessité d'en posséder le capital équivalent en espèces. Bientôt les banques de circulation, et surtout la banque d'Angleterre, donnèrent une impulsion plus active à toutes les industries, et le travail entra dans une ère nouvelle.

La France seule, parmi ces grandes nations, était demeurée en retard et son gouvernement mal inspiré se livrait aux excès de la *révocation*, tandis que l'Angleterre et la Hollande enfantaient des merveilles, sous les auspices du crédit. Vauban et Boisguilbert ont décrit en

termes pathétiques le triste abaissement de la puissance productive de la France en ces temps déplorables. *Il ne leur restait plus que les yeux pour pleurer*, disaient-ils de nos pères, et force nous est de croire à la réalité de leurs malheurs, confirmés par d'aussi nobles témoignages. Ce fut en cet état que Louis XIV mourant laissait notre pays. Jusqu'au dernier moment, son ministère avait vécu d'expédients misérables. On l'avait vu réduit à multiplier des charges ridicules pour tirer quelque argent des nouveaux titulaires; et tandis que l'Angleterre et la Hollande empruntaient à trois ou quatre pour cent, les traitants faisaient payer l'argent au roi de France dix, vingt et jusqu'à cinquante pour cent. L'énormité des impôts avait épuisé les campagnes, veuves de leurs laboureurs par suite des consommations de la guerre; le commerce était devenu presque nul; l'industrie, décimée par la proscription des protestants, semblait condamnée à perdre toutes les conquêtes dues au génie de Colbert.

Telle était la situation de la France quand Louis XIV mourut. La dette publique s'élevait alors à plus de trois milliards et la banqueroute semblait imminente. Elle fut même proposée au régent qui la rejeta noblement, et qui se borna à établir une commission (la fameuse commission du *visa*), pour examiner la validité des droits des divers créanciers de l'État. C'est à cette époque que Jean Law fit la proposition d'une banque de circulation et d'escompte, et jeta dans notre pays les premiers fondements du crédit. Il nous faut exposer avec quelque étendue les idées si hautes et si longtemps méconnues de cet homme célèbre, qui eut le tort commun à tous les hommes de sa trempe, celui d'avoir raison cent ans trop tôt et de mourir sans être compris.

mentaits du crédit, lui avait fait croir
du numéraire était la principale cause
États, puisque le numéraire seul ame
ment de leur industrie et de leur pros
quelques égards, le préjugé général
temps où il vivait, et ce préjugé ne c
à favoriser l'adoption de ses vues. Il
assurant à un pays la possession d'une
méraire suffisante pour commander le
rait arriver au plus haut degré de rich
sance. Or, les banques de circulation
suppléer le numéraire par le crédit qui
pier la valeur et l'utilité de l'argent; et,
point de limites aux émissions de pap
richesse publique lui paraissait désorm
tous les obstacles.

Telle fut l'erreur de Law : l'exagér
principe. Il avait pris l'effet pour la caus
au crédit des résultats dont le crédit n'e
quence. Il n'avait pas considéré que

vaste et sûr de Law avait compris de prime abord la nécessité de fournir à bon marché des capitaux au travail. Il avait remarqué que le crédit individuel, c'est-à-dire celui des banquiers et des marchands d'argent, était souvent funeste à l'industrie, à cause du despotisme exercé par les prêteurs sur les travailleurs ; et il voulait substituer à la commandite du crédit individuel la commandite du crédit de l'État. « N'oubliez pas, disait-il au régent, que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes ; que c'est au souverain à le donner, non à le recevoir. »

Toutes ses idées se tournèrent donc, dès le principe, vers les moyens d'assurer au gouvernement la direction du crédit public, en mettant entre ses mains l'administration d'une banque générale chargée de percevoir tous les revenus de l'État et d'exploiter tous les monopoles dont il serait investi. Mais, soit que les théories de finances fussent alors comprises de peu de monde, soit que la nouveauté du projet eût effrayé les esprits, Law n'obtint que le droit d'établir une banque privée, parfaitement semblable, à beaucoup d'égards, à ce qu'est, de nos jours, la banque de France, et dont le fonds social fut de six millions, divisés en douze cents actions de cinq mille francs chacune. Cette banque était autorisée à escompter les lettres de change, à se charger des comptes des négociants et à émettre des billets payables au porteur, en écus du poids et du titre de l'écu du jour. A peine cette banque était-elle fondée que le crédit reparaissait de toutes parts [1], la confiance

[1] Dutot décrit ainsi, en les exagérant, les avantages produits par la banque de Law :

« L'abondance se répandit bientôt dans les villes et dans les

nardiment que l'usage en serait dev
n'avait aussi promptement dégénéré en
dès que le régent eut rendu l'édit du 1(
obligeait les fermiers et les receveurs
quitter en espèces les billets de la ban
fois qu'il leur en serait présenté, ces b
une importance considérable; l'argent c
et se réfugia dans les caisses des pro
celles de la banque, pour y faire face a
ments, d'autant moins demandés que

campagnes; elle alla y tirer les uns et les autre
des dettes que l'indigence avait fait contracter;
dustrie, elle rendit la valeur à tous les biens-fon
suspendue par ces dettes, elle mit le roi en éta
remettre à ses sujets plus de cinquante-deux r
tions des années antérieures à 1716, et pour pl
millions de droits éteints pendant la régence; el
térêt des rentes, elle écrasa l'usure, elle porta
nier 80 et 100, elle fit élever des édifices dans le
campagnes, réparer les anciens qui tombaient en
les terres, donner des valeurs à des matériaux t
terre, qui n'en avaient point auparavant: elle

plus commode et d'un transport moins coûteux. Le succès fut si complet et si décisif, que la banque put émettre jusqu'à cinquante millions de billets avec un capital de six. Les dépôts d'or et d'argent augmentaient chaque jour avec la demande des billets. On en demandait même plus qu'on n'en demande aujourd'hui que les billets de la banque ont tant de peine à circuler, aussitôt qu'ils ont franchi l'enceinte de Paris.

Ainsi, Law avait réalisé en moins de deux années les plus brillantes utopies du crédit public et privé. Il avait obtenu, sur une échelle immense, des résultats qui sont encore, après cent ans, concentrés dans quelques villes de commerce; il était parvenu d'un seul trait au terme d'une course qui semblait devoir exiger plusieurs relais de générations. Ce sera un éternel honneur pour sa mémoire d'avoir organisé de toutes pièces, sans y omettre aucun rouage essentiel, un mécanisme aussi compliqué que celui de banques de circulation et d'avoir familiarisé ses contemporains, victimes de tant de déceptions financières, avec le régime de la confiance et des billets. Qui pourrait dire quelle fut sa joie en voyant le succès si prompt de son ouvrage, le travail encouragé, l'espérance renaître et la France sourire à ses efforts? Mais ces jours de triomphe devaient être de courte durée, et la Providence lui réservait pour un avenir très-prochain de cruelles compensations. Nous en profiterons, comme d'un enseignement grave et digne de figurer dans l'histoire de la science.

Déjà la banque de circulation établie à Paris ne suffisait plus à l'ambition de Law. Il poursuivait toujours le premier objet de ses désirs, l'établissement d'une banque nationale chargée de percevoir les revenus publics et

commune tous les capitalistes de Fr
mettre en commandite tous les élén
publique, depuis la propriété fonci
tualités du commerce colonial. Quel
thèque que la France? et quelle va
rantie devait acquérir, quand le cr
humble propriétaire ouvrirait une ca
améliorations de toute espèce! Mais I
présenter ce projet au public dans sa
plicité; la confiance nationale n'était
pour le permettre. Il lui fallut greffer,
ainsi, sa banque universelle sur qu
adaptée aux préjugés de ses contempo
heur voulut que la manie de colonise
fort à la mode, lui fournit l'occasion de
pagnie de commerce sur les bords du
naquit la compagnie des *Indes occidenta*
cent millions, composé de deux cent mi
cents francs chacune, sous forme de b
transmissibles par voie d'endossement.
la réalisation, Law crut devoir faire au
de concession

et quelle que fût la crédulité des contemporains, les dividendes ne se composèrent jamais que de l'intérêt des billets d'État, payé par le gouvernement aux actionnaires. Bientôt une opposition formidable, sortie du sein des parlements, prétendit contester à la banque nouvelle le droit de percevoir les impôts et de faire les payements publics, et défense fut faite aux employés du fisc d'échanger [contre des espèces les billets qui leur seraient présentés. Il fallut un lit de justice pour y mettre ordre, sans parler de la concurrence des frères Pâris, qui organisèrent l'*anti-système*[1] sous l'influence des *parlementaires*.

Enfin, le 4 décembre 1718, deux ans et demi après sa fondation, la banque de Law fut déclarée banque royale, et le capital fut remboursé en écus aux actionnaires. Le roi se chargeait désormais de la garantie des billets, dont l'émission s'éleva en quelques mois à une somme supérieure au capital de l'ancienne banque. Malheureusement, pour accréditer les nouveaux billets, Law crut devoir obtenir du régent un édit qui défendait les transports de numéraire entre les villes où se trouvaient des bureaux de la banque. C'était donner un cours forcé à son papier-monnaie, et ce ne fut pas la seule erreur de Law. Il était dans sa destinée d'importer en France, avec les plus utiles usages du crédit, le plus désastreux de ses abus, *l'agiotage*. L'agiotage naquit des relations de la banque royale avec la compagnie des

[1] On appela *anti-système* par opposition aux idées de Law, connues sous le nom de *système*, l'association formée par les quatre frères Pâris, de Grenoble, pour renverser la banque de Law, au moyen d'un capital de cent millions, dont les intérêts, mieux garantis que ceux de la banque, devaient naturellement faire tomber les actions de celle-ci.

Indes occidentales. Les actions de cette compagnie ayant baissé considérablement, Law, qui voulait les soutenir, s'obligea à les acheter au-dessus du pair à une époque donnée, s'engageant à payer une *prime* égale à la différence du prix de bourse avec le pair. Chacun voulut courir la chance du bénéfice qui en résultait, et les actions montèrent. Elles montèrent bien davantage encore, quand Law, en possession de la faveur du régent, eut fait joindre au privilége de la compagnie des Indes occidentales le monopole des Indes orientales, avec l'autorisation d'émettre un nouveau capital capable de suffire à la grandeur de cette association. Des combinaisons habiles, parce qu'elles étaient neuves, firent affluer les espèces dans les coffres du novateur écossais. Il donnait du temps aux actionnaires pour acquitter le montant de leurs actions, sans songer que le temps lui manquerait à lui-même pour achever son œuvre, et qu'on lui reprocherait bientôt la ruine du pays; mais enfin il donnait du temps, le temps dont les Américains de nos jours ont dit qu'il valait de l'argent, *time is money*. Les spéculateurs achetèrent à la fois des actions et des espérances, et Law redoubla d'efforts pour donner de la valeur aux unes et aux autres. L'argent versé à grands flots dans les caisses de l'État lui inspira l'idée d'une refonte des monnaies : il s'en fit accorder la fabrication exclusive par un édit, dont la faveur coûta cinquante millions à la banque. Ainsi commencèrent ces concessions réciproques entre le gouvernement et *le système*, le premier accordant toujours et le second promettant sans cesse, avec la même irréflexion et la même insouciance de l'avenir. Il y eut pourtant d'énormes bénéfices recueillis par suite de la refonte des monnaies, et pour peu que la compagnie des Indes eût fourni sa

part de dividendes, la banque royale aurait été assise sur des bases inébranlables. L'avidité des gens de cour et la folie des spéculateurs en décidèrent autrement.

Déjà les actions s'étaient élevées à un taux que ne justifiaient ni les garanties offertes par la compagnie, ni même les chances de profit les plus exagérées. Ce ne fut plus qu'un jeu, dont l'histoire est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner les détails. Il suffit de dire que la hausse des actions improvisa des fortunes vraiment fabuleuses, et amena, dans la propriété, des déplacements qui n'ont pas tous été sans avantage pour la prospérité générale du pays. L'aristocratie foncière, lasse de posséder des terres dont les revenus modestes ne pouvaient se comparer aux produits éblouissants de l'agiotage, échangea ses prés et ses bois contre des actions; les salaires s'élevèrent à un taux inconnu jusqu'alors, et les marchandises qui encombraient les magasins ne purent suffire à l'empressement des acheteurs. Law semblait parvenu au comble de ses vœux. Si quelques rivaux mal inspirés achetaient ses billets pour l'inquiéter par de fortes demandes de remboursement en écus, il faisait rendre un édit qui réduisait la valeur des espèces, et il déconcertait les coalitions par l'audace de son alliance avec le gouvernement. Jamais, il faut le dire, des expériences plus hardies ne furent faites avec une telle promptitude et sur une telle échelle; jamais des théories plus aventureuses n'eurent à leur service un pouvoir plus absolu. Il ne restait plus qu'une dernière tentative, la plus dangereuse, il est vrai, mais la plus séduisante de toutes, le remboursement de la dette publique. Celle-là devait rencontrer moins qu'aucune autre des obstacles de la part du régent; mais elle eut le défaut d'être exécutée sans précaution et d'une manière

prématurée. Quinze cents millions ne pouvaient pas être ainsi déplacés légèrement dans un pays moins habitué aux vastes opérations du crédit que l'Angleterre et la Hollande. C'était aussi hasarder beaucoup que de substituer les actions de la compagnie des Indes aux titres des créanciers de l'État et de leur faire troquer, comme on le disait dans le temps, leurs certificats de rentes contre les brouillards du Mississipi. Cependant la mesure aurait réussi sans la fureur avec laquelle le public se précipita dans les spéculations dont elle devint le signal. Les actions, à peine émises, montèrent au triple, au quintuple, et même au décuple de leur capital nominal. On eût dit que les Français ne sauraient plus désormais où placer leur argent, tant ils se pressaient pour obtenir à tout prix des titres du nouvel emprunt. La seconde émission vit se réaliser à cinq mille livres, cent mille actions de cinq cents francs. Ce fut une frénésie générale, encouragée d'ailleurs par la latitude accordée aux souscripteurs de se libérer en dix versements de mois en mois. Il suffisait *de donner des arrhes*, comme dit si ingénieusement M. Thiers [1], pour s'assurer dix actions au lieu d'une. Les créanciers de l'État ne furent pas les derniers à se prêter à leur spoliation, et l'histoire du système est toute pleine des brigandages qui ont ouvert dignement dans notre pays la carrière de l'agiotage.

Nous ne pouvons exposer ici succinctement que les résultats de cette grande révolution financière, qui causa de grands maux, comme toutes les révolutions, mais qui produisit aussi de grands biens, des biens durables, en compensation de maux passagers. La morale

[1] Notice sur *Law*, dans *l'Encyclopédie progressive*, p. 80.

publique en reçut principalement de rudes atteintes, trop capables de détourner les honnêtes gens de la voie longue et épineuse du travail. « Les variations de la fortune étaient si rapides, dit M. Thiers [1], que des agioteurs, recevant des actions pour aller les vendre, en les gardant un jour seulement, avaient le temps de faire des profits énormes. On en cite un qui, chargé d'aller vendre des actions, resta deux jours sans paraître. On crut les actions volées ; point du tout : il en rendit fidèlement la valeur ; mais il s'était donné le temps de gagner un million pour lui. Cette faculté qu'avaient les capitaux de produire si rapidement, avait amené un trafic : *on prêtait les fonds à l'heure*, et on exigeait un intérêt dont il n'y a pas d'exemple. Les agioteurs trouvaient encore à payer l'intérêt exigé et à recueillir un profit pour eux-mêmes. On pouvait gagner jusqu'à un million par jour. Il n'est donc pas étonnant que les valets devinssent tout à coup aussi riches que des seigneurs : on en cite un qui, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. » La folie en vint à ce point, que les actions montèrent à trente capitaux pour un et que l'agiotage absorba, comme un gouffre, toutes les économies du riche et du pauvre, en moins de quelques mois. Il n'y eut bientôt plus assez de galons chez les marchands pour dorer la nouvelle aristocratie qui sortit de cette effervescence de bourse, et les six cent mille actions de la compagnie des Indes en vinrent à représenter plus de dix milliards imaginaires. Il faut avoir été témoin de quelques engouements financiers du temps présent pour se faire une idée du délire de l'époque de

[1] Article *Law*, déjà cité.

Law, et de l'aveuglement profond où la fureur des spéculations avait plongé les gens les plus raisonnables.

Cependant, le moment de la crise approchait, sans que personne osât la prévoir, pas même Law lui-même, qui semblait croire à la durée indéfinie de son système. Il n'y avait plus de garantie possible pour un capital porté à plus de dix milliards; et quand même le Missisipi eût été un véritable Eldorado, quatre cents millions auraient à peine suffi à assurer un intérêt de 4 ou 5 p. cent au chiffre idéal des actions. On fut bientôt obligé d'imposer, par autorité, une foule de mesures qui auraient dû être le résultat de la confiance, et dès ce moment la confiance fut ébranlée. Law crut devoir soutenir les billets de sa banque par des édits qui en défendaient la conversion, à Paris, contre des matières d'or et d'argent; puis il fit ordonner que les impôts seraient payés en billets; puis enfin que les créanciers auraient droit d'exiger aussi, en billets, la payement de leurs créances. Mais ces vains expédients ne firent que hâter l'explosion de la catastrophe. Les plus prudents s'empressèrent de *réaliser*, c'est-à-dire de convertir en terres, en meubles, en maisons, le montant de leurs actions ou de leurs billets, et l'on vit alors un phénomène entièrement contraire à celui que nous avons déjà signalé, les porteurs d'effets courir après toutes les valeurs solides, tandis qu'auparavant ils semblaient trop heureux de se débarrasser de ces valeurs pour avoir des effets. Les prix s'élevèrent presque subitement à un taux inconnu jusqu'alors, et l'affluence devint de jour en jour plus considérable à la banque, pour obtenir des remboursements en espèces. On crut pourvoir à ce danger en forçant le cours des billets, et en annonçant, pour maintenir la confiance ébranlée, des dividendes qui ne pouvaient être payés.

Puis vinrent les mesures folles : la défense de porter des pierreries et des diamants, de peur qu'on n'en achetât en échange d'actions ou de billets de banque; la confiscation des vieilles espèces et les visites domiciliaires pour les découvrir. La chute des actions n'en marchait pas moins d'un pas rapide, au grand désespoir des malheureux qui avaient échangé des biens réels contre des richesses fictives, et au bruit des saturnales de tous les nouveaux enrichis, qui avaient consolidé leur fortune par des achats de terres ou par des placements à l'étranger. Le fameux édit du 5 mars 1720 mit le comble à cet échafaudage de mesures violentes, qui a déversé sur le système de Law le blâme un peu partial de la postérité. Cet édit, assimilant par des combinaisons astucieuses les billets de la banque aux actions de la compagnie des Indes, c'est-à-dire des valeurs obtenues en échange de titres sérieux à des valeurs éminemment fictives et éventuelles, fut une véritable banqueroute, qu'aucun historien n'a essayé de dissimuler. Nous aurions peine à comprendre aujourd'hui à quels tristes expédients Law se crut obligé de descendre, après ce dernier coup. Les édits désespérés qu'il fit rendre rappellent quelques-unes des mesures de la terreur de 1793 [1], y compris la délation contre les détenteurs de l'or et de l'argent, et la perturbation du système monétaire. La science n'a que faire de ces aberrations d'un homme de génie aux abois, si ce n'est de regretter qu'il y ait été amené, pour ainsi dire malgré lui, par la né-

[1] Il était défendu de garder plus de cinq cents francs en espèces, sous peine d'une amende de dix mille francs. Aucun ouvrage d'or ne devait peser plus d'une once. On fixa le poids de tous les articles d'orfèvrerie, celui des plats, des sucriers, des flambeaux. Le ridicule ici le disputait à l'odieux.

A.

cessité où il se trouva de subordonner ses opérations aux exigences de la cour et à la détresse des finances.

Dutot, Forbonnais, Steuart et M. Thiers [1] ont parfaitement exposé les derniers moments du système et les fausses combinaisons qui en déterminèrent la chute. Ce qui demeure certain aujourd'hui, c'est que la banque de Law aurait rendu d'immenses services à la France, si le régent n'en avait fait un instrument de perception, une machine financière docile, au lieu de lui laisser l'independance d'une institution commerciale. Quand on pense que cette banque, établie en vue d'activer la circulation, en était venue au point d'interdire celle de l'or et d'altérer la valeur des monnaies, il est difficile de concilier une telle fin avec les débuts prospères qui ne permettaient pas de la prévoir. A dater du 21 mai 1721, on réduisit progressivement les actions de la compagnie des Indes et les billets de la banque royale : c'était décréter la banqueroute, au lieu de l'attendre et de la subir; c'était dire aux créanciers du gouvernement qu'on les avait indignement trompés et qu'on leur ouvrait audacieusement les yeux. Mais le public ne recueillait, en vérité, que ce qu'il avait semé. N'était-ce pas lui qui avait fait hausser le taux des actions jusqu'à un chiffre exagéré, et qui avait ainsi augmenté artificiellement leur valeur, de manière à rendre impossible le payement des intérêts dans la proportion nécessaire à

[1] *Réflexions politiques sur les finances et le commerce; Recherches sur les finances de France; Recherches des principes de l'économie politique;* article *Law*, déjà cité.

(*Note de l'auteur.*)

Les principaux écrits de Law ont été insérés dans le premier volume de la *Collection des Économistes*, de Guillaumin, avec une *Notice historique sur Jean Law, ses écrits et les opérations du système*, par M. Eugène Daire. (*Note de l'éditeur.*)

un capital aussi énorme ! Il est arrivé à la banque de Law ce que nous avons vu en Amérique, lors de la dernière crise qui vient d'agiter ce pays. La plupart des banques ont péri pour avoir trop multiplié leurs émissions, c'est-à-dire pour avoir trop spéculé sur la hausse des terres et sur les progrès d'une civilisation qui ne peut jamais marcher que du pas de l'homme. Sous quelque point de vue qu'on envisage le système, on se convaincra que, si Law fût demeuré fidèle aux vrais principes du crédit qu'il avait si bien développés dans ses *Considérations sur le numéraire* [1], il aurait élevé la France, il y a cent ans, au premier rang des puissances financières, et peut-être prévenu les catastrophes terribles dont la fin du dix-huitième siècle a été agitée. Lui seul, depuis l'existence des banques, a pu impunément mettre dix fois autant de billets en circulation que sa banque renfermait de capitaux en espèces, et malgré l'imprudence de sa conduite au sujet de la compagnie des Indes, il n'en conserva pas moins l'honneur d'avoir créé en France les premières valeurs industrielles.

Cette seule création était une pensée haute et grandiose. Les plus petits capitaux trouvaient désormais un placement, et les travailleurs jusqu'alors condamnés à l'incertitude du salaire, étaient enfin admis aux priviléges de la propriété. Les actions de la banque et de la compagnie des Indes offraient aux hommes économes les avantages d'une caisse d'épargne, avec les chances de profit d'une grande association commerciale. La conception de Law nous semble admirable sous ce rapport.

[1] C'est dans cet écrit, traduit en français et réimprimé en 1790, que Law a exposé avec une parfaite lucidité ses idées sur le crédit. Beaucoup d'économistes y ont puisé d'utiles renseignements, sans rendre à l'auteur la justice qui lui était due.

...onnue à plusieurs de
temporains, en supposant qu'il s
monnaie pour faire diminuer l'i
aggrava cette première erreur p
encore et toute personnelle, de cr
tiplier la monnaie de papier (les b
avoir égard au capital chargé d'
ment favorisa son illusion plus lon
blait possible, car nous avons vu
papier furent si bien compris en
hasarder, même au début de ses op
banque d'escompte n'oserait tent
émission de billets dix fois plus
capital en espèces. La confiance étai
Law fut d'en abuser. Le régent l'y
dans l'intention de rembourser la d
le força « d'élever, suivant l'expr
porain [1], sept étages sur des fond
posés que pour trois. » Les véritabl
nous sont à peine bien connus à pr
du temps en parlent tous avec cet
reur qui poursuit trop souvent les
mées ...

appréciateurs de cette crise compliquée furent exposés à confondre la violence du remède avec celle du mal, *et ce qui n'était que déplacé avec ce qui était détruit*... Cependant les provinces centrales, où la civilisation était le plus retardée, en éprouvérent un ébranlement salutaire. Ces pays pauvres et indolents, où l'on avait vu le commerce et l'argent presque ignorés, les fruits de la terre sans valeur, et la perception des impôts aussi pénible qu'improductive, s'animèrent d'une vie nouvelle. Sous le rapport de la richesse, du prix des denrées, de la somme des contributions, de la vie sociale et de l'importance politique, la renaissance de ce vaste territoire date du cataclysme de Law, et sa civilisation progressive, depuis 1720, en est un meilleur monument que les billets de la banque qu'on y conserve dans quelques chaumières. »

La principale cause de la chute du *système* fut donc la trop grande émission de billets de banque et d'actions de la compagnie des Indes. Des capitaux *fictifs* étaient impuissants à fournir des intérêts *réels* : il n'en résulta que l'élévation exagérée du prix de toutes choses et un déplacement général des fortunes, d'autant plus dangereux qu'il était plus rapide. Des catastrophes semblables ont signalé depuis les mêmes abus du crédit dans les deux mondes. Nos pères ont vu les *assignats*, multipliés outre mesure, tomber avec fracas malgré la garantie des biens dits nationaux ; l'Angleterre a éprouvé à son tour une grande crise monétaire, pour avoir dépassé dans les prêts de sa banque à son gouvernement la limite naturelle des espèces. Au moment ou j'écris, une crise plus grave vient de bouleverser toute la circulation aux États-Unis[1], et l'on se croit transporté à l'époque de Law,

[1] L'auteur fait allusion à la crise de 1838-39. (*Note de l'éditeur.*)

Unis précipitent-ils la banqueroute de
midables attaques ne font que rafferm
mentales de la théorie du crédit. Le cr
senter que les valeurs solides, et la sc
ne peut être appréciée que par la con
crétée par la force. Si Law eût été lib
tions, il aurait contenu ses émissions
tions dans les proportions indiquées p
la circulation et par les revenus proba
gnie des Indes. Ses premiers succès fu
Il s'imagina qu'il pourrait réduire la
petite monnaie et faire circuler toute
forme de papier. Toutefois l'effet qu'il
tentative gigantesque ne fut pas stéril
innombrables qui s'effectuèrent sous l'
tème, commencèrent le morcellement
dont la France a tiré de si grands av
d'entreprise s'empara de toutes les clas
et la puissance de l'association, inconnu
révéla par des combinaisons neuves et

ture, et la terre s'éleva dès ce moment au rang de puissance productive. Elle venait de passer du régime de la main-morte à celui de la circulation. Les nouveaux propriétaires, presque tous sortis des rangs des travailleurs, cultivèrent la terre avec toute l'ardeur de leurs habitudes et avec la facilité que leur en donnait l'abondance des capitaux. Aussi l'orage qui venait de la bouleverser, semblait-il n'avoir fait que la rafraîchir, et dès lors commença pour elle une ère nouvelle. Tout le monde s'y attacha comme à la plus sûre des valeurs, au point que, malgré les mécomptes essuyés par les autres industries pendant la débâcle du *système*, un système nouveau succéda presque immédiatement à celui qui venait de s'éteindre, non sans jeter un vif éclat avant de passer comme lui. On devine aisément qu'il s'agit du système de Quesnay ou des *économistes*.

CHAPITRE XXXII

**Du système de Quesnay et de l'école *Écono*
ses doctrines. — Services qu'elles ont ren
nuances de l'école *Économiste*. — Gourna
Rivière. — Turgot. — Admirable probité d
Détails sur Quesnay.

Le triste dénoûment du système de
France entière plongée dans une vérit
ne savait plus désormais à quels princi
avoir vu rapidement naître et mourir
Les uns déploraient la ruine des manu
rieusement fondées par Colbert ; les a
taient à cent ans en arrière et rappela
patriarcales de Sully : *labourage et pâtu*
melles de l'État ; et il faut avouer que
étaient devenues bien f...

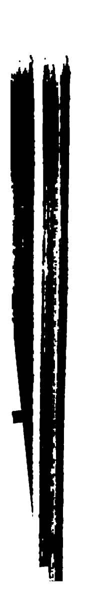
qu'elle acquérait ainsi tout à coup augmenta considérablement sa valeur, et bientôt l'activité des esprits désillusionnés de spéculations se porta vers la culture du sol, pour lui demander réparation des malheurs du système. On eût dit que chaque homme avait besoin de se reposer à l'ombre de sa vigne et de son figuier des secousses et des agitations de la bourse.

Jamais transition ne fut plus brusque. On y procédait toutefois, au travers d'un monceau de livres. Il pleuvait des écrits sur la circulation, sur le crédit, sur l'industrie, sur la population, sur le luxe; chacun voulait expliquer la crise dont on sortait, et croyait avoir trouvé, pour sa consolation, le mot de cette énigme. On avait pensé pendant quelque temps que l'argent était la richesse par excellence et qu'en multipliant le papier qui le représentait, on multipliait la richesse elle-même. Mais le renchérissement de toutes choses et la chute du papier avaient dessillé les yeux des plus aveugles, et comme c'est l'usage dans les circonstances semblables, on avait passé de l'engouement à l'aversion, du fanatisme à l'incrédulité. Il n'y avait plus désormais de richesse véritable que la terre, et de revenus assurés que ceux qui émanaient de son sein. C'est de cette réaction qu'est sorti le système agricole, plus connu sous le nom des *Économistes*, ou de Quesnay qui en fut le principal fondateur. C'est aussi le premier système qui ait fait école et qui se soit formulé avec une précision dogmatique assez rare dans les annales de la science. Nous le résumerons avec simplicité, dans les personnes et dans les choses. S'il n'eût été qu'un exposé de doctrines purement économiques, peut-être n'aurait-il pas obtenu à un si haut degré l'attention des hommes d'État; mais il se présenta tout d'abord comme l'instrument d'une réforme politique,

par droit de conquête.

Et vraiment, ses premiers mar
comme une révélation. Chaque peupl
préconisé la puissance de l'industr
commerce; nul ne semblait avoir so
si ce n'est sous le point de vue excl
Personne n'avait eu l'idée que le
s'occuper de la culture des champs, e
mesures d'administration relatives à
ce qu'on avait fait jusqu'alors en ce
de mauvais règlements contre l'expo
ou pour en empêcher l'importation,
réales qui règnent en Angleterre. Et c
ture était toujours considérée, par u
tion poétique, comme la mère nouri
Vers l'année 1750, deux hommes d
d'esprit, M. de Gournay et Quesnay, c
prendre l'analyse de cette puissance f
la chanter, ils l'expliquèrent. Ils rav
procédés mystérieux, et s'ils n'en

mation des richesses et de leur distribution naturelle entre les différentes classes de la société. Il leur sembla que ces richesses provenaient toutes d'une source unique qui était la terre, puisque c'était elle qui fournissait aux travailleurs leur subsistance et les matières premières de toutes leurs industries. Le travail appliqué à la culture de la terre produisait non-seulement de quoi s'alimenter lui-même pendant toute la durée de l'ouvrage, mais encore un excédant de valeur qui pouvait s'ajouter à la masse de richesses déjà existantes : ils appelèrent cet excédant *le produit net*. Le produit net devait nécessairement appartenir au propriétaire de la terre et constituait entre ses mains un revenu pleinement disponible. Quel était donc le produit net des autres industries ! Ici commencent les erreurs de ces hommes ingénieux, car à leurs yeux les autres industries étaient improductives et ne pouvaient rien ajouter, selon eux, ni à la masse des choses sur lesquelles elles s'exerçaient, ni au revenu général de la société. Manufacturiers, commerçants, ouvriers, tous étaient les commis *salariés* de l'agriculture, souveraine créatrice et dispensatrice de tous les biens. Les produits du travail de ceux-là ne représentaient, dans le système des *économistes*, que l'équivalent de leurs consommations pendant l'ouvrage, en sorte qu'après le travail achevé, la somme totale des richesses se trouvait absolument la même qu'auparavant, à moins que les ouvriers ou les maîtres n'eussent mis en réserve, c'est-à-dire *épargné*, ce qu'ils avaient le droit de consommer. Ainsi donc, le travail appliqué à la terre était le seul productif de la richesse, et celui des autres industries était considéré comme *stérile*, parce qu'il n'en résultait aucune augmentation du capital général.



...tes classes de citoyens.
totalité des riches produits
part, sous le nom de salai
et la circulation des riches
société, que par l'échange co
services des uns contre la po
des autres. Que devenait, da
n'est plus qu'une hypothèse
l'impôt? Il était évident qu'on
taxes sur des gens réduits au s
leur existence dans sa source
déclarèrent-ils que l'impôt de
supporté par les propriétaires d
leur *produit net*. L'intérêt gén
était donc de multiplier les
que les propriétaires y trouvaie
sidérable à distribuer à toutes
La population était encouragé
dance des subsistances, et ains
empruntée par la nouvelle écol

geable, et qu'il y avait profit pour la société toutes les fois que par le travail on augmentait cette valeur. Le blé serait d'une bien faible utilité si l'on n'en faisait du pain, et le bois n'aurait pas une grande valeur si le menuisier et l'ébéniste ne le transformaient pas en meubles. L'expérience a prouvé, même, que l'industrie et le commerce étaient bien plus favorables que l'agriculture à l'accroissement de la valeur échangeable, soit par la division du travail qui s'y adapte mieux, soit par le perfectionnement des machines. Comment les villes seraient-elles devenues le foyer de la richesse et de la civilisation, si l'agriculture seule avait le don de créer des valeurs ; et comment expliquerait-on la fortune de Venise et de Gênes, qui n'avaient point de territoire? N'est-ce pas plutôt qu'au moyen du commerce et des manufactures, un pays peut importer annuellement chez lui une quantité de subsistances beaucoup plus grande que ses propres terres ne pourraient lui en fournir? La théorie des *débouchés*, si bien développée, depuis les *économistes*, par J.-B. Say, a mis cette vérité dans tout son jour et dignement achevé ce qu'Adam Smith, notre maître à tous, avait si bien commencé. Mais quelle lumière ont versée sur cette grave question les hypothèses hardies de l'école *économiste!* Quelles immenses conséquences nous avons tirées de cette proposition si simple, que la richesse des nations ne consiste pas dans les richesses non consommables, telles que l'or et l'argent [1], mais dans les biens consommables reproduits par le travail incessant de la société!

[1] Cette proposition est nettement exprimée dans le passage suivant de Mercier de la Rivière :

« Qu'on me permette de répéter ici que l'argent ne pleut point dans nos mains, ne croît point dans nos champs en nature. Pour

Pour comble de bonheur, les *économistes*, préoccupés de l'état de subordination et d'infériorité des classes non propriétaires, telles qu'elles leur apparaissaient dans leur système, ne trouvèrent rien de plus juste et de plus indispensable que de réclamer pour elles la liberté absolue de l'industrie et du commerce. Le bon marché des vivres et l'abondance des produits bruts ne pouvaient leur être assurés que par la concurrence illimitée des vendeurs. Cette concurrence était le seul moyen de stimuler les industries, et de favoriser la culture de la terre par la levée de toutes les entraves; doctrine que la nouvelle école résumait dans ces paroles mémorables, si mal interprétées depuis : *Laissez faire, laissez passer*. C'est à partir de ce moment que sont tombées la plupart des barrières qui arrêtaient le développement de l'agriculture et que la guerre générale a commencé contre les corporations et les douanes, ces deux forteresses du privilége, qui les recèlent tous dans leurs flancs! L'école *économiste* a rendu encore beaucoup d'autres services aussi importants, en analysant

avoir de l'argent il faut l'acheter, et, après cet achat, on n'est pas plus riche qu'on ne l'était auparavant; on n'a fait que recevoir en argent, une valeur égale à celle qu'on a donnée en marchandises. Une nation agricole est très-riche, nous dit-on, quand on lui voit beaucoup d'argent; on a raison sans doute de le dire, mais on a tort de ne pas voir aussi qu'avant d'acquérir cet argent, elle était également riche, puisqu'elle possédait les valeurs avec lesquelles elle a payé cet argent; elle ne peut même jouir de cette richesse en argent sans la faire disparaître pour toujours, à moins qu'elle ne l'entretienne par la reproduction des valeurs dont la vente ou plutôt l'échange lui ont procuré une richesse en argent; cette richesse en argent n'est ainsi qu'une richesse seconde et représentative d'une richesse première à laquelle elle est substituée. »

(*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, tome II, p. 338.)

les principaux phénomènes de la distribution des richesses. C'est principalement à cette occasion que le docteur Quesnay, médecin de Louis XV et chef de cette école, publia son fameux *Tableau économique*, si lourdement commenté dans l'*Ami des Hommes* du marquis de Mirabeau et reproduit dans la *Physiocratie* de Dupont de Nemours.

Ce *tableau économique*, dont les premières épreuves furent imprimées à Versailles, de la main même du roi, avec cette épigraphe : *Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre roi*, présente une série de formules hérissées de chiffres, dans lesquelles l'auteur indiquait la distribution du revenu territorial, telle qu'elle lui semblait résulter de l'opinion qu'il s'était faite des lois générales de la production. C'est, de tout le système, la partie qui a fait le plus de bruit, et qui est aujourd'hui la plus oubliée, parce qu'elle repose sur des bases reconnues erronées. Rien ne saurait peindre l'enthousiasme que sa publication excita parmi les adeptes de la secte. Dupont de Nemours l'appelait « cette formule étonnante qui peint la naissance, la distribution et la reproduction des richesses et qui sert à calculer avec tant de sûreté, de promptitude et de précision, l'effet de toutes les opérations relatives aux richesses. » Mirabeau ajoutait : « Il y a trois inventions merveilleuses dans le monde, l'*écriture*, la *monnaie* et le *tableau économique*. » Ce tableau était commenté, amplifié et développé par tous les adeptes, avec la même assurance que les théorèmes de la géométrie dans nos colléges. On l'apprenait par cœur comme une espèce de catéchisme, où chaque classe de citoyens devait étudier les devoirs qu'elle avait à remplir dans la hiérarchie sociale. Mais, à présent que

le titre de *Maximes générales du* *mique d'un royaume agricole*. On ment les vues politiques de cette avec quelque raison d'une tendan le gouvernement absolu. Nous ci de ces maximes, isolées, comme el vrage original, sous forme d'aphor

Que l'autorité souveraine soit unique, individus de la société et à toutes les entr rêts particuliers; car l'objet de la domin est la sûreté de tous et l'intérêt licite de t tre-forces dans un gouvernement est une laisse apercevoir que la discorde entre ment des petits.

Que le souverain et la Nation ne perden terre est l'unique source des richesses, e qui les multiplie. Car l'augmentation des la population; les hommes et les riches fc ture, étendent le commerce, animent l'i perpétuent les richesses.

conserver précieusement pour la production de l'impôt, du revenu, et de la subsistance de toutes les classes de citoyens : autrement l'impôt dégénère en spoliation, et cause un dépérissement qui ruine promptement un Etat.

Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs; car il y a moins de dépense pour l'entretien et la réparation des bâtiments, et à proportion beaucoup moins de frais et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises d'agriculture, que dans les petites. La multiplicité des petits fermiers est préjudiciable à la population. La population la plus assurée, la plus disponible pour les différents travaux qui partagent les hommes en différentes classes, est celle qui est entretenue par le produit net. Toute épargne faite à son profit dans les travaux qui peuvent s'exécuter par le moyen des animaux, des machines, des rivières, etc., revient à l'avantage de la population de l'Etat, parce que plus de produit net procure plus de gain aux hommes pour d'autres services ou d'autres travaux.

Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions et des marchandises de main-d'œuvre, par la réparation des chemins, et par la navigation des canaux, des rivières et de la mer; car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire.

Qu'on ne diminue pas l'aisance des dernières classes de citoyens, car elles ne pourraient pas assez contribuer à la consommation des denrées qui ne peuvent être consommées que dans le pays, ce qui serait diminuer la reproduction et le revenu de la Nation.

Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives, ne se livrent pas à des épargnes stériles, qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une portion de leurs revenus ou de leurs gains.

Qu'on ne soit pas trompé par un avantage apparent du commerce réciproque avec l'étranger, en jugeant simplement par la balance des sommes en argent, sans examiner le plus ou le moins

Qu'on maintienne l'entière liberté du co
du commerce intérieur et extérieur la plu
la plus profitable à la Nation et à l'Etat, c
liberté de la concurrence.

Que le gouvernement soit moins occupé d
des opérations nécessaires pour la prospérit
très-grandes dépenses peuvent cesser d'être
mentation des richesses. Mais il ne faut pa
avec les simples dépenses, car les abus pour
les richesses de la Nation et du souverain.

Qu'on n'espère de ressources pour les l
d'un Etat, que de la prospérité de la Nation,
financiers ; car les fortunes pécuniaires sont
tines qui ne connaissent ni roi ni patrie.

Que l'Etat évite des emprunts qui forment
res, qui le chargent de dettes dévorantes, et
commerce ou trafic de finances, par l'entrem
merçables, où l'escompte augmente de plus
pécuniaires stériles. Ces fortunes séparent
culture, et privent les campagnes des riche

exclusivement dans ses rapports avec l'administration et le gouvernement. Leur but était de fonder la théorie sociale et d'assujettir toutes les intelligences au joug d'une autorité tutélaire, assez voisine du despotisme. Ils voulaient d'abord asseoir sur des bases immuables la propriété foncière qui leur semblait la première de toutes; mais ils ne respectaient pas moins la *propriété personnelle*, et ils n'admettaient pas de devoirs sans droits, ni de services sans compensation. L'intérêt du souverain était naturellement, selon eux, le même que celui du peuple; un roi n'était qu'un père de famille. Ils se plaisaient à peindre Louis XV animant l'agriculture de sa présence et répandant sur son passage l'abondance et la paix. Mercier de La Rivière se hasardait jusqu'à écrire : « Il est physiquement impossible qu'il puisse subsister un autre gouvernement que celui d'un seul. Qui est-ce qui ne voit pas, qui est-ce qui ne sent pas, que l'homme est formé pour être gouverné par une autorité despotique? — Par cela seul que l'homme est destiné à vivre en société, il est destiné à vivre sous le despotisme. — Cette forme de gouvernement est la seule qui puisse procurer à la Société son meilleur état possible [1]. »

L'abbé Baudeau, l'un des interprètes les plus habiles de la nouvelle école, partageait les opinions de Mercier de La Rivière. Il avait pensé, comme lui, qu'il était plus aisé de persuader un prince qu'une nation et que le triomphe *des vrais principes* serait plutôt assuré par la puissance souveraine d'un seul homme, que par la conviction, difficile à obtenir, de tout un peuple. Le hasard voulut qu'ils rencontrassent parmi leurs con-

[1] *Ordre naturel et essentiel*, etc., tome I, pages 199, 280, 281.

...ommes d'État imbus de l(
Gournay, M. de Trudaine, M. de M.
genson, et l'illustre Turgot qui r(
et leurs talents. Tous ces hommes (
pas sans réserve les doctrines pat
de La Rivière ; mais ils faisaient
dans le gouvernement les maxim(
l'école *économiste*, et ils préludaien
essais dans quelques provinces, soit
soit comme ministres, aux réforme
révolution française. Les abus des
douanes, des corvées, des mesure
signalés par eux avec une persévéra
dans leur ardeur de conquêtes scie
levaient en passant les plus hautes (
Leurs erreurs mêmes étaient utiles, e
ments les plus vagues semblent toujo
chose de prophétique. « Modérez vo
s'écriait Mercier de La Rivière, ave
des faux produits de l'industrie! Avant
ouvrez les yeux et voyez combien
moins malaisés, ces mêmes ouvriers
changer ...

de l'industrie qu'à la détresse de l'agriculture et à l'insuffisance du *produit net ;* mais quoiqu'il se trompât sur les causes, il signalait très-bien les effets ; et le *contraste* dont il recommandait de se défier, renfermait le problème que l'époque actuelle n'est pas encore parvenue à résoudre.

Adam Smith n'a rien écrit de plus net et de plus vigoureux que les belles démonstrations des *économistes* en faveur de la liberté du commerce. Ces idées de fraternité générale parmi les nations, si populaires de nos jours, étaient développées par Mercier de La Rivière, avec une verve entraînante et une force de raison à laquelle on ne saurait désormais rien ajouter. Il y a même lieu de penser que cet écrivain remarquable aurait puissamment aidé les gouvernements à trouver la meilleure base d'assiette des impôts, s'il n'avait été dominé par la doctrine du produit net et des classes réputées stériles. L'impôt, disait-il, est une portion du revenu net de la nation, appliqué aux besoins de son gouvernement. Or, ce qui n'est qu'une portion du produit net, ne peut être pris que sur le produit net ; on ne peut donc demander l'impôt qu'à ceux qui se trouvent possesseurs de la totalité des produits nets dont l'impôt fait partie. En conséquence, les *économistes* considéraient comme arbitraire et injuste tout impôt personnel, et ils enveloppaient dans une réprobation commune toutes les taxes indirectes. Qu'auraient-ils dit s'ils avaient vu, de nos jours, ces taxes produire en Angleterre près d'un milliard et en France plus de cinq cents millions?

Cette erreur fondamentale qui devint plus tard la base des doctrines financières de l'Assemblée constituante, malgré les efforts de Rœderer et de quelques-uns de ses collègues, était le résultat d'une fausse appréciation des

la multiplication matérielle résulta
confié à la terre, à la multiplicat
duites par les procédés de l'indus
Cette malheureuse doctrine du pr
les yeux sur une infinité de vérit
duites de l'observation des faits,
méthode sévère des écrivains qui le
dans leur fausse route, ils n'en fir
couvertes admirables, comme ces
trouvé tant de substances utiles, en
philosophale. Nous leur devons m
hommes qui les ont surpassés, et
aujourd'hui qu'Adam Smith lui-mê
que temps en France et qui vécut
économistes, ne leur ait emprunté se
sances. Il ne parle d'eux qu'avec re
et il se proposait de dédier son gr
Richesse des nations à Quesnay, si
vécu au moment où il en fit la publ

On a souvent accusé les *économi*
révolutionnaire en voyant l'intimit
ces savants et les philosophes encycl

philosophique à la réforme de l'ordre social européen. Tandis que les *philosophes* attaquaient avec vivacité les abus de tout genre, sans regarder au choix des armes, les économistes se contentaient d'en faire ressortir avec un calme tout à fait magistral les inconvénients essentiels. Ils gardaient une réserve digne et austère au milieu du feu roulant des épigrammes ou des philippiques dont l'encyclopédie poursuivait le passé, et ils vivaient tout à la fois en bonne harmonie avec la cour sans être courtisans, et avec les philosophes sans être frondeurs. Leur gravité impartiale les faisait respecter de tous les partis, et Louis XV lui-même appelait Quesnay *son penseur* [1]. Il demeurait à Versailles dans le palais du roi, qui était ainsi devenu le rendez-vous des réformateurs les plus hardis. « Tandis que les orages se formaient et se dissipaient au-dessous de l'entresol de Quesnay, dit Marmontel dans ses mémoires, il griffonnait ses axiomes et ses calculs d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent à ces mouvements de la cour, que s'il en eût été à cent lieues de distance. » Il ne se mêla jamais à aucune intrigue et il mourut à l'âge de 80 ans, laissant un nom vénéré dans toute l'Europe, qui ne comprenait pas la portée de ses doctrines. Quesnay écrivait peu et d'une manière presque toujours sentencieuse et obscure. Il jetait ses idées à ses sectateurs en manière d'oracle, sans paraître y attacher d'importance et comme pour leur donner à penser. Mais ses formules étaient avidement recueillies et développées par la nombreuse pléiade attachée à ses pas. C'est de leur sein qu'est parti le signal de toutes les réformes

[1] Il lui avait donné pour armes, trois fleurs de *pensée*, avec cette devise : *Propter excogitationem mentis*.

action.

Ils se présentent, en effet, av
phalange compacte et serrée sou
Ils ont un cri de ralliement comı
mune, et ce langage dogmatique
le vulgaire son influence accout
sont partout proclamés dans les
même précision mathématique, e
pas de recourir à des combinaisons
pour justifier ses aphorismes. Tro
résumer la *science nouvelle* comı
cependant Mirabeau le père la dél
volumes in-quarto. L'essentiel est
tout. Elle est, selon eux, aussi
qu'au plus modeste citoyen. On la
tableaux, d'instructions, de dial
lettres, d'articles de journaux.
citoyen, *le Journal d'agriculture*, *l*
la propagent sans crainte de la ce
mistes sont connus pour

l'agriculture sort de l'état affreux où elle languissait depuis plusieurs siècles.

Les économistes n'étaient, néanmoins, pas tous parfaitement d'accord sur le système de Quesnay. Ils s'entendaient sur les doctrines ; ils différaient d'avis quant aux applications. M. de Gournay, fils de négociant et négociant lui-même, fut le véritable auteur du fameux adage : *Laissez faire et laissez passer* ; c'est lui qui commença la guerre contre les monopoles et qui démontra avant tout la necessité d'abolir les droits sur les matières premières. Quesnay, fils de cultivateur, avait tourné plus particulièrement ses regards du côté de l'agriculture, et c'est ainsi qu'il fut conduit à ses hypothèses ingénieuses sur l'influence de la production agricole, avec tout leur cortége de déductions, soit en ce qui touche l'impôt, soit par rapport au travail. M. de Malesherbes, l'abbé Morellet, Trudaine, le docteur Price, M. Josiah Tucker appartenaient à la nuance de Gournay ; Le Trosne, Saint-Péravy, Mirabeau le père, Dupont de Nemours suivaient de préférence les idées absolues de Quesnay. Mercier de La Rivière et l'abbé Baudeau, plus politiques et moins abstraits, penchaient vers la domination du pouvoir et voulaient l'investir presque exclusivement de la direction du mouvement social. Turgot marchait à part, issu d'eux tous et destiné à réaliser leurs idées par des applications promptes et décisives. Il était éclectique et pratique, comme un philosophe et un homme d'État. Mais ce qui distinguait par-dessus tout cette généreuse famille d'amis du genre humain, c'était la probité admirable de chacun de ses membres et leur désintéressement sincère en toute chose. Ils ne recherchaient point l'éclat et le bruit. Ils n'attaquaient aucun des pouvoirs établis et ils n'aspiraient point à devenir populaires, quoiqu'ils fussent ani-

més d'une profonde sympathie pour le peuple[1]. C'étaient de véritables philanthropes, dans la plus noble acception de ce mot. Leurs livres sont oubliés ; mais leurs doctrines ont germé comme une semence féconde, et les préceptes qu'ils enseignaient ont fait le tour du monde, affranchi l'industrie, restauré l'agriculture et préparé la liberté du commerce. Après Quesnay vint Turgot ; après Turgot, Adam Smith : la science désormais marche à pas de géant.

[1] Ils ont mérité qu'on leur appliquât ces trois vers :

Secta fuit servare modum, finemque tueri,
Naturamque sequi, vitamque impendere vero,
Nec sibi, sed toto genitos se credere mundo.

CHAPITRE XXXIII.

Du ministère de Turgot. — Réformes qu'il entreprend dans l'ordre économique. — Résistances qu'il rencontre. — Influence qu'il a exercée sur la marche de l'économie politique.

Le ministère de Turgot ne fut que la doctrine des *économistes* en action. C'était la première fois que la science avait le bonheur de rencontrer un ministre disposé à réaliser toutes ses conceptions et à tenter sur le vif toutes ses expériences. Turgot s'y dévoua avec le zèle d'un néophyte et la persévérance consciencieuse d'un magistrat. Le plus illustre de ses prédécesseurs, Colbert, avait osé beaucoup moins, même avec l'appui d'une volonté comme celle de Louis XIV : ce sera donc un spectacle intéressant de voir Turgot aux prises avec tous les préjugés économiques des vieux âges, qu'il voulut déraciner d'un seul coup. Les conséquences de cette tentative héroïque méritent d'être méditées avec un soin égal par les peuples et par les gouvernements, car il n'a fallu rien de moins qu'une révolution pour en assurer le succès.

Turgot était l'élève des *économistes* et le partisan de leurs doctrines, principalement en tout ce qui concernait la liberté du commerce des grains et l'impôt terri-

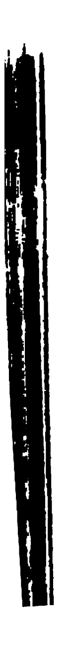
torial. Ses ouvrages renferment une foule d'articles dans lesquels il se montre le défenseur des maximes fondamentales du système de Quesnay. Il ne l'était pas pourtant sans conditions, et son expérience administrative lui avait fait sentir plus d'une fois combien il fallait apporter de ménagements, même dans l'exécution des améliorations les plus indispensables. Mais les résistances acharnées qu'il rencontra irritèrent sa probité et ne lui permirent pas toujours de garder la mesure convenable, au milieu du conflit des opinions. Il avait été frappé de bonne heure de l'état déplorable du peuple des campagnes, accablé sous le poids des dîmes, des corvées, des exactions de toute espèce. Dans les villes, la misère des classes ouvrières n'avait pas moins navré son âme, et le régime des corporations, ce régime si contraire au respect de la *propriété personnelle*, avait excité au plus haut degré son improbation. Aussi, à peine arrivé au pouvoir, il se mit à l'œuvre avec la précipitation d'un homme qui craint de ne pas durer et qui veut, du moins, faire tout le bien possible en passant. Les édits de réforme se succèdent coup sur coup, longuement motivés, trop longuement peut-être pour ne pas paraître timides, et plus semblables à des dissertations scientifiques qu'à des publications de l'autorité.

Mais aussi, que de résistances à vaincre, que de préjugés à réfuter et de coalitions à dissoudre! Turgot frappait sur tout : nobles, financiers, bourgeois, prêtres, gens de loi, monopoleurs, il voulait tout plier au joug de ses réformes et il semblait ne désespérer de rien. « *J'ose répondre*, disait-il au roi, *que dans dix ans la nation ne sera pas reconnaissable* [1]. » Conformément

[1] Mémoire au roi, dans la collection de Dupont de Nemours, tome VII.

aux habitudes des *économistes*, il tourna tout d'abord ses regards vers les campagnes, et il crut devoir attaquer l'absurde législation qui défendait l'exportation des grains, persuadé que le meilleur moyen de prévenir les disettes était la libre circulation des récoltes. Ce fut pourtant de ce côté que lui vinrent les résistances les plus vives et les difficultés les plus inextricables. Le hasard voulut que l'émancipation du commerce des grains coïncidât avec une année de disette, et le peuple, accoutumé à veiller sur ses approvisionnements comme sur un dépôt sacré, s'irrita sur plusieurs points contre les exportations qui semblaient le menacer de la famine. Ces exportations n'étaient en quelque sorte qu'*intérieures*, puisqu'elles n'avaient lieu que de province à province, et elles ne pouvaient priver la France de la possession de ses blés; bien plus, Turgot avait favorisé des importations de grains envoyés de l'étranger : mais que pouvaient ces arguments contre la peur et contre la calomnie ! Et que restait-il à attendre de la multitude, quand des écrivains comme l'abbé Galiani et M. Necker lui-même descendaient dans l'arène pour soutenir les plus sots préjugés? Turgot désespéré prit le parti de la violence et il fit marcher des troupes contre les bandes ameutées qui couvraient les campagnes, arrêtant les arrivages et procédant au pillage des grains.

Tel fut le résultat de la première tentative de réforme de ce ministre honnête homme dont Louis XVI disait : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. » Il voulait mettre le pain à la portée de toutes les bouches, et il était honni comme un ennemi public. On le représentait comme le protecteur des accapareurs et le complice des grands propriétaires. On citait quelques malen-



nts de justice de l'opposition du pa
commerce des blés était entre les r
nauté de 112 marchands. Eux seu.
et vendre des grains dans cette vil
90 portefaix jouissait sous leur ord
de transporter les sacs; une autr
privilége de moudre pour la consomi
Tout était monopole, abus et tyrann
got voulait porter la hache; mais ch
sayait de frapper retombait sur lui-
longs préambules de tous les édits q
sait de quoi s'étonner le plus ou de l
mes qui supportèrent les exactions q
ou de la folie de ceux qui voulaient
ministre d'y mettre un terme. Il re
résistances lorsque, après avoir affr
des blés, il tenta de réprimer les a
celui des vins. Accoutumés comme n
puis l'Assemblée constituante, à l'éga
des *départements* devant la loi, nous
prendre aujourd'hui les cris de fureu
surtout dans le Midi la réforme d

donc de la lutte qui s'ouvrit, au sujet de la suppression des corvées, entre le garde des sceaux Miromesnil et Turgot ?

Il faut voir dans la collection des œuvres de ce dernier avec quelle verve de style et de raison il faisait ressortir la rigueur d'un système qui imposait à la classe la plus malheureuse et la plus pauvre le fardeau de la construction et de l'entretien des routes[1]. Et combien n'avait-il pas déjà dû combattre pour obtenir ces routes elles-mêmes ? Nous ignorons trop en France que c'est au système *économiste*, au système agricole, que nous devons l'idée des premières grandes communications dont le pays ait été doté[2], et à Turgot leur exécution. Quand il fut question d'en répartir les charges entre les diverses classes de citoyens, Turgot, fidèle à sa devise, prit la défense des plus pauvres : M. de Miromesnil s'attendrit sur le sort des plus riches. Voici un échantillon de leur dialogue, écrit par le premier sous formes d'*observations*, par le second sous le titre de *réponses*. Nous regrettons de n'en citer que ce fragment ; mais ce fragment appartient à l'histoire de la science.

Le Garde des sceaux. « Les propriétaires qui paraissent au premier coup d'œil former la portion des sujets du roi la plus heureuse et la plus opulente, sont aussi ceux qui supportent les plus fortes charges, et qui, par la nécessité où ils sont d'employer les hommes qui n'ont

[1] Tome VIII de l'édition de Dupont du Nemours, pages 178-262.

[2] « Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions et des marchandises de main-d'œuvre, *par la réparation des chemins*, et par la navigation des canaux, des rivières et de la mer ; car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire. »

(*Maximes générales du gouvernement économique*, XVII.)

cavalier tombe aussi, mais le che
plaindre. Les propriétaires font vi
les hommes qui n'ont que leurs bı
taires jouissent pour leur argent c
dités de la vie. Le journalier trava
de sueurs la plus étroite subsistan
force de travailler pour rien, on
source de subsister de son travai
riche. »

Le Garde des sceaux. « Les prop
pas seuls de l'avantage des grandes
nues. Les voyageurs, les rouliers e
qui vont à pied, en profitent égale
font plus de chemin en moins de t
frais, et les rouliers fatiguent moins l
moins leurs équipages ; le simple p
marche plus facilement dans une
un mauvais chemin. De là résulte q
des routes s'étend proportionnellen
du roi. »

temps en chemin et ménagent davantage leurs équipages et leurs chevaux. De cette diminution des frais de voiture résulte la facilité de transporter les denrées plus loin et de les vendre mieux. Ainsi tout l'avantage est pour le propriétaire des terres qui vend mieux sa denrée. A l'égard des paysans qui vont à pied, M. le garde des sceaux me permettra de croire que le plaisir de marcher sur un chemin bien cailloutés ne compense pas pour eux la peine qu'ils ont eue à le construire sans salaire. »

Dans cet échange rapide d'arguments, le garde des sceaux et Turgot appréciaient incomplétement l'un et l'autre les véritables effets de l'amélioration des routes. Ils parlaient tous deux comme des hommes étrangers à la saine théorie des richesses, mais quelle différence de langage en ce qui concerne les intérêts des classes laborieuses ! Quelle vive sympathie dans Turgot ! quelle froide indifférence chez l'autre ! Voilà pourtant ce qu'avaient déjà produit les leçons des *économistes*, et sur quel terrain les questions d'économie politique avaient été amenées ! Turgot les y maintint pendant toute la durée de son ministère et il poursuivit invariablement une à une, et pour ainsi dire d'après un programme arrêté à l'avance, la solution de toutes celles qu'avait soulevées l'école de Quesnay. Après l'édit de suppression des corvées, vint le fameux édit de février 1776, l'œuvre capitale de Turgot, la charte d'affranchissement des classes ouvrières. L'historien n'a plus aujourd'hui qu'à saluer le souvenir de cette grande hardiesse, presque immédiatement suivie du retour du monopole et des priviléges[1] ; mais triomphant quelques années plus tard à l'aide d'une révolution. L'abolition des corporations fut une

[1] L'édit de 1776 fut révoqué trois mois après sa publication.

... la science ! « Dieu
besoins, disait le préambule
la ressource du travail, a fai
propriété de tout homme, et
mière, la plus sacrée et la plu
Nous voulons en conséquence
arbitraires, qui ne permettent
son travail, qui éteignent l'émul
dent inutiles les talents de ce
excluent de l'entrée d'une comn
l'industrie d'un impôt énorme,
aucun fruit pour l'État ; qui enfi
donnent aux membres des com
entre eux, de forcer les memb
subir la loi des plus riches, devie
monopole et favorisent des man
de hausser au-dessus de leur
denrées les plus nécessaires à la s
Tout le reste est écrit de ce style
ne faisait grâce à aucun abus et
à la face ...

vrier de la maîtrise, Turgot voulut arracher le com-
çant à l'usure; et il entama cette réforme avec la
teur de vues aventureuses qui distinguait son carac-
. Il avait publié, en 1769, un mémoire extrêmement
arquable *sur les prêts d'argent,* où se trouvaient
alés les vices essentiels de la législation restrictive
taux de l'intérêt, si victorieusement réfutée, depuis,
Jérémie Bentham : il voulut faire davantage, et
r achever l'œuvre qu'il avait si bien commencée, il
voqua l'établissement d'une caisse d'escompte qui
ait neutraliser, par le bas prix de l'intérêt, les pré-
tions exagérées des détenteurs de capitaux. Il lui vint
ne à l'esprit de donner de la publicité aux hypothè-
s, de manière qu'il eût été impossible, disait-il, que
propriétaires de terres ne payassent pas leurs dettes;
a sûreté du crédit aurait fait baisser l'intérêt de l'ar-
t. Qu'il eût tort ou raison de l'espérer, on ne saurait
p louer la sollicitude avec laquelle il songeait à toutes
réformes qui pouvaient favoriser le travail et la pro-
tion, dans notre pays.

I restait à Turgot une grande épreuve à subir, celle
la réforme des impôts; et c'est à cette occasion que
opinions erronées des *économistes* faillirent lui causer
sinistres mécomptes. La doctrine absolue du *produit*
pouvait, en effet, être fort innocente tant qu'elle ne
tirait pas du cercle étroit des abstractions; mais il y
it beaucoup de danger à bouleverser de fond en
able tout le système fiscal de la France, pour le
mphe d'une simple hypothèse. Turgot, préoccupé de
ée d'un dégrèvement général des classes pauvres et
besoin d'émanciper toutes les industries, se persuada
en réduisant toutes les taxes à un impôt territorial
que, il atteindrait seulement le *produit net,* c'est-à-

dire les créations annuelles du travail naturel de la terre. Son plan était d'en consacrer une partie aux contributions et de laisser l'autre aux mains des propriétaires, distributeurs nés du salaire, selon la théorie de Quesnay. Mais les propriétaires s'effrayèrent justement d'une expérience qui attaquait leur revenu dans sa source et qui avilissait leurs propriétés, devenues le point de mire de toutes les taxes. Le projet de Turgo était d'ailleurs inique en ce sens que les richesses réelle créées par les travailleurs autres que les agriculteurs étaient exemptes d'impôt comme si elles n'étaient pa des richesses, quoiqu'elles en fussent véritablement On faisait ainsi supporter aux propriétaires de terres le conséquences fiscales d'une erreur de doctrine, et on le ruinait de la meilleure foi du monde, tout en les pro clamant les producteurs par excellence. Ce fut un grand malheur pour la science que Turgot ait mis tant de précipitation à appliquer une théorie aussi hasardeus et aussi radicalement fausse, comme si l'exactitude en eût été démontrée avec une rigueur mathématique. E même, dans ce cas, le passé commandait de grands mé nagements à un homme d'État. Quelle que fût la fer veur de ses croyances, il ne devait pas procéder à de pareilles réformes avec la vivacité d'un sectaire, mai avec la prudence d'un législateur. Son erreur, partagé depuis par l'Assemblée constituante, a précipité la Franc dans un abîme de maux, en privant le gouvernement pendant plusieurs années, des ressources immenses qu' aurait trouvées dans les impôts indirects, dont le prin cipe repose sur la production de la richesse immobilière comme l'impôt foncier sur la production de la riches agricole.

Turgot ne voulait pas non plus d'emprunts, et s

caisse d'escompte n'était point un acheminement à la reconstitution d'un grand crédit public. L'école économiste niait l'influence du crédit public sur la prospérité publique. Elle n'admettait pas qu'on pût anticiper, même pour d'utiles motifs, sur le revenu annuel de l'État, et parce qu'elle avait rêvé l'âge d'or, elle ne supposait pas qu'on eût jamais à traverser des jours difficiles. C'est cette confiance philosophique qui avait animé Turgot lorsqu'il fit supprimer les corporations. Il était loin de penser que ce grand acte d'émancipation, qu'on ne saurait d'ailleurs trop louer, serait suivi de complications formidables, dont la solution exigerait quelque jour un génie plus hardi, sinon plus loyal que le sien. Il était si heureux de rendre la liberté du travail à cette foule de *compagnons* attachés à la glèbe de l'atelier! Il présageait de si brillantes destinées à la nation française, remise en possession de tant de forces vives! Qui lui eût dit qu'après un demi-siècle, la concurrence des travailleurs engendrerait la baisse des salaires, le paupérisme, et toutes les misères qui ternissent l'éclat de notre civilisation! Il marchait d'un pas aussi ferme à la poursuite des utopies qu'à la réforme des abus, et l'esprit demeure accablé de tout ce qu'il entreprit avec ses seules forces de ministre, dans un temps où les ministres n'en avaient pas beaucoup. Il avait projeté la suppression des monastères, l'égale répartition des impôts; un seul code civil pour tout le royaume; l'unité des poids et mesures; un régime nouveau pour l'instruction publique; l'établissement du cadastre, sans parler d'une foule de mesures de détail qui attestent la sollicitude de l'administrateur, autant que les lumières du savant. « Il agissait, dit Sénac de Meilhan, comme un chirurgien qui opère sur les cadavres, et il ne songeait pas qu'il



...ine, qui lui peignait les h
égal désir du bien public, (
méritaient aucun ménagem(

Aussi, de toutes parts, le:
traient-ils des résistances op
coup de la cour; il en vena
ville. La plupart étaient in
quelles étaient dictées par l
unes semblent au contraire av
le ministre réformateur n'av
des exigences du passé. Le pı
vint des parlements, que trop
considérer comme les défenseu
progrès, et qui firent à Turgot l
qu'il ait eu à soutenir. On ne
ministre, vraiment vertueux, d
persévéra dans la longue lutte
administrative fut agitée. Un de
d'avoir mis trop de précipitati(
« Comment pouvez-vous me fair
il? Vo...

que dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. » Toute l'explication de sa conduite est dans ces mots. Turgot n'a eu d'autre tort que celui de vouloir trop tôt, et à tout prix, le succès de ce qui lui paraissait utile à son pays. Son amour des améliorations s'étendait à tout, à la poésie, à l'éducation, à l'astronomie : « Vous voilà bien, lui disait un jour l'abbé Morellet, faisant en physique comme en administration, combattant avec la nature, qui est plus forte que vous, et qui ne veut pas que l'homme ait la mesure précise de rien. » Jusqu'à son dernier soupir, malgré les mécomptes et les échecs de son administration, il persévéra dans les doctrines des *économistes*, avec toute l'énergie d'une conviction religieuse. Il poussait la philanthropie jusqu'à vouloir que ses domestiques fussent aussi bien logés que lui, et il fit à ce sujet des dépenses considérables dans son hôtel.

Turgot a laissé une foule d'écrits qui ont été recueillis avec soin par Dupont de Nemours [1]. Les administrateurs des tous les temps et de tous les pays y puiseront d'utiles renseignements, car jamais ce ministre n'aborda une seule question avant de l'avoir approfondie, et presque tous ses préambules d'édits sont des traités complets de la matière. Mais, le plus intéressant de ses ouvrages

[1] Cette collection se compose de neuf vol. in-8°, qui ont paru de 1808 à 1811. Dupont l'a fait précéder d'une vie de Turgot, qui ne vaut pas la notice publiée par Condorcet.

(*Note de l'auteur.*)

Les *OEuvres de Turgot* ont été rééditées de nouveau par M. Eugène Daire, avec les notes de Dupont de Nemours et des lettres inédites, les questions sur le commerce, et des observations et notes nouvelles, par MM. Daire et Dussard. Cette importante publication (1844, 2 vol. gr. in-8°) fait partie de la *Collection des principaux économistes*, de Guillaumin.

(*Note de l'éditeur.*)

est son *Traité de la formation et de la distribution des richesses ;* et quoiqu'il soit tout empreint des idées des *économistes,* on y voit déjà poindre les premiers symptômes d'une dissidence qui mène à la théorie d'Adam Smith. La division du travail, les véritables fonctions de la monnaie, les procédés du commerce y sont exposés avec une lucidité et une concision remarquables. Les plus savants économistes du dix-neuvième siècle n'ont pas mieux démontré l'influence du taux de l'intérêt sur toutes les entreprises. « On peut le regarder, dit Turgot, comme une espèce de niveau, au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons paraissent, et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou baisse d'un pied, pour inonder et pour rendre à la culture des plages immenses. C'est l'abondance des capitaux qui anime toutes les entreprises, et le bas intérêt de l'argent est, tout à la fois, l'effet et l'indice de l'abondance des capitaux. »

Le traité de la formation et de la distribution des richesses a précédé de neuf ans la publication de l'ouvrage d'Adam Smith, et n'a pas été sans influence sur les doctrines du célèbre économiste écossais. Turgot pensait comme lui sur le prêt à intérêt, sur la liberté du commerce, sur la liberté de l'industrie, sur l'influence des communications, sur les éléments du prix des choses, et sur la formation des capitaux. C'est une véritable gloire que d'avoir ainsi précédé, dans la car-

rière, le plus grand écrivain qui ait honoré la science, et de pouvoir être considéré, à tant d'égards, comme son précurseur; mais le plus incontestable honneur qui revienne à Turgot, sera toujours d'avoir ouvert le champ des expériences aux premières théories qui aient été hardiment formulées en économie politique; ce sera de les avoir soumises à l'épreuve de la pratique et d'avoir appelé à les juger, non-seulement les savants, mais les peuples. Toute la littérature de la dernière moitié du dix-huitième siècle porte l'empreinte de cette influence. Montesquieu, d'Alembert, Marmontel, Condorcet, Raynal, Condillac, J.-J. Rousseau, Voltaire lui-même, parlent d'économie politique dans leurs écrits; les journaux, les recueils de tout genre lui consacrent une place, à dater de ce temps. On commence dès lors à comprendre qu'il y a une physiologie du corps social, comme il y en a une du corps humain, et qu'il existe des lois suivant lesquelles les nations prospèrent ou dépérissent, comme les individus. La science économique est entrée désormais dans les conseils des gouvernements : elle n'en sortira plus, aussitôt qu'Adam Smith lui aura imprimé le cachet de son génie.

CHAPITRE XX

Des travaux d'Adam Smith et de leur inf
l'économie politique. — Différence de
des *Économistes*. — Exposé des créati
Ses belles définitions de la *valeur*, du
la *monnaie*. — Immensés conséquence

Le principal mérite des *économist*
plus hautes questions de l'économi
de Turgot d'en essayer la solution
du pouvoir de l'administration. On
lent et avec quelle vertueuse persévé
s'étaient dévoués au culte d'une s
blait renfermer dans son sein *les de*
main ; mais ce n'est pas à eux qu'
neur d'en poser les bases d'une m
rable. Ils n'en avaient aperçu que s
faces principales, et leurs erreurs

sociale. Lorsqu'il se rencontrait sur leur chemin un argument capable de modifier leur croyance en ces dogmes, ils s'efforçaient de le rattacher à leur système par des hypothèses ingénieuses ou hardies, et ils tombaient, sans s'en apercevoir, dans le gouffre des utopies. On a vu que leur aphorisme du *produit net* les avaient empêchés de reconnaître la part immense que les manufactures et le commerce prennent à la production des richesses, et que leur théorie de la propriété les avait conduits à la suppression de tous les impôts indirects. Ils avaient touché à toutes les questions et ils n'en avaient résolu aucune; mais ils avaient appelé sur les plus ardues l'attention de toute l'Europe, et l'Europe répondit à leur appel.

Un philosophe écossais, de cette école d'où sont sortis tant de penseurs, enseignait à Glasgow, en même temps que les *économistes* à Paris, les principes de la richesse des nations. C'était vers l'an 1752, à peu près au moment où Quesnay publiait son *tableau économique*, et jetait les fondements de sa doctrine. Mais le professeur de Glasgow s'était habitué de bonne heure à étudier les faits, à les rapprocher, à en tirer les conséquences; aussi fut-il conduit à des résultats bien différents de ceux obtenus par les *économistes*. Les deux écoles n'eurent de commun que le même amour du bien, la même droiture, la même fidélité scrupuleuse aux intérêts de la vérité. Pour tout ce qui regarde la science, le point de départ étant tout à fait différent, les résultats ne pouvaient être les mêmes, et bientôt se manifesta le dissentiment le plus complet. Les économistes n'attribuaient de puissance productive qu'à la terre : Adam Smith trouva cette puissance dans le travail, et de cette idée lumineuse il fit jaillir les conséquences les plus impré-



viendra bientôt où cette publicatic ses fruits, et sa date mémorable les esprits. Essayons donc d'imit et sévère du grand écrivain qui faire apprécier d'un trait rapide l'. travail pour l'avenir de la civilisati

En recherchant les causes de la Adam Smith reconnut que cette ric seulement de la fécondité de leur *travail* de leurs habitants. C'était pouvait rendre la terre largement e ductive, et c'est encore au travai maine devait les produits de ses profits de son commerce. Adam Sm sée en disant que le *travail annuel* source primitive d'où elle tirait se dire les produits nécessaires à sa ceux au moyen desquels elle se pr créés par les autres nations. La ricl *la valeur échangeable* des choses, (plus riche que l'on possédait ou que de choses ayant cette valeur. Or

›morables, que Quesnay considérait comme tribu-
ı et les subordonnées de la propriété foncière. Nul
it repoussé du banquet de la vie ; le travail avait
partout et cessait d'être *stérile;* la servitude féodale,
tenue par Quesnay sous le nom de *reprises* du pro-
aire, était frappée de mort.

travail une fois reconnu comme source de toute
sse, *l'économie, l'épargne* devinrent le seul moyen
accumuler, c'est-à-dire de créer les *capitaux*. Et ici,
n Smith profitait avec sa haute intelligence des tra-
de ses prédécesseurs. Il ne bornait pas les capitaux,
ne les partisans du sytème mercantile, à l'or et à
ent ; mais il y comprenait les richesses de tout genre
ısées par le travail de l'homme, surtout quand elles
nt employées à en créer de nouvelles à l'aide d'un
ail nouveau. En même temps, il donnait du travail
us belle analyse qui soit sortie de la plume d'au-
écrivain. Cette analyse sert en quelque sorte de
tispice à son immortel ouvrage, et l'auteur y a dé-
é une netteté de déductions et une noblesse de lan-
vraiment dignes d'admiration. C'est là qu'ont été
ılés pour la première fois les merveilleux effets de
ivision du travail, souvent entrevus avant Adam
h, mais nulle part démontrés avec cette évidence
istible et cette simplicité familière qui ne laissent
n refuge au doute et à l'hésitation. D'autres auraient
ché leurs exemples dans les grands travaux de l'in-
rie ; Adam Smith s'empare d'une épingle, en décrit
liverses *façons* et fait voir comment dix ouvriers
ent faire 48,000 épingles dans un jour, au lieu de
500, c'est-à-dire cent fois moins qu'ils n'en feraient
cette division. Après cet exemple modeste et con-
nt, il passe en revue les avantages du principe de la

division du travail, et il les signale d'une manière si vive et si ferme que personne, depuis ce moment, n'a songé à les contester. « Chaque ouvrier, dit-il, se trouve avoir une grande quantité de son travail dont il peut disposer, outre ce qu'il en applique à ses propres besoins; et comme les autres ouvriers sont aussi dans le même cas, il est à même d'échanger une grande quantité de marchandises fabriquées par lui contre une grande quantité des leurs, ou, ce qui est la même chose, contre le prix de ces marchandises. Il peut fournir abondamment ces autres ouvriers des choses dont ils ont besoin, et il trouve également à s'accommoder auprès d'eux, en sorte qu'on voit régner parmi les différentes classes de la société une abondance universelle [1]. »

Une fois la division du travail analysée, Adam Smith devait expliquer par quelles combinaisons les produits du travail s'échangeaient entre eux au moyen de la monnaie. Qui réglerait ce qu'on entend par le *prix des choses ?* quels sont les éléments de ce prix? quelles sont les fonctions de la monnaie? Graves questions qu'il a résolues avec une supériorité et une lucidité incomparables. C'est lui, en effet, qui a établi le premier, victorieusement, l'influence de *l'offre* et de la *demande* sur la hausse et la baisse des prix, en même temps qu'il expliquait les fonctions de la monnaie dans la circulation des produits. Les applications qu'il a faites de sa théorie aux billets de banque et au papier-monnaie sont de la plus haute importance dans la pratique, et peuvent être considérées comme l'une des plus utiles conquêtes de la science. Il est désormais impossible d'écrire sur le système monétaire sans adopter les bases

[1] *Richesse des nations*, liv. I, chap. I.

en a posées d'une manière indestrüctible. Chemin
it, Adam Smith dévoilait les mystères de la con-
ion des banques et déduisait, des conséquences
s de leur établissement, les principes sur lesquels
devaient reposer pour n'être point funestes. Tout
ne désireux d'approfondir la science du crédit de-
:ommencer ses études par celle des analyses que
tre économiste écossais a données des banques de
lation et des banques de dépôt. Ce sont des traités
lets qu'on ne surpassera jamais, parce qu'il ne ren-
nt ni une lacune, ni une superfluité. Mais c'est
ut dans la parfaite clarté de ses définitions que ré-
e principal mérite d'Adam Smith. Elles sont géné-
ient basées sur l'observation rigoureuse des faits.
ois posées, il en déduit les conséquences avec une
ode qui lui est propre et qui suffirait seule pour lui
er un rang élevé parmi les plus beaux génies des
s modernes. On en pourra juger par le rapide
é de ses doctrines.
si que nous l'avons vu, selon l'auteur, la qualité es-
elle qui constitue les richesses, et sans laquelle
ne mériteraient pas ce nom, c'est *la valeur échan-*
. La valeur échangeable diffère de la *valeur en*
ou *d'utilité*, en ce sens qu'avec la première on peut
ocurer beaucoup de choses; tandis que la seconde,
que utile, ne saurait être l'objet d'un échange. Il
rien de plus utile que l'eau; mais elle ne peut
ue rien acheter. Un diamant au contraire, pourvu
u d'utilité, peut servir à l'achat d'une foule de
handises. Le rapport qui existe entre deux valeurs
igeables, exprimé en une valeur convenue qui est
nnaie, se nomme prix. Le prix *nominal* des choses
e de leur prix *réel*, qui représente la quantité de

... de trois élém
travail, le *profit* de l'entrep
qui a fourni la matière prem
établi avec un ordre parfait
et si ingénieux, Adam Smith
lesquelles s'établit naturellem
les circonstances accidentelles
tanément des limites de ce ta
suite les lois en vertu desquel
fits, et les exceptions à ces loi
de la terre que nous nommons
mistes appelaient *produit net*.

La richesse une fois créée,
deux parts : celle qui doit être
chainement consommée et celle
capital à fournir un revenu. Le
lorsqu'on le transforme en une u
ments de production ; il est *circu*
on s'en sert pour payer le salaire
veler les achats de matières premi
faites à la ...

Turgot, et il en démontre par des arguments irrésistibles l'incontestable équité.

Le travail est maintenant armé de toutes pièces; il est en possession des capitaux : nous allons donc le voir à l'œuvre. Rien n'est plus simple et plus admirable que la manière dont Adam Smith en explique les merveilles, et nous avons cité son exemple tiré de la fabrication des épingles. Mais que ses nombreuses revues de l'armée des travailleurs offrent de nobles sujets de méditations! Comme il a naturellement rendu compte du progrès des nations, par les progrès de la *division du travail!* Comme il a amené avec bonheur, à la suite de cette division, la nécessité des échanges! Comme il explique avec succès l'accroissement de la richesse, le perfectionnement des produits et leur prix devenant plus accessible de jour en jour! C'est lui qui a révélé le secret des *machines*, ces puissantes modifications du bras de l'homme, ces bienfaitrices du genre humain qu'un philanthrope [1] distingué a eu le tort de méconnaître. Nul n'en a plus habilement signalé les services variés, infinis, durables, sans en dissimuler les inconvénients passagers. En même temps, Adam Smith posait avec netteté les limites de leur emploi, et démontrait que l'étendue du marché devait être le régulateur habituel de la division du travail. C'est pour avoir oublié ces sages doctrines que plus d'un peuple manufacturier a vu éclater des crises redoutables, résultat de l'encombrement de la circulation et des mesures restrictives. Ainsi, Adam Smith arrivait à la liberté du commerce par un chemin bien différent de celui qu'avait suivi l'école de Quesnay; mais il y était conduit par une appréciation

[1] M. de Sismondi.

bien plus juste des phénomènes de la production.

Sa doctrine sur les impôts différait aussi essentiellement de celle des *économistes*. Après avoir prouvé que toute production venait du travail, aidé des capitaux, il ne lui était pas difficile de démontrer que chaque citoyen étant apte à créer des valeurs, et par conséquent à faire des profits, devait à l'État sa part contributive de secours et de taxes. Chacun obtenait la liberté de son industrie en échange de sa coopération aux charges publiques, et il n'y avait plus de professions *stériles*, puisque tout le monde était capable de donner aux choses une valeur échangeable, au moyen du travail. Quel encouragement pour les hommes disgraciés de la fortune, et pour tous ceux qui n'attendaient pas la faveur de l'héritage ! Ils apprenaient dès lors à quel prix on acquiert son indépendance ; l'*économie* n'était plus une sorte de vertu ascétique, mais la compagne du travail et la source des capitaux. Au lieu des bornes imposées aux productions de l'agriculture, par la nature du sol et par la rotation des saisons, on avait devant soi l'horizon illimité des valeurs échangeables, c'est-à-dire la richesse indéfinie. Adam Smith n'avait pas prévu sans doute toutes ces conséquences, et beaucoup d'écrivains avaient avancé avant lui des principes aussi vrais : mais il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Il a fait plus : il a indiqué la vraie méthode de signaler les erreurs. Son ouvrage se compose d'une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de principes incontestables et qui ont anéanti pour jamais une foule d'erreurs jusqu'alors considérées comme des principes. C'est lui qui a pulvérisé le système prohibitif et la doctrine du *produit net*, avec son cortége de rêveries sur l'impôt, et de classifications imaginaires. Enfin,

et c'est peut-être l'un des plus grands services qu'il ait rendus à l'industrie, cet immortel économiste a fait voir comment l'intérêt privé, débarrassé d'entraves, portait nécessairement les possesseurs de capitaux à préférer, toutes choses égales, l'emploi le plus favorable à l'industrie nationale, parce qu'il est aussi le plus profitable pour eux.

Il est vrai qu'Adam Smith s'est quelquefois égaré dans une foule de digressions qui ne permettent pas de suivre aisément le fil de ses idées. Dès qu'il rencontre un vieil abus, un préjugé nuisible, un système erroné, il ne s'arrête point qu'il n'en ait fait justice, et ces escarmouches partielles le détournent souvent du plan de ses opérations. Mais jamais il ne quitte définitivement un sujet avant de l'avoir épuisé, et il présente habituellement la même idée sous toutes les formes, jusqu'à ce que le lecteur se soit familiarisé avec elle. Il avait tant de résistances à vaincre et tant de fausses doctrines à combattre! Les *économistes* eux-mêmes, qu'il estimait et qui certainement ont contribué à la direction de ses idées, ne sont pas ceux qui lui ont rendu sa tâche le moins difficile. Il avait à lutter contre les innombrables ouvrages qu'ils venaient de publier et qui s'étaient répandus dans toute l'Europe, bien ou mal compris, avec l'autorité des noms les plus vénérés, tels que ceux de Gournay, de Turgot, de Trudaine. Il lui fallait détruire la plupart des théories qu'ils venaient de fonder au prix de tant d'efforts et lutter avec elles sous des auspices défavorables : ce fut le premier discord mémorable qui éclata parmi les fondateurs de l'économie politique, et il n'a pas peu contribué à faire naître l'indécision générale du public sur les matières économiques. Lequel croire, de Quesnay ou de Smith, soutenant avec une égale assurance des

aux progrès dont nous sommes si fiers
Adam Smith n'eut pas, pourtant, l'
l'économie politique d'un seul jet, e
nous portons à sa mémoire ne doit p
de rendre justice à ses prédécesseurs et
C'est déjà un si grand fait historique q
tion de toute la théorie des valeurs,
vision du travail et des fonctions véri
naie! De telles analyses suffiraient à l
auteur, et l'on peut hardiment critiqu
renferment d'incomplet, après avoir e
mérité de gloire et de considération. L
taient trop préoccupés de l'importance
Smith accorda une prépondérance trop
vail dans la création des produits. Il né
la terre et celle des capitaux, et malgr
expositions du concours des machine
pas la théorie la plus fondée sur la r
En réservant exclusivement la qualit
valeurs fixées dans des substances m
du livre de la produclion cette masse il
immatérielles, filles du *capital moral*

noblement. Il ne s'était pas aperçu que le talent de ces hommes était un capital accumulé, très-capable de donner des profits en or et en argent, et très-utile à la société qui profite à son tour de leurs services.

L'influence du commerce et sa manière d'agir sur la production générale ne semblent pas, non plus, avoir été suffisamment appréciées par Adam Smith; et quelques-unes de ses plus belles démonstrations sont exposées comme des hors-d'œuvre, dans une place qu'elles ne devraient point occuper. Tels sont les principes relatifs au prix réel et au prix nominal des choses, qui se trouvent dans une dissertation sur la valeur des métaux précieux pendant les quatre derniers siècles, et les notions sur les monnaies que l'auteur a égarées dans le chapitre des traités de commerce. C'est le désordre qui règne autour d'une mine abondante, où les fragments du métal le plus pur gisent quelquefois pêle-mêle auprès du minerai le plus grossier. Aussi les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ne sont-elles pas généralement comprises par tout le monde, et ce n'est pas par ce livre que nous conseillerions de commencer l'étude de la science. Il faut le lire à plusieurs reprises pour en deviner la belle architecture et pour estimer à leur juste valeur les résultats qu'il a produits. C'est alors qu'on se hasarde à contester quelques-unes des propositions qu'Adam Smith a émises sous la forme la plus dogmatique; telle est celle en vertu de laquelle l'intérêt privé, libre d'entraves, lui semblait devoir toujours déterminer l'emploi des capitaux le plus favorable à la communauté, puisqu'il était profitable aux entrepreneurs. Cette doctrine qui a prévalu en Angleterre et qui a donné à l'industrie une impulsion extraordinaire, commence néanmoins à por-

reuse de la voie sociale? Peut-on vé
richesse cette exagération de proi
M. de Sismondi, sur la part des pauv
par le capital sur le travail?

Ainsi naquit la concurrence univ
illimitée de l'industrie, et de cette cc
versé sur le monde un torrent de ri
bien des provinces, mais qui a laiss
contrée des traces funestes de son pa
un char brillant et mystérieux, dont
emporte ne peuvent pas même voir
sants qu'il écrase. La question en e
qu'on se demande s'il faut s'applau
des progrès d'une richesse qui traîne
misères et qui multiplie les hôpitaux e
que les palais. Voilà le grand prob
vième siècle, celui qu'Adam Smith n'
ne pouvait pas prévoir, à une époqu
vapeur et la machine à filer, ces deux
dustrie anglaise, ne faisaient que de
livre! Nous sommes obligés aujourd'h
régulateur et de mettre un frein à

richesse absolue, mais de richesse relative; l'humanité commande qu'on cesse de sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes qui n'en profiteront point. Ainsi le veulent les lois éternelles de la justice et de la morale, trop longtemps méconnues dans la répartition sociale des profits et des peines, et nous ne consentirons plus à donner le nom de richesse qu'à la somme du produit national équitablement distribuée entre tous les producteurs. Telle est l'économie politique française à laquelle nous faisons profession d'appartenir, et celle-là fera le tour du monde.

Telle qu'elle apparut néanmoins, la doctrine d'Adam Smith opéra une révolution complète dans la marche de l'économie politique. Ses opinions sur les colonies acquirent un grand poids des événements qui se passaient en Amérique, et ses analyses des banques préparèrent le réveil de l'Europe en matière de crédit public. L'industrie lui dut la suppression de presque toutes ses entraves, et le commerce un commencement de réduction de tous les tarifs. Restaient les questions d'agriculture et de population que ce grand économiste n'avait fait qu'effleurer et dont la solution regarde nos enfants; mais les préjugés les plus dangereux avaient disparu devant son argumentation puissante, et leur règne est fini pour jamais. Balance du commerce, système restrictif, système agricole, tout a été précipité dans le gouffre des rêveries; Adam Smith a tout démonétisé par sa logique sévère et par son impartiale observation des faits. Une seule incertitude survit à ses doctrines; quel rapport y a-t-il entre la population et les subsistances? Pourquoi la misère privée s'accroît-elle dans nos sociétés, en même temps que la richesse publique? Pourquoi le soleil de l'industrie ne luit-il pas pour tout le

tière : ils ont eu l'un et l'autre une
pensée nette et saisissante, qui comı
qui inspire par moment la terreur.

CHAPITRE XXXV.

Du système de Malthus *sur la population*. — Exposé de ses formules. — Tableau de ses conséquences. — Doctrine de Godwin. — Elle a le défaut d'être aussi absolue que celle de Malthus. — Elle est plus humaine. — Hardiesse remarquable du livre de Godwin. — Des divers écrits sur la même question. — *Nouvelles idées sur la population*, par M. Everett. — Du livre de la *Charité*, par M. Duchâtel. — De l'*Économie politique chrétienne*, de M. de Villeneuve-Bargemont. — Protestations de M. de Sismondi et de M. l'abbé de la Mennais.

Peu d'années s'étaient écoulées depuis la publication de l'ouvrage d'Adam Smith, et déjà ses doctrines étaient adoptées par les économistes de tous les pays. Son argumentation lumineuse et pressante avait dissipé la plupart des rêves que beaucoup d'esprits prenaient encore pour des réalités. On était enfin d'accord sur les bases fondamentales de la science. Le travail était remis en honneur ; la valeur échangeable était définie ; l'emploi des capitaux était désormais sujet à des lois régulières. On savait comment les richesses se produisent et comment elles se consomment ; mais il restait, comme nous l'avons dit, un problème à résoudre : Pourquoi les richesses sont-elles réparties si inégalement dans le corps social ? Pourquoi y a-t-il toujours des malheu-

trouver la solution, sans être plus l

Le mal venait-il de la nature ou
il sans remède, ou bien, avec l'aide
drait-on à le guérir? Frappé de ce
sur les mœurs et sur la condition de
écrivains avaient pensé que les m
étaient son ouvrage, et qu'il depend
un terme, bien moins en modifiant
institutions politiques. On était en
morable venait d'être tenté en Fran
en un petit nombre d'années, les ré
dies, tour à tour appuyées par le r
la force, laisser l'espèce humaine e
incertitudes et aux mêmes inégalité
On avait substitué le morcellement
priétés à l'ancien système de conc
remis le pouvoir aux masses les p
s'étaient refusé ni le *maximum*, ni l
ni la banqueroute, ni la suppressio
rects; et il y avait toujours des

l'un de l'autre, deux écrits de deux hommes diversement célèbres, le livre de M. Godwin sur la *Justice politique* et celui de Malthus sur la *Population*.

M. Godwin attribuait dans son ouvrage tout le mal social à l'imperfection des institutions politiques et aux vices des gouvernements. Malthus était plus frappé des résistances que l'homme oppose au progrès social, par les passions inhérentes à sa nature et par son peu de disposition à les réprimer. La lecture d'un article de M. Godwin *sur la prodigalité et l'avarice* [1], le détermina à publier ses idées à ce sujet, et après quelques remaniements faciles à concevoir dans un travail de cette importance, l'essai sur le *Principe de population* parut en Angleterre dans la dernière année du dix-huitième siècle, comme une espèce de résumé du désenchantement universel des esprits. Ce livre a fait grand bruit, parce qu'il repose sur une idée simple, facile à comprendre et à retenir; et on en a cruellement abusé, parce qu'il semble favoriser plus d'une mauvaise disposition de l'homme, l'égoïsme, la dureté, l'indifférence aux maux de ses semblables. Les principes sur lesquels il repose ont obtenu, néanmoins, la sanction de plusieurs gouvernements, et ils tendent si rapidement à pénétrer dans les institutions, qu'il n'y aura bientôt plus qu'à enregistrer leurs conquêtes, au lieu de discuter leur valeur. Il faut donc les exposer ici dans toute leur nudité, avant d'en examiner les conséquences, double tâche qui réclame toute l'impartialité de l'historien.

Cette doctrine se présente avec le caractère inflexible et absolu de la fatalité. L'auteur s'est dispensé de précautions oratoires; il établit, sans sourciller, comme

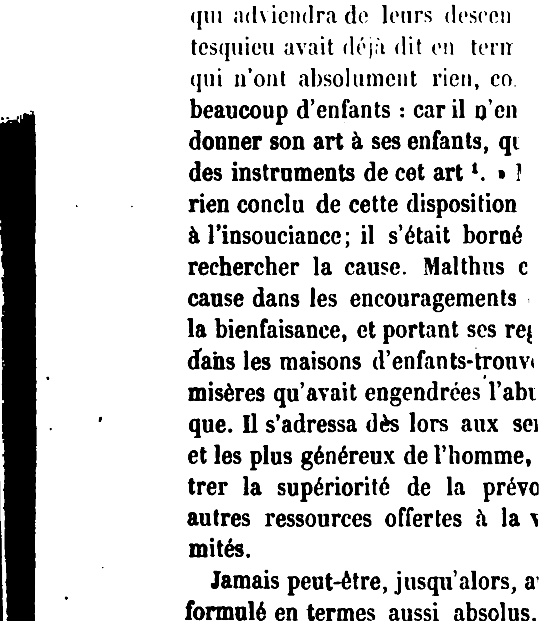
[1] Inséré dans un numéro du journal *l'Examinateur* (*the Inquirer*).

... paraît tellen
craint pas de le formuler comm
matiques, et il affirme que les
progression géométrique, et les
arithmétique. Il arriverait donc
visions seraient insuffisantes pou
sinistres correctifs qu'on appelle
la mort, n'intervenaient réguli
l'équilibre. Malthus prononçait
heureux en termes inhumains :
dans un monde déjà occupé, di
n'a pas les moyens de le nourri
pas besoin de son travail, cet hom
droit à réclamer une portion quel
et il est réellement de trop sur la
quet de la nature, il n'y a point
lui. *La nature lui commande de*
tarde pas à mettre elle-même cet
Voilà quel est le fond de la doct
la population. Il faut voir à prés
ments il a essayé de l'établir.

Au lieu d'observer rigoureusem
dans les sociétés ...

iq ans. C'est ce pays qu'il prend pour type du reste monde, et il admet sans hésiter que l'espèce humaine ccroîtrait avec la même rapidité partout ailleurs, si force des choses ne contenait ce développement dans certaines limites. Une fois, en effet, que la popula-n s'est élevée jusqu'au niveau des subsistances, celles-venant à manquer, les vices, les maladies, les cala-tés de tout genre commencent à pleuvoir *sur les mmes qui sont de trop*, selon Malthus, et la population ninue jusqu'à ce qu'il y ait des vivres pour tout le »nde. L'histoire en main, il s'efforce de prouver que mêmes conséquences ont toujours découlé des mêmes uations, et que dans l'état barbare comme dans l'état rilisé, il n'y a jamais eu de compromis entre la disette la mort. Et encore si la mort venait seule! mais elle paraît jamais, dans ces tristes conjonctures, sans 'e accompagnée d'un cortége de crimes et d'horreurs tout genre; sans arborer son lugubre étendard sur hôpitaux, dans les bagnes et sur les échafauds. Ainsi peint Malthus, telle que nous l'avons vue bien des s, sans oser croire avec lui qu'elle vînt, sous cette rme, par ordre de Dieu même et comme une nécessité notre ordre social.

Nous commençons par contester la double progres-»n établie par Malthus; mais avant de signaler cette reur fondamentale de son système, il faut voir quelles nséquences terribles il en tirait. Il proclamait d'abord danger des aumônes, des secours publics ou privés, rmanents ou temporaires; il défendait le mariage, rmis à certains hommes, et il condamnait à mort des illiers d'enfants près de naître. Les charités prodiguées x pauvres dans un esprit religieux, ou par amour de bienfaisance, n'étaient à ses yeux que des faveurs



qui adviendra de leurs descen
tesquieu avait déjà dit en term
qui n'ont absolument rien, co
beaucoup d'enfants : car il n'en
donner son art à ses enfants, qu
des instruments de cet art [1]. » M
rien conclu de cette disposition
à l'insouciance; il s'était borné
rechercher la cause. Malthus c
cause dans les encouragements
la bienfaisance, et portant ses reg
dans les maisons d'enfants-trouv
misères qu'avait engendrées l'abu
que. Il s'adressa dès lors aux sen
et les plus généreux de l'homme,
trer la supériorité de la prévo
autres ressources offertes à la v
mités.

Jamais peut-être, jusqu'alors, a
formulé en termes aussi absolus.
mêmes admettaient quelques mod
rie du *produit net* ; mais Malth

rieuses qu'en multipliant le nombre des enfants, elles se créaient des concurrences qui amenaient la baisse des salaires, et que le plus sûr moyen de réduire les capitalistes à transaction, c'était de ne pas leur fournir l'occasion permanente de choisir les travailleurs au rabais. La société elle-même était intéressée à opposer des obstacles salutaires aux unions irréfléchies, puisque la conséquence inévitable de ces unions était la multiplication des crimes et des misères de toute espèce. Malheureusement Malthus ne tarda point à s'apercevoir que le célibat n'empêchait pas les naissances; il les rendait seulement illégitimes et c'était un malheur de plus. Que faire donc pour mettre un terme à l'accroissement de la population, puisqu'on ne pouvait désormais empêcher les enfants de naître? Malthus vit cet obstacle et n'en fut point effrayé. Il s'arma d'un courage stoïque et il crut devoir mettre les enfants hors la loi, même avant qu'ils fussent nés. Il proposa de rendre une loi déclarant « qu'aucun enfant issu d'un mariage contracté après l'année qui suivrait la promulgation de cette loi, et qu'aucun enfant illégitime né deux ans après la même époque, n'aurait droit à l'assistance de la paroisse. Ce serait, disait-il, un avis clair, distinct et précis, sur le sens duquel nul ne saurait se méprendre. Personne ne serait trompé ni lésé, et par conséquent personne n'aurait le droit de se plaindre. » Ainsi les enfants au berceau devenaient responsables de l'erreur qui leur avait donné le jour. Pourquoi frémissez-vous? disait Malthus, votre charité est plus cruelle que ma rigueur, et vos hospices d'enfants-trouvés ne sont que des catacombes. Il déroulait en même temps les tables lugubres de la mortalité des enfants dans ces hospices, et l'on était forcé de convenir qu'ils y mouraient

presque tous dans la première année de leur naissance[1].

Ces terribles rapprochements produisirent une grande sensation en Europe. Malthus les poursuivait avec une constance inflexible; il voulait effrayer l'humanité de ses propres écarts et forcer tous les hommes de cœur à faire un retour salutaire sur eux-mêmes avant de se marier. En comprimant le penchant naturel à tous les gouvernements de multiplier les institutions de bienfaisance, il espérait mettre un terme aux abus de ces institutions qui ne servaient, selon lui, qu'à aggraver les maladies sociales, au lieu de les guérir. Le célibat, naguère honni comme une profession égoïste, était réhabilité et presque élevé au rang de vertu. On fermait les hôpitaux, les lieux d'asile; on cessait de distribuer des aumônes; on ne s'inquiétait plus de rien en matière de bienfaisance et de secours publics. La dureté seule était désormais conforme aux vrais principes de la science, aux lois de la nature; l'insensibilité était érigée en système. Il faut avouer qu'une telle innovation devait révolter profondément les âmes généreuses et tendres pour qui le plaisir de répandre des bienfaits est un besoin de tous les moments. Aussi de toutes parts il s'éleva contre la doctrine de Malthus un cri général d'improbation. Peu s'en fallut que l'auteur ne fût signalé comme un homme sans entrailles, qui venait jeter avec impudence au genre humain l'horrible ironie de son système. C'était pour la première fois, disait-on, qu'on osait ainsi

[1] D'après les calculs de M. Benoiston de Châteauneuf, la mortalité des enfants-trouvés était de 67 pour 100 à Madrid, en 1817; de 92 pour 100 à Vienne, en 1811; de 79 pour 100 à Bruxelles, année moyenne, de 1802 à 1817; comme nous l'avons déjà dit, à l'hospice des enfants-trouvés de Dublin, de 1791 à 1797, sur 12,785 enfants, il en mourut 12,561 en six années. Quelle boucherie!

e l'éloge de la peste, de la guerre, de la famine et tous les fléaux qui désolent l'humanité, en les pré-tant comme des lois naturelles, destinées à maintenir uilibre entre la population et les subsistances. Les tres, les femmes, les philosophes se révoltèrent contre ıdace d'une telle supposition, et Malthus se vit long-ıps en butte, malgré ses qualités privées, aux imputa-ns les plus calomnieuses.

L'orage s'est enfin apaisé sur la tombe de ce grand ivain, et la justice de la postérité a commencé pour . Lui-même convenait dans ses derniers jours qu'il ıit exagéré les conséquences de son principe. « Il est s-probable, disait-il, qu'ayant trouvé l'arc trop courbé ın côté, j'aie été porté à le trop courber de l'autre, ns la vue de le rendre droit; mais je serai toujours posé à faire disparaître de mon ouvrage ce qui sera ısidéré, par des juges compétents, comme ayant une ıdance à empêcher l'arc de se redresser et à faire stacle aux progrès de la vérité. » Et, en effet, nous ns vu qu'il avait supprimé, dans les dernières édi-ns de son livre, les passages les plus durs et les plus 'oltants. Son erreur principale est d'avoir attribué sque exclusivement à la trop grande multiplication l'espèce les malheurs de l'humanité, et d'avoir pour si dire absous à l'avance de tout reproche les gou-nements de tous les pays. Les causes morales sont linairement complexes, et c'est les méconnaître que ne les envisager que sous une seule face. Malthus n'a s assez tenu compte, non plus, de l'accroissement des ıyens de production, sous l'influence du travail et par concours des machines. Il a feint de ne pas s'aper-voir que les populations de notre temps, quoique in-iment plus nombreuses que celles des temps passés,



mêmes sont un stimulant éner
porter une bonne partie des p
les industries. En adoptant l'
mesure que la population se ra
subsistances, la demande des p
des découvertes utiles dont l'hu
fite; les émigrations conduisent
maine vers les lieux inoccupés
peuplant, et la civilisation pénè
trées inconnues, qui rendront
nécessitées pour leur exploitation
rique du Nord a vu ses *prairies*
par les colons européens, et les
fleuves se couvrir de villes opulent
des hordes misérables de chasseur

Quand on examine avec quel
du globe et la fertilité d'un gra
à peine explorées, on cesse de
humaine les malheurs dont elle
prédictions de Malthus. L'émigra
que comme une ressource extr
améliorations

Malthus, et nous sommes persuadé que l'auteur du livre *De la population* a dû être rassuré lui-même contre les conséquences de son propre système, en appréciant à leur juste valeur les belles analyses du progrès agricole présentées par son illustre concitoyen. Il se fait d'ailleurs un échange continuel des produits manufacturés contre les produits naturels, entre tous les peuples, de sorte que le commerce remédie à l'insuffisance de l'agriculture et ne laisse jamais sans subsistances aucun peuple intelligent et laborieux. Les relations chaque jour plus intimes qui s'établissent parmi les nations civilisées, leur rendent aussitôt communes toutes les découvertes utiles; témoins la navigation à la vapeur, l'éclairage par le gaz, les chemins de fer qu'on voit adopter presque en même temps en Europe, en Asie, en Amérique et même en Afrique. C'est ainsi qu'aujourd'hui les bateaux à vapeur sillonnent la mer Rouge et l'Adriatique, remontent le Nil, le Gange et le Mississipi, comme la Seine et la Tamise, et rapprochent d'avance, pour un cas de famine, les blés de la mer Noire et des États-Unis, de nos villes populeuses. Malthus n'est pas le premier qui ait poussé un cri d'alarme au sujet de l'accroissement de la population, et nous pourrions citer plus d'un écrivain de son pays qui déplorait, il y a cent ans, en style de Jérémie, les dangers immédiats de cet accroissement. Que diraient ces prophètes de malheur, à l'aspect de l'Angleterre de nos jours, riche, puissante et deux fois plus peuplée?

La doctrine de Malthus n'en aura pas moins le mérite d'avoir appelé l'attention des gouvernements, aussi bien que celle des citoyens, sur le danger des unions imprévoyantes et des secours prodigués sans discernement. Déjà cette doctrine a préservé la France de l'imitation

des lois vicieuses qui ont créé en Angleterre la taxe des pauvres, et qui ont fait de la mendicité une profession rétribuée. Dans le pays même où ces lois ont si longtemps régné en souveraines, elles viennent d'être modifiées, et la générosité publique, désormais éclairée par l'expérience du passé, apprend à distinguer le malheur immérité de la pauvreté volontaire. Le christianisme, avons-nous dit, découvrit la bienfaisance ; l'économie politique l'a régnlarisée. Les hommes prudents ont aussi appris à réfléchir sur les conséquences du mariage, et cet acte solennel de la vie a cessé d'être considéré aussi légèrement qu'il était, avant que Malthus eût fait apprécier l'immense responsabilité qu'il impose. La société, en se montrant plus sévère dans la distribution des secours publics, a mis chaque citoyen en demeure de pourvoir lui-même par l'épargne aux besoins de ses vieux jours et de ses jours de souffrance ; et si elle n'a point encore osé, selon l'avis de Malthus, fermer les asiles ouverts à l'enfance abandonnée, elle a, du moins pris des mesures pour rappeler un plus grand nombre de mères aux devoirs de la nature, qu'elles méconnaissent moins souvent par vice de cœur que sous l'influence de la misère. Il faut donc pardonner à Malthus d'avoir frappé fort au lieu de frapper juste, et d'avoir trop courbé l'arc d'un côté, comme il le dit lui-même, pour le redresser de l'autre. Il a cédé à l'entraînement bien naturel de généraliser une idée simple et saisissante et de la jeter comme un spectre au monde épouvanté. Son but était de profiter de l'effroi qu'une telle idée devait inspirer, pour commander à ses contemporains une plus grande activité en toutes choses, et leur démontrer le sens économique du cri menaçant de Bossuet : *Marche* ! *marche* !

On a vu que Malthus avait été entraîné à la publication de son ouvrage par la lecture des écrits politiques de M. Godwin, cet énergique utopiste qui voulait rendre les gouvernements exclusivement responsables de toutes les imperfections de l'humanité. C'était aussi la doctrine de J.-J. Rousseau, et il l'avait exprimée en termes dogmatiques, le jour où il avait dit : « Tout est bien en sortant des mains du Créateur ; tout dégénère entre les mains de l'homme. » Condorcet avait poussé la hardiesse plus loin, et il n'avait pas craint d'affirmer que, si l'homme voulait suivre la nature, il reculerait indéfiniment les limites de son existence sur la terre. Godwin s'imagina qu'il ne faisait que tirer les conséquences de leurs idées en proposant la destruction des gouvernements, des religions, de la propriété, du mariage et des institutions d'une moindre importance, qui dérivent de celles-là. Il faut se reporter à ces exagérations pour s'expliquer l'exagération du système de Malthus. « Les institutions humaines, dit-il, quelques maux qu'elle puissent occasionner à la société, ne sont réellement que des causes légères et superficielles, *rien que des plumes qui flottent à la surface*, en comparaison de ces sources de mal plus profondes qui découlent des lois de la nature *et de la passion d'un sexe pour l'autre*. Loin que les malheurs de l'humanité doivent être imputés à l'impéritie des gouvernements et à leur répugnance pour les réformes, c'est plutôt à l'exubérance de la population qu'il faut attribuer tous les maux dont elle est accablée. L'ambition des princes manquerait d'instruments de destruction, si la misère ne poussait pas sous leurs drapeaux les basses classes du peuple. » Malthus pensait que la multitude, sans cesse aiguillonnée par la détresse, ne pouvait être con-

pas qu'une nation éclairée pût
institutions vicieuses et les m
nement corrompu, si elle ne s
maux plus graves par une p
mée [1].

Il est facile de concevoir
doctrine devait être accueillie
l'Angleterre, dont l'aristocratie
parut le livre de Malthus, une
principes de la Révolution franç
encore écrit; mais on se souv
Marat, et des tentatives sanglan
avait vu à l'œuvre les réformate
sentiment général d'horreur qu
contribua pas peu au succès de
Sa théorie de la population fut c
siasme de parti, car elle plaçait
Providence, et comme son œuv
sociales les plus profondes et tou
traînent à leur suite. Les écrivai
d'un côté, les partisans des priv

à reconnaître enfin ce qu'il y avait d'outré dans leurs prétentions respectives. Godwin était déjà beaucoup plus modéré dans ses *Recherches sur la population* que dans son traité *De la justice politique ;* et Malthus lui-même, comme nous l'avons dit, s'était amendé en présence *des juges compétents*, c'est-à-dire des événements qui avaient modifié ses idées.

Sa doctrine, en effet, ne pouvait soutenir un examen sérieux dans les termes absolus où il l'avait exposée. Ces arrêts de proscription lancés contre des enfants, contre des vieillards et des infirmes, ne méritaient pas d'être sanctionnés par la conscience publique. Une voix intérieure criait à chaque homme que les sentiments les plus impérieux et les plus doux, celui de l'amour, celui de la paternité, ne lui avaient pas été donnés par le Créateur comme une source d'amertume et de misères. Les vices et les crimes ne devaient pas avoir la même origine que les vertus. La plus simple analyse du travail humain suffisait pour démontrer, d'un autre côté, que si la population, en s'accroissant, exigeait une plus forte quantité de subsistances, elle possédait en elle-même les moyens d'y pourvoir. On voyait tous les jours un seul homme créer par son travail assez de produits pour nourrir dix de ses semblables. On exploitait des terrains nouveaux quand le besoin de vivre y assurait aux capitaux de l'agriculture des profits réguliers. Les lois en faveur des pauvres, que Malthus avait signalées comme si désastreuses [1], ne devaient être considérées que comme une compensation aux aumônes répandues par les monastères, dont le protestantisme anglais avait confisqué

[1] Malthus appelait ces lois « un mal en comparaison duquel la dette nationale, avec toute la terreur qu'elle inspire, n'est que de peu d'importance. »

les revenus, et non comme un encouragement au vice et à la paresse. L'auteur avait eu beau dire « qu'il fallait laisser à la nature le soin de punir le pauvre du crime d'indigence, » personne ne regardait l'indigence comme un crime et la richesse comme une vertu.

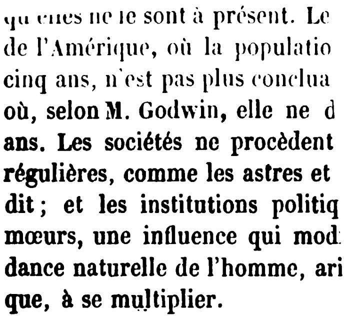
M. Godwin a réfuté avec une grande supériorité de raison toute cette partie de la doctrine de Malthus, si bien accueillie par l'aristocratie anglaise, parce qu'elle s'accordait parfaitement avec ses sympathies naturelles. « Malheur au pays, dit-il, où un homme de la classe du peuple ne peut se marier sans avoir la perspective de perdre sa dignité et son indépendance ! Malheur au pays où, lorsque des revers imprévus accablent cet homme, on lui crie qu'il n'a nul droit à réclamer des secours qui l'aident à se tirer de sa situation difficile ! On peut être sûr qu'il existe quelque vice dangereux dans l'ordre social, là où un tel homme n'aura pas une espérance raisonnable de nourrir sa famille au moyen du travail de ses bras, quoiqu'il ne possédât rien au moment de se marier [1]. » Et loin de recommander aux gouvernements l'insouciance ou la dureté pour le malheur, Godwin pensait avec justesse qu'il leur appartenait de travailler nuit et jour aux améliorations dont le corps social a besoin.

L'expérience n'a cessé de justifier cette opinion. La richesse publique continue de s'accroître dans presque tous les pays de l'Europe en même temps que la population, et ce phénomène se reproduit d'une manière tellement générale et compacte, qu'un économiste américain, M. Alexandre Everett, a été jusqu'à considérer l'accroissement de la population comme la cause essen-

[1] *Recherches sur la population*, liv. VI, chap. 6.

tielle de ses progrès en tout genre. Il a pensé que, puisque les produits du travail sont toujours en raison du travail lui-même et par conséquent de la population, les moyens de subsistance pour les individus ne dépendent que de la répartition plus ou moins équitable des profits entre les *employés* des diverses industries. Ces industries elles-mêmes se développent chaque jour davantage sur un territoire limité, soit par le perfectionnement de l'agriculture, soit par l'extension du commerce. Les jeunes branches, loin d'épuiser le tronc, lui donnent une vigueur nouvelle et deviennent des éléments de prospérité au lieu d'être, comme le suppose Malthus, une cause de ruine et de dépérissement.

Au reste, les erreurs relatives au développement de la population datent d'une époque antérieure de beaucoup à la publication du célèbre ouvrage de Malthus. Les anciens écrits d'économie politique sont tous empreints de l'inquiétude qui agitait nos pères, à l'aspect de la grande famille qu'ils contribuaient, d'ailleurs, si vaillamment à accroître. Leurs cris de détresse se faisaient principalement entendre dans les villes capitales, et plus d'un roi de France, éperdu, crut nécessaire de restreindre l'étendue de la ville de Paris, dont les barrières sans cesse reculées tendent à reculer encore. Le même phénomène a été observé à Londres, ville aussi peuplée que certains royaumes, et dans laquelle plus d'un million de consommateurs vivent à l'aise sur un espace qui ne suffirait pas à la nourriture de cinq cents personnes, s'il était destiné à y pourvoir. Mais ces vaines terreurs disparaissent devant l'absurdité du prétendu accroissement de la population en progression géométrique. Malthus lui-même a reconnu qu'on ne pouvait citer aucune nation dont la population n'ait été maintenue, par des influences physi-


qu'elles ne le sont à présent. Le
de l'Amérique, où la populatio
cinq ans, n'est pas plus conclua
où, selon M. Godwin, elle ne d
ans. Les sociétés ne procèdent
régulières, comme les astres et
dit ; et les institutions politiq
mœurs, une influence qui mod
dance naturelle de l'homme, ari
que, à se multiplier.

Malthus a donc vainement déc
tions domestiques, à la charité
l'enfance, à la vieillesse, dans l'
l'humanité. Le ciel n'a pas voul
monopole de toutes les jouissanc
l'amour et du mariage, ni qu'une
maine fût sacrifiée en holocauste
la société ne doit pas plus être
renne. Toutefois en exagérant les
tion, Malthus a, du moins, prén
contre les abus des institutions
fait sentir à chaque homme que

règles, comme toutes les autres vertus, et déjà ces règles lui ont été tracées, en France, dans un ouvrage[1] qui participe tout à la fois *de la sévère prudence de Malthus et de la philanthropie généreuse de Godwin*. On dirait même que cette transaction a paru insuffisante aux esprits religieux, pour qui la bienfaisance est le plus saint des devoirs. Un de nos magistrats les plus honorables[2] a publié sous le titre d'*Économie politique chrétienne*, un manifeste souvent éloquent et toujours sincère contre les doctrines de Malthus. Il les attaque, sans doute, beaucoup plus en apôtre qu'en économiste et en homme d'État ; mais il a signalé très-bien leur impuissance à moraliser les populations et à prévenir l'invasion des misères dont l'humanité est affligée. Déjà plusieurs années avant l'apparition de son livre, une protestation qui a eu du retentissement en Europe, avait signalé à l'adnimadversion publique la doctrine du travail illimité des ouvriers et le droit d'abandon exercé à leur égard par les maîtres. M. de Sismondi n'avait pas craint de proposer une loi en vertu de laquelle les entrepreneurs d'industrie seraient tenus de pourvoir *à tous les besoins de leurs ouvriers, en santé, en maladie, à tous les âges de la vie*, à condition que ceux-ci ne pourraient se marier qu'avec l'autorisation des premiers. Il rétrogradait ainsi jusqu'aux jurandes et aux maîtrises, et il demandait aux classes ouvrières *leur liberté* en échange de leur pain ; tant la question est grave et difficile, tant elle est effrayante, quand on se souvient des essais de 1793 et des souffrances de 1830 ; des *Luddistes* de Manchester et des insurgés de Lyon !

Tous les gouvernements de l'Europe n'ont cessé, depuis ce moment, de lutter contre le principe de désor-

[1] *De la Charité*, par M. Duchâtel, in-8°.
[2] M. de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet.

dre et de perturbation que l'incertitude de cette question traîne partout avec elle. En vain la production a marché à pas de géant : les débouchés ne lui offrent pas toujours un écoulement favorable, et la répartition des profits ne se fait pas avec cette évidente équité qui rallie toutes les convictions et tous les intérêts. *La contrainte morale* de Malthus n'empêche pas un seul mariage imprudent, et ne prévient aucune naissance illégitime. Les conseils de M. Duchâtel ne s'adressent qu'aux hommes éclairés, et l'intervention de la loi, telle que M. Sismondi la réclame, n'est pas moins repoussée par nos institutions que par nos mœurs. La discussion en est encore au point où l'a laissée Malthus ; et quoique cet auteur ait trouvé, comme Turgot, un gouvernement disposé à favoriser ses expériences, ces expériences ne sont pas encore assez concluantes pour qu'on en espère une solution vraiment scientifique et décisive. Nous verrons bientôt à l'œuvre des assemblées délibérantes, des novateurs hardis qui essayeront de délier le nœud gordien et d'établir sur de meilleures bases la distribution des profits du travail : la Constituante, la Convention, l'école Saint-Simonienne, l'école Socialiste et beaucoup d'autres ; en quoi leurs grands essais nous ont-ils avancés ? Nous entendons gronder, comme une voix partie de l'abîme, la parole austère de M. de La Mennais, le père Bridaine de l'économie politique ; mais il se plaint des ouvriers autant que des maîtres ; et il se borne à recommander la charité aux uns et la résignation aux autres. Ses paraboles véhémentes rappellent quelquefois l'*Histoire philosophique et politique* de l'abbé Raynal ; mais on n'a pas oublié non plus les désastres de Saint-Domingue. Ce n'est pas l'éloquence fiévreuse de Raynal qui a émancipé les noirs ; c'est la raison de Wilberforce et la sagesse du parlement d'Angleterre.

[redacted]

CHAPITRE XXXVI.

De l'influence des écrivains du dix-huitième siècle sur la marche de l'économie politique en Europe. — *Esprit des Lois*. — Œuvres économiques de J.-J. Rousseau. — Opinions économiques de Voltaire. — L'abbé Raynal.

Il est juste de rapporter aux philosophes du dix-huitième siècle une partie de l'honneur qui revient aux économistes pour toutes les réformes exécutées ou tentées à la fin de ce siècle. Leurs écrits en contenaient le germe, et quoiqu'il y règne une incertitude vague sur la plupart des questions sociales, si hardiment abordées par l'école de Quesnay, par celle d'Adam Smith et par Malthus lui-même, on ne peut s'empêcher de convenir que Montesquieu, Rousseau, Voltaire, l'abbé Raynal ont été les précurseurs de ces grands maîtres dans la science économique. L'immense éclat dont les œuvres littéraires des encyclopédistes ont brillé, semble avoir exclusivement absorbé l'attention de la postérité ; mais la partie qui nous échappe aujourd'hui, celle qu'on lit le moins, est le véritable point de départ de toutes les théories économiques modernes. Elles y sont à l'état d'embryon, toutes prêtes à naître sous l'atmosphère brûlante de la

souvent, quoiqu'il ait parta
préjugés de ses contempor
premiers aperçus vraiment r
publiés sur l'influence du c
rieuses analyses de la théo
plus vrai, aujourd'hui même
tion du caractère des impôts
naturel à la servitude; l'imp
plus naturel à la liberté, par
manière moins directe à la per
qui a osé dire le premier q
plus libres étaient aussi les
doctrine est vraie de nos jo
que ceux dont parlait ce gra
moins eu le mérite de l'avoi
mencé par marcher : plus tar
vement.

Nous avons vivement atta
système colonial et la traite
l'acte d'affranchissement rend
gleterre, qu'y a-t-il de plus él
chapitre de Montesquieu sur

une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir... Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains : car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, *d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié !* » Cette convention a été faite, grâce à Dieu ; mais qui pourrait nier qu'elle ne soit principalement due à l'ironie sublime du plaidoyer de Montesquieu ? L'économie politique a prouvé la cherté du travail des nègres, et la supériorité relative de la culture par des mains libres ; Montesquieu a mieux fait : il a inspiré l'horreur de l'esclavage ; il l'a flétri, il l'a marqué au front ; les législateurs n'ont eu qu'à enregistrer son arrêt. L'*Esprit des lois* avait déjà tranché cette grave question, bien avant les déclamations de Raynal et les décrets de la Convention.

J'ai hâte de payer à Montesquieu la dette de la science et de l'époque actuelle. Écoutez sa définition du commerce, qu'on croirait tirée de quelque discours du trône, cette année, en France ou en Angleterre : « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre, et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. » N'est-ce point, en deux lignes, le programme de la politique moderne ? Nous marchons à grands pas vers la réalisation de cette grande pensée harmonique, qu'il fut donné à Montes-

Montesquieu n'a pas plutôt exposé
du commerce des nations, que l
échappe et qu'il tombe dans les
dictions [1]. « La liberté du comme
yeux, une faculté accordée aux né
qu'ils veulent ; ce serait bien plutôt
gène le commerçant ne gène pas
merce. » Plus loin, il ajoute : « Il
neutre entre sa douane et son com
en sorte que ces deux choses ne :
alors *on y jouit de la liberté du co*
généreux et éclairé de cet illustre
deviner les vrais principes, et les pr
les dérobaient par moments à ses
opinion sur les importations et sur l
tachée des plus vieilles erreurs de
merce. « Un pays, dit-il, qui envoie
marchandises qu'il n'en reçoit, se
équilibre en s'appauvrissant : il rece
jusqu'à ce que, dans une pauvreté ex
plus rien. »

Cette étrange assertion se trouve,

comme l'un des pays avec lesquels il y a le moins d'inconvénients à trafiquer, « parce que la quantité excessive de ce qu'il peut recevoir, produit la quantité excessive de ce qu'il peut envoyer; » mais on n'en doit pas moins regretter que de telles erreurs déparent un ouvrage dont la publication a rendu tant de services à l'humanité. Ailleurs [1] l'auteur s'écrie : « Ce n'est point à moi de prononcer sur la question, si l'Espagne ne pouvant faire le commerce des Indes par elle-même, il ne vaudrait pas mieux qu'elle le rendît libre aux étrangers. Je dirai seulement qu'il lui convient de mettre à ce commerce le moins d'obstacles que sa politique pourra lui permettre. » C'est ainsi qu'entraîné tour à tour par des idées contraires, Montesquieu a défendu la liberté et les prohibitions, et que ses œuvres ont servi d'arsenal à tous les partis philosophiques, économiques et politiques, parce qu'on y trouve des arguments pour toutes les causes, comme dans le moment de la fermentation, on voit la lie bouillonner avec une foule de produits impurs, mêlés aux liquides les plus généreux. Il était difficile de ne pas confondre beaucoup de choses différentes, en les remuant d'une manière aussi vive que l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*, et cette considération explique très-bien pourquoi il n'a pas été donné aux mêmes hommes de poser les questions et de les résoudre. Les philosophes du dix-huitième siècle n'ont entrevu la solution du problème social qu'au travers du prisme de leur imagination et comme en poëtes : les économistes seuls y ont appliqué la méthode expérimentale, et ce n'est réellement qu'entre leurs mains que l'économie politique est devenue une science d'observation.

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXI, chap. 23.

On trouve dans les œuvres économiques de J.-J. Rousseau les mêmes contradictions et les mêmes incertitudes que dans Montesquieu. Il fait, comme lui, la guerre au luxe, et il s'attache principalement à vanter les merveilles de l'agriculture. Le commerce et les finances ne lui paraissent propres qu'à énerver les peuples et à les corrompre. « Dès qu'on ne veut que gagner, dit-il[1], on gagne toujours plus à être fripon qu'honnête homme. Ceux qui manient l'argent apprennent bientôt à le détourner, et que sont tous les surveillants qu'on leur donne, sinon d'autres fripons qu'on envoie partager avec eux? » Pour éviter ce maniement funeste, J.-J. Rousseau proposait de payer les fonctionnaires publics avec des denrées, et de faire exécuter les services publics au moyen des corvées. Tel est, selon lui, l'esprit qui devrait régner dans un bon système économique: « Peu songer aux étrangers, peu se soucier du commerce, supprimer le papier timbré, taxer les bestiaux, surtout taxer les terres comme le proposaient les physiocrates, *car enfin c'est ce qui produit qui doit payer.* » Et encore la taxe des terres ne devait être, à son gré, qu'une dîme mise en régie, « afin que l'État eût de l'argent sans que les citoyens fussent obligés d'en donner. »

Cette économie politique était la conséquence naturelle des paradoxes fameux dont Rousseau n'a jamais cessé d'être l'éloquent propagateur. Elle conduisait droit au régime de Sparte et aux lois de Lycurgue. « Cultivez, disait-il[2], les sciences, les arts, le commerce, l'industrie; ayez des troupes réglées, des places fortes, des académies, surtout un bon système de finances qui fasse

[1] *Du Gouvernement de Pologne*, chap. XI.
[2] *Ibid.*, chap. XI.

en circuler l'argent, qui vous en procure beaucoup :
; cette manière vous formerez un peuple intrigant,
'dent, avide, ambitieux, servile et fripon comme les
itres ; vous entrerez dans tous les systèmes politiques,
ı recherchera votre alliance, on vous liera par des
aités; il n'y aura pas une guerre en Europe où vous
ayez l'honneur d'être fourrés. Mais si par hasard vous
mez mieux former une nation libre, paisible et sage,
ppliquez vos peuples à l'agriculture et aux arts néces-
ires à la vie ; rendez l'argent méprisable et s'il se peut
iutile. » Rousseau ne pensait pas que, pour appliquer
s peuples à la culture des arts nécessaires à la vie, il
llait des capitaux, comme il en faut à l'agriculture
le-même, à moins qu'elle ne soit exploitée par le ré-
me patriarcal des temps héroïques et des petits pays.
ne suffit pas de crier : « Cultivez bien vos champs
ns vous soucier du reste ; bientôt vous moissonnerez
; l'or, et plus qu'il n'en faut pour vous procurer ce
ii vous manque ; » ce résultat même ne peut être
)tenu que par le commerce et par les spéculations
ıxquelles il faut de grands capitaux. Aussi le philo-
phe de Genève était-il conduit par son système à
manander la suppression des villes, c'est-à-dire de la
vilisation elle-même, contre laquelle il avait ouvert
s hostilités dans ce mémorable discours qui fut cou-
nné par l'académie de Dijon.

Rousseau voulait des impôts sur les marchandises,
)mme nous en avions naguère sur les maisons de jeu ;
ais il songeait à la contrebande et il proposait, pour
éviter, d'exempter de tout droit la dentelle et les bijoux
'op aisés à cacher. Tristes moyens pour empêcher cette
légalité des conditions, dont le fantôme lui faisait
eur et qui est inhérente à la civilisation même ! « Si

regarder la taxe comme un
produit dédommage de l'abi
rait qu'après cette sortie,
romain des jours les plus a
Rousseau ait pris la défense
certains économistes qui veu
participation aux affaires in
faut rejeter de pareilles idées
ceux à qui *le souverain* comm
peuples en étaient les ennemis
la peine de rechercher ce qu
rendre heureux [2]. » Et il av
donc de cet amalgame incohér
jusqu'à l'anarchie et, comme
vernementales jusqu'à l'arbitr
principes de la physiologie so
connus, parce que les expéri
pas encore faites, et que l'écor
core pour les plus beaux gén
nation.

Les excursions de Voltaire d
nomie politique, nous offrent

surannés de son époque. Son *Homme aux quarante écus* [1], composé dans l'intention de ridiculiser les physiocrates et principalement leur plus habile interprète, Mercier de La Rivière, n'est qu'une reproduction spirituelle de tous les préjugés en faveur de la balance du commerce et des prohibitions. Voltaire y soutient que les petits ne vivent que du luxe des grands, et il pense, comme Louis XIV, que les princes font l'aumône en dépensant beaucoup. « Partout, dit-il [2], le riche fait vivre le pauvre. Voilà l'unique source de l'industrie et du commerce. Plus la nation est industrieuse, plus elle gagne sur l'étranger. Si nous attrapions de l'étranger dix millions par an pour la balance du commerce, il y aurait dans vingt ans deux cents millions de plus dans l'État. Mais il n'est pas sûr que la balance de notre commerce nous soit toujours favorable : il y a des temps où nous perdons. — J'ai entendu parler beaucoup de population. Si nous nous avisions de faire le double d'enfants de ce que nous en faisons; si nous avions quarante millions d'habitants au lieu de vingt, qu'arriverait-il? —Il arriverait que chacun n'aurait à dépenser que vingt écus, ou qu'il faudrait que la terre rendît le double de ce qu'elle rend, ou qu'il y aurait le double de pauvres, ou qu'il faudrait avoir le double d'industrie et gagner le double sur l'étranger, ou envoyer la moitié de la nation en Amérique, ou que la moitié de la nation mangeât l'autre. »

[1] Les *économistes* avaient prétendu que, dans un état organisé selon leurs doctrines, une somme moyenne de cent vingt francs (*quarante écus*) devait suffire à l'existence de chaque citoyen. De là le titre que Voltaire crut devoir donner à la réfutation burlesque de leur système.

[2] Voir l'*Homme aux quarante écus*, tome XIV, page 12, édition de Dupont.



... écrits des physiocra
alors dans presque toute l'
l'écho des contemporains, l
du mondain :

« Sachez surtout que le
» Un grand Etat, s'il en p
» Cette splendeur, cette p
» D'un règne heureux est l
» Le riche est né pour bea
» Le pauvre est fait pour l

Il y a loin de ces doctrine
analyses de la production par
déjà beaucoup qu'on leur acc
tous les ouvrages de quelque i
beaux talents de notre littér
les organes. Quand les fonda
la main sur les matériaux épa
losophes, ils trouvèrent l'op
aux discussions d'intérêt social
prendre la parole pour se fair
Rivière était, assurément, moi
seau, et certes Adam Smith

eur triomphe a-t-il précédé de longtemps celui des économistes, et la révolution politique dont ils furent les premiers apôtres, a-t-elle eu le temps de faire le tour du monde, avant que la révolution économique ait seulement choisi ses premiers champs de bataille. La liberté civile et religieuse est assurée dans presque toute l'Europe; la liberté commerciale y est encore à naître. Il y a un droit des gens politique; il n'y a pas de droit des gens industriel. Les nations respectent un arpent de neige sur la frontière qui les sépare, et elles se volent sans pudeur leurs propriétés littéraires, comme le feraient des flibustiers. Ici, des taxes énormes pèsent sur le commerce; ailleurs le commerce est moins taxé. On a vu des souverains prétendre à la domination exclusive de l'embouchure d'un fleuve; d'autres veulent fermer les mers, interdire les ports, altérer les monnaies; tout est encore anarchie dans la production, tandis que l'ordre règne dans la politique.

Raynal est le premier écrivain économiste du dix-huitième siècle dont les ouvrages offrent l'image de cette lutte intérieure des deux révolutions. On sent, en le lisant, qu'il travaillait de préférence à la révolution politique; il déclame comme un tribun du peuple; il apostrophe, il invective à la manière des démagogues; mais ses philippiques véhémentes contre la traite des noirs, ses peintures animées du monopole et de ses conséquences dans les deux Indes, lui assignent une place respectable parmi les fondateurs de l'émancipation industrielle et commerciale. Bien que ses aperçus soient par moments un peu vagues et mal arrêtés, Raynal a pressenti la révolution économique du dix-neuvième siècle, dont l'indépendance des États-Unis forme le premier épisode. On voit qu'il a rêvé des jours plus heureux

manière des échafaudages que
retire à mesure que son édifice
philosophique restera comme u
efforts consacrés à la défense du
tion des travailleurs. Ce livre se
il y règne une fougue de style
des révolutions; c'est un derni
combat. Il nous reste donc à
l'œuvre; œuvre sublime et con
instrument de destruction et de
phie elle-même crut devoir reco
déblayer le terrain sur lequel nos
à bâtir.

CHAPITRE XXXVII.

Des doctrines économiques de la Révolution française. — Elles ont toutes un caractère *social* plutôt qu'industriel. — Elles sont cosmopolites en théorie et restrictives dans la pratique. — La Convention et l'Empire en font des armes de guerre. — Vue générale des conséquences du *blocus continental*. — Il existait de fait avant d'être décrété. — Fâcheux préjugés qu'il a répandus en Europe.

Il y a une parole célèbre de l'abbé Sieyes qui caractérise très-bien la tendance de l'économie politique, au commencement de la révolution française : « Qu'est-ce que le tiers état, disait-il? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. » Ce mot profond résumait la pensée du dix-huitième siècle; il remettait en honneur le programme oublié de Turgot, et il annonçait l'avénement de la force capable de le faire exécuter. Aussi à peine ce mot fut-il prononcé, qu'on se mit à l'œuvre; et dans quelques mois de session, l'Assemblée constituante avait fait justice des priviléges, détruit les douanes intérieures, adouci le régime des douanes frontières, supprimé les corporations, assujetti tous les citoyens au payement de l'impôt et préparé l'émancipation du travail. Jamais à aucune autre époque on n'avait fait pareille moisson d'abus invétérés, et manifesté une volonté aussi ferme

heures suffirent pour l'abolition de
main-morte, des droits féodaux, des
sance, des inégalités fiscales. En mê
blée constituante jetait les fondem
territoriale qui détruisait les privilé
en créant l'unité nationale. La Fra
mais s'avancer comme un seul homm
destinées que la révolution venait de
vail était libre; les citoyens l'étaient
rière n'était fermée à leur capacité
interdite à leur ambition. Le gouv
vigoureusement organisé, pouvait
ordres d'une extrémité du royaume à
riences décrétées à Paris ne rencontra
tance sérieuse dans les départements
commença cette série de tentatives pl
reuses qui ont fourni tant de sujet
méditations aux économistes et aux h

Tout était à faire en matière d'i

deux, trop souvent effectués au milieu des préoccupations politiques les plus vives; mais ces erreurs mêmes sont devenues pour nous de graves sujets d'enseignement, et la conscience en profite aujourd'hui, comme d'un phare destiné à nous éviter de nouveaux naufrages. Toutefois, quelle que fût la hardiesse et l'originalité des réformateurs de 1789, ils étaient encore trop imbus des principes qui dominaient à cette époque dans le monde philosophique et économique, pour ne pas céder à leur influence quand l'occasion se présenta d'en faire l'application. Ainsi, les idées des *Physiocrates* déterminèrent l'Assemblée constituante, malgré les sages remontrances de Rœderer et de quelques esprits avancés, à concentrer tout le poids des impôts sur la propriété foncière. A peine on consentit à y joindre les taxes mobilières et les droits de douanes. La France se vit privée d'un trait de plume des ressources immenses qu'elle aurait pu retirer des contributions imposées à tous les producteurs qui ne vivaient pas de leurs rentes, et il lui fallut bientôt chercher dans les *assignats* une compensation à ce déficit volontaire, ajouté au déficit de la vieille monarchie.

La création des assignats a été une source orageuse, mais féconde, de changements avantageux dans notre ordre social. Elle a favorisé la division du sol et rendu à la culture une foule de terrains jadis consacrés à des emplois stériles. Elle a multiplié le nombre des producteurs en leur procurant le premier élément de la production, la terre, et le plus énergique stimulant du travail, la propriété. C'est dans les rapports des principaux membres de nos grandes assemblées délibérantes que les hommes sérieux de nos jours trouveront un ample sujet d'études sur ces matières importantes. Mirabeau.



vention et que les belles disc
ce sujet dans le sein de l'Asse
tard, la Convention nationale
propriété littéraire ; elle conso
mesures dans toute la France p
décimal, et elle réparait noble
circonstances la forçaient de
citoyens, par des créations gig
samment contribué à augmente
y eut un moment où elle osa
industrielles comme les conqu
graphe, la chimie, la physique
ses comités, comme la victoire
néraux.

Nous ne pouvons cependant
expédients formidables auxque
obligée de recourir pour lutter
rois. Le jour de la justice com
et personne n'ignore qu'à ses
réquisitions, les emprunts forcés
sources régulières, mais des n
commandées par la plus inflex

mesures, pour en apprécier avec équité les conséquences rigoureuses et inévitables. Qu'on se figure donc la Convention réduite aux seuls biens du clergé et des émigrés, pour faire face à l'Europe entière et à la guerre civile. Afin de mettre en circulation la valeur de ces biens, elle avait imaginé les assignats qui en étaient la représentation et qui, par le moyen des achats, devaient rentrer au trésor et être brûlés ; mais peu de gens achetaient les biens. En vain on multipliait les assignats par anticipation ; plus on en créait, plus on en dépréciait la valeur. Il fallut interdire l'emploi du numéraire, et recommencer les édits du régent contre l'or et l'argent, comme on l'avait vu à la fin du système de Law. Chaque jour les prix s'élevaient avec les émissions du papier-monnaie. C'est alors qu'on voulut établir le *maximum ;* mais les marchandises disparurent.

Il est facile de s'indigner aujourd'hui, au nom de la science, des infractions qu'elle eut à subir dans ces temps agités. Nous en parlons encore sous l'influence de la terreur de nos pères ; mais quand on voit, après la banqueroute, Cambon ouvrir d'une main si ferme et si tranquille *le grand livre de la dette publique*, et faire passer sous le même niveau les créanciers de toutes les époques, en attachant leur garantie à la conservation du nouveau régime, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration et de respect. L'intérêt était ramené à un taux unique ; toutes les créances étaient converties en une rente perpétuelle non remboursable, à moins que le gouvernement ne voulût la racheter quand elle descendrait au-dessous du pair, ce qui équivalait à un véritable amortissement. La science du crédit public renaissait au sein même de l'assemblée qui semblait avoir creusé son tombeau. En même temps, la Conven-

tion tentait la grande réforme du paupérisme par de nombreux décrets rendus en faveur des classes indigentes. Elle proclamait l'éducation une dette nationale; et si, depuis, ce grand principe n'a pas reçu une entière application, il demeure comme un monument de la sollicitude officielle de la France pour l'amélioration du sort de tous ses enfants. On eût dit que la Convention travaillait pour le genre humain, tant son horizon était vaste et ses pensées hautes et généreuses.

Au milieu de tous les essais économiques tentés par nos grandes assemblées, il en est un seul qui n'a pas pu recevoir la sanction de l'expérience, même pendant un temps fort court : c'est la liberté du commerce. Elle seule est demeurée inconnue aux Français, pendant la période où ils les essayèrent toutes. La Constituante adopta un régime de douanes très-modéré; mais elle penchait visiblement vers le système restrictif. La Convention se fit des douanes une arme de guerre, dirigée principalement contre l'Angleterre, et ses préjugés, soigneusement entretenus sous l'empire, n'ont pas peu contribué au triomphe des idées étroites qui règnent encore en France sur les questions commerciales. C'est un malheur qu'on ne saurait trop déplorer. Il eût été si important pour la science que ce grand procès, ouvert depuis plusieurs siècles, fût au moins jugé en première instance! Loin de là, la liberté n'a renversé que les barrières intérieures; elle n'a affranchi le travail que d'une partie de ses entraves; et ce qui en reste suffit pour compliquer toutes les questions d'économie politique, au point de les rendre presque insolubles. Ainsi, en Angleterre, la taxe des pauvres est une des causes principales du maintien des lois céréales, qui sont prohibitives; et les embarras croissants de notre commerce

sont le résultat incontestable de la vie artificielle que les tarifs ont faite à notre industrie. Napoléon, qui la jeta définitivement dans cette voie, par l'établissement du blocus continental, n'en dissimulait pas les graves conséquences : « Il nous a coûté, disait-il, de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des premiers âges des nations ; mais nous avons été contraints à opposer à l'ennemi commun les mêmes armes dont il se servait contre nous[1]. »

Le blocus continental peut être considéré comme la dernière expression du système économique adopté par la France depuis le commencement de la révolution. Quoique Napoléon n'en eût voulu faire qu'un acte légitime de représailles contre le gouvernement britannique, le décret de Berlin devint la base du régime industriel et commercial de la France et de l'Europe continentale pendant toute la durée de l'Empire. Ce décret, qui mettait l'Angleterre en interdit, faisait tomber les barrières qui séparaient les autres nations. Il établissait une sorte de fédération entre elles contre l'ennemi commun, et il ouvrait le continent tout entier, en fermant une île. Pour la première fois la liberté semblait renaître de l'excès de la prohibition. Les différents Etats européens, soumis aux mêmes lois commerciales par la conquête ou par les traités, ne formèrent plus qu'un seul peuple de producteurs, et jamais le développement de leurs manufactures ne prit un plus grand essor que sous l'influence de cette concurrence qui les animait tous. Ce furent les plus beaux jours de l'industrie française, et cependant alors la France possédait la

[1] Message de Napoléon au sénat en lui envoyant le décret de Berlin, le 21 novembre 1806.

Belgique, l'Italie, la Prusse Rhénane, dont les fabriques de draps, de soieries, de toiles, rivales des nôtres, loin de nuire à leur prospérité, en rehaussaient l'éclat et la valeur. Le blocus continental aurait ouvert l'ère de la liberté du commerce en Europe, si elle avait pu naître d'une pensée de guerre et de représailles, comme celle qui avait inspiré l'empereur.

Mais le résultat définitif de ce système fut d'accoutumer l'industrie européenne à vivre de protection et de tarifs. Toutes nos manufactures prirent un essor immense, encouragées par l'exclusion des produits dont la rivalité pouvait leur être la plus dangereuse et par les débouchés certains que nous offrait l'Europe entière, à peu près soumise à nos armes. Le fer et la houille de Belgique, les toiles de Hollande, les soieries italiennes, les laines de l'Allemagne admises sur nos marchés comme marchandises françaises, n'empêchèrent point alors le développement de nos fabriques nationales : comment donc a-t-il fallu, pour les soutenir, après la paix de 1815, des tarifs chaque jour croissants et dirigés contre ces mêmes peuples dont la concurrence n'avait causé aucun préjudice à la Fance, pendant leur réunion à son territoire ? Chacun d'eux s'est enfermé, depuis, dans un triple cercle de douanes, et nous avons vu la guerre industrielle la plus acharnée succéder aux guerres politiques, comme si la paix générale était une chimère, une utopie incapable de se réaliser jamais. En vain la révolution avait émancipé le travail par la suppression des jurandes et des maîtrises : en laissant subsister le système prohibitif, elle a maintenu une véritable féodalité commerciale, qui assure à certaines classes de producteurs des bénéfices obtenus aux dépens de la communauté ; elle a donné naissance à des guerres in-

testines du travail, dans lesquelles tant de travailleurs succombent victimes des lois qui semblent faites pour les protéger. La grande erreur de ce système est d'avoir traité les producteurs étrangers, c'est-à-dire les créateurs de produits échangeables, comme des adversaires plutôt que comme des clients. On a fait servir les vieilles rancunes politiques à la conservation des préjugés de l'industrie, en plaçant sous les auspices du patriotisme les calculs intéressés du privilége et des monopoles. La Convention et l'Empire avaient fait de la prohibition une arme de guerre : notre civilisation continue de s'en servir après vingt-cinq ans de paix.

Il ne faut donc pas chercher dans les grands travaux de la révolution française le germe des réformes économiques dont l'aurore semble luire parmi nous. Tout ce que la révolution française a fait dans ce but, elle l'a fait d'une manière indirecte et oblique ; elle l'a résumé dans ses codes, et c'est pour cela qu'ils ont cessé, à beaucoup d'égards, de se trouver en harmonie avec nos besoins. La suppression du droit d'aînesse, l'égalité à peu près absolue des partages en ligne directe, la législation des sociétés de commerce, l'unité des poids et mesures sont des bienfaits incontestables ; mais l'égalité devant la loi cesse d'être une vérité, quand on voit les travailleurs de tout ordre, déjà tributaires du capital pour le salaire, le devenir encore pour la consommation. Dans l'état actuel de la législation, nulle garantie ne protége le travail dans ses relations avec la richesse qui le commande et qui le salarie ; nulle garantie n'assure au salarié la libre disposition de son salaire. Le prix du travail tend sans cesse à la baisse et celui des consommations à la hausse, parce que l'un et l'autre sont réellement fixés par une seule des parties contractantes. La

révolution française s'est trouvée, comme nous, en présence de ce problème formidable, dont elle a voulu brusquer la solution par des supplices ; mais les supplices ont été aussi impuissants que les lois pour en venir à bout. Le *maximum* a produit la famine ; la fixation arbitraire des salaires a supprimé le travail. Les libéralités faites aux pauvres ont créé la mendicité ; l'exclusion des produits étrangers a ouvert la carrière aux monopoles.

Les essais hardis de cette époque ne manquent pas de ressemblance avec ceux que Turgot avait tentés, sous la monarchie, dans l'intérêt des classes laborieuses. La seule différence qui les distingue, c'est que les réformateurs de la Convention, plus puissants que le ministre de Louis XVI, ne tinrent aucun compte des faits et des résistances devant lesquels Turgot avait été obligé de reculer. On eût dit qu'à leurs yeux l'espèce humaine était une matière inerte capable de supporter toutes les expériences, tant ils proposèrent de systèmes absurdes, anarchiques et destructeurs de toute société. Marat, Saint-Just, Babeuf nous ont laissé des monuments curieux de cette monomanie qui troublait les esprits, avides de nouveautés et disposés à mettre en pratique les rêveries sociales les plus extravagantes, comme on essaye dans un laboratoire des procédés chimiques et des combinaisons de substances. Il n'y eut bientôt plus qu'un seul mot dans le vocabulaire économique de la langue française ; ce fut le mot célèbre de Danton : de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. Quand la Commune de Paris venait solliciter, à la Convention nationale, l'établissement du *maximum*, son président disait : « Il s'agit de la classe indigente, pour laquelle le législateur n'a rien fait, quand il n'a pas tout fait. Qu'on n'objecte pas le droit de propriété ; le droit de propriété

ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens. Les fruits de la terre, comme l'air, appartiennent à tous les hommes[1]. » Marat avait été beaucoup plus loin, et nous pourrions citer des exagérations semblables de cet énergumène, si la postérité, qui a commencé pour lui, ne l'avait déjà mis au rang des insensés.

Saint-Just fut l'expression la plus hardie et la plus élevée de cette école de tribuns, renouvelés des Gracques, et près de laquelle ces illustres factieux étaient des hommes modérés. Les écrits qu'il a laissés renferment sa pensée économique tout entière, si énergiquement résumée par l'orateur de la Commune de Paris, et si nettement formulée dans les décrets rendus par la Convention nationale pendant la domination des Montagnards. Il était réservé à Babeuf de renchérir sur ces doctrines et de prêcher ouvertement la loi agraire, l'abolition de la propriété et l'insurrection permanente des pauvres contre les riches. Mais ces témérités n'ont eu d'autre résultat que d'éloigner pour longtemps les meilleurs esprits de toute spéculation sociale, tant ils ont craint de se voir confondus avec les démagogues forcenés de l'école anarchique. Une leçon sérieuse est sortie, en outre, de tous les essais hasardeux de la révolution française : c'est que l'on ne réforme pas aussi facilement les mœurs que les institutions, et que les plus belles lois ne suffisent point pour assurer à chaque citoyen une condition prospère, s'il n'y concourt par son travail et sa moralité. Ces rêves séduisants sont désormais évanouis. Tout ce que la philanthropie des législateurs pouvait décréter de richesse et de félicité publique a été décrété, et il a été reconnu que la richesse publique sui-

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, tome XXVI, p. 52.

vait d'autres lois que celles de la force et de la tyrannie. N'eût-on fait que ce pas, c'est un progrès immense, car il a forcé les gouvernements et les individus de chercher ailleurs que dans les programmes législatifs les éléments de leur grandeur et de leur avenir.

Que reste-t-il donc de tous ces rêves brillants et généreux qui ont agité le monde, depuis Turgot jusqu'à nos jours, et quelles conquêtes sociales l'économie politique a-t-elles faites, qui aient enfin jeté quelque gloire sur elle ? Nous en pourrons citer deux mémorables, l'émancipation des colonies anglaises et espagnoles de l'Amérique et l'abolition de l'esclavage des nègres ; à quoi peut-être il convient d'ajouter la suppression des priviléges de corporations, c'est-à-dire l'affranchissement du travail. Nous avons encore deux autres victoires à remporter : l'affranchissement des travailleurs et celui du commerce, œuvre difficile et compliquée dans un temps comme le nôtre, où les gouvernements eux-mêmes partagent les préjugés vulgaires contre la liberté commerciale et la considèrent comme hostile au travail national. De toutes les erreurs économiques de la révolution, celle-là seule a survécu, plus vivace que jamais, et elle s'est élevée triomphante sur les ruines des autres. On ne défend plus l'esclavage, ni les corporations, ni les compagnies privilégiées ; les haines nationales ont à peu près disparu pour faire place aux rivalités, aux jalousies industrielles. Le champ de bataille n'est plus dans les plaines, il est dans les ateliers. C'est là que la guerre continue, savante, acharnée, infatigable et qu'elle fait des victimes dans tous les partis occupés à se nuire, au lieu de s'entr'aider ; guerre véritable, où les combattants se servent de machines ingénieuses et puissantes qui laissent sur le terrain du paupérisme des millions de travailleurs hale-

tants, hommes et femmes, sans pitié pour la vieillesse ni pour l'enfance !

Cette guerre est aujourd'hui la dernière expression de la vieille économie politique en Europe, et le dernier retentissement de la grande querelle sociale soulevée par la révolution française. Ce n'est pas seulement une lutte internationale ; c'est un combat sérieux entre les diverses classes de travailleurs. La France a sans doute l'air de rivaliser avec l'Angleterre ; mais le capital lutte bien plus profondément avec l'ouvrier. Sous prétexte de faire triompher le pays dans le premier de ces combats, on maintient dans le travail une organisation qui a cessé d'être en harmonie avec ses besoins et les progrès de la civilisation. Aussi n'y a-t-il rien de nouveau dans la science, de 1789 à 1814, si ce n'est l'expérience des faits accomplis et la facilité d'en tirer les conséquences pour marcher en avant et pour achever l'œuvre de nos pères. Toutefois, il sortira bientôt du sein de l'industrie une puissance irrésistible destinée à guérir, comme la lance d'Achille, les maux qu'elle aura faits ; puissance née de nos discordes commerciales, et qui finira par les éteindre toutes : c'est *l'association*, importée d'Angleterre, où l'excès des impôts nécessités par la guerre lui a fourni les moyens d'y suffire à force de prodiges ; mais il est bon de remonter aux causes principales de ce nouvel élément de progrès social, et d'étudier les faits qui ont préparé sa venue.



CHAPITRE XXXVIII.

De la révolution économique opérée en Angleterre par les découvertes de Watt et d'Arkwright. — Conséquences économiques de l'indépendance des États-Unis. — Réaction de la Révolution française sur le système financier de l'Angleterre. — Accroissement des impôts. — Suspension des payements de la banque. — Développements et abus du crédit. — Énormité de la dette publique. — Conséquences de la paix générale.

Tandis que la révolution française faisait ses grandes expériences sociales sur un volcan, l'Angleterre commençait les siennes sur le terrain de l'industrie. La fin du dix-huitième siècle y était signalée par des découvertes admirables, destinées à changer la face du monde et à accroître d'une manière inespérée la puissance de leurs inventeurs. Les conditions du travail subissaient la plus profonde modification qu'elles aient éprouvée depuis l'origine des sociétés. Deux machines, désormais immortelles, la machine à vapeur et la machine à filer, bouleversaient le vieux système commercial et faisaient naître presque au même moment des produits matériels et des questions sociales, inconnus à nos pères. Les petits travailleurs allaient devenir tributaires des gros capitalistes ; le chariot remplaçait le rouet, et le cylindre à vapeur succédait aux manéges. En même temps les beaux

essais de canalisation du duc de Bridgewater commençaient à porter leurs fruits, et le perfectionnement des transports coïncidait avec l'accroissement des marchandises. La production du fer et celle des autres métaux s'améliorait avec celle des houilles, activée par l'emploi de la vapeur dans les travaux d'épuisement. On eût dit que l'Angleterre avait découvert des mines nouvelles et s'était enrichie tout à coup de trésors inattendus.

La génération contemporaine, plus occupée de recueillir les profits de ces conquêtes, que d'en rechercher les causes, ne paraît pas avoir apprécié à leur juste valeur les embarras qu'elles traînaient à leur suite. Cette transformation du travail patriarcal en féodalité industrielle, où l'ouvrier, nouveau serf de l'atelier, semble attaché à la glèbe du salaire, n'alarmait point les producteurs anglais, quoiqu'elle eût un caractère de *soudaineté* bien capable de troubler leurs habitudes. Ils étaient loin de prévoir que les machines leur apporteraient tant de puissance et tant de soucis. Le paupérisme ne leur apparaissait pas encore sous les formes menaçantes qu'il a revêtues depuis, et les métiers mécaniques n'avaient pas développé cette puissance de travail qui devait être momentanément si fatale à tant de travailleurs. Cependant, à peine éclose du cerveau de ces deux hommes de génie, Watt et Arkwright, la révolution industrielle se mit en possession de l'Angleterre. A la fin du dix-huitième siècle, il ne se consommait pas en Europe une seule pièce de coton qui ne nous vînt de l'Inde, et vingt-cinq ans après, l'Angleterre en envoyait au pays même d'où elle avait tiré jusque-là tous les produits semblables. « Le fleuve, dit J.-B. Say, était remonté vers sa source[1]. »

[1] Avant l'invention des machines à filer, on ne comptait dans

Ainsi, il avait suffi de deux petits cylindres tournant en sens inverse, pour changer de fond en comble les rapports de l'Europe avec l'Asie, et les traditions séculaires du travail. En même temps, l'émancipation des États-Unis portait un coup décisif au système colonial et donnait le signal de la retraite à toutes les dominations métropolitaines. La ville de Bristol, qui avait adressé au parlement des pétitions si animées contre la paix avec les insurgés américains, sollicitait, quelques années après la signature de cette paix, l'autorisation de creuser de nouveaux bassins devenus nécessaires à l'extension de son commerce avec les colonies émancipées. Ainsi se préparait l'indépendance générale du nouveau continent, dont le dernier établissement [1] soumis aux lois européennes lutte en ce moment pour compléter l'œuvre de Franklin et de Washington. Il fut prouvé, dès lors, que les colonies étaient plus nuisibles qu'utiles à leurs métropoles,

la Grande-Bretagne que cinq mille fileuses au rouet et trois mille tisseurs d'étoffes de coton, en tout, environ huit mille ouvriers tandis qu'aujourd'hui ce nombre s'élève, en Angleterre seulement, à plus de huit cent mille. La valeur totale des tissus de coton, dans ce pays, a été évaluée, en 1836, à la somme énorme de *huit cent cinquante* millions de francs. On peut consulter à cet égard les statistiques de M. Mac-Culloch, de M. Porter, et les documents publiés par ordre du parlement. (*Note de l'auteur.*)

En 1856, la production totale du coton en Angleterre était évaluée à 1,600,000,000 de francs; le nombre des établissements affectés à cette industrie était de 2,210; des broches de 28,010,217; des métiers de 298,847; de leurs moteurs de 97,132, dont 88,001 chevaux à vapeur et 9,131 moteurs hydrauliques, représentant 1,500,000 forces d'hommes; enfin des ouvriers de 379,213, dont 233,017 employés à la filature et 146,196 au tissage. Il ne s'agit ici que des ouvriers au service des machines en fabrique. Une population de deux millions d'âmes se rattache directement ou indirectement dans le Royaume-Uni à l'industrie cotonnière. *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*. 1859, gr. in-8°, Guillaumin. (*Note de l'éditeur.*)

[1] Le Canada.

[redacted]

et qu'il y avait plus de profits à faire avec un peuple libre et laborieux, qu'avec des vassaux asservis et pressurés. Les Etats-Unis ont donné à l'Europe cette leçon d'économie politique, qui fera le tour du monde et qui vengera les générations coloniales de l'état d'oppression où vécurent leurs pères. Les prophéties de Raynal se sont réalisées. Des nations riches et puissantes ont succédé aux établissements faibles et précaires des Européens dans l'une des deux Indes, et l'on dirait, à voir l'état de langueur de quelques vieilles métropoles, que le plus pur de leur sang a passé sans retour dans les veines de leurs colonies.

C'est là, quoi qu'en souffre l'orgueil de l'ancien continent, une révolution immense dont les conséquences commencent à nous atteindre. Nous sommes tributaires de nos anciens vassaux pour une foule de matières premières et de produits spéciaux, sans lesquels le travail de nos manufactures cesserait d'exister. C'est l'Amérique qui nous envoie les monceaux de coton dont s'alimentent nos innombrables fabriques de tissus, et les bois de teinture qui servent à leur *impression*. Le café, le cacao, le quinquina qui guérit la fièvre, les drogues qui la donnent, tout nous vient du dehors. Nos besoins nous mettent chaque jour davantage dans la dépendance des peuples d'outre-mer ; la ville de Lyon tremble jusqu'en ses fondements des secousses qui agitent Philadelphie ou New-York. Une faillite à la Nouvelle-Orléans peut ruiner dix négociants à Liverpool. Le développement extraordinaire que la découverte des machines a donné à la production, réclame des débouchés toujours croissants, qu'il faut aller chercher au loin et disputer par la baisse des prix aux nations plus avancées. Les marchés sont devenus des champs de bataille. La di-

France, commettait la même injustice envers la propriété. Ici, l'on vendait les biens des émigrés et on décimait la richesse foncière ; ailleurs, on taxait les moindres articles de consommation et jusqu'à l'air nécessaire aux poumons. Il n'est pas surprenant qu'une guerre implacable ait éclaté entre deux principes si opposés, et cette guerre n'a cessé de régner qu'au moment où l'économie politique a opéré une transaction, fondée sur l'analyse véritable des éléments de la richesse. Lorsque Adam Smith eut demontré que les manufacturiers et les commerçants étaient producteurs au même titre que les cultivateurs, il fallut bien reconnaître la nécessité d'imposer la production manufacturière et commerciale comme la production agricole, et chacune d'elles proportionnellement à son revenu. Ce qui reste à décider aujourd'hui, c'est de savoir jusqu'à quel point l'équité et l'analyse permettent de taxer les classes qui vivent de salaires et non de profits ; et c'est pour cela que la question, d'abord posée entre l'aristocratie et la bourgeoisie, est descendue dans l'arène des passions populaires.

Les longues guerres de la révolution entre la France et l'Angleterre, en jetant les deux pays dans la nécessité des mesures extrêmes et des essais hasardeux, n'ont pas moins contribué que les écrivains économistes à la solution de plusieurs problèmes importants. Nous sommes loin d'admettre, avec Ricardo, par exemple, que l'augmentation des impôts ait été la principale cause du développement de la production manufacturière de l'Angleterre. Personne ne travaille uniquement pour payer des impôts, et il n'y a pas de production possible à cette condition ; mais on ne saurait disconvenir que le besoin de se procurer une foule d'objets de consomma-

[redacted]

indispensable, atteints par les taxes, n'ait dû ter, chez la plupart des hommes, des dispositions énergiques pour le travail. Malheureusement, le ernement anglais entraîné par les exigences de la re, abusa de ces dispositions, qui devinrent bientôt ffisantes, et la manie des expédients sembla renaître fin du siècle, comme elle avait régné au commencet. Les théories de finances les plus extravagantes nt proclamées comme des maximes positives du gouement. Les impôts cessèrent de répondre à la dée du trésor : il fallut recourir aux emprunts, les tiplier, les combiner de mille façons ingénieuses, r combler les déficits sans cesse croissants ; et c'est à que naquit la théorie de l'amortissement, cette chie dont l'Angleterre devait être, en quelques années, erceau et le tombeau[1].

es Anglais n'en ont pas moins eu l'honneur de fonder rédit public moderne, en Europe, en prouvant qu'il vait très-bien survivre aux circonstances les plus ques, et même aider un grand peuple à en sortir honneur. En effet, malgré l'accroissement perpédes impôts et des emprunts, la population de l'Anerre n'avait cessé d'augmenter, son agriculture de richir et son industrie de produire chaque jour datage. De nouveaux canaux avaient été ouverts, des s creusés, des entreprises colossales exécutées avec rapidité admirable ; le capital national s'était accru

M. Pebrer (*Histoire financière de l'empire Britannique*), éva près de *cinquante milliards* de francs la somme des revenus us et des emprunts consommés par le gouvernement anglais, is le commencement de la Révolution française jusqu'à la de 1815. C'est une somme cinq fois plus considérable que la masse de numéraire existant en Europe à cette époque, lant laquelle les métaux précieux furent le plus abondants.

avec la production elle-même : de telle sorte qu'aujourd'hui le peuple anglais est peut-être celui qui dispose du revenu le plus élevé, quoiqu'il paye d'énormes impôts. Ce qui devait le mener à la banqueroute le conduisit à la fortune, et sa banqueroute même, car il a passé par cette épreuve comme la France, fut encore pour lui une occasion de progrès et une source d'améliorations. On eût dit qu'il lui était donné de bouleverser les systèmes reçus, en toute chose, et d'étonner le monde par ses opérations de finances autant que par les procédés de son industrie. Pitt osa soutenir que le capital fictif créé par les emprunts était transformé en capital fixe, et devenait aussi avantageux pour le public, que si un trésor réel équivalent était ajouté aux richesses du royaume. Quoi de plus absurde qu'une telle assertion, et de plus surprenant, aussi, que les résultats merveilleusement féconds de ces emprunts multipliés, sous le poids desquels devaient succomber l'Angleterre !

C'est ainsi que les Anglais, non contents de leur *dette fondée*, inventèrent la *dette flottante*, au moyen de ces prodigieuses émissions de bons du trésor, dont l'emploi, sagement régularisé dans les temps de calme, est devenu l'une des ressources les plus commodes et les plus sûres des États modernes. Les administrateurs ont fait comprendre aux économistes qu'il y avait souvent beaucoup d'économie à pouvoir employer par anticipation en janvier le revenu de décembre ; et la hardiesse d'un essai justifié par l'état de crise où se trouvait l'Angleterre, a permis de substituer une institution financière utile aux expédients onéreux des temps passés. La dette flottante est devenue l'asile de tout les capitaux inactifs et *la réserve* des gouvernements constitutionnels. Il n'est plus nécessaire d'entasser à l'avance des capitaux enle-

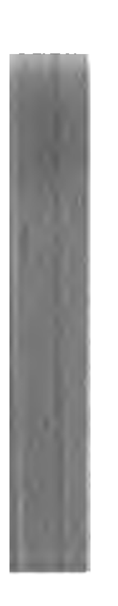
vés au travail pour subvenir à des besoins imprévus. Qui aurait persuadé de telles choses à l'école des physiocrates, et même à celle d'Adam Smith, avant que les expériences vraiment gigantesques de la Grande-Bretagne eussent permis d'y croire et d'en reconnaître le fort et le faible !

Le même étonnement frappa le monde économique à la nouvelle de la suspension des payements de la banque d'Angleterre en 1797. Certes, si quelque doctrine était judicieuse et solide, c'était celle d'Adam Smith sur la constitution des banques, et sur la nécessité pour elles de limiter leurs émissions de billets, sous peine d'être obligées de racheter à grands frais des espèces après avoir vu leurs billets dépréciés : un jour, pourtant, la banque d'Angleterre, épuisée par les escomptes de bons du trésor, se trouva forcée de suspendre ses payements en numéraire. C'était une véritable banqueroute, puisque les billets étaient payables au porteur et en or; et une telle banqueroute, dans les circonstances où se trouvait l'Angleterre, semblait devoir entraîner les plus affreuses catastrophes. Il n'en fut point ainsi, parce que le gouvernement eut le bon esprit de s'arrêter sur cette pente et de ne pas multiplier outre mesure les billets de la banque, convertis en papier-monnaie. A peine on s'aperçut d'une différence légère entre le taux de l'or et celui du papier, et l'exportation des espèces sembla n'avoir eu d'autre conséquence que de donner une destination plus productive aux richesses monétaires. Quand, plus tard, les émissions dépassèrent les limites dans lesquelles la fabrication du papier-monnaie avait été contenue, il n'en résulta qu'une hausse générale des salaires et des prix. La nation semblait être devenue plus riche parce que le chiffre des salaires était plus élevé, et cette

gnats et les mandats, quoique garant
tionaux, supportaient une dépréciа
fastes financiers depuis la chute du s
tombaient au dernier degré de dém
sence des billets de la banque d'Angl
naient malgré la banqueroute. Les
contre des terres, ne valaient plus r
pouillés de leur garantie en espèces
valeur nominale. La France étaient p
chie avec tous les éléments de pros
prospérait avec tous les éléments de
duction semblait redoubler dans
qu'on lui retirait les espèces ; el
en France, malgré la vente des biens
lions de propriétaires et par conséqu
que stimulant de la production, comr
la propriété. Aucune époque ne fut pl
enseignements économiques, si ce n
le retour aux payements en espèces
1815 permit à l'Angleterre de les r
du fameux acte de M. Peel. Les con
reprise faillirent être plus désastreus

ment dans leur fortune, parce qu'ils touchaient des fermages, des émoluments ou des rentes plus élevés. Tout à coup l'arrivée des espèces, inondant comme un flux le marché national, trouva des transactions nombreuses accomplies sous l'empire du papier-monnaie et en hausse ; tel qui avait traité à ces conditions fut forcé de s'acquitter en espèces. On devine aisément de quelle perturbation dut être accompagnée cette péripétie financière, qui affectait particulièrement les baux de l'agriculture et qui ressemblait, en sens inverse, à la crise définitive de notre papier-monnaie. Il fallut prévenir la ruine des fermiers par des remèdes héroïques, et les travailleurs vivant du salaire furent condamnés, par les lois céréales, à acquitter la dette des agriculteurs envers les propriétaires fonciers.

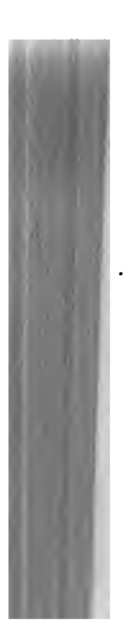
Cette crise ne fut pas la seule qui atteignit le peuple britannique, et l'Europe allait être témoin de plus d'une révolution, le jour où fut signée la paix qui semblait devoir les clore toutes. On a vu que le blocus continental avait donné une impulsion extraordinaire à la fabrication française, désormais presque seule investie des débouchés du continent. L'Angleterre, sous l'influence de ce même blocus, s'était emparée des mers et de tous les marchés coloniaux qui lui assuraient sa prépondérance maritime. Il en était résulté, pour elle aussi, une grande activité manufacturière, à laquelle la contrebande prêtait en outre son appui. Tout à coup la paix *éclate*, comme aurait fait une guerre complète et subite ; et les traités qui rendent le repos au monde, préparent au commerce des luttes nouvelles, mille fois plus sérieuses et plus inextricables que la lutte des armes. La France réduite, à ses anciennes limites, est entourée d'un triple cordon de douanes, presque aux portes de



Les conditions du travail étaient (
une fois dans toute l'Europe, par
domination française et par l'ou
longtemps anglaises, au commerce

L'administration européenne do
bien fait pour exciter les peuples à
politique. On vit des États qui]
malgré la rivalité de voisins qui ét
liciter contre ces mêmes voisins, d
trictions chaque jour plus sévèı
frontières en leur interdisant les
terre plus repoussée du continen
alliés, qu'elle ne l'avait été par les
et la misère envahir ses ateliers
litique victorieuse semblait lui as
monde. Il ne lui restait de tant
alarmant de sa dette publique et
nuées par les taxes que leur avait
cratie inexorable. Quel magnifiq
les économistes ! Que de faits prés

quences semblables pour des causes opposées ! De ce jour, on comprit qu'il n'y avait rien d'absolu dans la physiologie sociale ; elle passait naturellement au rang des sciences d'observation, et ses jugements devaient être fondés sur l'expérience et la comparaison des faits accomplis, plutôt que sur des théories primitives. Je ne crains pas d'affirmer que c'est de cette vaste encyclopédie, qui date de 1789, et qui finit à 1830, que l'économie politique a tiré ses matériaux les plus précieux et les bases les plus solides de ses doctrines. Les économistes abordent, à partir de ce temps, les questions positives, et ils se mêlent sérieusement aux choses humaines ; ils sortent du terrain aride des abstractions pour s'élever à la pratique, c'est-à-dire pour devenir utiles et vraiment populaires : honneur insigne et qui appartient principalement à l'un de nos compatriotes, à J.-B. Say.



CHAPITRE :

De J.-B. Say et de ses doctrines. —
de sa théorie des Débouchés. — l
écrivain a rendus à la science. — C
elle qui a popularisé l'économie p

Il était impossible que les gra
tées en France et en Angleterre
que ces deux nations ont soute
ne fournissent pas à l'économi
éléments d'observations, et ne
son avancement. Adam Smith a
bases essentielles de cette scien
assurée ; mais nous avons vu qu
cesseurs de hautes questions à
surtout à faire, c'était de poser l
et de bien déterminer le champ

illimitée dont il fut un des premiers apôtres ; et le paupérisme compliqué de nos jours ne troublait pas encore la sérénité de ceux où il vécut. L'économie politique n'était que la science de la production des richesses. Il était réservé à un Français de compléter l'œuvre et de nous initier aux mystères de la distribution des profits du travail, en même temps qu'il nous faisait connaître les phénomènes si variés de la consommation des produits.

La situation de la France était très-favorable à cette étude, après les orages de notre révolution. N'avait-on pas essayé de tous les systèmes et poussé jusqu'à leurs dernières conséquences les principes les plus hasardés? N'avait-on pas vu de près la banqueroute, le gaspillage des capitaux par la guerre, la destruction momentanée du commerce par le *maximum*, le blocus des mers et cette foule de catastrophes industrielles et financières dont l'histoire du temps est toute remplie? Le moment était venu de conclure, et de résumer en un corps de doctrine les théories qui ressortaient naturellement de cette masse de faits nouveaux et inouïs. Il fallait expliquer ce cataclysme économique sans pareil dans le monde et qui apparaissait pourtant comme le précurseur d'une rénovation générale. C'est ce que fit J.-B. Say, en publiant la première édition de son *Traité d'économie politique*, sous le consulat de Bonaparte. De ce livre date réellement en Europe la création d'une méthode simple, sévère et savante pour étudier l'économie politique, et le moment est venu pour nous de la juger.

Le principal mérite de cet ouvrage fut d'avoir défini nettement les bases de la science. J.-B. Say en sépara la politique avec laquelle les *économistes* du dix-huitième siècle l'avaient sans cesse confondue, et l'administration

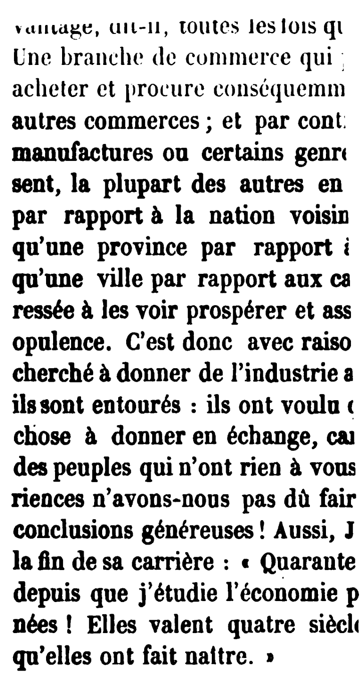
dont les Allemands la croyaient inséparable. Ainsi réduite à des limites plus précises, l'économie politique ne risquait plus de se perdre dans les abstractions de la métaphysique et dans les détails de la bureaucratie. J.-B. Say la rendait indépendante en l'isolant, et il prouvait que son étude convenait aux monarchies aussi bien qu'aux républiques. Partout on avait besoin de connaître ses lois, parce que, sous toutes les formes de gouvernement, la production des richesses était la source la plus féconde de la prospérité des États. En même temps, il exposait ses principes de la manière la plus claire et la plus méthodique, et il créait la nomenclature désormais adoptée par tous les économistes de l'Europe. Sa théorie de la valeur fondée sur l'utilité complétait celle d'Adam Smith, et quoiqu'elle laissât, comme toutes les théories, quelques lacunes à remplir, il ne s'en servait pas moins pour résoudre les questions les plus difficiles, avec tout le degré de certitude dont elles sont susceptibles.

Quelques controverses qui se soient élevées depuis sur plusieurs points de ses doctrines, tout le monde reconnaît aujourd'hui la supériorité de sa méthode sur toutes celles de ses contemporains. L'économie politique n'est à ses yeux qu'une science qui traite de la production, de la distribution et de la consommation des richesses. Les richesses se produisent au moyen des trois grandes branches qui résument tout le travail humain : l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les capitaux et les fonds de terre sont les instruments principaux de la production : par l'épargne et l'accumulation on obtient les premiers ; la propriété garantit la libre action des autres. Le travail de l'homme, combiné avec celui de la nature et des machines, donne la vie à tout cet ensemble de ressources duquel seul émanent les richesses qui sont le

fonds commun des sociétés. Smith avait admirablement démontré les avantages de la division du travail : J.-B. Say a perfectionné son œuvre et fait ressortir quelques-uns des abus de cette division, exagérés plus tard par M. de Sismondi [1].

Mais ce qui assure une renommée immortelle à l'écrivain français, c'est sa *théorie des débouchés* qui a porté le dernier coup au système exclusif et précipité la chute du régime colonial. Cette belle théorie, toute fondée sur l'observation scrupuleuse des faits, a prouvé que les nations ne payaient les produits qu'avec des produits et que toutes les lois qui leur défendent d'acheter, les empêchent de vendre. Aucun malheur, dès lors, n'est sans contre-coup dans le monde ; quand la récolte manque sur un point, les manufactures souffrent sur un autre ; et quand la prospérité règne dans un pays, tous ses voisins y prennent part, soit à cause des demandes qui en viennent, soit à cause du bon marché qui résulte de l'abondance des produits. Les nations sont donc solidaires dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; les guerres sont des folies qui ruinent même le vainqueur, et l'intérêt général des hommes est de s'entr'aider, au lieu de se nuire comme une politique aveugle les y a poussés trop longtemps. Nous commençons à comprendre les conséquences de cette doctrine vraiment savante et élevée, et déjà l'on peut juger par la sollicitude des gouvernements à éviter la guerre, que les principes de J.-B. Say ont pénétré dans les conseils des rois. Son titre le plus glorieux est d'avoir démontré comme une vérité positive et d'intérêt matériel ce qui ne paraissait qu'une utopie philosophique, et ce mérite est d'autant plus

[1] *Nouveaux principes d'économie politique.*


vantage, dit-il, toutes les fois q
Une branche de commerce qui
acheter et procure conséquemm
autres commerces ; et par cont
manufactures ou certains genr
sent, la plupart des autres en
par rapport à la nation voisin
qu'une province par rapport
qu'une ville par rapport aux ca
ressée à les voir prospérer et ass
opulence. C'est donc avec raiso
cherché à donner de l'industrie a
ils sont entourés : ils ont voulu
chose à donner en échange, ca
des peuples qui n'ont rien à vous
riences n'avons-nous pas dû fair
conclusions généreuses ! Aussi, J
la fin de sa carrière : « Quarante
depuis que j'étudie l'économie p
nées ! Elles valent quatre siècl
qu'elles ont fait naître. »

Cet auteur a eu, sur tous ses

ıvoir suivi la marche des événements en observateur
.licieux et d'avoir profité des nombreuses expériences
nt ces événements lui offraient l'occasion. Aussi ne
st-il pas borné à l'étude des phénomènes de la richesse,
ıne manière purement théorique et abstraite : on re-
nnaît à chaque pas l'homme pratique, accoutumé à
ivre les conséquences de ses doctrines et à subordon-
r celles-ci à l'utilité plus ou moins grande de leurs
plications. Le caractère distinctif de ses écrits, la luci-
:é, brille surtout dans les questions qui avaient été
ıbrouillées par les économistes de tous les temps et de
ıs les pays, et principalement dans celle des mon-
ies. Il en expose les éléments avec une netteté admi-
ble, et il réduit au néant cette masse innombrable
écrits qui ont pullulé en Italie, en Espagne, en France
en Angleterre, à l'époque où les gouvernements fai-
ient à tour de rôle de la fausse monnaie. S'il parle
s diverses classes de travailleurs qui concourent à la
oduction, on sent qu'il a vécu avec elles, qu'il connaît
ırs besoins et qu'il a une idée exacte de leurs maux.
est à lui que les savants doivent leur réhabilitation
ıns la hiérarchie industrielle, et quoique les produits
matériels ne soient pas susceptibles d'accumulation,
-B. Say a démontré leur salutaire influence sur la pros-
rité des États. Les fonctionnaires publics seuls et les
rvices qu'ils rendent à la société, ont trouvé moins de
veur auprès de cet illustre économiste ; l'indignation
ı'il éprouvait à la vue de l'Angleterre surchargée d'im-
ıts, et sa haine contre le despotisme de l'empire, ne
i ont pas permis d'être équitable envers l'empereur,
de mesurer d'un œil juste la distance qui sépare l'u-
ge de l'abus. J.-B. Say, malgré la supériorité de son
prit, n'était point inaccessible aux passions politiques,



plus, dans ses écrits, par (
tiques, que par des théori
nous touchent le plus viv(
qui de tout temps ont eu l
vivement les esprits, les q
lation, semblent l'émouv(
examen avec sa rigidité na
ment à leur égard les idée
sormais que ses écrits se
peuvent manquer d'être
Sismondi, malgré les err
l'impossibilité où elle s'es
remède aux maux qu'el
J.-B. Say a trop considér
ment des producteurs. Il a
l'industrie anglaise, de la
rière, et il n'a pas eu le ter
qu'elle traîne à sa suite. Il
rain qui considérait le s
point parce qu'il faisait vivr

[redacted]

la part trop belle, et les gouvernements, en leur refusant toute action efficace sur le bonheur des citoyens [1].

Mais nul n'a popularisé la science économique au même degré que J.-B. Say, En vain on lui a reproché de l'avoir réduite aux proportions étroites de la *chrématistique* ou de la science des richesses, il a très-bien prouvé que l'économie politique n'avait commencé à être une science qu'à dater du jour où ses limites avaient pu être exactement tracées, et il a protesté dans ses derniers écrits contre le projet qu'on lui avait supposé de la vouloir restreindre à l'analyse abstraite des lois de la production [2]. Il détestait surtout les hypothèses et les systèmes, comme la source de presque tous les maux qui ont pesé sur les populations, et l'économie politique ne lui semblait vraiment utile, que parce qu'elle était appelée à réfuter sans réplique les préjugés désastreux dont l'espèce humaine est affligée. Aussi ne laisse-t-il pas une

[1] « L'administration insignifiante du cardinal de Fleury, dit-il, prouva du moins qu'à la tête d'un gouvernement, c'est déjà faire beaucoup de bien que de ne pas faire de mal. »

(*Discours préliminaire*, p. xlviij.)

[2] « L'objet de l'économie politique, dit-il, semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que moi-même je l'ai considérée dans mon *Traité d'économie politique*, publié pour la première fois en 1803. Cependant on peut voir dans cet ouvrage même que cette science tient à tout dans la société. Depuis qu'il a été prouvé que les propriétés immatérielles, telles que les talents et les facultés personnelles acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales, et que les services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur analogie avec les travaux les plus humbles ; depuis que les rapports de l'individu avec le corps social et du corps social avec les individus, leurs intérêts réciproques ont été clairement établis, l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier. »

(*Cours complet d'économie politique pratique*, tome I, p. 7.)

seule objection sans réponse, et l'utilité de ses ouvrages consiste-t-elle bien plus dans les erreurs qu'il a dissipées, que dans les vérités qu'il a découvertes. J.-B. Say a tracé le premier programme complet de l'économie politique, et les écrivains mêmes qui ne partagent pas ses principes se sont accordés à reconnaître l'excellence de sa méthode et la justesse rigoureuse de ses déductions. Grâce à cette méthode, on s'explique aisément les crises commerciales qui ont désolé la France et l'Angleterre à diverses époques, et l'on peut en prévenir le retour ou en atténuer les effets par des mesures efficaces.

L'influence de J.-B. Say a contribué, plus que celle d'aucun écrivain contemporain, à répandre le goût de l'économie politique en France et en Europe. Ses théories, si naturellement applicables aux questions politiques, furent étudiées avec ardeur sous la Restauration comme un instrument d'opposition et de guerre, et peut-être doivent-elles une partie de leur succès aux services qu'elles rendirent dans les discussions parlementaires de l'époque. Les publicistes y cherchaient des arguments décisifs contre l'énormité des charges imposées à la nation, et ils s'accoutumaient à ces analyses minutieuses du budget, qui ont dégénéré plus tard en disputes de chiffres ou en querelles de portefeuilles. J.-B. Say ne voulait pas que les gouvernements se fissent entrepreneurs de travaux publics, et il blâmait sévèrement leur intervention dans les affaires industrielles du pays. La plupart des impôts lui semblaient des fléaux comme la grêle, les incendies et les invasions, et quoique sa philanthropie fût sincère et profonde, il se montrait plus hostile au pouvoir que favorable aux masses laborieuses. Il travaillait pour elles avec persévérance, sans rechercher leur faveur ni craindre leur disgrâce. Il disait des vérités

austères aux peuples et aux rois, avec l'impartialité dédaigneuse et stoïque d'un philosophe uniquement occupé des intérêts de la science et de l'humanité. Toute la Presse française se pénétrait de ses doctrines, sans en connaître l'auteur qui vivait à l'écart, entouré de sa famille et d'un petit cercle d'amis, tandis que ses ouvrages, traduits dans toutes les langues, obtenaient, en moins de vingt ans, cinq éditions successives tirées à un nombre considérable d'exemplaires.

C'est, en effet, à la voix de J.-B. Say que les premières attaques furent dirigées en France contre le système économique de la Restauration. La réaction de 1815 voulait reconstituer le droit d'aînesse, les substitutions, les corporations, les priviléges; plus tard, battue sur ce terrain, elle essayait de refaire une aristocratie foncière, moitié féodale, moitié industrielle, en élevant le tarif des fers qui augmentait le prix des bois et le revenu des propriétaires de forêts. Puis vinrent les lois céréales, la taxe sur les bestiaux étrangers, l'emprunt des émigrés, les droits différentiels sur les sucres coloniaux; et chacune de ces mesures était flétrie à l'avance dans des chapitres du *Traité d'économie politique*, empreints de la plus haute raison, et qui n'avaient pas été faits dans ce but ni pour la circonstance. L'Europe entière profitait de ces rudes leçons qui semblaient destinées à la France, puisqu'elles étaient publiées dans un livre français; et plus d'une fois, l'auteur se trouva engagé dans une lutte vive avec les plus savants économistes de son temps. Malthus, Ricardo, M. de Sismondi, M. Storch, soutinrent contre J.-B. Say des thèses mémorables sur quelques points de doctrine; mais tous s'accordèrent à reconnaître en lui le plus infatigable athlète de la science, et son plus illustre propagateur, après Adam Smith.

J.-B. Say était partisan des idées de Malthus sur la population, il les adoptait pleinement, franchement, sans restriction, et il les a fait prévaloir en France jusqu'au moment où les doctrines saint-simoniennes leur ont porté le premier coup. Il était peu préoccupé des excès du système manufacturier anglais, et il attribuait la plaie du paupérisme, dans ce pays, à des causes purement politiques. L'encombrement des marchés lui semblait uniquement la conséquence des restrictions commerciales. On ne vendait pas assez sur un point, selon lui, parce qu'on ne produisait pas suffisamment sur un autre. La production et la consommation étaient à ses yeux des opérations corrélatives, et il ne cherchait pas d'autre motif à la détresse de certains pays, que le défaut de production des pays avec lesquels ils entretenaient des rapports. L'expérience nous a déjà appris que ce n'est point sur cette base unique qu'il est permis d'établir des relations commerciales, et qu'un peuple ne doit pas livrer exclusivement aux hasards du commerce extérieur le sort de ses manufactures. Aussi, J.-B. Say insistait-il pour démontrer que les meilleurs consommateurs des produits d'une nation étaient les producteurs nationaux eux-mêmes, auxquels l'échange assurait des débouchés réguliers et stables, quand l'impéritie des gouvernements n'y mettait pas obstacle. Les analyses qu'il a données du mécanisme des échanges ont jeté la plus vive lumière sur toutes les questions qui s'y rattachent, questions bien importantes, puisque c'est sur elles que repose la prospérité des nations. « Presque toutes les guerres livrées depuis cent ans, dans les quatre parties du monde, l'ont été pour une *balance du commerce* qui n'existe pas, et d'où vient l'importance attribuée à cette prétendue balance du commerce? De l'application

[redacted]

exclusive qu'on a faite du mot *capital* à des matières d'or et d'argent [1]. »

C'est par des rapprochements aussi simples et aussi frappants que J.-B. Say est parvenu à dépopulariser la guerre, et à adoucir les préjugés nationaux qui tendaient à la perpétuer. Cette œuvre immense, dont la seule idée avait fait reléguer l'abbé de Saint-Pierre au rang des visionnaires; s'accomplit sous nos yeux. Loin d'élever des barrières nouvelles entre les peuples, on travaille à aplanir celles qui existent; on jette des ponts sur les fleuves-frontières, on trace des chemins de fer mitoyens, on supprime la plupart des prohibitions. Cette belle partie du programme de J.-B. Say s'est exécutée avant sa mort, et nous voyons tous les jours les progrès de l'opinion publique favoriser l'exécution du reste. Il n'a manqué à cet écrivain que d'envisager d'un point de vue plus social et plus élevé les questions de paupérisme et de salaires. On sent, en le lisant, quelque chose de dur et de repoussant qui rappelle les formules abstraites de Malthus et de Ricardo. Sa logique est sans pitié quand il s'agit de secourir les infortunes qui lui paraissent méritées, et l'on dirait, à entendre ses avertissements sévères à la bienfaisance [2], qu'elle a plus d'encouragement pour l'inconduite que de consolations pour le malheur. Mais pour tout ce qui regarde les grands principes de la science, dans les questions de douanes, de monnaies, de crédit public, de colonies, cet auteur

[1] *Traité d'économie politique*, tome III, page 261.

[2] L'homme qui, par son incurie et sa paresse, est tombé dans la misère après avoir épuisé ses capitaux, est-il fondé à réclamer des secours, lorsque ses fautes mêmes privent de leurs ressources les hommes dont ses capitaux alimentaient l'industrie? »

(*Traité d'économie politique*, liv. III, chap. 7.)

est devenu le guide le plus sûr qu'on puisse suivre et l'écrivain le plus classique de l'Europe.

Le dernier de ses ouvrages, qui est aussi le plus volumineux [1], présente des modifications notables aux premières opinions professées par l'auteur. Il y règne moins d'aigreur contre les gouvernants, soit que M. Say eût reconnu dans certains cas l'utilité de leur influence, soit qu'il ait cru devoir faire quelques sacrifices à la position qu'il occupait. Tous ceux qui connaissaient son caractère adopteront de préférence la première hypothèse, qui se trouve d'ailleurs confirmée par des passages remarquables où il est évident que cet écrivain obéissait à une conviction nouvelle. C'est ainsi que dans une circonstance importante il avait soutenu que le travail des esclaves était plus économique que celui des hommes libres, et il eut la bonne foi de reconnaître publiquement qu'il s'était trompé. Il ne pardonnait pas la persévérance dans l'erreur, et il ne laissait passer aucune occasion de stigmatiser les mauvais livres d'économie politique. Les erreurs en cette science lui paraissaient plus funestes qu'en aucune autre, et il les poursuivait partout où il en croyait voir, même chez ses émules les plus célèbres, dans l'espoir d'établir l'économie politique sur des fondements inébranlables. Mais il est temps de signaler les travaux de ces économistes renommés.

[1] Il est intitulé : *Cours complet d'économie politique pratique*, 6 vol. in-8°. (Voyez la *Bibliographie*, à la fin de ce volume.)

CHAPITRE XL.

De l'économie politique en Angleterre depuis le commencement du dix-neuvième siècle. — Système de Pitt, soutenu par Thornton, attaqué par Cobbett. — Doctrine de Ricardo. — Ecrits de James Mill. — De M. Torrens. — De M. Mac-Culloch. — De M. Tooke. — Travaux de M. Huskisson. — De sir Henri Parnell. — Traités de M. Wade. — De M. Poulett Scrope. — *Économie des manufactures*, par Babbage. — *Philosophie des manufactures*, par le docteur Ure. — Grande popularité de l'économie politique en Angleterre.

La longue nomenclature des économistes anglais postérieurs à l'époque d'Adam Smith et la concordance de leurs ouvrages, prouvent combien l'impulsion donnée à l'économie politique par son illustre fondateur avait été vive et féconde. Les idées qu'il venait de populariser portaient déjà leurs fruits. Les questions économiques avaient cessé d'être abandonnées au hasard, et le gouvernement lui-même éprouvait le besoin de soumettre au contrôle de la science ses résolutions les plus importantes. On en eut un témoignage frappant à l'époque de la suspension des payements de la Banque d'Angleterre en 1797. Ce fut la première circonstance où l'on invoqua des théories à l'appui d'une grande mesure financière, et dès lors la discussion passa de la solitude

des livres au sein du Parlement. Une fois imprimé, le mouvement ne s'arrêta plus ; chacun crut devoir recourir à l'austérité des principes pour appuyer son opinion, et la tribune devint l'un des plus puissants auxiliaires de l'économie politique. Ainsi, *les Recherches sur les causes de la richesse des nations* doivent être considérées comme la source de tous les bons écrits publiés sur cette matière depuis environ cinquante ans.

Avant la longue lutte de la France et de l'Angleterre, sous l'influence de notre révolution de 1789, les doctrines d'Adam Smith n'avaient encore reçu qu'une grande et solennelle application : l'émancipation des États-Unis. On commençait sans doute à apprécier les avantages de la division du travail et de l'emploi des machines, mais nulle grave question n'avait encore mis à l'épreuve les théories du célèbre Écossais sur la constitution des banques et sur les maladies du système monétaire : il fallut que le génie aventureux de Pitt osât risquer la banqueroute, pour qu'on reconnût toute la justesse des analyses qu'Adam Smith avait données du phénomène de la circulation. Alors parurent à divers intervalles une foule d'ouvrages pour attaquer ou pour défendre les doctrines de Smith, et l'opinion publique commença à se former au bruit de ces querelles mémorables. L'un des ouvrages les plus intéressants publiés à cette époque [1], par M. Henry Thornton, avait pour but de justifier la suspension des payements en numéraire ; et quoiqu'il fourmille d'erreurs, nul autre n'a jamais fait comprendre avec plus de clarté les avantages de la circulation monétaire, soit en papier, soit en espèces.

[1] *An Enquiry into the nature and effects of the paper credit of Great Britain*, Londres, 1802.

[redacted]

L'auteur y soutenait que les banques pouvaient favoriser indéfiniment le travail et multiplier la production sans avoir besoin de numéraire, à la seule condition de régler leurs émissions avec prudence. Il proclamait les bienfaits du crédit en présence d'une mesure qui semblait devoir l'anéantir, et l'avenir a pris soin de justifier ses prédictions les plus raisonnables.

Cependant, vers la fin de l'année 1810, l'Angleterre, épuisée par les efforts qu'elle avait faits pour renverser la puissance de Napoléon, voyait tout son or exporté sur le continent pour soudoyer les coalitions, et le prix des denrées élevé à un taux qui rendait très-difficile la continuation du régime financier imaginé par Pitt. C'est alors que parurent les fameuses lettres de Cobbett [1], qui attaquaient avec une énergie indomptable les abus du papier-monnaie et les déceptions financières du gouvernement. Nous ne connaissons pas d'étude plus intéressante que celle de ce livre pour quiconque veut apprécier à leur juste valeur les avantages et les inconvénients du système de crédit. Jamais la verve d'un écrivain n'avait eu à lutter contre un sujet aussi difficile, et jamais, depuis les *Provinciales* de Pascal et les *Mémoires* de Beaumarchais, on n'avait mis plus d'esprit au service de la raison. Les partis politiques ont pu attaquer Cobbett comme un pamphlétaire sans tenue et sans dignité; mais la postérité, plus juste pour lui qu'il ne l'était envers ses contemporains, lui assignera un rang très-distingué parmi les économistes populaires. Si toutes les questions d'économie politique avaient été traitées avec cette clarté vigoureuse et naïve, il n'y aurait peut-être

[1] *Paper against Gold, or the History and Mystery of the Bank of England.* Ce pamphlet prodigieux a plus de sept éditions.

pas aujourd'hui un seul point de doctrine en litige, et cette science serait devenue accessible à toutes les classes de la population. Cobbett ne cherchait pas ses arguments dans des hypothèses contestables ou dans les traités dogmatiques des écrivains qui l'avaient précédé; il attaquait avec les seules ressources du bon sens, et sa logique inflexible portait la lumière la plus vive au fond des discussions les plus ardues. Ses pamplets économiques, presque tous datés de la prison d'État de Newgate, sont des chefs-d'œuvre de raison et de style, et ne sauraient être étudiés avec trop de soin par les hommes jaloux d'approfondir les mystères du crédit public.

Presque en même temps, l'Angleterre s'enrichissait des premiers écrits de M. Ricardo, qui devaient jeter un si brillant éclat sur l'économie politique. On était en 1809; la hausse dans le prix de l'or et la baisse dans le cours du change qui eurent lieu cette année, avaient vivement préoccupé l'attention publique. Ricardo publia une brochure intitulée : *Le haut prix du lingot prouve la dépréciation des billets de banque* [1]. Il y démontrait scientifiquement la thèse soutenue par Cobbett, c'est-à-dire les inconvénients d'une trop grande émission de papier-monnaie. Il faisait voir que la hausse et la baisse du cours ne sont que des termes relatifs, et que, tant que la circulation d'un pays se compose uniquement

[1] *The high price of bullion, a proof of the depreciation of Bank-notes.* — Cet écrit, aujourd'hui assez rare, est un des documents les plus remarquables de l'économie politique par sa simplicité et sa précision nette et pratique. (*Note de l'auteur.*)

Il a été traduit en français par M. Fonteyraud et se trouve dans le volume de la *Collection des économistes*, de Guillaumin, qui contient les *Œuvres complètes de Ricardo.*

(*Note de l'éditeur.*)

de monnaies d'or et d'argent ou de papier conversible en ces monnaies, il est impossible que le cours s'élève au-dessus ou tombe au-dessous du cours des autres pays, d'une somme plus forte que celle qui est nécessaire pour les frais d'importation d'espèces ou de lingots en cas de rareté, ou pour les frais d'exportation d'une partie du superflu, en cas de surabondance. Mais lorsqu'un pays émet un papier-monnaie non conversible, comme c'était alors le cas en Angleterre, ce papier ne peut être exporté quand il est trop abondant sur la place, et par conséquent toutes les fois que le change avec l'étranger baisse, ou que le prix du lingot s'élève au-dessus de son prix en espèces monnayées de la somme nécessaire pour l'exportation des monnaies, il est évident qu'on a émis trop de papier, et que sa valeur est tombée en raison de l'excès des émissions. Ricardo contribua beaucoup à la nomination d'un comité chargé d'examiner cette question, et les mesures qu'il proposait pour remédier au mal, ajournées d'abord par l'ignorance ou le mauvais vouloir, furent adoptées depuis, aux applaudissements de son pays et de tous les amis éclairés de la vérité.

C'est à cette occasion que l'auteur imagina un système de banque dans lequel les billets seraient échangeables, non contre des espèces monnayées, mais contre des lingots. La sécurité des porteurs de billets se trouvait ainsi conciliée avec celle des banques. Celles-ci étaient obligées de restreindre leurs émissions, pour n'avoir pas à augmenter leur garantie en lingots; et comme les lingots n'avaient pas cours de monnaie, les banques étaient moins exposées à des demandes de remboursement. Rien n'était plus ingénieux que ce système, puisqu'il présentait tous les avantages du crédit sans en avoir les

dangers et toutes les garanties d'une monnaie d'or sans en entraîner les frais : aussi est-il probable qu'on en fera l'essai quelque jour avec succès dans plus d'un pays [1].

Le principal ouvrage de Ricardo sur les *principes de l'économie politique et de l'impôt*, publié en 1817, a excité dans le monde économique des sensations profondes, mais diverses. Quelques écrivains l'ont considéré comme le plus remarquable qui ait paru depuis Adam Smith; d'autres lui ont reproché d'avoir jeté l'économie politique dans les abstractions et de l'avoir hérissée de formules algébriques. Simple historien et peu disposé à rentrer dans des controverses aujourd'hui épuisées, je me bornerai à signaler les caractères distinctifs de cet ouvrage. Ricardo y soutient que le revenu est tout à fait étranger aux frais de production; que la hausse des salaires amène la baisse dans les profits et non dans le prix des denrées, et que la baisse des salaires amène la hausse dans les profits et non la baisse dans les prix. Après avoir établi que la variation des profits est en raison inverse de celle des salaires, il chercha à découvrir les circonstances qui déterminent le taux des salaires et conséquemment celui des profits. Il crut les avoir trouvées dans les frais de production des articles nécessaires à la consommation du travailleur. Quelque élevé que soit le prix de ces articles, il est clair que le travailleur doit toujours en recevoir une quantité suffisante pour son existence et pour celle de sa famille. Toutefois, comme les produits bruts doivent toujours former la partie principale de la subsistance du travailleur, et que

[1] Ce projet est exposé dans un écrit de Ricardo, intititulé : *Proposals for an economical and secure Currency*, Londres, 1816.

leur prix a une tendance constante à monter, en raison de la stérilité constamment croissante des terrains auxquels il faut avoir recours dans les sociétés avancées, il suit que les salaires doivent avoir aussi une tendance constante à s'élever et les profits à baisser avec l'accroissement de la richesse et de la population [1]. En somme, la doctrine fondamentale de Ricardo sur le fermage se réduisait à soutenir que le profit que fait un propriétaire foncier sur sa terre, c'est-à-dire ce que lui paye son fermier, ne représente jamais que l'excédant, à égalité de frais, du produit de sa terre, sur le produit des plus mauvaises terres cultivées dans le même pays.

Cette opinion, appuyée de développements remarquables, fut vivement attaquée par Malthus et par J.-B. Say ; et cependant ces auteurs arrivaient par des chemins différents aux mêmes conclusions : seulement, les adversaires de Ricardo soutenaient que si les mauvais terrains étaient cultivés, c'était l'étendue des besoins de la société et le prix qu'elle est en état de payer pour avoir du blé, qui permettaient de trouver un profit foncier sur les terres meilleures ou mieux situées. Dire que ce sont les mauvaises terres qui sont la cause du profit que l'on fait sur les bonnes, c'était admetre en d'autres termes un principe déjà connu, que les frais de production ne sont pas la cause du prix des choses, mais que cette cause est dans les besoins que les produits peuvent satisfaire [2]. La controverse élevée sur ce point n'était donc plus qu'une querelle de mots; néanmoins, Ricardo a jeté dans son livre de si hautes considérations sur l'influence réelle des impôts en matière de revenus, de profits, de

[1] *Notice sur la vie et les ouvrages de Ricardo*, par M. Constancio, son traducteur, page 32.

[2] J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, tome II, p. 358.

salaires et de produits bruts, que même en contestant la théorie de l'auteur, on ne peut s'empêcher de reconnaître les lumières qu'il a répandues sur cette partie difficile de la science. Il est fâcheux que cet écrivain se soit placé trop souvent dans des hypothèses hasardées, pour en tirer des conséquences abstraites et inapplicables : semblable à un mécanicien qui apprécierait l'action des machines, sans tenir compte du frottement et des matériaux dont elles sont construites. Ricardo aimait trop à généraliser ; il se jetait souvent dans une sorte de métaphysique économique, toute hérissée d'arguments et de formules ardues, dont on accuse la science, quoiqu'elle en ait eu beaucoup à souffrir. C'est ainsi que « sous prétexte de l'étendre, disait J.-B. Say, on l'a poussée dans le vide [1]. »

Pour nous, le plus grand reproche que nous croyons qu'on puisse adresser à Ricardo, c'est d'avoir considéré la richesse d'une manière abstraite et absolue, sans égard pour le sort des travailleurs qui contribuent à la produire. M. Ricardo s'est montré beaucoup plus préoccupé de la puissance collective des nations, que du bien-être individuel des citoyens qui les composent; et sa logique sévère a trop considéré les hommes comme des instruments, au lieu de les ménager comme des êtres sensibles. Son livre est séduisant au premier abord par ses formes dogmatiques et nettement dessinées. Il y traite les questions humaines à la manière des savants qui ont fondé la théorie des proportions chimiques, et qui se croient sûrs de retrouver dans l'analyse de cer-

[1] « Le chef de la nouvelle école, M. Ricardo a, dit-on, déclaré lui-même qu'il n'y avait pas plus de vingt-cinq personnes en Angleterre qui eussent entendu son livre. » Sismondi, *Nouveaux principes*, tome II, p. 374.

tains sels les mêmes quantités d'acide et de base, qu'ils y ont combinées par la synthèse. Il était d'avis de lever des subsides pour une guerre de l'année, par une augmentation d'impôts équivalente, et il pensait qu'il était commode et praticable d'acquitter la dette publique par une cotisation sur le capital. C'est certainement l'homme qui a eu le plus d'idées neuves en économie politique depuis Adam Smith ; mais les seules qui lui survivront sont celles qu'il dut à l'observation des faits plutôt qu'aux hardiesses de ses raisonnements. Le dernier écrit qu'il a publié sur l'agriculture [1] renferme des aperçus de la plus grande profondeur relativement à l'influence du prix du blé sur les profits et les salaires et aux effets des taxes sur l'agriculture et les manufactures. Ce seul travail suffirait pour faire placer son auteur au premier rang des économistes.

Avec ses qualités et même avec ses défauts, M. Ricardo devait naturellement fonder une école : cette école compte déjà plusieurs disciples célèbres, parmi lesquels il convient de citer M. Mill, M. Torrens et M. Mac-Culloch. James Mill, que la science vient de perdre, est principalement connu par son excellente histoire de l'Inde Britannique ; il a laissé un traité élémentaire d'économie politique qui se ressent un peu de l'obscurité du maître, et qui résume ses doctrines comme les écrits de Justin résument les fragments perdus de Tite-Live. M. Torrens s'écarte davantage des doctrines fondamentales de cette école, dans son *Essai sur la production de la richesse*, et il n'accepte qu'avec des restrictions notables les doctrines de son illustre concitoyen. Cet écrivain

[1] Il est intitulé : *Protection to agriculture*. C'est une brochure d'environ cent pages, vrai chef-d'œuvre de logique et de discussion.

se montre en général éclectique; il n'attache pas aux disputes de mots, qui ont trop longtemps divisé les économistes, une importance exagérée, et il explique très-bien comment la plupart d'entre eux sont parvenus à se mettre d'accord sur les bases essentielles de la science. Le livre qu'il a publié en 1834 *sur les salaires et les coalitions*, tout plein d'une sympathie généreuse pour les classes ouvrières, sera consulté avec fruit sur la question des machines et sur les circonstances qui font hausser ou baisser les salaires dans les pays manufacturiers. L'auteur y attaque vivement les lois céréales, ainsi que l'avait fait Ricardo, avec une indépendance très-honorable dans un grand propriétaire de terres.

C'est à M. Mac-Culloch qu'était réservé l'honneur de vulgariser les idées de Ricardo, en les modifiant de toute la supériorité de son esprit éminemment positif et pratique. Déjà l'auteur avait publié une excellente édition d'Adam Smith avec des notes; il lui appartenait donc plus qu'à aucun autre de nous faire connaître les principes de Ricardo, et de compléter par des analyses moins abstraites les travaux de cet économiste célèbre. Malheureusement, M. Mac-Culloch nous semble avoir adopté l'inflexible absolutisme du système manufacturier qui consiste à faire avancer la production sans ménagement pour le producteur, sinon par indifférence pour l'humanité, du moins par abus des principes. M. Th. Tooke est demeuré plus fidèle à la méthode expérimentale d'Adam Smith[1]. et il ne s'est pas attaché d'une manière aussi étroite que plusieurs de ses prédécesseurs

[1] On lira surtout avec intérêt ses deux écrits intitulés, le premier: *Thoughts and details, etc. Pensées et développements sur le prix des choses dans les trente dernières années;* et le second: *Considerations on the state of the Currency.*

à ces définitions pointilleuses des mots *valeur*, *utilité*, *richesse*, dont le sens précis et applicable est dès longtemps fixé. Homme pratique, négociant versé dans la science des affaires, il s'empare des doctrines les plus légitimement reconnues, el il les applique immédiatement aux questions industrielles, comme M. Mac-Culloch a su faire les plus heureuses applications de la statistique à l'économie politique [1]. C'est en ne négligeant, ainsi, aucune occasion d'utiliser la science, que les économistes anglais l'ont rendue populaire et l'ont élevée du rang des utopies au premier ordre des connaissances utiles.

Deux ministres anglais, M. Huskisson et M. Henry Parnell, ont aussi contribué avec succès à cet heureux résultat. Le premier de ces hommes d'État, dont la science pleure encore la perte récente et prématurée, ne manque pas de ressemblance avec Turgot. Frappé des tristes conséquences du régime prohibitif et des abus du système protecteur, il avait résolu de porter une main hardie sur ce vieil édifice, indigne de notre temps et funeste aux progrès de la civilisation. Mais il savait allier l'esprit de réforme avec la prudence du législateur, et il n'entreprit jamais aucune amélioration avant de s'être entouré des documents les plus consciencieux et d'avoir procédé à de minutieuses enquêtes. L'économie politique aurait vu des jours glorieux et prospères, si ce ministre courageux et éloquent avait assez vécu pour mener à bonne fin les réformes qu'il avait entreprises [2]. « Quand

[1] Voyez son *Dictionnaire du commerce* et sa *Statistique de l'Angleterre*; où de graves questions d'économie politique sont souvent traitées avec une grande habileté, malgré les difficultés naturelles de l'ordre alphabétique.

[2] On sait que M. Huskisson eut les deux jambes écrasées par un wagon, le jour même de l'inauguration du chemin de fer de Li-

je parle d'améliorations, disait-il à la chambre des communes, j'entends ces changements graduels, réfléchis, qui, dans une société de formation ancienne et compliquée, sont les préservatifs les plus assurés contre des innovations imprudentes et périlleuses ; à des changements de ce genre il est de notre devoir à tous de concourir de tout notre pouvoir. C'est en restant fidèles à ce principe, en y persévérant que nous conserverons la haute position que nous occupons parmi les nations civilisées. Cette position avec toute la gloire, toute l'influence dont elle est si justement environnée, comment l'avons-nous acquise, si ce n'est en marchant les premiers dans cette noble carrière d'honneur et d'utilité? Nous sommes tenus d'y marcher en avant, entraînés par le souvenir du passé, par un juste sentiment de notre grandeur présente et par celui des obligations que le présent et le passé nous imposent envers les générations qui doivent nous remplacer. Notre pays ne saurait demeurer stationnaire, tant qu'il y aura hors de l'enceinte des murs du Parlement une presse libre pour recueillir en faisceau toutes les influences de l'opinion, et tant qu'il y aura au sein du Parlement une discussion libre pour guider et diriger ces mêmes influences. »

Les deux circonstances à propos desquelles M. Huskisson fut amené à ces solennelles déclarations de principes, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les exposer longuement. Il suffira de dire que dans l'une il s'agissait de l'admission des soieries étrangères, et dans l'autre d'amender les lois relatives à la navigation, demeurées si exclusivement restrictives depuis le fameux

verpool à Manchester. Il mourut quelques heures après des suites de cet accident (1830).

[redacted]

acte de Cromwell. Des réclamations ardentes s'élevèrent aussitôt de la part des fabricants de soieries et des armateurs de navires, les uns et les autres prétendant que le ministre voulait livrer l'industrie nationale sans défense à la concurrence extérieure. M. Huskisson ne s'émut pas un instant de cette double tempête, et réfutant ses adversaires les uns par les autres, opposant les récriminations de ceux-ci aux lamentations étudiées de ceux-là, il obtint le plus beau triomphe qu'un homme d'État puisse désirer, l'adoption de ses projets sans aucun amendement restrictif. Quelques années après, les doctrines de ses adversaires recevaient un éclatant démenti : non-seulement les fabriques de soieries anglaises n'avaient pas succombé devant la concurrence étrangère, mais elle s'étaient accrues et perfectionnées au point de lutter victorieusement avec elle ; et le chiffre de la navigation avait dépassé les espérances les plus exagérées. Quelques pétitionnaires, feignant de redouter la marine prussienne à propos de l'association de douanes dont ce pays venait de se faire le centre, proposaient *d'employer le canon* pour le réduire à reconnaître l'ancien monopole de la Grande-Bretagne. « J'espère bien, répliqua M. Huskisson, que je ne ferai plus partie des conseils de l'Angleterre, quand il y sera établi en principe qu'il y a une règle d'indépendance et de souveraineté pour le fort et une autre pour le faible, et lorsque l'Angleterre, abusant de sa supériorité navale, exigera pour elle, soit dans la paix, soit dans la guerre, des droits maritimes qu'elle méconnaîtra pour les autres dans les mêmes circonstances. De pareilles prétentions amèneraient la coalition de tous les peuples du monde pour les renverser. »

Telles furent les doctrines économiques et politiques de M. Huskisson pendant sa trop courte existence minis-

térielle. Elles n'ont pas cessé, depuis sa mort, de prévaloir dans les conseils du gouvernement britannique, et la lenteur avec laquelle nous les avons vu adopter par les États civilisés, doit être attribuée aux résistances de l'intérêt privé, beaucoup plus qu'à la mauvaise volonté de l'administration. Tous les bons esprits sont d'accord aujourd'hui sur les résultats infaillibles de l'abaissement des taxes, et les gouvernements éclairés s'empressent de prévenir à cet égard le vœu des populations. M. Huskisson a trouvé un digne successeur dans M. Henry Parnell[1], Cet écrivain distingué a passé en revue tout le système économique de l'Angleterre, dans un ouvrage intitulé : *De la réforme financière*, qui contient le germe de tous les perfectionnements dont la législation anglaise est susceptible, en matière de finances, de douanes, et d'intérêts commerciaux. Ce travail est un modèle à offrir à tous les gouvernements jaloux de réformer les abus d'une manière prudente et progressive. L'auteur y expose l'ensemble des faits relatifs à chaque question, et les inconvénients attachés à la conservation de l'état actuel, toutes les fois que cet état lui semble contraire aux intérêts généraux. Il se montre plus hardi que M. Huskisson pour tout ce qui touche à la liberté du commerce, et jamais les principes sur lesquels repose la nécessité de cette liberté n'ont été appuyés de développements plus concluants et d'arguments plus irrésistibles. Sir Henry Parnell a fait ressortir avec le dernier degré d'évidence les avantages de la réduction des taxes, soit sur les matières premières, soit sur les produits fabriqués ; il a ouvert une ère nouvelle à la science en suivant un sys-

[1] Son *Traité de la réforme financière en Angleterre* a été traduit en français par M. Benjamin Laroche.

tème d'application particulier à chaque question économique, de manière à en provoquer la solution dans un avenir peu éloigné. Deux publicistes anglais, appartenant à la même école, M. Wade et M. Poulett Scrope, ont publié récemment [1] de petits traités populaires dans lesquels l'économie politique était mise à la portée des classes laborieuses. Celui de M. Wade est précédé d'un résumé historique de la condition des travailleurs, et l'auteur y a traité avec une grande supériorité les questions de salaires, de paupérisme, les lois céréales et l'influence de l'éducation sur les masses. M. Poulett Scrope s'est déclaré l'antagoniste absolu des doctrines de Malthus sur la population, et il s'est élevé à de hautes considérations sur les phénomènes de la distribution des richesses. Son livre est un de ceux où les causes de la pauvreté publique et privée ont été le mieux exposées, ainsi que l'effet des restrictions sur les échanges. « Le bonheur de l'espèce humaine, s'écrie l'auteur en finissant, peut facilement, au moyen de la prévoyance, égaler et même dépasser l'accroissement de la population. » La doctrine de MM. Wade et Scrope diffère essentiellement de celle qui a été développée à peu près à la même époque dans les ouvrages de M. Babbage et du docteur Ure, sur l'économie des manufactures. Le livre de M. Babbage n'est autre chose qu'une série d'aperçus ingénieux sur la division du travail et l'emploi des machines ; celui du docteur Ure est un hymne en l'honneur du système manufacturier, que cet auteur proclame le plus favorable au soulagement des classes ouvrières. Babbage croyait du moins qu'il restait beaucoup à faire aux fabricants pour profiter des découvertes industrielles

[1] En 1833.

et pour améliorer l'état moral des travailleurs; le docteur Ure, apologiste plus prononcé de la grande industrie, en dissimule habilement les imperfections et la considère comme le dernier terme de la civilisation. Tel est le caractère dominant de l'école économique anglaise, et c'est avec raison qu'on lui reproche de ne pas assez tenir compte des complications inhérentes au travail manufacturier, malgré les avertissements sévères de la taxe des pauvres et les crises périodiques dont l'Angleterre est affligée depuis quarante ans. A l'aspect de ces milliers d'enfants étiolés et de filles corrompues qui pullulent dans les manufactures anglaises, on est surpris de lire dans un ouvrage qui s'intitule *Philosophie des manufactures*, un passage tel que celui-ci ; « Lorsque les enfants travaillent à domicile, ils sont renfermés toute la journée avec leurs parents ; ils ne connaissent ni les hommes ni les choses qui les entourent. Ainsi, le seul sentiment qu'ils puissent percevoir est celui de l'égoïsme [1]. » Mais l'école anglaise n'a vu, dans la production des richesses, qu'un élément de puissance nationale, et les économistes de cette école se sont trop accoutumés à considérer les ouvriers comme de simples instruments de la production. A peine il leur échappe un cri de commisération à l'aspect des hôpitaux encombrés, et des prisons remplies de toutes les victimes de nos inégalités sociales. Ils ferment leurs oreilles à la plainte, et ils se laissent éblouir par le prestige de la civilisation, sans se demander si ce brillant édifice n'est pas cimenté de pleurs et de larmes, et si la base en est tellement solide qu'on n'y ait point à redouter des secousses. Heureusement, la

[1] *Philosophie des manufactures* par le docteur Ure, 3e partie chap. III.

rance a revendiqué son privilége accoutumé de défen-
re les droits de l'humanité, et tandis que la Grande-
retagne avance à pas de géant dans la carrière de l'in-
lustrie, nos écrivains la rappellent aux principes sacrés
l'une répartition équitable des profits du travail. Nous
ntrons dans l'ère sociale de l'économie politique.

CHAPITRE XLI.

Des économistes *sociaux* de l'école française. — *Nouveaux principes* d'économie politique de M. de Sismondi. — *Nouveau traité d'économie sociale* de M. Dunoyer. — *Économie politique chrétienne* de M. de Villeneuve Bargemont. — *Traité de législation* par M. Ch. Comte. — *Économie politique* de M. Droz.

Il y avait déjà plusieurs années que les doctrines d'Adam Smith, de Malthus et de l'école industrielle étaient adoptées sans discussion dans toute l'Europe, lorsque M. de Sismondi fit paraître la première attaque sérieuse contre les abus de ces doctrines, tout en acceptant ce qu'elles avaient d'incontestable et de positif[1]. Frappé du contraste de la grande opulence et de la misère extrême dont il avait été témoin en Angleterre, surpris de voir les perfectionnements de l'industrie profiter presque exclusivement à quelques hommes sans avantages suffisants pour la communauté, il rechercha les causes de cette anomalie, et il crut les avoir trouvées dans la constitution même de l'industrie, mal appropriée, selon

[1] Témoin son premier ouvrage intitulé : *De la richesse commerciale*, publié en 1803, la même année que la première édition du *Traité* de J.-B. Say.

lui, aux besoins généraux des travailleurs. « J'ai voulu prouver, dit-il, que l'augmentation de la production n'est un bien qu'autant qu'elle est suivie d'une consommation correspondante ; qu'en même temps l'économie sur tous les moyens de produire n'est un avantage social qu'autant que chacun de ceux qui contribuent à produire continue à retirer de la production un revenu égal à celui qu'il en retirait avant que cette économie eût été introduite ; ce qu'il ne peut faire qu'en vendant plus de ses produits. »

En examinant sous ce point de vue neuf et hardi la constitution industrielle de la société européenne, M. de Sismondi rencontrait les questions immenses de la concurrence, des prohibitions, des banques et de la population. La concurrence entre les travailleurs lui semblait devoir amener de jour en jour davantage la baisse des salaires, tandis que les machines fournies par les banques diminuaient graduellement la demande du travail. Il y avait sans doute une plus grande masse de richesses produites ; mais le revenu des populations laborieuses n'en était point augmenté, et par conséquent leurs moyens d'existence devenaient insuffisants ; de là résultaient tous les fléaux dont l'humanité était affligée dans les pays civilisés, et M. de Sismondi se voyait conduit à adopter les théories de Malthus, sinon comme une fatalité inévitable, du moins comme une conséquence de la constitution imparfaite de l'industrie. Le bonheur public étant attaché, selon lui, à un juste équilibre entre la population et le revenu, et le revenu des travailleurs se trouvant chaque jour réduit par la concurrence et l'emploi des machines, la société ne pouvait manquer d'arriver à une série de catastrophes dont les signes précurseurs éclataient de toutes parts. Ne voyait-on pas partout, au

dedans, la concurrence avec son cortége ignominieux, la baisse des salaires, les fraudes commerciales, la mauvaise qualité des produits; et au dehors, les guerres de douanes, la contrebande et tous les crimes qu'elle traîne à sa suite?

Cette tendance nouvelle de l'industrie, la victoire par les gros bataillons, et la lutte infructueuse des travailleurs contre les capitaux, ont inspiré à M. de Sismondi des pages éloquentes. Il pousse un cri d'effroi à l'aspect des banques qui ajoutent des armes nouvelles aux armes si bien trempées des entrepreneurs d'industrie. Si du moins ces créations éphémères d'instruments productifs profitaient à la grande famille des travailleurs! Mais non; les banques ne font qu'ajouter aux moyens existants d'empirer la condition de l'ouvrier; elles multiplient les machines, réduisent le prix des journées, et en jetant la production dans une arène sans limites, elles facilitent ces encombrements déplorables suivis de crises dans le commerce et de ruine dans les manufactures. Toute l'habileté consiste désormais à vendre au plus bas prix possible; on se croit du patriotisme, parce qu'on a ruiné des fabriques étrangères; mais on n'a pas ménagé davantage les usines nationales. On a substitué des machines plus productives, mais plus dispendieuses, à celles qui existaient précédemment; on a obtenu un rabais sur le loyer des bâtiments, sur celui des capitaux, sur le revenu des propriétaires. Une fabrication annuelle de cent mille francs, portée à un million, fait périr neuf usines rivales; les machines nouvelles anéantissent le capital représenté par les anciennes. Il y a perte de revenu pour la société par la diminution de l'intérêt de l'argent, par la diminution des profits de l'industrie, par la perte du loyer de toutes les usines, par la réduction

[redacted]

du nombre total des ouvriers et des salaires de chacun. Il y a donc diminution dans la consommation de toutes ces classes ; et tandis que le manufacturier travaille de toute sa puissance à augmenter la quantité et à améliorer la qualité des tissus qu'il expose en vente, il travaille tout aussi activement, tout aussi efficacement à diminuer le nombre des acheteurs des uns ou des autres, et à décider tous ceux qui s'appauvrissent à faire servir leurs habits plus longtemps et à se contenter de qualités toujours plus grossières [1].

Il n'est donc pas vrai, suivant M. de Sismondi, que la lutte des intérêts individuels, tant préconisée par l'école anglaise, suffise pour produire le plus grand bien de tous, puisque, sous l'influence de cette lutte, nous voyons naître chaque jour les complications les plus graves et se consommer les injustices les plus criantes. Ainsi, Malthus avait raison de conseiller la prudence aux victimes prédestinées à ces holocaustes industriels, qui se célèbrent sur l'autel de la concurrence ; et nos pères n'étaient pas si mal avisés lorsqu'ils retenaient dans les liens des jurandes et des maîtrises cette fatale exubérance de production qui a transformé le monde en un champ de bataille où les grands entrepreneurs dévorent les petits. Au moins, sous ce régime, il y avait un frein naturel au mariage ; on frappait des mêmes entraves la multiplication des hommes et celle des produits ; on maintenait dans de sages limites la concurrence des travailleurs et celle des marchandises. Le plus grand vice de l'organisation sociale actuelle, c'est que le pauvre ne peut jamais savoir sur quelle demande de

[1] Sismondi du REVENU SOCIAL, dans la *Revue d'économie politique*, tome IV, page 220.

travail il peut compter, et que la puissance de travailler ne soit jamais pour lui un revenu précis et assuré. Telle est, en résumé, la doctrine soutenue par M. de Sismondi dans ses *Nouveaux principes d'économie politique*, et développée par lui avec une supériorité de talent qui n'a pas réussi, néanmoins, à dissimuler le côté paradoxal de son système.

Nous convenons volontiers qu'une famille qui n'a que mille francs de revenu, ne dépensera que mille francs, quel que soit le prix de la plupart des denrées qu'elle doit acheter. Mais, si elle se procure avec ces mille francs plus d'objets qu'elle n'en obtenait avant la diminution de leurs frais de production, elle jouira en réalité d'une aisance plus grande; elle achètera plus de produits et donnera carrière à de plus grandes demandes de travail. Que le sucre diminue, par exemple, soit par un progrès de l'art, soit par une découverte dans la nature, une portion du revenu précédemment employé à acheter du sucre pourra être employée à d'autres achats et favoriser de nouvelles industries ou le développement de celles qui existent. Si le progrès des manufactures, le perfectionnement des machines ou la multiplication des moyens de travail par les banques étaient de véritables fléaux, comment s'expliqueraient donc le développement progressif de la prospérité publique et cet accroissement de bien-être qui a pénétré jusque dans les rangs des plus humbles travailleurs? N'est-ce pas, plutôt, que toutes les économies obtenues sur les frais de production sont des conquêtes dont profite la société tout entière, trop inégalement, sans doute, mais néanmoins d'une manière incontestable? M. de Sismondi s'est laissé entraîner par la séduction d'une idée simple et saisissante, comme celle de Malthus, lorsqu'il proclama son

teux principe de population; et il a cru avoir trouvé vrai principe de la félicité publique dans sa théorie revenu social. Mais, à vrai dire, l'illustre économiste t fait que découvrir une des plaies de l'industrialisme ussé à ses dernières limites actuelles. Navré à l'aspect s abus, il s'est attaqué à l'usage même, qu'il a voulu ndre responsable de tous les maux de la société morne; et après avoir décrit en termes pathétiques les uffrances des classes laborieuses, il s'est vu réduit à nfesser son impuissance d'y remédier.

Son admirable livre finit par un cri de désespoir : le l'avoue, dit-il, après avoir indiqué où est à nos ux le principe, où est la justice, je ne me sens pas la ce de tracer les moyens d'exécution ; la distribution s profits du travail entre ceux qui concourent à les oduire me paraît vicieuse; *mais il me semble presque -dessus des forces humaines* de concevoir un état de opriété absolument différent de celui que nous fait nnaître l'expérience. » Et en effet, M. de Sismondi bien démontré que la culture des denrées tropicales ait odieuse et ruineuse avec des esclaves; mais il n'a n proposé pour résoudre la grande question de l'émancipation des noirs, sans nuire à leur subsistance ême et à leur propre sécurité. Il a signalé, avec une re perfection et une connaissance parfaite de la mare, les abus du papier-monnaie et les dangers de la onnaie de papier; mais son ouvrage n'offre aucun mpérament qu'on puisse appliquer à leur emploi. Nous vons seulement qu'il s'agit d'une puissante machine à peur qui peut faire explosion et des victimes; mais uteur ne parle point d'une soupape de sûreté, et la nclusion serait donc de renoncer à l'emploi de la maine pour échapper à ses dangers. Les perfectionne-

ments de la mécanique ont excité au plus haut degré ses inquiétudes et par moments son courroux; mais il ne nous a offert aucune vue pratique et sérieuse pour adoucir les rigueurs de ces époques de transition et de ces longs chômages qui mettent des populations entières aux abois. C'est qu'il est des plaies sociales, filles du temps et des mœurs, lentes à se former, plus lentes à guérir, et sur lesquelles il ne suffit pas de pleurer éloquemment comme Jérémie, pour qu'elles disparaissent d'elles-mêmes. Assurément, tous les capitalistes ne sont pas sans entrailles, et tous les ouvriers sans prévoyance; mais que de mariages prématurés! que d'enfants qui n'auraient pas dû naître! que de récoltes détruites par les orages! que de guerres imprévues! que de crises commerciales difficiles à prévoir! voilà ce qui déconcerte chaque jour les théories de l'économiste et les calculs de l'homme d'État. Ce sont des maladies qui accompagnent la croissance, mais qui ne l'arrêtent pas.

M. de Sismondi a été l'historien de cette partie fugitive et douloureuse des développements de l'industrie moderne. Nul écrivain n'avait montré jusqu'à ce jour une sympathie plus noble et plus touchante pour les classes laborieuses; nul n'a flétri avec plus d'énergie l'égoïsme des riches et l'insouciance des hommes chargés de veiller aux intérêts du plus grand nombre. Son livre est le meilleur ouvrage critique qui existe en économie politique; mais un livre meilleur sera celui qui doit le réfuter. La plus légère observation des faits suffit pour démontrer que la condition des classes laborieuses est bien supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était avant la découverte des grandes machines de l'industrie moderne. Les ouvriers, même les plus mal payés, participent indirectement aux bienfaits de la civilisation; ils

circulent dans des rues plus propres, plus éclairées; ils reçoivent le bienfait gratuit de l'éducation élémentaire; ils voyagent plus commodément et plus économiquement que leurs pères, et chaque jour voit la richesse ou du moins l'aisance arriver à des classes nombreuses dont elle n'eût jamais été le partage sans le perfectionnement des machines. Le principal défaut de la méthode de M. de Sismondi, c'est de trop généraliser, comme Ricardo lui-même, son plus illustre antagoniste. Il ne ménage rien; il va droit à son but, et il tire quelquefois des conséquences exagérées d'un principe raisonnable, L'abus qu'on a fait des banques en Angleterre et aux États-Unis, où elles ne servent à enrichir que ceux qui sont riches et à multiplier les machines sans savoir comment on écoulera leurs produits, lui a paru suffire pour motiver les malédictions dont il poursuit ce précieux instrument de fortune publique. « Les capitaux si facilement obtenus, dit-il, excitent à des entreprises hasardeuses, pour lesquelles les auteurs auraient hésité, s'ils avaient dû exposer leurs propres fonds. » Cela est vrai, sans doute; mais faut-il en conclure la nécessité de supprimer les banques? M. de Sismondi n'a pas reculé, pour les machines, devant les conséquences rigoureuses de son système. Il n'hésite pas à déclarer qu'un nouveau perfectionnement industriel serait un malheur national, car le nombre des consommateurs ne peut guère s'accroître, d'après ses idées, et le nombre des producteurs diminuerait par l'emploi des nouvelles machines. Il demande ce que deviendrait l'Angleterre gouvernée par un roi qui ferait à lui seul, au moyen d'une immense manivelle, toute la besogne de ses sujets mourants de faim, parce que sa mécanique puissante leur aurait ôté leur travail. Et nous répondons volontiers que l'Angle-

terre serait un pays bien heureux de pouvoir se reposer de sa subsistance sur la sollicitude d'un prince capable d'exécuter à lui seul tant d'immenses travaux.

Cependant, et malgré le caractère paradoxal qui les distingue, les opinions de M. de Sismondi ont exercé une grande influence en Europe. C'est lui qui a révélé, le premier, le secret de ces douleurs sociales principalement concentrées dans les pays de manufactures, et qui a donné l'éveil sur le danger des banques, bien avant les catastrophes récentes qui ont si tristement justifié ses prédictions. Grâce à lui, la condition de l'ouvrier est devenue chose précieuse et sacrée; il a eu son couvert au banquet de la vie, dont les théories de Malthus avaient voulu l'exclure; et désormais, les progrès de la richesse ne seront considérés comme vraiment utiles, qu'autant que les bienfaits s'en répandront sur tous ceux qui y auront concouru. Le principe est posé; c'est aux législations qu'il appartient d'en tirer les conséquences. Déjà, de hautes questions industrielles et commerciales sont tombées dans le domaine de la discussion parlementaire; elles ne tarderont pas à y être résolues, sous les auspices de la nouvelle école économique [1], avec la générosité de sentiments et la hauteur de vues qui doivent caractériser un jury spécial de savants.

M. de Sismondi a fait preuve d'un véritable courage en signalant, le premier, d'une main ferme, les dangers du système artificiellement et *aveuglément* producteur préconisé par l'Angleterre et adopté par la plupart des économistes de l'Europe. Assurément, s'il n'eût fallu qu'un homme de cœur pour appeler les sympathies pu-

[1] Témoin la question des prisons, celle de l'esclavage, celle du travail des enfants dans les manufactures, les grandes entreprises d'utilité publique, etc.

bliques sur le sort des travailleurs, victimes d'une organisation industrielle égoïste et partiale, cet homme n'eût pas manqué en France : mais il fallait expliquer les vices cachés de ce régime; il fallait faire voir comment la misère privée augmentait en même temps que la richesse publique, et par quel affligeant contraste les profits du travail se concentraient plus souvent aux mains de l'oisiveté qu'au foyer du travailleur. M. de Sismondi n'a pas résolu ce problème, mais il y a répandu la plus vive lumière et il l'a posé hardiment aux économistes et aux hommes d'État. Les prohibitions ont commencé, dès lors, à se montrer sous un aspect bien différent de celui d'autrefois; l'impulsion factice qu'elles donnent à la production, s'est trouvée compensée par les entraves qu'elles apportent à la consommation. On a vu que l'ouvrier perdait, en qualité de consommateur, tout ce que les chefs des industries protégées gagnaient en qualité d'entrepreneurs. Le concours des machines, si énergique et si utile, quand il a pour but d'économiser le temps et la fatigue des hommes, a paru meurtrier aussitôt qu'on a prouvé qu'il avait trop souvent pour résultat de broyer l'humanité dans des engrenages. Peut-être M. de Sismondi, vivement ému du tableau des souffrances si communes dans les pays de manufactures, a-t-il exagéré des maux qui ne dépendaient pas tous de la même cause; mais ce sera l'honneur éternel de son nom d'avoir donné l'éveil à l'Europe [1] et de s'être mis à la tête d'une croisade en faveur des classes les plus injustement disgraciées de notre ordre social. Nous entendrons bientôt son cri d'alarme, répété d'une voix

[1] Voir surtout les chapitres XII, VIII et IX du VII[e] livre de ses *Nouveaux principes d'économie politique*.

solennelle par les Saints-Simoniens, retentir au sein de nos villes et dans le tumulte des insurrections ; lugubre avertissement que la politique ne saurait méconnaître, ni la science laisser plus longtemps stérile !

Aussi, de nombreux écrivains se sont-ils empressés de répondre à l'appel généreux de M. de Sismondi. Parmi les sectateurs les plus éclairés de ses doctrines, la France compte l'auteur de l'*Économie politique chrétienne*, M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, dont les recherches sur le paupérisme ont obtenu moins de succès que n'en méritait un ouvrage aussi recommandable, à cause de l'insuffisance évidente de la partie *thérapeutique*. M. de Villeneuve renchérit encore sur les doléances de M. de Sismondi à l'égard du système manufacturier ; il décrit sous les couleurs les plus vives les fléaux de tout genre dont les classes laborieuses sont accablées ; mais les remèdes qu'il propose sont d'un apôtre plus que d'un économiste, ou d'un administrateur expérimenté [1]. Quelque grandes, en effet,

[1] Je citerai un fragment de sa préface qui me semble résumer tout l'ouvrage :

« Ce qui paraît certain, dit-il, c'est que les temps de monopole et d'oppression sont accomplis sans retour et qu'une grande transition approche. Or, elle ne peut s'opérer que de deux manières : ou par l'irruption violente des classes prolétaires et souffrantes sur les détenteurs de la propriété et de l'industrie, c'est-à-dire par un retour à l'état de barbarie ; ou par l'application pratique et générale des principes de justice, de morale, d'humanité et de charité. Tout le génie de la politique, tous les efforts des hommes de bien, doivent donc tendre à préparer cette transition par des voies de persuasion et de sagesse. Evidemment c'est une nouvelle phase du christianisme* qu'appelle l'univers. *La charité chrétienne*, mise enfin en action dans la politique, dans les lois, dans les institu-

* Les Saints-Simoniens appelèrent un moment leur doctrine du nom de *Nouveau christianisme*. C'est le titre d'un des écrits de Saint-Simon.

[redacted]

ue soient les ressources de l'esprit religieux, elles ne auraient remédier à toutes les plaies sociales. La chaité chrétienne ne peut subvenir toute seule aux besoins natériels de l'humanité. Il est désirable, sans doute, u'elle pénètre dans la politique et dans les mœurs; nais même en supposant qu'elle y pénétrât profondénent, il resterait à savoir si son intervention serait assez fficace pour guérir un mal aussi invétéré et aussi inérent aux sociétés civilisées que la misère généralisée ous le nom de *paupérisme*. A une époque déjà fort loignée de nous, l'esprit religieux a régné en souverain, ans pouvoir remédier aux misères humaines; et si l'on omptait en Europe moins de pauvres que de nos jours, 'est qu'il y avait moins d'habitants.

Cependant, on ne saurait douter que la misère publiue ne soit un grand fait social, particulier aux États nodernes, et qui se manifeste de plus en plus à mesure ue la civilisation se répand. Faut-il admettre qu'un el fait soit inévitable et fatal, ou qu'il dépende des nstitutions humaines de le modifier dans un sens favoable? Si la politique n'y peut rien, la religion y pourra-elle davantage? L'auteur de l'*Économie politique chréienne* a sincèrement adopté ce dernier espoir, et j'ai egret de dire que la lecture de son livre ne permet pas le le partager. Ses conclusions sont à peu près les nêmes que celles de M. de Sismondi : tout est remis ux mains de Dieu et l'auteur se réfugierait volontiers lans la prière, tant sa ferveur est grande et sa piété incère; mais que peuvent des vœux en présence de la errible et poignante réalité? En vain M. de Villeneuve

ions et dans les mœurs, *peut seule préserver* l'ordre social des effroyables dangers qui le menacent : hors de là, osons le dire, rien n'est qu'illusion ou mensonge. »

rappelle-t-il avec regret l'ancien système des corporations et la vie monastique qui limitaient sagement l'accroissement des populations : à quoi bon regretter ce qui a cessé d'être en harmonie avec les mœurs actuelles, en un mot ce qui n'est plus possible? Oui, sans doute, il est facile de mettre en évidence les embarras qu'éprouvent les savants et les hommes d'État à résoudre ce problème formidable; mais la main des prêtres de nos jours [1] est bien plus impuissante encore à nous en donner une solution équitable. M. de Villeneuve n'a rien pu faire sortir de cette donnée-là, quoiqu'il prêche avec Malthus et l'apôtre saint Paul la contrainte morale [2], la frugalité, la tempérance et d'autres vertus semblables, à des gens affamés. Il en est réduit à regretter le célibat religieux tout en attaquant les doctrines de Malthus qui conseillent l'abstinence par d'autres raisons, et à déplorer les services des machines, malgré le soulagement qu'elles ont apporté aux travaux les plus rudes des classes ouvrières. L'économie politique n'a donc reçu aucune lumière nouvelle de cette éloquente lamentation, dans laquelle M. de Villeneuve a déploré, sans proposer de remède efficace pour les

[1] M. Guizot a très-bien exprimé cette impuissance dans un fragment récemment publié par la *Revue Française*. « De nos jours, dit-il, par le cours des événements, par des fautes réciproques, la religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement. Les idées, les sentiments, les intérêts qui prévalent maintenant dans la vie temporelle, ont été, sont chaque jour condamnés, réprouvés au nom des idées, des sentiments, des intérêts de la vie éternelle. La religion prononce anathème sur le monde nouveau et s'en tient séparée; le monde est prêt d'accepter l'anathème et la séparation. »

[2] « L'abstinence du mariage ne saurait jamais être plus efficacement inspirée aux pauvres que par le sentiment religieux. » (*Éconorn. polit. chrét.*, tome I, page 235.)

guérir, toutes les souffrances sociales de l'humanité. Sa conclusion est celle-ci : « 1° L'instruction morale, religieuse et *industrielle* donnée gratuitement et avec obligation d'en profiter, au moyen d'écoles charitables aux frais des communes ; 2° des caisses d'épargne et de prévoyance établies aux frais des villes et communes manufacturières, ou des associations de charité avec obligation de la part des ouvriers d'y placer une portion de leur salaire, lorsque le taux de ce salaire le permettra sans inconvénient ; 3° l'institution de corporations d'ouvriers qui, sans gêner l'industrie et avoir les fâcheuses conséquences des anciennes maîtrises et jurandes, favoriseraient l'esprit d'association et de secours mutuels, donneraient des garanties d'instruction et de bonne conduite et remplaceraient la déplorable institution du compagnonnage [1]. » Mais il est évident que ces palliatifs, d'ailleurs salutaires, n'auraient aucune action importante sur la concurrence universelle, sur l'abus des priviléges politiques, sur la lutte des gros capitaux contre les petites fortunes, et sur l'inégale répartition des impôts.

M. Droz nous semble avoir plus justement apprécié le véritable caractère de l'économie politique. « Ne prenons pas, dit-il, les richesses pour but ; *elles ne sont que le moyen*. Leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances, et les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être d'un plus grand nombre d'hommes. Le bonheur des États dépend moins de la quantité de produits que de la manière dont ils sont répartis. Aucun pays n'est aussi remarquable que l'Angleterre sous le rapport de la formation des richesses ; en France, leur distribution est meilleure : j'en conclus

[1] *Économie politique chrétienne*, tome III, page 156.

qu'il y a plus de bonheur en France qu'en Angleterre. En lisant certains économistes, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais que les hommes sont faits pour les produits. » Telle est la direction donnée à la science par les économistes de la nouvelle école française que j'appelle l'école sociale, parce qu'elle rapporte tous les progrès au perfectionnement général de la société, sans acception de race, ni de caste, poursuivant des mêmes anathèmes, la traite des noirs et l'exploitation des blancs. M. Droz est celui de tous les écrivains de cette école qui en a le plus nettement formulé le programme, sans hostilité pour le présent et sans illusions sur l'avenir. M. de Sismondi, esprit éminemment critique, avait à déraciner des préjugés répandus à la faveur des noms les plus respectés dans la science, et il n'a pu s'empêcher, dans son ardeur généreuse, d'être plus d'une fois entraîné vers le paradoxe. Lui aussi, selon l'expression de Malthus, ayant trouvé l'arc trop tendu d'un côté, s'est cru dans la nécessité de le *forcer* de l'autre, voilà pourquoi ses doctrines n'ont pas produit tout le fruit que l'humanité devait en attendre. Il a trop espéré des gouvernements, comme M. de Villeneuve a trop espéré de la Providence; mais la Providence et les gouvernements ont fait à l'homme de sévères conditions!

Deux ouvrages remarquables à des titres divers, le *Traité de législation* de M. Ch. Comte et le nouveau *Traité d'économie sociale* de M. Dunoyer, ont rappelé les économistes à des idées plus justes, sinon aussi séduisantes, de la véritable difficulté des questions économiques. M. Ch. Comte, fidèle à la méthode expérimentale suivie par J.-B. Say, a démontré par les faits historiques le plus habilement choisis et le plus ingé-

nieusement comparés, que la plupart des obstacles aux améliorations sociales venaient de ceux même qui en devaient profiter davantage et qui conspiraient perpétuellement pour en empêcher l'accomplissement. Il a fait voir comment les funestes habitudes de la servitude avaient corrompu les maîtres en abrutissant les esclaves, et combien de résistances attendaient, à chaque conquête de la civilisation, les hommes de dévouement placés à l'avant-garde. « Car, dit-il [1], la nature des choses ou des hommes ne se modifie point selon nos désirs. Les fondateurs de l'esclavage ne sont jamais parvenus à exempter les maîtres de tous maux, ni à leur assurer le monopole des jouissances; les hommes qui ont tenté de répartir les plaisirs et les peines d'une manière égale, entre tous les membres d'une société, n'ont pas mieux réussi. Les premiers ont échoué, parce qu'ils ont eu à lutter contre la nature humaine; les seconds ont échoué, parce qu'ils ont eu à lutter contre les mêmes obstacles. » Il m'a semblé qu'un tel aveu dans la bouche d'un écrivain dont la vie entière a été consacrée à des travaux de civilisation, méritait d'être médité par les esprits généreux qui seraient disposés à adopter d'enthousiasme les doctrines de M. de Sismondi ou de l'économie politique *chrétienne*.

M. Dunoyer a gourmandé avec plus d'énergie encore les rêveurs de perfectibilité indéfinie en économie politique. Selon lui, l'initiative des améliorations en toutes choses appartient aux nations. « Ce sont les agriculteurs qui perfectionnent l'agriculture; les arts sont avancés par les artistes, les sciences par les savants, la politique et la morale par les moralistes et les politiques. Il y a

[1] *Traité de législation*, tome IV, page 503.

seulement, entre les choses qui sont l'affaire particulière de chacun et celles qui sont l'affaire de tout le monde, cette différence que, dans les premières, les perfectionnements sont immédiatement applicables pour celui qui les invente, tandis que dans les secondes, à savoir dans les politiques, les applications ne peuvent avoir lieu que lorsque la pensée du publiciste est devenue la pensée commune du public ou du moins d'une portion très-considérable du public. Jusque-là, on ne peut faire, pour les réaliser, que des tentatives impuissantes. Il est possible qu'un pouvoir de bonne volonté entreprenne de les établir; mais il ne fera point œuvre qui dure. Il est possible que la chose soit essayée, malgré le pouvoir, par un parti qui le renverse et le remplace; mais les insurrections les plus heureuses n'auront pas plus d'effet que les concessions les plus bienveillantes. La chose ne s'établira que fort à la longue, à mesure qu'elle passera dans les idées et les habitudes du grand nombre [1]... Ainsi, dans l'état social le plus exempt de violences, il serait très-difficile qu'il ne s'établit pas des inégalités dans les conditions; et lorsque ces inégalités sont une fois établies, il est encore plus difficile qu'elles s'effacent. On ne parvient jamais, qu'avec une peine extrême, d'une condition inférieure à un état plus élevé, et les familles tombées dans un certain abaissement sont exposées à y rester par cela seul qu'elles s'y trouvent. »

Tel est le caractère sévère des doctrines de M. Dunoyer, qu'on ne saurait mieux faire que de les opposer à la philanthropie aventureuse de M. de Sismondi et aux prédications religieuses de MM. de Villeneuve et de La Mennais. M. Dunoyer n'est pas moins pénétré que ces

[1] *Nouveau traité d'économie sociale*, tome I, page 9.

généreux écrivains d'une vive sympathie pour les classes souffrantes, dont se compose la majeure partie de l'espèce humaine; lui aussi souhaiterait pour elles des jours plus prospères et des destins plus doux : mais sa froide raison l'oblige de réprimer les élans d'une sensibilité irréfléchie et de ne pas admettre aveuglément la possibilité d'un état de bonheur égal pour tous, comme si tous les hommes avaient la même valeur intellectuelle et morale et les mêmes droits à une quiétude assurée, qui détruirait tout principe d'activité, d'honnêteté et de vertu. M. Dunoyer a eu le courage de dire aux peuples les vérités austères que d'autres adressent aux rois. Il a très-bien démontré qu'il y avait imprudence et témérité à promettre à tous les hommes un océan de félicité dont il n'est donné qu'à un petit nombre d'entrevoir les rivages. La civilisation, qui n'est autre chose que le progrès dans la marche vers le bien général, est sujette elle-même à des conditions rigoureuses, lentes, graduées, qui supposent surtout le concours de ceux qu'il s'agit de rendre plus heureux. C'est donc à eux que s'est adressé cet économiste, pour leur signaler les lois inévitables du progrès industriel et social. Ce progrès lui semble impossible sans les inégalités dont on suppose à tort qu'il doit amener l'entière abolition. C'est par ces inégalités qu'existe la division du travail, sans laquelle il n'y aurait pas de production suffisante pour satisfaire aux besoins de la société. Où seraient les ouvriers, si tous voulaient être entrepreneurs? Que deviendrait une armée dont tous les soldats prétendraient faire le métier de généraux?

M. Dunoyer a développé cette thèse, hardie dans le temps où nous sommes, avec une vigueur de logique et une netteté de langage peu communes. Il ne s'est point

ému des clameurs qu'elle pouvait soulever, sûr de ses intentions et de l'assentiment des amis éclairés du progrès économique. Sa morale un peu rude n'est point hostile aux améliorations compatibles avec notre état social compliqué, et il convient franchement que, s'il n'est pas possible d'assurer à tous les hommes une somme égale d'avantages matériels, c'est chose praticable et par moments facile d'améliorer d'une manière relative la condition particulière de chacun. Mais il faut que chacun s'y aide par la pratique des vertus sociales, telles que le travail, l'économie, la prévoyance, qui sont des conditions de réussite, comme la tempérance est une condition de santé. La société ne saurait pas plus assurer des avantages à tous ses membres que les médecins guérison à tous leurs malades. Soutenir le contraire, ce serait flatter toutes les passions humaines et en préparer le débordement sous les auspices de l'impunité. M. Dunoyer n'en reconnaît pas moins que les principales causes de la misère viennent du partage inégal qui s'est fait d'abord de la richesse, de l'expropriation originaire des classes les plus nombreuses de la société, de l'état de servitude où elles ont été retenues pendant des siècles, des impôts dont on les écrase, des lois qui les empêchent de tirer de leur travail le meilleur parti possible, et de l'ensemble des institutions vicieuses qui les attaquent dans leur subsistance ou dans leur moralité[1]. « Toutefois, ajoute l'auteur, l'état des classes inférieures ne tient pas seulement aux torts que peut avoir eus envers elles la partie supérieure de la société; il a aussi sa racine dans les vices qui leur sont propres, dans leur apathie, leur insouciance, leur ignorance des

[1] *Nouveau Traité d'économie sociale*, tome I, page 487.

causes qui font hausser ou baisser le prix du travail. Leur détresse est pour le moins autant leur propre ouvrage que celui des classes qu'on peut accuser de les avoir opprimées; et, quand la société se serait originairement établie sur des bases plus équitables, quand les forts se seraient abstenus envers les faibles de toute espèce de domination, je ne doute point qu'il ne se fût développé au fond de la société une classe plus ou moins nombreuse de misérables. »

Certes, ce sont là des avertissements sévères et bien propres à calmer l'exaltation des philosophes qui croient pouvoir assigner le vice des institutions comme la cause exclusive des souffrances morales et physiques de plusieurs millions d'hommes. M. Droz, dont personne ne contestera les nobles sentiments comme économiste et moraliste, avait déjà fait pressentir que la science et l'administration ne pouvaient pas pourvoir seules à tous les besoins de l'humanité. En proclamant nettement que l'économie politique avait pour but *de rendre l'aisance ausi générale qu'il est possible*, il ne s'était fait aucune illusion sur les limites de son influence assez semblable à celle de la loi dans les pays constitutionnels, c'est-à-dire soumise à la condition essentielle d'un parfait accord entre tous les pouvoirs. A la différence des principaux fondateurs de l'école économique sociale, qui rejetaient toute la responsabilité des misères publiques sur les gouvernements ou sur les institutions, MM. Dunoyer et Droz ont cru que cette responsabilité devait être partagée par les populations gouvernées, qui opposent trop souvent la force d'inertie aux réformes les plus utiles. Ils ont voulu la coopération des travailleurs dans la distribution des profits du travail et le concours de toutes les forces dans l'œuvre destinée à

et de Villeneuve, les griefs des cl
ceux qui ont rappelé ces classes a
de leur dignité et de leurs devoirs,
Dunoyer. Les deux premiers aute
tie la richesse et lui ont reproché s
autres ont grondé la pauvreté e
insouciance : double tâche difficile
tera ses fruits quelque jour, quan
d'une transaction entre le présent
capitaliste et le travailleur! Cette tra
sans succès par les économistes de l'
rai *éclectique :* nous allons jeter un
organes les plus distingués.

CHAPITRE XLII.

De l'économie politique éclectique et de ses principaux organes. — M. Storch. — M. Ganilh. — M. Delaborde. — M. Florez Estrada.

Les grands économistes de la fin du dix-huitième siècle, auteurs des traités célèbres d'où la science est sortie pour la première fois sous une forme méthodique, avaient presque tous adopté des théories absolues que l'expérience et les faits devaient nécessairement modifier. Ainsi les *physiocrates* avaient considéré la terre comme la source unique des valeurs; Adam Smith n'avait accordé ce privilége qu'au travail; Ricardo subordonnait tous les phénomènes de la circulation à sa théorie de la *rente*, M. de Sismondi à celle du *revenu;* J.-B. Say à l'étendue des *débouchés*, c'est-à-dire à la liberté du commerce; Malthus attribuait la plupart des maladies sociales à l'excès de la population; Godwin en accusait l'indifférence des gouvernements. Il était évident, néanmoins, que, si toutes ces causes réunies avaient encore une part d'influence sur le développement social, aucune d'elles ne pouvait être regardée comme cause exclusive, c'est-à-dire que les doctrines des éco-

nomistes n'étaient applicables qu'à certains cas et à certaines conditions. Tandis qu'ils se faisaient la guerre pour soutenir leurs systèmes les uns contre les autres, il s'établissait parmi leurs élèves mêmes des nuances intermédiaires, véritable émanation de ces couleurs vives et tranchées qui distinguent particulièrement les fondateurs. Les écrivains dont les ouvrages représentent le mieux ces nuances de transition, sont très-nombreux en Europe. Ils n'ont point un cachet qui leur soit propre; ils n'ont rien inventé, rien découvert; mais ils ont admirablement perfectionné l'œuvre de leurs devanciers et adouci les aspérités des théories absolues devant lesquelles reculaient la raison ou les préjugés des contemporains.

M. Henri Storch se place au premier rang de ces économistes éclectiques, cherchant la vérité de bonne foi, dans le système agricole aussi bien que dans le régime industriel, et disposés à faire des concessions à tous deux. Observateur judicieux et convenablement placé [1] pour juger sainement une foule de faits spéciaux, M. Storch a su emprunter à ses prédécesseurs, en homme déjà riche de son propre fonds, et il a jeté la plus vive lumière sur la question de l'esclavage dans le pays où il semblait le plus difficile d'en parler librement. Il n'appartient précisément à aucune école, et il aurait mérité d'en fonder une par l'importance des documents qu'il a fournis à la science, si la hardiesse de son esprit avait répondu à l'étendue de ses connaissances. A ses yeux, l'économie politique n'avait

[1] M. Storch a été instituteur du grand-duc Nicolas, aujourd'hui empereur de Russie. Il a parlé, avec une indépendance qui honore également son pays et son caractère, des funestes effets de l'esclavage dans tous les Etats.

[redacted]

d'autre but que de procurer aux hommes les moyens de satisfaire leurs besoins *moraux* et physiques, et de leur apprendre à *bien produire* pour les mettre en état de consommer avec profit. C'est par le travail qu'on y parvient comme chacun sait ; mais jusqu'alors on n'avait étudié que l'action du travail *libre :* M. Storch a exposé les phénomènes du travail *forcé*, c'est-à-dire de celui des esclaves, si commun encore en Russie, qu'il contribue puissamment à la richesse nationale de cet empire. C'est ainsi que l'auteur fait figurer au rang des moyens de transport le *traînage*, inconnu chez la plupart des peuples de l'Europe. Rien de plus ingénieux que sa théorie de la richesse relative des nations qu'il appelle *prêteuses*, *emprunteuses* et *indépendantes*, comme aussi ses belles analyses de la *rente des talents et des qualités ;* analyses d'autant plus dignes d'attention qu'elles démontrent la supériorité de cet élément de richesse, trop longtemps méconnu, que j'ai proposé le premier d'appeler *le capital moral* [1]. Le capital moral n'est autre chose que la somme des capacités de tout genre dont les nations s'enrichissent en se civilisant, et qui leur permet de s'enrichir et de se civiliser chaque jour davantage.

A l'époque où M. Storch publiait ses leçons aux Grands-Ducs de Russie, la doctrine de Ricardo sur le fermage qu'il nomme rente des terres, n'avait pas encore paru ; et j'avoue que la théorie de l'économiste russe me semble beaucoup plus simple et plus naturelle que celle du célèbre écrivain britannique. M. Storch appelle *rente foncière* le prix payé pour l'usage d'un fonds de

[1] Voir le compte-rendu de mes leçons au Conservatoire des Art et Métiers, rédigé et publié par MM. Blaise et Garnier en 1837, un vol. in-8.

terre; *rente primitive*, la rente d'une terre inculte, fondée sur le droit exclusif qu'a le propriétaire de disposer de sa propriété; et *rente de la terre améliorée*, le loyer des améliorations au taux courant, combiné avec la rente primitive. « La rente des terres fertiles, dit-il, détermine le taux de la rente de toutes les autres terres qui se trouvent en concurrence avec elles. Ainsi, tant que le produit des terres plus fertiles suffit pour la demande, les terres moins fertiles qui sont dans la concurrence, ne peuvent point être exploitées, ou du moins ne donnent point de rente. Mais, aussitôt que la demande surpasse la quantité de produits que les terres fertiles peuvent fournir, le prix du produit hausse, il devient possible de cultiver les terres moins fertiles et d'en tirer une rente [1]. » Il est remarquable que cette doctrine soit exactement la même que celle que Ricardo développait presque en même temps en Angleterre, tout en concluant que ce sont les terres *les moins fertiles* qui déterminent le taux de la rente de toutes les autres. Il serait trop long de déduire ici les motifs qui me déterminent à adopter de préférence la théorie de M. Storch; mais je considère les développements dont il l'a accompagnée, comme l'un des travaux les plus remarquables qui aient honoré l'économie politique.

Storch a été moins original, mais plus profond, dans son exposé de la théorie des monnaies, où il a essayé de tenir la balance entre les partisans exagérés des banques et les défenseurs exclusifs du numéraire. Il avait vu de près les abus des émissions de papier et de monnaies de billon; et sa vieille expérience ne lui permettait pas de se faire illusion sur les inconvénients des

[1] *Cours d'économie politique*, liv. III, chap. XII.

ıats, de quelque nom qu'il plût aux gouverne-
; de les baptiser. Toutefois, sa physiologie des
ıes ne saurait être comparée au travail immortel
m Smith sur le même sujet. M. Storch a complété
monstrations du grand Écossais; il les a enrichies
foule d'exemples tirés de l'histoire financière de
es peuples, et il a fait connaître, le premier, l'orga-
on de presque toutes les banques de l'Europe. C'est
son ouvrage que l'on peut sérieusement apprendre
connaître et à distinguer nettement les écueils
elles ont à se défier. La dernière partie de ce livre
'tant est consacrée à la consommation. L'auteur y a
ien exposé les motifs pour lesquels le commerce
ıdustrie s'enrichissent plus rapidement que l'agri-
re. Ce qu'il dit des effets de l'esclavage, principa-
ıt en Russie, le seul pays peut-être où l'esclavage
encore à l'état d'institution sociale, mérite d'être
é par les économistes et fait le plus grand honneur
dépendance de cet écrivain. Ce n'est pas sans motif
ous l'avons rangé parmi les *éclectiques* : sa haute
ı, la modération de son caractère, sa grande
tion qui ne semble étrangère à aucun travail anté-
, lui donnent des titres à cette qualification, noble-
justifiée par une impartialité d'autant plus digne
ges que l'auteur était, comme on sait, précepteur
ial à la cour de Saint-Pétersbourg.

convient aussi de compter parmi les éclectiques
tigable Ganilh, l'auteur des *Systèmes en économie
que*, mort récemment dans un âge fort avancé,
avoir laissé aucune création vraiment originale.
h était plus financier qu'économiste, et ses travaux
eaucoup plus contribué aux progrès de la science
inances qu'à l'avancement de l'économie politique.

Aussi la plupart de ses ouvrages n'ont pu survivre aux circonstances qui les avaient vus naître. Il écrivait sous le régime de la censure, et il cherchait à concilier les ménagements commandés par la susceptibilité impériale, avec les intérêts de la vérité qui le préoccupaient sincèrement. Rien ne semblait indiquer alors la gravité des questions que notre époque aurait à résoudre ; M. Ganilh suivait paisiblement l'ornière accoutumée des débats entre le produit net et le produit brut, entre le système restrictif et la liberté du commerce ; mais la France, distraite par le tumulte des batailles, prêtait peu d'attention à ses nombreux écrits [1]. Son mérite consiste à n'avoir pas désespéré de l'avenir de la science et à avoir renoué pour elle la chaîne des temps, interrompue par le fracas des armes. Ganilh faisait de l'économie politique à la manière des solitaires retirés du monde, qui écrivent pour eux-mêmes, sans souci de l'effet que produiront leurs livres et sans les approprier non plus aux besoins de leur temps. Ces ouvrages sont à la science ce que les résumés sont à l'histoire. C'est le seul économiste de l'Empire.

L'*Essai sur l'esprit d'association* de M. le comte De Laborde, publié en 1818, a obtenu beaucoup plus de succès. Ce livre est surtout remarquable par la justesse de ses prévisions et par son excellente appréciation des institutions les plus favorables au développement de la prospérité publique. Toutes les forces étaient divisées

[1] M. Ganilh a laissé, outre son *Exposé des systèmes en économie politique*, publié en 1809, un *Essai politique sur le revenu public*, une brochure sur le *Revenu national*, en réponse à quelques mesures financières de M. de Villèle ; une *Théorie d'économie politique* et un *Dictionnaire d'économie politique*, œuvre incomplète et sans valeur.

[redacted]

en France comme toutes les opinions, lorsque M. De Laborde publia cet exposé des avantages de l'esprit d'association, riche de faits et plein d'aperçus lumineux sur les véritables sources de la puissance industrielle et politique des États. C'est dans ce livre qu'on trouve si bien exprimées les souffrances que l'industrie et le commerce eurent à essuyer sous le régime militaire [1], les formalités nouvelles qu'il leur fallut subir et les lenteurs de la bureaucratie malencontreusement importées de l'administration dans la législation du travail. M. De Laborde n'en reconnaissait pas moins l'utilité de l'intervention du gouvernement dans les questions de richesse publique et de production matérielle; mais il la voulait selon les principes de la division du travail, sans despotisme, sans empiétement sur le terrain exclusivement dévolu à l'industrie. C'est ainsi qu'il comprenait des associations pour le crédit public ; des associations pour le travail; des associations pour la protection du travail. L'armée avait son rôle ici, comme le commerce avait le sien, comme les employés du gouvernement avaient le leur. L'auteur voulait qu'un pays laborieux fût modérément gouverné, et sans adopter la doctrine absolue du laissez-faire et du laissez-passer, il croyait qu'il y avait profit à compter sur l'intelligence individuelle et sur la concurrence des intérêts.

[1] Le plus grand défaut du gouvernement impérial, dit M. Delaborde, fut cette jalousie constante de l'industrie et du commerce; il étendait son esprit de domination sur les moindres existences, et il aurait voulu exploiter toutes les branches de l'industrie, comme il dirigeait toutes les affaires. On le vit marchand de sucre, de café, de toiles peintes, propriétaire de tous les bois, vendeur de moutons, administrateur des canaux, entrepreneur des travaux publics, gérant du bien des communes, des hôpitaux, fermier des jeux, etc. (*De l'Esprit d'association*, page 44.)

Ces doctrines judicieuses ont pénétré peu à peu dans les esprits, et nous avons vu se multiplier depuis lors en France les caisses d'épargne, les compagnies d'assurances, les sociétés en commandite, tout à la fois effet et cause de la prospérité croissante de la nation. M. De Laborde a très-heureusement démontré de quelle influence pouvait être sur cette prospérité le concours des étrangers attirés dans nos associations par l'espoir d'y faire fructifier leurs capitaux. Cette opinion, hardie à l'époque où elle fut émise, commence à se populariser en France, au point qu'on a proposé, un moment, d'établir entre la banque de France et la banque d'Angleterre des relations tout à fait semblables à celles qui existent entre plusieurs négociants par l'entremise des *comptes-courants*. C'était préluder aux réformes d'où sortiront quelque jour les destinées nouvelles de l'industrie et du commerce, quand la concurrence universelle, refoulant sur chaque nation les produits de ses manufactures, les forcera toutes de signer un pacte enfin dépouillé de l'esprit de monopole et de prohibition. Et que sont aujourd'hui ces entreprises de bateaux à vapeur, de chemin de fer, de canalisation qui tendent à réunir tous les États par des lignes de communications tributaires les unes des autres, si ce n'est le commencement de la grande fusion des intérêts européens?

Jamais, peut-être, une doctrine économique n'obtint à un si haut degré que celle de l'association la sanction de l'expérience et des événements. Son éclectisme même, c'est-à-dire la transaction qu'elle opérait entre les faits et les principes, devait contribuer à favoriser son succès. Aussi n'a-t-elle cessé de marcher de victoire en victoire, et nous avons vu en peu d'années l'Europe entière demander à l'esprit d'association la réalisation d'une foule

d'entreprises qui semblaient non-seulement au-dessus des forces des particuliers, mais encore au-dessus de la puissance des gouvernements. Il n'y a plus rien d'impossible désormais à ces armées de travailleurs qui marchent à la conquête des richesses avec les forces accumulées de tout un peuple, et qui savent sur leur chemin dompter les fleuves, aplanir les montagnes ou les percer de part en part, au gré de l'industrie. On n'avait essayé jusqu'à ce jour que d'associer des choses; depuis qu'on a entrepris d'associer des hommes, tout a changé de face autour de nous. Il y a des pays que ce levier puissant a presque soudainement rendus méconnaissables; témoin l'Amérique du Nord dont les forêts vierges sont traversées par des chemins de fer, et les fleuves, naguère solitaires, parcourus par des flottilles de bateaux à vapeur. Il se fait à présent deux parts de la richesse publique, l'une qui va au fisc, l'autre qui retourne au travail; révolution profonde qui met sans cesse en présence, sur le pied de l'égalité, l'industrie et le gouvernement, la production et la consommation! La bienfaisance même a emprunté des ressources nouvelles à l'esprit d'association, et notre civilisation moderne n'a pas de plus beau fleuron à sa couronne, que ces nombreuses sociétés philanthropiques dont le christianisme est le principe, et l'association le moyen.

L'éclectisme économique a pénétré jusqu'en Espagne, cette vieille terre des doctrines absolues, et l'un de ses plus honorables proscrits, M. Florez Estrada, nous a donné sous titre de *Cours éclectique d'économie politique*, l'un des traités les plus remarquables qui aient été publiés depuis celui de J.-B. Say. La méthode de M. Florez Estrada ne manque pas de ressemblance avec celle du célèbre économiste russe, Henri Storch. Il commence

par examiner consciencieusement les opinions de ses prédécesseurs, qu'il adopte ou qu'il réfute selon le degré de valeur que cet examen lui a fait reconnaître. C'est ainsi qu'il a ajouté des considérations vraiment neuves aux considérations de Malthus sur la population. Sa belle exposition des doctrines de Ricardo sur la rente est accompagnée d'une série d'analyses fines et ingénieuses, qui élèvent ce morceau de critique au rang des créations originales. Nul écrivain n'avait abordé, avant M. Florez Estrada, les questions d'impôt avec cette sagacité profonde qui le caractérise; et quoique l'auteur y ait donné une attention particulière aux impôts établis dans son pays, les hommes d'État de tous les autres pays trouveront dans ce travail des indications utiles et de précieux enseignements. M. Florez Estrada a démontré jusqu'à la dernière évidence l'inégalité et l'injustice du système fiscal qui pèse aujourd'hui sur toutes les nations de l'Europe, et la nécessité d'y apporter des modifications décisives dans un avenir peu éloigné. Il a complété par des aperçus nouveaux toutes les discussions relatives aux banques, aux papiers-monnaie, à la circulation, en reprenant ces questions au point où les avaient laissées Adam Smith, Ricardo, J.-B. Say, et M. de Sismondi. *L'économie politique éclectique* serait un excellent livre d'étude, si quelques obscurités n'en déparaient pas l'ordonnance simple et sévère. Tel qu'il est néanmoins, ce livre peut être considéré comme le complément nécessaire de tous ceux qui l'ont précédé : méthodique avec Say, social avec Sismondi, algébriste avec Ricardo, expérimental avec Adam Smith, il diffère à beaucoup d'égards de tous ces grands maîtres et il participe de leurs qualités sans tomber dans tous leurs défauts [1].

[1] *Le Cours éclectique d'économie politique* de M. Florez Es-

itoyen espagnol, M. Florez Estrada devait naturelle-
nt avoir en vue les intérêts de sa patrie, et il a signalé
c une rare netteté les plaies du système économique
régit l'Espagne depuis Charles-Quint. Les questions
atives aux dîmes, aux substitutions, au droit d'aî-
se, aux majorats, n'ont été traitées nulle part avec
s de supériorité que dans son livre. C'est là qu'on
it étudier, mieux encore que dans l'ouvrage de Jovel-
os [1], les causes véritables de la décadence de l'Es-
gne et du dommage qu'ont causé à ce beau pays les
uvaises lois économiques dont il est affligé depuis
s de trois cents ans. M. Florez Estrada en a fait la
tique avec une hauteur de vues qui s'étend jusqu'à
rganisation fiscale des principales puissances de l'Eu-
e; et ses belles analyses de l'influence des taxes sur
diverses industries resteront comme le point de dé-
rt obligé de toutes les réformes dont ces taxes sont
ceptibles. Tels sont les titres essentiels de l'auteur à
reconnaissance des économistes, et nous regrettons
'il n'ait pas abordé les questions sociales, sur lesquelles
l n'était plus capable que lui de jeter une vive lu-
ère. M. Florez Estrada appartient par ses doctrines à
cole anglaise; il est partisan du système de Malthus,
sa théorie du revenu de la terre n'est autre que celle
Ricardo, perfectionnée et *illustrée* par des comparai-
ns et des exemples également ingénieux. M. Florez
trada s'est montré d'ailleurs plus éclectique à l'égard
s personnes qu'à l'égard des choses. La production
nble avoir beaucoup plus attiré ses regards que la
nsommation, et bien qu'il ait proposé d'ajouter au

da a été traduit en français avec une rare habileté, par M. L. Ga-
ert, directeur de la *Revue Britannique.*
[1] *Informe en el expediente de ley agraria.*

programme habituel de l'économie politique une division relative aux *échanges*, sa critique s'est arrêtée devant les complications que fait naître chaque jour le système industriel exagéré par l'Angleterre, et déjà naturalisé en France. La plupart des économistes éclectiques, excepté M. De Laborde, ont partagé cette réserve que nous appellerions de la timidité, s'il ne nous était pas démontré que, dans l'opinion de ces écrivains, la liberté du travail et celle du commerce devaient suffire pour mener à bonne fin toutes les difficultés sociales de notre temps. Mais chaque siècle a son problème à résoudre, et quand le moment suprême est arrivé, ce n'est point en hésitant entre des doctrines également impuissantes qu'on peut espérer une solution sérieuse et durable. Dans l'état actuel des choses, l'économie politique éclectique n'est plus qu'une science d'observation, tandis que la marche des événements exige une économie politique d'action. Quand les gouvernements, débordés par le flot des intérêts contraires, demandent à la science des réponses catégoriques, celle-ci ne saurait demeurer dans le vague ou se réfugier dans des dissertations : il faut exécuter les réformes devenues nécessaires avec cette vigueur impartiale et prudente qui distinguait M. Huskisson. Telle fut la tentative hardie d'une école désormais célèbre, malgré ses erreurs, et dont les essais ont échoué pour avoir manqué de mesure, mais en laissant une trace lumineuse après eux. Cette école est celle de Saint-Simon, qui voulut être à la vieille économie politique ce que l'Assemblée constituante fut à l'ancien égime, et qui a disparu, comme cette Assemblée, dans une tempête.

CHAPITRE XLIII.

De l'économie politique saint-simonienne. — Premiers écrits de Saint-Simon. — Hardiesse de ses attaques. — Théorie de ses disciples. — Le *Producteur*. — Ce qu'ils entendaient par *Industrialisme*. — Ils fondent une église. — Leurs attaques contre l'héritage. — Vue générale et appréciation de leurs travaux.

Quand les premiers écrits des Saint-Simoniens virent le jour, toutes les grandes questions posées par les économistes attendaient une solution. L'Europe n'avait jamais pris une part plus active à cette polémique, malgré les incertitudes qu'elle traînait à sa suite, et qu'augmentaient chaque jour les débats soutenus par les chefs des diverses écoles. En même temps, l'immense développement de l'industrie, provoqué par la paix générale, avait fait naître des complications nouvelles, auxquelles il fallait remédier par des mesures efficaces et appropriées aux circonstances. Le moment était venu d'agir, comme nous l'avons dit : des plaies nombreuses affligeaient le corps social; le paupérisme envahissait de plus en plus les pays manufacturiers; on avait assisté, sans espoir qu'elles disparussent pour longtemps, à des crises commerciales, douloureuses et inattendues. De toutes parts

s'élevaient des discussions relatives aux salaires, aux enfants-trouvés, aux débouchés, sans que les gouvernements osassent prendre l'initiative de ces mesures décisives qui détruisent le mal, ou qui l'aggravent, selon l'habileté avec laquelle elles sont appliquées. C'est dans cet état que le Saint-Simonisme trouva la France et l'Europe, lorsque ses premières publications commencèrent à éveiller l'attention publique. Les doctrines de cette école ont exercé trop d'influence sur la marche de l'économie politique pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence, même en présence des luttes orageuses qu'elles ont soulevées.

Un homme original et méconnu pendant toute sa vie devint, probablement à son insu, quoi qu'en aient dit ses disciples, le fondateur de la secte des Saint-Simoniens : c'était le comte de Saint-Simon, descendant de la famille célèbre de ce nom, entraîné pendant sa jeunesse dans l'expédition d'Amérique, et réduit pendant le reste de sa carrière, soit par le malheur des temps, soit par des excès personnels, à une existence précaire et misérable. Il paraît qu'au milieu de ses vicissitudes, Saint-Simon, déjà préoccupé de projets de réforme, avait formé le plan d'une réorganisation de la société sur des bases qui lui semblaient préférables à toutes celles qui partageaient les économistes de son temps. Il y procéda successivement par une série de publications courtes et substantielles, qui résumaient ses idées sous des formes incisives et pittoresques. Dans l'un de ces pamphlets régénérateurs [1], il proposait de remettre le pouvoir spirituel aux mains des savants, le pouvoir temporel aux mains des propriétaires, et de payer les gouvernements

[1] *Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains.*

en considération. Mais ses conseils eurent peu de succès à cette époque; c'était vers la fin du règne de Napoléon, et les circonstances n'étaient guère favorables aux utopies de ce genre. Saint-Simon trouva le champ plus libre au commencement de la Restauration, et ce fut en 1819 qu'il fit paraître la première expression nette et hardie de ses théories industrielles. Le petit écrit qu'il publia, sous le titre de *Parabole*, était extrêmement remarquable de la part d'un homme de si haute extraction, quelque modeste que fût d'ailleurs sa fortune présente. Saint-Simon y développait, sous la forme d'une hypothèse railleuse, sa doctrine favorite de la suprématie des professions industrielles sur toutes les autres professions de la société. Il feignait de ne pas concevoir comment les hommes les plus habiles dans les arts et dans les manufactures n'occupaient pas dans l'État les postes les plus avantageux, en leur qualité de créateurs de tous les produits et par conséquent de toutes les richesses; et la situation inférieure où il les voyait lui semblait le *monde renversé*. Voici comment il s'exprime à cet égard dans sa *parabole*, dont nous citons textuellement un extrait pour donner tout à la fois une idée de son style et de ses vues pratiques :

« Je suppose, dit-il, que la France perde subitement ses cinquante premiers physiciens, ses cinquante premiers chimistes, ses cinquante premiers peintres, architectes, médecins, en un mot ses trois mille premiers artistes, savants et artisans.

» Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui donnent les produits les plus imposants, ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation, et qui la rendent productive dans les beaux-arts et dans les arts et métiers, ils sont réellement la fleur de la société française : ils sont de tous les Français les plus utiles à leurs pays, ceux qui lui procurent le plus de gloire, qui hâtent le plus sa civilisation et sa prospérité.

[redacted]

Il faudrait à la France au moins une génération entière pour réparer ce malheur, car les hommes qui se distinguent dans les travaux d'une utilité positive, sont de véritables anomalies, et la nature n'est pas prodigue d'anomalies, surtout de cette espèce.

» Passons à une autre supposition : admettons que la France conserve tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts et métiers; mais qu'elle ait le malheur de perdre le même jour MONSIEUR, frère du roi, Mgr. le duc d'Angoulême, Mgr. le duc de Berri, Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le duc de Bourbon, madame la duchesse d'Angoulême, madame la duchesse de Berri, madame la duchesse d'Orléans, madame la duchesse de Bourbon et mademoiselle de Condé;

» Qu'elle perde en même temps tous les grands officiers de la couronne, tous les ministres d'État, tous les maîtres des requêtes, tous les maréchaux, tous les cardinaux, archevêques, évêques, grands-vicaires et chanoines, tous les préfets et sous-préfets, tous les employés dans les ministères, tous les juges et en sus de cela, les dix mille propriétaires les plus riches parmi ceux qui vivent noblement.

» Cet accident affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sauraient voir avec indifférence la disparition subite d'un aussi grand nombre de leurs compatriotes; mais cette perte de trente mille individus, réputés les plus importants de l'État, ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal pour l'État.

» D'abord, par la raison qu'il serait très-facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes. Il existe un grand nombre de Français en état d'exercer les fonctions de frère du roi, aussi bien que MONSIEUR; beaucoup sont capables d'occuper les places des princes, tout aussi bien que Mgr. le duc d'Angoulême, Mgr. le duc d'Orléans, etc.

» Les antichambres du château sont pleines de courtisans prêts à occuper les places de grands-officiers de la couronne; l'armée possède une grande quantité de militaires aussi bons capitaines que nos maréchaux actuels. Que de commis valent nos ministres d'Etat! que d'administrateurs plus en état de gérer les affaires des départements que les préfets et sous-préfets, présentement en activité; que d'avocats aussi bons jurisconsultes que nos juges! que de curés aussi capables que nos cardinaux, que nos archevê-

ques, que nos évêques, que nos grands vicaires et que nos chanoines! Quant aux dix mille propriétaires, leurs héritiers n'auraient besoin d'aucun apprentissage pour faire les honneurs de leurs salons aussi bien qu'eux. »

Ce pamphlet audacieux produisit assez de sensation pour exciter la sollicitude des magistrats et pour obtenir un acquittement malgré leurs poursuites. C'était le programme du pouvoir industriel que Saint-Simon se proposait de fonder, et il fut bientôt suivi par une foule d'autres publications qui ont été religieusement recueillies, depuis, par M. Olinde Rodrigues, l'un de ses disciples. Les plus curieux de ces écrits portaient le titre de *l'Organisateur*, le *Catéchisme des industriels*, le *Système industriel*. « Nous invitons, disait-il, tous les industriels qui sont zélés pour le bien public, et qui connaissent les rapports existants entre les intérêts généraux de la société et ceux de l'industrie, à ne pas souffrir plus longtemps qu'on les désigne sous le nom de *libéraux;* nous les invitons à arborer un nouveau drapeau et à inscrire sur leurs bannières la devise : *industrialisme*. La désignation du libéralisme ayant été choisie, adoptée et proclamée par les débris du parti patriote et du parti bonapartiste, cette désignation a de très-grands inconvénients pour les hommes dont la tendance essentielle est celle de constituer un ordre de chose solide par des moyens pacifiques. Nous ne prétendons pas dire que les patriotes et les bonapartistes n'aient pas rendu des services à la société; leur énergie a été utile, car il a fallu démolir avant de pouvoir construire. Mais aujourd'hui l'esprit révolutionnaire qui les a animés est directement contraire au bien public; aujourd'hui une désignation qui n'indique point un esprit absolument contraire à l'esprit révolutionnaire, ne peut convenir

aux hommes éclairés et bien intentionnés. » Nous avons cité ces divers passages afin de faire remarquer l'étrange amalgame de sentiments contraires qui distinguait la doctrine saint-simonienne à cette première période de son développement. Depuis lors, cette école n'a cessé de professer une sorte de respect aveugle pour les prescriptions de l'autorité, jusqu'au point de l'investir d'une haute surveillance sur tous les procédés du travail et de créer ainsi une intervention universelle de l'administration dans les intérêts de tous les particuliers! On conçoit sans peine que Saint-Simon eût d'autant plus de propension à ce despotisme de l'autorité que, d'après ses idées, c'est aux mains des industriels qu'il devait naturellement échoir.

Nous n'avons point à examiner ici la portion purement religieuse des doctrines de Saint-Simon, telle qu'elle ressort de son *Nouveau christianisme*, œuvre fort remarquable et dans laquelle l'auteur a proclamé la nécessité pressante d'améliorer le sort des classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Encore moins critiquerons-nous la métamorphose de toute cette école industrielle en une église métropolitaine ayant ses doctrines et ses casuistes. Cette partie de l'histoire des Saints-Simoniens appartient à l'histoire des erreurs religieuses, ainsi que les tentatives d'émancipation de la femme et le cortége de hardiesses dont elles furent accompagnées. Notre but n'est que de signaler les travaux économiques de la secte et les résultats acquis de ces travaux. En effet, aussitôt après la mort de Saint-Simon, ses disciples publièrent sous le nom du *Producteur* un recueil périodique destiné à la propagation des doctrines du maître, mais en les appropriant aux nécessités du temps et avec des ménagements dont ils jugèrent à propos de s'affran-

chir, après la révolution de 1830. Quoi qu'il en soit, les auteurs de ce recueil étaient parvenus à répandre, parmi les hommes les plus avancés de la presse, des idées favorables au développement de la puissance industrielle, et à affaiblir le prestige qui s'attachait exclusivement alors aux moyens politiques. Ils attaquaient par des arguments simples et vigoureux le vieux système prohibitif exagéré par la Restauration; ils signalaient avec une fierté calme et digne l'importance du rôle des savants, des industriels et des artistes, trinité nouvelle de la religion d'amour et de travail qu'ils se proposaient de fonder. A partir de cette époque, il s'opère un véritable changement dans les idées absolues de la presse militante, directrice de l'opinion populaire en France : les tendances militaires perdent beaucoup de leur empire ; la guerre est obligée de rendre des comptes, et pour la première fois depuis longtemps, on commence à s'apercevoir qu'il existe en dehors des classes privilégiées de la fortune et de la politique une masse immense de *travailleurs*, dont le tour est venu de figurer sur la scène du monde et d'y avoir ses représentants légitimes.

Les Saint-Simoniens en étaient à ce point lorsque la révolution de Juillet éclata. Je ne crois pas exagérer l'influence de leurs premiers écrits, en affirmant que ce fut sous leur inspiration que les troubles de l'époque prirent ce caractère social dont l'Europe se montra si vivement préoccupée. Le *Producteur* avait cessé de paraître, mais pour être dépassé. Une *Exposition* nouvelle de la doctrine saint-simonienne, mûrement discutée en conseil des pontifes du grand collége, proclama hardiment l'abolition de l'héritage et le classement des positions suivant les capacités. On sent combien ce dogme

devait sourire à la vanité humaine, toujours disposée à se juger avec bienveillance, et quelles conséquences flatteuses pouvaient tirer de l'abolition des héritages les hommes qui n'avaient rien à y perdre. Les Saint-Simoniens profitaient habilement des circonstances qui avaient donné aux masses insurgées une victoire illustrée par le plus admirable désintéressement dont l'histoire fasse mention. Ils commentaient en hommes pratiques le fameux mot de Sieyes : *le tiers état est tout*, et ils voulaient que le tiers état de 1830 ne fût pas réduit aux minces proportions d'une bourgeoisie. Mais tandis qu'ils affectaient dans leur langage les formes les plus pacifiques, les masses peu éclairées marchaient droit à leur but et poursuivaient, au moyen des insurrections, la réalisation de cette promesse décevante : « A chacun sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. » Il ne manquait pas de hardis commentateurs pour faire ressortir le contraste affligeant de la misère des uns et de l'opulence des autres. Plus d'un tribun de carrefour démontrait facilement les hauts profits que l'*humanité* devait retirer de l'abolition de ces inégalités odieuses, représentées comme de véritables spoliations. Telle n'était pas, pourtant, la pensée des Saint-Simoniens en publiant leur célèbre symbole. Ils n'avaient pas entendu prêcher la communauté des biens, ni, ce qu'on leur reprocha plus tard, la communauté des femmes; et le manifeste qu'ils adressèrent à ce sujet à la chambre des députés ne laisse aucun doute sur leurs véritables intentions. Voici le passage le plus remarquable de ce document :

« Le système de communauté des biens s'entend universellement du partage égal entre tous les membres de la société, soit

ls lui-même de la production, soit du fruit du travail de

s Saint-Simoniens repoussent ce partage égal de la pro- qui constituerait à leurs yeux une violence plus grande, justice plus révoltante que le partage inégal qui s'est effec- mitivement par la force des armes, par la conquête.
r ils croient à l'inégalité naturelle des hommes, et regar- ette inégalité comme la condition indispensable de l'ordre

repoussent le système de la communauté des biens, car ommunauté serait une violation manifeste de la première s morales qu'ils ont reçu mission d'enseigner, et qui veut venir chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon vres.
is, en vertu de cette loi, ils demandent l'abolition de tous riléges de naissance, sans exception, et par conséquent la *tion de l'héritage*, le plus grand de ces priviléges, celui comprend tous aujourd'hui, et dont l'effet est de laisser au la répartition des priviléges sociaux parmi le petit nom- ceux qui veulent y prétendre, et de condamner la classe s nombreuse à la dépravation, à l'ignorance, à la misère.
demandent que tous les instruments du travail, les terres apitaux qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des pro- particulières, soient exploités par association et hiérarchi- nt, de manière à ce que la tâche de chacun soit l'expression apacité et sa richesse la mesure de ses œuvres.
s Saint-Simoniens ne viennent porter atteinte à la consti- le la propriété qu'en tant qu'elle consacre pour quelques privilége impie de l'oisiveté, c'est-à-dire de vivre du travail i; qu'en tant qu'elle abandonne au hasard de la naissance ement social des individus.

gré cette protestation des Saint-Simoniens, il était de voir que leurs attaques contre la transmission ropriétés par l'héritage aboutissaient à une véri- spoliation des familles. Ils menaçaient ainsi les ns dans la jouissance de celui de leurs droits con- comme le plus sacré; ils atteignaient les pères

dans leur espoir le plus doux, et ils frappaient la société elle-même dans sa fortune en étouffant chez l'homme le stimulant le plus énergique du travail et de l'économie. Qui donc exercerait dans chaque pays les fonctions de répartiteur des jouissances et des fonctions? Quelle intelligence se trouverait assez haute, et quel esprit assez impartial pour être à l'abri des erreurs et des injustices? Ce ne devait pas être moins qu'un grand-prêtre, aussi infaillible que le pape, et, de plus, souverain dispensateur des produits du travail. Les adeptes de la doctrine ne reculèrent pas même devant cette difficulté et ils se donnèrent, sous le nom de *père-suprême*, ce souverain dispensateur des plaisirs et des peines. C'est à partir de ce moment que le Saint-Simonisme dégénère en une sorte de théocratie mondaine et cesse de s'arrêter à la limite des utopies économiques. On ne le considère plus comme une école, mais comme une église, et déjà il est poursuivi par le ridicule qui s'attache impitoyablement en France à tous les fondateurs d'églises. En même temps, les folles tentatives d'émancipation des femmes achèvent de déconsidérer ce qu'il pouvait y avoir de bon et d'utile dans les autres propositions saint-simoniennes. On les enveloppe toutes dans une commune réprobation. On rit et l'on s'indigne de cette lutte entre deux personnages éminents de la secte, dont l'un, homme marié, prétend que dans la famille tout enfant doit pouvoir connaître son père, tandis que l'autre, célibataire, soutient que la femme seule doit être appelée à s'expliquer sur cette grave question. Les hommes sérieux ne voient plus qu'une débauche d'esprit dans ce débordement de propositions licencieuses qui conduisent au bouleversement de la famille et de la propriété. Les magistrats s'en alarment, la société s'en émeut. En vain

niens organisent des temples, donnent le
nigme dans des prédications éloquentes,
attire les riches et les pauvres par une
ination irrésistible; en vain même ont-ils
llir des adhésions et de multiplier les pro-
décadence approche et leurs théories les
les sont confondues avec les écarts de leur
Les insurrections qui éclatent de toutes
pour être le fruit de leurs excitations, et,
u sang qui coule, le rire fait place à la
rité fait fermer leurs salles de conférences,
ux les poursuivent comme perturbateurs
lic.

e fin pour des débuts qui paraissaient si
ui aurait pu croire que les savantes ana-
océdés de l'industrie, publiées par le *Pro-*
ient avoir pour conclusion la *femme libre*
d'un *père suprême!* Mais en dépit de ces
, une pensée profonde avait survécu à la
es Saint-Simoniens, dégagée de l'alliage
nsualités de la rue Monsigny [1]. Cette pen-
formulée par l'un des principaux organes
« La société, selon eux, ne se compose que
travailleurs. La politique doit avoir pour
ation morale, physique et intellectuelle du
vailleurs et la déchéance progressive des
oyens sont, quant aux oisifs, la destruction

cette rue que les Saint-Simoniens avaient établi la
eur culte, quand ils se firent prêtres. Ils y don-
ées très-suivies et des conférences qui ne l'étaient
peut croire que l'ivresse de ces succès de salon n'a
oué à la tendance vers l'épicurisme qui a égaré ces
quables.

[redacted]

de tous les priviléges de la naissance, et quant au vailleurs, le classement selon les capacités et la r tion selon les œuvres. » Les Saint-Simoniens c naient très-bien qu'il leur serait impossible, dan présent de la société, d'arriver promptement à leu aussi proclamaient-ils eux-mêmes la nécessité d'un sition mesurée, et ils repoussaient l'idée d'une su sion immédiate du privilége de succession. Leur était de provoquer d'abord l'abolition de l'hérit ligne collatérale à des degrés éloignés, afin d'ac mer insensiblement les esprits à des réformes plu sives. Ils voulaient faire servir à la réduction des la valeur acquise à l'État des propriétés qui vien accroître son domaine, et le produit des droits d cession en ligne directe, qui eussent été consid ment augmentés. Au moyen de ce budget de ca nouvelle, ils donnaient une impulsion active à tou industries, creusaient des canaux, traçaient des r ils élevaient des monuments publics et fondaie établissements d'instruction réclamés par les beso pays.

On ne peut lire aujourd'hui sans un vif inté vues qu'ils présentaient chaque jour dans le j *le Globe*, devenu leur propriété. Par une singu assez remarquable, ce journal avait appartenu ava à une association d'hommes distingués, que le 1 1830 venait de porter au pouvoir. Ce que l'ancien avait essayé de conquérir pour la pensée, pou classes moyennes, les Saint-Simoniens le revendiq pour le travail, pour les classes inférieures. Ils pre une part active à tous les projets de réforme fav par le mouvement rénovateur de Juillet. Leur f distribuée gratuitement à plusieurs milliers d'

plaires, traitait avec une supériorité incontestée les questions de finances, de travaux publics, de banques, d'associations, de paupérisme, et il faut convenir que jamais aucune réunion de savants n'avait mis en circulation une pareille masse d'idées. Ces idées assurément n'étaient ni toujours justes, ni toujours praticables ; il s'en trouvait souvent de bizarres et dont l'expression était empreinte d'un néologisme affecté : mais à mesure que les esprits se sont calmés, la postérité qui commence pour les Saint-Simoniens a fait le départ de l'alliage, et il est resté beaucoup de métal pur au fond de leur creuset. C'est à eux que nous devons la tendance industrielle de l'époque actuelle et la direction, peut-être trop exclusive aujourd'hui, de toutes les activités vers ce but. En réhabilitant soit par leurs prédications, soit par leurs analyses le culte du travail, ils ont appelé sur les classes laborieuses la sollicitude trop longtemps indifférente du pouvoir et des classes élevées. Leurs savantes expositions de la théorie des banques, leurs vues originales sur le régime hypothécaire, sur l'insuffisance de l'instruction publique, sur les enfants-trouvés, ont familiarisé les hommes les plus étrangers à la science économique avec les principes fondamentaux de cette science. Tandis que les économistes dissertaient sur les théories, les Saint-Simoniens abordaient avec courage les hasards de la pratique et faisaient, à leurs risques et périls, les expériences préparatoires de l'avenir. Leur désintéressement personnel égalait leur enthousiasme religieux pour la cause qu'ils avaient embrassée, et malgré les accusations contraires qui ont plané sur eux, c'est un fait avéré qu'ils sont tous sortis pauvres ou ruinés de leurs temples et de leurs ateliers.

Je ne dirai rien de l'essai malheureux qu'ils firent sur

CHAPITRE XLIV.

Des économistes *utopistes*. — Du système *sociétaire* de Fourier, — Revue de ses principaux ouvrages. — Idée fondamentale de sa doctrine. — Développements qu'elle paraît susceptible de recevoir. — Du système *social* de M. Owen. — Essais infructueux tentés par lui à New-Lanark et à New-Harmony. — Esquisses des vues particulières de cet économiste.

Dans l'ordre chronologique, les Saint-Simoniens ne sont pas les premiers économistes réformateurs du dix-neuvième siècle. Déjà quelques années avant la publication de leurs écrits, deux hommes remarquables à des titres divers, MM. Fourier et Owen, avaient jeté les fondements d'une réforme, appelée par le premier *sociétaire*, et *sociale* par le second; celle-ci fondée sur la communauté, l'autre sur l'association. Tous deux partaient du même point, sans tendre au même but; l'un et l'autre ils étaient frappés du malaise de la société contemporaine, des vices de nos mœurs, des souffrances du plus grand nombre de nos semblables, et de la nécessité d'y mettre un terme; mais ils différaient essentiellement sur les moyens. Les Saint-Simoniens ont fait plus de bruit et plus de chemin, parce que le chef de leur école,

enlevé le premier à ses disciples, a laissé de sectateurs ardents et résolus auxquels rien n'eût manqué pour assurer le triomphe de ses doctrines, si quelque grande rénovation en avait pu sortir.

Les idées de Fourier et d'Owen n'ont obtenu que fort tard le privilége de cette publicité bruyante qui commande l'attention et quelquefois le succès. Fourier est mort il y a un peu plus d'une année, et M. Owen vit encore[1]. Cette double circonstance explique l'intérêt différent qui s'est attaché aux prédications des Saint-Simoniens et aux écrits d'Owen et de Fourier. Cependant, les essais de ces deux philosophes ont précédé de plusieurs années les premiers travaux de Saint-Simon, et ils se présentent avec une organisation plus complète et plus vaste que celle de l'école saint-simonienne. Fourier, dont ses disciples veulent faire aujourd'hui un grand homme, l'emporte évidemment sur ses deux rivaux par la hardiesse de ses vues et par la constance admirable de son caractère ; mieux qu'eux, il croyait avoir résolu le problème social, et il accusait de stérilité toutes les doctrines économiques contemporaines, sans s'apercevoir qu'il n'apportait, comme elles, que sa part d'incertitudes et de revêries au foyer universel de tous les doutes et de toutes les utopies de la civilisation. Un examen rapide permettra d'en juger.

Fourier avait été frappé de bonne heure des mensonges de convention dont l'ordre social est infesté. Il avait vu l'enfance aux prises avec des passions impérieuses et des maîtres exigeants ; plus tard, dans le monde, sa probité s'était révoltée à l'aspect des fourbe-

[1] Fourier est mort le 10 octobre 1837, Owen en décembre 1858 à l'âge de 87 ans. *Note de l'éditeur.*

ries du commerce, des discordes de la famille et des corruptions de la politique. Il avait été choqué du contraste de la pauvreté honnête et du vice opulent. Avant que sa raison lui eût démontré que la Providence devait avoir eu des vues plus hautes, son cœur avait gémi des contradictions et des désappointements amers de notre société. Quoi donc! en présence de ce magnifique spectacle de la nature, de ce soleil qui luit pour tous, de ces fruits si abondants et si savoureux, de ces fontaines si limpides, il y a des hommes qui vivent dans les ténèbres, qui languissent dans les hôpitaux, dans les prisons, qui meurent de faim et de soif! Il y a des hommes mille fois plus malheureux que les bêtes, puisqu'ils ont à subir la torture morale, outre la souffrance physique! Tout marcherait d'un pas régulier dans ce monde créé pour l'homme, excepté l'humanité elle-même! La maison ne serait si belle et la lumière des astres aussi brillante, que pour contenir et éclairer les douleurs ineffables du maître! Quel blasphème et quelle absurdité!

Frappé de ce contraste comme d'une révélation, Fourier en rechercha les causes avec la sagacité persévérante et profonde qui le distinguait. Il lui sembla que les passions, chargées de tout le poids de nos iniquités, pouvaient servir à nous conduire au bien, et qu'il était facile de les utiliser, comme toute force vive, en leur assignant un emploi intelligent et raisonnable; c'est ainsi qu'il jeta les fondements de son système dans le premier de ses ouvrages, la *Théorie des quatre mouvements*. Ces quatre mouvements prenaient les noms de mouvement *social*, de mouvement *animal*, de mouvement *organique*, de mouvement *matériel*. La théorie du premier devait expliquer les lois selon lesquelles Dieu régla l'ordonnance et la succession des divers

mécanismes sociaux dans tous les globes habités. La théorie du second expliquerait les lois selon lesquelles la Providence distribue les passions et les instincts à tous les êtres créés dans les divers globes. La théorie du troisième aurait rendu compte des lois selon lesquelles l'auteur des choses distribue les propriétés, les formes, les couleurs et les saveurs aux substances. Enfin la théorie du mouvement matériel, véritable cosmogonie nouvelle, devait faire connaître les lois de la gravitation, selon les idées de l'auteur. Il n'est pas facile de deviner au premier abord à quelles applications cet étalage prétentieux de théories pouvait aboutir; ce fut le premier tort de Fourier, et il eut le tort plus grand d'y persister. Il transforma les élans de son imagination en théorèmes géométriques dont lui seul était en état de donner la démonstration et sur lesquels il n'admettait aucune controverse. Il fallait croire ou être excommunié. Fourier ne reculait devant aucune célébrité, devant aucun nom. Les philosophes étaient la honte du monde; le monde allait de travers depuis cinq mille ans. La science, la morale, la politique de tous les siècles n'étaient qu'un tissu d'extravagances et d'inepties.

Fourier vécut ainsi plusieurs années, en proie à cette fièvre dévorante de haine et de dénigration envers le passé, qui ne l'a point abandonné jusqu'à ses derniers moments. Son style, plus étrange que celui des Saint-Simoniens, semblait un défi porté à langue française; il était hérissé de locutions bizarres et de termes vraiment cabalistiques. Cependant, sa pensée dominante parvenait à se faire jour au milieu de ces obscurités. Fourier voulait faire prévaloir l'association sur le morcellement et organiser les forces isolées par le moyen de ce qu'il appelait *l'attraction passionnée*. Son but était d'associer les

hommes, comme il disait lui-même, en *capital, travail* et *talent*. Pour y parvenir, il combinait les efforts des agriculteurs, abrégeait les heures de travail, distribuait les âges et les fonctions par *séries*, et transformait le labeur accablant des diverses professions en une distraction perpétuelle, assaisonnée de plaisirs et de sensations agréables. Il n'est pas facile, même depuis que ses disciples ont débarrassé ses théories des digressions critiques sous lesquelles elles étaient étouffées, de distinguer nettement ce que voulait l'auteur : on comprend beaucoup mieux ce qu'il ne voulait pas. Il espérait pourtant rencontrer l'occasion de mettre à exécution quelques-unes de ses idées, lorsqu'il fit paraître son *Traité de l'association domestique agricole*, où se développent sur une ligne immense les *séries unitaires passionnées* qu'il avait substituées à l'isolement actuel des travailleurs. Au lieu de nos tristes villages si éparpillés, si malpropres, si mal bâtis, Fourier imagina dans chaque localité une vaste construction appelée *phalanstère*, habitée par les phalanges associées de travailleurs de toute espèce. L'*attraction passionnée*, le désir du bien-être ne pouvaient manquer de faire comprendre à ces associations (qu'il voulait de dix-huit cents personnes) les avantages de la vie nouvelle dans laquelle elles entraient. Plus de chaumières, plus de hangars; mais un édifice simple et commode, surmonté d'une tour d'ordre, armée de son télégraphe et ornée d'une horloge. Toutes les communications devaient se faire à couvert dans des rues-galeries, ventilées en été et chauffées en hiver. Chaque famille pourrait se loger selon sa fortune et vivre en conséquence. Ce n'était pas le régime d'un couvent, ni la discipline d'une caserne; mais une association dans laquelle chaque *sociétaire* aurait sa part de profit d'une

cave substituée à trois cents caves, d'un grenier à trois cents greniers, d'une cuisine à trois ou quatre cents cuisines.

Jusqu'ici la conception de Fourier ressemble beaucoup à ce que nous voyons dans les colléges, dans les manufactures, dans les lieux de grande réunion où la vie commune produit des économies incontestables et des avantages de différents genres. Mais de quoi vivront, riches ou pauvres, les habitants d'un phalanstère? Fourier n'était point arrêté par cette difficulté. Chaque propriétaire devait recevoir en échange de ses terres des actions transmissibles qui en représentaient la valeur; et dès lors tombaient les murs, les haies vives, les clôtures qui séparent les héritages. Le morcellement de la propriété disparaissait devant cette synthèse. Cinq cents parcelles se transformaient en un seul domaine; il n'y avait plus de travail morcelé; plus d'agriculture irlandaise. A l'intérieur, de vastes ateliers succédaient aux granges froides et poudreuses de nos hameaux. La tâche de chacun était simplifiée par une division du travail, non plus absolue et permanente comme celle des économistes, mais douce, agréable et variée, comme les délassements des grands seigneurs, comme un exercice utile à la santé. En agriculture, en industrie, chacun suivait son penchant et, comme les travailleurs vivaient sans cesse en présence les uns des autres, en rivalité de perfection, de vitesse et de dévouement, les produits de leurs œuvres devaient naturellement et nécessairement surpasser tous les produits du travail continuel et forcé. L'association phalanstérienne donnait ainsi des bénéfices bien plus considérables que tous les modes surannés d'exploitation égoïste; il ne s'agissait que de les distribuer équitablement. Ici, l'auteur nous semble avoir

poussé trop loin d'esprit d'association. Il suppose que les capitalistes du *phalanstère*, intéressés à ménager leurs ouvriers, sans lesquels les capitaux demeureraient stériles, leur feront une part raisonnable, et que les travailleurs, convaincus de l'impossibilité de travailler sans capitaux, ménageront à leur tour les capitalistes dans la répartition des profits. Il y aura donc un lot pour le capital, un pour le travail, un pour le talent. Mais comment apprécier justement le travail, le talent? Selon leur utilité; car Fourier donne la préférence aux arts utiles sur les arts agréables. Il reconnaît des travaux de nécessité, de simple utilité et d'agrément. Les premiers seront les plus récompensés comme étant généralement les plus pénibles; les travaux agréables trouveront une partie de leur récompense dans leur agrément même. Les manœuvres seront mieux rétribués que les artistes. Fourier pensait ainsi relever les classes pauvres de l'état de misère où elles sont tombées, et il s'imaginait faire disparaître les causes de haine ou d'envie qui les séparent, depuis l'origine du monde, des classes riches. Il n'y aurait plus de pauvres. La moindre dose de travail *repoussant* conduirait à un salaire élevé, et l'*harmonie* universelle ne tarderait pas à s'établir entre des castes trop longtemps ennemies. Le grand homme, dans les beaux-arts, dans les sciences, dans l'industrie, serait l'élu de toutes les phalanges, le pensionné de tous les travailleurs. Plus de procès, plus d'hôpitaux, plus de prisons, plus d'ingratitudes ou de rigueurs sociales!

J'oublie de dire aussi plus d'armées! plus de guerres! ou plutôt quelles armées! quelles guerres! des armées d'industriels d'élite, marchant à l'exécution des travaux les plus gigantesques sur toute la surface du globe, les

mes coupant l'isthme de Suez, d'autres l'isthme de Panama; celles-ci, creusant le lit des fleuves, celles-là, faisant communiquer les lacs, desséchant les marais ou épuisant les mines. On a vu ce que seraient les villages : jugez ce que devront être les villes ! Les sympathies qui unissent les phalanges, présideront aux relations d'un ordre plus élevé qui s'établiront entre les cités, et quand leurs forces individuelles n'y suffiront pas, les armées se mettront en marche, non plus dès lors pour détruire et piller comme aujourd'hui, mais pour édifier et embellir. Dans l'ordre politique, élection universelle, liberté absolue, égalité complète, absence de gouvernement en un mot. A quoi bon songer aux tempêtes, quand on supprime tous les vents, excepté les zéphyrs? L'auteur pouvait du même point de vue proclamer le printemps perpétuel.

On ne saurait, pourtant, parler avec ironie des rêves de Fourier. Un homme qui voue sa vie entière au culte d'une telle idée, qui veut faire concourir les passions au bien de l'humanité, qui entreprend d'associer les familles et les intérêts, et qui travaille avec une telle énergie à l'abolition des misères sociales, n'est point un utopiste vulgaire, quoique tous ses projets tiennent de l'utopie. Une utopie n'est souvent qu'une opinion avancée proclamée à la face d'une génération qui ne la comprend pas encore, et destinée à devenir un lieu commun pour la génération qui suit. Fourier a jeté les fondements d'une théorie qui commence à porter ses fruits, car les hommes même qui ne l'ont pas étudiée, y obéissent par une sorte d'instinct, en s'associant sous toutes sortes de formes dans des intérêts matériels ou moraux. L'école sociétaire eût fait beaucoup plus de prosélytes encore, si Fourier n'avait pas affecté un si profond dédain

pour tous les écrivains du monde, en manquant au premier devoir de tout homme de sens, au respect des aïeux. On a des aïeux dans la science comme dans la nature, et c'est une preuve de mauvais goût ou de mauvais principes que de manifester du mépris pour eux. Le travail de ces aïeux, qui est celui des siècles, quelque défectueux qu'il ait pu être, ne se défait pas, d'ailleurs, dans un jour, et ce fut l'erreur de Fourier d'imaginer qu'il y parviendrait tout d'une pièce, en dépit des institutions, des habitudes et des préjugés. Aussi se réfugiait-il, surtout vers la fin de sa carrière, vers l'enfance, plus apte à recevoir l'impression de ses doctrines. Ce qu'il dit au sujet des enfants est d'une exactitude, d'une fraîcheur et d'une délicatesse admirables. Il attache avec raison un prix infini à leur éducation, et quoique le système qu'il propose ne nous semble pas conforme à la nature, puisque sa première conséquence serait de soustraire les fils à leurs pères pour les élever *tous* en commun, nous n'en convenons pas moins qu'il renferme les vues les plus ingénieuses qu'on ait jamais publiées sur cette matière difficile.

Il serait téméraire de prédire quelles seront les conséquences prochaines de la théorie sociétaire de Fourier. Nous n'avons pas encore vu ce système à l'œuvre; nul établissement de *phalanstère* n'a permis de réaliser une expérience décisive à se sujet. Rien ne mériterait plus d'intérêt que l'analyse exacte du revenu social d'un de ces établissements modèles, dont nous regrettons que le gouvernement lui-même n'ait pas encouragé la fondation. Quel échec pour les novateurs, si sous un tel patronage une expérience sérieuse fût venue à échouer; mais aussi quel trait de lumière, si elle venait à réussir! Fourier est mort, le cœur navré de n'avoir pu obtenir

cette faveur de ses contemporains et, dans son désespoir, il accusait les économistes d'avoir étouffé, autant qu'il avait dépendu d'eux, l'exécution de sa pensée. Que pouvaient-ils gagner à empêcher un essai d'une telle importance? L'accusation tombe donc d'elle-même, et la cause du mal remonte jusqu'à l'auteur du système, auquel il ne fut pas donné d'en faire un essai capital, parce que les circonstances ou ses forces ne lui permirent jamais de s'y décider. Son livre restera comme le travail critique le plus hardi qui ait été publié contre l'économie politique moderne : mais il n'a pas été plus heureux qu'elle dans la découverte des solutions sociales. C'est que de telles solutions sont filles du temps et n'apparaissent qu'à de longs intervalles, appropriées pour un moment peut-être aux besoins essentiellement mobiles de l'humanité, et changeantes comme eux.

M. Owen s'est mis, en Angleterre, à la recherche du même problème que Fourier, sans être plus heureux. Leurs doctrines, qu'on a souvent confondues, ne se ressemblent que par un petit nombre de points. Les *sociétés coopératives* du *socialiste* anglais n'avaient presque rien de commun avec les *phalanges* du *sociétaire* français. Ce n'est pas par des réformes économiques que M. Owen tenta d'améliorer la condition des travailleurs, mais plutôt par de bonnes mesures d'administration et de moralisation exécutées avec intelligence et fermeté. L'établissement de New-Lanark, considéré mal à propos comme un essai social, n'était qu'une grande manufacture envahie par l'ivrognerie, par la débauche et par l'indiscipline, quand M. Owen y appliqua ses principes de régénération et de rigidité un peu puritaine. Il fit des règlements sévères, infligea des amendes, arrangea de petits procès à l'amiable et parvint à des résultats satis-

faisants sous le rapport des produits et de l'ordre, comme aurait pu les obtenir un manufacturier actif et judicieux. En même temps, les habitations des ouvriers devinrent plus propres ; des magasins furent ouverts pour la vente des objets de consommation au plus bas prix possible et de la meilleure qualité. Le système de M. Owen, appliqué pendant seize années à la population de New-Lanark, composée de plus de 2,000 âmes, valut à ce philanthrope une réputation brillante et de nombreux visiteurs à sa manufacture ; mais il ne hasardait aucune idée absolue, de peur de blesser les susceptibilités ombrageuses de ses concitoyens, et c'est en France seulement que je lui ai entendu dire d'austères vérités à l'aristocratie anglaise.

M. Owen n'en admettait pas moins témérairement l'abolition de la propriété. Il voulait supprimer toutes les inégalités sociales, et il réclamait en même temps la clôture des cabarets, la réforme de l'enseignement, *celle de l'Église,* celle de tous les abus. Sa doctrine avait ainsi quelque chose de déclamatoire et de vague, et ses prescriptions ressemblaient trop aux commandements d'un prédicateur. Tant qu'il fut présent à New-Lanark, dans la manufacture où se faisaient ses expériences, l'ordre y régna, le travail y fut productif, la discipline s'y maintint; mais après son départ, chacun reprit son allure accoutumée et le système disparut. M. Owen ayant espéré que des essais réussiraient mieux sur une terre vierge, était allé fonder en Amérique son fameux établissement de New-Harmony. Il amena avec lui beaucoup de prosélytes des deux sexes, et l'emplacement de son domaine semblait heureusement choisi. Cependant, au bout de peu de temps, les passions humaines avaient repris leur empire ; il se trouva dans cette société régé-

des lâches, des jaloux, des fainéants, des intem-
ts comme dans le nôtre, et la sérénité du fondateur
plus d'une fois troublée. Un voyage qu'il se vit
de faire en Écosse acheva la ruine de l'établisse-
dans lequel régnait l'anarchie, et qui fut défini-
ent vendu à un illuminé allemand, nommé Rapp.
Martineau, qui visita cette congrégation en 1835,
rte que les débris de la colonie Owéniste ressem-
it à une communauté de frères Moraves, et que le
au chef n'était parvenu à les contenir qu'en les iso-
e tout contact étranger à la manière du dictateur
ia, au Paraguay.

lgré ces graves échecs, la popularité de M. Owen
it fait que s'accroître. Plusieurs éditions de ses
ies, plus heureuses que sa pratique, s'étaient promp-
it épuisées, et l'on ne parlait partout que des ma-
ences promises par le nouveau réformateur anglais.
t à l'époque de la réaction philosophique soulevée
ance par les tentatives des jésuites et en Angleterre
discussion du bill d'émancipation des catholiques.
ven lança un manifeste violent *contre toutes les re-
s*, qu'il accusa de tous les maux du genre humain,
se étrange ! cette publication hardie, tirée à trente
exemplaires et répandue dans tous les journaux,
i fit rien perdre de la bienveillance de plusieurs
rains qui s'étaient intéressés à ses expériences. Le
le Kent, frère du roi d'Angleterre, l'un de ses plus
ls admirateurs, consentit même à présider une
blée publique où elles devaient être exposées. C'est
I. Owen était un partisan inébranlable de l'ordre ;
ait beau signaler les imperfections sociales et le
aste inquiétant de la grande richesse et de la pau-
: chacun savait qu'il voulait arriver à ses fins par

une discipline sévère, à laquelle il aurait soumis la richesse elle-même ; et ce genre de réforme ne pouvait être vu de mauvais œil par des gouvernements absolus.

Les vues économiques de M. Owen ont été résumées de la manière la plus complète dans un mémoire qu'il adressa aux représentants des puissances alliées, réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle. Il y exposait succinctement l'immense augmentation qui s'était effectuée depuis peu d'années dans les forces mécaniques de la production, et il déclarait que ces forces étaient plus que suffisantes pour satisfaire très-libéralement à tous les besoins de la population du globe. Il signalait avec énergie les conséquences fâcheuses de l'absence de tout ordre dans la production et la distribution des richesses, la nécessité de remplacer la concurrence par l'unité d'intérêt ; il démontrait enfin comment une surabondance de produits, privant de travail les classes ouvrières, les plongeait dans une affreuse misère au sein de l'abondance ; et comment il était devenu urgent de remédier à ces maux, en organisant les choses de manière à aider le travail manuel par le travail mécanique, au lieu de substituer le dernier au premier, en laissant sans garantie l'existence des classes laborieuses [1]. M. Owen avait proposé, à diverses époques, des souscriptions destinées à fonder des établissements agricoles et manufacturiers, basés sur l'unité de production et de consommation ; mais le parlement consulté ne donna aucune suite à ces projets. On suppose que telle a pu être l'origine des colonies agricoles, établies à Frédéricsoord en Hollande, et qui n'ont pas, d'ailleurs, produit

[1] Voir une série d'articles remarquables sur Owen, dans le *Journal de la science sociale*, par M. B. Dulary.

[redacted]

résultats aussi satisfaisants qu'on l'avait espéré. itefois l'infatigable réformateur ne se rebuta point, après une série de vicissitudes qui prouvent, au ins, l'extrême difficulté de ces improvisations so- es, après avoir parcouru toute l'Europe pour y expo- ses programmes, M. Owen est revenu dernièrement France, un peu découragé des hommes et résolu, ıme Fourier mourant, à s'adresser aux enfants.

'est surtout par l'enfance qu'il est possible d'arriver ne réforme sérieuse de l'ordre économique actuel. ıt que les enfants d'une société industrielle seront rés au hasard, presque tous pour des professions ırales dont le nombre est restreint, il y aura insuffi- ce de capacités sur beaucoup de points et encombre- nt sur plusieurs autres. Après avoir essayé de tous les tèmes, après avoir critiqué les gouvernements, les titutions, les méthodes, les peuples et les rois, on est vitablement amené à reconnaître que c'est l'intelli- ıce qui manque aux ressources et non les ressources intelligence. Les trois quarts des forces vives de la iété languissent dans une déplorable atonie, et il y a core plus d'hommes improductifs que de terres sté- s. Les gouvernements ne peuvent pas, sans doute, urer à tous les citoyens une existence agréable et nce; mais il serait moins difficile qu'on ne pense de r faciliter les moyens de se la procurer. La valeur sonnelle des hommes, *dans toutes les professions*, us semble susceptible d'un accroissement indéfini, r une éducation qui ne laisserait rien perdre à l'en- ıcę du développement de ses facultés. Fourier et ven sont d'accord sur ce point, et l'on peut considérer mme une découverte les exagérations mêmes de leur nfiance à cet égard. La grande association doit com-

mencer dans les colléges et se poursuivre au dehors : n'est-ce pas au collége, en effet, que dominent les supériorités réelles de l'intelligence et du travail, malgré l'égalité absolue qui préside à toutes les relations? Il suffirait qu'on accordât à l'éducation des enfants la sollicitude qu'on dépense à la police des hommes, pour changer en peu d'années la face des questions économiques. En augmentant le *capital moral* des nations, on augmenterait leurs ressources, et l'on préviendrait les catastrophes dont elles sont affligées. Il y a bien des règlements sanitaires pour prévenir la contagion physique : pourquoi n'en ferait-on pas pour prévenir la contagion morale de l'ignorance, de la paresse et de l'incapacité? Vous vous plaignez de l'envahissement de la pauvreté qui frappe à vos portes et qui encombre vos hôpitaux et vos prisons : mais que faites-vous de vos enfants? Quelle richesse espérez-vous donc voir naître de ces myriades de créatures abandonnées, qui pullulent dans la boue de vos villes et de vos villages, ou qui s'étiolent dans l'atmosphère impure de vos manufactures? Respectez les utopistes qui vous accusent d'insouciance et rougissez de leurs erreurs, car ils consument leur vie à penser pour des millions d'ingrats.

[redacted]

CHAPITRE XLV.

Vue générale des systèmes en économie politique. — Caractère national des diverses Ecoles. — École italienne. — École espagnole. — Ecole française. — Ecole anglaise. — Ecole allemande.

Nous approchons du terme de notre carrière. Nous avons parcouru d'un pas rapide l'histoire des expériences qui ont été faites chez les peuples civilisés pour améliorer la condition physique et morale de l'homme. La Grèce, Rome, le moyen âge, les temps modernes ont successivement passé sous nos yeux, et partout le même problème s'est présenté; partout la lutte de l'esclave et du maître, du riche et du pauvre, de l'entrepreneur et de l'ouvrier. Cette lutte, qui dure encore sous des formes nouvelles, a donné naissance à tous les systèmes d'économie politique qui se sont succédé, depuis les *Économiques* de Xénophon, qui proposait de marquer au front les esclaves pour les empêcher de s'échapper, jusqu'à la théorie sociétaire de Fourier et aux sociétés coopératives d'Owen. L'esprit demeure confondu de la monotonie de ces expériences sociales, toujours entravées et sans cesse renaissantes, pour mourir et renaître encore de

génération en génération. Aux deux extrémités de l'ère chrétienne, et aux extrémités du monde, dans la vieille Rome et aux États-Unis, on retrouve toujours l'esclavage tel qu'il fut continué par les Barbares et maintenu par la féodalité; et l'on croirait que l'humanité est restée stationnaire, à voir l'extrême lenteur de ses conquêtes, et son insouciance à les conserver. Cependant le progrès social ne s'est jamais arrêté depuis l'antiquité, quoiqu'il nous apparaisse confus et désordonné à certaines époques. L'avénement du christianisme, l'invasion des Barbares, les croisades, les persécutions même contre les juifs, l'établissement des villes Anséatiques, l'affranchissement des communes, l'organisation des corporations par saint Louis, le mouvement industriel et commercial des républiques italiennes, le protestantisme, la découverte de l'Amérique, ont apporté des changements graduels dans la marche de l'économie politique. Les expériences n'ont pas discontinué, précédant toujours les théories. Nous avons assisté à ces développements laborieux de la science dans les faits : il est temps de les résumer dans les systèmes.

Ces divers systèmes ont toujours emprunté quelque chose du caractère des nations chez lesquelles ils ont pris naissance. L'Italie, qui a eu l'honneur de rallumer le flambeau de toutes les sciences, est la première qui se soit livrée à l'étude de l'économie politique. Tandis que la plupart des grands États de l'Europe étaient en proie aux expédients financiers et à la misère, des banques s'établissaient à Venise, à Milan et à Gênes ; on dressait à Florence les premiers budgets des dépenses et des recettes publiques; on substituait la noblesse de soie et de laine à la noblesse d'épée. D'ex-

cellents écrits sur les monnaies révélaient les secrets du crédit et créaient la science des finances. Il n'est pas jusqu'aux malheurs de la Péninsule qui n'aient favorisé les progrès de l'économie politique, en faisant éprouver aux Italiens, sous Charles-Quint, la funeste influence des monopoles, des hautes taxes et des prohibitions. Dès l'année 1582, Gaspard Scaruffi publiait son travail *sur les monnaies et sur la vraie proportion entre l'or et l'argent*. Il proposait la création d'un *medium* universel de la circulation et la marque de tous les ouvrages d'orfévrerie. Le Napolitain Serra, qui écrivait en 1613 son *Traité des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les royaumes*, comprenait déjà le pouvoir productif de l'industrie. Bandini, précurseur de Quesnay et des physiocrates, signalait les avantages d'un impôt unique, comme plus facile et plus économique ; Broggia publiait le premier écrit méthodique sur la théorie des impôts. Mais le plus célèbre des économistes italiens est sans contredit le professeur Genovesi, que l'on peut considérer à juste titre comme la rival d'Adam Smith, sinon pour la justesse de ses doctrines, au moins pour l'impulsion qu'il sut donner à l'enseignement de la science dans toute l'Italie.

Aucun écrivain ne représente, en effet, plus exactement le caractère de l'école économique italienne. Cette école a été de tous temps philosophique et réformatrice ; elle se plaît aux hasards de la politique et ses conseils s'adressent moins souvent aux peuples qu'aux rois. Genovesi a eu le courage de la maintenir dans cette ligne périlleuse et honorable. Il a combattu pour la liberté du commerce des grains, pour l'abolition des lois sur l'intérêt de l'argent et pour la réduction du nombre des communautés religieuses. Il a pro-

clamé la supériorité du travail sur la fécondité des mines pour enrichir les nations. Il prévoyait nettement, en 1764, l'émancipation des États-Unis d'Amérique et la ruine du système colonial. Sa haute moralité, son éloquence, sa vaste érudition n'ont cessé d'attirer près de lui une foule de disciples, et quoique ses doctrines fussent favorables au système mercantile, on peut le considérer comme le fondateur de l'économie politique en Italie. Algarotti, l'un de ses plus célèbres successeurs, nous a donné la première analyse des phénomènes de la division du travail, dont le marquis de Beccaria devait compléter la théorie presque au moment même où elle recevait, en Angleterre, les belles démonstrations d'Adam Smith. Beccaria, dans son langage pittoresque, appelait le fer *métal-père;* il était, d'ailleurs, sectateur des *économistes* français de l'école de Quesnay.

Les Méditations sur l'économie politique, du comte Verri, n'ont pas moins contribué au succès de l'école italienne. Verri est le précurseur d'Adam Smith. Son style concis et énergique, ses comparaisons ingénieuses et frappantes ont donné beaucoup de popularité à ses ouvrages, malgré les lacunes importantes qu'on y remarque. Vasco et Ricci, qui écrivaient sur la mendicité et sur les établissements de bienfaisance, représentent les théories de Godwin et de Malthus en Italie. Le premier soutenait que les gouvernements devaient secours aux pauvres; le second établissait l'inutilité et le danger de toute assistance systématique et obligée. On trouve dans Vasco l'idée saint-simonienne de l'abolition de l'héritage. Ortès, son contemporain, a été trop vanté; mais cet auteur a le mérite d'avoir signalé le premier, en Italie, l'envahissement du paupérisme et les

moyens d'y remédier. Il a très-bien fait ressortir le contraste de la misère et de l'opulence dans les grandes villes. Selon lui, « la population se maintient, augmente ou diminue toujours proportionnellement aux richesses; mais jamais elle ne précède les richesses. Les générations des brutes sont limitées par l'action de l'homme; les générations des hommes sont limitées par la raison. Les populations diminuent par les impôts excessifs et par l'esclavage. Le célibat est aussi nécessaire que le mariage pour conserver la population. Reprocher le célibat à un célibataire serait la même chose que de reprocher le mariage aux hommes mariés. Les maisons de travail pourvoient quelques-uns et *dépourvoient* un plus grand nombre. »

Filangieri a été, en Italie, l'un des plus habiles défenseurs de la liberté du commerce, l'ennemi constant des nombreuses armées permanentes. « Tant que les maux de l'humanité ne seront pas guéris, s'écriait-il, tant que les erreurs et les préjugés qui perpétuent ces maux trouveront des partisans; tant que la vérité, connue seulement de quelques hommes privilégiés, restera cachée à la plus grande partie du genre humain; tant qu'elle se montrera loin des trônes, le devoir du philosophe économiste est de la prêcher, de la soutenir, de la provoquer et de l'illustrer. Si les lumières qu'il répand ne sont pas utiles à son siècle, à sa patrie, elles le seront certainement à un autre siècle, à un autre État. Citoyen de tous les pays, contemporain de tous les âges, l'univers est sa patrie, la terre est sa chaire, ses contemporains et ses descendants sont ses disciples. » Jamais peut-être l'expression cosmopolite de l'école italienne ne s'était manifestée d'une manière plus vive que dans cet auteur, si ce n'est dans les nombreux écrits de Melchior

Gioja, l'Atlas de la science en Italie. Son fameux *Prospectus des sciences économiques* avait pour but de réduire en système raisonné tout ce que les écrivains ont pensé, les gouvernements sanctionné et les peuples pratiqué en économie politique et privée. Il y a examiné les opinions de tous les écrivains italiens et étrangers. C'est une véritable encyclopédie de la science; mais elle n'est pas toujours impartiale, surtout envers les Français.

Le caractère distinctif de l'école économique des Italiens consiste principalement dans leur manière large et complexe d'envisager les questions. Ils ne s'occupent pas de la richesse sous le point de vue abstrait et absolu, mais sous le rapport du bien-être général. Pour qu'une mesure économique leur paraisse importante, il ne faut pas seulement qu'il s'y rattache une question d'argent, mais un intérêt moral ou politique. Les sociétés ne sont pas à leurs yeux des maisons de banque et les ouvriers des machines. Ils considèrent l'homme comme l'objet perpétuel de leur sollicitude et de leur étude. Ils sont publicistes autant qu'économistes. Montesquieu représente le mieux dans notre langue le véritable type de l'économiste dans la leur. Les questions dans lesquelles ils ont excellé sont celles des monnaies, des ports francs, de l'agriculture, des monts-de-piété, des établissements de bienfaisance. Si leurs nombreux ouvrages n'ont pas obtenu un grand retentissement, il faut l'attribuer aux précautions ombrageuses de presque tous les gouvernements et à la position personnelle des auteurs, les uns ministres, les autres conseillers, quelques-uns ecclésiastiques; mais l'économie politique leur doit sa propagation en Europe et d'excellents traités sur une foule de spécialités importantes. La plupart de ces

économistes ont eu à braver l'inquisition de Rome, celle de Venise, les préjugés contemporains et le despotisme de leurs gouvernements. Ils ont écrit contre les abus existants et en quelque sorte sur la brèche. Leur vie fut un combat et l'économie politique est restée pour eux la science sociale, la sience universelle : partout ailleurs elle n'est que la science des richesses.

En Espagne, elle fut toujours considérée comme l'alliée du fisc. Toute la législation économique de ce pays est empreinte d'un caractère exclusif qui remonte jusqu'à l'expulsion des Maures, et à la découverte du Nouveau-Monde. La liberté de l'industrie y succomba de bonne heure devant l'établissement des manufactures de monopole seigneurial ou royal ; et le besoin d'assurer à l'Espagne le marché de l'Amérique y donna naissance au système prohibitif qui a infecté, depuis, toute l'Europe. Tous les fléaux économiques découlent de cette source. En poursuivant à outrance les Maures et les juifs, les Espagnols ont détruit dans la Péninsule l'esprit d'entreprise et de spéculation; en multipliant les couvents et les moines, ils ont donné une prime à l'indolence et élevé la mendicité au rang d'une profession. Les majorats, la main-morte, la haine pour les étrangers ont causé un égal préjudice à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Il n'y a peut-être pas de pays au monde où l'administration économique ait causé plus de maux; et l'on pourrait dire que l'Espagne a essayé sur elle-même tous les mauvais systèmes, comme certains expérimentateurs essayent des poisons. Que pouvait-on tenter d'utile sous la menace des rigueurs de l'inquisition et en présence des mines d'Amérique, dont les produits inépuisables semblaient improvisés tout exprès pour réparer toutes les erreurs, pour faire illusion sur tous les

dangers? Cette prospérité a été aussi fatale à l'Espagne que les plus grands malheurs. Elle l'a endormie dans une sécurité funeste ; elle lui a fait croire que la puissance des États résidait dans les métaux précieux et non dans le travail ; elle a engendré les préjugés absurdes de la balance du commerce et les lois draconiennes contre l'exportation du numéraire ; elle a couvert de fleurs les bords du précipice où cette monarchie devait un jour s'engloutir.

C'est dans les écrits mêmes publiés sous l'influence de ces préjugés déplorables qu'il faut chercher l'explication de la décadence de l'Espagne et du progrès des mauvaises doctrines économiques dans ce pays. Presque tous rédigés par des prêtres ou par des employés du fisc, ces traités sont de véritables manifestes contre les principes fondamentaux de la richesse des nations. Oppression au dedans, exclusion au dehors, telle est leur devise. On dirait, en les lisant, que l'espèce humaine a été créée pour le bon plaisir de quelques familles ou de quelques corporations. Toutefois, vers la fin du dix-huitième siècle, le mouvement philosophique parti de France pénétra en Espagne et y produisit une réaction favorable à l'économie politique, sous le règne de Charles III. Des commissaires furent nommés pour explorer les possessions américaines ; des canaux furent tracés, des routes ouvertes dans la métropole, et la banque de Saint-Charles sembla vouloir initier les Espagnols aux avantages du crédit. En même temps, Cabarrus, Jovellanos, Danvila, Martinez de la Mata, Semparé y Guarinos, et de nos jours Valle Santoro, Florez Estrada, et plusieurs membres distingués des cortès essayaient de rappeler la nation aux principes trop longtemps méconnus de l'économie politique.

Mais tous ces efforts ont été impuissants contre l'opiniâtreté des préjugés nationaux et contre les malheurs dont l'Espagne a été accablée depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Le système prohibitif lui a fait perdre ses plus belles colonies; les monopoles industriels ont détruit toutes ses manufactures; la dîme, les majorats ont frappé son agriculture de stérilité; la guerre a dissipé ce qui lui restait de capitaux, et l'anarchie paralyse encore les efforts qu'elle fait pour reprendre son rang parmi les nations. Jamais peuple n'offrit un exemple plus frappant des châtiments qui suivent les erreurs en économie politique, et jamais les citoyens d'aucun pays n'expièrent d'une manière plus cruelle les fautes de leur gouvernement. Il n'y a pas une seule plaie sociale de cette monarchie qui ne soit le résultat d'une mauvaise doctrine, et l'on pourrait dire qu'elle a servi d'exemple à toutes les autres en leur apprenant à profiter de ses mécomptes. L'école économique espagnole est en effet celle qui a répandu le plus de préjugés commerciaux dans le monde, et l'Espagne est le pays qui en a le plus souffert. Son économie politique est encore la même que celle de Charles-Quint, et les protestations éloquentes de Jovellanos et de Florez Estrada n'ont pu parvenir à l'entamer.

L'économie politique a eu, en France, des destinées plus heureuses. Il ne s'est pas passé un siècle sans que des voix généreuses se soient élevées pour le triomphe des principes éternels de justice dans la répartition des profits du travail. Dès le règne de saint Louis, les corporations assuraient à chaque corps de métier, si ce n'est à chaque travailleur, une certaine indépendance; l'ouvrier était assujetti à une discipline sévère, mais du moins la corporation était libre. Sous Henri IV, l'agri-

culture eut son tour et les paysans, affranchis d'une foule de vexations, sortirent pour la première fois de l'état de torpeur où le régime féodal les avait plongés. On voit, en lisant les écrits de Sully, que ce grand ministre travaillait d'une manière systématique à émanciper l'agriculture, et que cette branche-mère de la production occupait déjà dans son esprit le rang qui lui est dû. Colbert organisa l'industrie sur des bases nouvelles [1]; il lui donna des encouragements et des lois, et nous avons prouvé qu'il fut moins hostile qu'on ne pense aux intérêts agricoles. Puis vinrent la période de Law, la fondation et les orages du crédit, douloureuses expériences qui eurent du moins l'avantage de faire connaître à la France un des principaux éléments de sa richesse future. Les *économistes* du dix-huitième siècle achevèrent de compléter l'œuvre des siècles précédents, en exposant la première théorie économique qui ait servi d'introduction à la science. Ce fut comme un signal donné à l'Europe et, dès ce moment, la pensée humaine sembla n'avoir plus de relâche. Chacun comprit que la science sociale intéressait les citoyens les plus modestes autant que les têtes les plus augustes. La société voulut se connaître elle-même; elle étudia les phénomènes de sa propre physiologie, et c'est ainsi que d'expériences en expériences, même au prix de ses malheurs, la France est parvenue à poser le problème de l'avenir, avec sa netteté accoutumée, à tous les peuples et à tous les gouvernements. L'économie politique a été philosophique en Italie et fiscale en Espagne; c'est seulement en France qu'elle a pris le caractère organisateur et social.

[1] Voir le chapitre XXVII de cette Histoire.

L'Angleterre lui a donné une physionomie et une tendance exclusivement industrielles. L'économie politique n'est considérée dans ce pays que comme la science des richesses. Les écrivains anglais ont étudié les richesses d'une manière abstraite et indépendante des maux qui en accompagnent trop souvent la production. On leur a reproché avec raison d'avoir trop séparé le bien-être des travailleurs des questions de manufactures et de machines, et de se montrer insensibles aux souffrances des classes ouvrières. La plupart des écrivains modernes de cette école, renonçant aux séductions du style si puissantes pour le triomphe même de leurs doctrines, ont traité l'économie politique comme l'algèbre, et ils se sont hasardés à soutenir que toutes les propositions de la science pouvaient être démontrées avec une exactitude mathématique. Cette tendance ne les a pas conduits aux solutions les plus philanthropiques, mais elle leur a permis de poursuivre avec une logique inflexible les conséquences de leurs principes. Il sont ainsi parvenus à donner à la langue économique une précision qui a beaucoup contribué aux progrès des idées. Ce sont les Anglais qui ont le mieux défini les mots, *production*, *capital*, *concurrence*, *crédit*, et une foule d'autres non moins importants. Ils ont créé une nomenclature, qui a fini par être adoptée par tous les économistes de l'Europe, et qui servira de point de départ à leurs travaux futurs.

Nous avons signalé le vice radical de cette école sévère et positive et le danger des complications que ses doctrines ont fait naître. En sacrifiant toutes les considérations sociales au besoin de créer de la richesse, les Anglais ont développé outre mesure la puissance productive de la nation, mais ils n'ont pas ajouté en pro-

portion au bien-être des travailleurs; heureux, ceux-ci, quand les crises commerciales n'en ont pas fait des victimes de la concurrence ou de la baisse des salaires! Le moment n'est pas encore venu d'affirmer jusqu'à quel point ce système d'excitation à consommer a pu contribuer au développement de la production, en multipliant avec les besoins l'ardeur pour le travail, qui seul permet de les satisfaire. L'accroissement continuel des impôts, principalement sur les matières de consommation, a condamné les habitants de ce pays à une fièvre continuelle de perfectionnement. L'Angleterre est devenue une immense usine, un comptoir universel. Assise sur une double couche de houille et de fer, ouverte au commerce extérieur par plus de cent ports excellents, elle a trouvé dans son sein des hommes de génie qui l'ont sillonnée de canaux et de routes, qui ont *vulgarisé* les premiers, sinon inventé, la machine à vapeur; qui ont doté leur pays du métier à filer et des chemins de fer. Elle a fondé son crédit sur des bases si larges, que la fortune nationale s'en est accrue comme d'une conquête métallique; elle a semé l'instruction d'une main si libérale, que nulle aptitude n'y saurait courir le risque de demeurer stérile. Pour comble de bonheur, cet empire a rencontré dans la plupart de ses ministres des intelligences supérieures, qui se sont mises au service de la science et qui ont exécuté avec une rare habileté ses prescriptions les plus difficiles. Aussi l'Angleterre est-elle devenue la terre classique des expériences économiques, et c'est de ce grand laboratoire qu'elles débordent aujourd'hui sur le monde.

Les économistes allemands ont considéré la science d'un point de vue philosophique et politique qui les distingue entièrement des autres écrivains européens. Peu

s'en faut qu'à leurs yeux l'économie politique ne soit que la science de l'administration, la science de l'État, la réunion des sciences *camérales*, comme ils l'appellent. Ils y comprennent presque toujours la diplomatie, le droit constitutionnel, la statistique et même la police de l'État, amalgames étranges où les meilleurs esprits n'auraient pas manqué de se perdre, si la difficulté même du sujet ne leur avait pas imposé une réserve salutaire. On compte parmi eux un grand nombre de partisans du système de Quesnay, nommément M. Schmalz qui a publié dans ces dernières années un traité qu'on croirait destiné à restaurer les doctrines des *physiocrates*. MM. les professeurs Rau, de Heidelberg, et Pœlitz, de Leipsig, ont exposé de la manière la plus complète les principes de l'économie politique tels qu'ils sont entendus en Allemagne; non que l'Allemagne ait prétendu avoir sa science particulière et des procédés plus parfaits de production et de distribution de la richesse, mais parce que dans ce pays l'économie politique a toujours été considérée dans ses rapports avec le droit public et l'administration. Plusieurs écrivains ont même eu la pensée de lui donner une base théologique, et elle ne se présente nulle part avec un cortége plus nombreux de développements et d'applications. M. le comte de Soden, qui l'appelle la science de l'économie de l'État (*Staats haushaltungs kunde*), la divise en *théorie*, *législation* et *administration*. Les finances, la police, l'éducation y occupent une place étendue.

Cette tendance de l'économie politique allemande à envahir le domaine du publiciste est devénue presque générale en Europe. Déjà, dans son *Cours complet*, J.-B. Say s'était livré à une foule de digressions sur les consommations publiques, sur les travaux exécutés par

l'État, sur l'instruction de la jeunesse, sur les dépenses de la flotte et de l'armée. Le progrès de la richesse générale lui avait démontré l'utilité et même la nécessité de l'intervention du gouvernement dans les grandes entreprises d'utilité publique. Il se relâchait peu à peu de la rigueur des principes exclusifs qui lui avaient fait repousser si longtemps cette puissante intervention. L'Angleterre, de son côté, en entrant pour la première fois dans la carrière des enquêtes parlementaires, apportait des lumières nouvelles à l'économie politique et prouvait de la manière la plus incontestable tous les services qu'on pouvait attendre de l'influence des gouvernements sur la production. Toutefois, l'Allemagne est demeurée fidèle à ses habitudes métaphysiques, et nous ne connaissons rien de plus opposé que les écrits de ses plus grands économistes à la netteté des écrivains français et aux formes sévères et didactiques des économistes de l'Angleterre.

Le développement de l'industrie et du commerce en Allemagne a commencé, néanmoins, depuis plusieurs années, à modifier la tendance trop spéculative de la science économique dans cette contrée. M. Krause, auquel ses compatriotes doivent un travail remarquable sur les douanes prussiennes, est descendu des régions métaphysiques sur le terrain des applications, et il a présenté des vues d'un grand intérêt pour l'agriculture, notamment un plan développé de banque territoriale, qui nous semble digne de méditation. M. Zachariæ, M. le professeur Hermann, M. Malchus, M. de Nébénius, M. Buchholz, sont entrés de plus en plus dans la voie des réformes pratiques, et nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que l'Allemagne continue d'y marcher de la manière la plus ferme et la plus éclairée.

L'association des douanes organisée par la Prusse est la réforme économique la plus vaste et la plus hardie qui ait été exécutée depuis un siècle. L'esprit éminemment éclectique des Allemands les a garantis de bonne heure de l'engouement des systèmes, et ils ont eu le bonheur de profiter des expériences de leurs voisins, sans en adopter les préjugés. Comme ils s'étaient toujours tenus à égale distance du régime exclusif des Espagnols, du système manufacturier des Anglais et des violences anti-commerciales de la Révolution française, la réforme a pu s'opérer parmi eux sans bouleverser les existences factices qui opposent aujourd'hui tant d'entraves aux améliorations, dans les autres pays. Moins absolus, les Allemands sont moins gênés dans leurs mouvements; ils n'ont pas de victimes à faire, point d'intérêts à sacrifier: la réforme y coule à pleins bords comme sur une terre vierge, et peut-être, tandis que la discussion continue dans les États renommés par leurs habitudes pratiques, c'est dans le pays de la métaphysique que se feront les essais les plus décisifs.

Quelles que soient les différences caractéristiques qui distinguent aujourd'hui les systèmes d'économie politique en Europe, ils viennent tous se fondre peu à peu dans une opinion commune, la nécessité d'une répartition plus équitable des profits du travail. Dans le pays même où la presse et la tribune sont muettes, un instinct prophétique avertit les gouvernements des vrais besoins des peuples et leur impose l'obligation d'y satisfaire. L'énergie employée jadis aux travaux de la guerre se porte vers des entreprises industrielles; la condition de l'ouvrier est honorée, et nous marchons rapidement vers l'accomplissement d'un nouveau pacte, soit entre les travailleurs, soit entre les nations. L'individu aspire

à sa part de la puissance collective des masses, et nous ne concevons plus d'autre état social que celui qui assure à chacun un sort proportionné à ses talents personnels et à son labeur quotidien. Les gouvernements mêmes sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front et de résoudre des difficultés qu'ils pouvaient impunément éluder il y a quelques années. Il s'est établi entre eux une salutaire émulation de mesures favorables à l'accroissement du bien-être général; et l'on citerait difficilement un seul acte important d'administration qui n'ait pour but le progrès de la richesse publique et l'amélioration du sort des citoyens les plus humbles. Que de créations de ce genre l'économie politique n'a-t-elle pas provoquées depuis le commencement du dix-neuvième siècle ! L'ordre s'est rétabli dans les finances et la foi aux engagements publics est devenue chose sacrée; les caisses d'épargne ont offert un asile aux économies du pauvre; des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels se sont multipliées dans tous les pays éclairés; le commerce a rapproché les peuples que la guerre avait trop longtemps séparés. Aucune école économique n'ose soutenir au grand jour le système exclusif, et personne ne croit plus qu'un pays s'enrichisse de la ruine de ses voisins. Les croyances respectives des vieilles sectes se confondront bientôt dans une religion universelle, dans un catholicisme industriel et pacifique qui résumera les grands travaux du passé au profit et à la satisfaction des besoins de l'avenir. Quand une ligne de chemins de fer unira Marseille à Moscou, il n'y aura plus d'économie politique allemande ni française, et les douanes prussiennes auront cessé d'exister. On ne dissertera plus sur ce qui nous occupe tant aujourd'hui, si ce n'est pour regretter qu'on ait délibéré si longtemps au lieu d'agir.

CHAPITRE XLVI.

Des complications économiques résultant de l'affranchissement industriel depuis 1789. — Des inconvénients de la concurrence. — Contradiction entre les faits et les lois. — Nécessité de les mettre en harmonie. — Des révolutions qui se sont opérées dans les relations commerciales depuis le dix-neuvième siècle. — Modifications qui en résultent pour l'économie politique.

Le moment est venu d'agir, en effet, car tout marche d'un pas rapide, et le mouvement qui nous emporte nous laisse à peine le temps de regarder autour de nous. Il ne reste plus rien de l'ancien état social sur lequel s'appuyaient les institutions de nos pères ; un demi-siècle a suffi pour renouveler la face de la terre et le théâtre des expériences. Le malaise de la société actuelle dépend surtout de l'incompatibilité qui existe entre les vieux systèmes et les intérêts nouveaux. Les principes économiques qui nous régissent datent de plus de deux cents ans, et notre constitution industrielle n'a plus rien de commun avec celle de l'époque où ils virent le jour. De quelque côté que nous portions les yeux, ce contraste nous frappe et présage une rénovation. L'examen que nous allons en faire sera la conclusion de cette histoire et en résumera la moralité.

Le premier coup fut frappé par la Révolution française. C'est elle qui abolit dans une seule nuit le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats, les dîmes et les priviléges de tout genre. A l'ancien système de concentration des propriétés, elle fit succéder leur division extrême, dont l'excès remet aujourd'hui en question les premiers bienfaits. Elle affranchit le travail en abolissant les corporations, et fit renaître le commerce en supprimant les douanes intérieures. Mais, depuis, nous avons vu croître sur ce terrain la concurrence illimitée, la multiplication des exploitations rurales au capital insuffisant, et l'agriculture à la manière irlandaise. Une seule caste était, avant 1789, soumise à l'impôt ; l'égalité devant la loi y a soumis toutes les autres. La répartition a été plus équitable sans doute ; mais le fardeau s'est singulièrement accru. La destruction des jurandes accorda la liberté à l'ouvrier, mais elle supprima la responsabilité des maîtres. La Révolution donnait beaucoup ; elle demandait davantage. Ainsi, dès les premiers pas, toute l'ancienne organisation sociale était profondément modifiée, et les institutions nouvelles demeuraient soumises aux vieilles coutumes ou abandonnées au hasard. En émancipant les hommes, on leur laissait les fers aux pieds ; la liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude. Au lieu de faire la guerre à leurs maîtres, ils se la firent entre eux.

Chacun sait les complications imprévues qui sont nées de cet état de choses. Ce fut un beau spectacle, sans doute, que de voir la lice ouverte à toutes les capacités ; mais que de mécomptes ! Que d'espérances trompées ! Que d'entreprises malheureuses ! Les uns, en se précipitant vers le mariage comme vers la terre promise, n'engendrèrent que le paupérisme et ne recueillirent

misère ; les autres, s'aventurant sans expérience s hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que queroute, et crurent se sauver par les prohibi- Étrange aveuglement qui leur faisait invoquer, un remède à leurs maux, le fléau même qui ausé les maux de leurs pères, et qui n'était, après ue la résurrection d'un privilége ! Tel fut le point art de la première et de la plus funeste contra- de notre législation industrielle : en rendant la à l'industrie, on ne la rendit point au commerce, onsommation fut attaquée par les fausses mesures n prenait pour augmenter les éléments de la pro- ı. Loin de sortir de cette fausse route, la France chaque jour engagée davantage, de sorte qu'on itué à l'ancienne aristocratie féodale une aristo- de douanes, qui profite des monopoles au détri- le la masse des travailleurs. Le résultat de ce e a été de constituer les chefs de l'industrie en é permanente entre eux-mêmes et de placer les rs dans la nécessité de se faire une perpétuelle rence au rabais, c'est-à-dire d'accroître leurs s de misères et de privations. La dîme de nos e lève dans les ateliers ; nos forges et nos filatures evenues des donjons où siégent, revêtus de leurs es d'or, les hauts et puissants seigneurs de l'indus- oderne.

égime colonial actuel n'est pas moins incompa- vec la situation véritable des colonies. Il n'y a colonies, dans l'acception du mot; le trafic des est interdit par des traités solennels : l'esclavage boli par le parlement d'Angleterre, et, dans le au-Monde, une république noire vient de traiter à égale avec sa métropole. Les Anglais et les

Espagnols ont perdu leurs plus belles possessions dans les deux Amériques. Et cependant le régime colonial subsiste toujours : faute du corps on s'attache à l'ombre; on prétend conserver avec des nations libres les habitudes despotiques et exclusives qu'on avait prises avec des établissements asservis. L'expérience et l'économie politique ont beau démontrer qu'on gagnerait davantage à traiter sur un pied plus libéral, la routine l'emporte et la contradiction survit. Le commerce d'un grand peuple continue d'être subordonné aux intérêts malentendus de quelques petites îles, comme un vaisseau amarré à ces *corps morts* qui flottent à l'entrée de nos rades. En attendant, les intérêts se compliquent et souffrent; l'esclavage fermente et l'on semble ne pas s'apercevoir que les colonies s'en vont.

Il n'est pas jusqu'aux grands chemins du commerce qui n'aient éprouvé leur révolution depuis le commencement de ce siècle. La Méditerranée a reconquis son sceptre, et la ville d'Alexandre redevient l'entrepôt du commerce des Indes. Un éclair du génie de Napoléon a rallumé en Égypte le flambeau de l'industrie, éteint depuis plus de mille ans. Alger a cédé à nos armes, et la Grèce est sortie de ses ruines. La piraterie a cessé ses ravages, et dans Constantinople même l'esprit de réforme pénètre chaque jour, à la faveur de notre influence et de nos idées. Nos bateaux à vapeur parcourent librement l'immense littoral de la Méditerranée, et des relations inespérées s'établissent entre des peuples longtemps inconnus les uns aux autres. Tous ces événements ne sont-ils pas destinés à produire de profonds changements dans l'économie politique européenne? Et n'est-il pas à craindre qu'en persistant dans une législation faite pour d'autres temps, nous ne soyons surpris par quel-

que fatale catastrophe? Venise n'a-t-elle pas commencé à déchoir le jour où les Portugais doublèrent le cap de Bonne-Espérance?

Les changements que nous venons d'indiquer ne sont pas les seuls qui se soient passés depuis cinquante ans et qui méritent l'intérêt des économistes. Sans sortir du domaine des faits matériels, nous n'avons qu'à jeter nos regards sur le mouvement des sciences physiques, chimiques et mécaniques. Un nouveau monde tout entier y a été découvert, et nous consommons aujourd'hui pour plusieurs centaines de millions de francs de produits qui étaient à peine connus de nos pères. La production générale des tissus de coton s'élève à près de deux milliards; celle du sucre à plus de cinq cents millions. A calculer l'accroissement de l'industrie des laines, des toiles, du fer, de la houille, des glaces, et le développement prodigieux de ces milliers de manufactures domestiques établies au sein de nos grandes villes, vous ne tarderez pas à reconnaître que tous les éléments de la production sont changés et qu'il faut de nouvelles lois à ce monde nouveau. Chaque jour nous apporte sa découverte, et tandis que les navires du commerce multiplient les arrivages de matières premières, le génie de la mécanique enseigne des procédés plus économiques pour les mettre en œuvre. Les échanges devenus plus nombreux ont amené à leur tour des modifications dans le système du crédit public et privé. La nécessité familiarise peu à peu les esprits avec l'organisation des banques, avec les emprunts publics, et la confiance, jadis si lente à venir, dépasse quelquefois les limites du possible dans les grandes spéculations de notre temps. La puissance de l'association ne connaît plus de bornes. Aussitôt qu'un obstacle se présente, une armée d'assiégeants

accourt pour le lever et semble se jouer des résistances même de la nature. Ici un pont suspendu réunit deux montagnes; plus loin un merveilleux *tunnel* essaye de passer sous le lit d'un grand fleuve; ailleurs quelque canal [1] vole de crête en crête, comme une ligne imaginaire, au travers de l'espace.

Les gouvernements se sont associés avec empressement à ces œuvres hardies, et pour ne parler que d'un seul pays, nous avons vu depuis peu d'années la France, à peine remise des troubles de sa dernière révolution, reprendre et achever ses monuments, multiplier ses canaux, ouvrir ses chemins de fer, curer ses rivières et voter des sommes immenses pour l'agrandissement de ses ports. Il se fait ainsi dans chaque contrée de véritables découvertes, qui équivalent à des agrandissements de territoire et qui augmentent la fortune privée des habitants en même temps que la richesse publique. Nul ne saurait nier désormais l'importance de l'intervention officielle du gouvernement dans les grandes entreprises d'utilité générale. Si le pouvoir faisait un pas de plus et s'il prenait l'initiative d'une grande réforme dans celles de nos lois qui ont cessé d'être en harmonie avec la tendance actuelle de la civilisation, l'économie politique aurait remporté une de ses plus grandes victoires. Nos lois civiles se ressentent encore de l'époque où elles furent rendues et du principe qui les a inspirées. Napoléon qui donna son nom à ce Code, succédait à un régime de lutte et de spoliation; il voulait reconstituer une aristocratie, et il rentrait dans la féodalité, sans réfléchir qu'une puissance nouvelle s'était élevée sur ses ruines et régnait désormais sur le monde :

[1] Celui du lac Erié, aux Etats-Unis.

c'était l'industrie. Ses ailes étaient encore repliées sous la protection de l'Angleterre ; mais elle commençait à prendre son essor du haut de ces grandes usines que le génie du travail a multipliées, depuis, dans toute l'Europe. En vain les priviléges de la propriété foncière, soigneusement maintenus, semblaient-ils destinés à perpétuer les vieilles distinctions de castes et la supériorité du seigneur sur l'esclave : le commerce échappait par la lettre de change aux entraves du régime hypothécaire et prospérait des rigueurs de la loi en même temps que la propriété semblait mourir de ses faveurs. Cette immense question sera traitée un jour. En présence de l'hypothèque de plus de onze milliards qui pèse sur la terre de France et qui la paralyse, l'allure plus indépendante de l'industrie et du commerce, encore bien entravés pourtant, doit être un sujet sérieux de méditations pour les économistes et pour les hommes d'État. Il y a tout un âge d'or à espérer pour l'agriculture, du perfectionnement de la législation à son égard.

Mais c'est surtout vers les grands travaux de communications que se dirige la sollicitude actuelle des peuples. L'isolement qui les avait tenus si longtemps plongés dans la barbarie fait place à des relations tous les jours plus intimes, et la baisse du prix des transports ajoute une valeur immense à des produits jusque-là dédaignés. Il ne faut pas espérer, toutefois, que les grandes difficultés de l'économie politique seront résolues dans un avenir peu éloigné. Celles qui lui restent à vaincre appartiennent désormais à la pratique, et c'est là que les moindres fautes peuvent entraîner des conséquences déplorables. Après avoir disserté pendant plus d'un siècle sur le plus ou moins d'importance de l'intervention des gouvernements, il faut les mettre à l'œuvre

partout où les ressources isolées des particuliers sont devenues insuffisantes. En matière de finances, la pratique a donné plus d'un démenti solennel aux théories. Qui eût dit, par exemple, quand le docteur Price développa son ingénieuse théorie de l'amortissement, que cet expédient, réputé si efficace, serait rangé un jour parmi les combinaisons financières les plus stériles? Quand la France, entraînée dans le système fiscal de la Restauration, croyait protéger le monopole colonial en surchargeant de droits les sucres étrangers, qui eût pu croire que cette faveur si vivement réclamée serait la cause principale de la décadence des colonies? L'Angleterre a cru pendant près de deux cents ans, que le plus sûr moyen de diminuer le nombre des pauvres était d'avoir une taxe des pauvres, et la taxe des pauvres a donné naissance au paupérisme. Il s'est trouvé qu'après avoir dépensé plus de quatre milliards de francs pour secourir ses indigents [1], la Grande-Bretagne est obligée de revenir sur ses pas, de reviser sévèrement ses lois à cet égard et de combattre, non sans péril, le fléau qu'une erreur de son économie politique a fait naître.

C'est l'étude approfondie des faits qui a permis d'apprécier à leur juste valeur les conséquences des théories économiques. La plupart de ces théories n'étant que des inductions tirées des faits antérieurs, il était difficile que ces faits, mal observés, n'eussent pas influé sur l'exactitude des conséquences qu'on en avait déduites. Depuis que l'attention des gouvernements s'est dirigée de ce côté, la science a pu marcher d'un pas plus sûr et l'administration procéder avec plus de certitude. Comment

[1] Voir la *Statistique de l'Angleterre*, publiée par M. Porter et traduite par M. Chemin Dupontès, page 79.

aurait-on pu établir des impôts sur des bases équitables, à l'époque où l'on n'avait aucune donnée, même approximative, sur les profits des diverses industries, sur la répartition des bénéfices entre elles et sur le nombre des travailleurs dont leur personnel se compose. Y a-t-il longtemps que nous connaissons le nombre des enfants-trouvés, la population de nos hôpitaux et celle de nos prisons? Et cependant, ces bases de toute réforme et même de toute bonne administration sont les plus faciles à recueillir, et l'importance des autres est appréciée depuis si longtemps, que le grand Colbert avait ordonné l'exécution d'un travail de ce genre [1]. On n'aborde plus désormais aucune question d'économie politique avant de s'être livré à des enquêtes sérieuses sur tous les faits qui s'y rattachent. Quand le gouvernement anglais a voulu réduire les droits énormes qui pesaient sur les soieries de France, une enquête solennelle a permis à tous les intérêts de se faire entendre, et cette enquête est devenue un traité complet sur la matière. La discussion du renouvellement du privilége de la banque a donné lieu à un travail semblable, le plus curieux peut-être qui ait été fait sur une question de finances. Le projet d'établir un système de communication avec l'Inde par la mer Rouge a été également précédé des recherches les plus approfondies. Enfin, la grande enquête exécutée à l'occasion de la révision des lois sur les pauvres a été le signal d'un travail analogue dans tous les pays de l'Europe : chaque peuple a voulu con-

[1] Cette grande pensée de Colbert a reçu son exécution. Il existe au département des manuscrits de la Bibliothèque royale une série de près de cent volumes de statistique, rédigés par les intendants des provinces, sous les ordres du ministre, et qui pourraient encore servir de modèles à nos préfets.

naître la gravité de ses blessures et chercher les moyens d'y remédier.

L'économie politique étant appelée à résoudre tous ces problèmes de l'intérêt social, s'éclaire chaque jour de nouvelles lumières, même dans les pays soumis au gouvernement absolu. Le budget des dépenses, celui des voies et moyens, la loi des comptes permettent d'apprécier le véritable état de la fortune publique; par le compte rendu annuellement de la justice civile et criminelle, on peut se faire une idée exacte du mouvement des affaires et de l'état des mœurs; les résultats de l'enseignement primaire, les budgets des communes, les statistiques locales, exécutées avec un soin extrême dans quelques départements [1], ne laissent aucun refuge aux arguments de la routine et du préjugé. Les documents industriels sont plus rares. Le gouvernement, pénétré de l'idée que toutes les questions relatives à la production devaient être abandonnées à la vigilance de l'intérêt privé, n'a publié que fort tard et très-incomplétement d'abord les faits dont il était dépositaire, tels que les tableaux d'entrée et de sortie des marchandises, le produit des mines, le nombre des établissements industriels de tout genre. On ne savait rien, il y a peu de temps. de la situation des entrepôts, de l'importance du transit, de l'étendue de notre cabotage. Peu à peu, néanmoins, à mesure que les faits sont recueillis avec plus d'exactitude, les questions s'éclaircissent et marchent vers une solution qu'on n'aurait jamais pu espérer de la seule influence des principes. Des discussions approfondies au sein des Chambres sont venues compléter, dans ces derniers temps, l'enseignement qui résultait déjà des pro-

[1] Celle du Haut-Rhin, par exemple, qui laisse peu à désirer.

grès de la statistique, et l'économie politique est entrée dans une ère nouvelle, toute d'expériences et d'applications.

De quelque côté qu'on tourne ses regards, il est impossible de n'être pas frappé de tous les progrès qui ont été réalisés, depuis que la paix a permis aux gouvernements et aux populations de concentrer leur attention sur les réformes favorables à la prospérité générale. On a compris de toutes parts que la puissance matérielle n'était qu'un auxiliaire de perfectionnement moral et que la production des richesses ne devait être considérée comme vraiment utile, qu'autant qu'il en résultait une plus grande somme de bien-être et de moralité pour les travailleurs. Ainsi, en Angleterre même, déjà l'on a réduit les heures de travail pour l'enfance et l'on a demandé aux sciences physiques de nouveaux moyens d'assainissement pour les ateliers. Les prisons n'ont plus été abandonnées au bon plaisir des geôliers; elles sont devenues de vastes usines où se font chaque jour, avec une sollicitude qu'on ne saurait trop louer, des essais d'amélioration qui porteront bientôt leurs fruits. Des voyageurs officiels, volontaires de cette belle cause de l'humanité, ont parcouru les deux mondes pour y étudier les méthodes essayées dans le but de ramener au bien les criminels, naguère abandonnés. La bienfaisance elle-même a demandé conseil à la science; elle est devenue moins prodigue de secours. Les hospices d'enfants-trouvés n'ouvrent plus à deux battants les portes de leurs cimetières; il a suffi de quelques formalités ingénieuses pour rappeler les mères au sentiment de leurs devoirs et pour épargner aux contribuables des sommes considérables. La loterie a été supprimée; la réprobation publique a fait fermer les maisons de jeu.

Dans l'ordre purement matériel, l'économie politique n'a pas provoqué moins de changements surprenants et de progrès inespérés. Une population tout à fait nouvelle de propriétaires mobiliers s'est élevée en face de la propriété foncière, et s'accroît tous les jours avec une rapidité sans exemple. Les richesses créées par leur industrie offrent des débouchés nombreux aux produits de l'agriculture et des ressources immenses au trésor public. Ainsi s'explique l'accroissement progressif des impôts indirects, destinés à atteindre la fortune industrielle des nations, et à augmenter avec elle. Chaque année voit monter le chiffre qui représente le produit de ces taxes: la poste aux lettres, le timbre, le tabac, les douanes, les octrois, les boissons, donnent des revenus de plus en plus élevés, parce qu'ils sont proportionnés au mouvement ascendant de la richesse publique. Le même phénomène se reproduit dans tous les pays civilisés, et les créations de l'industrie manufacturière et commerciale ont pris un tel développement dans certaines contrées, comme l'Angleterre, les États-Unis, que l'impôt indirect y est presque devenu la seule base du budget des recettes de ces États. En même temps, l'épargne y favorise la multiplication des capitaux et permet d'entreprendre, sous les auspices de l'association, des travaux productifs de nouvelles épargnes et de richesses indéfinies. Toutes les frontières paraissent s'agrandir devant ces armées de travailleurs; on découvre des mines inconnues; on exploite des forêts vierges; on crée des produits qui semblaient fabuleux. En France, la betterave et le mûrier ont fait doubler la consommation du sucre et de la soie; en Angleterre, le lin menace de supplanter nos toiles; en Belgique, la fabrication des machines s'étend déjà sur une échelle immense et semble, néan-

moins, à peine commencer. Qui oserait soutenir, en présence de ces résultats, la possibilité de maintenir un régime économique né pour d'autres besoins et dans des circonstances si différentes?

Il y a vingt-cinq ans à peine, l'Europe était bouleversée de fond en comble par une guerre générale, inouïe dans les fastes de l'histoire. Le commerce maritime était anéanti, les manufactures souffrantes, les capitaux dissipés; le crédit semblait perdu pour jamais. Tout à coup, la France proclame le principe de la fidélité aux engagements; elle emprunte des sommes énormes pour payer ses dettes, et dix ans se sont à peine écoulés qu'elle a retrouvé ses forces, relevé son industrie et porté son commerce aux extrémités du monde. Au moment où je termine cet ouvrage, les capitaux engagés dans les entreprises industrielles s'élèvent à plus de deux milliards de francs dans notre pays; ils ont atteint un total double en Angleterre, et la masse des capitaux versés dans les emprunts publics de tous les peuples ne peut pas être évaluée à moins de cinq fois cette somme. La création des canaux [1] et l'amélioration des routes ont triplé la valeur d'une foule immense de propriétés, et l'on a vu dans quelques grandes villes les terrains s'élever au prix exorbitant de mille francs le mètre carré. Le capital national s'est partout accru avec une telle rapidité et dans des proportions si extraordinaires, qu'on peut har-

[1] « Il est établi, sur des données certaines, que le canal du Midi a augmenté de vingt millions le revenu annuel des contrées qu'il traverse et de plus de quatre millions les recettes du trésor. Il est pareillement établi que le canal du Centre a augmenté de cinq à six millions le revenu territorial de la France. »

(M. Pillet Will : *De la dépense et du produit des canaux*, page 61.)

diment affirmer qu'avant vingt-cinq ans la propriété française aura triplé de valeur. Le même mouvement ascendant se manifeste dans toute l'Europe; et sans l'assistance violente d'aucune révolution intérieure, la paix suffit pour relever les conditions les plus humbles, en favorisant l'émancipation des travailleurs, par les profits croissants de leur travail. On ne saurait évaluer d'une manière certaine les changements qui s'opèrent tous les jours de cette manière; mais leur nombre s'augmente d'une manière tellement régulière, que la constitution de la société finira par être entièrement renouvelée. Ainsi disparaîtront les inégalités sociales les plus choquantes, et peut-être un jour les dernières traces du prolétariat.

La science de l'économie politique a le droit de revendiquer une belle part de ce progrès et des dispositions pacifiques où se trouve l'Europe. L'esprit de conquête et d'envahissement a fait son temps. Les nations les plus guerrières ont tourné leur activité vers des travaux plus durables, et le véritable patriotisme consiste désormais à enrichir son pays plutôt qu'à ravager les pays voisins. La puissance a passé du côté de la richesse; la barbarie est devenue inhabile à troubler le repos des contrées civilisées. C'est sur la nature, à présent, qu'il est beau de faire des conquêtes; c'est en domptant des fleuves, en exploitant les mines, en ouvrant des canaux et des routes, qu'un peuple prouve sa supériorité et triomphe de ses rivaux. Les hommes ne vaudront bientôt plus qu'en proportion des services qu'ils peuvent rendre et non de l'ambition qu'il leur plairait de manifester. Tout ce qui peut faciliter l'accroissement des bénéfices dans les diverses classes de la société, mérite plus de droits à la sollicitude publique que les promesses, trop rare-

ment réalisées, des novateurs les plus ardents. Les peuples ne vivent point d'ambroisie, et quoiqu'on ait reproché à l'économie politique de courber leur front vers la terre, en s'occupant trop exclusivement de produits matériels, chacun sait aujourd'hui que le plus sûr moyen de relever la dignité de l'homme, c'est de le mettre à l'abri du besoin. La richesse seule, ou tout au moins l'aisance, procure ces loisirs à la faveur desquels le citoyen respire libre et jouit dignement du fruit de son travail. Ce qui s'est fait jusqu'à ce jour de grand et d'utile en économie politique a eu pour but de procurer aux hommes un peu plus de loisir avec moins de fatigue, et par conséquent de favoriser le développement de l'intelligence chez les classes les plus disgraciées. La plus grande somme d'indépendance personnelle chez les citoyens, n'est-elle pas d'ailleurs la plus sûre garantie de la liberté? Le despotisme règne-t-il chez les peuples riches ou chez les peuples pauvres?

Il n'y a plus aujourd'hui un seul village qui ne participe directement ou indirectement aux bienfaits de la civilisation industrielle. Aussitôt qu'une découverte utile est exploitée sur un point, elle fait naître la consommation sur un autre, et le commerce transporte, dans les cantons les plus reculés de nos provinces, les produits les plus ingénieux et les plus récents de nos villes. L'économie politique a démontré jusqu'à la dernière évidence les heureux effets de cette réaction, qui nous a valu les travaux de communication si nombreux et si variés dont le territoire européen est sillonné. La géographie joue un rôle important dans les combinaisons économiques des temps modernes. On sait ce que valent l'embouchure de l'Escaut, celle du Rhin, celle du Danube. On ne traverse plus le Rhin avec des armées; on ne jette plus des

ponts de chevalets sur le Danube, pour les grandes batailles : on y établit des bateaux à vapeur. Tous ces fleuves militaires sont devenus des lignes commerciales. La lutte s'établit maintenant entre ces fleuves et les chemins de fer, dernière expression du progrès industriel. Qui eût dit, en 1804, lorsque, dans un recoin obscur du pays de Galles, une machine à vapeur se mit en mouvement pour la première fois sur des barres de fer en traînant à la remorque un convoi de wagons, que c'était là le commencement d'une révolution destinée à changer la face du monde ! Des centaines de millions se sont mis, depuis lors, au service de cette merveilleuse machine, qui n'est peut-être encore aux locomotives perfectionnées de l'avenir, que ce que les fusils à mèche furent aux armes à feu de nos jours. Mais que de questions font déjà naître les changements qui s'opèrent à la suite de ces admirables machines ! Sur un point, la valeur des propriétés décuplée, et réduites peut-être au dixième sur un autre point; ici des débouchés nouveaux ; ailleurs, la perte de tous les débouchés. Cinq cent mille voyageurs circulent où l'on en comptait à peine quelques milliers, et le rapprochement des distances donne lieu à des révolutions pareilles à celles qu'entraîneraient des déplacements de territoire. Telles sont les phases nouvelles sous lesquelles désormais l'économie politique doit étudier le mouvement industriel et social, dont l'humanité lui demandera compte. Il faut qu'elle ait les yeux toujours fixés sur cette grande loi de la répartition la plus équitable des profits du travail ; tant qu'il y aura des milliers d'hommes qui seront privés des premières nécessités de la vie, au sein d'une société riche de tant de capitaux et de tant de machines, il restera quelque chose à faire et la tâche de l'économiste ne sera pas finie. La civilisation est appelée

rrir d'une protection commune, comme fait le le riche et le pauvre, le fort et le faible, l'habitant les et celui des campagnes. L'économie politique ıdiquer à la civilisation les mesures à prendre pour 'e chaque jour davantage le bienfait de cette pro-ı.

iterai, en finissant, un exemple frappant de ce qui ı faire dans cette noble carrière. Il est aujourd'hui estable que la richesse publique s'est accrue en e et principalement en France d'une manière rapide lante. Dans quelle proportion avec l'ancienne for-:es différents pays, nul ne le sait; on ne sait pas tage dans quelle proportion les profits se sont par-ıntre les diveres classes de travailleurs. Ce qui est ı, c'est que la population des grandes villes, et t des villes manufacturières et commerciales, a pro-aucoup plus que celle des campagnes du progrès ıl de la richesse. Nos villes s'embellissent chaque e constructions nouvelles; les citoyens qui les habi-ıissent de plus de douceurs qu'autrefois; la bour-e y est mieux logée, mieux vêtue, mieux nourrie. eillards qui ont pu observer l'aspect général des ıtions urbaines, il y a un demi-siècle, sont frappés ntraste qui règne entre leur physionomie actuelle ıhysionomie du temps passé. La banlieue de chaque foyer industriel et commercial, du Havre, de ı, de Lille, de Mulhouse, de Saint-Quentin, de Lyon, ırseille, se couvre de faubourgs opulents et de ns de campagne délicieuses. Les villages seuls ırent immobiles et conservent, de génération en ıtion, leur aspect de misère et de monotonie. On ɔit que fumier et que malpropreté; partout des en ruine, des demeures couvertes de chaume, des

enfants mal vêtus et plus mal élevés. A présent, si vous considérez que les habitants de ces tristes réduits composent les deux tiers de la population française et consomment à peine le quart du produit de nos manufactures, vous reconnaîtrez aisément qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer leur condition et pour assurer des débouchés à nos produits manufacturiers. N'y a-t-il pas sujet de réfléchir sur un système de production qui nous force de chercher des consommateurs aux extrémités du monde, quand à nos propres portes, au sein de notre patrie, nous avons des travailleurs qui manquent de tout! Nous ne pouvons vendre nos toiles, et plus de dix milliers de nos concitoyens n'ont pas de linge! nous demandons des primes à l'exportation des sucres, et il y a des vieillards et des enfants qui n'ont jamais connu, qui ne connaîtront jamais, peut-être, cette denrée! Cent arpents de terre se vendent moins cher dans la Sologne et dans les Landes qu'une fosse, à Paris, pour se faire enterrer ! Voilà de singuliers contrastes : l'économie politique en est toute remplie, et cependant une nouvelle histoire pleine de contrastes plus étranges commence pour elle, au moment où celle-ci finit.

BIBLIOGRAPHIE

Ainsi que je l'ai annoncé dans mon *Introduction*, je n'ai pas eu le projet de donner ici une bibliographie complète de l'économie politique, mais la plus complète qui existe pour l'étude de la science, puisque aucun livre essentiel n'y a été omis. Tous les ouvrages dont cette bibliographie se compose ont passé successivement sous mes yeux, et j'ai essayé d'en préciser la valeur par des notes brèves et caractéristiques. Le lecteur saura ainsi d'avance quel est le livre auquel il peut avoir affaire, et jusqu'à quel point il lui conviendra de l'approfondir. C'est un travail qu'on n'avait pas osé tenter encore, d'abord par ce qu'il devait être long et fastidieux, et ensuite parce que la plupart des anciens livres d'économie politique sont devenus fort rares : il suffira de dire que la Bibliothèque royale de Paris ne possède pas un seul exemplaire original du *Tableau éco-*

nomique de Quesnay. Les bibliothèques particulières m'ont été d'un plus grand secours.

J'ai conservé scrupuleusement les titres de ces ouvrages dans la langue où ils ont été écrits, et j'ai seulement indiqué en français ceux des livres étrangers qui ont été traduits, de manière à dispenser de la lecture des originaux. On peut ajouter foi aux notes apologétiques ou critiques dont je les ai fait suivre avec une impartialité vraiment cosmopolite. Malheureusement étranger à la langue allemande, j'ai dû recourir, pour compléter mon catalogue, à l'obligeance de mon savant ami, M. Théodore Fix, qui a bien voulu composer pour mon ouvrage la bibliographie des économistes germaniques. Je n'ai pu étudier que ceux qui ont été traduits, et je présente son opinion sur les autres comme l'indication la plus sûre que puissent souhaiter à leur égard tous les lecteurs éclairés.

BIBLIOGRAPHIE

DES

PRINCIPAUX OUVRAGES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

A

ABEILLE (L. P.). Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains. *Paris*, 1763, in-8.

— Réflexions sur la police des grains en Angleterre et en France. *Paris*, 1764, in-8.

— Effets d'un privilége exclusif sur les droits de propriété, etc. *Paris*, 1764, in-8.

— Principes sur la liberté du commerce des grains. *Paris*, 1768, in-8.

ABOT DE BASINGHEN. Traité des monnaies et de la juridiction de la Cour des Monnaies, en forme de dictionnaire. *Paris*, 1764, in-4. 2 vol.

— Table des monnaies courantes. *Paris*, 1767, in-12.

AGAZZINI (Michel). La science de l'économie politique, ou Principes de la formation, du progrès et de la décadence de la richesse, et application de ces principes à l'administration des nations. *Paris et Londres*, 1822, in-8.

Le titre de cet ouvrage est un peu ambitieux ; mais les doctrines en sont généreuses et élevées. On peut surtout consulter avec fruit tout ce qui est relatif à l'assiette des impôts. L'auteur, quoique Italien, a ecrit en français, non sans quelque élégance.

AGOULT (D'), ancien évêque de Pamiers. Des impôts indirects et des droits de consommation, ou Essai sur l'origine et le système des impositions françaises, comparé avec celui de l'Angleterre, *Paris*, 1817, in-8.

Livre intéressant à consulter à cause des particularités qu'il renferme sur les finances de l'empire et sur celles de l'Angleterre.

ALGAROTTI (Francesco). Saggio sopra il commercio con alcuni frammenti economici dello stesso autore.

Algarotti est un grand seigneur littéraire qui s'est borné à des essais, mais tous remarquables par la rectitude des idées, l'élégance du style et un certain caractère d'*évidence* qui leur est propre. Il considérait l'Afrique comme préférable à l'Asie et à l'Amérique, dans l'intérêt de l'industrie et du commerce des Européens.

Son mémoire sur ce sujet serait très-curieux à étudier, aujourd'hui que nous sommes maîtres du nord de l'Afrique.

ANDERSON. A chronological history of commerce (Histoire chronologique du commerce).

ANDRÉ D'ARBELLES. Mémoire sur la conduite de la France et de l'Angleterre à l'égard des neutres. 1 vol. in-8, 1818. — *Imprimerie impériale.*

Manifeste semi-officiel, très-digne d'attention, en faveur du blocus continental, qui a été attribué à M. d'Hauterive (1).

ANQUETIL DU PERRON. La Dignité du commerce et de l'état du commerçant. 1 vol. in-8, 1789.

Ouvrage plein de vues commerciales très-judicieuses.

ANZANO (Thomas). Reflexiones economico-politicas sobre las causas de las alteraciones de precios que ha padecido Aragon, y discursos sobre los medios que pueden facilitar la restauration de Aragon. *Zaragoza*, 1768.

Les considérations de cet auteur sur l'altération des prix survenue en Aragon à l'époque où il écrivait, prouvent qu'il n'était point étranger aux véritables principes de la science sur cette matière.

ARISTOTE. La Politique, ou la Science du gouvernement.

(1) Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, cite *André d'Arbelles* comme auteur de cet ouvrage. M. Beuchot croit que c'est une erreur.

On y trouve une esquisse des idées des anciens en économie politique; mais il est à regretter que le livre du même auteur sur la constitution d'Athènes ait été perdu. On possède aujourd'hui l'excellente traduction en français de *la Politique*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; c'est la seule qui interprète fidèlement le texte. Deuxième édition. Paris, 1848, in-8°.

— De la Science économique, trad. en français, par M. Hœfer, sous le titre : Aristote, *Paris*, 1843, gr. in-8.

Le premier livre est consacré à l'économie domestique ; le second s'occupe de l'administration des revenus publics et fait connaître une foule de procédés financiers des anciens.

Arnould. Histoire générale des finances de France, depuis le commencement de la monarchie ; pour servir d'introduction à la loi annuelle du budget de l'empire français. *Paris*, 1806, in-4.

Ouvrage médiocre ; il y a dans les pièces justificatives quelques chiffres intéressants à consulter.

— De la Balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France dans toutes les parties du globe, particulièrement à la fin du règne de Louis XIV, et au moment de la révolution ; le tout appuyé de notes et de tables raisonnées, authentiques, sur le commerce et la navigation, la population, le produit territorial et l'industrie, le prix du blé, le numéraire, le revenu, la dépense et la dette publique de la France à ces deux époques, avec la valeur de ses importations et exportations progressives depuis 1716, jusqu'en 1788 inclusivement. 2 vol. in-8, avec 1 vol. in-4 de tableaux. *Paris*, 1792.

Consulter les faits cités dans cet ouvrage ; négliger les doctrines.

— Système maritime et politique des Européens dans le dix-huitième siècle, fondé sur leurs traités de paix, de commerce et de navigation, 1 vol. in-8. *Paris*, 1797.

Ouvrage écrit sous la préoccupation du système *de la balance du commerce.*

Arreta de monte-Seguro (Antonio). Dissertacion sobre el aprecio que se debe hacer de las artes practicas, y de los que las exercen con honradez, intelligencia y aplicacion.

Ouvrage couronné en 1781 par la société de Saragosse.

Plaidoyer en faveur des arts utiles.

L'auteur cherche à démontrer que les travaux mécaniques ne déshonorent point. Triste pays que celui où l'on est réduit à démontrer de pareilles choses !

Arriquibar (D. Nicolas de). Recreacion politica. Reflexiones sobre el

Amigo de los hombres en su tratado de Poblacion, considerado con respecto à nuestros intereses; obra postuma, presentada à la sociedad Bascongada, en 1770. Publicada en Victoria, 1779, dos tomos en-quarto.

L'auteur combat la doctrine émise par Mirabeau le père dans son ouvrage l'*Ami des hommes*, en faveur de la grande culture qu'il préfère à la petite. Il avait traduit précédemment l'ouvrage de l'Anglais Davenant, en y joignant une préface pleine de vues judicieuses d'applications à l'Espagne.

Arrivabène (le comte Jean). Sur les colonies agricoles de la Belgique et de la Hollande. *Bruxelles*, 1830.

— Sur les moyens d'améliorer le sort des ouvriers. *Bruxelles*, 1832.

— Principes fondamentaux de l'Économie politique, tirés des leçons édites et inédites de M. N. W. Senior, professeur d'Économie politique à l'Université d'Oxford. *Paris*, 1835.

Asso. De libris quibusdam Hispanorum rarioribus.

On trouve dans ce catalogue, rédigé par le savant bibliographe Asso, la liste d'un grand nombre d'économistes espagnols du XVIII[e] siècle, qui étaient fort peu connus. L'inquisition y avait mis bon ordre.

Attwood (Thomas). Observations on currency, population and pauperism. (Observations sur la monnaie, la population et la mendicité.) 1818, 1 vol. in-8.

Aubert de Vitry. Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publiques, ou de la Population et des Subsistances. *Paris*, 1815, 1 vol. in-8.

Adversaire de Malthus, il réfute fort bien les prétendus avantages du célibat, préconisé par l'économiste anglais.

Audiffret (marquis d'). Système financier de la France. *Paris*, Dufart, 1841, 2 vol. in-8, 2[e] édit. *Paris*, Guillaumin et Cie, 5 vol. in-8.

La deuxième édition comprend les autres travaux de l'auteur sur la même matière. Cette réunion des ouvrages de M. d'Audiffret présente d'une manière nette et précise tout le système d'organisation et d'administration des finances de la France.

Auger, avocat. Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts, ou Recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant à la Cour des aides, depuis 1756 jusqu'au mois de juin 1775; publiés sous l'inspection de M. Gabriel Choart, président de la Cour des aides de Paris. *Bruxelles*, 1779, in-4.

Ce précieux volume est le recueil de toutes les opérations de Malesherbes pendant sa première présidence à la cour des aides, c'est-dire pendant vingt-cinq ans.

Ce recueil est devenu très-rare parce qu'il n'a point été mis dans le commerce, et qu'il n'a pu être imprimé qu'avec une permission tacite; encore n'y laissa-t-on pas insérer dans leur entier les remontrances énergiques dans lesquelles Malesherbes parlait au roi le langage de la plus austère vérité.

B

Babbage (Ch.). Traité sur l'économie des machines et des manufactures, tr. de l'anglais par Ed. Biot. *Paris*, 1833, in-8.

Cet ouvrage est un hymne en faveur des machines. L'auteur en fait ressortir les plus merveilleux résultats avec une exactitude mathématique, et il démontre fort bien tout ce que l'esprit humain doit gagner en soulagement physique et en dignité morale à se débarrasser, par les machines, de ses plus rudes travaux.

Bade (Margrave de). Abrégé de l'économie politique, 1772.

Bailly (A.). Exposé de l'administration générale et locale des finances du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, contenant des documents sur l'échiquier, la dette nationale, les banques, la navigation, les consommations, etc.; sur le produit et l'emploi des contributions, droits, taxes, péages et émoluments perçus par l'administration de l'État, le clergé, la magistrature, les comtés, etc., etc. *Paris*, 1837, 2 vol. in-8.

Excellent ouvrage, le plus complet qui existe sur l'administration des finances de la Grande-Bretagne. L'auteur est un homme spécial, qui a puisé aux sources et qui est digne de toute confiance.

— Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin de 1789, etc. *Paris*, 1830, 2 vol. in-8.

Bandini (Salustio Antonio). Discorso economico scritto dall' arcidiacono. Nell' anno 1737.

On a prétendu que Bandini avait été le créateur des doctrines attribuées aux *économistes* du dix-huitième siècle; mais son livre n'a paru qu'en 1775, c'est-à-dire longtemps après ceux de l'école de Quesnay. Il contenait, d'ailleurs des vues d'amélioration dont l'exécution a été très-utile à la Toscane, sa patrie.

Bannefroy. Mémoire sur la mendicité. *Paris*, 1791, in-4.

Barton (J.). Observations on the condition of the labouring classes.

On trouve dans cet écrit des considérations d'un haut intérêt sur la condition des classes laborieuses.

BAUDEAU (abbé). Eclaircissements demandés à M. N*** (Necker) sur ses principes économiques, et sur ses projets de législation, au nom des propriétaires fonciers et des cultivateurs français. 1775, in-8.

— Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi. *Paris*, 1763, 3 vol. in-8.

— Idées d'un citoyen sur le commerce d'Orient et sur la Compagnie des Indes. *Amsterdam* et *Paris*, 1764, in-8.

— Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres. *Amsterdam*, 1765, in-8.

— Idée d'une souscription patriotique en faveur de l'agriculture, du commerce et des arts. *Paris*, 1765, in-12.

— Avis au peuple sur son premier besoin, ou Petits traités économiques, par l'auteur des Éphémérides du citoyen. *Paris*, 1768, in-12, 3 parties.

— Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les vingtièmes et autres impôts. *Amsterdam*, 1768, in-8.

— De l'origine et des progrès d'une science nouvelle. *Londres* et *Paris*, 1786, in-12.

— Résultats de la liberté et de l'immunité du commerce des grains, de la farine et du pain. *Paris*, Desaint, 1768, in-12.

— Première introduction à la philosophie économique, par un disciple de l'Ami des hommes. *Paris*, 1771, in-8.

— Dictionnaire du commerce. *Paris*, 1783, 3 vol. in-4. (Fait partie de l'Encyclopédie méthodique.)

— Principes économiques de Louis XII et du cardinal d'Amboise, de Henri IV et du duc de Sully, sur l'administration des finances, opposés aux systèmes des docteurs modernes, 1785. Sans nom d'auteur ni de ville.

Pamphlet dirigé contre les idés de Turgot et de Necker.

Doctrinaire *économiste*, l'un des plus fervents sectateurs de cette école, et l'un de ceux qui ont le mieux exposé ses principes.

L'abbé Baudeau, aidé de la coopération du marquis de Mirabeau, Dupont (de Nemours) et autres, a publié, sous le titre d'*Éphémérides du citoyen*, un recueil consacré aux matières d'économie politique, selon les idées de Quesnay. La collection complète forme, avec les nouvelles *Éphémérides*, environ 70 vol. in-12.

BÉARDÉ DE L'ABBAYE. Recherches sur les moyens de supprimer les

[redacted]

impôts, précédées de l'examen de la nouvelle science. 1 vol. in-8, 1770. *Amsterdam.*

Examen du système des *économistes*, sous forme d'une critique sévère u livre de Mercier de La Rivière, intitulé : *Ordre naturel et essentiel des ociétés politiques.*

BEAUMONT de Brivazac (de). L'Europe et ses colonies en décembre 1819, 2 vol. in-8. *Paris*, Brissot-Thivars, 1820 (signé, à la fin du second volume, *par un cosmopolite*).

Ce cosmopolite paraît profondément imbu des préjugés haineux qui ont ›ngtemps régné parmi nous contre la nation anglaise, et il est à regretter ue ses préoccupations à cet égard lui aient fait commettre de graves erreurs. Son livre est inférieur en mérite à celui de lord Brougham sur le ıême sujet.

BECCARIA (C.). Elementi di economia publica. *Milanese.*

C'est la collection des leçons publiques sur l'économie politique professées ar le célèbre publiciste italien. Il a partagé plusieurs des erreurs de l'école es *économistes* français, notamment en ce qui concerne les ouvriers, qu'il onsidérait comme une classe improductive ; mais son style est si brillant, i pittoresque, si nerveux, qu'on lui pardonne presque ses erreurs.

L'illustre auteur du *Traité des délits et des peines* est mort en 1793, 'une attaque d'apoplexie.

— Discours sur le commerce et l'administration publique, trad. par Comparet. *Lausanne* et *Paris*, 1769, in-8.

BELL (Benjamin). De la Disette, trad. de Prévost, de *Genève*, 1 vol. in-8, 1804.

Ce petit livre renferme des détails très-intéressants sur les questions 'économie politique relatives à l'agriculture de l'Angleterre. L'auteur délare qu'il en avait communiqué le manuscrit au célèbre Adam Smith, et il ssure avoir obtenu son approbation.

BELLONI (Girolamo). Dissertazione sopra il commercio, con alcune note dell' edizione di Bologna, ed una lettera dell' autore sulla moneta imaginaria.

Le pape Benoît XIV fit l'auteur marquis pour cette dissertation de cent ages, traduite dans plusieurs langues, et assez médiocre. Il y a soutenu vec force l'utilité des prohibitions du numéraire à la sortie.

— Lettre sur la monnaie fictive. 1765, in-8.

BENTHAM (Jérémie). Défense de l'usure, ou Lettres sur les inconvénients des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent. *Paris*, 1828, in-8.

C'est le chef-d'œuvre de Bentham ; jamais plus d'esprit ne fut mis au ser-

vice de la raison. Ce qui nous étonne, c'est que nos absurdes lois sur l'usure aient survécu à ce coup. Turgot lui-même n'avait pas frappé si fort. (Réimprimé dans les MÉLANGES, formant le tome XV de la *Collection des principaux économistes*).

— Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres, traduit et publié par Duquesnoy. *Paris*, 1802, in-8.

— Théorie des peines et des récompenses. 2 vol. in-8.

Le second volume traite presque toutes les questions économiques.

BÈRES (Émile). Essai sur les moyens d'accroître la richesse territoriale en France, notamment dans les départements méridionaux. *Paris*, 1830, in-8.

Le livre de M. Bères contribuera peut-être un jour à réveiller de leur sommeil nos compatriotes du Midi. L'auteur a pris soin de leur indiquer les meilleurs moyens de tirer parti des magnifiques ressources de leur territoire : puisse-t-il être entendu d'eux tous !

— Les classes ouvrières. Moyens d'améliorer leur sort sous le rapport du bien-être matériel et du perfectionnement moral. *Paris*, 1836, in-8.

BERGASSE. Considérations sur la liberté du commerce. *Londres*, 1788, in-4.

Ce mémoire avait pour but de s'opposer à l'établissement d'une entreprise de messageries publiques. L'auteur y a trouvé l'occasion de démontrer les avantages de la liberté en matière de commerce.

BERGIER (Nicolas). Histoire des grands chemins de l'empire romain, contenant l'origine, progrès et étendue quasi incroyable des chemins militaires pavés, depuis la ville de Rome jusqu'aux extrémités de son empire. *Bruxelles*, 1728, 2 vol. in-4.

C'est l'ouvrage le plus complet qui existe sur le système des communications chez les Romains, et l'économiste n'y trouve pas moins à profiter que l'ingénieur.

BETTANGE (de). Traité des monnaies. *Avignon*, 1760, 2 vol. in-12.

BIANCHINI (Lodovico). Principi del credito pubblico. *Napoli*, 1827.

— Dell' influenza dell' amministrazione pubblica sulla industria nazionale et sulla circulazione delle richezze. *Napoli*, 1828.

— De' reati che nucciono all' industria ed alla circolazione delle ricchezze. *Napoli*, 1810.

— Della storia delle finanze di Napoli libri sette (sotto questo nome : Si volle compendere la storia civile di Napoli). *Napoli*, 1834 et 1835.

— Sui porti franchi e sui lazeretti a peste. *Napoli*, 1835.

— Sullo stato delle ferriere del regno di Napoli. 1835.

— Sulla conversione delle rendite inscritte nel grand-libro del debito pubblico. *Napoli*, 1836.

— Della storia economico-civile di Sicilia, due volumini in-ottavo; il primo stampato in Napoli nella stamperia reale, ed il secondo in Palermo, nella tipografia di Lao, nel 1841.

M. Bianchini appartient à cette noble génération de savants Napolitains qui cultivent les sciences économiques et historiques avec une persévérance infatigable. Le caractère général des écrits de l'auteur est la netteté et l'ordre. Ses recherches sont consciencieuses, ses jugements toujours équitables, et nous le considérons comme un des historiens les plus dignes d'être consultés sur l'état social, économique et administratif de son pays.

Bignon (l'abbé). Histoire critique du gouvernement romain.

Quoique moins profond que celui de Duni, ce livre mérite aussi d'être étudié.

Bigot de Morogues (baron de). Recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés; in-4, autographié.

Compilation rédigée en vue de démontrer que les prohibitions sont la base de toute prospérité industrielle, et les progrès de l'instruction populaire la source de tous les fléaux.

L'auteur, qui est d'ailleurs un homme de bien, y fait une rude guerre à l'agiotage. M. le baron de Morogues a publié, en outre, dans le *Nouveau Cours complet d'agriculture*, de MM. Pourrat frères, un article très-remarquable sur le blé, abstraction faite de ses prédilections prohibitives.

Bilhon (J.-F.). Gouvernement des Romains, considéré sous le rapport de la politique, de la justice, des finances et du commerce. *Paris*, 1807, in-8.

Tentative hardie, après le livre de Montesquieu sur la *grandeur des Romains*. Nous conseillons toujours le livre de Montesquieu.

— Principes d'administration et d'économie politique des anciens peuples, appliqués aux peuples modernes. *Paris*, 1819, in-8.

Blanc de Volx (J.). État commercial de la France au commencement du dix-neuvième siècle; ou du Commerce français, de ses erreurs, et des améliorations dont il est susceptible. *Paris*, 1803, 3 vol. in-8.

Ce livre est fortement empreint des idées exclusives qui ont prévalu dans nos assemblées délibérantes pendant la durée des hostilités révolutionnaires. Il faut le lire, ne fût-ce que pour se convaincre du danger des

préjugés qui peuvent égarer un honnête homme, même quand il rêve le bien de son pays.

Bodz-Reymond [1] *. Staatswesen und Menschenbildung umfassende Betrachtungen. — Considérations politiques sur l'appauvrissement progressif des nations et des particuliers; ses causes, ses conséquences et les moyens d'y remédier. — 3 vol. in-8. *Berlin*, 1837.

Ce livre, rédigé dans d'excellentes intentions, contient peu de vues neuves. Les imperfections de la société actuelle y sont quelquefois exagérées et les remèdes aux maux ne nous paraissent pas toujours d'une application facile. La partie qui se rapporte à l'instruction et à l'éducation publique et privée présente toutefois d'excellentes notions sur la matière, et cette portion du livre de M. Bodz est véritablement recommandable.

Bœckh. Économie politique des Athéniens, traduit de l'allemand, par M. Laligant. 2 vol. in-8. *Paris*, 1828.

Le savant ouvrage de M. le professeur Bœckh est une véritable révélation de la politique et des ressources des républiques grecques. C'est l'exposé le plus lumineux qui existe de la science économique des Athéniens, telle qu'elle ressort de leurs lois et de leurs institutions.

Bœsnier de l'Orme. De l'esprit du gouvernement économique. *Paris*, 1775, in-8.

L'auteur est un adepte des *économistes* du dix-huitième siècle, mais plus clair et plus court que ses condisciples. Il a fait moins de bruit que les autres, et il mérite peut-être davantage d'être lu.

Boisguillebert (P.-P. Aug Le Pesant, sieur de). Le Détail de la France sous le règne présent, avec des mémoires et des traités sur la même matière. Nouv. édit., 1707, 2 vol. in-12.

— Factum de la France, ou Moyens très-faciles de faire recevoir au roi 80 millions par-dessus la capitation, praticables par deux heures de travail de MM. les ministres, et un mois d'exécution de la part des peuples. Sans lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, ni date, in-12.

Un de ces hommes honnêtes et clairvoyants qui sympathisaient en silence avec les classes laborieuses, à une époque où ces classes étaient encore considérées comme de vils troupeaux.

(Ces deux ouvrages de Boisguillebert, ont été réimprimés dans le premier volume de la *Collection des principaux économistes*, publiée par l'éditeur Guillaumin, avec des notes et une notice historique sur l'auteur, par Eugène Daire.)

(1) Tous les articles bibliographiques précédés d'un astérique appartiennent à M. Théodore Fix.

OISLANDRY (Louis de). Examen des principes les plus favorables aux progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce de France. *Paris*, 1815, in-8.

– Des impôts et des charges des peuples en France. *Paris*, 1824, in-8.

OISSY-D'ANGLAS. Observations sur l'ouvrage de M. de Calonne intitulé : De l'État présent et à venir de la France. *Paris*, 1791, in-8.

Réponse au pamphlet du ministre Calonne dirigé contre les travaux de Assemblée constituante. Une réfutation plus savante de l'écrit de Calonne e trouve dans l'ouvrage de Rœderer, intitulé : *Système général des inances de France*, etc.

OIZARD. Traité des monnoyes, de leurs circonstances et dépendances. Nouv. édit. *Paris*, 1723, 2 vol. in-12.

OSC (J.). Considérations sur l'accumulation des capitaux, et les moyens de circulation chez les peuples modernes. *Paris*, an X, in-8.

L'auteur s'y montre favorable à toutes les mesures utiles au développe- ent du crédit public. Il y a peu de vues neuves dans cet écrit.

– Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture, les arts et le commerce en France. *Paris*, 1800, in-8.

– Essai sur les moyens de détruire la mendicité, etc. *Paris*, 1789, in-8.

OUCHAUD. De l'impôt du vingtième sur les successions, et l'impôt sur les marchandises chez les Romains. 1 vol. in-8, nouvelle édition, 1772.

Ce mémoire, surchargé de notes fastidieuses, est écrit d'un style médio- re; mais on y trouve des faits utiles, avec une indication exacte des sources à ils ont été puisés.

On peut consulter avec fruit, sur le même sujet, la dissertation latine de urmann : *De vectigalibus populi romani*, et celle de Boulenger : *De tri- utis et vectigalibus populi romani.*

OUGAINVILLE (DE). Discours sur les métropoles grecques, tiré des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mémoire intéressant sur un sujet purement historique. L'économie poli- que en peut recevoir quelques lumières.

RESSON (J.). Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1828. *Paris*, 1829, 2 vol. in-8.

Revue concise et rapide de nos fastes financiers ; expose les faits, néglige les causes. Bon à consulter.

Briganti (Filippo). Esame economico del sistema civile. 2 vol. in-8.

Il a consacré deux volumes à réfuter les paradoxes de Rousseau sur l'économie politique.

On ne les lit plus guère ni l'un ni l'autre en tout ce qui concerne la science économique.

Broggia (C.-A.). Trattato de tributti. in-8.

— Trattato delle monete considerate ne' rapporti de legitima riduzione di circulazione e di deposito. 2 vol. in-8.

— Opuscoli.

Le traité des impôts de Broggia est un ouvrage assez remarquable pour le temps où il fut écrit.

L'auteur fut longtemps persécuté, malgré ses flagorneries au pouvoir. Il a fait l'éloge des dénonciations, et conseillé à son gouvernement d'avoir toujours une réserve considérable en espèces ; partisan du système mercantile.

Brougham (lord). An inquiry into the colonial policy of the European powers (Recherches sur le système des puissances d'Europe à l'égard de leurs colonies). 2 vol. in-8, 1808.

Lord Brougham a porté, sur la politique des Européens envers leurs colonies, ce coup d'œil ferme et sûr qui caractérise particulièrement son talent.

La plupart des événements qui ont amené l'émancipation coloniale sont prévus dans son ouvrage, le plus remarquable peut-être de tous ceux du noble lord.

Browne-Dignan. Essai sur les principes politiques de l'économie publique. *Londres*, 1776, in-12.

Buchanan. L'édition qu'il a donnée du grand ouvrage d'Adam Smith, en 4 vol. in-8, *Édimbourg*, 1817, est remarquable par les notes qu'il y a ajoutées, principalement dans le 4e volume.

Cette édition est aujourd'hui très-rare et hors de prix.

Buché de Pavillon. Essai sur les causes de la diversité des taux de l'argent chez les peuples. 1 vol. in-12. *Londres* et *Paris*, 1756.

L'auteur attribue le taux élevé de l'intérêt au peu de garanties offertes par les emprunteurs ou prêteurs. Il voudrait une législation plus sévère contre les débiteurs de mauvaise foi.

Buret (Eugène). De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre. *Paris*, Paulin, 1841, 2 vol. in-8.

Burtrel du Pasquier. Observations sur la déclaration du 30 octobre 1785, et l'augmentation progressive de prix des matières d'or et d'argent, depuis le 1er janvier 1726.

Bush (J.). La banque de Hambourg, rendue facile aux négociants de l'étranger, avec des recherches intéressantes sur son origine, sur les changements qu'elle a éprouvés à différentes époques, etc. *Paris*. 1801, in-8.

— Traité des banques, de leur différence réelle, et des effets qui en résultent dans leur usage et leur administration. *Paris*, 1814, in-8.

Butel-Dumont. Recherches historiques et critiques sur l'administration publique et privée des terres chez les Romains, depuis le commencement de la république jusqu'au siècle de Jules-César. *Paris*, 1779, in-8.

Ouvrage extrêmement remarquable, le meilleur peut-être qui ait été écrit sur le même sujet. Il est très-préférable à beaucoup d'autres plus recherchés.

— Théorie du luxe, ou Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort, non-seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité d'un État. *Londres*, 1771, 1 vol. in-8.

Ce livre est une apologie un peu exagérée des effets du luxe. L'auteur est un des ennemis des *économistes*. Il démontre fort bien que ce qu'on appelle luxe, en général, n'est que la satisfaction des besoins de l'homme qui sont le plus grand stimulant de ses travaux.

— Traité de la circulation et du crédit. *Amsterdam* et *Paris*, 1771 in-8.

C

Cabarrus (Francisco). Memoria presantado à S. M. para la formacion de un banco nacional, por mano del Excellentissimo Senor Conde de Floridablanca, su primer secretare de Estado. *Madrid*, 1782.

Ce mémoire, pour l'établissement d'une banque, n'offre rien d'intéressant que son résultat, qui fut la banque Saint-Charles.

— Memoria sobre los montes pios, leida en la Real Sociedad economica de Madrid en 13 de Marzo de 1784.

L'auteur y blâme sévèrement les monts-de-piété, comme source de démoralisation et de ruine.

— Memoria sobre la union del commercio de la America con la Asia, leida en la junta general de la compania de Caracas, de 3 de Julio de 1784.

— Memoria sobre los pesos, leida en la junta de la Direccion del banco nacional de San-Carlo.

— Cartas sobre los obstaculos que la naturaleza, la opinion y las leyes oponen à la felicidad publica, escritas por el Conde de Cabarrus al S. D. Gaspar de Jovellanos. *Madrid*, 1813, in-18.

Le recueil de ces lettres forme le résumé de tous les obstacles qui s'opposent à la prospérité de l'Espagne; mais les moyens que l'auteur préconise pour les faire disparaître sont bien près de l'utopie.

Calenge. Des différentes banques de l'Europe. *Paris*. 1806, in-12.

Calonne (de). De l'état de la France, présent et à venir. *Londres*, 1790, in-8.

Pamphlet contre les travaux de l'Assemblée Constituante. M. Boissy-d'Anglas y répondit par ses *Observations sur l'ouvrage*, etc. Voyez Boissy-d'Anglas.

— Des Finances publiques de la France. *Londres*, 1797, in-8.

— Observations sur les finances. *Londres*, 1790, in-4, et autres écrits moins importants sur ces matières.

Cambon, député à la Convention. Rapport à la Convention Nationale sur le projet de la formation du grand-livre. *Paris*, 1793. Imprimé par ordre de la Convention, in-8.

— Lettres à ses concitoyens sur les finances. *Paris*, 1795, in-8.

Campomanes (Rodriguez). Discurso preliminar sobre la marina, navegacion, commercio y expediciones de la republica de Cartago. *Madrid*, 1756.

Ce discours est un des meilleurs écrits que nous possédions sur l'histoire économique de Carthage.

— Respuesta fiscal, sobre abolir la tasa y establecer el comercio de granos. 1764.

L'auteur y demande la liberté du commerce des grains.

— Discurso sobre el fomento de la industria popular, De orden de S. M. y del Consejo. 1774, in-8. *Madrid*.

— Discurso sobre la educacion popular de los artesanos y su fomento. *Madrid*, 1775, in-8.

— Appendice a la educacion popular : Parte prima, que contiene las reflexiones conducentes a entender el origen de la decadencia de los officios y artes en España, durante el siglio pasado, segun la demonstraron los escritores coetanos, que se reimprimen en este Appendice, o cuyos pasages se dan à la letra. *Madrid*, 1775, in-8, 4 vol.

Ces trois derniers ouvrages, quoique d'un intérêt spécialement espagnol, sont dignes de toute l'attention des économistes. L'auteur y combat les tarifs sur les matières premières, les corporations et les abus de tout genre dont l'industrie espagnole est encore infectée. Son livre aurait encore aujourd'hui l'attrait de la nouveauté.

— Carta al senor don Pedro Rodriguez Campomanes, remitiendo el proyecto de Erarios publicos, impreso en el siglio pasado, 1777.

Canard (N.-F.). Principes d'économie politique. *Paris*, 1801, in-8.

Ce mémoire de M Canard a été couronné par l'Institut, en 1801, faute de mieux. Je me souviens que J.-B. Say ne pouvait se rappeler cette circonstance sans manifester quelque humeur; cependant le travail de M. Canard n'est pas sans mérite. L'auteur a eu le tort d'introduire des formules d'algèbre dans les démonstrations économiques.

Candolle-Boissier (de). Examen de quelques questions d'économie politique. *Genève* et *Paris*, 1816, in-8.

Cantalupo (D.-G.). Annona, ossia piano economico di publica sussistencia. In-8.

Écrit favorable à la liberté du commerce des grains.

Cantillon. Essai sur la nature du Commerce en général ; traduit de l'anglais. *Londres* (*Paris*), 1755, in-12. (Traduction supposée).

Capmani (don Antonio de). Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona, publicadas por disposicion y a expensas de la Real Junta y consulado de comercio de la misma ciudad. *Madrid*, 1779, 2 vol. in-4.

— Discurso economico politico, en defensa del trabajo mecanico de los menestrales, y de la influencia de sus gremios en las costumbres populares. *Madrid*, 1778, in-4.

Le premier de ces ouvrages mérite surtout l'attention, à cause des faits importants qu'il contient sur l'industrie et le commerce de Barcelone, et sur

les rapports de sa vieille constitution politique avec la législation du travail. Ce qui lui donne un prix inestimable, c'est la collection de documents authentiques dont l'auteur l'a enrichi.

Le second ouvrage de Capmani n'est autre chose qu'une apologie du système des corporations et des maîtrises. C'est une erreur impardonnable chez un contemporain de Turgot.

CARLI (Gian Rinaldo). Osservazioni preventive al piano intorno delle monete di Milano. Publicate nel 1766.

— Breve ragianamento sopra i bilanci economici delle nazioni.

— Del libero commercio de' grani.

Le premier de ces ouvrages a commencé la réputation de Carli, et le second l'a justifiée. Le troisième est une réfutation de la doctrine des *économistes* français sur la question des grains.

CARLIER (l'abbé). Dissertation sur l'état du commerce en France, sous les rois de la première et de la seconde race. *Amiens et Paris*, 1753, in-12.

CAREY. Principles on political economy. *Philadelphie*, 1837, 2 vol. in-8.

— 2ᵉ Édition sous ce titre : Principles of social science. *Philadelphie*, 1859. 3 vol. gr. in-8.

The harmony of interest. *Philadelphie*, 1 vol. in-8.

CARRION-NISAS (A. de) fils. Principes d'économie politique. *Paris*, 1825, in-12.

L'auteur n'expose qu'une partie des principes de cette science; mais il explique, chemin faisant, plusieurs événements financiers dont les causes étaient jusqu'à ce jour mal connues. Ce manuel renferme un précis historique de la Banque de France.

ÇASAUX (Le marquis Ch.). Considérations sur quelques parties du mécanisme des sociétés. *Londres*, 1785-88, 5 part. in-8.

— Absurdité de l'impôt territorial, et de plusieurs autres impôts, démontrée par l'exposition des effets, ou Réactions des différentes espèces de taxes sur tous les prix, tant du travail que de ses produits, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie, 1790, in-8.

L'un des sectateurs de l'école *économiste*. Son livre est presque entièrement consacré à l'examen des impôts en Angleterre. On y trouve çà et là quelques passages remarquables noyés dans un fatras de déclamations.

— Considérations sur les effets de l'impôt dans les différents modes de taxation. *Londres*, 1794, in-8.

ASAUX (L. F. G. de). Bases fondamentales de l'économie politique. *Paris*, 1826, in-8.

ASTRO (Juan-Francisco de). Discursos creticos sobre las leyes y sus interpretes : Incertidumbres y detrimentos de los *Mayorazgos*, y otras disposiciones analogas en el bien commun : su ofensa à la poblacion, agricultura, artes y comercio : necesidad de remedio : tentativa de algunos medios. *Madrid*, 1770.

Excellent livre, écrit en haine des majorats, l'une des plaies de l'Espagne.

AYLEY. Commercial economy in six essays. *London*, 1820, in-8.

ERBETY. Histoire des Monts-de-piété, avec des réflexions sur la nature de ces établissements. 1 vol. in-18. *Paris*, 1752.

Livre court, mais substantiel. Il renferme les ordonnances et les bulles constitutives des monts-de-piété.

L'auteur soutient que les intérêts des prêts fournis par ces établissements ne sont pas usuraires.

HALMERS (George). On political economy in connexion with the moral state and moral prospects of society. *Glasgow*, 1832, in-8.

— The christian and civic economy of large towns, 3 vol. in-8. *Glasgow*, 1832.

— An Historical view of the domestic economy of Great-Britain and Ireland from the earliest to the present times : with a comparative estimate of their efficient strength, arising from their populosity, and agriculture, their manufactures and trade in every age. *Edinburg*, 1812, in-8.

Cet ouvrage mérite un intérêt particulier à cause des considérations qu'il renferme sur les conséquences économiques des grands événements qui ont agité l'Angleterre depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième, savoir : l'émancipation des États-Unis, la fondation de la caisse d'amortissement, la suspension des payements en espèce, les guerres de la révolution et la paix d'Amiens.

HAPTAL (comte). De l'industrie française. *Paris*, 1819. 2 vol. in-8°.

Inventaire de la richesse nationale mêlé de beaucoup d'erreurs économiques. Le comte Chaptal était partisan de la balance du commerce ; néanmoins sa haute raison lui faisait sentir les inconvénients des prohibitions.

HASTELLUX (comte de). De la Félicité publique, ou Considérations sur

le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire. *Paris*, 1822, 2 vol. in-8.

L'auteur appartient à l'école philosophique du dix-huitième siècle. Il est un des premiers écrivains qui aient osé secouer le joug des traditions classiques et porter un regard sévère sur les institutions sociales de l'antiquité. Son livre ne contient que des vues générales, mais si hautes, si généreuses, si hardies, qu'il est impossible de ne point les admirer, même quand on ne les partage pas.

Chassipol. Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains, auquel on a adjoint une Dissertation sur la manière de discerner les médailles antiques d'avec les contrefaites, par M. Beauvais, *Paris*, 1740, in-12.

Ce petit traité fut *commandé* par Colbert, désireux de connaître le système financier des Romains. On y trouve quelques faits précieux.

Chevalier (Michel). Lettres sur l'Amérique du Nord. *Paris*, 1836, 2 vol. in-8.

L'auteur appartient à cette brillante pléiade des saints-simoniens, dont les écrits ont jeté tant d'éclat sur les matières économiques. Ses lettres sur l'Amérique du Nord ne sont qu'un cadre habilement choisi pour signaler les préjugés industriels de tous genres auxquels notre pays est en proie. Les questions de banque et de travaux publics y sont traitées avec une indépendance d'esprit vraiment rare de nos jours.

Ce livre appartient à la nouvelle école économique française, qui a pris pour devise l'amélioration du sort du plus grand nombre.

M. Michel Chevalier a publié depuis :

— Des intérêts matériels en France. 4e édition, *Paris*, 1839, 1 vol. grand in-18.

— Description et histoire des voies de communication aux États-Unis d'Amérique, et des travaux d'art qui en dépendent. *Paris*, 1841-42, 2 vol. in-4.

— Examen du système commercial connu sous le nom de Système protecteur, 2e édition. *Paris*, Guillaumin et Cie, 1857. 1 vol. in-8.

— Cours d'économie politique fait au Collége de France. *Paris*, Capelle, 1858, 3 vol. in-8.

— La Baisse probable de l'or. *Paris*, Capelle, 1858. 1 vol. in-8.

Cheshire. Anglia restaurata; or the advantages of smuggling wool from England and Ireland to France, etc. *London*, 1727, in-4.

Curieuses révélations sur la manière dont l'industrie des laines *s'est échappée* de l'Angleterre.

Child (Josiah). A new Discourse on trade. (Nouveau discours sur le commerce.)

— Considérations sur le commerce et l'intérêt de l'argent; traduit en français par Gournay, 1742, in-12. — Dans le même volume se trouve joint le Petit Traité contre l'usure, de Th. Culpeper, traduit par le même. In-12.

Les intentions des auteurs étaient bonnes; mais ils n'avaient pas une juste idée des causes véritables de la baisse du taux de l'intérêt, puisqu'ils supposaient que cette hausse et cette baisse dépendent de la volonté du gouvernement.

Chomel. Dictionnaire économique. *Paris*, 1767, 3 vol. in-8.

Cibrario (Louis). Della economia polica del medio evo libri III, che tratano della sua condizione politica, morale, economica. (De l'économie politique du moyen âge, etc.). *Torino*, Bocca, 1839; 2 vol. in-8.

M. Cibrario est un économiste piémontais fort distingué; son ouvrage mériterait-peut-être d'être traduit en français[1].

Il est divisé en trois livres, dont le premier traite de la condition politique des peuples de l'Europe au moyen âge; le second, de leur condition morale; le troisième, seulement de leur condition économique. Il renferme une foule de particularités intéressantes sur le prix des denrées, sur l'état de la propriété, sur le système monétaire de cette époque; mais il n'y a point de vues générales ni de conclusion nette et précise qui donne de la valeur à cette statistique, d'ailleurs riche et pleine de savantes recherches.

Cicilia (José). Memoria sobre los medios de fomentar solidamente la agricultura en un pais, sin detrimento de la cria de ganados, y el modo de remover los obstaculos que puedan impedirla. Ouvrage couronné par la société économique de Madrid en 1777.

L'auteur propose dans ce mémoire les réformes indispensables à l'agriculture espagnole. Il y pose les bases d'un code rural que l'Espagne attend encore.

Clarke (docteur). Coup d'œil sur la force et l'opulence de la Grande-Bretagne, où l'on voit les progrès de son commerce, de son agriculture avant et après l'avénement de la maison de Hanovre; traduit de l'anglais par Marchena. *Paris*, 1802; *Londres*, 1801, in-8.

1 La traduction de l'ouvrage de M. Cibrario, due à M. Barneaud, a été publiée depuis en 2 vol. in-8° (Paris, Guillaumin et Comp^e, 1858). Elle est précédée d'une introduction par M. Wolowski, membre de l'Institut.

Assez bon livre. Examen fort intéressant des différentes taxes de l'Angleterre. C'est un manifeste contre la Révolution française.

CLAVIÈRE. Opinions d'un créancier de l'État sur quelques matières de finances importantes dans le moment actuel. *Londres*, 1789, in-8.

Considérations curieuses sur les emprunts. L'auteur s'y montre fort opposé à toutes les mesures qui avaient pour but l'établissement d'une banque en France ; il affirme que les emprunts publics ont tous pris naissance dans les pays républicains, et cette origine l'inquiète. Il écrivait en 1789, il était ministre en 1792, et il est mort sur l'échafaud en 1793.

On doit encore à Clavière plusieurs brochures sur différents sujets d'économie politique.

CLIQUOT DE BLERVACHE. Dissertation sur l'état du commerce en France, depuis Hugues Capet jusqu'à François Ier. *Paris*, 1766, in-8.

Ouvrage un peu lourd. On y trouve quelques faits à recueillir.

— Considérations sur le commerce, et en particulier sur les Compagnies, Sociétés et Maîtrises. *Amsterdam*, 1758, in-12.

Généralités banales, où brillent çà et là quelques éclairs de talent et quelques vues généreuses sur la liberté de l'industrie.

Document intéressant seulement sous le point de vue historique.

COBBETT (William). Paper against gold : or the History and Mystery of the bank of England. *London*, 1821, 4e édit.

Ce pamphlet de 470 pages est étincelant de verve et de vigueur contre la banque d'Angleterre et contre le système des dettes fondées.

Jamais les questions de finances n'ont été traitées avec un tel luxe de savoir, de raillerie, de colère et de raison.

Ce livre se compose d'une série de lettres comparables aux *Lettres provinciales* de Pascal, à celles de Junius et aux mémoires de Beaumarchais. C'est un chef-d'œuvre de style et de discussion ; les exemplaires en sont assez rares.

COELN (Fr. de). Die neue Staatsweisheit. *Berlin*, 1812, in-8.

— Materialien für die Preussische staats-wirtchsaftliche Gesetzgebung. *Leipzig*, 1811. in-8.

COFFINIÈRES (A. S. G.). De la Bourse et des spéculations sur les effets publics. *Paris*, 1824, in-8.

Honorable protestation contre les abus de l'agiotage, qui a eu le sort de toutes les protestations précédentes. Ce sera un ouvrage intéressant à

consulter le jour où l'on voudra sérieusement mettre un terme au brigandage des spéculations de bourse. La législation sur la matière y est résumée avec ordre.

Colquhoun (Patrice). A Treatise on the population, wealth, power, and resources of the British empire, etc.

Il a été donné un fragment de traduction de cet ouvrage sous le titre de *Précis historique de l'établissement et des progrès de la Compagnie anglaise aux Indes-Orientales.* Paris, 1815, in-8.

Comte (Charles). Traité de législation, ou Exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires. *Paris,* 1827, 4 vol. in-8.

Le traité de législation de M. Comte est un véritable traité d'économie sociale, dont le 4e volume, entièrement consacré à la question de l'esclavage, passe avec raison pour le plus important de l'ouvrage. Nulle part cette question n'a été approfondie avec une plus grande indépendance de jugement et une plus riche profusion de faits.

— Traité de la propriété. *Paris,* 1834, 2 vol. in-8.

L'auteur déclare dans sa préface que cet ouvrage n'est que la suite du précédent; il y examine les rapports qui s'établissent naturellement entre les hommes et les choses au moyen desquelles ils peuvent exister. Ce plan lui permet d'examiner les choses et souvent de résoudre une foule de questions économiques qui se rattachent à la propriété.

Le livre est écrit avec clarté, sans aucune prétention de style, et la lecture en est attachante, malgré l'aridité du sujet.

Condillac. Le commerce et le gouvernement, considérés relativement l'un à l'autre. *Amsterdam,* 1776, in-12.

Cet ouvrage est une des *expressions* les plus précises et les plus claires qui aient été faites du système des *Économistes* du dix-huitième siècle. Il n'est malheureusement pas complet.

Condorcet. Vie de Turgot. *Londres,* 1786, in-8.

Le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire qu'elle est digne de lui.

— Réflexions sur le commerce des blés. *Londres,* 1776, in-8.

Réfutation de l'ouvrage de Necker sur la législation des grains.

— Réflexions sur l'esclavage des nègres. (Sous le nom de Schwartz). *Neufchâtel,* 1781.

On peut citer encore de Condorcet les notes des œuvres de Voltaire, édition de Kehl, et plusieurs articles de la *Bibliothèque de l'homme public.*

Condy-Raguet (de Philadelphie). Traité des banques et de la circulation; traduit de l'anglais par Lemaitre. *Paris*, 1840, 1 vol. in-8.

Considérant (V.). Destinée sociale. *Paris*, 1836, 2 vol. in-8.

Dernière expression du système de l'école *sociétaire*. Ouvrage écrit d'un style inégal, mais où brillent des éclairs de talent et des vues très-remarquables sur l'état actuel de la société. L'auteur y accuse tous les économistes des maux de l'humanité, comme s'il avait dépendu d'eux d'y mettre un terme. Nous n'en rendrons pas moins justice à ses sentiments généreux et à plusieurs de ses aperçus, remarquables par une véritable profondeur.

Cooper (Th.). Lectures of the elements of political economy. *Columbia*, 1826.

Cordier (J.). Considérations sur les chemins de fer. *Paris*, 1830, in-8.

L'un des premiers ouvrages, si ce n'est le premier, qui ait fait comprendre en France l'importance des chemins de fer.

Corniani (Giamb.). Riflessioni sulle monete. *Bresciano*, in-8.

— Della legislazione relativemente all' agricoltura.

Son premier écrit est sans importance : le second appartient à l'école *économiste* française du dix-huitième siècle.

Cotteril. An examination of the doctrines of value, as set forth by A. Smith, Ricardo, Mac-Culloch, etc. *London*, 1831, 1 vol. in-

Coyer (l'abbé). La noblesse commerçante. *Londres* (*Paris*), 17 in-12.

— Développement et défense du système de la Noblesse commerçante. *Amsterdam* et *Paris*, 1757, in-12.

Craig (John). Remarks on some fundamental doctrines in political economy. (Remarques sur quelques doctrines fondamentales d'économie politique; in-8, 1821).

— Elements of political economy. (Éléments d'économie poli 3 vol. in-8.

Crawfurd. The Doctrine of equivalents, or an Explanation nature, the value and the power of money. *Rotterdam* in-8.

Culpeper (Thomas). Petit Traité contre l'usure. *Amsterda* 1 vol.

CUSTODI. Collection des économistes italiens.

Le comte Pierre Custodi a publié à Milan, en 1804, une magnifique édition en quarante-huit volumes des économistes italiens.

D

DANVILLA (B.-J.) Lecciones de economia civil, o del comercio. Escritas para el uso de los caballeros del Real Seminario de Nobles. *Madrid*, 1779.

Ces leçons sont au nombre de sept. Il y en a une, fort curieuse, sur la population, et une autre, non moins originale, sur la division des personnes en propriétaires et non propriétaires.

DAVANZATI (Bernardo). Lezione delle monette; in-8.

— Notizia de cambj, a M. Giulio del Caccia; in-8.

Davanzati est le second Italien qui ait écrit sur les monnaies, après Scaruffi, mais c'est son seul mérite.

Cet auteur est plus connu comme traducteur habile que comme économiste.

DEBRAY. Essai sur la force, la puissance et la richesse nationales. *Paris*, 9e édit., 1814, in-8.

DELFICO (Melchiorre). Memoria sulla libertà del commercio diretta a risolvere il problema proposto dall' accademia di Padova sullo stesso argomento; in-8.

C'est le partisan le plus prononcé de la liberté du commerce : « Celui, dit-il, qui extirpera du dictionnaire des lois les mots *droits*, *tarifs*, *douanes*; celui qui détruira le grand labyrinthe dans lequel tant de monstres dévorent les nations en détail; celui qui établira en principe que toute gêne, toute contrainte en économie est nuisible à la société, aura la gloire d'avoir assuré à l'humanité une vérité fondamentale et la véritable prospérité des nations. »

DELISLE DE SALES. Vie littéraire de Forbonnais; 1 vol. in-8, 1801.

La connaissance de cette biographie est indispensable à l'étude des nombreux ouvrages économiques de Forbonnais, dont nous donnons le catalogue complet au mot FORBONNAIS, en raison des services que cet économiste laborieux et éclairé a rendus à la science.

DESAUBIEZ. Système de finance et d'économie politique. *Paris*, 1827.

DESLANDES. Essai sur la marine et le commerce. 1743, in-8.

DESMEUNIERS. Dictionnaire d'économie politique, faisant partie de l'Encyclopédie méthodique; 1834-38, 4 vol. in-4.

Il n'a fait que la première moitié de l'ouvrage en suivant les principes d'Adam Smith, mais sans se les approprier. La seconde partie est de l'abbé Grivel, sectateur de Quesnay.

DESROTOURS. Notice des principaux règlements, publiés en Angleterre, concernant les pauvres. *Paris*, 1788, in-8.

On doit à M. Desrotours, mort en 1821, une dizaine de brochures sur les monnaies, publiées avant et pendant la révolution.

DESTUTT DE TRACY (comte). Traité d'économie politique. *Paris*, 1823, in-8.

Le meilleur manuel d'économie politique que je connaisse.

M. Destutt de Tracy a publié un commentaire *économique* sur l'*Esprit des Lois*, et le commentaire s'y est toujours montré à la hauteur du livre. On ne lit pas assez ce commentaire.

DICKSON (Adam). De l'agriculture des anciens; traduit de l'anglais de Adam Dickson. *Paris*, 1802, 2 vol. in-8.

On y trouve de précieuses révélations sur la condition des agriculteurs dans l'antiquité; mais c'est un livre d'agriculture plus que d'économie politique.

DILLON. Mémoires sur les établissements publics de bienfaisance, de travail et de correction, considérés sous les rapports politiques et commerciaux; an II, in-12.

DOÉ. Traité sur l'indigence. Quelles sont les principales causes de l'indigence? Moyens pour en arrêter les progrès. *Paris*, 1805, in-8.

DORI (J.-A.). Materialien zur Aufstellung einer vernunftmaesigen Theorie der Staatswirthschaft. (Matériaux pour une théorie rationnelle de l'économie politique.) *Leipzig*, 1797, in-8.

Les matériaux se sont fort augmentés depuis la publication du livre de M. Dori; mais les siens seront consultés avec fruit.

DROZ (Joseph). Économie politique, ou Principes de la science des richesses. *Paris*, 1829, 1 vol. in-8 [1].

C'est le traité élémentaire le plus clair, le plus élégant et le plus mé-

1 Réimprimée depuis en 1 vol. gr. in-18.

thodique que nous connaissions. Il a beaucoup contribué à populariser en France l'étude de l'économie politique.

Du Buat (comte). Éléments de la politique, ou Recherches des vrais principes de l'économie sociale. *Londres*, 1773, 6 vol. in-8.

Fatras *économiste* en six volumes, entremêlé de dialogues où se trouvent souvent traitées, d'une manière neuve et originale pour le temps, une foule de questions aujourd'hui résolues.

Dubois (J.-B.). Du Commerce français dans l'état actuel de l'Europe, ou Observations sur le commerce de la France en Italie, dans le Levant, en Russie et dans la mer Noire, etc. *Paris*, 1806, 1 vol. in-8.

L'auteur était un employé supérieur de l'administration française. Son livre est essentiellement réglémentaire et empreint de la routine des bureaux.

Dubois-Aymé. Examen de quelques questions d'économie politique, etc. *Paris*, Pélicier, 1824, in-8.

Duchatel (T.). De la Charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société. *Paris*, 1829, in-8.

Ouvrage très-remarquable sous le rapport de l'élévation des idées et de la noblesse des sentiments. L'auteur nous semble d'ailleurs un peu trop asservi aux doctrines de Malthus.

Dudley-North. Discourses upon trade, principally directed to the cases of interest, coinage, clipping, and increase of money. *London*, 1691.

L'un des premiers livres d'économie politique *méthodique* qui aient paru en Angleterre.

C'est là qu'il faut voir avec quelles difficultés les vérités les plus élémentaires ont eu peine à se faire jour.

Dufresne de Francheville. Histoire du tarif de 1664; 1766, 3 vol.

Trop longue histoire d'un tarif modifié deux ans après sa promulgation.

Dufresne Saint-Léon (L. C. A.). Étude du crédit public et des dettes publiques. *Paris*, 1824, in-8.

L'un des meilleurs ouvrages élémentaires que nous possédions sur la science pratique des finances. Il est écrit avec un talent de style et une netteté de vues bien rares dans ces sortes de matières.

L'auteur avait été employé pendant longtemps dans les bureaux du trésor, et son livre est le fruit de sa haute expérience.

Du Hautchamp. Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV. *La Haye*, 1739, 6 vol. in-12.

C'est la chronique la plus curieuse de l'agiotage et des agioteurs pendant oute la durée du système de Law.

— Histoire générale et particulière du visa fait en France pour la réduction et l'extinction de tous les papiers royaux et des actions de la Compagnie des Indes, que le système des finances avait enfantés. *La Haye*, 1743. 4 vol. in-12.

C'est l'inventaire raisonné de toutes les pièces relatives au système de Law. Ce livre est écrit avec partialité, et sous l'empire des mécontentements qui suivirent la banqueroute; mais c'est un des documents les plus intéressants de l'époque.

Duni. Origine e progressi del cittadino romano.

Cet ouvrage, plein de sagacité et d'érudition, offre des vues très-ingénieuses sur l'état social des Romains.

Dunoyer (B. C.). Nouveau Traité d'économie sociale, ou Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leur force avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance. *Paris*, 1830, 2 vol. in-8 [1].

Cet excellent ouvrage, dont il n'a été mis en circulation qu'un très-petit nombre d'exemplaires, appartient à la nouvelle école économique française, qui ne sépare pas les progrès de l'industrie de ceux de la morale et du bien-être général. Il est plein d'idées neuves et d'austères vérités.

Dupin (baron Ch.). Le petit Producteur français. *Paris*, Bachelier, 1827 et années suiv., 7 vol. in-18.

M. le baron Dupin a publié, sous ce titre, une série d'écrits, du genre familier, dans l'un desquels il a attaqué le système prohibitif avec une verve de raillerie extrêmement remarquable.

— Discours et leçons sur l'industrie, le commerce, la marine, et sur les sciences appliquées aux arts. *Paris*, Bachelier, 1825, 2 vol. in-8.

1 Cet ouvrage a été refondu entièrement et réimprimé sous ce titre : *De la Liberté du Travail* ou *Simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance*. Paris, Guillaumin et C[e], 1845, 3 vol. in-8.

— Forces productives et commerciales de la France. *Paris*, Bachelier, 1827, 2 vol. in-4.

Dupin (baron), ancien préfet, mort en 1822. Histoire de l'administration des secours publics, etc. *Paris*, 1821, in-8.

Dupont (de Nemours). Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain; recueil publié par Dupont. *Leyde* et *Paris*, 1768, deux parties in-8.

C'est l'analyse de la fameuse formule arithmétique du *Tableau économique* de Quesnay, suivie du commentaire des *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, par le même.

On peut considérer ce livre comme le *catéchisme* de la secte économiste.

La *Formule arithmétique* n'y est point; mais elle a été imprimée textuellement dans l'ouvrage de Mirabeau le père, intitulé : *l'Ami des hommes* [1].

— De l'exportation et de l'importation des grains. *Soissons*, 1764, in-8.

— Lettre sur la différence qui se trouve entre la grande et la petite culture, etc. *Soissons*, 1764, in-12.

— Du Commerce de la Compagnie des Indes, 1769, 1 vol. in-8, 2e édition, augmentée de l'histoire du système de Law.

L'un des meilleurs écrits sur le système de Law.

La question du commerce des Indes n'est traitée qu'accessoirement dans cet ouvrage.

— Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot. Philadelphie (*Paris*), 1782, 2 vol in-8.

— Lettre à la chambre du commerce de Normandie, sur le Mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre. *Paris*, Moutardier, 1 vol. in 8, 1788.

Commentaire plein de faits curieux sur les conséquences du traité du commerce de 1786 avec l'Angleterre. Cette lettre a pour objet de le défendre.

— Observations sur les effets de la liberté du commerce des grains et sur ceux des prohibitions. *Paris*, in-8, 192 pages.

1 La Physiocratie et quelques autres des principaux écrits de Dupont de Nemours ont été réimprimés dans les volumes consacrés aux Physiocrates dans la collection des *Principaux économistes*.

— Analyse historique de la législation des grains, depuis 1792, etc, *Paris*, 1789, in-8.

— Sur la Banque de France, avec une théorie des banques, rapport fait à la chambre de commerce par une commission spéciale, *Paris*, 1806, in-8.

Dupont de Nemours, qui continua la publication des *Éphémérides du citoyen*, commencée par l'abbé Baudeau, était un auteur éminemment laborieux et instruit. Il a publié, pendant soixante ans, une foule de mémoires, d'articles, de rapports, d'essais, qui tous ont pour objet le bien public; mais qu'on trouve trop souvent imprégnés de l'esprit de secte. J.-B. S.

Dupré de Saint-Maur. Essai sur les monnaies, ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées. *Paris*, 1746, in-4.

Ce livre a été beaucoup trop vanté : on y trouve cependant d'intéressants détails sur les monnaies du moyen âge, et le tableau des variations survenues dans le prix des choses depuis l'an 1002 jusqu'en 1742.

— Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains, avant et après le concile de Francfort. *Paris*, 1762, in-12.

Duquesnoy. Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité; traduit de l'anglais par Labaume de Liancourt et autres; publié par Duquesnoy avec soin. 1794-1804.

Dureau de la Malle. Économie politique des Romains, *Paris*, 1840, 2 vol. in-8.

Dutens (J.). Analyse raisonnée des principes fondamentaux de l'économie politique. 1 vol. in-8, 1804.

Ce premier essai de M. Dutens a été refondu avec de grandes modifications dans un autre outre ouvrage publié, trente ans après, sous le titre suivant :

— Philosophie de l'économie politique, ou Nouvelle exposition des principes de cette science, *Paris*, 1835, 2 vol. in-8.

Les principes que l'auteur a soutenus dans ce dernier ouvrage diffèrent essentiellement de ceux qu'il professait dans sa jeunesse. La *Philosophie de l'économie politique* n'est autre chose qu'une nouvelle édition des doctrines de Quesnay, moins ce qu'elles avaient de progressif en matière de liberté commerciale et d'impôts.

Dutot. Réflexions politiques sur les finances et le commerce. *La Haye*, 1738, 2 vol. in-12.

Dutot est l'écrivain qui a analysé avec le plus de profondeur le système de Law et les causes de sa chute. Son livre est d'une clarté admirable, et il renferme sur le crédit des réflexions dignes d'être méditées par tous les hommes qui désirent approfondir la science difficile des finances.

Cet ouvrage a été réimprimé dans le volume intitulé *Économistes financiers du XVIII° siècle*, et formant le tome 1er de la *Collection des principaux Économistes*, de Guillaumin.

DUVERNEY. Voyez PARIS DU VERNEY.

E

ECREMENT. Entretiens et vues sur l'économie politique, etc. *Lille* et *Paris*, 1818, in-12.

EHRENTAL (V.). Die Staatswirthschaft nach Naturgestzen. *Leipzig*, 1819.

— Ueber das œffentliche Schuldenwesen. *Leipzig*, 1810.

EIKEMEYER. Abhandlungen über Gegenstdænde der Staats und Kriegswissenchaften. *Frankfurt*, in-8, 1816.

EISELEN (J.-J.-H.). Grundzuge der Staatswirthschaft. *Berlin*, 1818, 1 vol. in-8.
(On doit à Eiselen une nouvelle édition, augmentée de la Science financière, par L.-H. Jakob. Voyez ce nom.)

ENFANTIN. Économie politique et Politique. *Paris*, 1831, in-8.

ENSOR (George). An inquiry concerning the population of nations. (Recherches sur la population des nations.) 1 vol. in-8, 1818.

— The poor and their relief. (Des pauvres et des secours.) 1 vol. in-8, 1823.

Cet auteur et Godwin sont les antagonistes les plus capables de la doctrine de Malthus sur la population.

ÉON DE BEAUMONT (d'.) Essai historique sur les différentes situations de la France, par rapport aux finances, sous le règne de Louis XIV et la régence du duc d'Orléans. *Amsterdam* (*Paris*), 1753, in-12.

ESCHENMAYER. Ueber das formale Prinzip der Staatswirthschaft. (Du

principe formel de l'économie politique comme science et comme doctrine.) *Heidelberg*, 1815, in-8.

Eschenmayer est un des économistes allemands qui a le plus contribué à la propagation de la doctrine de Smith par ses articles insérés dans les Annales de Heidelberg *(Heidelberger Jahrbücher)* et dans la Gazette littéraire de Leipzig *(Leipziger Litteratur Zeitung)*. Le livre ci-dessus est abstrait et purement scientifique.

Everett (Alex.-H.). Nouvelles idées sur la population, avec des remarques sur les théories de Malthus et de Godwin; traduit de l'anglais par C. J. Ferry. *Paris*, Renouard, 1826, in-8.

Estrada (don Alvaro Florez). Traité électique d'économie politique; traduit par L. Galibert. *Paris*, 1833, 3 vol. in-8.

L'un des meilleurs traités qui aient été publiés depuis Adam Smith; il est principalement remarquable en ce qui concerne la théorie des impôts. Une cinquième édition, considérablement augmentée, vient de paraître en espagnol à Madrid, 1841.

F

Fabricius. Anfangsgründe der œconomischen Wissenschaften. *Kopenhague*, 1783, in-8.

Faiguet. L'ami des pauvres, ou l'Économie politique. *Paris*, 1766, in-12.

— L'Ami des pauvres, mémoire politique sur la conduite des finances. *Amsterdam*, 1770, 1 vol. in-12.

Fazy. (Jean-James). L'homme aux proportions ou Conversations philosophiques et politiques. *Paris*, 1821, in-12.

— Opuscules financiers sur l'effet des privilèges, des emprunts publics et des conversions; sur le crédit et l'industrie en France. *Genève* et *Paris*, in-8, 1826.

— Du privilége de la Banque de France, considéré comme nuisible aux transactions commerciales. *Paris*, 1819, in-8, de 76 pages.

Félice (de). Éléments de la police d'un État. *Yverdun*, 1781, 2 vol. in-12.

Fergusson (Adam). Essai sur l'histoire de la société civile; traduit de l'anglais par Bergier. *Paris*, 1783, 2 vol. in-12, ou 1796, in-8.

Ce livre appartient plutôt à la philosophie de l'histoire qu'à l'histoire de l'économie politique. Son meilleur chapitre, celui dans lequel il retrace les avantages de la divison du travail, peut passer pour une inspiration d'Adam Smith.

Ferrier (F. L. A.). Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce, ou de l'Administration commerciale opposée à l'économie politique. *Paris*, 1821, in-8.

C'est le Zoïle d'Adam Smith, et le Pindare de la douane, où il a occupé un emploi avantageux. Il écrit avec esprit, et ses arguments ne manquent pas d'une certaine verve ; mais ils s'évanouissent devant le plus léger examen. C'est un économiste de bureau.

Fichte (J. G.) * Der geschlossene Handelsstaat. (L'État fermé commercialement.) *Tubingue*, 1800, in-8.

Ouvrage assez remarquable pour avoir mérité l'attention des contemporains. Il mérite encore d'être consulté, malgré les travaux qui l'ont dépassé.

Filangieri (Gaetano). Delle leggi politiche ed economiche. In-8.

Grand partisan de la liberté du commerce et ennemi des armées permanentes.

Quoique cet ouvrage ne soit pas son chef-d'œuvre, on y reconnaît l'homme supérieur, l'esprit net et positif du grand réformateur italien.

Fischer. Lehrbegriff und Anfang der deutschen Staatswissenschaft. *Halle*, 1783, in-8.

Fix (Théodore). Revue mensuelle d'économie politique. 5 vol. in-8. *Paris*, 1833-1836.

— Observations sur les classes ouvrières. *Paris*. Guillaumin, 1 vol. in-8.

Foerster. Versuch einer Einleitung in die Kameral und Polizei-Wissenschaft. *Halle*, 1771, in-8.

— Entwurf der Land-Staats und Stadtwirthschaft. *Berlin*, 1793, in-8.

Forbonnais (Véron de). Essai sur la partie politique du commerce de terre et de mer, de l'agriculture et des finances. 1751, in-12.

— Éléments du commerce. *Leyde* et *Paris*, 1734. Nouv. édit. augmentée. *Paris*, an IV (1796), 2 vol. in-12.

— Considérations sur les finances d'Espagne, relativement à celles de France. *Dresde* (Paris), 1753, 1755, pet. in-12.

— Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes. *Marseille*, 1755, in-12.

— Questions sur le commerce des Français au Levant. *Marseille*, (Paris), 1759, in-12.

— Lettre à M. F... (Fréron), ou Examen politique des prétendus inconvénients de la faculté de commercer en gros, sans déroger à la noblesse. 1756, in-12.

— Recherches et considérations sur les finances de France, depuis 1595 jusqu'à 1721. *Bâle*, 1758, 2 vol. in-4. — Seconde édition. *Liége*, 1758, 6 vol. in-12.

— Essai sur l'admission des navires neutres dans nos colonies. *Paris*, 1759, in-12.

— Extrait du livre de l'Esprit des Lois, chapitre par chapitre, avec des observations. 1753, in-12.

— Divers mémoires sur le commerce, etc. *Paris*, 1756, in-12.

— Prospectus sur les finances, dédié aux bons Français. 1789, in-12.

— Question sur le commerce des Français du Levant. *Marseille, Carapatria* (Paris), 1755, in-12.

— Supplément au journal d'août 1768, ou Examen du livre intitulé : « Principes sur la liberté du commerce des grains (d'Abeille). » 1768, in-12.

— Principes et observations économiques. *Amsterdam*, 1707, 2 vol. in-12.

— Observations succinctes sur l'émission de deux milliards d'assignats. *Paris*, 1790, in-12.

— Analyse des principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur la circulation. *Paris*, 1800, petit in-12.

— Le Négociant anglais. *Dresde* (Paris), 1753, 2 vol. in-12. Traduction abrégée d'un journal anglais qui parut à Londres, en 1713, sous le titre de *British Merchant*.

— Théorie et pratique du commerce et de la marine ; traduit de l'espagnol d'UTARIZ (Voyez ce nom.)

Le tome III de l'ancien recueil de l'Institut (section des sciences morales et politiques) contient de Forbonnais, des *Mémoires sur le genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte* (1801.)

Forbonnais est un des économistes pratiques les plus féconds et les plus honorables du dernier siècle. Sa grande habitude des affaires le préserva toujours de l'invasion des utopies, et son noble caractère ne lui permit jamais de ne rien publier sans études sérieuses et sans recherches infatigables. *Ses considérations sur les finances de France* resteront comme un des livres les plus intéressants de l'époque où elles furent écrites.

FODÉRÉ (Fr. Emm.) Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfants-trouvés. *Paris*, Mme Huzard, 1825, in-8.

FORTUNE (Thomas). Histoire concise et authentique de la Banque d'Angleterre. *Londres*, 1779, in-8.

FOURIER (Ch.) Traité de l'association domestique agricole ; 2 vol. in-8. *Paris*, 1822.

Selon l'auteur, le mal n'est pas dans la nature de l'homme et dans ses penchants natifs ; il n'est que dans les circonstances sociales qui, au lieu de ménager à ses penchants un essor heureux et juste, ne leur présentent le plus souvent que des voies de fraude, de lutte et d'iniquité. C'est là une grande et belle idée ; mais le livre dans lequel M. Fourier a essayé d'en tirer les conséquences est écrit dans un style si obscur, avec un néologisme si bizarre et des projets d'association si incompréhensibles, que l'auteur a longtemps été considéré comme un rêveur.

— Le nouveau monde industriel et sociétaire ; ou Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées. *Paris*, 1829, in-8, 1 vol.

Voici comment l'auteur s'exprime dans sa préface : « Dès qu'il aura été constaté, par cet essai, que le mécanisme nommé phalange de séries passionnées crée l'attraction industrielle, on verra l'imitation aussi rapide que l'éclair : tous les sauvages, tous les nègres de l'Afrique embrasseront l'industrie ; on aura, *deux ou trois ans après*, le sucre à l'échange, poids pour poids, contre le blé et proportionnellement les autres denrées de la zone torride. Un autre avantage, entre mille, sera d'éteindre subitement les dettes publiques en tous pays, par suite du quadruple produit : lorsque celui de France, qu'on estime six milliards, sera élevé à vingt-quatre, le fisc percevra plus aisément deux milliards sur un, qu'aujourd'hui un sur six. »

— **Théorie des quatre mouvements. 1808, 1 vol. in-8.**

C'est le premier ouvrage de Fourier. Sa pensée y est encore obscure et confuse, et ne commence à se manifester que dans le traité de l'*Association domestique agricole.*

Franklin (Benjamin). La science du bonhomme Richard. — Plusieurs essais qu'on trouve dans ses Œuvres morales et politiques, notamment sur le luxe, la paresse et le travail; sur l'état de l'Amérique anglaise, ou tableaux des vrais intérêts de ce vaste continent; observations sur l'état de l'Ohio; réflexions sur l'augmentation des salaires. Voyez aussi l'interrogatoire qu'il subit devant la Chambres des communes en 1776.

Franklin, qui ne paraît pas avoir connu les écrits des économistes politiques qui l'ont précédé, ne s'est trouvé démenti dans ses doctrines par aucun de ceux qui l'ont suivi, ce qu'il faut attribuer à l'influence de la méthode expérimentale appliquée aux sciences morales et politiques. Il étudiait la politique et l'économie sociale, comme il faisait la physique [1].

Froumenteau (N.) Le secret des finances de France, découvert et départi en trois livres. In-12, 1581. Sans nom de ville.

C'est le procès-verbal des pillages et des dévastations de la guerre civile, pendant les querelles de religion qui ont désolé la France avant l'avénement définitif de Henri IV. L'auteur y fait avec un sang-froid inaltérable le démembrement des victimes qui ont succombé, par toutes les provinces, aux violences des gens de guerre. On n'y lit jamais que ces mots sinistres: *tant de pendus, tant de brûlés,* comme si c'était chose naturelle La bonne édition, celle qui porte le nom de l'auteur, est assez rare.

Fulda. Systematischer Abriss der sogenannten Kameralwissenschaften. *Tubingue*, 1802.

— Grundsaetze der Kameralwissenschaften. *Tubingue*, 1820, in-8.

— Ueber Production und Consumtion. *Tubingue*, 1820, in-8.

— Der Staatscredit. *Tubingue*, 1832.

— Ueber Nationaleinkommen. *Stuttgart*, 1805, in-8.

Furstenau. Versuch einer Apologie des Physiocratischen Systems. *Brunswick*, 1780, in-8.

1 Les différents opuscules de Franklin ont été réunis dans un seul vol. gr. in-18, sous ce titre : *Mélanges de morale et d'économie politique.* Paris, 1854.

G

GAETE (duc de). Notice historique sur les finances de France (de l'an 1800 au 1er avril 1814). *Paris*, 1818, in-8.

M. le duc de Gaëte ne parle que des choses qu'il a vues et auxquelles il a pris part. Son livre est certainement le plus intéressant à consulter sur les finances de l'empire.

GALIANI (Fernando). Della moneta. (De la monnaie), 1750, 1 vol. in-8.

— Dialogues sur le commerce des blés. *Londres*, 1790, in-8.

L'abbé Galiani est un des économistes les plus connus de l'Italie, et cependant ses deux ouvrages sont loin de justifier la réputation dont il a joui. Ses dialogues sur le commerce des grains ne sont qu'un plaidoyer contre la libre exportation, et son essai sur les monnaies a été surpassé en Angleterre et en Italie par la plupart des écrivains qui ont écrit sur le même sujet. Il écrivait à M. Suard, en 1770, à propos de ses *dialogues :* « Vous qui êtes de la secte de Diderot et *de la mienne*, ne lisez-vous pas le blanc des ouvrages ? à la bonne heure que ceux qui ne lisent que le noir de l'écriture n'aient rien vu de décisif dans mon livre; mais vous, lisez le blanc, lisez ce que je n'ai pas écrit, et ce qui y est pourtant, et voici ce que vous y trouverez : dans tout gouvernement, la législation des blés prend le ton de l'esprit du gouvernement; sous un despote, la libre exportation est impossible, *le tyran a trop peur des cris de ses esclaves affamés.* » Et cependant Galiani a combattu la libre exportation; mais il était secrétaire d'ambassade. Il écrivait le noir, il faut lire le blanc.

GANDILLOT (avocat). Essai sur la science des finances. *Paris*, Joubert, 1840, 1 vol. in-8.

GANILH (Charles). Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen-âge, des siècles modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe; 2e édit. *Paris*, Treuttell et Wurtz, 1823, 2 vol. in-8.

— Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines, et de celle qui paraît la plus favorable aux progrès de la richesse; 2e édit. *Paris*, Treuttell et Wurtz, 1823, 2 vol. in-8.

— Théorie de l'économie politique, fondée sur les faits recueillis en

France et en Angleterre, etc. *Paris*, les mêmes; nouv. édit., 2 vol. in-8, 1822.

— De la science des finances, 1 vol. 1825, les mêmes.

— Dictionnaire analytique d'économie politique. *Paris*, Ladvocat, in-8, 1826.

M. Ganilh était un économiste laborieux; mais tous ses écrits ont quelque chose de vague et d'incomplet qui a nui à leur succès auprès des hommes spéciaux. Le meilleur de ses ouvrages est son résumé *des Systèmes en économie politique;* le plus mauvais est son *Dictionnaire,* œuvre indigne de lui.

Gans (baron de). * System der Staatswissenschaft. (Système d'économie politique). In-8, *Leipzig*, 1826.

Livre assez superficiel; on y parle de la richesse nationale, des impôts et des dettes publiques. L'auteur ne paraît pas être au courant de la science.

Garnier (Germain). Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique. *Paris*, 1796, in-12.

— Théorie des banques d'escompte. *Paris*, 1806, in-8.

— Histoire de la monnaie, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Charlemagne. *Paris*, 1819, 2 vol. in-8.

L'un des meilleurs ouvrages sur la monnaie. C'est par celui-là qu'il faut commencer l'étude de tous les autres.

— De la propriété dans ses rapports avec le droit politique. *Paris*, 1792, in-18.

L'auteur prétend que la souveraineté nationale réside exclusivement dans les propriétaires.

Le comte Garnier a publié, en outre, une traduction de l'*Essai sur la richesse des nations*, d'Adam Smith, avec notes, traduction que je m'occupe de revoir, et dont on imprime en ce moment une nouvelle édition, enrichie de citations des divers commentateurs [1].

Gasparin (de). Considérations sur les machines. *Paris*, 1835, in-8.

Gavard. Grundlinien der reinen und angewandten Staatsœconomie. *Wurtzbourg*, 1796, in-8.

1 Cette édition publiée en 1843, en 2 vol. gr. in-8, dans la Collection des principaux économistes de Guillaumin, a été réimprimée depuis, en 1859 dans la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, en 3 vol. gr. in-18, avec de nouvelles notes, par M. Joseph Garnier.

GEIER (Pierre-Philippe). * Ueber Encyclopedie und Methodologie der Wirthschaftslehre (De l'Encyclopédie et de la Méthodologie de l'économie politique). *Wurtzbourg*, 1818, in-8. Du même auteur : Versuch einer logischen Begründung der Wirthschafslehre. *Wurtzbourg*, 1822.

Ces deux ouvrages sont purement scientifiques; les doctrines de Smith et de J.-B. Say leur servent de base.

GENOVESI (Antonio). Lezioni di economia civile.

— Opuscoli di economia politica.

Genovesi est le chef de la grande famille des économistes italiens. Quoiqu'il ait protégé de toute la force de son talent les funestes doctrines du système mercantile, on ne doit pas moins reconnaître qu'il a le premier contribué à répandre dans son pays les études économiques.

Son *Éloge des résultats du travail* est une réponse solennelle aux détracteurs de la science, que sa prédilection pour l'Angleterre avait peut-être irrités.

GENTZ (Frédéric). Essai sur l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne. *Londres* et *Hambourg*, 1800, in-8.

Bon livre, principes droits; applications nettes à l'administration des États.

L'ouvrage n'a que 275 pages, et il est empreint d'une partialité évidente pour l'Angleterre ; mais il a la valeur de dix volumes, et son étude est du plus grand intérêt pour un Français.

GÉRARD DE RAYNEVAL. Principes du commerce entre les nations; traduit de l'anglais de B. Vaughan. *Paris*, 1789, in-8.

GERBOUX (Fr.). Discussion sur les effets de la démonétisation de l'or, relativement à la France.

Document bon à consulter.

GERDRET. Réflexions sur la mendicité. In-12.

GERSTNER. Mémoires sur les grandes routes, les chemins de fer et les canaux de navigation ; traduit de l'allemand de Gerstner, et précédé d'une introduction par M. P. S. Girard. *Paris*, 1827, in-8.

Bon livre, utile à consulter par les économistes et par les ingénieurs.

GHERARDO D'ARGO (Giambattista). Dell' armonia politico-economica tra la città e'l suo territorio. *Mantovana*, in-8.

— Dell' annona. In-8.

— Dell' influenza del commercio sopra i talenti e i costumi.

— Riposta al quesito : Se in uno stato di terreno fertile favorir debbasi maggiormente l'estrazione delle materie prime, ovvero quella delle manufatture. In-8.

— Del diritto ai transiti. In-8.

Tous les ouvrages de cet auteur sont empreints du même esprit de pédantisme et surchargés de citations, de notes et de dissertations interminables.

Gilbart (James W.) The history and principles of banking ; 2e édit. *London,* 1835, in-8.

La meilleure histoire que nous ayons de la formation des banques européennes. L'auteur a trop légèrement parlé de celles de Venise, de Gênes, d'Hambourg et d'Amsterdam ; mais on peut compléter cette étude par la lecture des notes que le sénateur Garnier a jointes à sa traduction de Smith, par les notices qui accompagnent l'ouvrage de Storch, et par les écrits de J. B. Say.

Le livre de M. Gilbart servira principalement à bien connaître l'organisation de la banque d'Angleterre.

Gioja (Melchiore). Nuovo prospetto delle scienze economiche ossia somma totale delle idee teoriche e pratiche in ogni ramo d'amministrazione privata e publica. *Milano*, 1815, 6 vol. in-4.

Ce prospectus, en six volumes in-4, paraîtrait un peu long, si l'auteur, qui était un homme d'esprit et dont l'Italie regrette la perte récente, n'en avait fait une véritable encyclopédie économique riche des documents les plus précieux et des citations les plus originales. Sa critique sévère ne fait grâce à aucune renommée ; Adam Smith, J.-B. Say, Malthus, ont essuyé tour à tour le feu de ses épigrammes. C'est le Geoffroy de l'économie politique; sa verve s'exerçait surtout aux dépens des économistes qui n'étaient point de son pays, tandis que sa grande érudition donnait à ses attaques une apparence d'impartialité. Son livre est trop peu connu et trop peu étudié en France.

Godwin (Will.) Recherches sur la population, et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine ; contenant une réfutation des doctrines de Malthus sur cette matière ; traduit de l'anglais par F. S. Constancio. *Paris*, 1821, 2 vol. in-8.

Le livre de Godwin a fait moins de bruit que celui de Malthus dont il est la réfutation ; il renferme cependant des vues bien plus hardies et plus généreuses. Il est écrit d'un style vif et pittoresque, avec une verve de rail-

lerie et une énergie d'expression qui lui donnent le caractère d'un pamphlet, quoique ce soit un ouvrage vraiment spécial.

GOURNAY (Vincent de).

Il donna une traduction française de *Josiah Child* et *Thomas Culpeper* (voyez ces deux noms), et se fit principalement connaître par de nombreux mémoires, comme intendant du commerce. Il professait mais avec des amendements très-judicieux, les principes des économistes du siècle passé. Turgot a écrit son éloge; mais le plus grand de tous les éloges est le nom de son panégyriste.

GORLOF. De valoris naturâ. *Dorpati*, 1838, in-8.

GOUTTES (l'abbé). Théorie de l'intérêt de l'argent contre l'abus d'imputation d'usûre. *Paris*, 1780, 1 vol.

Cet ouvrage ne renferme rien qui ne se trouve dans les écrits de Bentham et de Turgot.

GRAUMAN. Lettre concernant les monnaies d'Allemagne. *Berlin*, 1852, in-12.

— Lettre sur la proportion entre l'or et l'argent; sur les monnaies de France, etc. *Paris*, 1788. in-8.

GRENVILLE. Mémoire sur l'administration des finances de l'Angleterre, depuis la paix; ouvrage attribué à M. Grenville, ministre d'État, chargé de ce département dans les années 1763, 1764 et 1765. *Mayence*, 1778, in-4.

Ce livre a pour but de signaler au peuple anglais la nécessité d'une sage administration des finances. L'auteur y manifestait des inquiétudes sur l'avenir de son pays, en voyant la dette publique s'accroître. Qu'aurait-il dit, s'il avait vécu après la guerre d'Amérique et la révolution française, par suite desquelles la dette anglaise fut portée à près de vingt milliards?

GRIMAUDET (François). Des monnaies, augment et diminution d'icelles. *Paris*, 1586, in-8.

GROUBER DE GROUBENTHAL. Théorie générale de l'administration des finances. *Paris*, 1788, 2 vol. in-8.

GUA DE MALVES (abbé de). Discours pour et contre la réduction de l'intérêt naturel de l'argent; traduit de l'anglais. *Wesel*, 1757, 1 vol.

L'observation faite sur l'ouvrage de l'abbé GOUTTES, un peu plus haut, peut s'appliquer également à celui-ci.

GUDIN DE LA BRENELLERIE. Essai sur l'histoire des comices de Rome, des états généraux de France et du parlement d'Angleterre. *Paris*, Maranda, 1789, 3 vol. in-8.

Cet ouvrage a remporté le prix d'utilité à l'Académie française. Il a le mérite rare, dans ces sortes d'ouvrages, d'être écrit avec beaucoup de clarté.

GUER (de). Histoire de la Banque d'Angleterre, et considérations sur les grandes banques de circulation. *Paris*, 1810, in-8.

— Considérations sur les finances. *Paris*, 1803, in-8.

— Du crédit public. *Paris*, 1807, in-8.

— Essai sur le crédit commercial, considéré comme moyen de circulation, et suivi de l'exposition des principes de la science du crédit public, et de celle de l'imposition. *Paris*, 1801, in-8.

GULICH (Gust.). * Geschichtliche Darstellung des Handels, etc. (Exposé historique du commerce, de l'industrie et de l'agriculture des États commerçants les plus importants de notre époque.) 2 vol. in-8. *Jena*, 1830, chez Froman.

Cet ouvrage, fait avec soin et conscience, répond à son titre. Il contient des recherches précieuses sur le commerce et l'industrie. Les relations extérieures des peuples y sont surtout traitées *in extenso*, sans que pour cela les données sur le commerce intérieur aient été négligées.

H

HAGEN (von der). Staatslehre. *Kœnigsberg*, 1839, in-8.

HAMBURGER. De pretiis rerum apud veteres Romanos disputatio. *Gottingue*, 1754.

Thèse fort contestable sur un sujet qui ne sera jamais éclairci, mais riche de faits et d'observations.

HAMILTON (Robert). Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat, l'état actuel et la régie de la dette nationale de la Grande-Bretagne; traduit de l'anglais par Henri Lasalle. *Paris*, 1817, in-8.

L'un des meilleurs ouvrages qui aient été écrits sur la matière. Il est consulté tous les jours comme un document officiel, quoiqu'il ne le soit pas.

Hamilton (Alexander). Report of the secretary of the treasury of the United States on the subject of manufactures. 1 vol. in-folio, 1791.

Harcourt (vicomte d'). Réflexions sur la richesse future de la France et sur la direction qu'il convient de donner à la prospérité du royaume. *Paris*, 1826, in-8.

Cet ouvrage renferme quelques vues utiles.

L'auteur y soutient la possibilité d'employer les troupes aux travaux publics; il n'est pas très-grand partisan du commerce extérieur, mais en revanche il se montre très-favorable à l'entretien d'une dette fondée, comme moyen de rallier les rentiers à la fortune du gouvernement, on a vu, en 1830, de quel secours était ce renfort.

Hauterive (comte d'). Éléments d'économie politique, suivis de quelques vues sur l'application des principes de cette science aux règles administratives. *Paris*, 1817, in-8.

L'ouvrage de M. le comte d'Hauterive expose, avec beaucoup de lucidité, les graves inconvénients d'une mauvaise répartition de l'impôt.

Nous ne connaissons pas d'adversaire plus énergique des lois prohibitives, et son opposition est d'autant plus courageuse que l'auteur appartenait à l'administration.

Heeren. De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité; traduit de l'allemand, sur la 4e édition, par M. W. Suckau. *Paris*, Didot, 1830, 6 vol. in-8.

— Manuel de l'histoire ancienne, considérée sous le rapport des constitutions, du commerce et des colonies des divers États de l'antiquité. Traduit de l'allemand par M. Thurot. *Paris*, F. Didot et fils, 1823, ou 1837, in-8.

— Essai sur l'influence des croisades. 1 vol. in-8.

Heeren est l'un des historiens qui a fourni le plus de matériaux à l'économie politique sans être économiste.

Hégoerty (d'). Essai sur les intérêts du commerce maritime. *La Haye*, 1754, in-12.

L'auteur y proposait un *acte de navigation* semblable à celui de l'Angleterre.

Hennet (le chevalier). Essai d'un plan de finances. *Paris*, Delaunay, 1816, brochure in-4.

— Théorie du crédit public. *Paris*, Delaunay, 1816, 1 vol. in-4.

Henrion de Bussi. De la destruction de la mendicité. *Riom*, 1790, in-4.

Herbert (Cl. Jacq.). Essai sur la police générale des grains. *Londres*, 1754, in-8, *Berlin*, 1755, in-12.

— Observations sur la liberté du commerce des grains. *Paris*, 1759, de 60 pages.

Hermann. * Staatswirthschaftliche Untersuchungen. (Recherches d'économie politique.) In-8, *Munich*, 1832.

L'auteur a traité la science d'un point de vue très-élevé. L'esprit public est, selon lui, indispensable pour la réalisation des idées économiques ; c'est la pratique qui doit le développer, soit par l'organe du gouvernement, soit par la libéralité des citoyens. Les recherches d'économie politique sont écrites avec clarté et précision, et les chapitres du prix des marchandises, des profits, du revenu et de la consommation sont très-remarquables.

Herrenschwand. De l'économie politique et morale de l'espèce humaine. *Londres*, 1796, 2 vol. in-4.

— De l'économie politique moderne, Discours fondamental sur la population. *Londres*, 1786, in-8.

Cet auteur appartient à l'école allemande, agricole et administrative : il forme la transition entre l'école de Quesnay et celle d'Adam Smith. On peut le considérer comme un philanthrope imbu des doctrines de Mirabeau le père, plutôt que comme un observateur exact des faits sur lesquels reposent aujourd'hui les vraies théories de la science. Quoique Allemand, il a écrit en français. Son livre de *la Population*, dédié à Louis XVI, fourmille de paradoxes sur le luxe ; on n'en saurait tirer aujourd'hui aucun résultat avantageux.

Hodgskin (Thomas). Popular political economy, four lectures delivered at the London Mechanics Institution. *London*, 1827, in 8.

Modèle bon à connaître, de la manière dont les Anglais ont simplifié, pour les classes laborieuses, les plus hautes questions de l'économie politique.

Hoeck. * Materialien zur Finanz-Statistik der deutschen Bundesstaaten. (Matériaux pour servir à la statistique financière de la Confédération germanique.) In-8, *Smalkalde*, 1823.

L'auteur a fait un rapprochement des différents systèmes financiers des États allemands. Il donne en général le détail des revenus, des dépenses et des dettes publiques. Ce livre contient toutefois plusieurs lacunes qui ont été comblées par des travaux plus récents.

HUERNE DE POMMEUSE. Des colonies agricoles. *Paris*, 1832, in-8.

Livre sérieux sur un sujet impraticable ; on se souviendra du livre, même après l'abandon de l'essai.

HUET (ancien évêque d'Avranches). Histoire du commerce et de la navigation des anciens. 1763, 1 vol. in-8.

Ouvrage élémentaire, complétement éclipsé par celui de M. Heeren, sur le même sujet.

HUFELAND. (J.). * Neue Grundlegung des Staats-Wirthschaftskunde (Nouvelles bases de l'économie nationale.) 2 vol. *Giessen*, 1807 à 1813, in-8.

Cet ouvrage n'est pas terminé.

HUME (David). Essais sur le commerce, le luxe, l'argent, etc. 1767, in-12 [1].

Les *Essais* de Hume renferment une partie purement philosophique et une partie économique. La seconde, qui est la seule dont nous ayons à parler ici, se compose de plusieurs chapitres sans liaison entre eux, mais remarquables par la clarté du style et la solidité des déductions. Les plus intéressants sont relatifs à la monnaie, au crédit public, à la population des anciens États.

HUSKISSON (William). The speeches of the right honourable. 3. vol. in-8. *Londres*, 1831.

Les discours de ce célèbre ministre demeureront toujours le point de départ de la réforme économique en Angleterre. On peut les considérer comme l'arsenal où les adversaires du système prohibitif doivent venir tremper leurs armes. (Consulter, sur le même sujet, la *Notice biographique* lue à l'Institut par l'auteur de cette *Histoire*, le 2 mai 1840.)

I

ISNARD. Traité des richesses, *Londres et Lausanne*, 1781, 2 vol. in-8.

Adversaire des *économistes*, un peu déclamateur comme eux.

Quelques détails attachants sur certains points de l'économie politique des anciens, notamment sur leurs impôts.

1 Les divers Essais de D. Hume ont été réimprimés dans le 1er volume des Mélanges faisant partie de la Collection des principaux Économistes. On y trouve l'Essai sur la *jalousie commerciale* qui n'avait pas encore été traduit en français.

Ivernois (Françis d'). Tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce. Mars, 1799, 2 vol. in-8.

Il est fâcheux que ce livre, imprimé à Londres, ait le caractère d'un pamphlet commandé contre le gouvernement de la nation française; mais à part le sentiment qui l'a dicté, nos compatriotes y trouveront plus d'un grave sujet de réflexions et d'enseignement.

— Sur la mortalité proportionnelle des peuples considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation. Analyse des quinze registres de l'État civil en France, pour les années 1817-1831. Brochure in-8.

J

Jacob (William). An historical inquiry into the production and consumption of the precious metals. *London*, 1831, 2 vol. in-8.

Ouvrage plein d'intérêt, incomplet à beaucoup d'égards, mais riche de faits précieux et de recherches spéciales, le meilleur dans son genre; une traduction française aurait des chances de succès.

— Two Reports on the trade in corn and on the agriculture of the north of Europe; (imprimés par ordre de la Chambre des communes.) In-folio, 1826 et 1827.

Ces rapports contiennent des documents de la plus haute importance sur le commerce des grains en Europe, et ils ont servi à réformer les idées exagérées qu'on s'était faites sur la fertilité des régions du Nord. On y trouve les informations les plus récentes et les plus authentiques sur la question des céréales.

Jakob (L. H.). * Die Staatsfinanzwissenschaft. (La Science financière, théorique et pratique, éclaircie par des exemples puisés dans l'histoire financière moderne des États de l'Europe.) 2e édition, augmentée par J. J. H. Eiselen. *Halle*, 1837, in-8.

Cet ouvrage se distingue par sa clarté et par sa simplicité. L'auteur y a fait preuve de connaissances fort étendues, et son nouvel éditeur, M. Eiselen, a cherché à y ajouter les faits nouveaux du monde financier. Les détails qui se rapportent à la Prusse sont surtout intéressants.

— Grundsaetze der National œconomie, etc. (Principes d'économie nationale, ou théorie de la richesse nationale.) In-8, *Halle*, 1825.

Cet ouvrage traite, dans les quatre sections dont il se compose, des éléments de la richesse nationale. des conditions d'origine de celle-ci, et de son accroissement en général. Suivent les causes spéciales de l'accroissement des richesses, les principes de leur distribution, et enfin les phénomènes de la consommation.

JOLLIVET. De l'impôt progressif, et du morcellement des patrimoines, par J. B. M. Jollivet, ex-député de l'assemblée nationale législative. 1 vol. in-8, 1793.

L'auteur se prononce avec énergie contre l'impôt progressif : l'expérience n'a pas justifié ses appréhensions. Son mémoire contient des calculs intéressants.

JONCHÈRE (De La). Système d'un nouveau gouvernement en France. *Amsterdam*, 1720, quatre parties in-12.

Dans ce livre, extrêmement original, l'auteur suppose que le roi, *pour éviter mille détails embarrassants*, permettra l'établissement d'une compagnie qui sera chargée des dépenses annuelles de l'État, de tout ce qui regarde les finances et le commerce, et du maintien de la police. En d'autres termes, il propose de donner le gouvernement à bail à cette compagnie, et de former une société en commandite qui ferait le métier de roi. On trouve dans ce livre une description complète et détaillée du palais et des appartements qui seraient habités par les gérants de la société : le balcon du premier étage devrait être garni d'une grille en *fer doré;* il y aurait des cascades dans le jardin.

JORIO (Michel de). Storia del commercio e della navigazione, dal principio del mondo sino a giorni nostri. *Napoli*, 1778.

Longue et fastidieuse compilation, fort au-dessous de l'ouvrage de l'évêque d'Avranches (M. Huet), sur le même sujet.

JONES (Richard). An essay on the distribution of wealth and on the sources of taxation. *Londres*, 1 vol. in-8, 1831.

Le livre de M. Jones est un traité complet des origines du revenu *territorial* dans les divers pays du monde, depuis les anciens jusqu'à nos jours. Cet essai sur la distribution de la richesse ne s'occupe que d'une partie de la richesse, celle qui dérive de la terre; mais cette monographie est d'un prix infini, à cause des documents nouveaux et variés dont elle est enrichie.

JOVELLANOS. Informe de don Gaspar de Jovellanos en el expediente de la ley agraria. *Burdeos*, 1820, in-12.

Jovellanos n'était pas un économiste, et il n'a pas donné les raisons véritables du triste état de son pays; mais il en a signalé les plaies avec une rare sagacité, et son livre aura longtemps le mérite de la nouveauté, comme ceux de beaucoup de ses compatriotes.

— Memoria sobre el establecimiento del monte pio de hidalgos de Madrid, leida en la real sociedad de Madrid, por don Gaspar Melchior de Jovellanos, en 12 de Marzo de 1784.

JOYCE (Jeremiah). A complete analysis of Adam Smith. In-12, 1797, *London.*

JUSTI (von), Staatswirthschaft oder systematische Abhandlung. *Leipzig*, 1755, in-8.

JUNG. Versuch einer Grundlehre saemtlicher Cameralwissenschaften. *Lautern*, 1779.

— Lehrbuch der Finanzwissenschaft. *Leipzig*, 1788.

JUVIGNY (B.). Exposé des principes élémentaires et raisonnés sur le meilleur système d'emprunts publics, et sur le meilleur mode d'amortissement, précédé de notions générales et spéciales sur la dette publique. *Paris*, 1833, in-8.

C'est un excellent livre élémentaire pour l'édification des hommes qui ne comprennent rien aux affaires de bourse.

K

KLOCKII (Gaspari) Tractatus œconomico-politicus de contributionibus. *Nuremberg*, 1640, in-folio.

KRAUS (Chr. J.). Staatswirthschaft. 5 vol. in-8, 1808-1811, *Kœnisberg.*

KRAUSE (J. F.). Versuch eines Systems der National und Staats-œconomie. (Essai d'un système d'économie nationale.) 2 vol. in-8, *Leipzig*, 1830.

C'est une exposition populaire des principes d'économie politique. L'auteur a procédé chronologiquement, et il a déduit ses doctrines des faits. Il a fait l'histoire du développement de l'économie politique en décrivant les

changements que le temps et la nature ont amenés chez chaque peuple. Il commence par la vie pastorale et de chasseur, et montre la transition à l'agriculture; puis il arrive à l'origine de l'industrie et du commerce et à l'organisation régulière des subsistances. Des notes nombreuses contiennent les définitions scientifiques et la discussion de plusieurs doctrines économiques.

KRUG. Abriss der Staatsœconomie. *Berlin*, 1808, in-8.

— Ideen zu einer staatswirthschaftlichen Statistik. *Berlin*, 1807, in-8.

KUTTLINGER (Friedmann). Grundzüge einer allgemeinen-Rechts und Wirthschaftslehre. (Principes généraux du droit et de l'économie politique à l'usage des jurisconsultes et des caméralistes.) 2 vol. in-8, *Erlangen*, 1837.

C'est un essai d'union entre le droit et l'économie politique. L'auteur ne semble pas être très au courant de cette dernière science. L'on rencontre dans son livre plusieurs idées surannées; il y règne aussi quelque confusion. Ainsi le droit des gens suit immédiatement la partie économique de l'ouvrage, sans que cet arrangement soit suffisamment justifié. Le livre de M. Kuttlinger contient au reste un grand nombre de matériaux dont l'étude ne sera pas sans utilité pour les commençants.

L

LABARTHE. Intérêts de la France dans l'Inde, contenant : 1° l'indication des titres de propriété de nos possessions d'Asie; 2° les époques de nos succès et de nos revers dans ces contrées; 3° les actes relatifs à la rétrocession de nos établissements après la paix de 1783. *Paris*, 1816, in-8.

Excellent résumé des événements, hélas! trop rapides, qui nous ont réduits, dans l'Inde, à la triste position que nous y occupons aujourd'hui.

LABORDE (le comte Alexandre de). De l'esprit d'association dans tous les intérêts de communauté. *Paris*, 1818, in-8.

Ce que l'auteur conseillait il y a vingt ans, on le fait aujourd'hui, et même on en abuse. L'esprit d'association s'est emparé de l'Europe et produit des merveilles. Nous en sommes déjà à craindre ses écarts; mais le livre de M. de Laborde n'en proposait que les bienfaits.

Laboulinière (P.). De la disette et de la surabondance en France; des moyens de prévenir l'une, en mettant l'autre à profit, et d'empêcher les trop grandes variations dans le prix des grains. *Paris*, 1821, 2 vol. in-8.

Travail remarquable d'un magistrat éclairé. L'auteur a été sous-préfet à Étampes, ville d'approvisionnement et de céréales, et il a pu étudier, d'une manière spéciale, le côté pratique de la question des grains.

La Farelle (Fél. de). Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes, ou Études philosophiques et économiques sur l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8. 2e édition. *Paris*, Guillaumin, 1847, 1 vol. in-8.

— Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France, précédé et suivi d'études historiques sur les formes du travail humain, 1842, 1 vol. in-12 (ajouté à la 2e édition de l'ouvrage précédent).

Laffitte (J.) Réflexions sur la réduction de la rente, et sur l'état du crédit. *Paris*, 1824, in-8.

M. Laffitte a eu l'honneur de signaler le premier, dans cet écrit, les avantages qui devaient résulter de la réduction de la rente, à une époque où les esprits étaient peu favorables à cette grande mesure financière. Ajournée depuis lors, la question reparaît après plus de dix ans, et le livre de M. Laffitte semble reprendre un intérêt nouveau. Nous en conseillons la lecture aux personnes qui veulent se familiariser, sans effort, avec les théories du crédit.

— Opinion sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 80 millions, etc. *Paris*, Bossange, 1828, in-8.

Laforest (l'abbé de). Traité de l'usure et des intérêts. *Cologne* et *Paris*, 1769, 1 vol.

— État des pauvres, ou Histoires des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle, etc.; extrait de l'ouvrage, publié en anglais par Sir Morton Eden, par Larochefoucault-Liancourt. *Paris*, an VIII, in-8.

Cet extrait aurait dû propager davantage la connaissance du livre qui est excellent, et qui devrait servir de modèle à toutes les recherches sur l'état des pauvres. Malheureusement l'ouvrage de sir Fr. Morton Eden n'a pas moins de trois volumes in-4°. Londres, 1797.

Lang. Ueber den obersten Grundsatz der politischen Œconomie. *Riga*, 1807, in-8.

Lasalle (Henri). Des finances d'Angleterre. *Paris*, 1803, 1 vol. in-8.

Livre utile en son temps, dépassé, depuis lors, par les ouvrages de sir Henry Parnell, de M. Pebrer et de M. Bailly.

Lauderdale (lord). An inquiry into the nature and origin of public wealth, and into the means and causes of its increase. *Edinburg*, 1804, in-8. (Traduit en français, *Paris*, Dentu, 1807, in-8.)

— Considerations on the state of currency. 1813.

Ces deux ouvrages de lord Lauderdale sont encore estimés aujourd'hui, surtout le dernier, même après les écrits de Ricardo.

Lauraguais (comte de). Mémoire sur la Compagnie des Indes, dans lequel on établit les droits des actionnaires, etc. 1 vol. in-8, 1770.

C'est un examen passionné du système de Law, le plus court et l'un des plus curieux de tous.

Lavoisier. Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : De la Richesse territoriale du royaume de France, ouvrage dont la rédaction n'est pas encore achevée; remis au comité de l'imposition. *Paris*, 1791, in-8. Nouv. édition, suivie d'un Essai d'arithmétique politique sur les premiers besoins de l'intérieur de la France, par M. de Lagrange. *Paris*, madame Huzard, 1819, in-8.

Law (Jean). Ses œuvres, contenant les Principes sur le numéraire, le commerce, le crédit et les banques. Traduit de l'anglais, avec des notes, par M. de Sénovert. *Paris*, 1790, in-8.

Cet unique volume renferme tous les écrits de Law.

Ses lettres sur les banques devraient être le *vade mecum* de tous ceux qui commencent l'étude des questions financières en économie politique.

Ses *Considérations sur le numéraire* sont un véritable chef-d'œuvre, qui n'a pas même été surpassé par les belles analyses d'Adam Smith.

Law était un homme de génie, dont le seul tort a été de naître cent ans trop tôt [1].

[1] Les *Œuvres complètes* de J. Law, recueillies avec soin et annotées par M. Eug. Daire, ont été publiées pour la première fois dans le volume intitulé : *Économistes financiers du* XVIIIe *siècle* et formant le tome Ier de la *Collection des Principaux Économistes* de Guillaumin.

LEBRETON (Joachim). Rapport fait au nom de la section des finances, sur le projet de loi relatif aux monnaies. *Paris*, germinal an IX, in-4.

LECHEVALIER (Jules). Etudes de la science sociale, in-8, 1834.

L'auteur y a combattu les doctrines du saint-simonisme, dont il avait été un moment partisan. Cet ouvrage est suivi d'un *Programme d'économie politique*.

LEIPZIGER. Geist der Nationalœconomie. 2 vol. in-8, *Berlin*, 1813 à 1814.

LEQUIN DE LA NEUVILLE. Origine des postes chez les anciens et chez les modernes. *Paris*, 1708, in-12.

Ce livre contient quelques particularités intéressantes sur le sujet ; mais on n'y trouve pas le moindre aperçu sur les conséquences des améliorations obtenues.

LETHINOIS (André). Apologie du système de Colbert, ou observations juridico-politiques sur les jurandes et maîtrises d'arts et métiers. 1 vol. in-18. *Amsterdam*, 1771.

L'auteur n'a vu qu'un côté de la question ; mais il en a tiré tout le parti possible. Son livre est un plaidoyer ingénieux en faveur des corporations.

LETROSNE. De l'ordre social, ouvrage suivi d'un traité élémentaire sur la valeur, l'argent, la circulation, l'industrie et le commerce intérieur et extérieur. *Paris*, 1777, in-8.

— De l'intérêt social. 1 vol. in-8, 1777 [1].

Le second ouvrage est plus spécialement consacré à l'économie politique que le premier.

Tous deux appartiennent à l'école *économiste ;* mais le premier se rattache davantage à la politique sociale.

— De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt. *Bâle*, 1788, 2 vol. in-8.

Application des doctrines *économistes* à la réforme de l'impôt. On sait que l'utopie des économistes était le remplacement de tous les impôts par un impôt unique sur la terre.

LEUCHS (L. C.) Gewerb und Handelsfreiheit. (De la liberté du commerce et de l'industrie, ou Exposé des moyens de fonder la prospérité des peuples, la richesse et la puissance des nations.) 1 vol. in-8, *Wurtemberg*, 1827.

1 Réimprimé avec les écrits des Physiocrates dans la collection des *Principaux économistes*.

La première partie contient des considérations historiques générales. Elle traite de l'état primitif des hommes, de l'origine et de l'organisation des sociétés et des institutions destinées à favoriser le commerce et l'industrie. — La deuxième est consacrée à l'examen des règlements favorables à la prospérité du commerce et de l'industrie. — Dans la troisième, l'auteur esquisse le plan d'un nouveau système industriel.

M. Leuchs est partisan de la liberté commerciale.

LINGUET. L'impôt territorial, ou la dixme royale avec tous ses avantages. 1 vol. in-8, 1787.

— Du commerce des grains, nouvelle édition, augmentée d'une lettre à M. Tissot, sur le mérite politique et physique du pain et du blé. 1789.

Le second de ces écrits est resté célèbre à cause de la philippique de l'auteur contre l'usage du pain, qu'il appelle un *poison lent*. Linguet déclamait beaucoup, dans son temps, contre la culture des pommes de terre qui devaient, selon lui, en se multipliant, acquérir les *propriétés redoutables* du blé. Parmentier, à ses yeux, était un ennemi public.

LOCKE. Treatise on raising the value of money. 1691.

Ouvrage digne d'être lu, autant à cause du nom de son auteur, que parce qu'il s'y trouve une théorie analogue à celle de Quesnay.

LOCQUEAN. Essai sur l'établissement des hôpitaux dans les grandes villes. *Paris*, 1797, in-8.

LOEN. Entwurf einer Staatskunst. *Francfort*, 1751, in-8.

LOTZ (J. E.). * Handbuch der Staatswirthschaftslehre (Manuel d'économie politique.) 3 vol. in-8. *Erlangen*, 1823.

C'est un développement des principes de l'économie politique dans leur application à l'état présent des sociétés, et en même temps un manuel pour les administrateurs qui possèdent déjà les premières notions de la science. La théorie des valeurs et des prix est exposée avec une grande lucidité dans cet ouvrage. On y a aussi traité d'une manière remarquable les questions de crédit, de monnaie et de la liberté commerciale. L'auteur dans la discussion des impôts, préfère les contributions directes aux taxes indirectes; cette partie de son ouvrage laisse à désirer.

LUDEN. Handbuch der Staatsweisheit. *Iena*, 1811, in-8.

LUEDER. * Ueber National Industrie und Staatswirthschaft. (De l'industrie nationale et de l'économie publique). 3 vol. in-8. *Berlin*, 1800.

— L'industrie nationale et ses effets. *Berlin*. 1808, in-8.

— Économie nationale. *Iena*, 1820, in-8. Les neuf premières feuilles seulement de ce dernier livre sont de Lueder ; le reste a été rédigé d'après des notes trouvées à sa mort.

Les doctrines de Smith dominent dans les trois ouvrages cités ci-dessus.

M

MABLY (l'abbé de). Doutes proposés aux philosophes économistes, sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques. *La Haye*, 1768, in-12.

Cet ouvrage de l'abbé de Mably signale quelques-unes des erreurs de l'école *économiste;* mais comme il était lui-même étranger à la science, il n'a fait ressortir de ses adversaires que les erreurs *politiques*, particulièrement leur tendance à favoriser outre mesure, comme plus tard les saint-simoniens, le pouvoir absolu.

Mably avait parfaitement compris en quoi la doctrine des économistes était erronée ; mais il ne lui était pas possible de le leur démontrer. Cet honneur appartient exclusivement à Smith.

MAC CULLOCH. Principes d'économie politique. 2 vol. in-8. *Londres*, 1830 [1].

Cet excellent ouvrage est précédé d'une introduction historique, qui a été traduite par M. Provost de Genève.

— A dictionary practical, theoretical and historical of the commerce and commercial navigation ; 2e édition. *Londres*, 1834, 1 vol. in-8.

Cette vaste collection de documents renferme plusieurs articles d'une importance telle qu'on pourrait les considérer comme des ouvrages spéciaux. Tels sont : l'*Esquisse historique de la Compagnie des Indes ; l'Aperçu général sur les banques*, et une foule d'autres. Le dictionnaire de M. Mac Culloch a donné l'idee d'une entreprise analogue, qui a été exécutée en France, mais sur un plan beaucoup plus vaste, par une société de collaborateurs, sous la direction de M. Guillaumin.

1 Cet ouvrage de Mac Culloch a été traduit en français sur la 4e édition, par M. Aug. Planche, en 2 vol. in-8, et fait partie des *Économistes et publicistes contemporains*, Collection publiée par les éditeurs Guillaumin et Ce.

— A statistical account of the British empire. 2 vol. in-8. *Londres*, 1837.

C'est la meilleure statistique *raisonnée* de la Grande-Bretagne.

Le second volume est spécialement consacré à l'exposé des ressources manufacturières du pays, et à l'examen de ses revenus et dépenses. L'auteur y a joint un résumé des lois sur les pauvres, et des considérations élevées sur l'administration de la justice.

Nous ne connaissons pas d'ouvrage plus digne des méditations de l'économiste.

MACÉ DE RICHEBOURG. Essai sur les qualités des monnaies étrangères, et sur leurs différents rapports avec les monnaies de France, etc. *Paris*, Imprimerie royale, 1776, in-folio de 58 pages.

MAC FARLANE (John) Inquiries concerning the poor. *Edinburgh*, 1782, in-8.

MACNAB (Henri-Grey). Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen et de ses établissements à New-Lanark en Écosse, pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, etc., etc.; avec des Observations sur l'application de ce système à l'économie politique de tous les gouvernements, etc., etc. Traduit de l'anglais par Laffon de Ladebat. *Paris*, 1821, in-8 de 250 pages.

Ces deux ouvrages présentent l'exposé des doctrines du réformateur écossais. Je lui ai entendu dire, à lui-même, que l'idée fondamentale de son système était la réforme de l'éducation *dès l'âge le plus tendre*. Il ne parlait des essais tentés à New-Lanark que comme d'une expérience curieuse, mais sans portée. Les imitations qui en ont été faites en Amérique, nommément à la *Nouvelle-Harmonie*, n'ont eu d'ailleurs aucun succès.

Il se publie depuis quelque temps, en Angleterre, un journal intitulé *the New Moral World*, à l'appui des idées de M Owen.

MACPHERSON. History of commerce (Histoire du commerce).

MAFFEI (marquis de). De l'emploi de l'argent, ouvrage dédié au pape Benoît XIV. *Avignon*, 1787.

Le marquis de Maffei a essayé de prouver dans ce livre, où il déploie une vaste érudition théologique, que le prêt à intérêt n'a jamais été virtuellement interdit par l'Église. Les arguments qu'il cite en faveur de cette opinion convaincront peut-être ceux qui ont résisté à la logique de Turgot et de Bentham.

MALCHUS (baron de). * Handbuch der Finanzwissenschaft, etc (Ma-

nuel de la science financière et de l'administration des finances.) 2 vol. in-8. *Stuttgart et Tubingue,* 1830.

Les contributions sont un des principaux sujets de cet ouvrage, dont la première partie renferme des considérations sur l'amortissement et sur l'administration de la dette publique.

Mallet. De la Ligue Hanséatique, de son origine, ses progrès, sa puissance et sa constitution politique, jusqu'à son déclin, etc. *Genève,* 1805, 1 vol. in-8.

Très-bon résumé à consulter.

Les véritables causes de la prospérité et de la décadence de l'union hanséatique n'y sont pas développées d'une manière complète; mais l'ouvrage renferme des aperçus très-ingénieux.

Mallet, premier commis des finances sous le contrôleur général Desmarets. — Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France, pendant les onze dernières années du règne de Henri IV, le règne de Louis XIII et soixante-cinq années du règne de Louis XIV; avec des recherches sur l'origine des impôts, sur les revenus et dépenses de nos rois, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, et différents mémoires sur le numéraire et sa valeur, sous les trois règnes ci-dessus. *Paris,* Buisson, 1789, in-4, de 455 pages.

Malo de Lucque (Eduardo). Historia politica de los establecimientos ultramarinos de las naciones Europeas. *Madrid,* 1784, 85 et 86, 3 vol. in-8.

Livre bien inférieur à l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, et à l'ouvrage de lord Brougham, sur le même sujet.

Malouet (baron). Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes. 1 vol. in-8. *Anvers,* 1810.

Pamphlet économique contre l'Angleterre. Ouvrage déplorable d'un homme de beaucoup d'esprit.

Malthus. Principes d'économie politique, considérés sous le rapport de leur appréciation pratique. Traduit de l'anglais par Constancio. *Paris,* Aillaud, 1820, 2 vol. in-8.

Les Principes d'économie politique de Malthus n'ont pas obtenu le même succès que son livre *sur la population*. Ils ont le grave inconvénient d'être obscurs et de propager, en matière de fermage, des doctrines que la théorie de Ricardo a complétement réfutées.

— **Essai sur le principe de la population, ou Exposé des faits passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain ; suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne. Traduit de l'anglais par Pierre Prévost. *Genève et Paris*, 1823, 4 vol. in-8.**

C'est le principal ouvrage de Malthus, celui qui a fait le plus de bruit et soulevé les discussions les plus véhémentes dans toute l'Europe. Son fameux théorème de l'accroissement de la population en progression géométrique, tandis que les subsistances s'accroissent en progression arithmétique, commence à recevoir de nombreux démentis ; Everett, Godwin et Ensor l'ont fortement ébranlé, et cette doctrine perd chaque jour de son crédit.

— **Definitions in political economy, preceded by an inquiry into the rules which ought to guide political economists in the definition and use of their terms ; with remarks on the deviation from these rules in their writings. *London*, 1827, in-8.**

Malthus a essayé, dans cet ouvrage, de mettre les différents économistes en contradiction avec eux-mêmes pour démontrer la supériorité de ses définitions sur les leurs. Son petit livre en contient, en effet, une série assez curieuse par les rapprochements qu'elle présente ; mais ses innovations n'ont pu prévaloir, surtout depuis que J.-B. Say en a démontré le peu de fondement dans *les cinq lettres* qui font partie de ses *œuvres posthumes* [1].

Nous avons encore de Malthus les ouvrages suivants :

— **An inquiry into the nature and progress of rent. 1815.**

— **Observations on the effects of corn-laws. In-8.**

M. Comte a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France*, une notice extrêmement remarquable sur la vie et les ouvrages de Malthus. Il y indique les titres de deux ou trois autres écrits du même auteur, mais ils sont de peu d'importance.

MALVAUX. Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux. *Paris*, 1780, in-8.

[1] Les trois ouvrages ci-dessus, de Malthus, forment les tomes VII et VIII de la *Collection des principaux économistes*. — Les *Principes d'économie politique* sont suivis de l'ouvrage sur les *Définitions en Économie Politique* qui a été traduit pour la première fois en français par M. Fonteyraud. La traduction des *Principes* a été revue par le même écrivain, et celle de l'*Essai sur le principe de population* par M. J. Garnier.

Excellent livre, bien supérieur encore à tous les essais tentés de nos jours. Le style en est un peu déclamatoire; mais l'ouvrage est rempli de vues ingénieuses et de faits spéciaux qu'on ne saurait trop méditer.

La première édition de ce livre parut sous ce titre : ***Résumé des Mémoires qui ont concouru pour le prix accordé en l'année* 1777, etc.**

Marcet (Madame). Conversations sur l'économie politique, dans lesquelles on expose d'une manière familière les éléments de cette science. Traduit par Prévost de Genève. *Genève et Paris*, 1817, 1 vol. in-8.

« C'est la seule femme, disait M. Say, qui ait écrit sur l'économie politique, et elle s'y est montrée supérieure à beaucoup d'hommes ; » mais, à cette époque, mademoiselle Henriette Martineau n'avait pas encore publié ses *Contes sur l'économie politique*.

On attribue à Mme Marcet de Genève un autre ouvrage élémentaire d'économie politique, intitulé :

— John Hopkin's Notions on political economy (Notions de John Hopkins sur l'économie politique.) Traduit par Mademoiselle Cherbuliez. *Paris*, in-8.

C'est un petit manuel de l'économie politique, sous une forme simple et familière, digne aussi d'intérêt par sa netteté qui n'exclut pas la profondeur.

Martineau (miss Harriet). Contes sur l'économie politique. Traduit de l'anglais avec des notes et des préfaces par M. Bart. Maurice. *Paris*, Ch. Gosselin. 1833-39, 8 vol. in-8.

Les contes de mademoiselle Martineau sont très-utiles, mais trop longs. Réduits à de plus justes proportions et dégagés d'une foule de détails oiseux étrangers à la science, ils seraient certainement un des meilleurs ouvrages élémentaires d'économie politique.

Mauvillon. Physiocratische Briefe. *Leipzig*, 1876, in-8.

Melon. Essai politique sur le commerce. *Rouen* ou *Bordeaux*, 1734, in-12 de 273 pages, divisé en dix-huit chapitres; 2e édition, augmentée de sept chapitres, 1736, in-12.

Voltaire a dit de ce livre qu'il était l'ouvrage d'un homme d'esprit, d'un citoyen, d'un philosophe.

L'*Essai* de Melon a été réimprimé dans le 1er volume de la *Collection des Principaux Économistes*, comprenant les *Economistes financiers du* XVIIIe *siècle*.

Mercier de la Rivière. L'intérêt général de l'État, ou la Liberté

du commerce des blés, démontré conforme au droit naturel. *Amsterdam et Paris*, 1770, in-12.

De l'instruction publique, ou Considérations morales et politiques sur la nécessité, la nature et la source de cette instruction. *Paris*, 1775, in-8.

Lettre sur les Économistes, sans date, 1787, in-12, in-8.

Lettre à MM. les députés composant le Comité des finances dans l'Assemblée nationale, 1789, in-8.

L'heureuse nation, ou Relation du gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois. *Paris*, 1792, 2 vol. in-8.

Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques. *Londres et Paris*, 1767, in-12, 2 vol. [1].

Mercier est le plus habile interprète du système *économiste*, le *vulgarisateur* par excellence des idées de Quesnay.

MERREM. Allgemeine Grundsaetze der burgerlichen Wirthschaft. *Gottingue*, 1817, in-8.

MESSANCE. Nouvelles recherches sur la population de la France, avec des remarques importantes sur les divers objets d'administration. *Lyon*, 1788, in-4.

MEYNIEU (madame Mary). Éléments d'économie politique, exposés dans une suite de dialogues entre un instituteur et son élève. *Genève*, 1839, 1 vol. in-8.

MIGNOT (l'abbé). Traité des prêts du commerce, ou de l'intérêt légitime et illégitime de l'argent. *Amsterdam*, 1767, 4 vol.

Ouvrage à consulter après ceux de Bentham et de Turgot, sur le même sujet.

MILL (J.). Éléments d'économie politique. Traduit de l'anglais par J. E. Parisot. *Paris*, 1823, in-8.

Les idées que M. Mill a exposées dans cet ouvrage, d'une forme sentencieuse et dogmatique, se retrouvent dans sa belle *Histoire de l'Inde britannique*, appliquées aux grands intérêts de l'Angleterre.

MIRABEAU (le marquis). L'ami des hommes, ou Traité sur la population. *Avignon* (*Paris*), 1756, 6 vol. in-12, ou 3 vol. in-4.

1 Réimprimé avec les *Physiocrates* dans la *Collection des Principaux Économistes*.

— Philosophie rurale, ou Économie générale et particulière de l'agriculture. *Amsterdam* (*Paris*), 1764, 3 vol. in-12.

— Théorie de l'impôt. *Paris*, 1760, in-4 et in-12. — Supplément. *La Haye*, 1776, in-12.

— Les Économiques, par L. D. H. (l'Ami des hommes) *Amsterdam et Paris*, 1769-72, 2 vol. in-4, ou 4 vol. in-12.

Les œuvres du marquis de Mirabeau, père de notre grand orateur, peuvent être considérées comme le commentaire de la doctrine de Quesnay; commentaire nébuleux et indigeste où brillent par moments quelques éclairs de raison et de science perdus dans un fatras de déclamations.

Mirabeau (le comte de). De la Banque d'Espagne, dite Saint-Charles, in-8, 1785 [1].

La meilleure exposition que nous ayons de cet établissement. L'auteur y a ajouté de nombreuses considérations sur le commerce de l'Espagne.

— De la constitution monétaire, précédé d'observations sur le rapport du comité des monnaies, et suivi des lois monétaires, présenté à l'assemblée nationale, in-8. *Paris*, 1790.

Exposé remarquable par sa lucidité; il a beaucoup contribué à la réforme de notre système monétaire depuis la révolution.

Moheau, Recherches et considérations sur la population de la France. *Paris*, 1778. 2 parties en 1 vol in-8 [2].

Déclamation mêlée de quelques faits curieux sur l'insalubrité des métiers.

Monborgne (J.-M.). Tableau général du maximum de la république française, *Paris*, Belin, an II (1794), 3 vol. in-8.

Mondenard. Considérations sur l'organisation sociale, appliquées à l'état civil, politique et militaire de la France et de l'Angleterre; à leurs mœurs, leur agriculture, leur commerce et leurs finances, à l'époque de la paix d'Amiens. *Paris*, 1802, 3 vol. in-8.

1 L'influence des partisans de cette entreprise financière fut assez forte pour obtenir la suppression du livre de Mirabeau : elle fut prononcée par un arrêt du conseil d'État du 7 juillet 1785, lequel provoqua, de la part de l'auteur un pamphlet plus véhément, plus audacieux, la *Lettre du comte de Mirabeau à M. Lecoulteux de Lanoraie sur la Banque de Saint-Charles et sur la caisse d'escompte.* (Bruxelles, 1785, in-8 de 117 pages.) Un second arrêt du conseil frappa celui-ci de même que le premier.

2 Cet ouvrage a été attribué à M. de Montyon par Lalande, dans le *Journal des Savants*, mai 1779.

Ce livre a été publié à l'occasion de la paix d'Amiens, en vue d'opérer un rapprochement entre la France et l'Angleterre. On y trouve des documents dignes d'intérêt sur l'état économique des deux pays à cette époque.

MONGEZ. Considérations sur les monnaies, par Mongez, membre de l'Institut national, suivies d'une Notice sur les monnaies françaises, par Dibarrart. 1 vol. in-8. *Paris*, l'an IV de la république française.

Le premier de ces mémoires, lu à l'Institut, renferme quelques détails intéressants sur l'origine des monnaies et sur leurs frais de fabrication. Le second, celui de Dibarrart, est un résumé historique des variations monétaires en France, depuis 1726 jusqu'en 1796.

MONINO (don José). Respuesta fiscal sobre acopio de trigo para el consumo de Madrid. 1769.

Travail approfondi, sur la question de savoir si la ville de Madrid aura une réserve de blé.

MONTAIGNAC. Réflexions sur la mendicité, ses causes et les moyens de la détruire en France. 1790, in-12.

MONTANARI (Germanio). Della moneta, trattato mercantile. *Modenese*. in-8.

Cet écrivain appartient à la nombreuse famille des auteurs qui ont écrit sur les monnaies. Son livre est d'un orfévre plus que d'un économiste.

MONTESQUIOU. Du gouvernement des finances de France, d'après les lois constitutionnelles et d'après les principes d'un gouvernement libre et représentatif. *Paris*, 1797, in-8.

Ouvrage insignifiant. On y trouve quelques faits précieux.

MONTYON (baron de). Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples? *Paris*, 1808 in-8.

Excellent livre, court et substantiel, comme tous ceux de l'auteur [1].

— Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres, depuis 1660 jusqu'à 1792, etc. *Londres*, Dulau, 1812.

Honnête homme par excellence, toujours instructif, toujours ingénieux, même quand il se trompe; mais il se trompe rarement.

1 Réimprimé avec une Notice biographique d'Eugène Daire, dans le 2e volume des *Mélanges* faisant partie de la *Collection des Principaux Économistes*.

Le premier de ces deux ouvrages reviendra naturellement à l'ordre du jour, toutes les fois qu'on s'occupera de la réforme des impôts.

MONTCHRÉTIEN (sieur de Vatteville). Traité d'économie politique. *Rouen*, 1613, in-4.

Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, est divisé en trois livres qui traitent des manufactures et de l'emploi des hommes, du commerce et de la navigation. Il ne présente d'autre intérêt que celui de résumer les idées du temps sur ces graves matières.

MORANDIÈRE (de la). Police sur les mendiants, les vagabonds, etc. *Paris*, 1764, in-12.

MOREAU DE BEAUMONT. Mémoires concernant les impositions et droits en Europe. *Paris*, nouv. édit., 1787-89, 5 vol. in-4.

Excellent livre, qu'il serait utile de refaire aujourd'hui.

Qui de nous peut se flatter de connaître à fond le système des impôts de tous les peuples de l'Europe? C'est cependant un des premiers éléments de toute bonne économie politique appliquée, et le seul moyen d'apprécier à leur juste valeur les relations internationales des peuples, et les effets de certaines mesures de douanes.

MOREAU DE JONNÈS. Le commerce au dix-neuvième siècle; état actuel de ses transactions dans les principales contrées des deux hémisphères, etc. *Paris*, 1825, 2 vol. in-8.

— Statistique de l'Espagne. *Paris*, 1834, 1 vol. in-8.

— Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. *Paris*, 1838, 2 vol. in-8.

— Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer. *Paris*, 1842, 1 vol. in-8.

L'auteur est un esprit net et judicieux, dont les écrits appartiennent plutôt à la statistique qu'à l'économie politique; mais ils seront consultés avec fruit par les économistes.

— Statistique de l'industrie de la France. 1856. 1 vol. gr. in-18.

— Éléments de statistique, principes généraux de cette science, sa classification, sa méthode, ses opérations, ses divers degrés de certitude, ses erreurs et ses progrès, avec son application à la constatation des faits naturels, sociaux et politiques, historiques et contemporains. 1856. 1 vol. in-18.

— Statistique de l'agriculture de la France, comprenant la statistique des céréales, de la vigne, des cultures diverses, des pâturages,

des bois et des forêts, et des animaux domestiques avec leur production actuelle, comparée à celle des temps anciens et des principaux pays de l'Europe. 1848. In-8.

— Statistique des peuples de l'antiquité, les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains et les Gaulois. 1850. 2 vol. in-8.

MORELLET (l'abbé). Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce. 1 vol. in-8, 1769.

Le prospectus de l'abbé Morellet a longtemps passé pour un traité d'économie politique. On ne doit cependant le considérer que comme un recueil de définitions généralement nettes et précises des termes usités en matière de commerce, dans leurs rapports avec la science économique. Les travaux préparatoires de son dictionnaire occupèrent l'auteur pendant vingt ans : il n'y renonça qu'au moment où éclata la révolution de 1789.

— Réflexions sur les avantages et les désavantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France. *Bruxelles*, 1758. in-12.

— Mémoires sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes. *Amsterdam* et *Paris*, 1769, in-4.

— Examen de la réponse de M. N. * (Necker) à M. Morellet, sur la Compagnie des Indes. *Paris*, Desaint, 1769, in-4.

— Réfutation de l'ouvrage (de Galiani) qui a pour titre : Dialogues sur le commerce des blés. *Londres* (*Paris*), 1770, in-8.

— Analyse de l'ouvrage (de Necker) intitulé : De la législation et du commerce des grains. *Amsterdam* et *Paris*, 1775, in-8.

MORTIMER. Elements of commerce and finances. *London*, 1773, 1 vol. in-8.

MORUS (Thomas). Description de l'île d'Utopie. Le titre de ce singulier ouvrage, écrit en latin, est celui-ci : De optimo reipublicæ statu, deque novâ insulâ Utopiâ. *Louvain*, 1516, in-4; il en existe trois traductions en anglais et trois en français.

C'est une débauche d'esprit, où l'on trouve de bonnes vues et des vœux ardents pour le bonheur public : une *excogitation* allégorique, dans le goût de la république de Platon, à l'éloquence près. L'honnête chancelier y propose naïvement le partage des biens.

MOSSÉ. L'art de gagner sa vie, ou Encyclopédie industrielle, traitant de toutes les ressources, indiquant tous les moyens pour faire,

21.

conserver, ou augmenter sa fortune dans quelque état et dans quelque situation qu'on se trouve. *Paris*, 1826, in-8.

Ce livre a eu trois éditions. Il renferme des particularités d'un grand intérêt sur les avantages et les désavantages des diverses professions, et des indications utiles aux hommes sans fortune qui veulent s'assurer un état.

Muiron (Just). Sur les vices de nos procédés industriels; aperçu démontrant l'urgence d'introduire le procédé sociétaire. *Paris*, madame Husard, 1834, in-8.

L'auteur est un des disciples les plus distingués de Fourier.

— Nouvelles transactions sociales, religieuses et scientifiques de Virtomnius. *Paris*, Bossange père, 1832, in-8.

Muller. Die Fortschritte der Nationalœconomie in England. *Leipzig*, 1817, 1 vol.

Mun (Thomas). England's treasure by foreign trade, or the balance of our foreign trade is the rule of our treasure. *London*, 1664, in-12.

L'un des plus ingénieux et des plus classiques défenseurs du système mercantile. Ses successeurs n'ont fait que répéter ses arguments.

Munoz (Antonio). Discurso sobre la economia politica. *Madrid*, 1779, in-8.

Les critiques espagnols supposent tous que Munoz n'est pas le nom véritable de l'auteur; mais son ouvrage n'en renferme pas moins d'excellents principes et des vues très-ingénieuses.

Murhard (Charles). * Theorie und Politik des Handels (Théorie et politique du commerce). 2 vol. in-8. *Gœttingue*, 1831.

— Théorie des Geldes, *Leipzig*, 1817, in-8.

M. Murhard, publiciste fécond et infatigable, marche pour ses théories économiques sur les traces de J.-B. Say. Ses principes sont empreints de la plus grande libéralité, et dans l'ouvrage indiqué, il tend à établir le commerce sur des bases larges et rationnelles.

M. Murhard examine le commerce dans ses rapports avec le gouvernement, les impôts, et puis dans son essence même, en classant tous les éléments sur lesquels il repose. Il défend la liberté commerciale souvent avec éloquence, toujours avec une grande vigueur.

Mushet (Robert), Inquiry into the effects of bank restriction bill

(Recherches sur les effets de la suspension des payements de la Banque.) 1810, in-8.

— A series of tables exhibiting the gain and loss of the fund holder (Séries de tables montrant le gain et la perte des rentiers par la dépréciation et la réintégration du papier-monnaie). 1826, in-8.

N

Naveau. Le Financier citoyen. *Paris*, 1757, 2-vol in-12.

Naville. De la charité légale, de ses causes, de ses effets, et spécialement des maisons de travail et de la proscription de la mendicité. *Paris*, 1836, 2 vol. in-8.

Nebenius. * Der œffentliche Credit (le crédit public). 1 vol in-8. *Carlsruhe*, 1829.

L'auteur s'est fait connaître par de nombreux mémoires, par un livre sur les douanes prussiennes, et sa réputation comme économiste est parfaitement établie. L'ouvrage sur le crédit public a eu un succès mérité. Outre des doctrines très-saines, il renferme un grand nombre de faits qu'on pourra consulter avec fruit.

Necker. De l'administration des finances de la France. *Paris*. Panckouke, 1784, 3 vol. in-8.

C'est le premier ouvrage sincère qui nous ait révélé la science des finances, et de plus un acte de courage et de bon citoyen au moment où il parut.

— Sur la législation et le commerce des grains, 2ᵉ édition. *Paris*, 1755, in-8.

M. Necker a combattu dans cet écrit les idées de Turgot.

Neri. (Pompeo). Osservazioni sopra il prezzo legale delle monete. *Fiorentino*. in-8. 1751.

C'est un des meilleurs livres qui aient été publiés sur la matière. Ce devrait être le manuel de tous les directeurs de monnaies. Il y a plus de technologie que d'économie politique.

Nickolls (Pseudonyme). Voyez Plumard de Dangeul.

Niemeyer. Ueber die Ursachen des englischen Nationalreichthum. *Berlin*, 1810, in-8.

[redacted]

— Ueber den Einfluss des Handels und des Handelsystems auf National-Glück und Unglück. *Bremen*, 1805. in-8.

O

OBERNDORFER (J. Adam). System der Nationalœconomie (Système de l'économie politique déduit de la vie nationale). 1823, in-8.

— Bases des sciences camérales. In-8, 1818.

O'CONNOR (Arthur). État actuel de la Grande-Bretagne. *Paris*, 1 vol. in-8, 1804.

Détails curieux sur la suspension des payements de la banque d'Angleterre, suspension que l'auteur qualifie de *faillite*. M. O'Connor est un patriote irlandais proscrit par suite des troubles de son pays.

— Le Monopole cause de tous les maux. *Paris*, F. Didot, 1843, 3 vol. in-8. (Voir sur cet ouvrage le *Dictionnaire de l'Économie politique*, article O'CONNOR, page 284).

ORTES (Giammaria). Della economia nazionale libri sei. *Veneziano*, 3 vol. in-8.

— Riflessioni sulla popolazione delle nazioni per rapporto all' economia nazionale. In-8.

— Delle scienze utili e delle dilettevoli per rapporto alla felicità umana. In-8.

— Calcolo sopra il valore delle opinioni e sopra i piaceri e i dolori della vita umana. In-8.

— Errori popolari intorno all' economia nazionale considerati sulle presenti controversie, tra i liaci e i chierici in ordine al possedimento de' beni. In-8.

— Dei fidecomessi a famiglie e a chiesse e luoghi pii in proposito del termine di mani morte introdotto a questi ultimi tempi, nell' economia nazionale, libri due. In-8.

Auteur trop vanté et trop déprécié. Ce qu'il y a de plus curieux dans ses ouvrages, c'est qu'il a incontestablement eu la première idée du système de Malthus sur la population. Il est lourd et prolixe. M. Custodi lui a fait beaucoup d'honneur en imprimant ses œuvres en sept volumes dans la *Collection des Économistes italiens*.

Owen (Robert). New views of society, or essays upon the formation of human character (Nouvelles vues de société, ou essai sur la formation du caractère humain). *Londres*, 1812.

Cet ouvrage, qui suivit l'Essai industriel de New-Lanark, est le premier écrit de M. Owen qui affecte une forme scientifique et s'élève à la hauteur d'un système.

— Adress to the sovereigns of the holy-alliance united in congress at Aix-la-Chapelle. 1818. — Adress to the european governments. 1818.

Ces deux adresses, l'une aux souverains alliés réunis à Aix-la-Chapelle, l'autre aux gouvernements européens, ont pour objet d'indiquer les moyens d'améliorer le sort des classes industrielles. Ces opuscules ont été traduits en français par M. le comte de Lasteyrie. *Paris*, 1819.

— The book off the new moral world (Le livre du nouveau monde moral).

Ouvrage capital de M. Owen, et dans lequel il aborde l'exposition dogmatique de son système.

P

Pagnini (Gio Francesco). Saggio sopra il giusto valore delle cose, la giusta valuta della moneta, e sopra il commercio dei Romani.

Opuscule de cent pages, plein de vues judicieuses.

Palmieri (Giuseppe). Riflessioni sulla pubblica felicità relativamente al regno di Napoli, in-8.

— Osservazioni sulle tariffe, con applicazione al regno di Napoli. In-8.

— Della richezza nazionale. In-8.

Palmieri n'a pas la hardiesse de Filangieri, ni les vues libérales du professeur Genovesi; ministre d'une monarchie absolue, il voulait procéder avec de grands ménagements à la réforme des abus. Il ne faut pas oublier qu'il écrivait pendant la révolution française et que cette circonstance a dû lui imposer beaucoup de réserve.

Paoletti (Ferdinando). Estratto de' pensieri sopra l'agricoltura. In-8.

Papillon-Latapy. Anecdote sur la vie politique de Burke et sur sa mort, relativement à ses recherches et à ses calculs sur les finances

et le commerce de la France depuis un siècle ; avec des rapprochements sur l'état progressif de l'Angleterre, et sur les moyens de ruiner la nation française. *Paris*, an VIII. 1 vol. in-8.

Ouvrage de circonstance, composé sous l'influence des préjugés de la balance du commerce. C'est un manifeste véhément contre l'Angleterre, digne d'être connu comme un échantillon des idées économiques du temps. Il s'y trouve d'ailleurs quelques bonnes idées.

— Réflexions sur le plan d'une régence des impôts indirects réunis. *Paris*, 1804, in-8.

Ce mémoire a pour but de centraliser la perception des impôts indirects, projet réalisé depuis.

Papion. Mémoire sur le crédit public. *Tours*, 1808, in-8.

Ce mémoire a été présenté à Napoléon. Il ne renferme rien d'intéressant.

Paris du Verney. Examen des réflexions politiques sur le commerce et les finances de M. Dutot. *Paris*, 1740, 2 volumes in-12.

C'est le livre qui expose avec la plus grande supériorité de vues tout le système de Law, et c'est là surtout qu'il faut l'étudier. Nulle part les causes de sa chute n'ont été présentées avec autant de clarté.

Du Verney était un financier de la plus haute habileté, mérite devenu bien rare de nos jours, où le pays en aurait pourtant besoin.

Parnell (sir Henry). De la réforme financière en Angleterre. Traduit de l'anglais par Benj. Laroche. *Paris*, 1832, in-8.

Vaste et savante revue des institutions économiques de l'Angleterre, par un homme qui les connaît bien.

C'est le programme des réformes que l'administration anglaise exécute chaque jour avec une persévérance et une justesse de vues si remarquables.

— Du papier-monnaie et des banques. *Londres*, 1832.

L'auteur s'occupe successivement, dans cet ouvrage, de l'état de la question du numéraire, des banques provinciales, des compagnies par actions, du système des banques en Angleterre, en Écosse et en Irlande. C'est un des meilleurs traités sur la matière.

Pebrer (Pablo). Histoire financière et statistique de l'empire britannique, avec un exposé du système actuel de l'impôt, suivi d'un plan pratique pour la liquidation de la dette ; ou impôts, revenus, dépenses, dettes, forces et richesses de l'empire britannique et de ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Traduit de l'anglais par M. Jacobi. *Paris* et *Londres*, 1834, 2 vol. in-8.

Précieuse collection des documents statistiques les plus nécessaires à l'étude de la constitution économique de la Grande-Bretagne. On peut les considérer comme le complément du *Tableau* de Baërt et de l'*Histoire d'Angleterre*, par M. de Montvéran. J'aurais plus de confiance dans l'ouvrage de M. Bailly, sur le même sujet.

Pecchio (le comte Joseph). Histoire de l'économie politique en Italie, ou Abrégé critique des économistes italiens. Traduit par Léonard Gallois. *Paris*, 1830, 1 vol. in-8.

Excellent résumé bibliographique des écrivains d'économie politique en Italie. C'est l'appendice nécessaire de la collection des économistes italiens, publiée à Milan par M. Custodi.

Pecqueur. Économie sociale. Des intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation en général. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8.

Ouvrage malheureusement couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

— Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté. Introduction à l'étude de l'économie sociale et politique. *Paris*, 1840, 1 vol. grand in-18.

Petty. (sir W.). Tracts, chiefly relating to Ireland. *Dublin*, 1749, in-8.

Partisan timide de la liberté du commerce, il examine principalement l'état de l'Irlande, et il applique à cet ouvrage les principes les plus élevés de l'économie politique.

Ouvrage riche de faits bien exposés.

— Several essays in political arithmetic. *London*, 1755, in-8.

Ce livre est une espèce de statistique raisonnée de l'Angleterre, comme le précédent l'est de l'Irlande.

L'auteur y expose fort bien, en passant, les véritables causes de la prospérité des Hollandais.

Peuchet (Jacques). Statistique élémentaire de la France, contenant les principes de cette science, et leur application à l'analyse de la richesse, des forces et de la puissance de l'empire français. *Paris*, 1805, in-8.

Pfeiffer (von). Lehrbegriff saemtlicher œconomischer und Kameralwissenschaften. *Mannheim*, 1754-1778, 4 vol. in-8.

— Grundriss der Staatswirthschaft. *Francfort*, 1782, in-8.

Pillet-Will (le comte). De la dépense et du produit des canaux et des chemins de fer; de l'influence des voies de communication sur la prospérité industrielle de la France. *Paris*, 1837, 2 vol. in-4 dont un de 4 planches.

Plaidoyer très-savant en faveur des canaux contre les chemins de fer; principalement digne d'intérêt parce qu'il s'appuie toujours sur des calculs. Le temps seul peut lui donner tort ou raison, car les expériences ne sont pas faites ; mais elles se font tous les jours.

Pinheiro-Ferreira. Précis d'un cours d'économie politique. *Paris*, 1840, in-12.

Programme un peu léger pour un titre aussi ambitieux.

Pinto. Traité de la circulation et du crédit, contenant une analyse raisonnée des fonds d'Angleterre, et de ce qu'on appelle commerce ou jeu d'actions ; etc. *Amsterdam*, 1787, in-8.

Pinto est ce fameux juif hollandais qui portait l'amour du crédit jusqu'au point de considérer les dettes publiques comme de véritables bienfaits pour les peuples. Ce n'était pas, d'ailleurs, un homme sans mérite.

— Essai sur le luxe, considéré relativement à la population et à l'économie. *Amsterdam*, 1764, in-12. (Se trouve ordinairement dans le même volume à la suite de l'ouvrage précédent.)

Dans cet ouvrage, l'auteur fait une sortie très-vive contre le luxe des Hollandais dans leurs maisons de campagne.

Place (Francis). Illustrations and proofs of the principle of population (Exemple et preuve du principe de population). In-8, 1822.

C'est une confirmation des principes adoptés par tous les économistes sur la population. L'auteur est un des hommes les plus judicieux de l'Angleterre.

Plaifair (W.) An inquiry into the permanent causes of the decline and fall of powerful and wealth nations. *London*, 1805, in-4.

Platon. La République.

Nous avons cité quelques-uns des rêves de ce philosophe sur les questions économiques. Il en avait deviné l'importance.

— Les Lois.

Plan plus pratique de l'organisation d'une cité ancienne. (Voir la traduction des œuvres de Platon par M. Cousin.)

Plumard de Dangeul. Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au

commerce, etc. *Amsterdam.* (*Paris*, Estienne), 1545, in-12. Trad. de l'anglais du chevalier John Nickolls. (Traduction supposée.)

— Le rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne; traduit de l'espagnol, 1753. Voyez B. de Ulloa.

Pluquet (l'abbé). Traité philosophique et politique sur le luxe. *Paris*, 1785, in-12, 2 vol.

Longue homélie, en deux volumes, contre le luxe. Peu de doctrines, beaucoup de déclamations. L'auteur, qui était abbé, aurait dû intituler son livre : *Sermon contre le luxe.*

Poivre, intendant de l'Ile-de-France.

Les œuvres de cet excellent homme, publiées en un volume in-8 (*Paris*, 1797, in-8), par Dupont de Nemours, renferment des vues précieuses d'économie politique.

Poncelin. Tableau général du commerce de l'Europe avec l'Afrique, les Indes orientales et l'Amérique, fondé sur les traités de 1763 et 1783. 1 vol. in-8, 1787.

Statistique coloniale dans laquelle se rencontrent quelques vues générales sur le commerce avec l'Amérique.

Poncet de la Grave. Considérations sur le célibat, relativement à la politique, à la population et aux bonnes mœurs. 1 vol. in-8, 1801.

Cet opuscule de 140 pages offre un résumé assez curieux de la législation ancienne et moderne relative aux célibataires.

L'auteur, fougueux apologiste du mariage, a terminé son travail par un projet de loi en vertu duquel les célibataires seraient déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à celui de soixante-dix, et de plus, inhabiles à tester et à succéder à leurs père et mère ; tout le reste est de cette force.

Poterat (marquis de). Observations politiques et morales de finance et de commerce, ou examen approfondi d'un ouvrage de M. R*** (Rillet) de Genève, sur l'emprunt et l'impôt. *Lausanne*, 1780, in-8.

Bonnes doctrines. L'auteur y attaque les emprunts avec une chaleur philosophique; mais il n'en appréciait pas les effets utiles dans des circonstances données.

Porter. Progrès matériels de l'Angleterre. Traduit de l'anglais et mis en parallèle avec les progrès matériels de la France, par M. Chemin-Dupontès. *Paris*, 1839, 1 vol. in-8.

M. Porter, chef du bureau de commerce (*Board of trade*) d'Angleterre, est un partisan éclairé de la liberté commerciale.

POULAIN (Henri). Traité des monnaies. *Paris*, 1707, in-12.

PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN. Moyens d'extirper l'usure, ou Projet d'établissement d'une caisse de prêt public sur tous les biens de l'homme, contenant lettres patentes de création du Mont-de-piété de Paris en 1777. Dédié à Henri IV. *Paris*, 1778, in-12.

Henri IV ne pouvait guère refuser la dédicace de ce livre, publié plus de cent cinquante ans après sa mort.

Ce que l'auteur y donne de plus intéressant, c'est un catalogue de tous les écrits relatifs au prêt à intérêt, et principalement aux monts-de-piété, pages 47-50.

PRÉVOST (de Genève). De l'économie des anciens gouvernements, comparée à celle des modernes. *Berlin*, 1733, in-8.

PRICE. Arithmétique politique.

C'est le premier qui ait proposé des caisses d'amortissement au moyen d'intérêts composés.

PRINSEP (C. R.). A letter to the earl of Liverpool on the present distress of the country, and the efficacy of raising the standard of our silver currency. 1816.

Cette curieuse lettre est une pièce indispensable de la discussion qui s'éleva en Angleterre au sujet du papier-monnaie, après les événements de 1814, et à l'occasion du projet de reprendre les payements en espèces.

— An essay on money. 1818, in-8.

Cet écrit, dû au traducteur anglais du traité d'économie politique de J.-B. Say, est très-estimé en Angleterre, et mérite de l'être par sa lucidité et son excellente exposition de la matière.

PROUDHON. Qu'est-ce que la propriété? *Paris*, 1841, 2e édition, 1 vol. in-12.

Dans la première édition de cet ouvrage, l'auteur avait fait cette étrange réponse : *la propriété, c'est le vol.* M. Proudhon est un homme de beaucoup de talent qui, frappé des abus de la propriété, n'a rien trouvé de plus simple que d'en abolir le principe. Mais, tout en déplorant cette erreur, il est impossible de ne pas reconnaître dans son livre des vues d'une grande hardiesse et une vigueur de logique digne d'une meilleure thèse.

— Lettre à M. Blanqui sur la propriété. *Paris*, 1840, 1 vol. in-12.

Opuscule destiné à la défense du précédent; mais il lui est fort inférieur en originalité.

— Avertissement aux propriétaires. *Paris*, 1841, in-12 de 115 pages.

— De la Création de l'ordre dans l'humanité, ou Principes d'organisation politique. *Paris*, 1843, vol. in-12.

— Système des contradictions économiques. 2e édition, 2 vol. grand in-18.

PURVES (Georges). Toutes les classes productives de richesses (All classes productive of riches.). 1 vol. in-8, 1817.

Q

QUESNAY (François). Essai sur l'administration des terres. *Paris*, 1759, in-8. (Publié sous le pseudonyme de Bélial des vertus.)

— Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain. Recueil (de Traités du docteur Quesnay) publié par Dupont (de Nemours). *Leyde* et *Paris*, 1768, in-8.

— Tableau économique avec son explication, suivi des Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole, *Versailles*, 1758, in-8. Très-rare.

Cet ouvrage a été réimprimé dans l'*Ami des hommes*, par le marquis de Mirabeau, dont il forme la suite de la sixième partie. Il se trouve compris également dans la *Physiocratie*.

Quesnay est aussi auteur des articles *fermiers* et *grains* dans l'*Encyclopédie* de Diderot; d'une grande quantité de mémoires et d'articles dans le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, et dans les *Éphémérides du citoyen*.

Quesnay n'a pas laissé une seule idée réellement praticable; mais il a ouvert le champ des expériences économiques. Ses écrits, peu nombreux et tous empreints d'un néologisme sentencieux qui rappelle assez bien le style des écoles récentes saint-simonienne et fouriériste, sont à l'économie politique ce que l'alchimie est à la chimie. Quesnay cherchait modestement la pierre philosophale; nos sectaires modernes déclarent sincèrement qu'ils l'ont trouvée [1].

[1] Tous les écrits de Quesnay, relatifs à l'économie politique, ont été réunis par Eugène Daire, dans le tome II de la *Collection des Principaux Économistes*. Eugène Daire y a ajouté une notice biographique sur Quesnay et sur la doctrine des Physiocrates, qui a été couronnée par l'Académie des Sciences morales et politiques.

R

Ramel (V.). Des finances de la république française en l'an IX. *Paris*, an IX, in-8.

Livre spécial d'un auteur qui avait eu l'avantage de prendre part au maniement des finances de l'époque dont il parle.

Ramsay (Georges). An essay on the distribution of wealth (Essai sur la distribution de la richesse). *Édimbourg*, 1836, 1 vol. in-8.

Livre utile plus politique qu'*économique*, et beaucoup plus écrit en vue des questions relatives à l'agriculture anglaise que dans l'intérêt général de la science elle-même.

Rau (K. H.). * Lehrbuch der politischen Œconomie (Traité d'économie politique). 3e édit. 3 vol. in-8. *Heidelberg*, 1837.

Le premier volume de cet important ouvrage contient l'économie politique proprement dite, ou la théorie des richesses; le second, la science administrative; le troisième, les finances.

Les ouvrages de M. Rau sont rédigés avec une grande clarté et d'après les principes les plus accrédités de notre époque. Les doctrines de Smith et de Say forment la base du livre; l'auteur à néanmoins éclairé plusieurs points que les deux célèbres économistes n'avaient pas suffisamment approfondis. On remarque surtout, dans le troisième volume, qui renferme la science financière, une foule de notions neuves sur les impôts, et des vues pratiques qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les traités de ce genre. Le succès rapide de l'ouvrage, qui est arrivé en peu d'années à la troisième édition, est au reste une preuve assez concluante de son mérite.

Raynal. Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes. *Paris*, A. Coste et et Comp., 1820-21, 12 vol. in-8, avec un atlas in-4.

Grand et bel ouvrage, malgré ses imperfections et ses déclamations.

L'auteur n'a pas toujours pensé comme il avait écrit; mais sa mémoire n'en est pas moins digne de respect. C'est lui qui a porté les premiers et les plus rudes coups à l'esclavage colonial.

Reimarus. Nouvelle exposition des principes sur la liberté du commerce des grains. Trad. de l'allemand. *Paris*, 1793. in-8.

Partisan enthousiaste de la liberté du commerce des grains. Son livre est d'ailleurs plein de sens et d'originalité.

Reinhard. Versuch eines Grundrisses der Staatswirthschatslehre. Mannheim, 1805, in-8.

Reitemeier. Mines des anciens.

Ouvrage plein de détails précieux sur les ressources métalliques des Grecs et des Romains.

Reybaud (Louis). Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen. 3e édition, augmentée d'une biographie raisonnée des principaux utopistes. *Paris*, Guillaumin, 1842, 1 vol. in-8 [1].

L'ouvrage de M. Reybaud a obtenu un succès légitime, dû autant à l'élégance et à la clarté de son style qu'aux aperçus ingénieux et profonds dont son livre est semé. C'est un des écrits les plus remarquables de l'école économique française.

Reynier (Jean-Louis-Antoine). De l'économie publique et rurale des Arabes et des Juifs. *Genève*, 1820, in-8.

— De l'économie publique et rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du nord et du centre de l'Europe. *Genève* et *Paris*, 1818, in-8.

— De l'économie publique et rurale des Égyptiens et des Carthaginois; précédé de considérations sur les antiquités éthiopiennes. *Genève* et *Paris*, 1823, in-8.

— De l'économie publique et rurale des Grecs. *Genève* et *Paris*, 1825, in-8.

— De l'économie publique et rurale des Perses et des Phéniciens. *Genève* et *Paris*, 1819, in-8.

Ricardo. — Les œuvres de Ricardo comprennent les écrits suivants, dont le mérite a été apprécié dans le cours de cet ouvrage, savoir :

— The high price of bullion a proof of the depreciation of bank-notes.

— Essay on the influence of a low price of corn on the profits of stock.

1 La 6e édition a été publiée en 1856, elle a été augmentée d'un volume sur le *socialisme, les communistes, les chartistes, les utilitaires, les humanitaires*, etc., et forme vol. grand in-18.

— Proposals for an economical and secure currency.

— Principes de l'économie politique et de l'impôt. Traduit de l'anglais par F. S. Constancio; avec notes explicatives et critiques par J.-B. Say. *Paris*, Aillaud, 1818, 2 vol. in-8.

— Protection to agriculture [1].

Nul écrivain n'a traité les questions des finances, après M. Ricardo, avec plus de talent que M. Francis Horner, dans la *Revue d'Édimbourg*. Voir (tome I, pages 172; tome II, page 101, 402; tome V, pages 101; tome XVII, page 339; tome XVIII, page 448; tome XXXV, page 468) les articles remarquables qu'il a publiés sur ces matières.

Ricci (Ludovico). Reforma degl' instituti pii della citta di Modena. *Modenese*, in-8.

C'est le premier écrivain de l'Italie qui ait traité d'une manière philosophique la question des institutions de bienfaisance; il démontre fort bien les abus de la charité publique et les inconvénients des hospices d'enfants trouvés. Sa doctrine s'accorde avec celle de Malthus, qui ne fut publiée pour la première fois qu'en 1798.

Rillet de Saussure. Lettres sur l'emprunt et l'impôt, adressées à M. Necker de Germani. 1779, in-8.

Écrit important à consulter, sur des questions aujourd'hui résolues, comme des échantillons des rêves de nos pères.

Rocco. Des banques de Naples. *Napoli*, 1785, 2 vol.

Intéressant à consulter, quoique incomplet et diffus.

Rochon (l'abbé). Essai sur les monnaies anciennes et modernes. 1 vol. in-8, 1792, avec planches.

Ouvrage plus intéressant sous le rapport de la technologie que sous le rapport de l'économie politique : très-digne néanmoins d'être consulté.

Rœderer (le comte Pierre-Louis). Journal d'économie publique, de morale et de politique. *Paris*, 1776 et années suivantes, 5 vol. — Mémoires d'économie publique, de morale et de politique (faisant suite au journal précédent). *Paris*, 1799, 1 vol.; en tout 6 volumes in-8.

1 Les œuvres complètes de Ricardo ont été réunies en un seul volume, grand in-8, et forment le tome XIII de la *Collect. des Princ. Econ.* publiée par l'éditeur Guillaumin. La traduction des *Principes*, par Constancio a été revue par Alex. Fonteyraud, qui a traduit en français tous les autres écrit de Ricardo.

– De la propriété considérée dans ses rapports avec les droits politiques. 2ᵉ édit. *Paris*, Hect. Bossange, 1830, in-18.

Esprit original et inégal, qui n'a jamais eu que des idées vagues et incer-
ines sur les véritables principes de l'économie politique; élève des *phy-
iocrates*, par ses premières études; modifié par l'expérience des affaires,
nais demeuré toujours excentrique et paradoxal en toute chose. Consultez
ur ses écrits une notice beaucoup trop flatteuse de M. Mignet, lue à l'Aca-
émie des sciences morales et politiques de l'Institut de France.

Rœssig. Encyclopœdie der Kameralwissenschaften. *Leipzig*, 1792, in-8.

Rossi. Cours d'économie politique fait au Collége de France. *Paris*, Joubert, 1839-40, 2 vol. in-8.

Le cours d'économie politique de M. Rossi est un véritable *traité* dont
es deux premiers volumes seuls ont paru. Ils sont consacrés à l'exposition
es phénomènes de la production des richesses. Ce bel ouvrage nous semble
estiné à caractériser d'une manière brillante la transition entre l'école de
.-B. Say et celle de notre temps, qui en a reçu tant de services [1].

Rossi (Adiotato), Del l'economia della specie umana. *Pavia*, 1819, 4 vol.

Rotteck. Lehrbuch der œconomischen Politick. Stuttgart, 1835, in-8.

Roubaud (l'abbé). Récréations économiques, ou Lettres de l'auteur des Représentations aux magistrats, à M. le chevalier Zanobi, principal interlocuteur des dialogues sur le commerce des blés. *Amsterdam* et *Paris*, 1770, in-8.

Pamphlet très-spirituel contre l'ouvrage de Galiani.

Ruggles (Th.). Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs, et des lois concernant la mendicité; traduit de l'anglais par A. C. Duquesnoy. *Paris*, an X (1802), 2 vol. in-8.

S

Sabatier. Des Banques; de leur influence pour faciliter la circulation des capitaux, faire baisser le trop haut prix de l'intérêt, et

1 Depuis l'époque ou écrivait Blanqui, le cours de Rossi s'est augmenté des
omes III et IV, publiés après sa mort par ses fils. — Les tomes I et II sont arrivés à
a 3ᵉ édition.

On a encore de Rossi : *Mélanges d'économie politique, de politique, d'histoire et
e législation. Paris*, Guillaumin et Comp., 1857, 2 vol. in-8.

des mesures à adopter pour que l'agriculture, l'industrie, le commerce de la France et des divers États jouissent de l'avantage de tels établissements. Avril 1817, *Paris*, in-8.

— Considérations sur les contributions et les taxes indirectes. *Paris* imprimerie de P. Gueffier, 1818, in-4.

— Du crédit public et particulier, des moyens d'acquitter indistinctement la dépense de tous les services, et d'opérer des améliorations dans les diverses branches de l'économie politique. 1798, in-4.

— Tableaux comparatifs des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre, suivis de considérations sur les ressources des deux États, et servant en même temps de réfutation à l'ouvrage de M. Gentz. *Paris*, Arthus-Bertrand, 1805, in-8.

SAINT-AUBIN. Opuscules sur les finances, le papier-monnaie, le crédit, etc. 1797, avec tables, 20 pièces, 1 vol.

J.-B. Say l'appelait *le bouffon de l'économie politique*, bouffon souvent très-judicieux.

SAINT-CHAMANS (le vicomte de). Du système d'impôt fondé sur les principes d'économie politique. *Paris*, 1820, in-8.

Boutade d'un écrivain distingué, qui a dépensé au service des doctrines surannées de l'économie politique plus d'esprit qu'il n'en fallait pour faire un excellent ouvrage. C'est dans son livre que se trouve la plus habile apologie du système mercantile.

— Nouvel essai sur la richesse des nations. *Paris*, Lenormant père, 1824, in-8.

SAINT-PÉRAVI (de). Mémoire sur les effets de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens-fonds, qui a remporté le prix proposé par la société royale d'agriculture de Limoges, en 1767. *Londres* 1768, in-12.

L'auteur partageait l'opinion des *économistes* sur la question de l'impôt. Tous les profits venant de la terre, selon eux, c'est à la terre seule qu'il fallait imposer des taxes. La suppression des impôts indirects devait profiter aux propriétaires, selon l'auteur du mémoire; mais les propriétaires n'en croyaient rien, et ils avaient raison.

— Principes du commerce opposé au trafic, développés par un homme d'État. 1787, 2 vol. in-8.

SAINT-PIERRE (l'abbé de).

Les écrits de cet excellent homme, que le cardinal Dubois lui-même appelait les rêves d'un homme de bien, se composent d'une foule d'essais sur toutes sortes de sujets. Voici les titres des plus importants :

— Mémoire pour l'établissement d'une taille proportionnelle. 1717, in-12 et in-4, réimprimé sous le titre de Projet d'une taille tarifée.

— Mémoire sur les pauvres mendiants et sur les moyens de les faire subsister. 1724, in-8.

— Mémoire sur les billets d'État.

— Mémoire pour diminuer le nombre des procès. *Paris*, 1725, in-12.

Il y proposait l'établissement d'un code uniforme pour tout le royaume.

— Les annales politiques. *Londres*, 1757, 2 vol. in-8.

— Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe, etc. *Utrecht* (*Paris*), 1713-17, 3 vol. in-12.

— Le même ouvrage, abrégé. *Rotterdam* (*Paris*), 1729, in-12.

— Les rêves d'un homme de bien, qui peuvent être réalisés, ou les Vues et pratiques de M. l'abbé de Saint-Pierre. (Recueillies par Alletz). *Paris*, Duchesne, 1772, in-12.

Voir : L'abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française, sa vie et ses œuvres précédées d'une appréciation et d'un précis historique de l'idée de la paix perpétuelle, suivies du jugement de Rousseau sur le projet de la paix perpétuelle et la polysynodie, ainsi que du projet attribué à Henri IV, et du plan d'Emmanuel Kant pour rendre la paix universelle, etc., etc., avec des notes et des éclaircissements, par M. Gust. de Molinari. *Paris*, Guillaumin et Comp., 1857, 1 vol. grand in-18).

Sainte-Croix (de). de l'état et du sort des colonies des anciens peuples. *Philadelphie* (*Paris*), 1779, in-8.

Les colonies des anciens sont trop jugées, dans cet ouvrage, avec les préjugés des modernes.

Saint-Simon (Henri de). L'industrie, ou Discussions politiques, morales et philosophiques dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants. Avec cette épigraphe : « Tout par l'industrie, tout pour elle. »

— L'Organisateur.

Paru en plusieurs éditions et de la manière la plus confuse. — Pour

réunir l'ouvrage complet, qui forme un volume de 265 pag., il faut avoir la 3e édit. de la 1re livraison, et la 2e édit. de la 2e livraison.

— Système industriel. 1821-22, 3 parties in-8.

La première partie est la réimpression de diverses lettres, soit imprimées, soit lithographiées, que Saint-Simon avait adressées *aux industriels, aux cultivateurs, négociants, fabricants*, etc.

— Catéchisme des industriels. *Paris*, 1823-23, en 4 cahiers formant 422 pages.

Le chapitre que nous avons consacré à Saint-Simon, dans le cours de cette *histoire*, nous dispense d'entrer ici dans de nouveaux détails sur ses œuvres. Le lecteur pourra consulter avec plus de fruit encore, à ce sujet, l'excellent ouvrage de M. L. Reybaud : *Études sur les Socialistes modernes*. 3e édit., *Paris*, 1842, 1 vol. in-8, chez Guillaumin.

Postérieurement, il a été publié l'ouvrage suivant :

— Saint-Simon, sa vie et ses travaux, par A. G. Hubbard, suivi des fragments des plus célèbres écrits de Saint-Simon, *Paris*, Guillaumin, 1857, 1 vol. grand in-18.

Santa-Cruz de Marcenado (le marquis de). Rapsodia economica.

Livre original, encore bien empreint des préjugés espagnols, mais qui en attaquait plusieurs. Il est devenu assez rare.

Sartorius (G.). * Handbuch der Staatswirthschaft. (Manuel d'économie publique à l'usage des leçons académiques). *Berlin*, 1796, in-8. — La deuxième édition a été publiée sous le titre suivant : Éléments de la richesse nationale. *Gœttingue*, 1806, in-8.

Cet ouvrage est rédigé d'après les principes de Smith et contient quelques observations critiques sur plusieurs points de la doctrine de l'économiste écossais.

Sartorius est un des écrivains qui ont le plus contribué à populariser les principes économiques de Smith en Allemagne.

— Von den Elementen des Nationalreichthum. *Gœttingue*, 1806, in-8.

Saumaise. Salmasii de usuris liber. *Lugduni Batavorum*, 1638, in-8.

— De modo usurarum. *Leyde*, 1639, in-8.

— De fœnore trapezitico, 1640.

Ces trois ouvrages de Saumaise ont soulevé dans le temps la colère de tous les jurisconsultes. Le savant auteur y soutient avec beaucoup de force la légitimité du prêt à intérêt.

Say (J.-B.). Traité d'économie politique, ou Simple exposition de la

manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses ; sixième édition, augmentée, et à laquelle se trouvent joints un Epitome des principes fondamentaux de l'Économie politique et un Index raisonné des matières. *Paris*, 1841, 1 vol. grand in-8.

Cet ouvrage est le principal titre de gloire de notre plus célèbre économiste. Il a eu cinq éditions successives, du vivant de l'auteur, qui les a revues toutes avec un soin infini. Il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe.

— Cours complet d'économie politique pratique, ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'État, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savants, des agriculteurs, des manufacturiers, des négociants, et en général de tous les citoyens, l'Économie des sociétés ; 2e édit. revue par l'auteur, publiée et augmentée de notes par Horace Say, son fils. *Paris*, Guillaumin, 1840, 2 vol. grand in-8. — 3e édition, *Paris*, même éditeur, 1852, 2 vol. grand in-8.

Vers la fin de sa carrière. J.-B. Say recueillit les leçons qu'il avait professées au Conservatoire des arts et métiers pendant plus de dix ans, et il les publia en six volumes, sous le titre qui précède. Les idées répandues dans son *Traité* s'y trouvent modifiées sur certains points importants ; mais l'ouvrage est particulièrement remarquable à cause de ses nombreuses applications pratiques.

— Catéchisme d'économie politique, ou instruction familière qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. *Paris*, 1835, in-12, 5e édit.

C'est le résumé, en dialogues, des principes de J. B. Say.

— Mélanges et correspondance d'économie politique, ouvrage posthume, publié (avec une Notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur) par Charles Comte, son gendre. *Paris*, Chamerot, 1833, in-8.

— Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société. 3e édit. publiée par M. Horace Say. *Paris*, 1839, 1 vol. grand in-32.

Il nous reste encore, outre ces ouvrages, plusieurs écrits du même économiste [1]. Le plus rare de tous est une espèce de nouvelle, sous forme al-

[1] Les *OEuvres diverses* de J.-B. Say, ont été réunies en un seul volume, et forment le tome XII de la *Coll. des Princip. Écono*m.

légorique, intitulée : *Olbie, ou essai sur la manière de réformer les mœurs d'une nation*, travail léger qui pouvait faire soupçonner à peine le grand économiste.

Say (Horace). Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil, et Considérations sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur. *Paris*, 1839, 1 vol. in-8.

Say (Louis), de Nantes. Traité de la richesse individuelle et de la richesse publique. *Paris*, 1827, in-8.

L'auteur est le frère du célèbre économiste J.-B. Say. Il s'éloignait déjà beaucoup des principes de son frère lorsqu'il publia cet ouvrage ; il s'en est éloigné bien davantage encore par la publication d'une brochure intitulée :

— Études sur la richesse des nations et réfutation des principales erreurs en économie politique. *Paris*, 1836, in-8.

Véritable pamphlet contre les maîtres de la science, son frère compris.

Scaruffi (Gaspardo). Discorso sopra le monete, et della vera proporzione tra l'oro e l'argento. *Reggiano*, in-8, 1582.

C'est le plus ancien ouvrage qui ait été publié en Italie sur l'économie politique, à l'occasion des désordres monétaires qui suivirent la conquête de l'Italie par Charles-Quint.

L'auteur avait conçu la pensée d'une monnaie universelle pour toute l'Europe ; on lui doit l'invention de la *garantie*, c'est-à-dire de la marque des matières d'or et d'argent pour tous les articles d'orfévrerie.

Schenk (K. F.). * Das Bedurfniss der Volkswirthschaft. (Les besoins de l'économie politique dans la plupart des États de la Confédération germanique). 2 vol. in-8. *Stuttgart*. 1831.

C'est un ouvrage populaire dans lequel l'auteur s'applique principalement à traiter les questions d'économie politique, sous le point de vue pratique.

Schlettwein. * Grundsaetze der Staaten oder die politische Œconomie. *Giessen*. 1777, in-8.

Cet auteur a été d'une très-grande fécondité ; on a de lui une vingtaine de volumes sous différents titres, où il aborde un grand nombre de questions économiques en les traitant du point de vue de l'école physiocratique dont il était le zélé promoteur en Allemagne.

Schloezer (Ch. de). * Anfangsgründe der Staatswirthschaft. (Éléments d'économie politique). 2 vol. in-8. *Riga*, 1805.

L'auteur est un disciple d'Adam Smith.

Schmalz. Économie politique. Traduit de l'allemand, par Henry Jouffroy. *Paris*, 1826, 2 vol. in-8.

M. Schmalz a voulu ressusciter en Allemagne, comme M. Dutens en France, les théories de l'école de Quesnay, dans toute leur simplicité primitive. Pourquoi donc rendre à cet arbre vénérable l'écorce irrégulière dont les progrès de la science l'avaient délivré ?

SCHOEN (Jean). * Neue Untersuchung der Nationalœkonomie. (Nouvelles Recherches sur l'économie nationale). 1 vol. in-8. *Stuttgart*, 1835.

Doctrines complètes présentées avec une grande lucidité. M. Schœn s'est appliqué à circonscrire nettement toutes les questions d'économie sociale. Il a éloigné les discussions inutiles et il a facilité, par une classification méthodique, l'étude de la science.

SCROFANI (Saverio). Memorie di pubblica economia. (Mémoires sur l'économie publique). in-8 *Pise*. 1826.

Contient quatre mémoires :

1° Liberté du commerce, ou le commerce des grains pour la Sicile ;

2° Mémoires sur le même sujet, contenant des faits empruntés à la Toscane ;

Il expose dans le 3° le système des impôts, tant pour l'antiquité que pour les temps modernes ;

Le 4° mémoire renferme des considérations sur les manufactures d'Italie.

SCROPE (G. Powlett). Principles of political economy, deduced from the natural laws of social welfare, and applied to the present state of Great Britain. *London*, 1833, in-12.

Disciple de l'école radicale, son livre expose avec une concision pleine de netteté les principes économiques de la production, dans leurs rapports avec les intérêts des classes laborieuses. Ennemi déclaré de la doctrine de Malthus.

SCUDERI. Principi di civile economia. *Napoli*, 1829, 3 vol. in-8.

SEMER. Beitrag zur naeheren Bestimmung der Staatswirthschaft und ihres Gebiets. *Mannheim*, 1794. in-8.

SÉNAC DE MEILHAN. Considérations sur les richesses et le luxe. *Amsterdam*, 1789, in-8.

Pamphlet contre l'abbé Terray. Il s'y trouve des considérations sur les anciens impôts.

SENIOR (N. W.). Principes fondamentaux de l'économie politique. *Paris*, 1836, in-8. Traduction française du comte Arrivabene.

Cet écrit est le résumé des leçons d'économie politique professées à l'université d'Oxford, dans la chaire fondée, en 1825, par M. Drummond. M. Se-

nior, qui est un esprit très-distingué, y considère un peu trop les imperfections sociales comme un mal sans remède, et il défend les principes avec une inflexibilité de langage peut-être aussi cruelle pour les gens qu'il protége que pour ceux qu'il attaque.

Serra (Antonio). Breve trattato delle cause che possono far abondare li regni d'oro e d'argento dove non sono miniere. In-8, 1613.

Il attribue une puissance industrielle presque exclusive à l'argent; mais il explique aussi très-bien comment le travail et les manufactures peuvent attirer le numéraire dans le pays.

Intéressant à étudier comme représentant des opinions économiques de son temps.

Seutter (baron de) * Die Staatswirthschaft auf der Grundlage der Nationalœconomie, etc. (L'économie publique appliquée au gouvernement, à l'administration et aux finances). 3 vol. in-8. *Ulm.*

Le système de l'auteur est fondé sur la liberté individuelle, la liberté de l'industrie et la liberté de la presse. Le premier volume traite de l'organisation politique. Le second, de l'administration intérieure. Le troisième s'occupe des contributions de tout genre. L'ouvrage contient des idées larges et démocratiques.

Seybert (Adam). Annales statistiques des États-Unis. Traduit de l'anglais par Scheffer, 1 vol. in-8, 1820.

Recueil utile et plein de documents indispensables pour apprécier avec fruit les relations de l'Europe avec les États-Unis. Le chapitre relatif aux *terres publiques*, ceux des *revenus*, de la *monnaie* et des *dépenses* laissent peu de chose à désirer.

Sinclair (John). The history of the public revenue of the british empire. *London,* 1785, in-4.

Ouvrage moins clair et moins précis que celui de Robert Hamilton, mais digne de considération par la libéralité de ses doctrines.

Simonde de Sismondi. De la richesse commerciale on principes d'économie politiques apppliqués à la législation du commerce. *Genève,* 1803, 2 vol. in-8.

C'est le premier ouvrage de M. de Sismondi. Il était alors sectateur d'Adam Smith. Ses idées se sont modifiées depuis, et il a publié le plus important de ses ouvrages sous le titre suivant :

— Nouveaux principes d'économie politique, ou de la richesse dans ses rapports avec la population. *Paris,* 1827, 2 vol. in-8.

C'est le plus éloquent manifeste de l'école radicale.

L'apparition de ce livre a produit une grande sensation dans le monde scientifique. L'auteur y attaque le système des banques, l'emploi des machines, le régime manufacturier anglais; il y plaide avec chaleur la cause des classes ouvrières; mais il ne propose aucun remède à leurs maux. « Je l'avoue, dit-il en finissant, après avoir indiqué où est à mes yeux la justice, je ne me sens pas la force de tracer les moyens d'exécution. » Personne ne le pouvait mieux que lui, mais on ne l'osera pas de sitôt.

— Études sur l'économie politique. *Paris, Treuttel et Wurtz*, 1838, 2 vol. in-8.

Skarbek (le comte Frédéric). Théorie des richesses sociales. *Paris*, 1829, 2 vol. in-8.

L'ouvrage du comte Frédéric Skarbek est trop exclusivement théorique. L'économie politique, à l'époque toute récente où ce livre a paru, exigeait des développements pratiques plus étendus et des vues d'application plus positives. L'auteur, qui est Polonais, aurait pu faire pour son pays ce que M. Storch a fait pour la Russie, un exposé spécial des questions d'économie politique particulières à la Pologne.

Smith (Adam). Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Traduit par le comte Germain Garnier. *Paris*, 1822, 6 vol. in-8. — Nouvelle édition revue et corrigée par M. Blanqui, avec des notes de Mac Culloch, Buchanan, Malthus, Mill, Ricardo, Sismondi, etc. *Paris*, 1842, 2 vol. grand in-8 [1].

Le grand ouvrage d'Adam Smith est considéré par tous les économistes comme le véritable point de départ de la science en Europe. Ce livre est, en effet, malgré ses longueurs et ses digressions, le premier qui ait analysé les causes réelles de la richesse des nations et les procédés de l'industrie. Il en existe plusieurs traductions françaises, dont la meilleure est celle de Garnier; celles de Roucher et de Blavet lui sont de beaucoup inférieures. M. Mac Culloch a publié en Angleterre une édition de Smith avec des notes: c'est l'édition classique par excellence.

Smith (Thomas). An attempt to define some of the first principles of political economy. *London*, 1821, in-8.

Soden. Die Nationalœconomie. Ein philosophischer Versuch ueber die Quellen des Nationalreichtum, und ueber die Mittel zu dessen Befœrderung. 1805-1824, 9 vol. in-8. *Leipzig, Arau, Nuremberg.*

1 La même traduction, réimprimée en 1859, dans la *Bibliothèque des Sciences morales*, en forme 8 vol. grand in-18. Cette édition a été revue, annotée et augmentée d'une table analytique des matières, par M. Joseph Garnier.

SOLERA (Maurice). Essai sur les valeurs. Grand in-8 de 116 pages, publié en 1798.

Sous ce titre, l'auteur a publié des considérations d'un grand intérêt économique pour le Piémont, sa patrie. La forme en est neuve et piquante.

SOLLY. Considerations on political economy. *Berlin*, 1814, in-4.

SOPP (A. A.). * Neueste Darstellung der Kameralwissenschaften (Nouvel exposé des sciences camérales). 3 vol. in-8. *Vienne*, 1808-1811.

Le premier volume contient l'économie agricole, le second, l'économie industrielle, et le troisième, l'économie politique.

STEUART (J.). Recherches sur les principes de l'économie politique, ou Essai sur la science de la police intérieure des nations libres. Traduit de l'anglais par Senovert. *Paris*, Didot aîné, 1789, 5 vol. in-8.

L'ouvrage de Steuart a fait grand bruit, même après l'apparition de celui d'Adam Smith. C'est pourtant un livre qu'il faut lire avec défiance, car il fourmille de paradoxes sur une foule de questions; mais, jusqu'à Ricardo, aucun économiste anglais ne s'est élevé à cette hauteur. Steuart est surtout remarquable par la clarté de ses démonstrations et par la franchise avec laquelle il aborde les difficultés les plus ardues.

STORCH (Henri). Cours d'économie politique, ou Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations, avec des notes explicatives et critiques de J.-B. Say. *Paris*, 1832, 5 vol. in-8.

Un des meilleurs ouvrages de l'école d'Adam Smith.

Il renferme des aperçus du plus grand intérêt sur le servage en Russie et sur l'esclavage dans tous les pays.

Les notes sur les banques, qui font partie du 4e volume, doivent être lues avec un soin particulier.

M. Storch a publié, en outre, *sur le revenu national*, un écrit important, dans la préface duquel il exhale en termes vifs ses ressentiments contre J.-B. Say, son commentateur [1].

STOKAUSEN. Dissertatio de conjunctione jurisprudentiæ atque œconomices, politices et scientiæ cameralis in specie. *Leipzig*, 1768, in-8.

SULLY. Mémoires des sages et royales économies d'État. Très-souvent

1 Cet ouvrage est toujours joint au *Cours d'Économie politique*, dont il forme le 5e volume.

réimprimés en 6 vol. in-fol., 12 et 15 vol. in-12, et plus souvent encore avec les arrangements de l'abbé de l'Écluse.

Ce livre sera éternellement digne d'être consulté, comme le point de départ des réformes économiques qui ont mis fin aux abus du moyen âge, et qui ont abouti à la révolution française.

T

THIERS. De Law et de son système de finances. *Paris*, 1826, 1 vol. in-8 (faisant partie de l'Encyclopédie progressive).

Cet article est sans contredit le plus beau morceau de critique historique qui ait été écrit sur Law. Nulle part le *système* n'a été plus clairement exposé, et avec une fidélité plus scrupuleuse.

THOMPSON (William). An inquiry into the principles of the distribution of wealth. (Recherches sur les principes de la distribution des richesses). in-8, 1824.

Économiste radical appartenant, sous quelques rapports, à la secte coopérative d'Owen, abstrait, logique, sévère, excellent pour exercer l'esprit aux plus rudes études de la science.

THORNTON. (Henri). An inquiry into the nature and effects of the paper credit of the Great-Britain. *London*, 1802, in-8.

Brochure de circonstance, publiée à l'appui de la suspension des payements en espèces de la banque d'Angleterre.

C'est un plaidoyer spécieux en faveur du papier-monnaie; mais il renferme, sur le crédit, des considérations profondes que Ricardo lui-même n'aurait pas désavouées.

Cette brochure est devenue fort rare.

THUNEN (H. de). * Der isolirthe Staat in Beziehung auf Landwirthschaft und Nationalœconomie, etc. (L'État considéré sous le rapport de l'économie agricole et de l'économie nationale, ou recherches sur l'influence qu'exercent le prix des grains, la richesse du sol et les impôts relativement à l'agriculture)[1]. *Hambourg*, 1836.

1 Cet ouvrage a été traduit en français par A. J. Laverrière sous ce titre : *Recher-*

Tifaut de Lanoue (Jérôme). Réflexions philosophiques sur l'impôt, où l'on discute les principes des économistes, et où l'on indique un plan de perception patriotique, in-8. *Paris*, 1775.

L'auteur est un adversaire des *économistes*. Homme essentiellement pratique, il opposait aux théories de ces philosophes un plan de répartition de l'impôt plus approprié aux ressources des différentes classes de citoyens.

Tooke (Thomas). Thoughs and details, on the high and low prices of the last thirty years. *London*, 1823, in-8.

Cette collection renferme des particularités curieuses sur la hausse et la baisse des prix. Elle a principalement trait aux lois sur les céréales, qui sont le fléau de l'Angleterre.

— The history of prices, and of the state of the paper circulation from 1798 to 1857. *Londres*, 1838, 2 vol. in-8. 1840, 2 vol. in-8. 1848 1 vol. in-8. 1857, 1 vol. in-8.

Cet ouvrage, de l'aveu de l'auteur lui-même, n'est que le développement du précédent; mais on peut le considérer comme un livre nouveau par les additions importantes dont il a été enrichi. Il contient les détails les plus intéressants sur l'état économique de l'Angleterre, depuis le commencement de ce siècle. — (Lorsque M. Blanqui écrivait ceci, il n'y avait encore que 2 volumes de publiés, 1797 à 1837.)

— On the state of currency. *Londres*, 1 vol. in-8.

M. Tooke est un des économistes les plus éclairés et les plus judicieux de la Grande-Bretagne. Son opinion est du plus grand poids dans les matières de finances.

Tollenare (L. E. de). Essai sur les entraves que le commerce éprouve en Europe. *Paris*, 1820, 1 vol.

On croirait, en lisant ce titre, que l'auteur a fait la guerre aux restrictions et aux entraves du commerce; bien au contraire, il se fait l'apologiste du système prohibitif et des privilèges accordés aux colonies : ses idées ne sont pas toutes aussi illibérales.

Torrens (R.). An essay on the production of wealth; with an Appendix in which the principles of political economy are applied to the actual circumstances of this country. *London*, 1821, in 8.

ches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur les systèmes de culture. Paris, Guillaumin et Cie, 1851. 1 vol. in-8.

Un autre ouvrage de Thunen a été aussi traduit en français par Wolkoff, sous ce titre :

Le Salaire naturel et son rapport au taux de l'intérêt. Paris, Guillaumin et Cie, 1857. 1 vol. in-8.

— An essay on the external corn-trade. 1 vol. 1815.

— On wages and combinations. *London*, 1834, in-8.

Tous les ouvrages de M. Torrens sont remarquables par l'élévation des idées et les sentiments de sympathie généreuse pour la classe ouvrière. On peut leur reprocher un peu d'obscurité; l'auteur essaye de tenir le milieu entre les doctrines de Ricardo et celle de Malthus. « Le premier, dit-il, » généralise trop, et le second trop peu; entre les mains de l'un, la science » a une simplicité qui n'est pas naturelle; elle devient un chaos entre les » mains de l'autre. »

TUCKER (Josiah). A brief essay on the advantages and disadvantages which respectively attend France and Great-Britain, with regard to Trade, with some proposals for removing the principal disadvantages of Great-Britain in a new method. The third édition. *London*, 1753, in-8.

Ouvrage très-remarquable par la libéralité de ses doctrines. On y ressent déjà l'influence exercée sur les progrès de la science par les économistes français. Tucker avait été en relation avec plusieurs d'entre eux, et quoique son livre soit fortement empreint d'égoïsme national, il y fait de grands sacrifices aux nouvelles doctrines.

TURBULO. Discorsi e relazioni sulle mónete del Napoli. *Napoli*, 1629.

TURGOT. Œuvres complètes, précédées et accompagnées de mémoires et de notes sur sa vie, son administration et ses ouvrages. *Paris*, 1808-1811, 9 vol. in-8.

Cette collection complète des œuvres de Turgot a été publiée par Dupont de Nemours[1]. Elle se compose principalement des écrits suivants :

— Lettre sur le papier-monnaie, adressée à M. l'abbé de Cicé.

Turgot n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il l'écrivit.

— Les articles foires et marchés, et valeurs et monnaies, de l'Encyclopédie.

— Mémoires sur la théorie des valeurs.

— Éloges de M. de Gournay, l'un des fondateurs de l'école des Économistes.

— Ses travaux divers dans la généralité de Limoges.

1 En 1844, MM. Eug. Daire et H. Dussard ont donné une nouvelle édition des *Œuvres de Turgot* dans la *Collection des Principaux Économistes*. Une notice sur Turgot, du premier de ces écrivains, des notes nouvelles de l'un et de l'autre et un classement méthodique des matières, la rendent de beaucoup supérieure à la précédente. Paris, Guillaumin, 1844, 2 vol. grand in-8.

Il n'y a pas un de ces fragments qui ne soit digne d'étude et d'admiration.

— Réflexions sur la formation et la distribution des richesses

C'est le plus remarquable des écrits économiques de Turgot, celui qui a le plus mérité de former la chaîne entre les doctrines de Quesnay et celles de Smith.

— Lettre à M. de Trudaine, sur les encouragements à donner aux manufactures.

— Mémoire sur les prêts d'argent.

Argument sans réplique contre les lois sur l'intérêt. — Ce mémoire et celui de Bentham ont épuisé la question.

— Des fonctions des bureaux de charité.

— Lettres sur la liberté du commerce des grains, en opposition aux partisans des mesures restrictives.

— Édit portant suppression des jurandes et des maîtrises.

— Comparaison de l'impôt sur le revenu des propriétaires et de l'impôt sur les consommations.

— Lettres sur les grains, écrites à Terray. 1788, in-8.

— Mémoire qui contient les principes de l'administration publique sur la propriété des carrières et des mines, et sur les règles de leur exploitation. 1790, in-8.

Turgot était un homme essentiellement pratique, et il a eu le rare bonheur d'exercer, à Limoges comme intendant, et à Paris comme ministre, des fonctions qui ont permis l'application immédiate de ses doctrines.

Ses différents mémoires devraient toujours être entre les mains des hommes d'État.

U

Ulloa (D. Bernardo de). Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne; traduit de l'espagnol, par Plumard de Dangeul. *Amsterdam*, 1753, in-12.

Bon livre à consulter sur la décadence industrielle et commerciale de l'Espagne, et sur toutes les questions d'économie politique qui s'y rattachent.

ıᴇ (Andrew). Philosophie des manufactures, ou Économie industrielle de la fabrication du coton, de la laine, du lin et de la soie, avec la description des diverses machines employées dans les ateliers anglais. *Paris et Bruxelles*, 1836, 2 vol. in-12.

Ouvrage de technologie assez superficiel, où les abus du système indusel anglais sont atténués avec une partialité prétentieuse et mystique. Le u de faits intéressants qu'on y trouve sont textuellement extraits des *nquêtes officielles anglaises*, que l'auteur a omis de citer.

ɪᴛᴀʀɪᴢ (Geronimo de). Théorie et pratique du commerce et de la marine. *Paris*, 1753, in-4.

La traduction de cet ouvrage est due à Forbonnais, et quoiqu'il soit plein erreurs, nous le considérons comme l'un des plus capables de faire apécier à sa juste valeur l'économie politique pratiquée en Espagne depuis règne de Charles-Quint.

V

ᴀʟʟᴇ Sᴀɴᴛᴏʀᴏ. Éléments d'économie politique. *Paris*, 1 vol. in-8.

Excellent ouvrage élémentaire, quelquefois un peu obscur.

ᴀsᴄᴏ (Giamb.) Delle università delle arti e mestieri. In-8.

- Mémoire sur les causes de la mendicité et sur les moyens de la supprimer.

- La felicità pubblica considerata nei coltivatori di terre proprie. In-8.

- Della moneta, saggio politico. *Torinese*, in-8.

L'un des livres les plus originaux sur un sujet aujourd'hui épuisé.

'ᴀᴜʙᴀɴ. Projet d'une dixme royale, avec les réflexions sur le même sujet. 1707, in-4 et in-12 [1].

Livre d'un honnête homme, au cœur noble et pur. Le remède qu'il proosait serait aujourd'hui considéré comme le pire des maux, tant étaient rands les maux de ce temps-là!

1 La *Dîme royale*, ainsi que les *Œuvres de Boisguillebert*, *Law*, *Melon* et *Dutot* *Voy.* ces noms), forment, sous le titre d'*Économistes-financiers du dix-huitième iècle*, le tome 1er de la Cᴏʟʟᴇᴄᴛɪᴏɴ ᴅᴇs ᴘʀɪɴᴄɪᴘᴀᴜx Éᴄᴏɴᴏᴍɪsᴛᴇs, volume qui comrend, en outre des textes, des notices sur chaque auteur et des notes nombreuses par I. Eug. Daire.

VERRI (Pietro). Meditazioni sull' economia politica, con annotazione di Gian-Rinaldo Carli.

C'est le principal ouvrage de Verri, l'un des premiers fondateurs de l'économie politique en Italie, et le précurseur d'Adam Smith.

Voici la nomenclature des autres :

— Sulle leggi vincolanti principalmente nel commercio de' grani, Riflessioni, scritte l'anno 1769, con applicazione allo stato di Milano, in-8.

— Consulta sulla reforma delle monete dello stato di Milano, 1772, in-8.

— Estratto del progetto di una tariffa della mercanzia, per lo stato di Milano, 1774, in-8.

— Memorie storiche sulla economia pubblica dello stato di Milano. *Milanese*, in-8.

— Varj opuscoli di economia publica. In-8.

VILLENEUVE-BARGEMONT (vicomte Alban de). Économie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir. *Paris*, 1834, 3 vol in-8.

M. de Villeneuve est un adversaire énergique du système industriel anglais. Il s'effraye du progrès des manufactures et des malheurs qu'elles traînent à leur suite ; mais les remèdes qu'il propose ne sont plus de notre temps. La religion a eu ses beaux jours, l'industrie aura les siens. Son développement ressemble à celui d'une armée dont on ne peut juger les belles dispositions que lorsqu'elle a terminé ses manœuvres.

— Histoire de l'économie politique, ou Études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes. *Paris*, 1841, 2 vol. in-8.

VILLERMÉ. Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. *Paris*, Renouard, 1840, 2 vol. in-8.

Cet excellent ouvrage est le résultat d'un voyage, entrepris par ordre de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, à la recherche de l'état physique et moral, inconnu jusqu'alors, des classes ouvrières. L'auteur a ainsi préparé la législation relative au travail des enfants dans les manufactures, et il a fourni des matériaux de bon aloi à la science économique en tout ce qui concerne le travail industriel.

VIVANT DE MEZAGUE. Bilan général et raisonné de l'Angleterre depuis

[redacted]

1600 jusqu'à la fin de 1761, ou Lettre à M. L. C. D. sur le produit des terres et du commerce de l'Angleterre, 1 vol. in-8, 1762.

Pamphlet *économiste* contre le luxe de la Grande-Bretagne. Il y a peu d'instruction à en tirer.

Volland. Mémoires sur les moyens de détruire la mendicité en France. 1790, in-4.

Vollgraff (Charles). * Die Systeme der praktischen Politik im Abendlande. (Les systèmes de la politique pratique en Occident). 4 vol. in-8. *Giessen*, 1828.

Cet ouvrage traite de l'économie politique de tous les peuples et de tous les temps.

Le premier volume indique les différences qui séparent les peuples de l'Orient d'avec ceux de l'Occident. Les peuples, dit M. Vollgraff, sont toujours gouvernés comme le mérite l'état de moralité dans lequel ils se trouvent.

Le second volume expose la politique des Grecs et des Romains avec de nombreux détails sur les lumières, l'état de la civilisation, le gouvernement, l'administration, l'état social, l'esprit militaire, etc., chez les peuples célèbres de l'antiquité.

Le troisième volume, consacré à la politique moderne, renferme une bibliographie des ouvrages qui ont paru dans les divers pays de l'Europe sur l'économie politique et la législation des siècles passés et du temps actuel.

Le quatrième volume décrit les relations des différents peuples de l'Europe entre eux, leur diplomatie et leur droit public. Il contient aussi leurs institutions et particulièrement celles des divers États d'Allemagne.

— * Ueber den heutigen Begriff, Anfang und Gegenstand der Staatswissenschaften. (Considérations sur l'état actuel de l'économie politique). *Marbourg*, 1824.

Petit opuscule de trente pages, où l'auteur trace les linéaments des deux écoles politiques et économiques qui se disputent aujourd'hui le terrain. Les représentants de ces deux écoles sont, selon M. Vollgraff, d'une part, Haller, auteur *de la Restauration de la politique*, et de l'autre, Pœlitz, auteur du livre intitulé : *la Politique de notre époque mise au jour*.

Voss. Einleitung in die Geschichte der Litteratur der allgemeinen Staatswissenschaft. *Leipzig*, 1800-1802, 2 vol. in-8.

W

WADE (John). History of the middle and working classes; 3e édit. *London*. 1834, in-12.

Cet essai sur la condition des classes laborieuses n'occupe malheureusement qu'une faible partie de l'ouvrage, et encore cette partie ne contient-elle que les actes législatifs relatifs aux pauvres; le reste est un traité d'économie politique populaire, clair et facile dans sa brièveté. La traduction française aurait certainement du succès.

WALLACE. Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps, comparée à celle du nôtre, dans laquelle on prouve qu'elle a été plus grande autrefois que de nos jours; traduit par M. E. 1 vol. in-8, 1769.

L'auteur s'est beaucoup plus occupé de la population des anciens que de celle des modernes; mais son livre est un des plus riches en faits anecdotiques sur la vie privée et les dépenses domestiques des anciens.

WALRAS (Auguste). De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur. *Paris*, 1831, in-8.

Ce livre contient quelques nouvelles vues sur la théorie de la valeur : il sera consulté avec fruit comme œuvre de critique. Le style en est quelquefois difficile et obscur.

— Théorie de la richesse sociale, ou Résumé des principes fondamentaux de l'Économie politique. *Paris*. 1849, broch. in-8.

WARD (D. Bernardo). Proyecto economico, en que se proponen varias providentias dirigidas à promover les intereses de Espana. *Madrid*, 1739, in-8.

Cet auteur était un Irlandais naturalisé Espagnol; il avait voyagé à plusieurs reprises dans son pays adoptif, et il lui aurait rendu des services, si ses plans eussent été exécutés. Son *projet économique* renferme d'excellentes idées sur une foule de questions industrielles, et il est considéré comme l'un des écrits les plus remarquables qui aient paru en Espagne sur l'économie politique.

WATHELY (Richard), archevêque de Dublin. Introductory lectures on political economy (Leçons d'économie politique). *Londres*, 1832, 1 vol. in-8.

WEBER (F. Ben.). * Systematisches Handbuch der Staatswirthschaft (Manuel systématique de l'économie politique). *Berlin*, 1804, in-8.

Le premier volume a paru. Les soixante premières pages de ce livre traitent de l'économie ; le reste appartient à la science de la police.

— Traité d'économie. 2 vol. in-8, *Berlin*.

Ce livre, rédigé dans l'esprit de Smith, a été assez bien accueilli dans son temps en Allemagne.

WELZ (Giuseppe de). Magia del credito svelata, instituzione fondamentale di publica utilità. *Napoli*. 1824, 2 vol. in-4.

M. de Welz est le premier économiste italien qui ait arboré avec hardiesse le drapeau du crédit. Quoique ses idées à cet égard soient exagérées, au point de lui faire dire que le crédit multiplie réellement les capitaux, il n'en a pas moins rendu un véritable service à la science, en appelant l'attention de ses concitoyens sur les avantages d'un système de circulation mieux entendu.

Son livre contient des notices sur tous les ministres des finances en France et en Angleterre depuis plus de trois cents ans.

WILBERFORCE. Lettre à M. de Talleyrand sur la traite des nègres. *Londres*, 1814, in-8.

Beau plaidoyer, encore utile à lire, même depuis que le procès est gagné.

WITH (Jean de) Ses mémoires. *La Haye*, 1709, in-12.

Les mémoires de ce grand publiciste ont obtenu, depuis leur publication, une espèce de succès religieux. L'auteur y a signalé, avec une supériorité digne de sa longue expérience, les causes de la prospérité et de la décadence des nations, principalement de la Hollande, si ingrate envers lui.

X

XÉNOPHON. L'Économique, suivie du Projet de finances pour augmenter les revenus de l'Attique. *Paris*, 1756, in-12.

(Voir aussi les Œuvres complètes de Xénophon, traduites en français. *Paris*, 1842, 2 vol. gr. in-18.)

Y

YOUNG (Arthur). Arithmétique politique, adressée aux sociétés économiques établies en Europe. Traduit de l'anglais par M. Fréville. *La Haye*, 1775, 2 vol. in-8.

L'auteur est un partisan timide du système des *économistes*, qui revendiquent pour l'Angleterre la priorité *de leur idée*. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de réfuter une pareille prétention.

Voyez ci-après au *Supplément*.

YOUNG (Arthur) et BANKS. Filature, commerce et prix des laines en Angleterre, ou Correspondance sur ces matières; traduit de l'anglais par M. C. P. 1 vol. in-8, 1790.

Détails intéressants sur le commerce des laines.

Z

ZACHARIÆ (K. G.). * Staats-Wirthschaftslehre (Principes d'économie politique). 2 vol. in-8. *Heidelberg*, 1832.

Livre fort original ; on y remarque un grand nombre de dénominations nouvelles qui ne sont pas restées sans critique en Allemagne. Les doctrines sont en général présentées d'une manière abstraite, sans égard pour les lieux, les temps et les faits statistiques. M. Zachariæ a imaginé deux nouvelles espèces de revenus : la rente de l'esprit, c'est-à-dire celle qui dérive de l'intelligence, et la rente du crédit. A tout prendre, cet ouvrage qui ne manque pas de mérite, est peu propre a l'enseignement de la science, et il ne peut être lu que par des économistes.

ZANON (Antonio). Lettere scelte sull' agricoltura, sul commercio e sulle arti. *Udinese*, in-8.

— Apologia della mercatura. in-8.

A commencé à écrire à soixante ans. Il proposait des écoles d'agriculture et faisait l'apologie du commerce, mais sans idées arrêtées, sans principes.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de joindre à cette *Bibliographie* la

liste de quelques ouvrages anonymes sans valeur, et le catalogue des publications officielles émanées du parlement d'Angleterre ou du gouvernement français. Ces documents, qui consistent principalement en *enquêtes*, sur des questions spéciales, n'offrent qu'un intérêt relatif et de circonstance; ils sont d'ailleurs si volumineux et si nombreux, que les simples énoncés de leurs titres formeraient presque un volume. Telles sont les enquêtes françaises sur les fers, sur les sucres, sur les houilles, sur les laines, les cotons; et les enquêtes anglaises sur les soieries, sur les banques, sur les chemins de fer. Quoique les Économistes ne doivent pas en négliger l'étude, cette étude appartient encore plus aux administrateurs qu'à la science pure.

FIN DE LA BIBLIOGRAPHIE.

SUPPLÉMENT A LA BIBLIOGRAPHIE

CONTENANT LA LISTE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉS DEPUIS LA 3e ÉDITION DE L'*Histoire de l'Économie politique*, OU QUI N'ONT PAS ÉTÉ MENTIONNÉS DANS LES PAGES PRÉCÉDENTES.

BANFIELD. Organisation de l'industrie, Leçons professées à l'université de Cambridge. Trad. par M. Em. Thomas. *Paris*, Guillaumin et Cie, 1 vol. in-8.

BASTIAT (Fréd.). Œuvres complètes, publiées sur les manuscrits de l'auteur et précédées d'une notice biographique, par M. R. de Fontenay et Paillotet. *Paris*, 1854-1855. Guillaumin et Cie. 6 vol. in-8 et 6 vol. in-18.

BAUDRILLART (H.), professeur au collége de France. Manuel de l'Économie politique. *Paris*, Guillaumin et Cie, 1 vol. gr. in-18.

— Des Rapports de la morale et de l'Économie politique. *Paris*, mêmes éditeurs, 1 vol. in-8.

CAREY (H.-C.). Principles of social science. *Philadelphie*, 1858-59, 3 vol. gr. in-8.

CHEVALIER (Michel). Examen du système social connu sous le nom de Système protecteur; 2e édition, *Paris*, 1858. Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8.

CLÉMENT (Ambr.). Recherches sur les causes de l'indigence. 1 vol. in-8.

CIESZKOWSKI. Du crédit et de la circulation. 2e édition. *Paris*, 1847. Guillaumin et Cie., 1 vol. in-8.

COQ (Paul). La monnaie de banque, ou l'espèce et le portefeuille. 1 vol. gr. in-18. *Paris*, 1857. Guillaumin et Cie. 1 vol. gr. in-18.

COQUELIN (Ch.). Du crédit et des banques. 2e édition, revue et précédée d'une introduction, par M. Courcelle-Seneuil. *Paris*, 1859. Guillaumin et Cie. 1 vol. gr. in-18.

Courcelle-Seneuil. Traité théorique et pratique des opérations de banque, 3e édition. *Paris*, 1857, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8.

— Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, agricoles et commerciales, ou Manuel des affaires, 2e édition, *Paris*, 1855. Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8.

— Traité théorique et pratique d'économie politique. *Paris*, 1859. Guillaumin et Cie. 2 vol. in-8.

Dareste de la Chavanne. Histoire des classes agricoles en France. 2e édition. *Paris*, 1858. Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8.
Couronné par l'Institut.

Dictionnaire de l'Économie politique, contenant l'exposition des principes de la science, l'opinion des écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, la Bibliographie générale de l'économie politique, avec des notices biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages, publié sous la direction de MM. Ch. Coquelin et Guillaumin. 2 vol. gr. in-8. à deux colonnes. *Paris*, 1852-54. Guillaumin et Cie.

La *Bibliographie* occupe une grande place dans ce dictionnaire. Nulle part et dans aucune langue on ne la trouve aussi complète.

Doniol. Histoire des classes rurales en France. *Paris* 1857. Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8.

Droit au travail (Le) à l'assemblée nationale. Recueil de tous les discours prononcés dans cette discussion mémorable. *Paris*, 1848. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Ellis. Principes élémentaires d'économie sociale. *Paris*, 1850. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

— Leçons progressives d'économie sociale. *Paris*, 1851. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

Fontenay (R. de). Du revenu foncier. *Paris*, 1854. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

Garnier (Joseph). Traité d'économie politique. Exposé didactique des Principes et des Applications de cette science et de l'Organisation économique de la société. *Paris*, Garnier frères et Guillaumin et Cie, 1 vol. gr. in-18.

— Du Principe de population. *Paris*, les mêmes, 1 vol. gr. in-18.

Gérando (De). De la bienfaisance publique, traité complet de l'indigence considéré dans ses rapports avec l'économie sociale. *Paris*, 1839. Renouard et Cie. 4 vol. in-8.

Gilbart (W.). Lectures sur l'histoire et les principes du commerce chez les anciens. Traduit de l'anglais par Mlle F. G. *Paris* 1856, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-18.

Hock (de). Administration financière de la France, traduit de l'allemand par M. Legentil. *Paris*, 1859. Mêmes éditeurs. 1 fort vol. in-8.

Hubbard. De l'organisation des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels. *Paris*, 1852. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Husson (Armand). Les consommations de Paris. *Paris*. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Joubleau (Félix). Études sur Colbert ou Exposition du Système d'économie politique suivi en France de 1661 à 1683. *Paris*, 1856. Mêmes éditeurs. 2 vol. in-8.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Lavergne (L. de), de l'Institut. Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. *Paris*, 1858. Mêmes éditeurs. 3e édition. 1 vol. gr. in-18.

— L'Agriculture et la population. *Paris*, 1857. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

— L'Agriculture en France depuis 1789. *Paris*, 1860. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

Lepelletier (de la Sarthe). Du système social. Ses applications à l'industrie, à la famille, à la société. *Paris*, 1855. Mêmes éditeurs. 2 vol. gr. in-8.

Levasseur (E.). La question de l'or. *Paris*, 1858. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

— Recherches historiques du système de Law. *Paris*, 1854. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

— Histoire des classes ouvrières en France, depuis Jules César jusqu'à la révolution. *Paris*. Mêmes éditeurs. 2 vol. in-8, 1859.

Couronné par l'Institut.

Leymarie. Tout par le travail. Manuel de morale et d'économie politique. *Paris*. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

Le Libre-Échange (Journal). 1846-1847. *Paris*. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-folio.

ɪst (Frédéric). Système national d'économie politique. Traduit de l'allemand par H. Richelot. *Paris*, Capelle, 1851, 1 vol. in-8.

[ɪll (J.-S.). Principes d'économie politique, suivis de quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale, traduits par M. H. Dussard et Courcelle-Seneuil. *Paris*, 1854. Guillaumin et Cie. 2 vol. in-8.

Iodeste (Victor). Du Paupérisme en France. *Paris*. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Iolinari. Les soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques. *Paris*. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

– Conversations sur le commerce des grains. *Bruxelles*, A. Deck, et *Paris*. Mêmes éditeurs. 1855. 1 vol. gr. in-18.

Ionnier (Alex.). Histoire de l'assistance publique *Paris*, 1857. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-8.

Couronné par l'Académie française.

Ioreau-Christophe. Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes. *Paris*, 1851. Mêmes éditeurs. 3 vol. in-8.

Iorin (Théodore). Essai sur l'organisation du travail et sur l'avenir des classes ouvrières. *Paris*, 1845. Marc Aurel. 1 fort vol. in-8.

Iounier et Rubichon. De l'agriculture en France, d'après les documents officiels. *Paris*, 1846. Guillaumin et Cie. 2 vol. in-8.

Ott. Traité d'économie sociale, ou l'Économie politique coordonnée au point de vue du progrès. *Paris*, 1851. Mêmes éditeurs. 1 fort vol. in-8.

Parieu (Esq. de), de l'Institut. Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu. *Paris*, 1856. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Passy (Hipp.), de l'Institut. Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale. 2e édition. *Paris*, 1852. Mêmes éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

Quételet. Du système social et des lois qui le régissent. *Paris*, 1848. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

Rapet (J.-J). Manuel de morale et d'économie politique. *Paris*, 1858. Guillaumin et Cie., Dezobry et Magdeleine. 1 vol. gr. in-18.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Grand prix Montyon.

[redacted]

RENOUARD. Du droit industriel, dans ses rapports avec les principes d
droit civil sur les personnes et sur les choses. *Paris*, Guillaum
et Cie, 1 vol. in-8.

ROSCHER (G.). Principes d'économie politique, traduits, annotés
précédés d'une introduction, par M. WOLOWSKI, de l'Institu
Paris, 1857. Mêmes éditeurs. 2 vol. gr. in-8.

SCIALOJA. Principes d'économie politique, traduits en français p
M. DEVILLERS. *Paris*, 1844. Mêmes éditeurs. 1 vol. in-8.

SUDRE (Alf.). Histoire du communisme, ou réfutation historique d
utopies sociales. 5e édition. *Paris*, 1856. Mêmes éditeurs. 1 fo
vol. gr. in-18.

VILLIAUMÉ. Nouveau traité d'économie politique. *Paris*, 1857. Mêm
éditeurs. 2 vol. in-8.

YOUNG (Arthur). Voyages en France, pendant les années 1787, 178
1789, nouvelle traduction, par M. LESAGE, précédée d'une intr
duction, par A. LÉONCE DE LAVERGNE, membre de l'Institut. *Pari*
1860. Mêmes éditeurs. 2 vol. in-18.

— Voyage en Italie en 1789, traduit par le même. *Paris*. Mêm
éditeurs. 1 vol. gr. in-18.

On peut encore ajouter à cette liste les deux recueils suivants :

Journal des Économistes, revue mensuelle dont la publication remon
à décembre 1851.

Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique, qui par
tous les ans depuis 1844.

FIN DU SUPPLÉMENT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

FIN.

SAINT-DENIS. — TYP. DE A. MOULIN, SUCC^r DE M. DROUARD.



Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété.







